


Goldwin Smith.





A. Yvon del. Ch. Colin sc.

DEVANT LA ROCHELLE

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

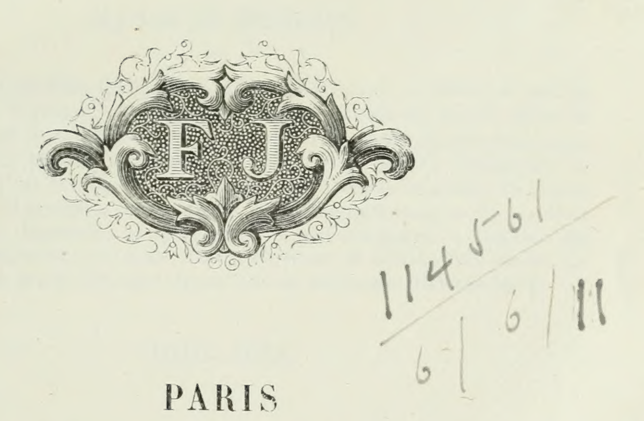
PAR

HENRI MARTIN

Pulvis veterum renovabitur.

TOME XI

QUATRIÈME ÉDITION



PARIS
FURNE, JOUVET ET Cie, ÉDITEURS

HISTOIRE
DE FRANCE

SIXIÈME PARTIE

FRANCE MODERNE

LUTTE DE LA MAISON DE BOURBON CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE

LIVRE LXIV

MARIE DE MÉDICIS.

Minorité de Louis XIII. Régence de Marie de Médicis. — Effet de la mort de Henri IV sur le peuple. — Le parlement, sous la pression des grands, défère la régence à Marie de Médicis. — Procès de Ravaillac. — Luttes du parlement et des jésuites. — Fin de l'affaire de Clèves. La politique de Henri IV abandonnée. — Fin de l'affaire des Morisques. — Disgrâce de Sulli. La *curée* des grands. La France au pillage. — Mouvements des huguenots. Assemblée de Saumur. — Procès de la d'Escoman. — Négociation de mariage avec la cour d'Espagne. — Influence des Concini. Le maréchal d'Ancre. Révolte du prince de Condé et des grands. La régente achète la paix. Nouvelle révolte. Elle est comprimée. Majorité du roi.

1610-1614

La nouvelle de l'assassinat de Henri IV retentit dans Paris comme un coup de tonnerre et y jeta une stupeur que suivit une immense explosion de cris, de pleurs, d'imprécations. Toutes les

maisons s'étaient fermées à l'instant comme si l'ennemi eût été au coin de toutes les rues : on s'aborde, on s'interroge avec angoisse; les vieillards pleurent, les femmes se tordent les mains, les uns se rattachent avidement à la moindre espérance, les autres demandent avec fureur quels sont les coupables et se portent, en poussant des clameurs farouches, contre l'hôtel de l'ambassadeur d'Espagne. Il semble que toutes les existences soient frappées dans une seule; chacun sent que la grandeur et la prospérité de l'État ne reposaient que sur cette seule tête et que le chaos va recommencer. Il y eut des gens qui moururent de saisissement en apprenant le meurtre de Henri IV. La popularité de ce grand homme, toujours contestée durant sa vie, ne se révéla tout entière que dans sa mort.

Si tels furent les sentiments de la foule, on peut juger de ce qu'éprouva le confident du monarque si soudainement frappé dans sa force et dans sa gloire.

Sulli attendait le roi à l'Arsenal : au lieu du roi, ce fut un gentilhomme de sa suite qui entra et qui présenta au ministre le couteau arraché tout sanglant de la main du régicide. « Le roi », dit-il, « est extrêmement blessé! » — « Mon Dieu »! s'écria Sulli, « ayez compassion de lui, de nous et de l'État! S'il meurt, la « France va tomber en d'étranges mains!..... »

Sulli monta à cheval et se dirigea vers le Louvre, à travers les flots d'un peuple consterné, dont la douleur sympathisait avec la sienne. A moitié chemin, quelqu'un lui jeta un billet contenant ces mots : « Où allez-vous! il est mort! et vous aussi, si vous « entrez au Louvre! » Il poussa un sourd gémissement et « de grosses larmes » lui sortirent des yeux. Il poursuivait néanmoins sa route, lorsque, dans la rue Saint-Honoré, le capitaine des gardes Vitri l'embrassa en pleurant et le détourna fortement d'aller plus loin : « Il y a bien de la suite à ce dessein », disait Vitri, « ou je suis bien trompé; car j'ai vu des personnes qui, en « apparence, ont bien perdu, mais qui, en effet, ne sauroient « cacher qu'elles n'ont point la tristesse au cœur qu'elles y de- « vroient avoir! »

Sulli, persuadé que le roi avait été victime d'un complot tramé en haut lieu et que tous les bons Français auraient à défendre

leur vie contre une nouvelle Saint-Barthélemi, tourna bride, alla s'enfermer dans la Bastille et dépêcha un courrier en Champagne au duc de Rohan, son gendre, pour qu'il eût à revenir à la hâte avec six mille Suisses qu'il commandait. Dans ce premier moment de trouble et de terreur, tous les soupçons étaient excusables, toutes les précautions légitimes[1].

Aucun parti influent, aucune personne considérable n'avait cependant les projets sanglants que supposait Sulli. Ce n'était pas le fanatisme, c'étaient les passions égoïstes et cupides qui allaient désorganiser la France!

Le terrain qu'abandonnait le confident de Henri IV était déjà envahi par un des hommes qui avaient inspiré le plus de défiance et d'antipathie au malheureux monarque. Pendant que le marquis de La Force ramenait le corps du roi au Louvre, le duc d'Épernon avait pris le commandement des gardes françaises et suisses, en sa qualité de colonel général de l'infanterie, qualité que Henri IV, au moment de sa mort, était sur le point de lui enlever : il avait pourvu à la garde du Louvre et envoyé des détachements occuper les principaux postes de la capitale; puis il était monté chez la reine, qu'il trouva déjà en conférence avec le chancelier Brulart de Silleri, les ministres Villeroi et Jeannin et le duc de Guise. Les grands, réunis à Paris à l'occasion du sacre, accouraient les uns après les autres. Tous, surtout Épernon et Guise, approuvèrent les ministres, qui pressaient la reine de se saisir de la régence, sans attendre que les princes du sang fussent en mesure de lui disputer le pouvoir suprême. Le premier prince du sang, Condé, était hors du royaume et en état de rébellion contre le feu roi : des deux oncles de Condé, l'aîné, le prince de Conti, était sourd, bègue et presque imbécile; l'autre, le comte de Soissons, se trouvait absent de la cour par suite d'une querelle avec Henri IV sur l'étiquette du sacre. Les circonstances étaient avantageuses à la reine : personne ne réclama pour les absents; les grands protestèrent à l'envi d'un zèle qu'ils comptaient se faire chèrement payer. Marie de Médicis leur promit à tous la survivance de leurs gouvernements pour leurs héri-

1. Sulli, *OEconomies royales*, t. II, p. 382-383.

tiers. Le premier acte du nouveau pouvoir fut ainsi d'aliéner l'avenir et d'enchaîner la royauté [1].

Il fallait cependant donner à la prise de possession de la régence quelque forme de légalité. Il y avait quelques précédents, mais point de loi positive en faveur de la mère du roi mineur. On résolut de se servir du parlement. Tandis que les lieutenants-généraux des provinces et les gouverneurs des places fortes partaient pour leurs gouvernements afin d'y maintenir l'ordre, Guise, Épernon et plusieurs des maréchaux et des principaux seigneurs montaient à cheval, et, secondés par le prévôt des marchands et par le bureau de la ville, parcouraient les rues en criant au peuple de se calmer, que le roi n'était que blessé. Épernon se dirigea ensuite vers le couvent des Augustins, où le parlement tenait ses séances quand le Palais était embarrassé par les préparatifs des grandes cérémonies.

Le parlement délibérait déjà, parmi les larmes et les gémissements : les gens du roi étaient venus le requérir, de la part de la « reine-mère », de pourvoir, « selon qu'il avoit accoutumé », à la régence et au gouvernement du royaume. Les avocats-généraux, en leur nom et au nom du chancelier, avaient requis que la reine fût déclarée régente de France. Quoi qu'en eussent dit les gens du roi, le parlement n'avait point « accoutumé de pourvoir à la régence », et il n'existait pas plus de loi qui attribuât ce droit exorbitant à cette cour de justice, que de loi qui attribuât la régence aux reines mères.

Comme on discutait, le duc d'Épernon entra brusquement, l'épée au côté; il s'excusa d'un ton bref sur la façon dont il se présentait et pressa la compagnie de remplir sans délai l'attente de la reine. « Cette épée », dit-il, « est encore dans le fourreau; « mais, si la reine n'est pas déclarée régente avant que la com- « pagnie se sépare, je prévois qu'il faudra l'en tirer; ce qui se « peut faire aujourd'hui sans péril ne se pourra demain sans « trouble et sans carnage. » De tels arguments ne laissaient guère

1. *Mémoires* de Fontenai-Mareuil, ap. Collect. Michaud, 2e sér., t. V, p. 34. — *Mémoires* de Pontchartrain, *ibid.*, p. 297. — *Mémoires* de Bassompierre, *ibid.*, t. VI, p. 71-73. — *Vie du duc d'Épernon*, l. VI. — *Mémoires* de La Force, t. I, p. 223-224.

la liberté du refus : on pouvait voir, par les croisées, les soldats du régiment des gardes qui cernaient le couvent des Augustins. Les partisans des princes du sang se turent : l'intérêt de l'État n'était point assez évident et le caractère personnel des princes n'inspirait point assez de confiance pour que les bons citoyens s'exposassent en leur faveur. Le parlement obéit. Henri IV avait été assassiné à quatre heures : dès six heures et demie, les députés du parlement allèrent porter à Marie de Médicis « l'arrêt de la cour » qui la déclarait régente du royaume [1].

Cette soirée fut décisive. Personne ne s'était trouvé en état de s'opposer aux grands, coalisés avec la reine. L'ordre matériel n'avait pas été troublé. Les trois quarts de Paris demeurèrent dans l'incertitude sur la mort du roi jusqu'au lendemain matin : l'exaspération populaire, faute d'objet déterminé, s'affaissa d'elle-même et fit place à un profond abattement, quand on ne put plus douter de la fatale nouvelle.

De tous les grands réunis à Paris, Sulli était le seul qui ne fût point encore venu assurer la reine de son obéissance. Les autres ministres, Silleri, Villeroi et Jeannin, firent sentir à la reine combien il importait de donner à son installation l'appui d'un consentement unanime et de ne rien changer, au moins en apparence, dans ces premiers moments, à l'administration de Henri IV. La reine, le connétable, les ducs de Guise et d'Épernon envoyèrent donc à la Bastille pour rassurer Sulli et l'inviter à se présenter au Louvre. Il ne se décida que le lendemain matin, 15 mai, à quitter son asile pour aller saluer le nouveau roi et la reine mère. Les gardes et les domestiques de Henri IV accueillirent par de longs gémissements le ministre bien-aimé de leur maître ; mais Sulli rencontra, dans l'intérieur du palais, des visages moins affligés et moins sympathiques. La reine le reçut bien et fit amener le petit roi, que Sulli tint longtemps embrassé en pleurant. Marie pleurait aussi, recommandait à l'enfant de bien aimer M. de Sulli, « un des meilleurs et plus utiles serviteurs du feu roi », et priait le fidèle ministre de servir le fils comme il avait servi le père.

1. Extrait des Registres du Parlement, ap. *Revue rétrospective*, 1re sér., t. II, p. 225. — *Vie du duc d'Épernon*, par Gérard, son secrétaire, l. VI. — L'Estoile, p. 586-587.

Marie était peut-être sincère en cet instant; mais elle eut bien vite oublié ses paroles et séché ses pleurs.

Quant à présent, toutes les inimitiés paraissaient suspendues devant le cadavre de Henri IV : Sulli et d'Épernon s'embrassèrent; les grands promirent unanimement de sacrifier leurs rancunes et leurs querelles au bien public. Tous les seigneurs avaient été convoqués de grand matin afin d'accompagner le roi au parlement. On avait jugé que l'arrêt de la veille manquait d'une solennité suffisante et qu'il fallait le renouveler dans un lit de justice. Vers les dix heures, la reine monta en carrosse avec ses dames; on mit le roi sur une petite haquenée blanche, et un nombreux cortége de noblesse à pied l'escorta jusqu'aux Augustins, où le parlement l'attendait. La reine mère demanda aux assistants leurs bons conseils pour le roi son fils; le jeune roi, du haut du trône, répeta, d'une voix enfantine, les paroles de sa mère. Le chancelier s'efforça de prouver qu'on remplissait les intentions de Henri IV en remettant à sa veuve l'administration du royaume. Le premier président de Harlai et un des avocats-généraux répondirent dans le même sens; « ce fait, le chancelier monta au roi et reçut sa volonté », puis alla prendre successivement les avis des présidents, des princes, des ducs et pairs, des prélats, des maîtres des requêtes et des conseillers, après quoi il prononça l'arrêt suivant :

« Le roi, séant en son lit de justice, par l'avis des princes de « son sang, autres princes, prélats, ducs, pairs et officiers de sa « couronne, oui et ce requérant son procureur-général, a déclaré « et déclare, conformément à l'arrêt donné en sa cour de parle- « ment du jour d'hier, la reine sa mère régente en France, pour « avoir soin de l'éducation et nourriture de sa personne et admi- « nistration de son royaume pendant son bas âge [1]. »

Il était difficile d'imaginer quelque chose de plus bizarre que cette formule : un roi mineur déclarait confier le soin de sa personne et de son royaume à sa mère, conformément à l'arrêt d'une cour de justice qui n'était pas compétente pour rendre cet arrêt.

1. Extrait des Registres du Parlement, ap. *Revue rétrospective*, 1re sér., t. II, p. 233-241. — *Mercure françois*, t. I, fos 127-131.

Les actes des 14 et 15 mai ne rencontrèrent toutefois aucune opposition dans le royaume, et la régente reçut de toutes parts des protestations de fidélité. Un des deux princes qui eussent pu essayer de mettre obstacle à l'établissement de Marie, le comte de Soissons, arriva le surlendemain du lit de justice : s'il eût été présent à l'instant de la catastrophe, son esprit d'intrigue l'eût peut-être rendu redoutable; mais, maintenant, la situation était affermie et son mécontentement réduit à l'impuissance. La reine alla toutefois au-devant de ses exigences, comme s'il eût été à la tête d'une armée menaçante : il demanda 200,000 écus comptant et 50,000 écus de pension : il les eut. Déjà gouverneur du Dauphiné, il demanda le gouvernement de Normandie : Henri IV, qui voulait réduire autant que possible la puissance et le nombre des gouverneurs, avait donné le titre de ce gouvernement au petit duc d'Anjou, son second fils, après la mort du duc de Montpensier [1], comme le titre du gouvernement de Bourgogne au dauphin, après le supplice de Biron. Sulli essaya en vain de décider la reine à résister. Concini était déjà plus puissant que Sulli, le comte de Soissons avait gagné le favori étranger, et la Normandie fut livrée. Soissons eut encore la survivance du gouvernement de Dauphiné et de la charge de grand-maître pour son fils. Ce fut le signal de la curée. Épernon, outre la survivance de ses charges et gouvernements assurée à ses fils, se fit rendre le commandement effectif de Metz et des Trois-Évêchés, où Henri IV avait annulé son autorité de gouverneur par la nomination d'un lieutenant-de-roi. Guise reçut 100,000 écus pour payer ses dettes, et la reine l'aida à obtenir la main de la veuve du duc de Montpensier, héritière des grands biens de la maison de Joyeuse, mariage auquel le feu roi s'était opposé. Bellegarde, lieutenant-général de Bourgogne, devint gouverneur de cette province. Concini ne s'oublia pas : il acheta, aux dépens de la reine, le marquisat d'Ancre, en Picardie, la charge de premier gentilhomme de la chambre et la lieutenance générale de Péronne, Roie et Montdidier. Tout cela coûta 650,000 livres. Il fit un peu plus tard son beau-frère archevêque de Tours. Toutes les

1. La branche de Montpensier s'était éteinte avec ce duc en 1608.

pensions furent largement augmentées. La régence, dès son début, fut ainsi marquée d'un cachet de désordre et de faiblesse. La reine et ceux des ministres dont elle suivait les conseils, voulaient prévenir toutes les résistances en rassasiant toutes les cupidités et obtenir à tout prix la paix intérieure jusqu'au terme de la régence; ils étaient résignés à sacrifier les finances et l'administration pour qu'on les laissât changer à leur gré la politique extérieure.

Quelle que fût la pensée du nouveau gouvernement, ses premiers actes législatifs n'eurent rien que de raisonnable. Au bruit de l'assassinat de Henri IV, une foule de gentilshommes et de gens de guerre, croyant la France près de tomber en dissolution, s'étaient armés et cantonnés chez eux ou dans les forteresses dont ils avaient pu se saisir; un édit leur enjoignit de mettre bas les armes, avec promesse de pardon pour quiconque obéirait sur-le-champ. Les protestants avaient montré de vives alarmes; on les rassura par une confirmation solennelle de l'édit de Nantes. Aucun des hommes d'État, même les plus hostiles à la Réforme, n'osa dissuader la reine de cette confirmation. Marie de Médicis écrivit une lettre bienveillante à du Plessis-Mornai, appela le duc de Bouillon à la cour, le gratifia de 200,000 livres et lui accorda l'abolition des douânes établies devant sa ville de Sedan. La régente ne parut pas faire de distinction de religion dans ses faveurs et agit par crainte, à cet égard, comme Henri IV agissait par système.

La conduite de la régente envers les protestants lui était dictée par l'opinion publique. L'esprit des masses était bien changé : le peuple, saisi d'un de ces entraînements de cœur si communs dans notre histoire, ne témoigna que des sentiments de concorde et de fraternité; catholiques et protestants, en province comme à Paris, s'unirent dans une douleur commune, et les suggestions de quelques fanatiques incorrigibles furent repoussées avec horreur. On n'entendit tomber que des paroles vraiment chrétiennes du haut de ces chaires de Paris où l'humanité avait reçu tant d'outrages. La plupart des prédicateurs recommandèrent la paix, l'union, l'observation de l'édit de Nantes. Plusieurs curés de Paris et quelques orateurs de divers ordres religieux allèrent plus loin et tonnèrent contre les jésuites, dont les maximes perverses avaient,

disaient-ils, armé le bras du parricide Ravaillac [1]. On vit alors quel chemin les esprits avaient fait depuis douze ans et combien le fanatisme avait perdu de terrain! Henri IV, par complaisance pour le père Cotton, son confesseur, avait légué son cœur à la maison des jésuites de La Flèche. Les jésuites réclamèrent ce cœur, qu'ils souhaitaient avoir depuis longtemps entre les mains, comme dit malignement l'Estoile; mais ils n'osèrent l'emporter en plein jour, de peur d'une sédition [2].

L'attention, ou, pour mieux dire, l'âme tout entière du peuple était absorbée par les incidents relatifs à la mort de Henri IV et au procès de son assassin. Mille récits merveilleux circulaient sur la grande catastrophe : des astrologues l'avaient prédite en Espagne et en Allemagne; des religieuses, une jeune bergère, avaient vu en extase la mort du roi au moment où Henri recevait le coup mortel; la nature avait eu, aussi bien que les hommes, de mystérieuses révélations : à l'heure fatale, les troupeaux avaient mugi horriblement; le taureau royal, armoiries vivantes du Béarn, s'était précipité du haut des remparts dans les fossés du château de Pau; les cloches avaient sonné d'elles-mêmes le glas funèbre. On recueillait plus avidement encore les bruits qui semblaient annoncer la découverte du complot dont Ravaillac avait été l'instrument. Les rumeurs les plus étranges trouvaient créance; les soupçons populaires atteignaient les plus hautes têtes, et l'irritation des masses était entretenue par l'arrestation de plusieurs personnes accusées d'avoir approuvé le meurtre de Henri IV.

L'assassin était resté deux jours enfermé à l'hôtel de Retz, voisin du théâtre de son crime, avant d'être transféré à la Conciergerie, et, durant ces deux jours, au milieu du trouble universel, on avait négligé de le mettre au secret et l'on avait laissé beaucoup de personnages notables le voir et lui parler. Le public interpréta ces communications dans le sens le plus sinistre : on accusa le père Cotton d'avoir dit à Ravaillac « qu'il regardât bien à ne pas

1. Un des prédicateurs qui avaient attaqué les jésuites, l'abbé du Bois, de l'ordre de Cîteaux, ayant été à Rome l'année suivante, fut arrêté, on ne sait sous quel prétexte, et ne reparut jamais. Le bruit courut qu'on l'avait fait mourir secrètement. *Mercure françois*, t. II, fº 154, vº.

2. L'Estoile, *Journal de Louis XIII*, à la suite du *Journal de Henri IV*, p. 597-599, 604-611. — *Mercure françois*, fº 465.

mettre en peine les gens de bien. » Ravaillac ne mit personne « en peine, » car il soutint jusqu'à la fin n'avoir point eu de complice. On a souvent prétendu que ses interrogatoires n'avaient pas été poussés bien vivement et que les juges avaient eu plus peur de ses aveux que de son silence. La commission du parlement qui instruisit le procès avait cependant pour chef le premier président de Harlai, et l'on ne peut révoquer en doute ni le courage de ce magistrat célèbre ni son dévouement à la mémoire de Henri IV. On n'est sans doute pas obligé d'ajouter une foi entière aux déclarations de Ravaillac telles qu'elles sont consignées dans le procès; néanmoins, quand on les a lues avec attention, il est difficile de conserver la pensée que cet homme ait pu être l'instrument direct de personne; on voit assez bien, dans ses interrogatoires, comment la lie des vieilles passions ligueuses, longtemps aigrie solitairement dans une âme superstitieuse et sombre, y a tourné à la folie et au meurtre. Quelqu'un a pu y aider; d'odieuses espérances ont pu reposer sur les propos et les dispositions de Ravaillac; mais, quant à l'exécution, il n'a obéi qu'à lui-même.

Il n'avait pas tout d'abord projeté de tuer le roi : des visions bizarres et puériles assiégeaient son imagination; ayant cru voir des hosties lumineuses voltiger devant sa face, il s'était cru chargé par le ciel d'engager le roi à détruire les hérétiques qui niaient la présence de Dieu dans l'hostie; il était allé plusieurs fois à Paris dans cette intention. N'ayant pu pénétrer jusqu'au roi [1], il crut alors que Dieu condamnait Henri IV, et que Henri, ne voulant pas exterminer l'hérésie, devait périr. Il quitta une dernière fois Angoulême, vers Pâques : arrivé à Paris, la résolution lui manqua; il abandonna son dessein et repartit; mais, comme il passait devant un bas-relief représentant l'*Ecce Homo*, dans le faubourg d'Étampes, il se ressouvint que des soldats avaient dit devant lui qu'ils suivraient le roi jusqu'à la mort, fût-ce contre le pape; ce souvenir lui parut un avertissement d'en haut. Les préparatifs du roi étaient évidemment, pensait-il, dirigés contre les princes catholi-

1. *V.* les importants détails donnés par La Force dans ses *Mémoires*, t. I, p. 225-226. — La Force, inquiet de l'insistance de cet homme de mauvaise mine, à l'air égaré, pour parler au roi seul, voulait le faire arrêter : Henri dit que c'était quelque visionnaire; qu'on le fouillât et qu'on le laissât aller. On le fouilla, mais très-mal, car il avait son couteau, et on le lâcha.

ques et contre le Saint-Père; or, faire la guerre au pape, c'est la faire à Dieu, « d'autant que le pape est Dieu, et Dieu est le pape. » Il revint sur ses pas. On sait le reste!

On avait trouvé sur lui des espèces d'amulettes et ces vers :

Que toujours dans mon cœur
Jésus soit le vainqueur!

C'était le dernier terme des profanations auxquelles eût jamais été livré le nom du Christ!

Il s'était d'abord vanté de son action, qu'il justifiait par tous les arguments employés d'ordinaire en faveur du tyrannicide; il finit cependant par reconnaître que son inspiration avait pu venir du diable et non de Dieu, mais il assura toujours que personne n'avait su ni encouragé son dessein. Il convint seulement avoir entendu des sermons qui l'y avaient prédisposé d'une manière générale.

Le 27 mai, Ravaillac fut condamné à un supplice qui dépassait tout ce qu'autorisait la terrible législation criminelle du temps : l'arrêt portait qu'il serait tenaillé aux mamelles et aux membres, qu'on lui brûlerait le poing droit, qu'on verserait du plomb fondu et de l'huile bouillante dans les plaies ouvertes par les tenailles, que son corps enfin serait tiré et démembré à quatre chevaux, ses restes brûlés et ses cendres jetées au vent. Son père et sa mère furent bannis du royaume.

On le mena, le jour même, à la mort. Une foule innombrable encombrait les quais, les ponts et la place de Grève. Quand le funèbre tombereau sortit de la Conciergerie, il s'éleva une si furieuse tempête de cris et d'imprécations « qu'il sembloit que le ciel et la terre se dussent mêler ensemble. » La multitude se ruait avec une telle furie sur le condamné, que la garde qui l'escortait eut grand'peine à l'amener vivant jusqu'à la Grève. Ravaillac parut fort étonné : le misérable s'était imaginé que le peuple lui saurait gré d'avoir percé le cœur de la France! Alors, enfin, il témoigna quelque repentir. Mais le peuple fut aussi implacable que les bourreaux, qui, durant deux heures et demie, épuisèrent leur horrible science pour donner au coupable le temps de se sentir mourir et de « distiller son âme goutte à goutte, » suivant l'énergique expression d'un contemporain. Au moment d'expirer sous les

efforts des chevaux qui lui disloquaient les membres, il implora du peuple un *Salve, Regina!* pour son âme. « Non! » cria-t-on de toutes parts, « qu'il soit damné comme Judas! » Son confesseur le dévoua à l'enfer s'il n'avouait ses complices : il jura une dernière fois qu'il n'en avait pas et se soumit à la damnation éternelle s'il mentait [1].

L'arrêt du parlement ne fut pas complétement exécuté : le bourreau ne put brûler les restes du « parricide »; la foule s'en empara et les traîna par lambeaux dans toute la ville; les paysans des environs de Paris emportèrent les débris de ses entrailles pour les brûler jusque dans leurs villages.

Les opiniâtres dénégations dans lesquelles Ravaillac avait persisté jusqu'à la mort ne convainquirent pas le peuple de son isolement. Ce qu'on peut tout au moins regarder comme certain, c'est que plus d'un fanatique avait conçu des projets semblables, soit spontanément, soit à l'instigation de ceux que menaçaient les armes de Henri IV, et que, si Ravaillac eût échoué, d'autres eussent pris sa place. « Lors, » dit le cardinal de Richelieu dans

1. Il existe cependant une tradition contraire : on a dit qu'avant d'être attaché aux quatre chevaux qui devaient le démembrer, Ravaillac avait fait appeler le greffier du parlement et lui avait dicté une déposition, que cet homme aurait écrite volontairement d'une manière illisible. Le testament de Ravaillac n'aurait point été annexé aux dossiers du procès et serait tombé, par diverses circonstances, entre les mains de la famille Joli de Fleuri. M. de Fontanieu, dont la Bibliothèque Nationale possède les précieux portefeuilles historiques, rapporte qu'un savant très-digne de foi lui assura avoir vu cette pièce et avoir cru reconnaître, parmi des mots indéchiffrables, le nom de la reine et celui du duc d'Épernon : il se croyait sûr au moins de ce dernier nom. — Portefeuilles de Fontanieu, nos 456-457. — Il est difficile d'admettre que ce savant n'ait pas été dupe de son imagination; car il faudrait récuser tous les témoignages contemporains, unanimes sur la fin de Ravaillac, qui eut des milliers de spectateurs. Personne n'est plus affirmatif à cet égard que L'Estoile, qu'on ne saurait soupçonner de réticence et qui dit en propres termes tenir « l'opinion commune pour bien vraie », à savoir : que Ravaillac n'a rien révélé (L'Estoile, p. 595-598; 616). — *V.* aussi les Lettres de Nicolas Pasquier, à la suite des Œuvres de son père Étienne Pasquier, t. II, col. 1053-1054. — *Mercure françois,* t. I, fos 440-457. — Le procès de Ravaillac, incomplet dans le *Mercure,* a été publié intégralement par l'abbé Lenglet-Dufresnoi, dans le t. VI des *Mémoires* de Condé. — Du reste, l'obstination de Ravaillac à ne rien révéler ne nous paraît pas, comme à M. Poirson, une preuve morale presque invincible. « Pour nous », dit M. Poirson (t. II, p. 941), « la vérité est dans cette parole d'un mourant, d'un chrétien d'une foi vive et fervente, en présence de l'éternité, de son salut ou de sa damnation. » Il nous semble que c'est méconnaître la perversion totale d'esprit comme de cœur à laquelle certaines doctrines, celle surtout des restrictions mentales, avaient amené de tels *chrétiens*, très-capables d'entrer dans l'éternité une fraude pieuse à la bouche.

ses Mémoires, « la maladie de penser à la mort des rois étoit si pestilentielle, que plusieurs esprits furent, à l'égard du fils, touchés et saisis d'une fureur semblable à celle de Ravaillac au respect du père. » Un maçon, une lavandière et un enfant de treize ans furent arrêtés pour avoir dit qu'ils tueraient le petit Louis XIII. Ceci n'était plus du fanatisme; c'était cette étrange monomanie d'imitation, que les crimes éclatants traînent souvent après eux.

Le parlement, n'ayant pas trouvé de complices directs à Ravaillac, voulut du moins atteindre les doctrines qui avaient mis le poignard à la main du meurtrier et seconder la réaction de l'esprit public contre les jésuites. Le jour même de l'arrêt de Ravaillac, le parlement enjoignit aux doyen et syndic de la Faculté de théologie d'assembler cette Faculté, afin de délibérer sur la confirmation d'un ancien décret par elle rendu en l'année 1413 et approuvé par le concile de Constance. Ce décret, rendu à la requête de Jean Gerson et à l'occasion de l'assassinat du duc d'Orléans, frère de Charles VI, condamnait comme hérétique la proposition « qu'un tyran peut être occis par un sien vassal ou sujet, par embûche, trahison et autres menées, sans attendre la sentence ou le mandement de juge quelconque. » La Sorbonne confirma, sans difficulté, le décret de 1413, et ajouta que c'était « chose séditieuse, impie et hérétique, de mettre les mains sur les sacrées personnes des rois et princes, quelque prétexte que tout sujet, vassal ou étranger puisse prendre; » elle arrêta que tous les docteurs et bacheliers en théologie jureraient d'enseigner la vérité de ce nouveau décret.

Le parlement fit aussitôt saisir le livre du jésuite Mariana, le condamna au feu, défendit, sous peine de lèse majesté, d'écrire ou de publier aucun livre contrevenant au décret de la Sorbonne et enjoignit de publier ce décret au prône de toutes les églises. Le nonce du pape et l'évêque de Paris réclamèrent et accusèrent le parlement d'empiéter sur les droits de l'autorité ecclésiastique : le père Cotton déclara, au nom de son ordre, que Mariana était désavoué et censuré depuis quatre ans et que les jésuites acceptaient le décret de la Sorbonne; le parlement consentit à retrancher de son arrêt le nom des jésuites.

Quelques mois après (26 novembre 1610), le parlement se dédommagea en portant un rude coup aux jésuites. Guillaume Barclay, catholique écossais établi en France, avait publié récemment deux traités *de la Puissance du Pape* et *de la Puissance Royale*, où il attaquait en même temps, au point de vue du droit divin des rois[1], les maximes républicaines et les maximes ultramontaines. Le cardinal jésuite Bellarmin répondit, au nom de l'ultramontanisme, par un traité *de la Puissance du Souverain Pontife sur le Temporel*. Sa réponse venait de paraître; le parlement la fit saisir et en prohiba la vente sous peine de lèse majesté, comme d'un livre « contenant une fausse et détestable proposition tendant à l'éversion des puissances établies de Dieu. »

A la nouvelle de l'outrage fait au membre le plus éminent du sacré collége, tout le parti ultramontain s'émut : le nonce menaça de quitter la France; l'évêque de Paris et plusieurs autres prélats soutinrent le nonce; Marie de Médicis s'effraya, et le conseil d'État, malgré les énergiques représentations du premier président, enjoignit de surseoir à la publication et exécution de l'arrêt du parlement, jusqu'à ce que le roi en eût autrement ordonné (30 novembre).

Cette reculade donna à la France et à l'étranger la mesure du nouveau gouvernement : la royauté, trahie par l'étrangère qui la représentait momentanément, désavouait ses défenseurs et n'osait plus nier la suprématie temporelle du pape; c'était retomber au-dessous de Henri III[2].

1. Barclay reconnaît cependant qu'un roi qui conspire la perte de son propre royaume, ou qui l'assujétit à un prince étranger, cesse d'être roi *ipso facto*; l. III, c. 16.

2. *Mercure françois*, t. I, f°s 457-461; 492-502; t. II (édit. de 1627), f°s 23-26. — L'Estoile, p. 603; 605; 631; 611; 644.—Il y a, dans le vol. 661 des Mss. de Dupui, que nous avons eu souvent à citer, une lettre curieuse de du Vair sur l'affaire du livre de Bellarmin. La reine avait mandé à du Vair, alors premier président du parlement de Provence, d'empêcher qu'il y eût à Aix un arrêt semblable à celui du parlement de Paris. Du Vair répondit qu'on aurait plus aisément à Aix un arrêt pour le pape contre le roi. « Ce sont », dit-il, « des esprits républicains qui ne respirent que la liberté, et qui sont bien aises qu'on commence à rendre les souverainetés des rois moins indépendantes et moins absolues qu'auparavant, pour avoir moyen d'avoir plus de liberté entre telles contentions, et pour recourir à Rome quand les puissances ne leur agréeront. » — Étrange républicanisme, assurément, que celui qui se fondait sur un système de bascule entre le roi et le pape! — Il y avait eu, à la fin de l'été, une assemblée du clergé, qui obtint une ordonnance royale portant que les simoniaques et confiden-

Il n'était plus possible de conserver d'illusion sur les tendances de la régence. On avait pu, pendant quelque temps, espérer que la politique de Henri IV ne serait point entièrement abandonnée : chacun sentait bien qu'il fallait renoncer aux grands desseins du feu roi, mais on pouvait rester fidèle à sa pensée. Le contraire fut décidé, pour ainsi dire, avant que le corps de Henri IV fût refroidi. Concini, sa femme et le duc d'Épernon, qui partageait avec ces étrangers la faveur de la reine, étaient tout au système des alliances catholiques; les ministres Silleri, Villeroi et Jeannin n'avaient servi qu'à contre-cœur le système contraire sous le feu roi et s'entendirent sans peine avec les favoris; la reine était toute convaincue d'avance; le comte de Soissons, à qui son titre de prince du sang donnait une certaine importance, avait vendu son acquiescement à tout ce que voudrait la reine.

La rupture avec la politique de Henri IV ne fut pourtant ni violente ni soudaine : on eût craint de soulever l'opinion en se jetant ouvertement dans les bras de l'Espagne; les trois ministres, d'ailleurs, étaient plutôt des hommes égarés par les préjugés religieux que des traîtres; ils souhaitaient qu'on se rapprochât de l'Espagne, la grande puissance catholique, mais non pas qu'on se livrât à elle tout à fait sans réserve et sans garantie. Ils tombèrent d'accord avec Sulli quant à la confirmation des alliances avec la Hollande, l'Angleterre, les protestants allemands et le Turc; malgré l'opposition du parti jésuitique, ils firent décider dans le conseil, où étaient appelés tous les grands, que l'on exécuterait le traité de Hall. On licencia les trois quarts de cette armée de Champagne qui s'était crue destinée à de si grandes choses; le reste des troupes, au nombre de neuf à dix mille hommes, se dirigea vers Juliers par la Lorraine et l'électorat de Trèves, afin d'éviter toute contestation avec les archiducs de Belgique : on avait donné pour

tiaires convaincus seraient privés de leurs bénéfices; que le roi n'accorderait plus de brevets de réserve, « lesquels donnent occasion de souhaiter, voire de rechercher la mort d'autrui »; il fut interdit aux juges laïques d'attirer à eux, sous aucun prétexte, les causes spirituelles concernant les sacrements, offices et discipline de l'Église. Le roi admonesta les archevêques et évêques de tenir des conciles provinciaux au moins tous les trois ans (septembre 1610). — Le parlement n'enregistra l'édit qu'au bout de deux ans, après beaucoup de difficultés et sous quelques réserves (*Anc. Lois franç.*, t. XVI, p. 9).

chef à ce corps d'armée un vieux ligueur, le maréchal de La Châtre, avec le duc de Rohan, gendre de Sulli, pour lieutenant-général. C'était une espèce de transaction entre les partis. Le contingent français arriva, le 18 août, devant Juliers, que Maurice de Nassau et le prince d'Anhalt assiégeaient, depuis trois semaines, avec plus de trente mille soldats, parmi lesquels figuraient quatre mille Anglais envoyés par le roi Jacques. Juliers capitula le 1er septembre, sans que la maison d'Autriche eût pu se mettre en mesure de le secourir. La facilité de cette conquête dut rendre plus amers les regrets des bons Français, en montrant quelles chances de succès auraient eues les desseins de Henri IV.

L'expédition de Juliers fut la dernière concession faite au passé [1] : la reine mère déclara nettement à Sulli, en présence du connétable, du chancelier et de Villeroi, que son intention, fortifiée de l'avis de ces trois conseillers, était de réconcilier la France et l'Espagne par un double mariage entre le roi et l'infante, l'aînée des sœurs du roi et le prince des Asturies; qu'elle croyait, par conséquent, devoir renoncer aux alliances de famille projetées par le feu roi avec la Lorraine et la Savoie. Le projet d'unir Louis XIII à l'héritière de Lorraine, fort mal vu des princes lorrains, que cette union eût dépouillés de leurs droits éventuels au duché, ne se fût probablement pas réalisé sans obstacles, maintenant que Henri IV n'était plus là pour imposer ses volontés. Il n'en était pas de même du mariage de Savoie, que Charles-Emmanuel souhaitait avec passion, et la France avait un intérêt évident à rester l'alliée de ce prince et à réaliser du moins cette portion des engagements du feu roi, puisqu'il ne pouvait plus être question de la conquête du Milanais. Ce fut là ce que Sulli s'efforça en vain de faire comprendre à la reine : Marie voulait absolument que sa fille aînée fût reine d'Espagne.

Sulli, en rentrant chez lui, déclara qu'il entendait se retirer

1. La cour de Rome se plaignait fort qu'on eût obéi en cette occasion au feu roi : le pape Paul V avait témoigné, devant son camérier, qui était français, et devant l'ambassadeur de France, une vive douleur de l'assassinat de Henri IV (*V.* L'Estoile, p. 614); mais il avait exprimé d'autres sentiments devant d'autres témoins : « Le Dieu des nations », dit-il, « a fait ceci, parce que le roi était tombé en sens réprouvé ! » Lettre de l'auditeur de rote à l'archiduc des Pays-Bas; ap. Ranke, *Hist. de France*, l. VII, c. 7.

sur-le-champ. Son fils, son gendre, son frère, se réunirent pour l'en dissuader. Sulli resta, mais ne put rien empêcher, ni rien préserver. Il n'avait aucun point d'appui : en donnant la régence à la reine, on ne lui avait point imposé de conseil de régence, en sorte que le conseil d'État, où Marie appelait tous les personnages un peu considérables, n'avait point d'autorité réelle, et que tout se décidait dans de secrets conciliabules. Non-seulement le nonce du pape et le jésuite Cotton, devenu confesseur de Louis XIII après l'avoir été de Henri IV, mais l'ambassadeur d'Espagne, comme l'atteste sa correspondance, figuraient parmi les conseillers intimes de la régente de France. Une fois la petite guerre de Juliers terminée, la reine promit à l'ambassadeur d'Espagne de ne point troubler les princes autrichiens « dans leurs affaires d'Allemagne, » c'est-à-dire dans la question de l'élection d'un roi des Romains, pourvu que le roi catholique n'assistât pas les « brouillons » en France. L'armée rassemblée en Dauphiné sous les ordres de Lesdiguières fut licenciée; le traité conclu par Henri IV avec le duc de Savoie fut mis à néant; le moins qu'exigeât la dignité de la France, c'était de ménager à Charles-Emmanuel un accommodement honorable avec l'Espagne, irritée de sa défection. On ne le fit pas : on souffrit lâchement que ce prince, pour éviter l'invasion du Piémont par les Espagnols, envoyât son fils à Madrid demander pardon à genoux au roi d'Espagne d'avoir voulu être l'allié de la France [1].

Marie de Médicis eut bientôt l'occasion de remplir ses engagements envers la maison d'Autriche, en ce qui regardait l'Allemagne. Les événements d'outre-Rhin durent redoubler les regrets des amis de Henri IV. A la nouvelle de la mort du grand roi, l'empereur Rodolphe, passant de la terreur à la confiance, avait donné l'investiture des fiefs de Clèves à l'électeur de Saxe et chargé le duc de Bavière de reprendre l'offensive contre les protestants en Alsace, où la lutte était vivement engagée, et à Clèves. Mais les forces protestantes étaient encore très-imposantes : la

1. Sulli, *OEconomies royales*, t. II, p. 387-392. — *Mémoires* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p. 29-32.— *Mémoires* de Fontenai Mareuil, *ibid.*, t. V, p. [illegible]. — *Mémoires* du maréchal d'Estrées, *ibid.*, p. 376.— *Mercure françois*, t. I, fos 505 à 522. — Vittorio Siri, *Memorie Recondite*, t. II, p. 416-425.

perte de Juliers était déjà certaine; le duc de Bavière aima mieux transiger que de combattre en Alsace, et l'électeur de Saxe, au printemps suivant, traita avec l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg, qui l'admirent en tiers dans la possession provisoire des fiefs contestés (mars 1611). L'accommodement entre les protestants et les catholiques fut suivi d'une guerre intestine dans le sein même de la maison d'Autriche. Rodolphe, qui ne pardonnait point à son frère Mathias de l'avoir dépouillé, appela secrètement son cousin Léopold pour l'aider à rompre son traité avec Mathias. Léopold, chassé de Juliers, se jeta sur la Bohême : les Bohêmes, irrités de ses violences, se déclarèrent pour Mathias; Léopold fut battu et repoussé, et Mathias força Rodolphe à lui céder sur-le-champ la Bohême, qui reprit solennellement possession du droit d'élection royale et de toutes ses anciennes franchises. Rodolphe survécut peu à cette dernière humiliation. Après sa mort (30 janvier 1612), les électeurs, sachant qu'il n'y avait plus rien à attendre de la France, n'essayèrent pas d'ôter l'empire à la maison d'Autriche : ils se divisèrent entre les archiducs Albert et Maximilien, qui, dans l'intérêt de la famille, eurent le bon sens de renoncer à toutes prétentions au profit de Mathias. Celui-ci, bien qu'il eût mécontenté tout le monde et par son ambition et par sa position peu franche entre les partis, finit par être élu (juin 1612). La France n'avait pas donné signe de vie dans ces transactions.

La régente de France avait, depuis quelque temps déjà, débarrassé l'Espagne du reste d'inquiétude que pouvaient lui causer les débris des Morisques entassés dans les vallons des Pyrénées, au nombre de plus de cent cinquante mille têtes. Le passage fut accordé à ces malheureux : quarante mille Morisques castillans, entrés en France, du vivant de Henri IV, par Saint-Jean-de-Luz, furent bientôt suivis de cinquante mille Morisques aragonais, puis d'autres bandes encore, tandis que leurs frères de Catalogne et ce qui restait des autres provinces arrivaient par mer en grand nombre à Marseille, après une affreuse traversée où ils avaient été en butte à toutes les violences et à toutes les spoliations de la part des Espagnols. Les Morisques avaient, dit-on, dès le temps du feu roi, fait quelques ouvertures pour s'établir en France. Sulli croit

qu'ils eussent consenti à embrasser le protestantisme, qui, par la suppression des images et du culte des saints, leur semblait se rapprocher des principes de l'Islam. C'eût été une précieuse acquisition pour la France : ces hommes industrieux, actifs, habiles dans l'agriculture et dans l'art des irrigations, eussent pu transformer en prés et en champs fertiles les landes désertes de la Gascogne; les préjugés religieux s'y opposèrent. Henri IV lui-même n'avait point osé braver les passions catholiques en renforçant ainsi le protestantisme français. Les masses du peuple proscrit refusèrent de subir le catholicisme, et les bandes entrées par les Pyrénées se dirigèrent vers les ports du Languedoc, où Henri IV leur avait permis de s'embarquer, marquant leur passage par d'inévitables désordres et souvent victimes à leur tour de l'antipathie des populations qu'elles traversaient. L'insuffisance des bâtiments de transport, qui obligea la plupart des Morisques à séjourner des mois entiers sur nos côtes, l'inhumaine cupidité d'une partie des commissaires royaux et des patrons chargés de l'embarquement, la brutalité fanatique des matelots provençaux, l'égoïsme des riches exilés, qui tâchèrent de se soustraire à la loi que leur imposait le gouvernement français de payer pour leurs frères pauvres, enfin les vols commis par les receveurs chargés des deniers communs, réduisirent ce peuple infortuné à une effroyable détresse. Les premiers émigrés, partis d'Agde sur l'autorisation de Henri IV, arrivèrent à bon port sur les côtes de Tunis, sans avoir eu à se plaindre de leurs conducteurs; mais les convois suivants eurent presque le même sort qu'avaient eu les expéditions parties directement d'Espagne pour l'Afrique. Une foule de ces malheureux furent dépouillés ou même précipités dans les flots par les matelots qui les conduisaient; d'autres, embarqués presque sans vivres, périrent de misère et d'épuisement durant la traversée; plusieurs milliers expirèrent dans les hôpitaux de Marseille ou sur les plages de la Provence et du Bas Languedoc. On jeta un si grand nombre de cadavres à la mer, que les Marseillais ne voulaient plus manger de poisson. Ils appelaient les sardines *grenadines*, parce qu'elles étaient repues de la chair des Mores. Malgré la vieille haine qui subsistait encore contre les musulmans, la France et l'Europe s'émurent à ces lamentables

récits : des poursuites furent entamées contre les principaux coupables, et le gouvernement français ne voulut point prendre sa part de la réprobation qui s'élevait contre le gouvernement espagnol. Le cardinal de Richelieu a prononcé, dans ses Mémoires, l'arrêt de la postérité sur le grand forfait ordonné par l'Escurial[1].

Pendant que cette vaste tragédie s'achevait aux bords de la Méditerranée, de misérables ambitions continuaient à se partager la dépouille du grand roi. Pour empêcher le naufrage complet de la politique de Henri IV, Sulli avait eu un moment la pensée de chercher un appui dans un prince qui avait été son ennemi personnel et l'ennemi du feu roi, le jeune Henri de Condé. Condé eût pu se faire une haute position en prenant en main la défense des intérêts de l'État contre l'ineptie de la régente et la cupidité des grands ; mais il n'avait ni assez de cœur ni assez de tête pour un tel rôle : il n'était pas taillé davantage pour le rôle d'usurpateur, que le comte de Fuentès l'avait pressé de s'arroger, lorsque la nouvelle de la mort de Henri IV était parvenue à Milan. Condé, loin de contester les droits de Louis XIII, se hâta de protester de son obéissance au nouveau roi et à la reine mère, quitta Milan et retourna en Belgique, afin de s'assurer comment il serait reçu en France. De nouvelles insinuations lui furent faites à Bruxelles, où les archiducs étaient mécontents de voir la régente persister dans l'expédition de Juliers. Condé eut au moins le bon sens de ne pas écouter les Espagnols. Certain, par les offres de service qui lui arrivaient de toutes parts, d'être bien accueilli en France, il passa la frontière et arriva à Paris le 15 juillet, escorté de presque toute la noblesse de cour, qui était allée fort loin au-devant de lui. On voyait côte à côte dans son cortége les chefs des protestants et les princes de la maison de Guise, disposés, par des motifs différents, à s'unir au prince contre les favoris et le comte de Soissons.

1. *Mercure françois*, t. II, f°s 9-17. — Bouche, *Hist. de Provence*, t. II, l. x, p. 850. — L. Viardot, *Hist. des Arabes et des Mores d'Espagne*, t. I, ch. VII. — Richelieu (collect. Michaud, 2e sér., t. V, p. 34) appelle l'expulsion des Morisques « le plus barbare conseil dont l'histoire de tous les siècles précédents fasse mention ». Un certain nombre de familles mores consentirent à professer le catholicisme ; quelques-unes se fixèrent dans nos villes maritimes de l'Ouest, où elles subsistaient encore sous Louis XIV, toujours un peu suspectes dans leur orthodoxie. Péréfixe, *Vie de Henri le Grand*, p. 308.

La reine s'effraya de la réception faite au prince par la noblesse : elle craignit qu'on n'essayât de revenir sur la déclaration de régence, ou tout au moins qu'on ne lui imposât un conseil présidé par Condé. Elle tâcha de s'appuyer sur le peuple : elle ordonna l'armement de la milice bourgeoise; elle révoqua cinquante-neuf édits bursaux et en fit surseoir quelques autres (22 juillet).

La voix publique applaudit à une amélioration qui ne devait pas être de longue durée. La frayeur de la reine se calma promptement. Après avoir d'abord paru disposé à suivre les conseils de Sulli, Condé se laissa emporter à ses penchants rapaces et vulgaires, et accepta en argent le dédommagement du pouvoir qu'on lui refusait. Une pension de 200,000 francs et le don d'un hôtel à Paris apaisèrent sa première faim. Sulli voyait le désordre augmenter de jour en jour : on multipliait les acquits au comptant, dépenses dont le souverain se réservait personnellement la destination et qui n'étaient pas vérifiées par la chambre des comptes; le chancelier avait conservé le sceau du feu roi et s'en servait pour faire passer, comme approuvés par Henri IV, des édits que ce prince eût déchirés avec indignation. Sulli demanda un congé à la reine pour aller visiter ses terres, pendant les cérémonies du sacre de Louis XIII, qui eut lieu à Reims le 17 octobre : il partit avec la pensée de ne plus revenir.

Sulli ne tarda pourtant point à être rappelé avec instance par ses collègues, qui le haïssaient, mais qui sentaient la difficulté de se passer de lui. Silleri, Villeroi et Jeannin, alarmés par un rapprochement qui s'était opéré entre Condé, Soissons et la plupart des grands, et assaillis par un débordement croissant de prétentions insatiables, voulaient s'abriter sous l'énergie d'un surintendant habitué à prendre sur lui l'odieux des refus. Concini, qui avait eu de violentes querelles avec plusieurs des grands, acquiesça au retour du surintendant. La reine écrivit à Sulli une lettre pressante. Le grand ministre ne se séparait pas sans déchirement de cette administration qu'il avait créée, de ce gouvernement qu'il avait si longtemps conduit d'accord avec son malheureux maître : le juste orgueil de l'homme d'État qui se sent nécessaire à son pays, le regret amer des grandes choses inachevées, suscitèrent

dans son âme un reste d'illusion : il céda et reparut à la cour.

L'épreuve fut courte et décisive. Sulli se trouva au milieu d'un monde d'ennemis. Les passions égoïstes et anarchiques se dédommageaient de la compression qu'elles avaient subie durant le dernier règne, et leur voix étouffait toute autre voix dans le conseil d'État, que remplissaient les princes et les grands. On n'entendait parler que de nouveaux expédients pour tirer de l'argent du peuple, d'augmentation de pensions, de dons aux courtisans, de priviléges réclamés par les particuliers au détriment de la masse des contribuables. A peine la révocation des édits bursaux était-elle enregistrée au parlement, qu'on pensait à les rétablir. Princes et grands demandaient à grands cris des places fortes, de l'argent, des concessions de toutes sortes. Sulli soutint seul un moment tout le poids de cette avalanche : la reine lui avait pris la main de sa main « nue », en lui donnant sa foi qu'elle le soutiendrait « comme faisoit le feu roi ». Vaine promesse! Marie ne résistait guère à Concini, et Concini, de même que Silleri et Villeroi, était déjà brouillé de nouveau avec Sulli. Le favori manifestait les prétentions les plus extravagantes. Les deux ministres, tout en montrant quelque velléité de résistance aux exigences des autres, se faisaient peu de scrupule de sacrifier l'intérêt public à leurs intérêts de famille, confondus par le mariage de leurs enfants. Sulli leur rompit en visière à tous.

Princes, grands, ministres, favoris, tous ou presque tous se réunirent contre lui, comme une bande d'animaux de proie contre l'unique défenseur du troupeau. Les Guises, brouillés avec Condé et Soissons, furent à peu près les seuls grands seigneurs catholiques qui restèrent étrangers à la coalition, dont le protestant Bouillon, ennemi personnel de Sulli, avait été l'agent le plus actif. La vie même du surintendant fut menacée : le biographe du duc d'Épernon assure que le comte de Soissons proposa à ce duc de faire assassiner Sulli au Louvre, mais qu'Épernon refusa. Sulli eût tout bravé, s'il eût eu chance de vaincre. Mais il avait perdu ses dernières illusions à cet égard et il exprima hautement ses dégoûts et son désir de quitter le ministère. La reine le prit au mot et l'invita par une lettre officielle à déclarer sa résolution définitive (24 janvier 1611). Sulli répondit en envoyant sa démis-

sion de la surintendance des finances et du gouvernement de la Bastille [1].

Ses ennemis eussent voulu pousser plus loin leur victoire : on parla de rechercher sa gestion des finances, afin tout au moins de l'obliger à se démettre des grandes charges qui lui restaient. L'ambassadeur d'Espagne, par l'ordre exprès de Philippe III, pressa la reine de faire arrêter le confident de Henri IV et de le mettre en jugement! Marie de Médicis ne parut pas sentir l'insolente ironie d'un tel conseil; elle ne se décida pourtant point à le suivre et fit ordonnancer, au profit du ministre démissionnaire, un don de 300,000 francs en récompense de ses services.

Sulli écrivit à la reine, à ce sujet, la lettre la plus fière peut-être que ministre congédié ait adressée à un souverain [2] : il n'accepta ni ne refusa formellement les dons de la reine; il voulait se réserver d'agir suivant l'appui que lui prêteraient l'opinion publique et le parti protestant. Il ne se résigna pas, de longtemps, à la retraite absolue, seule digne de lui, mais si difficile à l'homme pour lequel les affaires publiques sont devenues une seconde vie : il tenta plus d'un effort, sans éclat et sans succès, pour agir encore sur les destinées de la France, avant de se résoudre à ensevelir ses souvenirs et ses ennuis dans ses châteaux solitaires de Rosni, de Boisbelle, de Sulli, de Villebon. C'est un douloureux spectacle que celui d'un grand homme, encore plein de verdeur et de séve [3], condamné par la fatalité des circonstances à une mort anticipée. Sulli vit abaisser et désorganiser la France sans pouvoir la défendre. Il la vit plus tard se régénérer sans pouvoir prendre part à sa régénération; il vit un autre réaliser en partie les plans qu'il avait rêvés, recueillir la gloire qu'il avait espéré partager avec son grand Henri; il se survécut trente ans à lui-même, trente ans d'une existence pareille à celle de ces tristes

1. Le dernier service qu'il rendit au pays fut de diminuer la gabelle d'un quart, sans que l'État y perdît, les fermiers ayant accepté ce rabais, au renouvellement de bail, sans changer leurs conditions envers le trésor. — *Mercure françois*, t. I, f° 510.

2. *Mercure françois*, t. II, année 1611, f° 6.

3. Sulli avait à peine cinquante ans à la mort de Henri IV. Il ne mourut qu'en décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans.

ombres de l'Élysée d'Homère, qui regrettent toujours la vie sans pouvoir revivre [1] !

Les ennemis de Sulli le frappèrent jusque dans les patriotiques créations de son génie. Le canal de la Loire à la Seine, presque achevé, fut abandonné ; les fonds préparés pour son achèvement furent « détournés à d'indignes usages par la haine et l'envie [2] ». Le pacte que Sulli avait conclu avec des compagnies financières pour le rachat et le dégrèvement du domaine fut rompu , et l'on recommença d'engager et de dissiper ces propriétés publiques dont le ministre déchu avait préparé l'entière libération. On ne respecta pas davantage les entreprises dont la pensée appartenait à Henri IV : on ne trouva plus d'argent pour continuer les bâtiments du feu roi ni ses manufactures; en 1617, il ne restait presque aucune trace des établissements industriels de Henri IV ; les mûriers plantés par Laffemas et par Olivier de Serres avaient disparu des Tuileries; les ateliers de tapisseries, de draps d'or et de soie, les filatures de soie, les magnaneries, les manufactures de cuivre et d'acier, étaient fermés au Louvre, au faubourg Saint-Marceau, à la place Royale, à la Savonnerie [3]. Les artisans dont Henri aimait à s'entourer avaient été expulsés du Louvre, trop étroit pour les gens de cour; on ne revit plus, sous la monarchie, rien de pareil à ces relations noblement familières entre une royauté dévouée au bien public et les arts plébéiens. Ce fut dans de tout autres conditions que Louis XIV protégea les arts et les lettres comme ornements de son trône.

Le nouveau régime avait bien autre chose à faire de l'argent de la France. Les grands entendaient jouir de leur victoire. « Le temps des rois est passé; celui des grands et des princes est venu »,

1. Sur la chute de Sulli, V. *OEconomies royales*, t. II, p. 388-417. — *Mémoires* de Fontenai-Mareuil, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. V, p. 36-42. — *Mémoires* de Pontchartrain, *ibid.*, p. 305-311. — *Mémoires* du duc de Rohan, *ibid.*, p. 494. Les *Mémoires* de Rohan sont un chef-d'œuvre par la vigueur de la pensée et la puissante concision du style. — *Mémoires* de Richelieu, *ibid.*, t. VII, p. 27-38. — *Mémoires* du maréchal d'Estrées, *ibid.*, t. VI, p. 380-385.

2. De Thou, t. VI, l. CXXXII, p. 257. On annonça l'exécution d'un autre projet de Henri IV, c'est-à-dire du canal de Bourgogne, pour joindre les bassins de la Saône et de la Seine; mais les travaux furent abandonnés après quelques coups de pioche. *Mercure françois*, an. 1613, t. III, p. 299. — Forbonnais, t. I, p. 135.

3. *Archives curieuses*, t. XV, p. 265.

se disaient-ils; « il nous faut bien faire valoir[1]! » Ce fut un moment critique dans les destinées du pays. Une régente étrangère, livrée à des favoris étrangers, aussi ignorants qu'elle des intérêts du royaume, un ministère réduit à l'impuissance pour avoir sacrifié celui de ses membres qui était la colonne de l'État, ne semblaient pas capables de résister aux princes du sang soutenus par les grands coalisés. Cette aristocratie de dignitaires royaux, de grands officiers, de gouverneurs, qui avait succédé à l'ancienne grande-vassalité, avait le champ libre. L'avantage de sa situation ne servit qu'à montrer son incapacité. Il n'y avait point dans cette aristocratie d'esprit aristocratique : son rêve était de démembrer, non de gouverner la France; son idéal était le retour à la féodalité. Cet idéal rétrograde, les grands ne surent pas même se mettre d'accord pour le poursuivre : la passion, la vanité, l'intérêt du moment, primaient chez eux l'intérêt durable. L'aspect de la cour, agitée par leurs cabales, changeait comme les flots de la mer. Le principal instrument de leur puissance n'était pas moins mobile qu'eux-mêmes. Il faut reculer par delà les temps féodaux pour trouver quelque chose d'analogue à cette clientèle ou plutôt à cette nombreuse domesticité de gentilshommes que chaque grand seigneur entretenait, et qui épousait toutes ses querelles[2]. Ceci ressemblait moins au régime des fiefs qu'à la *truste* des anciens chefs barbares. L'esprit anarchique des grands était un trait de ressemblance de plus avec la vieille barbarie. Ce n'était parmi eux que querelles, que ligues et contre-ligues dont le personnel variait à chaque instant : les amis de la veille étaient les ennemis du lendemain. La cour était tous les jours prête à s'entre-égorger : des débats de préséance au sacre, une rencontre de carrosses dans une rue étroite, une dispute entre les gentilshommes de la chambre pour un logis au Louvre, semblaient sur le point d'enfanter la guerre civile.

La reine, les ministres et les favoris profitèrent de ces discordes pour opposer les grands les uns aux autres : on épuisa le trésor;

1. Sulli, t. II, p. 388.

2. Les grands se créaient une seconde clientèle dans la bourgeoisie par les offices que procurait leur crédit; la possession d'une ou de plusieurs places fortes, dont les garnisons étaient presque entièrement à la discrétion des gouverneurs, complétait leurs moyens d'action.

on subit des insolences inouïes[1]; on avilit de plus en plus la dignité royale; mais on réussit à empêcher le faisceau oligarchique de se réunir. On gorgea d'or le prince de Condé, en échange des places fortes qu'on ne voulait pas lui livrer : le prince partit pour son gouvernement de Guyenne, emportant un don de 1,200,000 francs et chargé par la reine de surveiller les protestants; Épernon alla s'installer à Angoulême, chargé par la reine de surveiller le prince; c'était une manière de se débarrasser de tous deux. Quelques autres encore allèrent visiter leurs gouvernements et laissèrent ainsi un peu de répit à la régente.

Marie et ses conseillers avaient en ce moment des embarras assez sérieux d'un autre côté. Au milieu de ce chaos d'ambitions individuelles, il subsistait deux partis agissant dans un intérêt collectif, deux partis dont la force s'accroissait par l'inconsistance de tout ce qui s'agitait à la surface de la société : c'étaient les jésuites et les huguenots. La régente favorisait ceux-là par sympathie; elle ménageait ceux-ci par crainte. Les huguenots s'étaient promptement remis du premier effroi que leur avait causé l'assassinat de Henri IV; ils sentaient la cour à la fois malveillante et faible, et croyaient devoir se hâter de lui arracher des concessions et des garanties nouvelles. « Le roi est mineur, soyons majeurs », disait du Plessis-Mornai. L'édit de Nantes avait été confirmé pour la seconde fois à Reims, afin de rassurer les réformés sur la portée du serment « d'exterminer les hérétiques » prêté par le jeune roi au sacre. Ils demandèrent l'autorisation de tenir leur assemblée triennale comme ils l'avaient fait sous Henri IV. Comme on leur opposait quelques difficultés, le ministre protestant Chamier dit hardiment au chancelier que, « si on ne leur accordoit la permission, ils la sauroient bien prendre[2] ». La permission fut accordée pour le mois de mai 1611.

1. Les princes du sang, les princes étrangers et le connétable avaient seuls le droit d'entrer, de jour, à cheval ou en carrosse dans le Louvre. Le duc d'Épernon ayant voulu s'arroger aussi ce privilége, la reine défendit de le laisser entrer : le lieutenant des gardes de la porte exécuta sa consigne : Épernon lui fit donner des coups de bâton. Le duc fut, non pas puni, mais récompensé de son impudence, car il obtint ce qu'il prétendait; seulement la même faveur fut accordée à tous les ducs et à tous les grands officiers de la couronne. — *Mémoires* de Fontenai-Mareuil, ap. collect. Michaud, 2e sér., p. 40.

2. *Mémoires* de Richelieu, t. I, p. 41.

Les députés des seize provinces ecclésiastiques de la France protestante se réunirent à Saumur. Les grands seigneurs de la religion, qui avaient des charges en cour ou des offices royaux, étaient tous venus s'adjoindre aux députés, excepté Lesdiguières, qui s'était fait représenter par un délégué. Dès l'ouverture de l'assemblée, les rôles parurent singulièrement intervertis entre les principaux personnages de la religion. Le duc de Bouillon, qui avait excité, si longtemps et à si juste titre, la défiance de Henri IV, n'avait plus, depuis la chute de Sulli, que déférence et qu'obséquiosité pour la cour : il voulait satisfaire sa haine contre Sulli, en amenant l'assemblée à abandonner les intérêts du ministre disgracié; il convoitait le gouvernement du Poitou, que conservait Sulli; il voulait surtout se servir du parti huguenot comme d'un marchepied pour arriver au ministère et s'imposer à la cour comme le seul modérateur qui pût contenir les exigences protestantes; il avait accepté la mission de répandre 400,000 livres dans l'assemblée afin d'en rendre les membres plus dociles. Sulli, au contraire, l'infatigable champion du pouvoir royal, se trouvait devenu l'homme de l'opposition : les mauvaises intentions qu'il soupçonnait chez ses ennemis, les calomnies qu'on répandait sur son administration financière, soulevaient chez lui une irritation que fomentait son gendre, l'ardent Henri de Rohan, et que la reine ne parvint point à calmer en doublant sa pension. La lutte entre les partis de Bouillon et de Sulli s'engagea dès l'ouverture de l'assemblée. Bouillon se figurait que l'assemblée n'hésiterait pas entre lui, qui avait, disait-il, tant souffert pour la religion, et Sulli, qui avait si souvent préféré à la religion les intérêts de la couronne. Bouillon se trompa : il ne put dérober aux députés les motifs tout personnels de son changement, et les moyens de corruption n'eurent pas tant de succès qu'il l'espérait; du Plessis-Mornai et tous les protestants rigides se séparèrent de lui. Les zélés n'aimaient pas Sulli, qu'ils savaient assez peu orthodoxe au point de vue genevois; mais son gendre les entraîna : Henri de Rohan, alors âgé de trente-deux ans, leur rappelait le grand Coligni par son zèle, par sa mâle et simple éloquence, par le génie politique et militaire que révélaient toutes ses paroles et toutes ses actions. Bouillon ne réussit point à se faire nommer président

de l'assemblée : la majorité déféra cet honneur à du Plessis-Mornai. On obligea Bouillon à se réconcilier d'assez mauvaise grâce avec Sulli; puis tous les députés et les seigneurs jurèrent, au nom des églises, un acte d'union entre tous les réformés, « sous la très-humble sujétion du roi et de la reine régente ». Malgré cette réserve, les clauses de l'acte d'union relatives à l'autorité de l'assemblée et à la solidarité des réformés entre eux étaient quelque chose de fort grave, et que Sulli n'aurait eu garde d'approuver du temps du feu roi.

On commença par s'occuper du cahier des doléances. A propos de l'article de l'édit de Nantes qui garantissait aux protestants leurs charges et dignités, Sulli fit entendre que ce n'était pas volontairement, mais par obéissance, qu'il avait quitté ses emplois; il pria l'assemblée d'examiner si l'affaire était d'intérêt privé ou d'intérêt public, et si sa destitution pouvait être réputée infraction à l'édit; dans le cas contraire, devait-il accepter l'espèce d'indemnité pécuniaire qu'on lui offrait, ou demander une récompense « d'honneur et de sûreté, plutôt que de profit et d'utilité? » Il requit enfin l'assistance de l'assemblée contre ceux qui voulaient lui enlever ses dernières charges.

L'assemblée ne crut pas possible d'intervenir quant à la surintendance, qui n'était qu'une commission révocable et non une charge viagère; mais elle se joignit à Sulli pour demander en sa faveur « une récompense d'honneur et de sûreté », pria l'ex-ministre de ne pas se démettre de la charge de grand-maître de l'artillerie ni des autres offices qui lui restaient, et arrêta de l'assister par toutes voies légitimes, s'il était « recherché par voies indues et extraordinaires ».

Cette déclaration d'un corps puissant coupa court à toutes les arrière-pensées de persécution qu'on nourrissait contre Sulli[1].

L'assemblée acheva la rédaction du cahier : elle demandait que l'édit de Nantes fût observé dans sa teneur primitive, sans les mo-

1. On fit courir, sous la forme d'un remercîment adressé par Sulli à l'assemblée, une pièce d'une extrême violence, où les ennemis de ce ministre étaient qualifiés de traîtres et de voleurs publics, et où Sulli donnait les conseils les plus agressifs aux églises réformées. Cette pièce paraît « inventée à plaisir, » comme le dit le *Mercure françois*, t II, année 1611, f° 87, v°. — Elle se trouve dans le Recueil de Lannel, p. 253.

difications qu'y avait introduites la résistance des parlements et du clergé [1]; que le culte réformé fût maintenu dans tout fief où il avait été une fois établi, lors même que le fief viendrait à passer entre les mains d'un catholique; que « ceux de la religion » ne fussent plus obligés de se qualifier, dans les actes publics ou privés, de « prétendus réformés »; que leurs ministres jouissent de toutes les immunités dont jouissaient les prêtres catholiques; qu'on punît les ecclésiastiques qui enseignaient que quiconque fréquentait les huguenots était damné; qu'on réduisît le nombre des fêtes chômées; qu'on accordât aux réformés d'établir des écoles dans toutes les villes et bourgs du royaume; que les académies protestantes de Saumur et de Montauban fussent admises aux priviléges des universités. Le cahier réclamait diverses mesures pour que les chambres de l'édit fussent véritablement mi-parties et que les catholiques n'y eussent plus la prépondérance : il sollicitait l'augmentation de la faible somme accordée aux ministres; la conservation des places de sûreté durant dix années encore; le droit pour les députés généraux de pourvoir au gouvernement de celles de ces places qui viendraient à vaquer, et le droit pour les gouverneurs de choisir leurs lieutenants et les officiers des garnisons. Le cahier demandait enfin que les assemblées générales se tinssent tous les deux ans et nommassent directement les deux députés généraux qui résidaient en cour. Jusqu'alors on avait présenté au roi six candidats entre lesquels il choisissait les deux députés.

La régente et ses conseillers voulaient que l'assemblée de Saumur nommât immédiatement les six candidats, leur remît son cahier et se séparât. L'assemblée, au contraire, entendait rester réunie jusqu'à ce qu'on eût répondu à son cahier, qu'elle envoya à la régente par des députés spéciaux (fin juin 1611). Le chancelier déclara aux envoyés huguenots que la reine accordait la conservation des places de sûreté pour cinq ans, avec quelque augmentation de traitement pour les ministres, mais qu'on ne leur délivrerait pas la réponse de Sa Majesté au reste du cahier, jusqu'à ce

1. Henri IV, par compensation de ces restrictions, avait accordé aux huguenots, en 1599, un second lieu de réunion par bailliage ou sénéchaussée. — *Mercure françois*, t. II, an. 1611, fº 60.

qu'ils eussent désigné les candidats à la députation générale. L'assemblée insista pour avoir la réponse de la reine. La régente, encouragée secrètement par le duc de Bouillon, ordonna expressément qu'on élût les candidats sans plus de délai et annonça qu'elle tiendrait comme valables les choix faits par les membres de l'assemblée qui obéiraient, sans tenir compte du refus des autres. De violents débats éclatèrent parmi les députés : le parti de Bouillon, qui formait à peu près le tiers de l'assemblée et qui se composait principalement de gentilshommes, se prononça pour l'obéissance[1] : Lesdiguières écrivit dans le même sens. La majorité, composée des ministres, de la plupart des bourgeois et de quelques seigneurs, pensa qu'il fallait éviter à tout prix une scission et céda, mais avec un amer ressentiment contre ceux qui avaient trahi la cause commune. Aussitôt les nominations faites, la réponse au cahier fut communiquée à l'assemblée par un commissaire royal. L'assemblée en fut si peu satisfaite, qu'elle se déclara sans pouvoirs pour l'accepter et annonça qu'elle en référerait aux églises, « pour être faites les « remontrances qui seroient jugées nécessaires ». Le commissaire du roi fit espérer que les députés généraux obtiendraient quelques concessions et requit l'assemblée de se séparer. Elle obéit le 15 septembre, mais après avoir rédigé, à l'instigation du duc de Rohan, un règlement qui réorganisait les anciens conseils provinciaux, supprimés par l'édit de Nantes, et établissait, entre l'assemblée provinciale et l'assemblée générale, un degré intermédiaire, appelé cercle, à l'imitation des cercles de l'Empire. Rohan engageait son parti dans une dangereuse voie[2] ! Ce n'était pas aux réformés à donner l'exemple d'enfreindre l'édit de Nantes!

La plupart des députés, de retour chez eux, excitèrent leurs provinces à dépêcher en cour des envoyés extraordinaires, chargés de réclamer une réponse plus favorable au cahier. La disso-

1. Nouvel indice du peu de fondement de l'opinion qui attribue au parti protestant un caractère nobiliaire et féodal : la bourgeoisie était entrée la première dans la Réforme et, comme nous le verrons, y resta la dernière.

2. *Mercure françois*, t. II, an. 1611. — *Mémoires* de Rohan, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. V, p. 491-498. — *Mémoires* de Richelieu, *ibid.*, t. VII, p. 39-41. — *Mémoires* de Mornai, t. XI, p. 153-295.

lution de l'assemblée de Saumur ne mit pas fin à l'agitation qui régnait parmi les réformés.

Sur ces entrefaites, leur président de Saumur, du Plessis-Mornai, moins modéré en théologie qu'en politique, venait de soulever beaucoup de scandale par un gros livre intitulé le *Mystère d'Iniquité, c'est-à-dire l'Histoire de la Papauté*, où, reprenant les errements du synode de 1603, il s'efforçait de prouver que le pape est l'antechrist. La Sorbonne se hâta de le censurer en termes très-véhéments. Par compensation, elle condamna, bientôt après, trois sermons écrits à l'occasion de la béatification d'Ignace de Loyola, prononcée par le pape en 1609. Les jésuites eurent, cette année-là, de rudes assauts à soutenir, malgré la protection de la cour. Le lieutenant civil fit saisir, comme « pernicieux et abominable », le traité *de Matrimonio* de leur fameux Sanchez, étrange monument de l'excès d'obscénité auquel la prétention de définir toutes les nuances du péché peut conduire le casuiste. Les habitants de Troies, malgré les efforts de leur évêque et d'une minorité turbulente, refusèrent de livrer aux jésuites le collége de leur ville et protestèrent si énergiquement auprès de la régente, que Marie de Médicis ne voulut pas les contraindre. A Paris, les révérends pères éludaient l'article de leur rétablissement qui leur interdisait d'enseigner. Le recteur de l'université porta plainte au parlement : le procès fut plaidé avec éclat au mois de décembre 1611[1]. Le premier président, au nom du parlement, demanda préalablement aux jésuites s'ils souscriraient les quatre articles suivants : 1° que le concile est au-dessus du

1. Le plaidoyer de La Martellière, avocat de l'université, renferme beaucoup de renseignements curieux. Un de ses arguments est que le droit de tenir les colléges a toujours appartenu exclusivement aux séculiers, et point aux congrégations monastiques, quoique les moines aient pu professer individuellement dans les colléges. — Il dit que les jésuites avaient triplé le nombre de leurs colléges depuis leur rappel : ils en avaient maintenant plus de quarante en France. Quant à l'enseignement gratuit, l'avocat représente que les armes ne sont point égales, les jésuites vivant des donations faites à leurs maisons, tandis que les régents universitaires ne vivent pour la plupart que du salaire payé par les écoliers qui ont quelques ressources. Il impute aux jésuites de mutiler et d'altérer les anciens auteurs, et leur reproche les équivoques dont ils usent pour déguiser leurs vraies doctrines aux princes et aux magistrats. *V.* tous ces débats dans le *Mercure françois*, t. II, an. 1611. f°s 162-217. L'université de Paris comptait alors dans son sein soixante-trois colléges.

pape; 2° que le pape n'a aucune puissance temporelle sur les rois; 3° que les ecclésiastiques doivent révéler les crimes de lèse majesté dont ils ont connaissance par la confession; 4° que les ecclésiastiques sont sujets du magistrat séculier. Le père provincial, fort embarrassé, répliqua que les statuts des jésuites les obligeaient « de suivre les règles et les lois du lieu où ils étoient tant qu'ils y demeuroient ». Le nonce, effrayé et irrité, se remua si bien que le parlement n'énonça pas formellement les quatre articles dans son arrêt : le parlement ordonna seulement au provincial et à ses confrères de souscrire l'engagement de se conformer à la doctrine de la Sorbonne « sur la conservation de la personne des rois, manutention de leur autorité et libertés de l'église gallicane », appointa les parties au conseil, c'est-à-dire ajourna indéfiniment son jugement, et défendit, par provision, aux jésuites d'enseigner directement ou indirectement à Paris, à peine de voir fermer leur maison.

C'était pour la Société une véritable défaite, malgré l'adoucissement obtenu; on contraignait les jésuites à souscrire à des opinions qu'ils regardaient comme hérétiques. Sans la ressource des restrictions mentales, il leur eût fallu quitter la place. Le nonce fut très-mécontent de leur faiblesse. La Sorbonne continuait à maintenir fermement la suprématie des conciles et la doctrine que la puissance des évèques et des curés est instituée immédiatement de Dieu. Cependant le parti gallican, en voulant poursuivre sa victoire, la compromit. Le syndic de la Sorbonne, Edmond Richer, homme de mérite et l'un des auteurs de la réforme de l'université, publia un traité *de la Puissance Ecclésiastique et Politique*, où il avançait que la juridiction ecclésiastique appartient « essentiellement » à l'Église, et seulement « ministériellement » au pape et aux autres évèques, « ainsi que la faculté de voir est donnée à l'œil, comme organe et ministre de l'homme, et qui ne subsiste que par l'homme et pour l'homme. » Cette définition tendait à appliquer le principe républicain au gouvernement de l'Église, et Richer rappelait que les prêtres avaient autrefois régi l'Église en commun. Non-seulement le nonce du pape, mais les évèques prirent l'alarme : le cardinal du Perron, archevêque de Sens, qui, jusqu'alors, s'était ménagé prudemment entre les partis, assembla

les évêques de sa province, qui censurèrent le livre de Richer, comme « sonnant » le schisme et l'hérésie (13 mars 1612). Richer interjeta un appel comme d'abus. L'appel ne fut pas reçu : le parlement ne voulut pas prendre parti directement contre les évêques; mais, quelque temps après, les adversaires de Richer ayant provoqué une assemblée de la Sorbonne afin d'obliger ce théologien à se démettre du syndicat, et la majorité (quarante-trois contre vingt-cinq) s'étant prononcée contre Richer, le parlement fit défense à la Sorbonne de passer outre. Richer succomba toutefois, par l'intervention de la reine, qui ordonna d'élire un autre syndic (août-septembre 1612). Richer fut harcelé, tant qu'il vécut, par la vengeance ultramontaine; on employa tour à tour la ruse et la force pour lui arracher une rétractation [1].

L'échec de Richer affaiblit le gallicanisme à la Sorbonne; mais le parlement resta inébranlable[2]. Le parti ultramontain avait pourtant remporté une victoire de ce côté au commencement de 1611. Le vieux Harlai se retirant et présentant Jacques-Auguste de Thou pour son successeur dans la première présidence, la reine avait consulté le Saint-Père, qui répondit que de Thou était hérétique. Rome ne pouvait pardonner à cet illustre historien la liberté avec laquelle il s'était exprimé sur le compte des papes[3], ni la part qu'il avait prise à la rédaction de l'édit de Nantes. De Thou fut donc écarté par la régente et la première présidence fut donnée à M. de Verdun, premier président au parlement de Toulouse, qui passait pour être favorable aux jésuites et à l'Espagne. Ce succès n'eut pas les conséquences qu'en espéraient les ultramontains; l'esprit de corps était trop puissant dans le parlement de Paris et M. de Verdun fut obligé de marcher avec sa compagnie.

Bien des gens pensèrent toutefois que, si le président de Harlai ne s'était pas retiré, un procès qui avait vivement remué Paris

1. *Mercure françois*, t. II, an. 1611, f°s 302-304; an. 1612, f°s 487-493. — Moréri, art. RICHER. Ce théologien libéral et patriote est l'auteur d'un ouvrage manuscrit sur Jeanne Darc.

2. Il fit encore brûler, en 1614, un ouvrage du jésuite Suarez, « comme enseignant qu'il étoit loisible d'attenter à la personne des souverains ». *Mémoires* de Richelieu, p. 73.

3. L'*Histoire universelle* de J.-A. de Thou avait été mise à l'index à Rome en 1609.

se fût terminé d'une autre manière. Le peuple avait espéré qu'on allait enfin découvrir le mystère de la mort de Henri IV. Une femme galante, la d'Escoman, qui, suivant les mémoires de Sulli, avait essayé de faire parvenir au feu roi des avis auxquels on n'avait pas pris garde, dénonça formellement le duc d'Épernon et la marquise de Verneuil comme les instigateurs du crime de Ravaillac (janvier 1611). Le premier président de Harlai parut d'abord très-ému de la déposition de cette femme, fit arrêter deux des gens de d'Entragues, père de la marquise, cita et interrogea d'Épernon et madame de Verneuil, qui, de leur côté, portèrent plainte en calomnie et demandèrent la mort de l'accusatrice. Le procès dura six mois et se termina par un arrêt qui déchargea toutes les personnes accusées par la d'Escoman et la condamna à une prison perpétuelle (juillet 1611). Il resta de grands doutes dans bien des esprits[1], et l'opinion que beaucoup de gens avaient de la culpabilité de d'Épernon fut réveillée, avec une force nouvelle, quelque temps après, par les révélations d'un soldat de fortune, Pierre Dujardin, dit « le capitaine Lagarde », qui prétendit avoir vu Ravaillac en 1608 à Naples, où il aurait été envoyé par le duc d'Épernon au vice-roi. Suivant Dujardin, Naples aurait été, à cette époque, un ardent foyer de complots contre la vie de Henri IV, et ce prince aurait été averti par lui des dangers qui le menaçaient. Les « manifestes » de la d'Escoman et de Dujardin sont parvenus jusqu'à nous : il n'est pas douteux que ces deux personnages n'eussent en effet, avant 1610, adressé des avis à Henri IV contre le duc d'Épernon; mais il est possible qu'ils y aient mêlé Ravaillac seulement après coup pour se donner de l'importance. Dujardin eut un meilleur sort que la d'Escoman : il fut quelque temps emprisonné; mais Louis XIII finit, en 1619, par lui rendre la liberté et même par lui accorder une pension, soit que le doute eût réellement pénétré dans l'âme de ce prince, soit

1. L'Estoile (p. 652) cite un mot bien grave du premier président de Harlai. « A un... de ses amis et des miens qui... lui disoit que beaucoup avoient opinion qu'elle... (la d'Escoman) parloit à la volée et sans preuves, ce bonhomme, levant les yeux au ciel et ses deux bras en haut : « Il n'y en a que trop », dit-il, « il n'y en a que trop! Que plût à Dieu que nous n'en vissions point tant! » L'opinion de L'Estoile est tout à fait favorable à la d'Escoman. Les *OEconomies royales* disent aussi qu'elle mourut en prison sans s'être jamais démentie.

que son favori Luines voulût réveiller les accusations de Dujardin pour s'en faire une arme contre d'Épernon, alors en état de révolte [1].

Pendant ces procès, ces débats, ces assemblées des huguenots, des gallicans, des jésuites, la régente et ses ministres avaient poursuivi à petit bruit leur principal but, l'alliance avec l'Espagne. Dès le 30 avril 1611, des articles préliminaires avaient été signés à Fontainebleau par Villeroi et par l'ambassadeur d'Espagne, Inigo de Cardenas. Il y était stipulé que Louis XIII épouserait l'infante Anne d'Autriche et que le prince Philippe d'Espagne épouserait Élisabeth de France, fille aînée de Henri IV; que le pape et le grand-duc de Toscane seraient pris pour arbitres des conditions de ce double mariage. Les deux cours convenaient d'une alliance défensive et se promettaient, contre toute agression du dedans ou du dehors, un secours mutuel de six mille fantassins et douze cents chevaux. On s'obligeait à l'extradition réciproque des criminels de lèse majesté [2]. On tint cet accord secret jusqu'à la fin de l'année, de peur de pousser les protestants à quelque extrémité : l'âge des quatre enfants qu'on voulait unir donnait tout le loisir d'attendre. L'assemblée de Saumur, grâce au duc de Bouillon, s'étant terminée plus pacifiquement que la cour ne l'avait espéré, Marie de Médicis crut pouvoir marcher à front découvert et, le 26 janvier 1612, elle convoqua en conseil extraordinaire les princes, cardinaux, ducs et pairs, prélats, grands officiers de la couronne présents à Paris, et leur fit part de l'état des négociations.

C'était le moment pour Condé de prendre position, s'il y avait eu en lui le moins du monde l'étoffe d'un chef de parti : il ne trouva pas un mot à dire contre le projet de la reine, que son oncle de Soissons ne désapprouva pas davantage. Le duc de Guise

1. V. les dépositions de ces deux personnages dans le t. XV des *Archives curieuses*, p. 145-165. La meilleure preuve de l'innocence de d'Épernon serait cette circonstance rapportée par Mathieu et par quelques autres contemporains, que ce duc empêcha de tuer Ravaillac et le fit mettre en lieu de sûreté ; mais Mathieu n'est pas très-exact sur les circonstances de la mort du roi. — Sur la d'Escoman, *V.* encore le *Mercure françois*, an. 1611.

2. Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, 2e part., p. 165. — Flassan, *Hist. de la diplom. franç.*, t. II, p. 313.

et les autres princes lorrains applaudirent avec chaleur à une alliance conforme à leurs traditions de famille; le connétable parla en vieux courtisan; mais ce qui dut paraître bien étrange, ce fut l'approbation des maréchaux de Bouillon et de Lesdiguières! Bouillon, qui nourrissait encore quelque espoir d'entrer au ministère, se chargea même d'aller en ambassade auprès du roi Jacques, afin de rassurer le monarque anglais sur les suites de l'alliance projetée. Quant à Lesdiguières, on l'avait gagné par la promesse d'un brevet de duc et pair. Il ne s'éleva pas, dans cette nombreuse assemblée, une seule voix qui protestât en faveur de la politique de Henri IV[1]!

Marie de Médicis ne croyait plus avoir d'obstacles à redouter, quand, au bout de quelques semaines, Condé et Soissons se ravisèrent et, mécontents apparemment de n'avoir pas été assez payés de leur complaisance, ils quittèrent la cour, afin de protester par leur absence contre les négociations matrimoniales. La reine passa outre et la double promesse de mariage fut échangée solennellement le 25 mars. La cour quitta le deuil à cette occasion et la publication des royales fiançailles fut célébrée par des fêtes magnifiques. La Place Royale, centre de ce nouveau quartier du Marais où se portait l'élite de la population parisienne, fut le théâtre d'un carrousel qui dura trois jours entiers (5, 6, 7, avril); l'art des machinistes et l'imagination des décorateurs enfantèrent des merveilles; les princes et les grands déployèrent un luxe inouï et, déguisés en héros de la Fable, des romans ou de l'histoire, se disputèrent les prix de la bague et de la quintaine. Ils ne luttèrent que d'adresse et de somptuosité; car la terrible catastrophe de Henri II avait fait abolir pour jamais les tournois du vieux temps, images de la guerre et presque aussi dangereux qu'elle.

Cependant l'opposition des princes rendait quelque courage

1. *V.* une lettre curieuse de l'ambassadeur d'Espagne à Philippe III, citée par M. Capefigue (*Richelieu, Mazarin, la Fronde et le Règne de Louis XIV*, t. I, p. 225-229). La correspondance de l'ambassadeur Cardenas pendant la minorité de Louis XIII renferme beaucoup de détails intéressants : seulement M. Capefigue en a, suivant son habitude, donné les extraits sans beaucoup de soin ni d'ordre chronologique. Il paraît, d'après cette correspondance, que la cour d'Espagne avait des rapports secrets avec « quelques-uns des principaux hérétiques », apparemment le duc de Bouillon.

aux adversaires que l'alliance espagnole avait dans le conseil d'État. La reine jugea nécessaire de prévenir des protestations alarmantes; elle dépêcha Villeroi et le marquis d'Ancre (Concini) vers Condé et Soissons pour les ramener à la cour. L'opposition des princes, qui avait excité dans le pays une grande attente, se termina comme une bouderie d'écoliers. Bercés par Concini de l'espoir d'obtenir plus de part au gouvernement, ils revinrent à Fontainebleau et approuvèrent les articles du double contrat de mariage. Le duc d'Aiguillon, devenu récemment duc de Mayenne par la mort de son père, qui n'avait pris aucune part, dans ses dernières années, aux intrigues des grands, partit, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour aller demander à Philippe III, au nom du roi de France, la main de l'infante Anne, tandis que le duc de Pastrana venait demander la princesse Élisabeth au nom du prince des Asturies. Les deux contrats furent signés à Madrid le 22 août et à Paris le 25. Une dot de cinq cent mille écus était assignée, de part et d'autre, aux deux princesses : l'échange des deux fiancées et l'accomplissement des mariages étaient ajournés à l'époque où Anne et Élisabeth auraient accompli leur douzième année. Le contrat de Louis XIII renfermait une clause d'une extrême importance : c'était la renonciation expresse et absolue d'Anne d'Autriche à l'héritage de ses parents, en sorte qu'aucune portion de la succession espagnole ne pût jamais passer dans la maison de France[1].

La régente ne jouit pas en paix de sa victoire. Les cabales de la cour et les mouvements du parti protestant ne lui laissèrent pas un moment de répit. Douze des provinces ecclésiastiques des huguenots avaient envoyé des députés en cour au mois de janvier 1612, afin de réclamer de nouveau une réponse favorable au cahier de l'assemblée de Saumur. On les congédia sans aucune satisfaction, et cela au moment même où l'on rendait publique la négociation avec l'Espagne. La reine et les ministres comptaient sur l'appui de Bouillon et de Lesdiguières pour contenir les réformés; mais c'étaient là des alliés fort peu sûrs.

Bouillon, suivant les habitudes de toute sa vie, ne visait qu'à pêcher en eau trouble : il aggrava la situation en excitant la reine

1. Dumont, *Corps diplomat.*, t. V, 2e part., p. 215.

contre le duc de Rohan, qui, depuis l'assemblée de Saumur, lui inspirait une mortelle jalousie. Rohan était gouverneur de Saint-Jean-d'Angéli, une des villes de sûreté : la reine et les ministres essayèrent d'enlever à Rohan l'autorité effective sur cette ville, en gagnant le lieutenant de place et le maire. Rohan agit avec autant de promptitude que d'audace : il chassa son lieutenant; quant au maire, la reine avait ordonné qu'il fût continué dans sa charge, quoique ses pouvoirs fussent expirés; Rohan n'en tint compte et, à l'époque fixée par la coutume, il fit élire les trois candidats entre lesquels le roi devait choisir le maire et retira les clefs de la ville au maire sortant. A la suite de ces incidents, Rohan provoqua la réunion d'une assemblée de cercle à La Rochelle : la reine envoya un conseiller au parlement requérir le corps municipal rochellois de ne point autoriser cette assemblée; une émeute éclata : le conseiller fut obligé de s'enfuir et les députés de cinq provinces huguenotes se réunirent à La Rochelle sous ces turbulents auspices (septembre 1612). Ni les arrêts du conseil ni ceux du parlement n'eurent le pouvoir de les intimider. Ce fut la régente qui prit peur : les grands la harcelaient plus que jamais; Bouillon et Lesdiguières lui échappaient, l'un parce qu'on ne lui avait pas donné entrée au ministère, l'autre, parce qu'il se croyait joué, son brevet de duc et pair n'étant point encore enregistré. Marie de Médicis recourut à la médiation de du Plessis-Mornai, qui s'employa très-loyalement à adoucir les esprits, sans négliger les intérêts de sa religion. La reine promit d'accorder une grande partie des articles portés sur le cahier de Saumur. L'assemblée de La Rochelle refusa de se dissoudre, que les promesses de la reine n'eussent été formulées en édit royal. Marie céda : elle accorda aux ministres protestants l'autorisation de supprimer, dans les actes qu'ils souscrivaient, l'épithète de « prétendue réformée » appliquée à leur religion : elle leur octroya l'exemption de toutes tailles et subsides; elle promit de tolérer les conseils provinciaux, concession bien autrement dangereuse. Rohan resta complétement maître de Saint-Jean-d'Angéli (décembre 1612). La lutte se termina ainsi par la défaite de la royauté, et le conciliabule illégal de La Rochelle obtint ce qui avait été refusé à l'assemblée régulière de Saumur.

La cour, cependant, était emportée par un tourbillon d'intrigues dont il serait aussi fastidieux qu'inutile de suivre le flux et le reflux. Le marquis d'Ancre, comme on appelait Concini, avait monté quelques échelons de plus; dans le courant de 1611, il était devenu lieutenant-général de Picardie et gouverneur d'Amiens. Il commençait à ne plus se contenter de la protection de la reine et à chercher des appuis ailleurs : il s'était lié avec le comte de Soissons; il eut l'audace de demander la main de la fille du comte pour son fils encore enfant, et le comte eut la bassesse d'y consentir. Ce fut la reine elle-même qui, malgré son engouement pour les Concini, refusa d'autoriser cette étrange alliance et obligea d'Ancre à s'excuser auprès du comte. Ce prince eut ainsi à essuyer l'humiliation de la rupture après celle du consentement. Le marquis d'Ancre en garda une mortelle rancune aux ministres, qui l'avaient emporté sur lui auprès de la reine dans cette occasion, et s'unit à Condé, à Soissons, à Bouillon, à Lesdiguières, à Mayenne, à Nevers, contre les ministres, que soutenaient les Guises, le jeune duc de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle, Épernon et Bellegarde [1]. On ne parlait de rien moins, dans la cabale des princes, que de faire assommer le vieux chancelier de Silleri. Le comte de Soissons mourut au plus fort de ces démêlés (10 novembre 1612). La reine garda pour elle le gouvernement de Normandie, son second fils, le duc d'Orléans, à qui Henri IV l'avait destiné, étant mort l'année précédente [2] : elle laissa le gouvernement de Dauphiné et la charge de grand-maître au petit comte d'Enghien, devenu comte de Soissons après son père.

Quelques semaines après la mort du comte de Soissons, un

1. Il y eut, au milieu de ces querelles, un incident fort bizarre. Bellegarde, jaloux de la faveur de Concini auprès de la reine, aux bonnes grâces de laquelle il avait lui-même des prétentions, recourut à la magie pour vaincre son rival. La chose s'ébruita; Concini excita la colère de la reine contre le téméraire et fit commencer un procès criminel. Concini et ses amis reculèrent toutefois, après avoir acquis la certitude que le parlement absoudrait, par esprit d'opposition contre le favori. — *Mémoires* de Pontchartrain, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. V, p. 321. — *Mémoires* du maréchal d'Estrées, *ibid.*, t. VI, p. 397. — *Mémoires* de Richelieu, *ibid.*, t. VII, p. 51.

2. Gaston de France, duc d'Anjou, troisième fils de Henri IV, n'hérita que beaucoup plus tard (en 1626) du titre de duc d'Orléans.

événement tragique amena des péripéties singulières à la cour : le baron de Luz, lieutenant-général de Bourgogne, ancien complice de la conjuration de Biron, puis attaché à la maison de Guise, avait déserté les intérêts des princes lorrains pour se faire l'agent du prince de Condé et du marquis d'Ancre. Les Guises résolurent de punir cette « trahison », et le plus jeune d'entre eux, le chevalier de Guise, tua le baron en plein jour dans la rue Saint-Honoré. La reine, transportée de colère, ne parlait que de faire arrêter les ducs de Guise et d'Épernon, de livrer le chevalier au parlement; elle semblait près de s'abandonner entièrement aux conseils de Condé, d'Ancre et de Bouillon. Condé gâta tout en exigeant préalablement le Château-Trompette de Bordeaux, qu'il avait plusieurs fois demandé en vain. La reine refusa. Ancre, alors, raccommoda brusquement Condé et ses amis avec la cabale des Guises, pour ainsi dire sur le cadavre encore fumant du baron de Luz, et réunit tous les princes et les grands contre les ministres. L'union ne fut pas de longue durée : la reine irritée se retourna du côté des Guises et d'Épernon, qui sacrifièrent leurs nouveaux engagements, et Condé et les siens furent pris pour dupes. Les ministres restèrent en place : le chevalier de Guise fut récompensé au lieu d'être châtié de son crime; Condé et la plupart de ses amis quittèrent la cour, et le crédit de Concini et de sa femme parut quelque temps en baisse (janvier-mars 1613).

Une affaire assez grave rappela bientôt tous les grands à Paris. François de Gonzague, duc de Mantoue et marquis de Montferrat, était mort sans enfant mâle, le 22 décembre 1612. Mantoue, fief masculin de l'Empire, échéait au frère du prince défunt; mais le Montferrat, à l'héritage duquel les femmes étaient admises, devait appartenir à la fille que le feu duc avait eue d'une princesse de Savoie. Le duc de Savoie réclama la tutelle de sa petite-fille et l'administration du Montferrat : le nouveau duc de Mantoue prétendit rester le tuteur de sa nièce et obtint un décret impérial qui lui en conférait le droit; Charles-Emmanuel, toujours prêt aux partis violents, envahit le Montferrat. Le duc de Nevers, chef de la branche cadette des Gonzagues, se trouvait alors en Italie et se jeta dans Casal, qu'il défendit contre le duc de Savoie. On

croyait que le gouverneur du Milanais s'entendait avec Charles-Emmanuel. Tout le conseil du roi se prononça pour les Gonzagues et pressa la reine, alliée de cette famille, d'ordonner à Lesdiguières de se préparer à entrer en Piémont. Le passage des Alpes par les Français, c'était la guerre avec l'Espagne, jalouse dominatrice de l'Italie. L'opinion publique se prononçait avec impétuosité dans ce sens : le peuple, la noblesse, le petit roi lui-même, ne parlaient que de guerre; la reine mère ne résistait qu'à grand'peine au torrent; le ministre Villeroi, tout enclin qu'il fût à l'alliance espagnole, déclara à l'ambassadeur d'Espagne Cardenas que la France ne pouvait reculer. La cour d'Espagne se hâta d'étouffer la querelle et enjoignit au gouverneur de Milan de contraindre Charles-Emmanuel à lâcher sa proie. Le duc de Savoie sentit l'impossibilité de résister et sortit du Montferrat.

On crut un moment que la guerre de Montferrat allait amener la perte des Concini. Le marquis d'Ancre avait noué quelques intrigues avec le duc de Savoie, par l'intermédiaire d'un prêtre nommé Maignac. Un paquet surpris amena l'arrestation de cet homme, qui chargea beaucoup les Concini dans ses dépositions. L'issue de cet incident ne servit qu'à montrer à quel point était enracinée leur faveur. La reine ne pouvait se passer ni du mari ni de la femme : celle-ci la dominait par l'habitude et par la supériorité d'un esprit actif et inquiet sur un esprit indolent et lourd; celui-là, vraisemblablement par un sentiment plus vif. Elle accepta toutes leurs excuses; les commissaires du procès de Maignac supprimèrent complaisamment tout ce qui, dans les interrogatoires, compromettait le marquis, et, tandis que le malheureux agent expirait sur la roue, celui qui l'avait employé s'élevait à de nouveaux honneurs. La reine n'exigea de Concini que de se réconcilier avec les ministres et de quitter le parti de Condé. Pour prix de son obéissance, elle lui donna le bâton de maréchal (20 novembre 1613). Cette dignité, autrefois si respectée, avait été bien prodiguée depuis les guerres de la Ligue; mais jamais on ne l'avait avilie à ce point. Concini n'avait jamais porté les armes : on dut renoncer pour lui à l'antique usage suivant lequel le nouveau maréchal de France se présentait au parlement, conduit par un avocat qui exposait ses titres et ses

actions d'éclat. Il y a des limites à tout, même à l'impudence des flatteurs [1].

Pendant que le mari paradait dans sa nouvelle dignité, la femme faisait argent de tout. Une quarantaine des édits bursaux supprimés en 1610 avaient été rétablis à leur profit. La Galigaï trafiquait ouvertement des arrêts du conseil. On allait jusqu'à changer, dans les expéditions, le prononcé des juges dans les affaires civiles! pour de l'argent, on expédiait, contre toutes formes, des lettres de répit, de rappel de ban et de galères. La cour des aides poursuivait des élus qui avaient étendu, de leur autorité privée, leur remise de trois deniers à huit deniers pour livre sur les impôts perçus; les coupables, qui étaient nombreux, s'adressèrent à la Galigaï : elle eut l'effronterie de s'engager, par acte authentique, à les faire déclarer innocents, moyennant trois cent mille livres [2].

Cependant l'irritation croissait parmi les adhérents de Condé, joués tour à tour par les Guises et par Concini. Quelques largesses ne satisfirent ni le prince ni ses amis. Ce moyen s'usait : on avait bien pu quelque temps étourdir ainsi « la grosse faim de leur avarice et de leur ambition », comme le dit le cardinal de Richelieu; mais, maintenant, l'argent ne leur suffisait plus; ils entendaient qu'on leur partageât les lambeaux de l'autorité royale, après leur avoir partagé les trésors de l'Épargne et de la Bastille. L'anarchie était au comble à la cour : ce n'étaient que querelles et que meurtres. On peut juger si les édits contre les duels et les rencontres étaient exécutés, quand l'assassinat demeurait impuni. Les hommes d'intrigue et de trouble, entre lesquels le duc de Bouillon tenait toujours le premier rang, se pressaient autour du prince de Condé et l'excitaient à se hâter de faire la loi à la régente avant la majorité du roi, époque prochaine, après laquelle les tentatives de rébellion deviendraient plus difficiles et plus dangereuses. Condé se décida à tenter la fortune. Dans le courant de janvier 1614, Condé, Nevers, le nouveau duc de Mayenne, Bouillon, Longueville, quittèrent la cour, puis, dans la première quinzaine de février, se réunirent en Champagne et

1. *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 72.
2. Forbonnais, *Recherches sur les finances,* t. I, p. 134.

se saisirent de la citadelle de Mézières[1], tandis que le duc de Vendôme, l'aîné des frères naturels du roi, se rendait dans son gouvernement de Bretagne et se fortifiait à Ancenis et à Blavet Les princes commencèrent à lever des soldats et à saisir l'argent des caisses publiques.

La reine s'était contentée d'abord d'adresser aux parlements aux gouverneurs, aux corps de ville, une circulaire où elle témoignait sa surprise du mécontentement si peu motivé qu'affectaient les princes, faisait l'apologie de son gouvernement et annonçait une prochaine assemblée des notables, « pour donner bon ordre et affermissement au bien de l'État, sur l'entrée de la majorité du roi » (13 février 1614). Quelques jours après, elle reçut du prince de Condé une longue lettre où il exposait les griefs et les demandes de son parti. Condé accusait « ce peu de gens qui entourent Sa Majesté » de vouloir régner dans la confusion; il leur reprochait leurs prodigalités et leurs malversations; il leur imputait d'avoir perdu la réputation de la France dans les pays étrangers, d'être sortis du chemin tracé par le feu roi, d'avoir rompu le mariage de Savoie et conclu le double mariage avec l'Espagne sans consulter les trois ordres du royaume; il élevait les plaintes les plus contradictoires au nom de toutes les classes de la société; il reprochait à la fois au gouvernement de ne point accorder assez d'influence au clergé et de mal observer l'édit de Nantes, d'exiger de la noblesse l'impôt du sel et les droits d'aides et de faire tomber tout le fardeau sur le pauvre peuple. Condé prétendait, du reste, procéder par requêtes et remontrances et non à main armée, concluait en demandant les États Généraux sous trois mois et la suspension des mariages d'Espagne jusqu'après la réunion des États; il s'obligeait enfin, lui et les siens, afin de prouver qu'ils n'avaient en vue que le bien public, de remettre leurs pensions et gratifications au roi en l'assemblée des États, si la nécessité de ses affaires le requérait.

Une copie de ce manifeste fut adressée au parlement, qui l'envoya à la reine sans l'ouvrir.

1. Charles de Gonzague, duc de Nevers, gouverneur de Champagne et duc de Rethelois, avait récemment fondé, en face de Mézières, sur l'autre rive de la Meuse, la ville de Charleville.

Un vif débat s'éleva dans le conseil : Villeroi et Jeannin, qui avaient eu depuis quatre ans tant de coupables faiblesses, montrèrent cette fois beaucoup de décision et pressèrent la régente de mener le roi droit à Mézières avec la cavalerie de sa maison et les gardes françaises et suisses. Les princes n'avaient point encore d'infanterie : ils eussent été obligés de capituler ou de se retirer à Sedan. Le chancelier de Silleri, vieillard égoïste et timide, combattit cet avis énergique : le maréchal d'Ancre et sa femme, qui voyaient s'amasser contre eux les haines populaires, désiraient vivement se réconcilier avec Condé et ses amis ; ils exagérèrent le danger aux yeux de la reine : Marie résolut de négocier au lieu de combattre. Elle chargea le président de Thou de porter aux princes sa réponse, qui fut rendue publique, comme l'avait été le manifeste de Condé (27 février). Marie, ou ceux qui lui avaient servi de secrétaires, ne prouvaient pas que le gouvernement fût bon, mais prouvaient sans réplique que Condé n'avait pas le droit de l'incriminer.

Si Condé, à son retour d'exil, eût levé l'étendard qu'il arborait maintenant, il eût entraîné la France ; il était trop tard désormais et l'effronterie était trop grande de se poser comme le vengeur de l'État après en avoir dévoré la dépouille. Aussi l'effet du manifeste des princes avorta-t-il presque partout. Les seules places qui se déclarèrent pour eux furent celles dont ils avaient le gouvernement ou la suzeraineté. Quelque partie de la noblesse poitevine et bretonne remua dans l'Ouest ; mais les zélés huguenots se tinrent sur la réserve. Le duc de Rohan ne se décida point à prendre parti ; Mornai se prononça nettement contre les rebelles ; les parlements provinciaux et la plupart des personnes considérables, qui avaient reçu le manifeste, assurèrent la reine de leur fidélité, et l'attitude du peuple, sans être bienveillante pour les ministres et pour les favoris, resta presque universellement défiante et dédaigneuse vis-à-vis des factieux. « Nous n'avons que faire des « querelles des grands ! » se disait-on. « Qu'ils s'accordent s'ils « veulent ou s'ils peuvent, mais qu'ils ne nous y mêlent point ! « Nous savons trop comment ces gens-là traitent leurs amis[1]. »

1. L'Estoile, p. 619.

Les tentatives des princes ne furent pas plus heureuses au dehors : les cantons suisses firent arrêter les agents qui voulaient embaucher pour le compte de la révolte; les Hollandais tinrent peu de compte d'une lettre déclamatoire adressée par Condé aux Provinces-Unies. Il n'y eut que le duc de Savoie qui traita secrètement avec les princes, tandis que le roi d'Espagne offrait à la régente des secours qu'on la détourna d'accepter.

L'insuccès des mécontents rendait la pusillanimité de la cour inexcusable.

Tout le mois de mars s'était passé en échanges de courriers entre la régente et Condé. Les princes eurent à Soissons, au commencement d'avril, une conférence avec de Thou, Jeannin et trois autres conseillers d'État envoyés par la reine. Les commissaires de la reine ne firent aucune difficulté de promettre les États Généraux : ils accordèrent la surséance des mariages d'Espagne jusqu'à la majorité du roi, qu'on allait atteindre dans cinq mois. Ils promirent que le roi désarmerait après que les princes en auraient donné l'exemple. Tout le débat porta sur les intérêts particuliers, dont Condé avait fait si bon marché dans son manifeste. Le prince voulait des places fortes et de l'argent pour lui et tous ses amis. Les commissaires résistaient. Les forces royales, cependant, grossissaient en Champagne : 6,000 Suisses de nouvelle levée étaient arrivés à Troies; Condé prit l'alarme, quitta Soissons, y laissa Mayenne et Bouillon avec quelques troupes, et se retira, avec le duc de Nevers, à Sainte-Menehould, dont les habitants lui ouvrirent leurs portes à contre-cœur.

La question de la guerre fut posée de nouveau dans le conseil : les ducs de Guise et d'Épernon soutenaient vigoureusement Villeroi et Jeannin, chacun d'eux espérant avoir le commandement de l'armée. Les chances étaient en faveur de Guise; mais Concini et sa femme évoquèrent aux yeux de la reine les fantômes de la Ligue, lui représentèrent qu'elle allait se livrer à la discrétion de la maison de Lorraine et l'effrayèrent si bien qu'ils la décidèrent à tout préférer à la guerre. Les princes, de leur côté, ne se sentaient point en état de pousser à bout la reine. La paix fut signée le 15 mai à Sainte-Menehould. Le traité conclu convoquait les États Généraux pour le 25 août à Sens : Amboise était accordée à

Condé, comme place de sûreté, jusqu'après la tenue des États; la survivance du gouvernement de Champagne était promise au fils du duc de Nevers; Blavet, que fortifiait le duc de Vendôme, devait être démantelé. Condé devait toucher 450,000 livres pour les « frais » faits par lui et ses adhérents. Des articles secrets laissaient Mézières entre les mains du duc de Nevers, octroyaient au duc de Mayenne 100,000 écus et la survivance du gouvernement de Paris pour être rejoint au gouvernement de l'Ile-de-France, dont Henri IV l'avait séparé, garantissaient au duc de Longueville 100,000 livres de pension, et au duc de Bouillon d'autres avantages pécuniaires[1].

On tira un million de la Bastille pour payer la révolte : on paya les troupes armées contre la révolte aux dépens des rentiers, qui ne reçurent cette année-là, que la moitié de leurs rentes.

La cour espérait au moins jouir du repos qu'elle avait si chèrement acheté. Le véritable intérêt des princes était d'être fidèles au traité et d'attendre les États Généraux, pour transporter le débat dans le sein de l'assemblée nationale; au pis aller, s'ils échouaient dans les États, ils pourraient toujours reprendre les armes avec les moyens d'action que la reine venait de leur fournir contre elle-même. Les princes gâtèrent misérablement leur position. Le duc de Vendôme, jeune homme turbulent, médiocre et vicieux, et qui, s'il était véritablement fils de Henri IV, ne rappelait aucune des qualités de son père, ne reconnut pas le traité dans lequel ses alliés l'avaient compris, ne rasa point les fortifications de Blavet et surprit au contraire Vannes. Condé, qui était venu s'installer à Amboise, encouragea secrètement Vendôme, étendit ses intrigues dans tout l'Ouest et se mit en correspondance secrète avec le roi d'Espagne, tout en s'efforçant de se rattacher les huguenots et en criant contre l'alliance espagnole[2]. Il tâcha de s'as-

1. *Mém.* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p. 65-69. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, *ibid.*, t. V, p. 71-77. — *Mém.* de Pontchartrain, *ibid.*, p. 328-331. — *Mercure françois*, t. III, 2e continuation, p. 304-370, 383-440.

2. Capefigue, *Richelieu et Mazarin*, t. I, p. 355-357. — Il cite une lettre de l'ambassadeur Cardenas, qui écrit à Philippe III que Condé n'est ni bon catholique, ni politique, ni hérétique, et que personne ne peut compter sur lui; puis une autre lettre (*ibid.*, t. II, p. 34) où Cardenas raconte à Philippe III que Condé lui a protesté de son dévouement à la « reine-infante ».

surer de Poitiers; mais, lorsqu'il voulut entrer dans cette ville, il trouva les bourgeois en armes et les portes fermées. Il rassembla un peu de noblesse et quelques soldats, et se mit à ravager les environs de Poitiers.

Cette fois, la régente perdit patience et Villeroi l'emporta sur les Concini. Marie de Médicis partit avec le roi pour aller pacifier le Poitou et la Bretagne (5 juillet). Rien ne résista : Amboise ouvrit ses portes; Condé se retira en Berri, après avoir tenté en vain d'entraîner Sulli et Rohan dans la rébellion. Il avait appris que le parlement de Bordeaux avait arrêté de lui fermer cette capitale de son gouvernement. Partout les populations, irritées contre les fauteurs de désordres, saluèrent le jeune roi de leurs acclamations : les villes protestantes lui firent autant d'accueil que les catholiques. De Poitiers, la régente alla à Nantes tenir les États de Bretagne. Les États, loin de prendre parti pour Vendôme, gouverneur de leur province, demandèrent énergiquement justice des brigandages commis par les bandits à la solde de ce duc et obligèrent la reine à excepter de l'amnistie offerte aux factieux les auteurs des incendies, des rapts, des rançonnements, des assassinats, qui avaient désolé le pays; ils demandèrent qu'on démolît plusieurs châteaux forts et qu'on démantelât en partie les citadelles, de manière qu'elles ne pussent plus servir que contre le dehors et non contre les villes. La plupart de ces requêtes furent octroyées. Le duc de Vendôme se soumit (fin août).

L'issue de cette petite expédition démontra la faiblesse réelle des grands, le bon sens du peuple et l'absurdité du système adopté depuis quatre ans. La régente avait ravalé la dignité royale, dissipé les trésors de l'État, pour acheter une soumission qu'elle pouvait imposer.

Marie de Médicis et Louis XIII rentrèrent à Paris pour la majorité du roi, qui commença sa quatorzième année le 27 septembre. Pendant l'absence de la cour, on avait posé sur le môle du Pont-Neuf le fameux cheval de bronze exécuté à Florence par Jean de Bologne et destiné à porter la statue de Henri IV. Il était arrivé par mer au Havre. Paris, encore ému de cette cérémonie, témoigna une vive sympathie au fils du grand roi, qui reprendrait un jour, on l'espérait, la trace de son père.

Le premier acte de la majorité fut une déclaration qui confirmait de nouveau l'édit de Nantes, défendait à tous sujets du roi toutes ligues et associations dedans et dehors le royaume, interdisait à quiconque avait état, gages, solde ou pension du roi, de recevoir état, gages, etc., d'aucun prince ou seigneur, renouvelait les édits contre les duels et contre les blasphèmes (1er octobre).

Le lendemain, le roi alla tenir son lit de justice au parlement : la reine mère déclara que, le roi son fils étant majeur, « elle lui avoit remis la conduite et le gouvernement de son royaume. » Le jeune Louis remercia sa mère et la pria de gouverner et commander comme elle avait fait « par ci-devant. — Je veux et j'en« tends, » dit-il, « que vous soyez obéie en tout et partout, et qu'après moi vous soyez chef de mon conseil[1]. »

Marie de Médicis, en perdant le titre de régente, puisait ainsi dans la fiction de la majorité une puissance plus solide et moins contestable, tant que le monarque, majeur selon la loi, mineur selon la nature, resterait docile à la voix maternelle.

1. Isambert, *Anciennes Lois françaises*, t. XIV, p. 52. — *Mercure françois*, t. III, an. 1614, p. 579-593.



MARIE DE MÉDICIS

LIVRE LXV

MARIE DE MÉDICIS, *suite.*

Adolescence de Louis XIII. — États Généraux de 1614. — Querelle du Tiers État et de la noblesse. Savaron et de Mesmes. Débat sur les finances. La cour élude. Question des mariages espagnols. Querelle du Tiers État et du clergé; question de l'autorité de l'Église sur le temporel. La noblesse se rallie au clergé. Fière attitude du Tiers. Le Tiers s'oppose à la réception du concile de Trente. — Cahiers des États. — Commencements de Richelieu. L'évêque de Luçon orateur du clergé. — Les États congédiés sans réponse aux cahiers. Les derniers États Généraux de l'ancien régime. — Remontrances du parlement. — Manifeste du prince de Condé contre les favoris. Prise d'armes. Les huguenots s'unissent à Condé.—Mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.—La reine mère transige. — Paix de Loudun. — Nouvelles cabales. Arrestation de Condé. Émeute contre Concini. Entrée de Richelieu au ministère. — Une partie des grands reprennent les armes. Fermeté de Richelieu. Folies de Concini. Lutte entre le favori de la reine mère et le favori du roi, entre Concini et Luines. Le roi fait tuer Concini et exile la reine mère. Richelieu renvoyé du ministère.

1614 — 1617.

Les troubles de l'Ouest avaient donné occasion à la reine d'ajourner les États Généraux après la déclaration de la majorité, ce qui lui était évidemment très-avantageux. Les élections s'étaient opérées sous des auspices défavorables aux princes[1]. Condé fit dire

1. Les élections du Tiers s'étaient faites à Paris d'une façon très-peu démocratique. Le bureau de la ville avait convoqué seulement les conseillers de ville, les délégués des cours souveraines et les quarteniers, et chargé chacun de ceux-ci d'amener six notables de son quartier. Les cours souveraines, cette fois, refusèrent d'élire des délégués, pour ne pas paraître obéir au mandement du prévôt des marchands, leur inférieur. Alors le bureau de la ville manda aux quarteniers d'amener chacun dix bourgeois au lieu de six, dont cinq officiers de justice et cinq bourgeois ou marchands. Les gardes et maîtres de la marchandise et des métiers, contrairement à

secrètement à la reine que, si elle voulait s'abstenir de réunir l'assemblée, lui et ses amis ne réclameraient pas. Les conseillers de la reine virent le piége, et Marie « s'affermit à tenir les États, d'autant plus que les princes la sollicitoient de ne le pas faire[1]. »

Ce fut définitivement à Paris et non à Sens que s'ouvrit l'assemblée. Les trois ordres commencèrent à se réunir, le 14 octobre, dans les vastes salles du couvent des Augustins. L'assemblée était nombreuse : le clergé comptait cent quarante membres, dont cinq cardinaux, sept archevêques, quarante-sept évêques et deux chefs d'ordre; la noblesse avait cent trente-deux représentants; le Tiers État cent quatre-vingt-douze[2].

La magistrature dominait à tel point dans le Tiers Etat, que, durant tout le cours de l'assemblée, le Tiers État et le corps de la justice parurent identifiés aux yeux de tout le monde : le Tiers se posa comme ordre judiciaire en face de l'ordre sacerdotal et de l'ordre militaire. L'hérédité des charges, généralisée et consacrée par l'établissement du « droit annuel »[3], avait augmenté rapidement l'importance, non pas seulement des parlementaires, mais des magistrats inférieurs. Les lieutenants généraux et particuliers des bailliages et sénéchaussées et les prési-

l'usage, ne furent point appelés aux assemblées préparatoires; ils furent représentés seulement, le jour de l'élection, par des délégués de chaque corporation. Deux cents personnes environ prirent part directement au choix des députés. — V. le Recueil intitulé : *Forme générale et particulière de la Convocation et de la Tenue des Assemblées Nationales*, 1re part., p. 174 182; Paris, Barrois, 1788. Les procès-verbaux des trois ordres forment les t. VI, VII, VIII du *Recueil des Pièces Originales sur les États Généraux de France,* à la suite de la *Forme générale*, etc. L'autre *Recueil des États*, publié en 1789 par le libraire Buisson, contient dans ses t. XVI et XVII une longue et très-intéressante relation des États, par Florimond Rapine, député du Tiers pour le bailliage de Saint-Pierre le Moutier, et le cahier du Tiers. Ces deux pièces avaient déjà été publiées en 1651, à Paris; in-4°. Malheureusement la collection Buisson est aussi mal publiée et mal imprimée que la collection Barrois est bien faite. Les cahiers du Clergé et de la Noblesse sont restés inédits; ils sont à la Bibliothèque Nationale, parmi les manuscrits de Brienne, n° 282.

1. *Mémoires* de Richelieu, p. 73.

2. Les provinces étaient fort inégalement représentées; mais cela n'avait pas une grande importance, parce que l'on ne comptait point par têtes : chaque bailliage ou sénéchaussée comptait pour une voix dans les discussions des bureaux, chaque ordre étant partagé en douze bureaux correspondant aux douze grands gouvernements. Paris seul avait deux voix. Dans les discussions générales, on comptait non plus même par bailliages, mais par gouvernements.

3. *V.* notre t. X, p. 443.

dents des présidiaux formaient à eux seuls au moins la moitié de la représentation du Tiers. Le reste se composait d'avocats, d'officiers des finances, d'officiers municipaux et de quelques bourgeois; pas un député n'était qualifié de marchand; l'agriculture était un peu moins radicalement exclue que le commerce : on remarquait le nom d'un syndic des villages de Dauphiné et d'un syndic du plat pays de Lyonnais[1]. Ce n'était pas ainsi que Henri IV eût compris la composition du Tiers État.

Les deux ordres laïques offraient peu de noms qui fussent destinés à laisser des traces dans la politique ou dans les lettres : plusieurs députés, sans illustration personnelle, étaient les héritiers des noms fameux de la Ligue, ou furent les devanciers des hommes célèbres de la grande génération qui devait succéder à une confuse et obscure époque de transition. Le clergé comptait plus d'hommes éminents : on voyait dans ses rangs le cardinal de Joyeuse, qui avait joué un rôle considérable dans les transactions du règne de Henri IV, le cardinal du Perron, l'évêque de Bellei, Camus, l'ami de saint François de Sales, fécond écrivain, orateur en vogue, un des plus distingués de ces sermonnaires qui commençaient à secouer la pédanterie et la trivialité de l'ancienne chaire, mais qui remplaçaient l'abus d'une érudition indigeste par la recherche des images et par l'abus des fleurs de rhétorique, école parénétique qui remplit l'intervalle de la Ligue à Bossuet[2]. Parmi les représentants du clergé figurait un jeune homme de vingt-neuf ans, issu d'une famille bien vue à la cour, quoique de médiocre fortune et de noblesse assez récente : fils du grand-prévôt de l'hôtel de Henri III, il avait été destiné d'abord à porter les armes, sous le titre de seigneur du Chillou; puis il était entré dans les ordres, afin d'obtenir les bénéfices délaissés par un de ses frères, qui, d'évêque, s'était fait chartreux, et, après de rapides et fortes études, il lui avait succédé, à vingt-deux ans, dans l'évêché de Luçon. C'était là, dans « le plus vilain et désagréable évêché de France, » que le jeune prélat atten-

1. V. la liste des députés dans le *Mercure*, t. III, 3e continuation, p. 7 et suiv.

2. Au dessus de cette école s'élevait, par des traits de véritable éloquence, le Savoyard Fenouillet, évêque de Montpellier, qui prononça une remarquable oraison funèbre de Henri IV.

dait, depuis quelques années, l'occasion d'une meilleure fortune, venant, de temps en temps, montrer son visage à la cour et déployer son éloquence dans les chaires de Paris, où il prêcha deux carêmes avec succès, luttant contre des embarras d'argent, soutenant péniblement son rang supérieur à ses ressources, mais sûr de lui-même et de l'avenir, et rêvant déjà la puissance et la gloire au fond de son manoir délabré et de ses tristes marais du Bas Poitou. La convocation des États Généraux avait retenti à ses oreilles comme le signal qui lui ouvrait la carrière. Ce jeune homme s'appelait Armand-Jean DU PLESSIS DE RICHELIEU[1].

Du 14 au 23 octobre, les trois ordres se constituèrent : le cardinal de Joyeuse fut choisi pour présider le clergé; le baron de Sénecé, de la maison de Beaufremont, fut président de la noblesse; cette maison bourguignonne avait déjà fourni un président à l'ordre nobiliaire aux États de 1576; le prévôt des marchands, Robert Miron, frère et successeur de ce prévôt François Miron qui avait achevé la construction de l'Hôtel de Ville et présidé à tous les embellissements de Paris sous Henri IV, fut élu président du Tiers État; mais les députés des provinces protestèrent qu'ils n'entendaient point par là sanctionner la prétention de Paris à présider de droit l'assemblée. Les éternels débats de préséance entre les provinces consumèrent quelques jours; puis les trois ordres s'entre-visitèrent, avec force compliments. Le Tiers salua le clergé, comme « élevé au-dessus de tous les ordres de la terre », et lui rendit hommage « comme les brebis au pas-

1. Les canons de Trente ne permettant pas de sacrer d'évêque au-dessous de vingt-cinq ans, il avait fallu à Richelieu, pour obtenir ses bulles épiscopales, une dispense d'âge, qu'il dut aller solliciter lui-même à Rome, avec l'appui de la cour de France. On a raconté qu'il avait trompé le pape sur son âge par un faux serment, puis qu'aussitôt les bulles accordées, il avait demandé au saint père absolution de la tromperie. Paul V aurait prédit alors que « ce jeune homme serait un grand fourbe » (*Questo giovine sarà un gran furbo*). Cette anecdote fort répandue est, selon toute apparence, une fable inventée par le pamphlétaire Saint-Germain, qui l'a mise en circulation *Très-humble, très-véritable et très-importante Remonstrance au roi*, 1631, p. 17, in-f°). Les détails sont très-invraisemblables. — V. sur les premiers temps de l'épiscopat de Richelieu, le Ier volume de ses *Lettres*, publiées par M. Avenel dans le recueil des *Documents inedits; Introduction*, p. LIII-LX, et *Lettres*, p. 23 et suiv. — Il se plaint de n'avoir pas, à Luçon, une chambre où il puisse faire du feu sans être étouffé par la fumée. « Nous sommes tous gueux en ce pays, et moi le premier, dont je suis bien fâché » (p. 28). Il parle longuement de ses embarras pour arriver à faire figurer quelques pièces d'argenterie sur sa table épiscopale.

teur ». Le clergé traita l'orateur bourgeois de nouveau Chrysostôme, et dit qu'il aimait le peuple, « ainsi qu'un bon père ses enfants ». Le Tiers se déclara « l'inférieur de la noblesse en dignité, mais son égal en zèle au bien public »; la noblesse reconnut « la capacité des grands personnages du Tiers, où se retrouvent les plus beaux esprits de la France ». Le Tiers toutefois observa que la noblesse n'avait pas reçu ses envoyés avec autant d'honneur qu'avait fait le clergé. Sous toutes ces politesses se cachait une défiance réciproque motivée par de profondes divergences d'idées et d'intérêts. La cour comptait bien là-dessus pour annuler les unes par les autres les réclamations importunes qu'allait élever l'assemblée.

Ces séances préliminaires avaient montré que les États de 1614 n'avaient plus de leur autorité un sentiment aussi énergique que leurs devanciers : ils n'avaient pas disputé au conseil d'État le droit de statuer sur les élections contestées.

La séance royale d'ouverture se tint le 27 octobre. Condé, qui était revenu à la cour depuis un mois, faute de pouvoir mieux faire, accompagnait le roi, ainsi que tous les autres princes et grands, y compris Sulli lui-même. La mort récente de deux personnages de haut rang, l'imbécile prince de Conti et le vieux connétable de Montmorenci, laissait un vide dans le cortége royal. La reine et ses conseillers n'avaient pas jugé à propos de remplacer le connétable, dont le fils, Henri de Montmorenci, eut la survivance du gouvernement de Languedoc.

La confusion avec laquelle se passa la cérémonie parut de mauvais augure. Les députés trouvèrent la salle des États encombrée et leurs places envahies par une cohue de courtisans et de curieux accourus là « comme à quelque comédie »; ce qui fit dire à la plupart « que la France étoit incapable d'ordre ».

Le Tiers État remarqua que le chancelier ne se découvrait pas en lui adressant la parole, ainsi qu'il faisait en parlant aux autres ordres. Après que l'orateur de la noblesse eut mis un genou en terre, le roi lui commanda de se lever : l'orateur du Tiers fléchit les deux genoux et le roi ne le fit pas lever. Les hostilités entre les ordres s'engagèrent dans la séance royale même par une vive atteinte que donna aux magistrats l'orateur de la noblesse, le

baron du Pont-Saint-Pierre. « Elle reprendra sa splendeur », s'écria-t-il, « cette noblesse maintenant tant abaissée par quel-« ques-uns de l'ordre inférieur, sous prétexte de quelques char-« ges... ils verront tantôt la différence qu'il y a d'eux à nous [1] ! »

Le 1er novembre, tous les députés, excepté les protestants, communièrent ensemble dans l'église des Augustins : les dispositions des trois ordres étaient peu en rapport avec ce symbole d'union et d'égalité. Le grand maître des cérémonies ayant fait placer près de l'autel douze chaises hautes et douze basses pour les principaux membres des deux ordres privilégiés, le clergé réclama pareil honneur pour le Tiers État, parce que beaucoup de ses membres avaient priviléges de noblesse; les gentilshommes prétendirent que le Tiers « ne devoit en rien du tout être égalé à la noblesse ». On ôta les chaises, afin de terminer le débat [2].

Le 6 novembre, le clergé fit proposer aux deux autres ordres de s'assembler en commun chaque matin, pour extraire des cahiers les articles qui concernaient, non l'intérêt particulier de chaque ordre, mais l'intérêt général de l'État. On résoudrait tous ensemble ces articles et l'on prierait le roi de nommer sur-le-champ une commission qui les examinerait et y répondrait sans attendre la présentation des cahiers. L'assemblée serait de la sorte assurée d'obtenir réponse avant sa séparation, au moins quant aux réclamations les plus importantes.

Cette marche eût été parfaitement convenable, si les trois ordres eussent été sous l'empire d'une pensée commune. Ils en étaient bien loin. Une très-grande partie des députés bourgeois ne virent qu'un piége dans la proposition du clergé et représentèrent que les deux ordres privilégiés ne manqueraient pas de se mettre d'accord sur les principales questions au détriment du Tiers, qui avait tout intérêt à ne pas se lier ainsi les mains.

1. Relation de Flor. Rapine, ap. *États Généraux*, t. XVI, p. 101. — Lettre de l'ambassadeur d'Espagne, ap. Capefigue, *Richelieu et Mazarin*, t. I, p. 365.—*Mercure françois*, t. III, 3e continuation, p. 62. — Le président du Tiers, dans le discours de présentation des cahiers, revint sur la distinction que le cérémonial établissait entre les ordres et soutint qu'autrefois les orateurs des autres ordres restoient, comme ceux du Tiers, agenouillés devant le roi. F. Rapine, continuation, p. 89.

2. Fl. Rapine, p. 114.

La cour et le parlement avaient aussi pris l'alarme par des motifs très-différents. Le procureur-général Bellièvre insinua aux principaux députés du Tiers que le clergé voulait proposer non-seulement le concile de Trente, mais l'inquisition; que le pape envoyait un nonce dans cette intention; que les libertés gallicanes allaient être battues en brèche. Sur ces entrefaites, les présidents des trois ordres furent appelés au Louvre, et la reine leur dit qu'on avait tort de craindre que la réponse aux cahiers se fît trop longtemps attendre, qu'on l'aurait, et aussi favorable que possible, avant que l'assemblée se séparât. La défiance du Tiers obligea les deux autres ordres à se contenter de ces belles paroles : le plan du clergé fut abandonné, à la grande joie de la cour.

Cependant le Tiers Etat, en refusant de se lier d'une manière générale aux autres ordres, n'avait pas entendu s'interdire de s'associer avec eux sur certaines questions particulières : il leur proposa d'unir leurs efforts pour obtenir la surséance de toutes les levées et recherches de deniers extraordinaires qui s'exerçaient sur le peuple et de tous les offices nouvellement créés, jusqu'à ce que le roi eût répondu aux cahiers. La cour avait non-seulement rétabli les édits bursaux supprimés en juillet 1610, mais inventé une foule d'autres exactions. Le clergé et la noblesse consentirent. La reine, à cette nouvelle, envoya prier les États de ne pas comprendre, parmi les offices dont ils voulaient demander au roi la surséance, ceux des trésoriers des pensions, dont le feu roi l'avait gratifiée et dont elle dissimulait autant qu'elle pouvait la valeur vénale. Les États n'osèrent refuser la reine. Peu de temps après, les offices des trésoriers des pensions, augmentés considérablement en nombre et en profits, furent vendus 1,800,000 livres au bénéfice du maréchal d'Ancre. Cette « impudence », comme l'appelle franchement le cardinal de Richelieu dans ses *Mémoires* (t. I, p. 75), montrait de quelle façon la cour entendait répondre aux vœux du pays pour la réforme des finances.

Un autre incident attesta le mépris où Maris de Médicis avait laissé tomber l'autorité du gouvernement. Un des trésoriers de la généralité de Châlons vint exposer aux trois ordres que, durant

les derniers troubles, il avait voulu, conformément à son devoir, s'opposer aux levées d'argent que faisait le duc de Nevers dans son duché de Rethelois, pour soudoyer la rébellion; le duc l'avait fait enlever par des coupe-jarrets et promener sur un âne, habillé en fou, par tout le Rethelois. Le Tiers État fut fort ému de cette requête; mais, assuré de n'être pas soutenu par la cour, il n'osa donner suite à l'affaire; « car, de justice contre un prince, il n'y avoit pas grande espérance de l'attendre [1] ».

On commençait pourtant d'aborder les questions les plus vives : la noblesse, à son tour, fit adopter deux propositions par le clergé et requit le Tiers État d'y adhérer (13-15 novembre). La première était la révocation d'une commission de la cour des aides, qui ordonnait des recherches sur les contraventions commises depuis deux ans relativement au sel, et qui enjoignait aux nobles et aux ecclésiastiques de prendre le sel par impôt et de subir la recherche du sel dans les pays de gabelle [2]. La seconde était la surséance de la paulette ou droit annuel, dont le bail allait expirer, jusqu'après la réponse du roi aux cahiers. Le but avoué de cette surséance était d'arriver à l'abolition, non pas seulement du droit annuel, mais de l'hérédité et de la vénalité des charges. La noblesse comprenait enfin quelle faute avaient commise ses aïeux en laissant les fonctions judiciaires tomber de leurs mains dans celles du Tiers État : elle voulait, un peu tard, réparer cette faute et abattre l'hérédité, qui fixait les charges dans un certain nombre de familles de robe et de finances, avec la vénalité, qui favorisait le riche bourgeois contre le gentilhomme pauvre ou obéré. Elle exécrait cette aristocratie rivale qui osait lui disputer la préséance et accusait les lieutenants-généraux des bailliages et des sénéchaussées de se faire les tyrans des provinces, depuis qu'ils avaient été admis au droit annuel contre l'intention du feu

1. *Relat.* de Fl. Rapine, p. 151.

2. La France, relativement à l'impôt du sel, se divisait en trois régions : 1° pays de franc-salé, complétement exempts; 2° pays de gabelle proprement dite, où le gouvernement avait le monopole, et où les citoyens qui n'achetaient pas de sel aux greniers publics étaient exposés à des visites domiciliaires pour la recherche du sel de contrebande; 3° pays où le sel « se bailloit par impôt », c'est-à-dire où chaque chef de famille était astreint à acheter une quantité déterminée de sel. La noblesse, accoutumée à acheter le sel à bas prix aux contrebandiers (*faux saulniers*), était exaspérée qu'on voulût la soumettre aux mêmes vexations que le peuple.

roi. Les gens de lettres, les hommes de mérite sans fortune, étaient de l'avis de la noblesse, et le sentiment populaire se révoltait aussi contre ce trafic des fonctions judiciaires qui amenait trop souvent le trafic de la justice. Tous les cahiers étaient d'accord à ce sujet et personne, parmi tant d'officiers intéressés à la vénalité, n'osa en prendre ouvertement la défense. Mais les députés du Tiers les plus disposés ou les plus résignés à immoler l'abus dont ils profitaient trouvèrent juste que la couronne et la noblesse rendissent sacrifice pour sacrifice. Le lieutenant-général de la sénéchaussée de Saintes proposa de demander, avec la surséance de la paulette et la révocation de la commission du sel, la réduction des tailles au taux de 1576 et la surséance des pensions. Les pensions étaient, à quelques égards, pour la haute noblesse ce qu'était la vénalité des charges pour la haute bourgeoisie et, par un trait d'analogie de plus, elles étaient impopulaires parmi la petite noblesse, qui n'en profitait pas, comme la vénalité l'était parmi la masse du Tiers État. Les cahiers étaient aussi d'accord sur ce point et le prince de Condé, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait offert, en son nom et au nom de ses amis, l'abandon de leurs pensions, espérant bien n'être pas pris au mot. Les pensions, énorme contribution prélevée sur la faiblesse du gouvernement par l'avidité des grands, étaient arrivées à dépasser 5 millions 1/2; elles égalaient presque la somme totale des gages payés aux fonctionnaires publics, et leur suppression eût couvert la diminution de revenu qu'eussent causée l'abolition de la paulette, qui produisait 1,600,000 livres par an, et la réduction des tailles.

Presque tous les députés du Tiers applaudirent au lieutenant-général de Saintes, les uns avec sincérité, les autres dans l'espoir que ces importantes propositions se neutraliseraient réciproquement et que la paulette serait sauvée. Les propositions furent donc adoptées et inscrites en tête d'un rôle de quatre-vingts commissions extraordinaires dont on voulait demander la surséance. On ne s'en tint pas là et un des députés de Paris, le lieutenant-civil de Mesmes, fit décider qu'on réclamerait l'abolition entière de la vénalité. L'auteur de la Relation des États de 1614, Florimond Rapine, accuse de Mesmes d'avoir visé à faire avorter

les requêtes du Tiers en les exagérant; cependant l'abolition de la paulette n'aurait eu aucun sens, séparée de l'abolition de la vénalité, et de Mesmes n'était que logique.

Le Tiers envoya sa réponse aux autres ordres. La noblesse, jugeant cette réponse « artificieuse » et « ridicule », demanda la division des propositions avancées. « Réclamons d'abord », dit-elle, « contre la commission du sel et la paulette, et ajournons « pour les tailles et les pensions. » C'était d'un égoïsme un peu trop sans façon. Le clergé s'exprima dans le même sens, bien qu'avec moins de franchise, « voulant », dit un orateur du Tiers, « nous faire goûter, par des discours sucrés, une viande que nous « ne pouvions bonnement digérer. »

Le Tiers refusa la disjonction et fit porter son refus par Savaron, lieutenant-général et député de la sénéchaussée de Clermont en Auvergne : ce savant éditeur de Sidoine Apollinaire, plus recommandable encore par son caractère que par son talent et son érudition, était peut-être l'homme le plus distingué d'entre les représentants du Tiers. Il dit nettement à la noblesse que, si l'on ne supprimait les pensions, dont l'insupportable faix retombait sur le peuple déjà surchargé de tant d'autres fardeaux, le peuple pourrait bien à la fin ne prendre conseil que de son désespoir et secouer le joug; que les anciens Français (les Francs) n'avaient jeté les premiers fondements de la monarchie qu'en se soustrayant à l'obéissance des Romains, à cause des grands tributs et impositions qu'on levait sur eux; qu'il était à craindre que pareille chose se renouvelât.

A ces paroles hardies, qui annoncent de loin la formation d'une France nouvelle, ne semble-t-il pas entendre, dans les profondeurs de l'avenir, vibrer les premiers tintements du tocsin de 89?

La noblesse resta frappée de stupeur : Savaron se retira au milieu de longs murmures et d'interpellations confuses.

Le surlendemain, 17 novembre, le clergé et la noblesse allèrent au Louvre porter leurs deux requêtes sur le sel et la paulette. Le roi et la reine mère promirent d'y faire droit. Le Tiers présenta requête, de son côté, pour la révocation des commissions extraordinaires (édits bursaux) rétablies depuis juillet 1610, la

surséance du quart de la taille, l'abolition de la vénalité et la suppression des pensions. La reine promit vaguement une réponse favorable.

Un incident caractéristique, qui se passa en dehors des États, redoubla, sur ces entrefaites, la fermentation des esprits. Deux soldats aux gardes s'étant battus dans le Pré-aux-Clercs, le bailli de l'abbé de Saint-Germain, seigneur du lieu, fit arrêter le vainqueur. Le duc d'Épernon, colonel-général de l'infanterie, prétendant que les soldats aux gardes ne relevaient que du prévôt de leur régiment, envoya deux compagnies forcer la prison de l'Abbaye et enlever le coupable (19 novembre). Plainte fut portée au parlement, qui ordonna une enquête et délibéra d'ajourner le duc. Épernon se rendit au Palais, suivi d'une troupe de gentilshommes, à l'heure où les magistrats sortaient de l'audience, et les nargua effrontément à mesure qu'ils passaient devant lui : les gens de sa suite marchaient sur les robes des conseillers et les déchiraient de leurs éperons. « Cette action », dit le cardinal de Richelieu dans ses *Mémoires*, « parut si atroce, que chacun prit part à l'offense. » Le parlement commença de délibérer sur un outrage qui était à ses yeux un crime de lèse-majesté. Mais la reine avait besoin d'Épernon contre la cabale de Condé : elle lui avait déjà pardonné bien d'autres insolences; elle fit commander, de par le roi, au parlement de surseoir les poursuites. Le parlement répondit en suspendant le cours de la justice. Les magistrats toutefois, abandonnés par la royauté dont ils soutenaient l'honneur, finirent par être obligés de se contenter des impertinentes excuses qu'Épernon vint leur débiter d'un ton dégagé, du haut de son siége de duc et pair. Le parlement en garda une profonde rancune contre Marie de Médicis et contre les ministres, et le Tiers État, qui était complétement sous l'influence du parlement, redoubla de roideur vis-à-vis de la noblesse [1].

La réflexion n'avait fait qu'accroître le mécontentement soulevé chez la noblesse par la harangue de Savaron : la noblesse invita le clergé à s'unir à elle, afin de porter plainte au roi. Le clergé

1. *Mercure françois*, t. III, 3e continuation, p. 202. — *Mém.* de Mathieu Molé, t. I, p. 5-17. — *Mém.* de Richelieu, p. 75. — *Mém.* de Pontchartrain, p. 337. — Le soldat fut, à la vérité, réintégré dans la prison de l'Abbaye.

voulut prendre le rôle de médiateur : le 20 novembre, le clergé dépêcha un député au Tiers, afin d'accommoder le différend ; ce député était l'évêque de Luçon, Armand du Plessis de Richelieu. Savaron déclara fièrement qu'il avait porté les armes avant d'être officier de justice et qu'il était bon « pour répondre à tout le monde en l'une et l'autre profession; » que, du reste, il n'avait point entendu attaquer l'honneur de la noblesse. Le Tiers accepta l'arbitrage du clergé et envoya vers la noblesse le lieutenant civil de Mesmes, chargé de désavouer toute intention offensante et, en même temps, de demander le désaveu des paroles insolentes d'un gentilhomme qui avait dit qu'on devrait faire châtier Savaron par les pages et les laquais (22 novembre). De Mesmes fut très-digne et très-fier : il dit que les trois ordres étaient trois frères, enfants de leur mère commune, la France; que le clergé était l'aîné, la noblesse le puîné, le Tiers État le « cadet »; que la noblesse, « quoique élevée de quelque degré par-dessus le Tiers, » ne le devoit donc pas mépriser; « qu'il se trouvoit bien souvent que, « dans les familles particulières, les aînés ravaloient les maisons, « et les cadets les relevoient et portoient au point de la gloire[1] ».

Suivant le rapport qu'adressa l'envoyé du Tiers à son ordre, le président de la noblesse, M. de Sénecé, aurait fait une réponse peu significative, terminée par le désaveu des paroles insolentes contre lesquelles réclamait le Tiers; mais le procès-verbal de la noblesse, probablement remanié après coup, fait la réponse plus longue et tout autrement vive (p. 95). Sénecé aurait dit que la noblesse avait déjà oublié le déplaisir à elle causé par le discours de Savaron, parce qu'il y avait trop de distance entre elle et le Tiers État, pour que ces discours eussent pu l'offenser; qu'elle avait seulement regretté que le sieur Savaron se fût dispensé des respectueux devoirs dus par son ordre à celui de la noblesse, non comme étant les cadets, cette qualité présupposant même sang et même vertu, mais comme relevant de la noblesse et devant tenir cet honneur à grande vanité.

De Mesmes avait, bien plus encore que Savaron, piqué au vif l'orgueil des nobles. Le 26 novembre, la noblesse en corps alla se

1. Fl. Rapine, p. 225.

plaindre au roi : le président Sénecé avança qu'il ne pouvait y avoir aucune espèce de comparaison entre la noblesse et le Tiers, composé du peuple des villes et des campagnes, « ces derniers « quasi tous hommagers et justiciables des deux premiers ordres; « ceux des villes, bourgeois, marchands, artisans et quelques offi- « ciers. Ce sont ceux-ci (les officiers) qui se méconnoissent, et, « sans l'aveu de ceux qu'ils représentent, se veulent comparer à « nous. » Le président de la noblesse se récriait surtout avec indignation contre cette prétendue « fraternité » qu'on voulait établir entre son ordre et le « vulgaire ». Autour de lui, la jeune noblesse criait qu'il n'y avait pas plus de fraternité entre elle et la roture qu'entre le maître et le valet[1].

Le Tiers ne recula pas et avoua le lieutenant civil de tout ce qu'il avait dit. Le roi manda au Tiers d'envoyer de nouveau vers la noblesse, « pour la contenter ». De Mesmes protesta contre cette réparation déshonorante et s'écria « qu'il ne falloit pas que la no- « blesse se relevât si haut par-dessus le Tiers État, vu qu'il se « promettoit de tirer un quart de la noblesse du Tiers État et « qu'un quart du Tiers État étoit tiré de la noblesse. » La situation respective des deux ordres était en effet assez compliquée : plus d'un député de la noblesse, surtout dans le Midi, appartenait aux familles municipales et non aux races féodales, et beaucoup de députés du Tiers avaient, de leur côté, priviléges de noblesse; c'était au moins autant la lutte de la noblesse de robe contre la noblesse d'épée, que la lutte de la roture contre les gentilshommes (28 novembre)[2].

Plusieurs jours se passèrent sans que le Tiers obéît au mandement du roi. Cependant, au milieu de ces querelles, des commissaires nommés par le roi avaient examiné et discuté, avec quelques délégués des trois ordres, les requêtes présentées d'un côté par la noblesse et le clergé, de l'autre par le Tiers État. La question de la vénalité avait été ajournée après la présentation des cahiers; la paulette, qui n'avait été établie que pour neuf ans, dont le terme échéait au 15 décembre, avait été sursise; le président Jeannin, qui dirigeait les finances depuis la retraite de Sulli,

1. *Procès-verbal de la noblesse,* p. 96. — Fl. Rapine, p. 228.
2. Fl. Rapine, p. 235.

avait annoncé qu'un quart des pensions était déjà retranché, qu'on retrancherait encore un autre quart l'année prochaine et qu'on supprimerait « les plus inutiles ». L'avenir devait montrer ce que valaient ces promesses. Quant à la taille, il avait assuré qu'on n'y pouvait toucher, vu les charges du royaume. Rien n'était encore décidé quant aux nombreuses exactions qualifiées de commissions extraordinaires. Les deux premiers ordres avaient appuyé les réclamations du Tiers contre les commissions. Les amis de la paix profitèrent de cette occasion pour amener un rapprochement et, suivant l'avis du chancelier, proposèrent d'envoyer remercier le clergé et la noblesse. Le Tiers y consentit, sauve « la dignité de la compagnie ». Ses envoyés ne désavouèrent rien, mais protestèrent contre toute intention d'offense. Le président de la noblesse répondit convenablement et l'on étouffa ainsi un débat qui ne pouvait avoir de solution positive, mais qui avait eu un caractère très-remarquable (5 décembre).

La réconciliation de la noblesse et du Tiers ne fut pas sans fruit : les trois ordres réunis obtinrent une ordonnance qui révoqua de nouveau les cinquante-quatre commissions extraordinaires supprimées une première fois en juillet 1610 et en sursit trente-six autres, parmi lesquelles la recherche du sel, la recherche de l'arriéré des tailles antérieures à 1607, diverses exactions sur les propriétaires vinicoles, le sou pour livre sur les draps, etc. (16 décembre).

Les trois ordres se trouvèrent un moment coalisés contre un ennemi commun, la finance. La haine universelle poursuivait toujours les traitants, cette classe d'hommes qu'on ne pouvait supporter et dont on ne pouvait se passer. Le clergé les condamnait comme usuriers; la noblesse les enviait comme riches; le peuple les exécrait à cause des moyens par lesquels ils acquéraient la richesse[1]. On voyait la difficulté d'arracher à la cour une

1. M. de Sismondi s'étonne et s'indigne de cet acharnement contre une « classe de serviteurs publics, dont la nation ne peut se passer ». *Hist. des Français*, t. XXII, p. 315. Son étonnement ne nous paraît pas motivé. Les inventions fiscales que les traitants suggéraient sans cesse au gouvernement, la rigueur impitoyable avec laquelle ils procédaient à l'application de ces inventions, les monstrueux abus dont s'engraissaient les fermiers et leurs agents, expliquent assez l'antipathie publique. V. aux ÉCLAIRCISSEMENTS le résumé des cahiers des États.

réduction un peu notable de l'impôt; on chercha quelque expédient pour obtenir cette amélioration aux dépens des financiers. La noblesse proposa aux deux autres ordres de demander l'établissement d'une chambre de justice pour faire le procès aux partisans[1]. Le clergé adhéra, tout en exprimant des doutes sur le résultat. Le Tiers entra vivement dans les vues de la noblesse et ajouta qu'on supplierait le roi de ne faire aucune composition avec les financiers, et que les deniers recouvrés sur eux devraient être employés au rachat du domaine ou au remboursement des offices nouveaux et inutiles (5-10 décembre).

La requête fut aussitôt adressée au roi. Les financiers étaient fortement appuyés à la cour. La reine mère et le chancelier voulurent d'abord renvoyer la proposition après la présentation des cahiers. Les trois ordres insistèrent avec énergie. La cour céda et promit d'établir la chambre de justice (20 décembre).

Le Tiers, cependant, ne se tenait pas pour battu relativement à la diminution des tailles et prétendait aller droit au roi, sans s'arrêter aux paroles du contrôleur général ni du chancelier. Beaucoup de députés criaient que c'était là le grand point et que, si l'on ne le gagnait pas, il fallait rompre l'assemblée comme inutile. On résolut de réclamer communication de l'état des recettes et des dépenses royales, afin de savoir au juste quelles concessions on pouvait demander au roi sans inconvénient pour la chose publique.

A cette nouvelle, le président Jeannin se récria fort, dans le conseil du roi, contre les gens qui voulaient blâmer le maniement des finances « depuis que M. de Sulli en étoit sorti ». Il prétendit que les finances avaient été aussi « innocemment » gouvernées depuis le mois de février 1611 qu'auparavant; il fit un grand étalage de chiffres suspects, laissa toutefois entendre qu'on avait dû assurer la paix intérieure à tout prix et proposa que les États envoyassent quatre ou cinq députés de chaque ordre prendre connaissance,

1. La noblesse proposa, en même temps, de demander la réduction des monnaies, c'est-à-dire le rétablissement d'une plus juste proportion entre l'or et l'argent; l'écu d'or, qui ne valait, comme monnaie de compte, que 3 livres, en valait plus de 5 dans le commerce, à cause de la rareté de l'or. On proposa de le porter à 78 sous. V. notre t. X, p. 111, sur la cause de cette cherté de l'or, à laquelle on remédia enfin. — Fl. Rapine, p. 249.

« sur le tapis », des états des finances. Deux ou trois jours après, de l'avis des autres ministres, il remit aux présidents des trois ordres deux états sommaires, l'un, de l'ensemble des dépenses faites pendant la régence, l'autre, de la recette et dépense de l'année courante, en recommandant qu'on les lui rendît le surlendemain (15 décembre). Le clergé et la noblesse se conformèrent aux intentions du contrôleur général, tout en manifestant quelque désir d'une plus ample communication; mais le Tiers refusa de se livrer à un examen aussi dérisoire et décida qu'on réclamerait l'autorisation de tirer des copies du double état, pour que les douze bureaux provinciaux pussent les examiner mûrement.

Les ministres firent intervenir le clergé : le 18 décembre, l'évêque de Bellei, Camus, vint au nom de son ordre, inviter le Tiers à ne point tenter d'introduire le grand jour dans le secret des finances, chose dangereuse pour l'État. Ce malheureux préjugé de la nécessité du secret dans les finances a subsisté dans l'administration française jusqu'aux approches de la Révolution et n'a pas peu contribué à préparer la ruine de la monarchie, que l'absence de toute discussion aveugla sur la portée de ses désordres. L'évêque de Bellei compara les finances au mystérieux sanctuaire de l'Ancienne Loi : le président du Tiers État lui répondit, avec beaucoup d'à-propos, qu'on ne vivait plus sous l'Ancienne Loi, mais sous la Loi évangélique, où tous les secrets de l'Ancien Testament avaient été mis en lumière. Il eût pu ajouter que la publicité serait plus efficace contre les dilapidations des traitants que toutes les chambres de justice.

Le Tiers ne se rendit point à l'invitation du clergé : il pria au contraire les ordres privilégiés de se joindre à lui pour obtenir que les états des finances fussent enregistrés et discutés à loisir durant la rédaction des cahiers généraux, et pour réclamer la diminution de la taille. Les ordres privilégiés accordèrent leur concours.

La reine et les ministres étaient fort irrités de l'obstination du Tiers à vouloir pénétrer ce qu'on avait tant d'intérêt à tenir caché. Le chancelier, dans une séance du conseil, « tança fort aigrement » le Tiers dans la personne de son président et l'accusa d'avoir manqué de respect au roi. Le Tiers État ne soutint pas

sa dignité vis-à-vis du chancelier comme il l'avait soutenue vis-à-vis de la noblesse, ce qui inspire d'amères réflexions à l'historien des États, Florimond Rapine, sur la « pusillanimité du Tiers et la bassesse de notre courage, peu comparable à la vertu et générosité de nos prédécesseurs » (*Continuation*, p. 17). Tous ces officiers de justice regardaient le chancelier comme leur chef suprême et hésitaient à lui tenir tête.

Le 20 décembre, Jeannin et les trois autres intendants des finances vinrent proposer à chacun des trois ordres de charger quatre ou cinq députés d'aller examiner et discuter les états au conseil, et renouvelèrent, au nom du roi, la promesse qu'on répondrait aux cahiers avant que l'assemblée fût séparée. Les ministres firent une espèce de concession : le 22, les deux états sommaires furent remis de nouveau aux trois ordres, pour les lire et les garder autant qu'on voudrait, mais avec interdiction d'en prendre copie, de les enregistrer et de les discuter « publiquement ». La publicité dont il s'agit n'était que la publicité « intérieure » de l'assemblée, si l'on peut s'exprimer ainsi ; car il n'y avait de séances vraiment « publiques » que les séances royales d'ouverture et de clôture, et non-seulement toutes les autres séances étaient à huis clos, mais les députés juraient de ne pas révéler ce qui s'y passait.

Le clergé ne réclama point : la noblesse montra plus de zèle pour les droits des États et proposa aux autres ordres de demander ensemble main-levée des restrictions mises à l'examen des finances et autorisation aux trois ordres de continuer leurs séances entre la présentation des cahiers et la réponse du roi. La cour ne céda pas : tout ce qu'on put obtenir d'elle, ce fut que le conseil admettrait au débat des finances douze députés de chaque ordre au lieu de quatre ou cinq. La noblesse et le Tiers, après bien des tiraillements, se résignèrent enfin et choisirent chacun leurs douze délégués, après avoir lu et relu les états de Jeannin. Ces états ont été conservés, contre l'intention de leur rédacteur, et se trouvent dans deux des recueils publiés sur les États Généraux [1].

1. *Relation* de Fl. Rapine, suivie du *Cahier du Tiers État*. Paris, 1651. — *États Généraux*, Paris, Buisson, 1789, t. XVII, p. 184-227. — L'État du Revenu et Dépense

L'état de l'année 1614 est plein de contradictions et d'obscurité. Jeannin n'y porte la recette de ce qui entre dans les coffres de l'Épargne (le trésor royal), déduction faite des deniers employés sur place dans les provinces, qu'à 16,290,198 fr., dont 7,280,425 fr. sur les tailles, et 9,009,773 sur les fermes[1]; il fait monter la dépense à 19,636,335 fr., dans le but évident de décourager les demandes de réduction en présentant un déficit de près de 3 millions 1/2. Par une étrange inadvertance, pour donner l'ensemble des levées d'argent qui se font dans le royaume, il additionne les recettes avec les dépenses. L'état des dépenses de la régence est plus curieux encore, et par ce que Jeannin y avoue et par ce qu'il tâche d'y dissimuler. Il commence par décliner, pour lui et

de France pour l'année 1614 a été inséré par erreur dans la *Revue rétrospective*, t. IV, p. 161-184, comme appartenant à l'année 1607.

1. Les tailles, crues, etc., produisaient, suivant Jeannin, environ 15 millions 1/2, dont plus de 8 millions étaient employés sur place. — Les fermes rendaient environ 14 millions, dont 5 millions se dépensaient sur place. — En 1610, la recette ordinaire de l'Épargne avait été de 15,657,700 francs.

D'après une pièce tirée des manuscrits de Dupui et publiée dans la *Revue rétrospective*,, t. IV, p. 161-184, sous le titre erroné de *Traité du Revenu et Dépense de France de l'année* 1607, mais appartenant réellement à l'année 1614, l'ensemble de la recette monta cette année à environ 31 millions, sur lesquels l'impôt territorial (taille, taillon et crue de taille) en fournit un peu plus de 14. Les pays d'États, la Bretagne, la Bourgogne, le Languedoc, la Provence et le Dauphiné étaient extrêmement ménagés et ne payaient, sur les 14 millions, que 1,885,506 livres; la Normandie, à elle seule, payait presque le double de ces cinq provinces réunies! La Normandie avait pourtant encore « forme d'États, mais c'est, à proprement parler, une ombre aux prix desdits autres » (*Traité du Revenu*, etc., p. 166). La Guyenne aussi avait été pays d'États, mais elle avait laissé tomber ses États en désuétude. Sur les vingt et une généralités financières que régissaient cent quatre vingt-dix-sept receveurs-généraux ou trésoriers de France, quinze étaient subdivisées en cent quarante-neuf élections, régies par environ treize cents élus ou receveurs particuliers, tenant leurs recettes à titre d'offices royaux (il n'y a aujourd'hui pour toute la France que quatre-vingt-six receveurs-généraux et deux cent soixante-douze receveurs particuliers, Paris non compris; cette comparaison suffit à montrer jusqu'où était poussé l'abus de la multiplication des offices). Dans les six autres généralités, les élus étaient remplacés par des délégués des États provinciaux. Sur les 31 millions, plus de 13 étaient, partie absorbés par les charges, partie dépensés sur place : environ 18 millions arrivaient aux mains du roi. Dans les 31 millions de recette ne paraissent pas compris les décimes et subvention du clergé. Les aides et divers autres droits sur les boissons produisaient 3,330,000 fr. Les gabelles et autres droits sur le sel, la Provence et le Dauphiné non compris, rendaient 5,575,000 fr. environ. La Bretagne était exempte de la gabelle et de la traita foraine (droit d'exportation), et les aides n'y avaient point été augmentées depuis le réunion à la France. Les cinq grosses fermes donnaient 671,000 fr.; les petites fermes, comprenant divers droits de douanes, 454,000 fr., charges déduites.

ses collègues, la responsabilité des dépenses de l'année 1610, tout en confessant que Sulli, encore surintendant à cette époque, n'a pas vu les derniers rôles de l'année; il prétend que la plupart des deniers extraordinaires, qui étaient alors entre les mains du trésorier de l'Épargne et dont il se garde bien de donner le chiffre, ont été consommés en 1610; qu'au commencement de l'année suivante, il en restait seulement 3,560,000 fr., qui, joints aux deniers obtenus par les commissions ou édits bursaux, auraient formé une somme de 6,200,000 fr., employée à « conserver la tranquillité publique » en 1611, 1612 et 1613. A force de « bon ménage », on serait parvenu à rendre disponible une somme au moins égale sur le revenu, et l'on aurait pu ainsi augmenter les troupes, porter les pensions de 3 millions à plus de 5 millions 1/2 (les pensions, sous Henri IV, ne montaient pas à 3 millions, comme le dit Jeannin, mais à 2 seulement), payer en outre 700,000 fr. par an de dettes prétendues ou de gratifications aux princes et gens de qualité, etc., etc., toujours pour « conserver la tranquillité publique » (on a vu que Condé avait touché en une seule fois, pour lui seul, 1,200,000 fr.!), le tout sans aucunement charger le peuple; au contraire, on l'avait soulagé de plus de 2 millions par la diminution de la gabelle et de quelques autres droits [1]. C'était vraiment miraculeux. L'or se multipliait, par quelque procédé d'alchimie, sous la plume du contrôleur-général. Jeannin oubliait le déficit qu'il avait inventé tout à l'heure.

Le « secret des finances » était au fond des caves de la Bastille et dans les caisses des trésoriers de l'Épargne. Sur la fin de son état de dépenses, Jeannin veut bien se rappeler qu'il y avait eu à la Bastille, en 1610, une réserve de 5 millions. On avait, dit-il, respecté ces 5 millions jusqu'aux derniers troubles, qui avaient réduit la reine à y prendre 3,100,000 livres. Or, cette réserve, qu'il prétendait de 5 millions, réunie aux autres deniers extraordinaires, avait été, en réalité, de 16 à 17 millions, sans compter 4 à 5 millions d'arriéré immédiatement exigibles [2].

1. Cette diminution, qui s'était opérée aux dépens des fermiers, et non aux dépens de l'État, avait été l'adieu de Sulli au peuple. Les ministres de la régente voulurent s'en faire honneur, ainsi que du parti pour le rachat du domaine, qui fut au contraire anéanti entre leurs mains..

2. Sulli, *Œconomies royales*, t. II, p. 414. — Fontenai-Mareuil (*Mémoires*, p. 20)

C'était un bien triste rôle pour un homme du mérite de Jeannin que de se faire ainsi le bouc émissaire d'un système de couardise et de mensonge. Jeannin perdit dans son administration financière l'estime que lui avait acquise une longue et honorable carrière. Il n'avait pas volé, on peut le croire, mais il avait vu tout le monde voler autour de lui sans avoir ni le pouvoir de s'y opposer ni le courage de protester par sa retraite. L'âge avait affaibli la trempe de cette âme, autrefois si énergique. Il y a de malheureuses époques qui abaissent les caractères les mieux doués et pendant lesquelles l'homme de cœur, qui n'est point assez puissant pour terrasser le mal, n'a que la ressource de s'éloigner et de s'abstenir, s'il veut garder le respect de lui-même.

La discussion des finances au conseil ne fut pas moins illusoire que les états de Jeannin étaient mensongers. Les délégués des trois ordres ne purent faire aucune vérification : on refusa de leur communiquer « le menu de la dépense » et particulièrement le détail des pensions; ils furent complétement joués par les gens du conseil, qui parlèrent beaucoup du déficit et de la nécessité de rétablir la prétendue réserve de 5 millions, afin que les députés s'estimassent heureux de maintenir le *statu quo* et se contentassent de quelques insignifiantes concessions de plus sur les édits bursaux. La question financière demeura ainsi sans solution (fin janvier-commencement de février 1615) [1].

Les efforts des trois ordres avaient été paralysés par une nouvelle querelle intestine, élevée cette fois, non plus sur le point d'honneur, mais sur une grande question de principe.

Cette question ne fut pas celle des « mariages d'Espagne ». L'alliance espagnole, qui soulevait tant de répugnances dans le pays et qui causait tant d'agitation dans les esprits, ne fut pas même discutée à fond dans le sein des États. Dès le 12 décembre, le clergé avait décidé avec enthousiasme que le roi serait supplié d'accomplir au plus tôt son « sacré » mariage avec la sérénissime infante d'Espagne, « la personne et maison de laquelle », disait-il,

parle de 15 millions comptant; le parlement, dans ses remontrances de 1613, évalue la réserve à 14 millions 564,000 livres comptant (*Mercure*, t. IV, p. 68-70).

1. *Mercure*, 3e continuation, p. 200-379.

« vos sujets louent et désirent de tout leur cœur pour Votre « Majesté, se promettant que la religion catholique, la paix entre « ces deux puissantes couronnes, et l'union de toute la chrétienté « en recevront un grand affermissement[1] ». La noblesse, travaillée par la cour et par le clergé, accepta l'article rédigé par les gens d'Église; ce fut de sa part une grande faute : elle perdit, en se laissant traîner à la remorque du clergé, contre le sentiment intime d'une grande partie de ses membres, la prépondérance que lui avait value son alliance avec la royauté contre la Ligue et que lui avait en quelque sorte confirmée Henri IV dans l'assemblée des notables de Rouen. Elle montra, dans cette occasion comme dans tant d'autres, combien elle était dépourvue de l'esprit politique d'une véritable aristocratie. Le Tiers, abandonné de la noblesse, n'osa point éclater seul contre les alliances d'Espagne et provoquer peut-être à la fois la guerre étrangère et la guerre civile, en levant contre la reine-mère un drapeau qu'on eût été forcé de confier à un prince indigne de confiance et d'estime, à Henri de Condé. Le Tiers ajourna tout débat à ce sujet jusqu'à la veille de la présentation des cahiers et n'y toucha que lorsqu'il fallut résoudre ce qu'on dirait dans le discours de présentation. Plusieurs provinces opinèrent alors pour qu'on protestât au moins par le silence : c'eût été le parti le plus digne; mais la majorité, ébranlée par les influences du dehors, décida qu'on remercierait la reine mère d'avoir maintenu la paix, ainsi que « des mariages et alliances ». On ne prononça pas le nom de l'Espagne et l'on n'ajouta pas un mot de commentaire à ce remerciement ambigu (20-21 février 1615)[2].

Le Tiers État s'était dédommagé sur un autre point où il avait concentré toute sa résolution. La magistrature gallicane avait remporté dans les élections du Tiers une victoire complète : la douleur et la colère amassées dans le cœur du parti gallican par l'assassinat de Henri IV, par les entreprises des jésuites, par les prétentions ultramontaines, avaient débordé. Le Tiers avait hésité à pousser à la guerre contre l'Espagne ; il n'hésita point

1. *Mercure*, 3e continuation. p. 150

2. *Relation* de Flor. Rapine, ap. *États Généraux*, t. XVII, p. 68. — *Cahier du Tiers État*, *ibid.*, p. 232.

à déclarer franchement à Rome une guerre d'un autre genre.

Après avoir réduit en douze cahiers provinciaux tous les cahiers des bailliages et des sénéchaussées, le Tiers avait commencé, le 15 décembre, à réduire les cahiers provinciaux en cahier général. On était convenu que le cahier de Paris et de l'Ile-de-France servirait de base à la discussion. Ce cahier s'ouvrait par un chapitre intitulé : « Des Lois fondamentales de l'État ». L'article 1er énonçait : « Que, pour arrêter le cours de la pernicieuse doctrine qui « s'introduit, depuis quelques années, contre les rois et puissances « souveraines établies de Dieu, par des esprits séditieux, le roi « sera supplié de faire arrêter, en l'assemblée de ses États, pour « loi fondamentale du royaume,... qu'il n'y a puissance en terre, « spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume, « pour en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser « ou absoudre leurs sujets de la fidélité et obéissance qu'ils leur « doivent, pour quelque cause ou prétexte que ce soit; que tous « les sujets tiendront cette loi pour conforme à la parole de Dieu, « sans distinction équivoque ou limitation quelconque; laquelle « sera jurée et signée par tous les députés des États, et dorennavant par tous les bénéficiers et officiers du royaume...Tous précepteurs, régents, docteurs et prédicateurs seront tenus de l'enseigner et publier. Que l'opinion contraire... qu'il soit loisible « de tuer ou déposer nos rois, s'élever et rebeller contre eux, « pour quelque occasion que ce soit, est impie, détestable, contre « vérité et contre l'établissement de l'État de la France, qui ne « dépend immédiatement que de Dieu... Que tous étrangers qui « l'écriront ou publieront seront tenus pour ennemis jurés de la « couronne; tous sujets de Sa Majesté qui y adhéreront, de quelque qualité qu'ils soient, pour rebelles, infracteurs des lois fondamentales et criminels de lèse-majesté. Et, s'il se trouve aucun « livre ou discours écrit par quelque étranger, ecclésiastique ou « autre, qui contienne proposition contraire à ladite loi, seront « les ecclésiastiques de même ordre établis en France obligés d'y « répondre et les contredire incessamment, sans ambiguïté ni « équivocation, sur peine d'être punis... comme fauteurs des ennemis de cet État[1]. »

1. Fl. Rapine, p. 284-287.

La question posée, dans la guerre de la Ligue, entre le principe monarchique de la royauté inamissible et le principe catholique, qui subordonne le droit du prince à la profession de l'orthodoxie, n'avait point été résolue, Henri IV n'ayant régné qu'en vertu d'une transaction. Le Tiers État la décidait en faveur de la royauté. Ce serait toutefois s'arrêter aux apparences que de voir là un monarchisme servile : les termes employés par le Tiers semblent immoler la souveraineté nationale à la souveraineté du roi ; mais la politique pratique n'aborde guère les questions que par ce qu'elles ont d'immédiat, et la question immédiate n'était point entre la nation et la couronne, mais entre la couronne et la tiare : la royauté, pour la plupart des patriotes de ce temps, était identifiée à l'État. Le droit divin des rois n'est ici, au fond, que le droit divin de la société laïque se proclamant émanée directement de Dieu tout aussi bien que l'Église et se déclarant affranchie de toute suprématie.

L'article fut adopté sans réserve par dix gouvernements sur douze : les provinces d'Orléans et de Lyon firent quelques objections, moins sur le fond que sur la forme.

Le bruit de ce qu'avait résolu le Tiers porta l'alarme dans le sein du clergé, qui fit plusieurs démarches pour amener le Tiers à lui communiquer les articles de son cahier relatifs à l'Église, avant de les arrêter définitivement. Le Tiers s'en excusa, en prétendant qu'il ne touchait point à la doctrine, mais seulement à la discipline : la distinction était un peu subtile, car c'était bien un point de doctrine qu'il établissait. Le clergé insista et, abordant franchement la question, dit qu'il fallait rédiger tous ensemble un article afin de protéger la vie des rois, mais n'y point mêler d'autres propositions « en débat entre la France et ses voisins. » La majorité du Tiers consentit enfin à communiquer l'article, mais sans s'engager à le modifier, et l'envoya au clergé et à la noblesse.

Le 31 décembre, le clergé dépêcha vers la noblesse une nombreuse députation conduite par le cardinal du Perron, qui dénonça aux gentilshommes l'article du Tiers comme « fabriqué à Saumur et en Angleterre », et comme menant droit au schisme et à l'hérésie. L'amissibilité de la couronne en cas d'hérésie était, suivant

du Perron, admise sans réserve dans tous les pays catholiques, excepté en France, où il voulait bien convenir qu'elle était problématique; mais, en tout cas, un concile général pouvait seul décider la question, et non un concile national, et encore moins une assemblée de laïques. Il fit observer qu'on devait distinguer, quant à la soumission au pouvoir temporel, le temps où Jésus-Christ avait « planté » la foi par obéissance, douceur et humilité, et le temps où tous les empereurs, rois et princes, réduits en même religion, devaient « adorer l'Église ». Tout le clergé, s'écria-t-il enfin, ira au martyre plutôt que de prêter le serment qu'on veut exiger de lui[1].

La noblesse abdiqua, comme dans l'affaire des mariages d'Espagne : elle s'en remit au clergé pour corriger ou supprimer l'article, et plus de soixante de ses membres accompagnèrent la députation du clergé, lorsque du Perron, le 2 janvier, se transporta dans la chambre du Tiers État. Le cardinal répéta les arguments qu'il avait employés devant la noblesse, tout en affectant de ne pas douter des bonnes intentions du Tiers : il remercia le Tiers de sa communication comme d'une marque de soumission à l'Église; il représenta que la doctrine et la discipline ne se pouvaient séparer; que le clergé était juge de l'une comme de l'autre. « Les rois de la terre », dit-il, « doivent lécher la poudre des « pieds de l'Église et se soumettre à elle en la personne du pape». A l'inviolabilité des personnes royales, qui est indubitable, ayant été décidée par le quatrième concile de Tolède et par le concile de Constance, on ne doit pas mêler « des questions douteuses « touchant la déposition des rois et la dispense du serment de « fidélité ». Pour montrer que le point était au moins douteux, même aux yeux des théologiens les plus opposés à l'ultramontanisme, il lut des passages de Jean Gerson et d'Ockam, dans lesquels ces deux fameux docteurs reconnaissaient qu'un roi qui opprime son peuple peut être justement déposé et puni[2]. Du Perron termina en demandant le retrait de l'article[3].

Le président du Tiers, Robert Miron, défendit l'article pied à

1. Fl. Rapine, continuation, p. 91-107.
2. Gerson reconnaissait ce droit au peuple, et non au pape.
3. Fl. Rapine, continuation, p. 111.-145.

pied. La députation des deux ordres se retira sans avoir rien obtenu. Le Tiers était indigné de la défection des nobles envers la cause commune des laïques et de l'État. On fit courir dans Paris ce quatrain prophétique, qui a mérité de survivre aux nombreux pamphlets du temps :

O noblesse, ô clergé, les aînés de la France,
Puisque l'honneur du roi si mal vous maintenez,
Puisque le Tiers État en ce point vous devance,
Il faut que vos cadets deviennent vos aînés [1].

Les gallicans du parlement et de l'université avaient accueilli avec enthousiasme la levée de boucliers faite par le Tiers État. L'université n'avait pas même attendu ce signal. Elle avait présenté, au mois de novembre, une requête au conseil pour obtenir séance aux États et n'avait obtenu que l'autorisation de remettre son cahier à la chambre du clergé. Le 13 décembre, le cahier de l'université avait été dressé dans une assemblée tumultueuse et incomplète : des deux premiers articles votés, l'un était l'équivalent du fameux article du cahier de Paris; l'autre priait le roi de charger des docteurs en théologie de dresser un catalogue des livres hérétiques ou erronés, entre lesquels on placerait les livres qui enseignent une doctrine contraire à celle de la Faculté de Théologie, soit pour la sûreté de la vie et de l'état des rois, soit pour ce qui tend à l'éversion des libertés gallicanes. C'était la Faculté des Arts, qui, d'accord avec le recteur, avait rédigé le cahier. Le 17 décembre, la Faculté de Théologie, qu'on mettait ainsi en avant malgré elle, protesta contre le cahier. Le recteur recula et retrancha les deux articles du cahier, qui fut présenté aux trois ordres le 21 janvier. Les gallicans les plus exaltés protestèrent à leur tour, publièrent le cahier tel qu'il avait été premièrement rédigé et l'envoyèrent au Tiers État (22 janvier)[2].

Le 18 février, le syndic de la Sorbonne alla désavouer, devant la chambre du clergé, le cahier de la Faculté des Arts.

Les choses avaient marché tout autrement au parlement. Le 31 décembre, le jour même où du Perron haranguait la noblesse,

1. Manuscrits de la Bibliothèque ; Portefeuilles de Fontanieu (Pièces, lettres et négociations; p. 187).
2. *Mercure,* 3e continuation, p. 131-142.

l'avocat général Servin requit le parlement de défendre à qui que ce fût de discuter, comme problématique, l'indépendance de la couronne vis-à-vis de toute autre puissance que Dieu. Le parlement, le 2 janvier, renouvela tous les arrêts qu'il avait rendus sur cette matière et défendit à qui que ce fût d'y contrevenir.

Le 5 janvier, le clergé invita les deux autres ordres à s'unir à lui pour aller porter plainte au roi de l'atteinte qu'avait donnée le parlement à la liberté des États en intervenant dans leurs discussions : il fit en même temps présenter au Tiers État un article qu'il proposait de substituer à celui qui était l'objet de cette grande querelle. L'article du clergé, rédigé par du Perron, consistait seulement dans une nouvelle publication du décret rendu par le concile de Constance contre la doctrine du tyrannicide telle que l'avait formulée Jean Petit. Le Tiers n'accepta ni l'article, ni la jonction contre le parlement. La noblesse se joignit au clergé. C'était l'évêque de Luçon qui avait été l'organe du clergé auprès de la noblesse : Armand du Plessis de Richelieu accusa le parlement d'avoir attaqué tout à la fois l'autorité de l'Église et la liberté des États Généraux. Richelieu, le grand champion de l'État, l'homme qui devait un jour fonder la politique européenne sur les intérêts purement temporels et internationaux, et appliquer aux relations générales de la France le même système que le Tiers proclamait relativement au principe du gouvernement, Richelieu, dans ses Mémoires, blâme le Tiers d'avoir posé cette question redoutable : le prêtre lutte chez lui avec le politique, et il n'ose embrasser franchement la théorie de sa pratique[1].

Le débat s'était déjà engagé dans le conseil d'État avant que les ordres privilégiés eussent porté leur plainte au roi. Le prince de Condé voulut s'attribuer le rôle de médiateur : il applaudit aux maximes avancées par le Tiers, mais observa « qu'en tout temps, toutes rudes médecines ne sont bonnes », et proposa que le roi évoquât à lui le différend, en laissant la liberté aux uns et aux autres « de mettre leurs articles comme ils voudront, sauf au roi à confirmer les anciennes maximes françoises » dans sa réponse aux cahiers. Il conseilla de satisfaire le clergé et la noblesse en

1. *Mémoires* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p 79-80. — Il est vrai que c'est dans la première partie des *Mémoires*, écrite avant 1624.

défendant au parlement de publier son arrêt du 2 janvier (4 janvier). L'avis du prince fut suivi : un arrêt du conseil, conforme à ses propositions, fut adressé, le 7, aux trois ordres et au parlement.

L'arrêt du conseil ne termina pas la querelle. Le clergé ne fut nullement satisfait : il prétendait qu'on supprimât, non la discussion, mais l'objet de la discussion; il décida de surseoir toutes délibérations et affaires jusqu'à ce que le roi eût ordonné au Tiers de supprimer l'article et défendu au parlement de juger dorenavant aucune question concernant la doctrine de l'Église. La noblesse continua son concours au clergé, moyennant qu'il demandât avec elle la suppression immédiate de la paulette.

La reine mère et ses conseillers faiblirent, comme à l'ordinaire. Le Tiers fut invité à remettre l'article au roi. Le Tiers obéit (15 janvier). Alors le président du Tiers et les présidents des douze bureaux provinciaux furent appelés au Louvre, et Marie de Médicis leur déclara, au nom du roi, qu'il n'était plus besoin de mettre l'article au cahier, que le roi le tenait pour reçu et en déciderait à leur contentement. Le rapport du président excita un violent tumulte parmi le Tiers État, qui comprit ce que cela signifiait. Le Tiers discuta trois jours entiers s'il se soumettrait à la défense de la reine. L'Ile-de-France et la Picardie se signalèrent par leur énergie : ces deux provinces voulaient qu'on maintînt l'article en tête du cahier et qu'on protestât contre les personnes qui circonvenaient le roi et violentaient sa volonté. Cette résolution hardie eût passé, si l'on eût voté par têtes et non par bailliages; cent vingt députés, formant presque les deux tiers de l'assemblée, protestèrent contre la majorité des bailliages, qui opinait pour qu'on se soumît en faisant seulement des remontrances au roi. De Mesmes et Savaron étaient à la tête de l'opposition. L'on finit par transiger. On convint que le texte de l'article ne serait point inséré en tête du cahier, mais que sa place y serait expressément réservée et qu'on mentionnerait qu'il en avait été tiré par l'exprès commandement du roi, « qui a promis de le répondre favorablement et au plus tôt (21 janvier)[1]. »

1. Fl. Rapine, continuation, p. 194-207. — *Mercure françois*, 2e continuation, p. 329-358.

Cette réponse, la cour se garda bien de la donner, et le débat fut ainsi terminé ou plutôt suspendu indéfiniment. Le pape adressa des brefs de félicitation aux deux ordres privilégiés, et la couronne aussi fut félicitée de n'avoir pas voulu être trop bien défendue. La couronne, pourtant, ne devait pas être toujours aux mains infidèles d'une étrangère : la lutte devait être reprise un jour. Soixante-sept ans après, le Tiers État eut sa revanche par les mains mêmes du clergé gallican et la déclaration de 1682 imposa solennellement à l'Église de France l'article du cahier de 1615.

Le prince de Condé avait eu quelque velléité d'intervenir dans la querelle et de porter plainte aux trois ordres contre le gouvernement de la reine; défense lui fut faite, au nom du roi, d'aller visiter les États et aux États de le recevoir. Il n'osa passer outre (27 janvier). Quelques jours auparavant, sur la nouvelle que les États et particulièrement le Tiers se proposaient de demander que les places de sûreté, accordées par le traité de Sainte-Menehould, fussent remises au roi, Condé s'était dessaisi du gouvernement d'Amboise.

Il devenait évident que cette assemblée, où s'étaient agitées de si graves questions, se séparerait sans résultat, comme l'avait espéré la cour. L'irritation, excitée par les derniers débats, ne permettait plus guère aux trois ordres de s'entendre sur aucun point. Les ordres privilégiés, surtout la noblesse, continuaient à chercher les moyens de détruire la vénalité des charges. Un nommé Beaufort, représentant d'une compagnie de financiers, offrit d'entreprendre, en douze ans, le rachat général des offices de judicature et de finances sur le pied du premier prix versé. La compagnie, supposant qu'un seul homme capable et bien rétribué pouvait faire l'office de six ou huit, demandait qu'on fît exercer les charges par des commissaires révocables, réduits au nombre strictement nécessaire; tout le surplus des gages et vacations actuellement payés serait attribué pendant douze ans à la compagnie et, pendant ces douze ans, on remettrait la gabelle au chiffre où elle était en 1610, l'augmentation profitant à la compagnie. Les douze ans expirés, la vénalité aurait disparu; le pays serait délivré de cette foule d'officiers qui le pressuraient, et l'on

pourrait diminuer la gabelle. Le projet était spécieux : la noblesse en fit sa propre affaire auprès des autres ordres et du conseil d'État. Le chancelier en accueillit favorablement l'ouverture et ne fit guère d'objections que relativement aux membres des cours souveraines. Le clergé approuva. Le Tiers allégua les injonctions des cahiers, qui prescrivaient de faire supprimer tous les « partis » présents et à venir, sauf ceux qu'avait conclus Sulli : il observa qu'il était injuste de rembourser les officiers d'après le prix auquel chaque charge avait été vendue lors de sa création, la valeur des charges ayant énormément augmenté depuis; il repoussa l'augmentation de la gabelle et nia la possibilité du remboursement en douze ans : il estimait les charges à environ 200 millions (près de 500 millions de notre monnaie, équivalant peut-être à près de 1500 millons de valeur relative). La noblesse et le clergé persistèrent à soutenir Beaufort[1].

Le rejet que fit le Tiers du projet d'établir un Mont-de-Piété au denier 16 (6 1/4 pour cent) était beaucoup moins justifiable : il y avait là une passion aveugle contre tout ce qui venait des « partisans » et un préjugé exagéré contre « l'usure ».

Le Tiers refusa également de s'associer à la noblesse et au clergé pour demander au roi que les princes du sang et autres princes et les grands officiers de la couronne fussent seuls chargés d'examiner les cahiers et d'y répondre, avec douze des plus anciens conseillers d'État, choisis par les trois ordres, à l'exclusion de tout le reste du conseil. Le Tiers ne voulait pas nommer quatre conseillers, tandis que les deux autres ordres, coalisés contre lui, en nommeraient huit. Il résolut de réclamer, non le droit de choisir, mais seulement le droit de récusation vis-à-vis des conseillers d'État qui seraient choisis par le roi, et le droit de rester assemblé en corps d'État jusqu'après la réponse aux cahiers. Les ordres privilégiés demandèrent, de leur côté, ce même droit et présentèrent solennellement au roi le projet de Beaufort, en priant qu'on y répondît avant la remise des cahiers. La cour refusa cette réponse immédiate et n'accorda pas davantage la permission de continuer les assemblées après la remise des cahiers : elle renou-

1. *Mercure françois*, t. III, 3e continuation, p. 101-110. — *Relat.* de Flor. Rapine, continuation, p. 208-216.

vela seulement la promesse de répondre avant de donner congé aux députés. Les trois ordres insistèrent : la cour répondit évasivement. La continuation des délibérations après la remise des cahiers était une question très-grave : il s'agissait de savoir si les députés n'étaient que de simples porteurs de doléances, dont la mission était terminée dès que les doléances étaient sous les yeux du roi, ou s'ils subsistaient comme corps d'États jusqu'à ce que les requêtes du pays eussent reçu une solution quelconque. De là les tentatives des trois ordres pour faire résoudre d'avance les articles qui leur importaient le plus.

Les trois ordres étaient trop mal d'accord pour intimider la cour et pour l'obliger à céder. Le 5 février, la cour les avait fait inviter à nommer chacun douze commissaires pour assister aux délibérations du conseil sur la réponse aux cahiers. Le Tiers refusa, en disant que, puisque la réponse se devait faire par la seule autorité du roi, elle pouvait être au désavantage aussi bien qu'au soulagement du peuple, et que les États n'en devaient point partager la responsabilité par une discussion illusoire.

Le découragement gagnait les esprits les plus fermes. Des scènes de désordre et de violence, indices de l'anarchie générale, se passaient chaque jour jusque sur le seuil de l'assemblée. Tantôt le bruit de querelles de religion dans le Midi émouvait les trois ordres : les huguenots avaient envahi et profané une église à Milhaud; les catholiques avaient abattu un temple à Belestat; puis c'étaient des duels, des rencontres, sans cesse renouvelés; quelques obscurs duellistes étaient châtiés; les gens de qualité restaient impunis. Le clergé adressa au roi de chaleureuses remontrances à ce sujet. Le 3 février, le sieur de Bonneval, député de la noblesse de Limousin, chargea de coups de bâton, dans la rue, le sieur de Chavailles, député du Tiers de la même province et lieutenant particulier à Uzerche. Cet outrage souleva une furieuse tempête; le Tiers en corps se transporta sur-le-champ au Louvre et demanda justice au roi du « crime de lèse-majesté » commis sur un membre des États, participant de l'inviolabilité royale. Le roi déféra l'affaire au parlement. Le clergé offrit sa médiation; les deux ordres privilégiés prétendirent que les États devaient juger eux-mêmes un fait qui concernait deux de leurs membres.

Le Tiers repoussa toute transaction, et la cour, cette fois, ne céda point aux deux ordres, certaine qu'elle était que le parlement irait aux dernières extrémités plutôt que de se dessaisir du procès.

Un nouvel incident, plus scandaleux encore, s'il était possible, fit diversion à l'affaire de Bonneval. Dans la nuit du 5 au 6 février, un gentilhomme appelé Marsillac, qui avait quitté le service du prince de Condé pour s'attacher à la reine, fut assailli et grièvement blessé par quelques-uns des gens du prince. Le lendemain matin, une scène extrêmement violente eut lieu au Louvre entre le prince et la reine mère : Condé avoua hautement l'ordre qu'il avait donné d'assommer Marsillac, qui avait « médit » de lui, et déclara qu'il n'entendait pas dépendre de la reine, mais du roi seul. La reine répondit que c'était une grande effronterie d'avouer un si méchant acte. « Que me ferez-vous ? » dit-il ; « je ne vous crains pas. — Je ne vous ferai rien, mais je ferai pendre ceux qui ont commis l'assassinat ! » Le petit roi, qui survint, se montra fort irrité contre Condé. La reine déféra l'attentat au parlement, en même temps qu'elle portait plainte aux trois ordres. Le clergé manifesta une extrême indignation contre le prince, qui l'avait mécontenté en soutenant l'article du Tiers, et demanda qu'il fût poursuivi personnellement. La noblesse et le Tiers se contentèrent de protester, en termes généraux, de leur dévouement pour le roi et la reine mère.

Les deux ordres laïques n'eurent point à se repentir d'être restés sur la réserve : l'emportement de Marie de Médicis n'était rien moins que de l'énergie ; Condé récrimina au parlement contre le maréchal d'Ancre, qui avait voulu récemment faire assassiner un officier, contre les Guises, contre d'Épernon, auteurs de maints actes de violence aussi coupables que le sien ; puis il fit porter à la reine mère quelques paroles d'accommodement : Marie s'en contenta ; les gens de Condé eurent des lettres d'abolition et aucune satisfaction ne fut accordée à Marsillac. Il était difficile d'imaginer un dénoûment plus ridicule et plus honteux pour la reine. Le Tiers État soutint mieux son honneur : Bonneval, qui s'était enfui, fut condamné à mort par contumace et exécuté en effigie le 16 mars [1].

1. Relat. de Flor. Rapine, ap. *Recueil des États Généraux,* t. XVIII, p. 13 et suiv.—

Le travail des cahiers généraux avait continué au milieu de toutes ces agitations. La bonne intelligence du clergé et de la noblesse s'était manifestée par la rédaction en commun de vingt-quatre articles principaux destinés à figurer en tête des cahiers. C'était la publication du concile de Trente, sans préjudice des libertés et priviléges gallicans, que le Saint Père sera supplié de réserver; l'exercice libre de la religion catholique dans tous les lieux de l'obéissance du roi [1]; la publication du décret du concile de Constance pour la sûreté de la vie des rois; la prière au roi de se souvenir des obligations qu'il avait à la reine sa mère pour sa sainte et religieuse éducation; le prompt accomplissement des traités de mariage; la réunion de la Navarre et du Béarn à la couronne; la réduction du conseil d'État à quarante-huit membres, dont seize de chaque ordre, servant par quartier, outre les princes et grands officiers; l'interdiction au parlement de s'immiscer dans tout ce qui concerne la foi et la discipline de l'Église, l'autorité du saint-siége, le culte et tout ce qui en dépend, les livres de théologie, etc., et d'empêcher les évêques d'adopter l'office romain ou tout autre; l'établissement d'une commission prise dans le conseil, dans les parlements et dans les États, pour régler ce qui concerne les appels comme d'abus et éclaircir les libertés gallicanes [2]; l'abolition de la vénalité des offices et du droit annuel ou paulette; l'abolition de toutes survivances pour les gouvernements et charges militaires, qui tendaient à s'assimiler aux autres offices, avec un bien plus grand danger pour l'État, et l'interdiction de les vendre. Ici, bien plus encore que pour les pensions, l'intérêt de la petite noblesse était contraire à celui des grands seigneurs et des courtisans, et conforme à l'intérêt de l'État. Les deux ordres proposaient ensuite un règlement pour les finances, en vertu duquel on ne pourrait lever de deniers extraordinaires sur le peuple, une fois les états de l'année arrêtés au conseil. Ce qui « défaudroit », en cas de

Mercure françois, t. III, 3e continuation, p. 225-235. — Lettre au premier président de la part du roi, ap. Manuscrits de Colbert, in-fo, vol. XVII, p. 57.

1. Le culte catholique avait été rétabli en Béarn et Basse Navarre; mais il ne s'exerçait point partout : il était limité là comme le protestantisme l'était en France.

2. Le clergé, dans son cahier, accuse les juges laïques d'opprimer l'église gallicane par les appels comme d'abus, sous prétexte de la protéger.

nécessité, se prendrait sur les rentes, sur les gages des officiers, etc. Cette façon de comprendre les rapports de l'État avec les rentiers n'était pas de nature à fonder le crédit public! Les deux ordres demandaient ensuite l'abolition des pensions (la petite noblesse l'avait encore emporté sur ce point), l'établissement promis de la chambre de justice contre les financiers, l'abolition des commissions extraordinaires, la remise des tailles sur le pied de 1576, la diminution de la gabelle, l'envoi de commissaires dans les provinces tous les deux ans pour recueillir les plaintes du peuple, la réduction des ordonnances royales en un seul corps, « en style plus clair, brief, et meilleur ordre et forme ». Les deux ordres, enfin, réclamaient le rétablissement des jésuites dans l'université de Paris, en les soumettant à ses règlements [1].

On voit que les ordres privilégiés avaient fini par donner place aux principales requêtes du peuple sur les questions d'impôt.

Le clergé avait sans doute espéré que le Tiers reconnaîtrait cette concession en acceptant le concile de Trente et les jésuites. Le député du clergé qui vint solliciter la jonction du Tiers en faveur du concile convint que l'inquisition était « une tyrannie pour les consciences » et protesta contre l'arrière-pensée de l'établir à la suite du concile. Le Tiers fut inébranlable et répliqua que la publication des décrets d'un concile par l'autorité laïque était chose inouïe en France; qu'on s'y conformait quant à la foi *ipso facto;* que, pour ce qui était de la « police », on ne pouvait admettre les décrets de Trente (19-21 février).

Ce refus du Tiers précéda immédiatement la clôture des cahiers, que la cour réclamait avec instances, pressée qu'elle était de se débarrasser des États [2].

Les trois cahiers généraux furent remis au roi le 23 février : le désordre fut encore plus grand que dans la séance d'ouverture

1. *Mercure,* t. III, 3e continuation, p. 395-398.

2. Il y a, dans la correspondance de du Plessis-Mornai, t. III, édit. de 1652, p. 715, une étrange lettre d'un secrétaire d'État sur ce sujet. Il dit que, si les États ne se hâtent de terminer leurs cahiers par amour du bien public, ils le feront au moins en considération du respect qu'ils doivent à Madame, sœur du roi, « qui fait un superbe ballet, et qui ne le peut danser que dans la même salle de Bourbon où le roi doit recevoir les cahiers »!

des États. Lorsqu'on eut pris place, du milieu du tumulte une voix s'éleva : cette voix, qui devait un jour maîtriser bien d'autres tempêtes, était celle d'Armand du Plessis de Richelieu. L'évêque de Luçon avait été choisi comme orateur du clergé : la harangue qu'il prononça fut la première révélation de son génie et fit entrevoir à la France la véritable éloquence politique, l'éloquence mâle, sobre, nerveuse, affranchie des digressions pédantesques et des ornements parasites, l'éloquence des choses et des idées, non plus des mots.

Il y a deux choses dans ce discours, le fond nécessairement collectif et puisé dans le cahier du clergé, et la forme et l'interprétation où se révèle la personnalité de l'orateur. Lorsque Richelieu réclame, au nom de son ordre, l'accomplissement des mariages d'Espagne, lui qui un jour réparera autant que possible les funestes effets de l'alliance espagnole, on peut douter qu'il exprime son sentiment propre[1] : lorsqu'il réclame la réception du concile de Trente, sauf réserve des libertés gallicanes, il parle selon son opinion, qu'il gardera longtemps encore, bien que l'expérience et la réflexion doivent le détourner enfin de réaliser ce qu'il a demandé; lorsqu'en touchant plus à fond que personne la question de la vénalité et celle des pensions et des dons de cour, il insiste sur ce que, « pour peu qui s'enrichissent des profusions royales, tout le commun des nobles en pâtit », il pose entre les grands et la petite noblesse une distinction qui sera plus tard un des principaux ressorts de sa politique[2]. C'est aussi son opinion,

1. Ses *Mémoires*, écrits après l'accomplissement des mariages, ne sauraient décider la question : il ne peut s'élever contre ce qu'il a approuvé officiellement. Quoiqu'il en soit, nous verrons que, dès 1616, à son entrée aux affaires, il est anti-espagnol.

2. Plut tard, la pratique des affaires modifia l'opinion de Richelieu sur l'hérédité et la vénalité des charges : dans son *Testament politique* (c. IV, sect. 1), tout en reconnaissant que ces coutumes sont contraires aux vrais principes et qu'on devrait se garder de les établir si elles n'existaient pas, il recule devant les difficultés et les dangers de leur abolition, montre que leurs inconvénients ne sont pas sans compensation et propose seulement les moyens de faire disparaître les abus les plus criants. Un de ses arguments, et le plus considérable, est que l'abolition de la vénalité, en rendant les offices accessibles à tous, augmenterait démesurément la manie des charges, et que la vanité détournerait une foule de gens du commerce, source de l'aisance publique, pour les rejeter sur des professions stériles, déjà trop encombrées. Il expose des considérations assez aristocratiques sur la préférence qu'il convient de donner, pour les charges de magistrature, aux personnes riches et de bonne famille, et ajoute cette singulière réflexion, qu'en fait de gens vertueux, ceux de petite extrac-

comme celle de son ordre, qu'il faut ne plus donner les bénéfices à des laïques, mais seulement à des ecclésiastiques dignes et capables; abolir les pensions, les réserves sur les bénéfices, etc.; empêcher les empiétements des tribunaux laïques sur les tribunaux d'Église [1]. Il se déchaîne avec violence contre les récents excès des réformés, mais il distingue expressément les séditieux d'avec ceux qui vivent paisiblement et qu'on ne doit combattre « que par les bons exemples, instructions et prières ». Il ne doit jamais se démentir à cet égard [2]. Sur tout son discours plane une idée dominante, la restitution aux ecclésiastiques de cette part principale aux affaires publiques qu'ils ont eue, dit-il, dès le temps des druides, sans l'avis desquels rien ne se faisait chez nos ancêtres païens [3], qu'ils ont gardée et accrue sous nos rois chrétiens, et qu'ils ont perdue seulement depuis l'élévation de la judicature bourgeoise. L'avenir montrera comment Richelieu entend que les hommes d'Église usent du pouvoir qu'il revendique pour eux et si, comme on pourrait le croire, il voudrait absorber l'État dans l'Église! Le fond de sa pensée se décèle déjà dans une phrase où il laisse entendre que les gens d'Église doivent être des hommes d'État dégagés des intérêts de famille [4], utopie

tion sont moins traitables que ceux de bon lieu, et que « beaucoup ont une austérité si épineuse, qu'elle n'est pas seulement fâcheuse, mais préjudiciable ». Un peu plus loin se trouve une autre réflexion plus curieuse encore, mais d'un tout autre genre; c'est qu'il est injuste de faire payer aux parties les frais de justice, « parce que le prix dû pour l'administration de la justice est payé par la privation de la liberté de ceux qui se sont volontairement soumis à l'observation des lois, et qu'ainsi, obliger ceux qui plaident à donner de l'argent, c'est les contraindre d'acheter une seconde fois ce qu'ils ont déjà bien chèrement payé par leur sujétion ». On ne s'attendrait pas à voir poindre le *Contrat social* dans le *Testament politique. V.* ÉCLAIRCISSEMENTS; **nº 1**; Testament politique de Richelieu.

1. Il conserva là-dessus ses opinions ecclésiastiques. *V.* le *Testament politique,* part. I, c. II, *De la Réformation de l'Ordre ecclésiastique.*

2. Il y a un singulier contraste entre ses écrits polémiques contre la Réforme qui sont fort âcres, et sa conduite envers les réformés de son diocèse, qui fut exemplaire de convenance et de modération. « Si plusieurs sont désunis d'avec nous quant à la croyance, je souhaite, en revanche, que nous soyons unis d'affection. » Ce langage tenu officiellement lors de sa prise de possession de son évêché nous transporte un peu loin des évêques de la Ligue! « Je me suis proposé », écrit-il à un protestant, « de vivre paisiblement avec messieurs de votre religion, comme si nous n'avions qu'une même créance. » *Lettres du cardinal de Richelieu,* introduct., p. LX; LXVI.

3. Ainsi Richelieu n'en est plus à chercher le berceau de la France chez les Franks. *V. Mémoires* du cardinal de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p. 85.

4. Il revient là-dessus dans le *Testament politique,* 2e part., c. VII, p. 253, édit. de

dont il saura faire pendant quelques années une réalité. Pas un mot de Rome ni des jésuites dans son discours : tout ce qu'il dit pourrait s'appliquer à un clergé purement national. On sent bien, au reste, que c'est sa position qui fait son utopie et que, s'il n'eût été évêque, il n'eût point songé à un gouvernement de gens d'Église.

Les discours des deux autres orateurs pâlissent auprès de cette éclatante harangue; il y a toutefois beaucoup de différence entre eux; le discours de M. de Sénecé, qui parla pour la noblesse, est insignifiant; celui de Miron, président et orateur du Tiers, est bien fait et instructif. Miron, qui avait été élu orateur du Tiers malgré la partie la plus indépendante de son ordre, mêle des maximes absolutistes (*les rois ne sont liés à autres lois qu'à celles de leur volonté propre*) à l'éloge des anciennes assemblées annuelles « des premiers François », qu'il représente comme convoquées volontairement par les rois : sur d'autres points, cependant, il s'exprime avec force et liberté; il donne des détails très-intéressants sur les abus qui dégradent l'Église, sur l'irrégularité du haut clergé et la misère du clergé inférieur, sur les violences, les désordres et le luxe insensé de la noblesse, sur les abus judiciaires, il montre, en ce qui regarde la justice, le principe du mal dans la diversité des juridictions et la multiplicité des appels. A propos des désordres commis par les gens de guerre dans les derniers troubles, « il est à craindre, » s'écrie-t-il, « que le désespoir ne « fasse connoître au pauvre peuple que le soldat n'est autre chose « qu'un paysan portant les armes! » Il demande la suppression des corvées. Il donne enfin, à propos de l'université, une atteinte indirecte aux jésuites[1].

Le lendemain de la remise des cahiers, les députés du Tiers voulurent se réunir au lieu ordinaire de leurs séances : ils trouvèrent la porte close et la salle démeublée, et leur président leur communiqua la défense faite par le roi et le chancelier de tenir

1688. Il n'entend pas qu'on donne le pouvoir au clergé comme corps, comme ordre, mais qu'on emploie individuellement les gens d'Église.

1. *V.* le discours de Richelieu dans ses *Mémoires*, loc. cit., p. 83 et suiv. — Celui de Sénecé, dans le Recueil de Barrois; Paris, 1789, t. VIII, p. 240. — Celui de Miron, dans la relation de Florimond Rapine; Recueil de Buisson, t. XVII, p. 79-117.

dorenavant aucune assemblée. Les députés montrèrent autant de chagrin et de colère que si cette conduite de la cour n'eût pas été facile à prévoir. Leurs yeux s'ouvrirent, comme dit un d'eux, « sur les fautes passées »; ils gémirent sur « la foiblesse de leur procédure » et « sur le profond sommeil » qui les avait « tenus comme assoupis pendant quatre mois », sans rien oser pour contraindre le pouvoir à leur faire justice, sans rien entreprendre contre un indigne favori ni contre des ministres complices de la ruine du royaume. Un des députés, Florimond Rapine, nous a laissé de cette scène un éloquent tableau. « L'un frappe sa poitrine, accusant sa lâcheté, et voudroit chèrement racheter un voyage si infructueux, si pernicieux à l'État et dommageable au royaume d'un jeune prince, duquel il craint la censure quand l'âge lui aura donné une parfaite connoissance des désordres que les États n'ont pas retranchés, mais accrus, fomentés et approuvés. L'autre minute son retour, désire sa maison, voir sa femme et ses amis, pour noyer dans la douceur de si tendres gages la douleur que lui cause sa liberté mourante...

— « Quoi! disions-nous, quelle honte, quelle confusion à toute « la France, de voir ceux qui la représentent en si peu d'estime « et si ravilis qu'on ignore s'ils sont François, tant s'en faut qu'on « les reconnoisse pour députés!... Sommes-nous autres que ceux « qui entrèrent hier dans la salle de Bourbon!... »

La même question fut posée, cent-soixante quatorze ans plus tard, devant une autre assemblée; une voix répondit :

NOUS SOMMES AUJOURD'HUI CE QUE NOUS ÉTIONS HIER; DÉLIBERONS.

Au retentissement de cette voix s'écroula l'ancien régime.

Mais le temps n'était pas venu du serment du Jeu de Paume. Chez les députés de 1615, le découragement succéda bientôt à la colère. Ils se réunirent pourtant cinq ou six fois en divers lieux et maintinrent avec assez de vigueur contre le chancelier leur qualité de députés; ils protestèrent avec succès contre les prétentions de la noblesse, qui voulait faire payer ses représentants sur la gabelle ou sur les aides, et contre le projet de rehausser la gabelle pour combler le vide qu'allait causer l'abolition de la paulette. Un mois se passa ainsi. Le 24 mars, le roi manda les présidents des bureaux des trois ordres : le chancelier leur dit que la multitude

des articles ne permettait pas de répondre si vite aux cahiers et qu'on leur faisait savoir seulement que le roi était résolu à supprimer la vénalité, à établir la chambre de justice contre les financiers et à retrancher les pensions; qu'on pourvoirait au surplus le plus tôt possible.

Il y avait en effet impossibilité matérielle à répondre sous bref délai, quand il y aurait eu bon vouloir; les énormes cahiers des trois ordres embrassaient toute la législation, toute l'économie de la France; ils eussent exigé des mois et des années d'examen. C'était là un des vices qui rendaient infructueux les États Généraux, quand on n'avait pas un L'Hospital pour recueillir leurs vœux. Ces assemblées, convoquées à de si longs intervalles, apportaient avec elles l'arriéré de toute une génération.

Les députés se dispersèrent, reportant dans leurs provinces, pour toutes conquêtes, trois promesses qui furent bientôt violées. Les États de 1614 n'aboutirent qu'à une déception complète [1]. Ce furent les derniers États Généraux de la monarchie. On parla encore des États de temps à autre, mais on ne les convoqua plus. Ainsi finit ce vieux système représentatif qui n'avait jamais été régularisé ni constitué et qui s'était si longtemps mêlé à la monarchie, plus encore en idée qu'en pratique, sans que les droits respectifs de la couronne et des États eussent jamais été nettement définis. Le système des États Généraux expira dans un antagonisme stérile entre les divers ordres qui composaient la société et laissa au peuple le sentiment de l'impuissance d'un régime où les deux ordres privilégiés paralysaient nécessairement les efforts de l'ordre populaire. Ce sentiment profita d'abord à la monarchie pure et, plus tard, à un idéal nouveau. Le peuple n'invoqua plus « les Trois Estats de France », mais l'Unité, d'abord acceptée sous la forme monarchique, puis rêvée, sous une autre forme, dans un vague avenir. Cent soixante-quatorze ans après la clôture de l'assemblée de Paris, la monarchie défaillante rappela à son aide ces États Généraux qu'elle avait plongés dans un si long oubli; mais le premier acte du Tiers État, devenu tout-puissant à son tour, fut de briser pour toujours le système social des trois ordres, au

1. Au moins immédiatement; car Richelieu réalisa plus tard une partie de leurs vœux.

nom duquel on avait convoqué ses représentants[1], et d'abaisser devant sa souveraineté la royauté elle-même.

La cour n'eut pas longtemps à se réjouir de s'être débarrassée des États à si peu de frais. L'espoir qu'on mettait dans l'assemblée nationale avait donné patience à bien des mécontentements; mais, quand on vit les États congédiés et les abus debout, et le favori étranger plus puissant que jamais, quand on eut acquis la conviction que les promesses faites aux États ne seraient pas même remplies, l'irritation gagna de proche en proche : une foule de gens qui avaient refusé de prendre part aux troubles de 1614 devinrent disposés à seconder les ennemis de la reine mère, quels qu'ils fussent. Les mécontents rencontrèrent dans le parlement un point d'appui légal qui leur avait manqué l'année précédente : Condé, dirigé par le duc de Bouillon, ce « démon des rébellions », comme l'appelle Richelieu, agit avec habileté et s'effaça d'abord derrière le parlement. Les procédés de la cour et des ordres privilégiés, durant l'assemblée des États, avaient profondément irrité la magistrature; les tendances du gouvernement blessaient de plus en plus les opinions de la majorité du parlement, en même temps que les attaques contre l'hérédité des charges blessaient les intérêts de ce grand corps : le parlement se crut en droit d'intervenir directement dans les affaires du pays et d'entreprendre la réforme que les États n'avaient pas su accomplir. Le rôle que la reine mère et ses amis avaient eux-mêmes assigné au parlement dans l'établissement de la régence semblait autoriser les parlementaires à porter haut leurs prétentions.

Dès les premiers jours de mars, après la séance de clôture des États, les jeunes conseillers des enquêtes, guidés par le président Le Jai, qui s'était attaché au prince de Condé, avaient envahi tumultueusement la grand'chambre, malgré le premier président, afin de provoquer une délibération générale du parlement. On ne s'était pas borné à discuter sur l'abolition de la paulette, qu'on

1. Nous reviendrons sur le sens et le caractère de ce système social, quand nous toucherons à l'époque de sa destruction. — *V.* aux Éclaircissements, n° II, l'analyse des cahiers des trois ordres; le cahier du Tiers État est un document du plus haut intérêt : un illustre historien a parlé, avec une véritable admiration, de « cette œuvre de patriotisme et de sagesse »! *V.* Aug. Thierry, *Essai sur l'histoire du Tiers État*, p. 147.

déclarait injuste et déraisonnable, si la vénalité n'était abolie en même temps et les titulaires indemnisés; on avait attaqué vivement les ministres; tout ce que purent obtenir les magistrats les plus âgés et les plus paisibles, ce fut qu'on adresserait d'abord au roi des remontrances sur la paulette et qu'on ajournerait les remontrances sur les désordres de l'État après la réponse aux cahiers. Aussitôt qu'on connut la réponse provisoire, qui fut donnée, comme on l'a vu plus haut, le 24 mars, le parlement s'assembla de nouveau et rendit, le 28 mars, un arrêt qui invitait, « sous le bon plaisir du roi, les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, ayant séance et voix délibérative en la cour de parlement, de se trouver en icelle, pour, avec M. le chancelier, aviser sur les propositions qui seront faites pour le service du roi, le bien de ses sujets et de son état ». L'arrêt était motivé sur ce que le roi avait promis « de ne faire point réponse aux cahiers des Trois États sans ouïr son parlement ».

L'émotion fut vive parmi les conseillers de la reine mère : c'était un acte bien nouveau et bien hardi, de la part du parlement, que de convoquer les princes et les pairs, sans le commandement du roi, pour délibérer sur les affaires de l'État. Un arrêt du conseil cassa l'arrêt du parlement, et le roi défendit à cette cour de passer outre, et aux princes et pairs de se rendre à son invitation. Le parlement obéit, mais se mit en devoir de rédiger des remontrances. Nouvelle défense du conseil. Cette fois le parlement n'obéit pas et continua la rédaction commencée. Le conseil essaya d'apaiser le parlement en le prenant par les intérêts matériels. Une ordonnance du 13 mai rétablit pour trois ans la paulette, supprimée si récemment aux applaudissements du public. Le parlement n'en persista pas moins dans le dessein de présenter ses remontrances au roi. Marie de Médicis et ses conseillers y consentirent de guerre lasse. Le 22 mai, le parlement eut audience au Louvre et les remontrances furent lues tout au long devant le roi séant en son conseil. Le parlement n'y ménageait rien. Il débutait par récriminer contre ces gens qui, n'ayant « établissement que par le désordre, » ennemis de toute loi et de toute règle, ont rendu suspectes à Sa Majesté les intentions de sa fidèle cour de parlement, gardienne des lois. Le parlement se représentait comme

le successeur direct de ce conseil des princes et barons, qui, de toute ancienneté, était près de la personne des rois ; il réclamait en conséquence le droit d'examiner, en toute liberté, le mérite des lois, ordonnances, traités de paix, etc., présentés à sa vérification, et d'y apporter « modifications raisonnables ». Il se vantait de s'être, en tout temps, utilement entremis des affaires publiques et disait nettement au roi qu'on avait grand tort de lui faire commencer sa majorité par « tant de commandements de puissance absolue. » Il justifiait son arrêt du 28 mars, dont le but était de proposer, non d'ordonner des remèdes aux maux de l'État; puis il attaquait en face les auteurs de ces maux, gourmandait l'audace des ultramontains, priait le roi d'entretenir les alliances de son père, de retenir dans son conseil les princes, les grands, les hommes d'expérience et de service, et d'en retrancher les personnes introduites en ces derniers temps, non par mérite, mais par faveur, ainsi que de ne point confier des charges importantes à des étrangers. Ceci s'adressait au maréchal d'Ancre, de même qu'un autre article, par lequel le parlement demandait l'autorisation de « faire recherches contre toutes sortes de gens infâmes qui se sont coulés ès maisons des grands depuis peu d'années, comme juifs, magiciens et empoisonneurs ». Concini et sa femme, très-superstitieux tous les deux, avaient de grandes accointances avec les astrologues et les sorciers. A côté de l'article contre les juifs, il y en avait un contre les nouveaux ordres religieux qui s'introduisaient dans le royaume[1]. Le parlement renouvelait les principales requêtes des États en matière de politique et d'administration ; puis il se déchaînait violemment contre « l'incroyable dissipation et profusion des finances faite depuis la mort du feu roi, et l'avarice insatiable de ceux qui ont aujourd'hui le maniement des affaires », et réclamait la restitution des dons immenses « faits à personnes de peu de mérite ». Il terminait en suppliant le roi de permettre que la convocation du 28 mars eût son effet; que, si « les artifices de ceux qui y sont intéressés » l'empêchaient,

1. C'étaient les religieux de Picpus, ou pénitents réformés du tiers ordre de Saint-François; les récollets, autres franciscains réformés; les frères de la Charité ou de Saint-Jean de Dieu (*frati ignoranti*); les carmélites; les capucines ou filles de la Passion.

les officiers du parlement seraient obligés, en conscience, de désigner publiquement les auteurs des maux de l'État[1].

C'était aux États Généraux qu'il eût appartenu de tenir ce fier langage. La compétence du parlement en pareille matière était par trop contestable! Le jeune roi, soufflé par sa mère, répondit qu'il n'était pas « bien satisfait des remontrances ». Marie ne s'arrêta point aux louanges banales que la bienséance avait imposées au parlement envers sa personne : elle s'écria, d'une voix courroucée, que c'était elle qu'on attaquait; que sa régence, louée naguère par les trois ordres du royaume, était la plus heureuse qu'on eût jamais vue en France. Le chancelier et le contrôleur général ne furent pas si énergiques que la reine : l'un démontra que le parlement avait outre-passé son droit; l'autre essaya de justifier l'administration des finances; mais tous deux parlèrent en hommes intimidés plutôt qu'indignés. De cinq ducs et pairs présents, quatre, Guise, Vendôme, Montmorenci et d'Épernon, s'offrirent au roi envers et contre tous, et protestèrent de ne point aller au parlement sans son commandement exprès; le cinquième, Nevers, se prononça en faveur des remontrances.

Le lendemain (23 mai), un arrêt du conseil ordonna de biffer les remontrances des registres du parlement, comme renfermant plusieurs articles notoirement calomnieux, et défendit de nouveau au parlement de s'entremettre des affaires d'État sans l'ordre du roi; on lui reconnaissait seulement le droit de faire des remontrances sur les édits qui lui seraient envoyés en réponse aux cahiers des États Généraux.

Le parlement résolut d'expédier une seconde députation au roi et à la reine mère, pour les assurer qu'il n'avait entendu toucher ni à leurs actions ni à leurs personnes, tout en maintenant qu'il croyait ses remontrances véritables. La cour répondit par des ordres réitérés d'enregistrer préalablement l'arrêt du conseil. Le parlement lutta pied à pied pendant un mois entier; ce fut la cour qui plia : le roi reçut la députation du parlement sans que l'arrêt du conseil eût été enregistré (23 juin).

La cour n'eût pas sans doute montré tant de faiblesse, si elle

1. *Mercure françois*, t. IV, p. 53-73. — *Mém.* de Mathieu Molé, t. I, p. 27-51.

n'eût eu affaire qu'au parlement; mais derrière le parlement il y avait les princes et, à côté des princes, les huguenots. Condé, Bouillon, Mayenne, Longueville, avaient quitté Paris avant même que le parlement eût prononcé ses remontrances et leur attitude expectante n'était rien moins qu'amicale : les huguenots allaient tenir leur assemblée triennale à Grenoble et la condescendance que la cour avait témoignée à l'ultramontanisme durant les États n'était pas de nature à leur inspirer de bonnes dispositions. Il était évident qu'on préparait une démonstration contre les mariages d'Espagne : déjà l'ambassadeur d'Angleterre avait prié officiellement le roi et la reine mère de vouloir bien retarder l'accomplissement de ces mariages, comme inopportun dans la situation de l'Europe, et avait, en même temps, conjuré Louis XIII de ne point abandonner la cause commune de toutes les couronnes en sanctionnant les doctrines du cardinal du Perron et de l'ordre ecclésiastique. Philippe III, de son côté, écrivait au jeune Louis de se tenir en garde contre les suggestions des mécontents et contre ses propres entraînements.

La reine mère n'avait plus d'autre pensée que de réaliser cette double union qui excitait de si vives antipathies. Le temps fixé pour l'échange des princesses approchait et Marie se préparait à partir avec le roi pour aller recevoir la future reine en Guyenne. Marie eût fait de grandes concessions pour ne pas laisser Condé et ses amis derrière elle : elle pressa, elle pria le prince de revenir à la cour et d'accompagner le roi. Condé, après avoir beaucoup tergiversé, refusa, jusqu'à ce qu'on eût réformé le conseil, examiné les remontrances du parlement, pourvu aux désordres qui y étaient dénoncés et fait justice des personnes qui s'y trouvaient désignées. Ces personnes, que le parlement n'avait pas nommées, Condé les nomma : c'étaient le maréchal d'Ancre, le chancelier et son frère, et deux conseillers d'État (27 juillet). Les ennemis de Concini avaient un nouveau grief à faire valoir contre lui. Concini, lieutenant général de Picardie et gouverneur de la citadelle d'Amiens, était en débats continuels avec le duc de Longueville, gouverneur de Picardie : le sergent-major de la ville d'Amiens, ayant pris parti contre Concini, fut assassiné par un soldat italien de la garnison; le commandant de la citadelle fit évader le meur-

trier. Tout le monde accusa Concini d'avoir ordonné le meurtre.

Concini et sa femme, effrayés de se voir ainsi désignés nominalement à la haine publique, supplièrent Marie de différer le voyage du roi et de transiger à tout prix ; les mêmes avis furent répétés par Villeroi et Jeannin, qui avaient été, l'année précédente, pour les conseils énergiques, mais qui jugeaient la situation empirée et qui sentaient leur position personnelle moins affermie. Marie, contre sa coutume, résista : les mariages d'Espagne lui tenaient trop à cœur ; elle écouta Épernon et le chancelier de préférence aux autres ministres et aux Concini ; elle témoigna un assez vif mécontentement au maréchal d'Ancre, l'envoya soutenir en Picardie l'autorité royale, mena le roi à la Bastille afin d'y enlever 1,200,000 livres destinées aux frais du voyage, faible reste du trésor de Henri IV que la chambre des comptes s'efforça en vain de défendre, puis elle expédia au parlement une déclaration qui prescrivait diverses mesures pour la sûreté des villes et places du royaume contre Condé et les princes et seigneurs conjoints avec lui (30 juillet) ».

Condé riposta, le 9 août, par un manifeste où il prenait une position décidément offensive contre le parti ecclésiastique et ultramontain, et faisait appel au Gallicanisme et à la Réforme. Les États Généraux, disait-il, corrompus et opprimés, n'ont pu porter aucun fruit : le Tiers, « la partie la plus saine de l'assemblée », n'a pas été écouté quand il voulait assurer la vie des rois ; on a empêché l'assemblée de demander vengeance de la mort de Henri IV ; on a foulé aux pieds les remontrances du parlement, qui voulait remplir le devoir que n'avaient pas rempli les États ; on a souffert que le clergé, dans l'assemblée qu'il tient en ce moment à Paris [1], prêtât serment au concile de Trente, contrairement aux lois et aux intérêts de l'État. Le prince concluait en demandant, non pas qu'on renonçât aux mariages d'Espagne, il s'en était ôté le droit depuis longtemps! mais qu'on les différât jusqu'à ce que le roi fût en âge vraiment nubile et en état de pourvoir par lui-même aux suites dangereuses de cette alliance. Il

1. Cette assemblée avait pour but d'examiner les comptes des receveurs et de renouveler l'engagement de 1,300,000 fr. par an envers la couronne : elle donna 440,000 fr. pour le mariage du roi.

adjurait la France entière et tous les anciens alliés de la France de s'unir à lui pour arracher le roi à l'oppression de ses mauvais conseillers.

Les actes répondirent aux paroles : Condé et ses amis commencèrent à lever des soldats le plus activement qu'ils purent.

Une grêle de pamphlets accompagnèrent le manifeste du prince. Plusieurs de ces libelles évoquaient, dans de vives prosopopées, l'ombre de Henri IV, pour exhorter Louis XIII à rompre avec l'Espagne et à venger son père : on imputait la mort du grand roi aux Concini et à d'Épernon; quelques-uns osaient faire remonter leurs insinuations jusqu'à la reine elle-même [1].

Marie ne recula pas. Elle prit lentement la route de Bordeaux, le 17 août, avec le roi et la cour, après avoir confié au vieux maréchal de Bois-Dauphin les troupes destinées à couvrir Paris et à contenir les mécontents. Les ducs de Guise et d'Épernon commandaient l'escorte militaire du roi. La reine, en partant, fit un petit coup d'État : elle fit enlever le président Le Jai, le plus ardent meneur de l'opposition dans le parlement, et l'envoya au château d'Amboise.

Condé avait écrit tout à la fois au pape pour justifier ses armes et à l'assemblée protestante de Grenoble, ainsi qu'à la ville de La Rochelle, pour demander l'appui des réformés. Le pape répondit en invitant le prince à rentrer sous l'obéissance royale et en pressant la reine d'accomplir au plus tôt les mariages d'Espagne : il offrit, dit-on, à Marie de venir lui-même en France, si elle le jugeait utile, afin de consacrer cette double union [2]. Les protestants, au contraire, accueillirent les avances de Condé; l'assemblée de Grenoble députa vers le roi pour le prier d'écouter les remontrances du premier prince du sang et du parlement de Paris; elle demanda que l'article du Tiers État sur l'indépendance de la couronne fût accordé et publié, et qu'on poursuivît la vengeance de la mort de Henri IV.

La situation s'aggravait. Le 10 septembre, le roi déclara Condé

1. *Mercure françois*, t. IV, p. 159-188. — *La Bibliothèque historique de la France*, t. II, p. 383; 384; 398; 407, donne la longue liste de ces pamphlets. Il s'en trouve un certain nombre dans le Recueil alphabétique publié à Paris de 1745 à 1761.

2. Correspondance de Cardenas, ap. Capefigue; *Richelieu et Mazarin*, t. II, p. 56.

et ses adhérents criminels de lèse-majesté, s'ils ne rentraient dans le devoir sous un mois. La déclaration royale fut envoyée de Poitiers au parlement de Paris. L'embarras du parlement fut grand : enregistrer la déclaration, c'était frapper ses amis et presque se frapper soi-même; refuser l'enregistrement, c'était approuver la rébellion armée et briser avec toutes les traditions parlementaires. Une majorité de trois voix décida qu'on rendrait arrêt enjoignant à tous princes, seigneurs et autres qui ont levé les armes sans commission du roi, de les poser sous un mois, à peine de lèse-majesté. C'était la déclaration royale sous une forme un peu adoucie (18 septembre).

Condé et ses adhérents n'étaient nullement disposés à se soumettre : ils venaient d'entrer en campagne avec cinq ou six mille soldats et avaient pris la résolution hardie de marcher en Guyenne pour s'opposer au mariage du roi. Le maréchal d'Ancre leur tenant tête sur la Somme et le maréchal de Bois-Dauphin sur l'Oise et sur la Seine, ils tournèrent à l'Est et allèrent passer l'Aisne à Soissons, la Marne à Château-Thierri, la haute Seine à Méri, où ils publièrent, le 14 octobre, une contre-déclaration singulièrement audacieuse : ils signifiaient, de leur côté, à leurs adversaires, qui usurpaient, disaient-ils, l'autorité royale durant « le bas âge » du roi, de mettre bas les armes avant un mois sous peine de lèse-majesté. Jamais la fiction légale de la majorité n'avait été déchirée de la sorte. Le vieux ligueur Bois-Dauphin, général médiocre et usé, ne sut arrêter nulle part les princes, quoiqu'il eût au moins deux fois autant de monde qu'eux. Il s'excusa, depuis, sur les ordres de la cour, qui lui avait interdit de livrer bataille. Les princes, habilement dirigés par Bouillon, franchirent l'Yonne à Joigni, la Loire à Neuvi et entrèrent en Berri, tandis que l'assemblée de Grenoble, malgré Lesdiguières et Mornai lui-même, se transférait à Nîmes pour se rapprocher du théâtre des événements, et que le duc de Rohan prenait le commandement des huguenots en Guyenne. Rohan avait été entraîné par quelques mécontentements personnels et trompé par les agents de Condé et par les huguenots gascons sur les forces réelles des mécontents dans la Guyenne. Il ne se trouva point en état de fermer au roi le chemin de Bordeaux.

La prise d'armes de Rohan fut une grande erreur : les qualités de cet homme héroïque devaient être fatales à son parti. Les yeux tournés vers le passé, Rohan voulait reprendre le rôle de Coligni et ne s'apercevait pas que les temps étaient changés et que les protestants, depuis l'édit de Nantes, n'avaient plus, pour s'insurger, ni l'excuse ni le stimulant de la nécessité. Du Plessis-Mornai ne se fit point illusion : il prédit aux partisans de la révolte que le mariage du roi s'achèverait et que Condé ferait sa paix aux dépens des églises réformées, qui demeureraient « chargées de toute la haine, et peut-être ensuite de la guerre même ». La division régnait parmi les protestants; le conseil souverain (parlement) de Béarn demeura fidèle au roi, bien que La Force, gouverneur de la province, se fût déclaré pour les insurgés. Rohan, évacuant le Bordelais, alla travailler à soulever la Haute-Guyenne.

La route d'Espagne était libre. Le roi était entré à Bordeaux le 7 octobre : le 18, le double mariage fut célébré par procurations à Bordeaux et à Burgos. La future reine de France, Anne d'Autriche, écrivit de sa main, à Burgos, la renonciation convenue à l'héritage de sa famille, comme étant « majeure de l'âge de quatorze ans »; elle jura sur l'Évangile de maintenir cette renonciation sans jamais y contrevenir, « même pour le respect et révérence qu'elle doit au roi son seigneur et mari », et de ne jamais demander à être relevée de ce serment prêté volontairement et sans contrainte [1]. L'échange des deux princesses se fit, le 9 novembre, à Andaye, sur la Bidassoa : le duc de Guise avait été chargé de conduire Élisabeth de France et de recevoir Anne d'Autriche, que Louis XIII et Marie de Médicis attendaient à Bordeaux. Guise ramena la nouvelle reine, à la tête de six ou sept mille combattants. L'union de Louis XIII et d'Anne d'Autriche fut bénie dans la cathédrale de Bordeaux, le 25 novembre, par l'évêque de Saintes [2].

1. Capefigue, *Richelieu et Mazarin*, t. II, p. 115-120, d'après les Archives de Simancas.

2. Le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, était alors exilé de sa cité métropolitaine par suite d'un immense scandale. Pendant le séjour du roi à Bordeaux, ce prélat avait eu l'audace de forcer en personne la prison de la ville, afin de faire évader un condamné à mort : le geôlier avait été tué par les gens de l'archevêque en défendant la porte de sa geôle. Sourdis en fut quitte pour s'absenter quelque temps (*Mém.* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p. 103).

La grande jeunesse des deux époux fit juger convenable de les tenir séparés assez longtemps encore, et le froid Louis XIII, qui était, presque en toutes choses, l'opposé de son père, montra peu d'empressement à user de ses droits, bien que la « reine infante » ne fût nullement dépourvue de charmes. Ce fut seulement, à ce qu'on croit, plus de trois ans après le mariage, en février 1619, que fut consommé le mélange adultère du sang de Henri IV et du sang de Philippe II, objet de si tristes pressentiments chez tous les bons Français que n'aveuglaient pas les préjugés catholiques[1].

Les hostilités avaient cependant continué. Les mécontents, obligés d'abandonner la campagne en Gascogne, étaient très-forts dans la Haute-Guyenne et le Languedoc, et dominaient en Poitou. Malgré une déclaration royale du 10 novembre, qui, tout en fulminant contre les rebelles, promettait protection aux réformés paisibles, Rohan avait décidé l'assemblée générale de Nîmes à s'unir au prince de Condé. Le fanatisme des ministres et l'ardeur inconsidérée d'une partie de la jeune noblesse et de la bourgeoisie huguenotes l'emportèrent sur les conseils des sages. Le traité d'alliance entre Condé et l'assemblée de Nîmes fut signé, le 27 novembre, à Sanzai : les princes venaient d'entrer en Poitou et d'y opérer leur jonction avec le duc de La Trémoille et le duc de Soubise, frère de Rohan, qui avait levé cinq à six mille huguenots dans le Poitou et la Saintonge. Sulli lui-même céda aux instances de son gendre Rohan et livra ses places du Poitou à Condé : sa haine contre ses anciens collègues, contre les favoris, contre l'ultramontanisme, l'annonce faite à grand bruit qu'on allait poursuivre la vengeance de la mort de Henri IV, poussèrent Sulli à cette faute, qu'évita jusqu'au bout du Plessis-Mornai [2].

L'accomplissement du mariage de Louis XIII avait toutefois changé la situation : ce mariage était un fait irrémédiable; les mécontents ne pouvaient plus que demander des garanties contre les conséquences politiques de l'alliance espagnole. La reine mère, de son côté, ayant atteint son principal but, inclinait à transiger sur le reste et, malgré la supériorité des forces royales, elle

1. *V.* la curieuse lettre du P. Joseph, publiée par la *Revue Rétrospective*, 1re sér., t. II, p. 250-255. — *Mém.* de Bassompierre, p. 129.
2. *V.* la lettre de Sulli au roi, du 29 décembre 1615; brochure in-18.

ne voulait pas exposer le retour du roi aux hasards d'une bataille, que Condé n'avait pas plus envie qu'elle de livrer. Marie ne voulait pas non plus appeler, sans une nécessité absolue, les secours de l'Espagne, sachant bien que la France ne le lui pardonnerait jamais. La Galigaï, un moment traitée avec froideur par Marie, avait ressaisi tout son crédit pendant le voyage de Bordeaux et, beaucoup plus soucieuse de sa fortune que d'un système politique quelconque [1], elle n'aspirait qu'à réconcilier son mari avec les princes. Villeroi et Jeannin agissaient dans le même sens et l'emportèrent à leur tour sur Épernon et sur le vieux chancelier de Silleri, qui faisait de l'énergie, contre son naturel, parce qu'il était assuré qu'on le sacrifierait aux rancunes du parlement, si la paix se concluait. Le duc de Nevers et l'ambassadeur d'Angleterre offrirent leur médiation officieuse, qui fut acceptée. La cour quitta Bordeaux le 17 décembre et reprit la route du Nord, escortée par le duc d'Épernon et protégée par les deux corps d'armée de Guise et de Bois-Dauphin, réunis en Poitou; elle atteignit Tours seulement le 25 janvier 1616. Les troupes souffrirent tellement de pluies glaciales suivies de gelées rigoureuses, qu'il mourut plusieurs milliers d'hommes des suites de ce voyage.

Une trêve avait été signée le 20 janvier et une conférence assignée à Loudun pour traiter de la paix. L'assemblée protestante se transféra de Nîmes à La Rochelle, afin d'intervenir dans les négociations. La cour se révolta d'abord contre cette prétention, puis finit par y céder. L'autorité royale recevait chaque jour quelque nouvelle « escorne », pour parler le langage du temps. Des cinq personnages qualifiés assez ridiculement des « cinq tyrans » dans le manifeste de Condé, deux furent éloignés par la reine mère, à savoir : le commandeur de Silleri, frère du chancelier, et le conseiller d'État Bullion; l'autre conseiller d'État, Dollé, mourut sur ces entrefaites : il ne restait plus que le chancelier et le maréchal

1. On voit, dans la correspondance de l'ambassadeur d'Espagne, que Léonora recevait de toutes mains, des Hollandais, du duc de Savoie, du roi d'Espagne. « Elle tient beaucoup à bien manger », écrit Cardenas, qui n'accorde ni à elle ni à son mari beaucoup de capacité politique. Correspondance de Cardenas, ap. Capefigue; *Richelieu et Mazarin*, t. II, p. 26, 32, 279, d'après les Archives de Simancas.

d'Ancre. Le renvoi du chancelier fut décidé et Ancre consentit à acheter la paix par l'abandon de la lieutenance générale de Picardie et du gouvernement de la citadelle d'Amiens. La reine mère lui donna en échange la lieutenance générale de Normandie, avec le château de Caen, Pont-de-l'Arche et Quillebeuf. Le duc d'Épernon, offensé du peu de reconnaissance que lui témoignait Marie, se retira dans son gouvernement d'Angoumois.

Les pourparlers, malgré les concessions de la cour, traînèrent plus de deux mois et demi. Condé, Mayenne et Bouillon, une fois leurs propres intérêts satisfaits, se montrèrent fort conciliants sur les intérêts des autres; mais l'assemblée de La Rochelle, le duc de Longueville et le duc de Vendôme, qui avait amené aux mécontents des troupes levées sous prétexte de secourir le roi, disputèrent le terrain pied à pied. L'assemblée protestante affectait une hauteur et une opiniâtreté assez impolitiques. Sulli s'interposa pour rendre ses coreligionnaires plus traitables. Une maladie grave, qui survint au prince de Condé, alarma les chefs des mécontents et accéléra la conclusion du traité. Condé, encore au lit et à peine convalescent, signa, le 3 mai, en s'écriant : « Ceux qui m'aimeront feront comme moi, et, pour ceux qui ne le feront, on le leur fera faire. » Les députés protestants réclamèrent avec vivacité contre cette façon princière de trancher les questions : ils se décidèrent pourtant à signer à leur tour. L'ambassadeur d'Angleterre, qui avait pris une part active aux négociations, avait réclamé le droit de signer aussi. Le ministre Villeroi s'y opposa avec fermeté et soutint du moins, en cette occasion, la dignité de la couronne et l'indépendance nationale[1].

Par le traité de Loudun, promulgué sous forme d'édit à Blois, et suivi d'articles secrets, le roi promet qu'il sera fait de nouvelles recherches sur la mort de son père, accorde mainlevée de la surséance prononcée par le conseil touchant les arrêts que le parle-

1. V. la relation de la conférence de Loudun par le secrétaire d'État Pontchartrain, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. V, p. 416-446. — *Mém.* de Rohan, *ibid.*, p. 504-509. — La princesse douairière de Condé, la comtesse douairière de Soissons et la duchesse douairière de Longueville siégèrent officiellement dans les conférences. Fontenai-Mareuil (*Mém.*, p. 104), observe, à ce sujet, que, dans les autres pays, « les femmes sont plus *particulières* et ne prennent pas tant de connoissance des affaires publiques comme en France ».

ment a rendus contre les maximes opposées à l'indépendance de la couronne, promet réponse aux cahiers des États Généraux sous trois mois, promet de pourvoir, dans le même délai, au fameux article du Tiers État, avec l'avis des princes, des pairs, des principaux du conseil et des parlements. L'arrêt du conseil, du 23 mai 1616, contre les remontrances du parlement de Paris, demeurera sans effet; une conférence aura lieu entre les principaux du conseil et du parlement, afin de fixer les droits des cours souveraines. La vénalité et les survivances sont immédiatement supprimées pour les charges militaires et pour celles de la maison du roi. Le roi reconnaît pour ses bons et loyaux sujets son cousin de Condé et tous les catholiques et prétendus réformés qui l'ont assisté, et ordonne d'ôter des registres judiciaires tous les arrêts rendus contre eux. L'amnistie s'étend même aux auteurs et imprimeurs de libelles, avec menace de mort, toutefois, en cas de récidive.

Un des articles supplémentaires accorde 1,500,000 livres à Condé pour les frais de la guerre. C'était encourageant : en 1614, Condé n'avait eu que 450,000 livres pour pareille cause. Cette fois, il est vrai, les soldats de Condé avaient mieux gagné leur argent : ils avaient pillé, brûlé, ravagé la France avec grand zèle des bords de la Somme à ceux de la Garonne. Les autres princes et seigneurs ne s'étaient pas oubliés : chacun avait bien vendu son consentement à la paix, qui coûta au roi, suivant Richelieu, plus de 6 millions et au pays plus de 20. Condé consentit à échanger le gouvernement de Guyenne, où il n'avait point de places fortes, pour le gouvernement de Berri, bien moins considérable, mais où on lui donna Bourges et la plus grande partie des revenus domaniaux : il eut de plus Chinon. Il exigea le droit de signer les arrêts du conseil et les comptes de l'Épargne. La reine mère s'était d'abord écriée que c'était la régence que voulait Condé : un mot hardi de Villeroi la décida. Villeroi lui fit sentir qu'il fallait à tout prix ramener Condé à la cour, au lieu de le laisser se cantonner dans les provinces. « Ne craignez pas, lui dit-il, de mettre la plume en la main d'un homme dont vous tiendrez le bras. » La reine comprit et se souvint.

On vient de voir quelle était la part des princes et du grand corps judiciaire qui les avait favorisés : la part du peuple, ce fut

le rétablissement des 50 sous par minot de sel supprimés en 1610, et la création de nouveaux péages sur le transit des rivières pour la solde et le licenciement « des gens de guerre qui sont sur pied de part et d'autre. »

Les huguenots n'eurent pas d'autre avantage que la confirmation de tous les avantages antérieurement accordés. Le roi désavoua la réception du concile de Trente proclamée récemment par l'assemblée du clergé et déclara solennellement que le serment prêté à son sacre, touchant l'extirpation des hérétiques, ne concernait pas ses sujets de la religion prétendue réformée vivant sous le bénéfice des édits[1].

La cour rentra dans Paris, le 16 mai, aussi triomphalement que si la paix eût été la plus honorable du monde pour la royauté. Le maréchal d'Ancre reparut au Louvre, plus en crédit que jamais, et, par une péripétie singulière, le favori, aux dépens de qui la paix semblait faite, renversa les ministres qui avaient fait la paix. Les Concini s'étaient associés d'abord à Villeroi et à Jeannin contre le chancelier de Silleri : le chancelier, dès le 5 mai, avait rendu les sceaux, qui furent confiés à du Vair, premier président du parlement de Provence. Silleri abattu, le maréchal d'Ancre se retourna contre ses deux alliés; il voulait, à tout prix, en finir avec ces vieux ministres qui lui disputaient, depuis six ans, non point le cœur, mais l'esprit de la reine, et que Marie écoutait parfois de préférence à lui. Condé vit cette intrigue avec plaisir : il comptait avoir meilleur marché de nouveaux ministres sans expérience que de ces vieux politiques. L'ambassadeur d'Espagne, de son côté, travailla contre Villeroi et Jeannin : malgré toutes leurs avances à l'Espagne et à Rome, on les trouvait encore trop Français à l'Escurial; on souhaitait de voir en leur place « des hommes tout à fait convenables au service de la religion et du Roi Catholique[2]. »

Cette singulière coalition l'emporta. Jeannin, avant la fin de

1. *Mercure françois,* t. IV, an. 1616, p. 87-136. — *Mém.* de Bassompierre, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VI, p. 113. Les campagnards, qui avaient payé la taille aux gens de Condé, furent obligés de la payer une seconde fois aux gens du roi, de l'aveu de Condé. — *Mém.* de Rohan, *ibid.;* t. V, p. 620.

2. Capefigue; *Richelieu et Mazarin;* t. II, p. 120-123.

mai, dut céder le contrôle général des finances à Barbin, intendant de la reine mère, créature des Concini : Brulart de Puisieux, fils du chancelier de Silleri, exerçait, sous Villeroi, et comme assuré par brevet de sa survivance, les fonctions de secrétaire d'État des affaires étrangères et de la guerre; il fut remplacé par Mangot, protégé des Concini; l'influence de Villeroi fut tout à fait annulée dans le conseil.

Tout allait bien pour Ancre, si le peuple de Paris ne fût brusquement intervenu dans ce drame de cour. Les Parisiens étaient exaspérés de voir Ancre debout encore après le traité de Loudun : le moindre incident devait amener une explosion. Un cordonnier nommé Picard, sergent de la garde bourgeoise, ayant fait une bravade à Concini à propos d'une consigne que celui-ci voulait transgresser, Concini fit assommer Picard à coups de bâton. Picard, homme hardi et remuant, était très-accrédité dans la milice bourgeoise. La fureur du peuple fut telle, que Concini jugea sa vie en danger et sortit de Paris (19 juin). Deux valets qui avaient servi sa vengeance furent pendus.

Condé, pendant ce temps, était en Berri, occupé à établir son autorité dans cette province, et ne se pressait pas de venir exercer dans le conseil du roi la suprématie qui lui avait été promise. Ce furent Ancre et la reine elle-même qui l'appelèrent instamment pour servir de médiateur entre eux et les grands. Mayenne, Bouillon et Guise s'étaient réunis contre Concini et ne parlaient de rien moins que d'aller le tuer dans son château de Lésigni en Brie. La reine mère, ne sachant à qui se fier, tira le comte d'Auvergne de la Bastille, où il était oublié depuis douze ans, afin d'avoir sous la main au besoin un prince à opposer aux autres princes; puis elle dépêcha un émissaire à Condé afin de lui offrir une pleine réconciliation. Cet envoyé, c'était Richelieu, qui, depuis les États Généraux, avait beaucoup plus résidé à la cour que dans son diocèse, cultivait la faveur de la reine mère et des Concini, et avait obtenu l'entrée au conseil d'État et la charge d'aumônier de la nouvelle reine.

Condé répondit aux avances de la reine mère, promit son appui à Concini et revint à Paris (20 juillet). Ancre y rentra quelques jours après. Pendant quelques semaines, Condé parut véritable-

ment l'arbitre et le modérateur de l'État : il ne partageait pas seulement, il absorbait l'autorité de la reine mère. Le Louvre était désert; l'hôtel de Condé était le vrai Louvre : « tous ceux qui avoient des affaires s'adressoient à Monsieur le Prince ». Condé ne sut pas garder cette haute position. Bouillon, qui visait toujours au ministère sans l'atteindre jamais, ramena le prince, bon gré, mal gré, au rôle de chef de parti et le fit complice à contre-cœur des projets des grands contre le maréchal d'Ancre et la reine mère. L'arrivée d'un ambassadeur extraordinaire de Jacques Ier, chargé de négocier un mariage entre une des sœurs de Louis XIII et le prince de Galles, Charles Stuart, donna un nouveau point d'appui aux cabaleurs : l'envoyé anglais, lord Hay, entra dans toutes leurs intrigues. Un jour que Condé traitait cet ambassadeur, le maréchal d'Ancre vint rendre visite au prince : les principaux des convives voulaient profiter de l'occasion et Condé eut grand'-peine à les empêcher d'assassiner Concini dans son hôtel! Le lendemain, le prince, qui avait louvoyé jusque-là entre le favori et les grands, fit dire à Concini qu'il ne pouvait le protéger davantage et qu'il lui conseillait de quitter la cour (15 août).

Concini partit dès le matin suivant, sous prétexte d'aller visiter ses places de Normandie; sa femme l'eût suivi, si elle n'eût été malade. Ils étaient si consternés tous deux, qu'ils ne parlaient que de retourner en Italie. Leurs adversaires les raffermirent en voulant achever leur ruine. Au moment même où Concini quittait Paris, le duc de Longueville se faisait livrer par les bourgeois la ville de Péronne dont le maréchal d'Ancre avait conservé le gouvernement en abandonnant la lieutenance générale de Picardie. La reine mère, effrayée et irritée de cette violation du traité de Loudun, envoya le comte d'Auvergne à Péronne avec quelques troupes. La ville ferma ses portes et se montra disposée à soutenir un siége : les garnisons de Soissons et de Noyon, qui obéissaient au duc de Mayenne, marchèrent, enseignes déployées, au secours de Péronne. C'était pousser à bout la reine mère. Condé, excité par son entourage, ne ménageait plus rien : on ne parlait, chez lui, que d'éloigner de vive force Marie de Médicis et de la confiner dans un monastère; on intriguait dans la magistrature, dans la milice bourgeoise, dans le clergé parisien; la reine

mère recevait chaque jour des avis alarmants sur les desseins du prince. Guise, ennemi d'Ancre, mais fidèle à Marie, et Sulli, qui avait essayé en vain d'arracher Condé à de pernicieuses influences, avertirent la reine, chacun de leur côté, que le danger pressait. On assurait que, dans les festins donnés par les grands à l'ambassadeur d'Angleterre, « ils disoient tout haut, pour terme d'allégresse : *Barre-à-Bas!* » ce qu'on interprétait comme une menace d'usurpation au profit de Condé. C'était sans doute exagérer la portée d'un propos d'orgie, et Condé n'était pas de taille à faire un usurpateur [1].

Quoi qu'il en fût, la peur poussa Marie de Médicis à une résolution extrême. Concini, depuis qu'il était en sûreté dans ses places fortes, avait relevé la tête et ne pensait plus qu'à la vengeance; sa femme et ses confidents, le contrôleur général Barbin, le ministre Mangot, Richelieu enfin, firent décider à la reine mère l'arrestation de Condé et de ses principaux adhérents. On ne pouvait recourir à la force ouverte; il fallait agir par surprise. Le 31 août, l'occasion se présenta de prendre au Louvre, d'un seul coup de filet, Condé, Bouillon, Mayenne et Vendôme : à l'instant de donner le signal, le cœur faillit à la reine mère; Marie remit l'exécution au lendemain. Mais, le lendemain, Condé revint seul. Tout était prêt, on ne recula pas. Le jeune roi, à qui l'on avait persuadé que Condé en voulait à sa couronne, avait armé lui-même une vingtaine de gentilshommes, qui s'étaient chargés de s'emparer du prince. Au sortir du conseil, Louis XIII demanda malignement à Condé s'il ne voulait pas l'accompagner à la chasse, et lui dit adieu d'un ton amical. Comme le roi sortait par une porte, le marquis de Thémines, sénéchal de Querci, entra par une autre avec les gentilshommes apostés et demanda au prince son épée. Condé ne fit aucune résistance. Cet exploit valut le bâton de maréchal à Thémines.

Condé, enfermé provisoirement dans une chambre du Louvre, d'où on le transféra bientôt après à la Bastille, montra une extrême

1. L'écusson des princes du sang se distinguait de l'écu royal par une barre placée obliquement entre les trois fleurs de lis. Abattre la barre, c'était usurper les armes du roi. — V. *Mém.* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p. 11[illegible]-1[illegible]. — *Mém.* de Bassompierre ibid., t. VI, p. 113-115. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, *ibid.*, t. V, p. 105.

pusillanimité : il adressa les plus humbles supplications à la reine mère pour obtenir sa liberté ; il eut la bassesse d'offrir de révéler « toutes les cabales de ceux de son parti ». La reine répondit qu'elle en savait assez.

La nouvelle de l'arrestation du prince agita violemment Paris : la capitale ne vit dans cet événement que le triomphe des Concini. Mayenne, Bouillon et Vendôme eurent un moment la pensée d'appeler le peuple aux armes ; la crainte de voir le duc de Guise et ses frères se tourner contre eux les arrêta. Ils sortirent de la ville, heureusement pour la reine mère ; car le peuple, quoique abandonné à lui-même, se souleva aux clameurs du cordonnier Picard et alla décharger sa colère sur le somptueux hôtel du maréchal d'Ancre, situé dans le faubourg Saint-Germain, rue de Tournon, auprès du palais que Marie de Médicis se faisait construire dans la rue de Vaugirard [1]. L'hôtel, qui renfermait de précieux objets d'art, fut saccagé de fond en comble. Pendant l'émeute, le garde des sceaux du Vair, le ministre Villeroi, le président Jeannin, et Sulli lui-même, vinrent dire à la reine que tout était perdu si elle ne relâchait Condé. La reine, rassurée par les instigateurs de l'arrestation du prince et par le grand concours de noblesse qui affluait au Louvre, tint bon, contre sa coutume. L'orage, en effet, se dissipa de lui-même : la foule, faute de chef, se dispersa quand il n'y eut plus rien à piller ni à briser chez Concini [2].

Tandis que les princes fugitifs se réunissaient à Couci, où Guise et ses frères, après quelque hésitation, allèrent les rejoindre, Marie de Médicis menait le roi au parlement tenir un lit de justice et fulminer une déclaration contre Condé. On remarquait, dans le cortége du roi, les ducs de Sulli et de Rohan : Rohan avait annoncé à la reine mère que, justement mécontent du prince, il la servirait contre lui en tout ce qui ne serait point préjudiciable à la Réforme. La déclaration royale formulait con-

1. Le Luxembourg, ainsi appelé parce que l'emplacement avait appartenu au duc de Pinei-Luxembourg, avait été commencé, en 1612, par l'architecte Jacques de Brosse.

2. *Mém.* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p. 122-127. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, *ibid.*, t. V, p. 108-111. — *Mém.* de Bassompierre, *ibid.*, t. VI, p. 115-118.

tre Condé les imputations les plus graves et mentionnait même le cri séditieux de *Barre-à-Bas*, mais promettait le maintien du pacte de Loudun à tous ceux des anciens confédérés du prince qui resteraient dans le devoir ou s'y remettraient sous quinze jours (7 septembre). Le roi fit en même temps enregistrer un édit bursal pour la solde des troupes qu'on allait envoyer contre les princes fugitifs.

L'emploi des armes n'était pas sans difficultés : la reine-mère ayant voulu confier le commandement au comte d'Auvergne, les principaux chefs de corps déclarèrent qu'ils n'obéiraient pas à un criminel de haute trahison non réhabilité et qu'ils le tueraient s'il s'avisait de vouloir présider le conseil de guerre. Les princes, de leur côté, n'étaient pas bien décidés à tirer l'épée : Guise et ses frères n'avaient quitté Paris que sur le faux bruit qu'on avait voulu les envelopper dans l'arrestation de Condé; la reine mère les regagna facilement par l'entremise du nonce et de l'ambassadeur d'Espagne, et ils servirent d'intermédiaires entre la cour et les autres princes, qui se soumirent moyennant quelques conditions peu importantes (6 octobre). Le duc de Longueville avait déjà évacué Péronne et reçu, en échange, le château de Ham. Les places que possédait Condé en Berri et en Touraine s'étaient rendues sans combat. Tout parut calmé : le maréchal d'Ancre reparut triomphant à Paris, où il se fit largement indemniser du pillage de son hôtel, et recommença de scandaliser l'opinion publique par son faste et son jeu effréné, tranchant du maître absolu avec l'insolence d'un favori de bas étage, faible dans le péril, extravagant dans la prospérité.

La tranquillité ne dura guère. A peine Mayenne, Bouillon et Vendôme s'étaient-ils soumis, que le duc de Nevers se mit à lever des soldats, à munir les places de son duché de Rethelois, à remuer son gouvernement de Champagne. Bouillon et les autres princes l'encourageaient sous main. La reine-mère lui envoya Richelieu, mais inutilement. Non-seulement Nevers ne désarma point, mais le marquis de la Vieuville, gouverneur de Reims, ayant soutenu contre lui l'autorité royale, Nevers fit exécuter une saisie féodale sur une terre appartenant au marquis dans le Rethelois. La nouvelle de cette insolence souleva le conseil du roi :

le garde des sceaux du Vair, magistrat respecté, littérateur distingué, mais mauvais politique et ministre incapable, s'opposa seul aux mesures énergiques que proposèrent ses collègues : il fut destitué et remplacé par Mangot; la direction des affaires étrangères et de la guerre, que Mangot exerçait par commission, fut transférée à l'évêque de Luçon, qui fut nommé secrétaire d'État et gratifié de la préséance sur ses collègues, sous prétexte de son caractère épiscopal[1]; c'était le signe éclatant de la faveur de la reine-mère. Le vieux Villeroi, ne pouvant supporter d'être subordonné à un jeune homme, ne tarda pas à quitter les affaires en gardant son titre inamovible de secrétaire d'État.

Ce fut le 30 novembre 1616 qu'Armand du Plessis de Richelieu entra pour la première fois au ministère[2]. L'ambassadeur d'Espagne, le duc de Monteleone, témoigna une vive satisfaction de son avénement et écrivit à Madrid qu'il n'y avait pas « meilleur que lui en France pour le service de Dieu, de la couronne d'Espagne et du bien public[3]; » *du bien public*, comme l'entendaient les héritiers de Philippe II!... Ce diplomate n'avait pas le don de la divination! Le drame majestueux du ministère du grand Armand s'ouvre ainsi comme une comédie d'intrigue : il n'est nullement probable que Richelieu ait débuté par tromper le pape pour obtenir ses bulles d'évêque avant l'âge[4]; mais il nous paraît certain qu'il arriva au pouvoir en trompant l'Espagne et en se préparant à tromper et à supplanter Concini[5]; il voulait arriver à

1. *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal duc de Richelieu,* recueillis par Auberi; Paris, 1660, in-f°, t. I, p. 6-7. Richelieu avait été nommé quelque temps auparavant ambassadeur extraordinaire en Espagne; mais il ne s'était pas pressé de partir. — *V. Lettres* de Richelieu, t. I, p. 189.

2. Sa nomination de secrétaire d'État est du 25; mais il ne prit les deux ministères que le 30.

3. Lettre du 28 novembre 1616, citée ap. *Lettres* du cardinal de Richelieu, t. I, p. 192, d'après les Archives de Simancas.

4. *V.* ci-dessus, p. 52.

5. Nous sommes obligé de nous séparer sur ce point de M. Michelet (*Henri IV et Richelieu*, c. XXI) et de M. Cousin (*Madame de Chevreuse*, p. 10); la publication de la correspondance de Richelieu n'a fait que nous confirmer dans l'opinion que Richelieu était anti-Espagnol dès 1616 et que sa politique n'a jamais varié, dès lors, envers l'Espagne ni envers les protestants; en 1614, aux États Généraux, lorsqu'il demandait les mariages espagnols au nom de son ordre, il était l'homme du clergé; mais, en 1616-1617, dans ses dépêches diplomatiques, il est déjà l'homme de la France. Cette opinion est aussi celle du judicieux éditeur des *Lettres du cardinal de*

tout prix : il se sentait nécessaire; une force invincible le poussait en avant! Dans ce besoin fébrile d'action qui le dévore, il passe par-dessus tous les obstacles, peut-être, hélas! sur ceux de la conscience et de la dignité personnelle comme sur les autres : il flatte ce qu'il méprise; il caresse ce qu'il hait; il courbe devant la médiocrité vaniteuse ce front fait pour l'empire; il cache tout au fond de son âme ce qu'il a de plus nobles et de meilleurs sentiments comme on cacherait des penchants criminels, triste noviciat de la grandeur politique! On portera toujours sur Richelieu des jugements bien divers, selon qu'on étudiera en lui le but ou les moyens, l'homme public ou l'homme privé : Richelieu ne trahit jamais les devoirs de l'homme d'État envers la grandeur de la patrie; mais il fut malheureusement moins fidèle aux lois de la morale et à celles de l'humanité!

A peine eut-il touché aux affaires publiques, que l'on sentit qu'une main plus ferme et plus sûre pesait sur le gouvernail : l'homme supérieur se révéla sur-le-champ, malgré les embarras d'une situation fausse et la nécessité de ménager des intérêts misérables. Des instructions dignes et habiles furent adressées aux ambassadeurs français en Allemagne, en Italie, en Angleterre. Le langage et la pensée de Henri IV reparurent dans la diplomatie : obligé de pallier le passé d'une mauvaise administration et de prétendre que les mariages d'Espagne n'avaient été que l'accomplissement des intentions de Henri IV, Richelieu assure les gouvernements opposés à la maison d'Autriche que ces mariages

Richelieu, M. Avenel; *V.* son *Introduction*, p. LXII et suiv. De même pour la question des *Mémoires* de Richelieu : il nous est impossible d'admettre que, « si l'on veut ignorer Richelieu, il faut lire ses *Mémoires* » (*Henri IV et Richelieu*; notes; p. 476). Nous n'allons pas jusqu'à prétendre qu'il n'y ait jamais, dans ce grand monument, ni arrangements ni réticences; mais, en général, pour l'explication des vues du gouvernement, pour l'enchaînement des faits, pour la précision des détails, les *Mémoires* de Richelieu nous paraissent avoir une autorité fort supérieure à celle de tous les autres *Mémoires* qui remplissent nos recueils, et même des *Œconomies royales*, si précieuses pourtant et si vraies quant au caractère général. Il n'y a aucune comparaison à faire, pour l'exactitude, entre les incohérents et confus rédacteurs des souvenirs du vieux Sulli et le secrétaire inconnu qui écrivit sous les yeux, souvent sous la dictée du cardinal, presque à mesure que les événements se déroulaient. Parfois, si les *Mémoires* de Richelieu ne sont pas d'accord sur quelque point secondaire avec sa correspondance, il se trouve que ce sont les *Mémoires* qui rétablissent la vérité altérée dans les lettres par quelque raison diplomatique. *V.* par exemple, *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 141.

ne feront point embrasser au roi « les intérêts soit de Rome, soit d'Espagne, au préjudice de nos anciennes alliances et de nous-mêmes, c'est-à-dire ou de ceux qui font profession de la religion prétendue réformée en France, ou de tous autres qui, *haïssant l'Espagne,* font particulièrement état d'être bons François... Le roi veut traiter ses sujets, de quelque religion que ce soit, également... Nul catholique n'est si aveuglé d'estimer, en matière d'État, un Espagnol meilleur qu'un François huguenot... Autres sont les intérêts d'État qui lient les princes, et autres les intérêts du salut de nos âmes, qui, nous obligeant pour nous-mêmes à vivre et mourir en l'église en laquelle nous sommes nés, ne nous astreignent, au respect d'autrui, qu'à les y désirer, mais non pas à les y amener par la force et les contraindre[1]. »

En même temps qu'il rassurait les anciens alliés de la France Richelieu s'adressait à l'opinion du pays par des pamphlets, des déclarations, des apologies vigoureuses, arme qu'il employa toujours volontiers, en homme qui se sent assez fort pour ne jamais craindre la discussion. Les arguments ne lui manquaient pas contre les grands. Lorsque ceux-ci attaquaient le désordre des finances, il leur répondait par le bilan des dons extraordinaires qu'ils avaient extorqués à l'État depuis 1610 : Condé, 3,665,990 livres; le feu comte de Soissons, sa femme et son fils, plus de 1,600,000 livres; le feu prince et la princesse de Conti, sœur des Guise et grande intrigante, plus de 1,400,000 livres; Longueville, plus de 1,200,000 livres; les deux Mayennes, père et fils, plus de 2,000,000 de livres; Vendôme, près de 600,000 livres; Épernon et ses fils, près de 700,000 livres; Bouillon, près de 1,000,000 de livres, sans les gages de leurs charges, les pensions et dons à leurs amis et domestiques! Tous les autres reproches se rétorquaient de la même manière. On ne se borna point à des paroles : les hostilités avaient commencé en Champagne dès le mois de décembre 1616; le 17 janvier 1617, une déclaration royale fut lancée contre le duc de Nevers. Vendôme, Mayenne et Bouillon prirent

1. Instructions à M. de Schomberg, ambassadeur en Allemagne, ap. *Lettres du cardinal de Richelieu,* t. I, p. 210; 224; 225; 226. La négociation pour le mariage d'une fille de France avec le prince de Galles ne fut pas continuée alors; mais ce ne fut point par la faute de Richelieu.

parti ouvertement et, d'accord avec Nevers, répondirent par des remontrances virulentes contre les Concini et leurs fauteurs; ils affirmaient que Concini et sa femme avaient plus coûté à l'État que tous les princes et les grands ensemble. Une seconde déclaration frappa les trois ducs comme Nevers lui-même, et une sorte de manifeste, signé Louis et contre-signé Richelieu, annonça que le roi était « obligé de prendre les armes pour empêcher l'établissement d'une tyrannie particulière dans chaque province. » C'était aller droit au fond des choses. Les princes, de leur côté, traitaient Richelieu et les autres ministres de serviles instruments d'un nouveau « maire du palais » et représentaient le roi comme captif entre les mains du maréchal d'Ancre. Ils avaient fait faire un sceau avec cette légende : *Periclitante regno, regis vitâ et regiâ familiâ* (Pour sauver le royaume, la vie du roi et la famille royale)[1].

Les ressources des quatre ducs révoltés semblaient fort au-dessous de leur entreprise. Longueville restait tranquille en Picardie. Guise était rallié à la reine mère. Les huguenots, qui avaient fait mine de remuer, furent contenus par Rohan, Mornai et Lesdiguières. Le gouvernement, cette fois, ne montrait plus trace de sa pusillanimité accoutumée : on pendait sans rémission les soldats qui prenaient les armes pour joindre les rebelles; un baron normand ou percheron fut décapité à Paris; beaucoup de châteaux furent séquestrés; ordre fut donné de démolir toutes les petites places, tous les nids de pillards, qu'on enlèverait aux factieux; on planta des potences dans les carrefours de Paris afin d'effrayer les partisans des princes. Une déclaration du 10 mars prononça la confiscation des biens des rebelles : le parlement l'enregistra sans mot dire, quoiqu'un de ses membres, le président Lejai, figurât parmi les proscrits. Trois corps d'armée, sur ces entrefaites, se mettaient en mouvement : les généraux de la cour n'eurent partout que des succès : le duc de Guise, en quelques semaines, s'empara du Rethelois et réduisit le duc de Nevers à la seule ville de Mézières : la duchesse de Nevers, qui avait soulevé le Niver-

1. *Manuscrits* de Béthune, vol. 9305, f[os] 1-5. — *Mém.* de Richelieu, p. 141-147. — *Mercure françois*, t. IV, an. 1616, p. 305-362; 1617, p. 1-68.

nais, fut contrainte par le maréchal de Montigni à négocier la capitulation de la ville de Nevers; le comte d'Auvergne et le duc de Rohan forcèrent le duc de Mayenne à se retirer dans Soissons et l'y assiégèrent (mars-avril). La prise de Mézières et de Soissons paraissait assurée.

Une grande partie des troupes qui composaient le corps du comte d'Auvergne appartenaient au maréchal d'Ancre, qui les avait levées à ses frais, c'est-à-dire avec de nouveaux dons de la reine mère. Le favori exultait d'orgueil et d'ivresse, en voyant ses ennemis à l'extrémité. Il avait eu, au commencement de l'année, un instant d'abattement et d'effroi : la mort de sa fille, pour laquelle il rêvait les plus hautes alliances, l'avait frappé d'une frayeur superstitieuse, comme un présage de ruine pour lui et tous les siens : il voulait mettre en sûreté son énorme fortune, qu'il n'évaluait pas à moins de 8 millions, et retourner en Italie : ce fut sa femme qui le retint, prétendant que ce serait lâcheté que d'abandonner ainsi la reine[1]. Ces dispositions furent peu durables chez Concini : la marche favorable des événements lui rendit toute sa présomption et il résolut « d'expérimenter jusqu'où pouvoit aller la fortune d'un homme. » En quittant Paris, dans le courant de février, pour aller presser les fortifications de ses places de Normandie, il avait dit au roi que, lorsque le temps en serait venu, il le servirait quatre mois à ses dépens avec six mille hommes de pied et huit cents chevaux. Le 13 mars, il écrivit à Louis XIII qu'il était prêt à tenir parole, qu'il avait levé sept mille soldats, partie français, partie liégeois, pour servir le roi là où il plairait à Sa Majesté. La forfanterie de ce parvenu, qui faisait le petit souverain avec l'argent de l'État, excita l'indignation générale. Concini ne mettait plus de bornes à ses prétentions : il aspirait à l'épée de connétable et voulait, disait-on, se faire investir du duché d'Alençon. Sa femme, avec qui il vivait en mauvaise intelligence, depuis quelque temps surtout, était chétive, souffrante, agitée par d'étranges perturbations nerveuses; il dressait déjà ses plans pour l'époque d'un veuvage qu'il ne se fût peut-être pas fait scrupule d'avancer et ne visait à rien moins qu'à remplacer

1. *Mém.* de Bassompierre, p. 121-123.

la Galigaï par une des sœurs naturelles du roi, mademoiselle de Vendôme[1].

Parfois, cependant, de sourdes terreurs ressaisissaient le favori au milieu de son orgueilleux délire. L'attitude de Paris était sombre et menaçante : on disait que les gouverneurs et les lieutenants généraux des provinces de l'est, du sud et du sud-ouest, Bellegarde, Lesdiguières, Montmorenci, Epernon, Sulli, etc., projetaient d'organiser un tiers parti armé, qu'ils négociaient avec les réformés et avec les parlements provinciaux; mais là n'était pas le vrai danger. C'était dans le Louvre même que le sol tremblait sous les pieds de Concini. Une révolution de palais se préparait dans l'ombre. Le jeune Louis XIII va faire brusquement son entrée dans l'histoire, qui n'a point eu jusqu'ici à tenir compte de lui. Durant sept années, l'enfant-roi n'a été que le prête-nom de sa mère; mais, maintenant, il passe de l'enfance à la jeunesse; il a quinze ans et demi, et veut faire acte d'homme.

A mesure que l'héritier de Henri IV avançait dans la vie, il ressemblait toujours moins à son père. L'enfant concentré, colère, obstiné, sans épanchement et sans tendresse[2], devenait un jeune homme dissimulé, défiant et mélancolique. Il avait les yeux et les cheveux noirs et le visage basané d'un Espagnol, moins la flamme qui éclaire ces teints sombres du Midi. L'expression de ses beaux traits était à la fois vague et dure. Ni le cœur ni les sens ne s'éveillaient chez lui : il n'aimait ni les femmes, ni le vin, ni le jeu, encore moins les lettres; les arts le touchaient un peu plus; la musique émouvait cette mélancolie, qui était l'unique poésie de son âme; le goût de la composition musicale tranchait parmi

1. *Mém.* de Richelieu, p. 168-170.

2. Son tempérament resserré et bilieux, que l'abus des saignées débilita et désorganisa, influait beaucoup sur son humeur. Le journal de son premier médecin Hérouard contient beaucoup de détails curieux sur sa personne, ses habitudes et son éducation. On y voit que le fouet était en usage au Louvre aussi bien qu'au collége; Louis XIII était déjà roi depuis deux ans et plus, que sa mère employait encore ce moyen de correction à son égard. Louis n'annonçait pas d'heureuses dispositions. « Il rit quand il voit faire du mal à quelqu'un ». — Journal d'Hérouard, manuscrits de la Bibliothèque, nº 928. — M. Danjou en a publié quelques extraits dans la 2e série des *Archives curieuses*, t. V. Louis XIII avait de la difficulté à parler, ce qui contribuait à le rendre timide et peu affable. *V.* son *Historiette* dans Tallemant des Réaux, t. III, 2e édit.

ses autres goûts, la chasse, l'arquebuserie et les combats d'animaux. Ses plaisirs d'enfance avaient été de dresser des émerillons et des pies-grièches à déchirer les moineaux du Louvre et des Tuileries, de faire battre des coqs ensemble ou des taureaux contre des dogues d'Angleterre, de brûler de la poudre, de bâtir des petits forts en terre et en gazon, de forger des lames d'épée, de tourner des bois d'arquebuse. Il devint très-bon piqueur, excellent écuyer, très-adroit tireur et très-habile dans toutes sortes d'ouvrages manuels. Plus tard, il acquit un certain savoir dans les arts mécaniques et dans les mathématiques appliquées aux fortifications; il eût été un officier d'artillerie assez capable ou un assez bon ingénieur militaire. Il se plaisait fort à tout le menu détail du métier plutôt que de l'art de la guerre.

Chez cette nature sèche et morose, les affections n'étaient guère que des habitudes : Louis aimait les « domestiques » qui servaient ses goûts, à peu près comme il aimait ses chiens et ses oiseaux; la chasse au vol étant l'objet de sa préférence, son fauconnier devint tout naturellement son favori. En 1611, son gouverneur, M. de Souvré, voyant le jeune roi très-passionné pour les oiseaux de proie, avait placé auprès de lui un homme connu par son talent pour élever les faucons : c'était un gentilhomme d'une trentaine d'années, de noblesse équivoque, dont le père, brave officier de fortune, était, dit-on, le bâtard d'un chanoine de Marseille et d'une Italienne qui se prétendait issue de la maison florentine des Alberti : il s'appelait Charles d'Albert, du nom de sa grand'mère, et avait pris le titre de sieur de Luines, d'une petite métairie qu'il avait au bord du Rhône. Son âge, fort disproportionné d'avec l'âge du roi, et le peu de capacité qu'on lui croyait, l'avaient fait regarder à Souvré comme un homme sans conséquence. « Le maître de la volerie du cabinet, » charge qu'on avait créée pour lui, ne tarda pas à prendre plus de crédit chez le roi que ne l'avait prévu Souvré. Ce gouverneur, qui visait à pousser son propre fils dans la faveur de Louis XIII, voulut alors défaire son ouvrage; mais Luines sut intéresser à sa cause le marquis d'Ancre, qui le jugea moins dangereux que le fils de Souvré et qui engagea la reine mère à le maintenir auprès du roi, et même à lui donner le gouvernement d'Amboise, après que Condé eut rendu cette place (1615). L'im-

portance de Luines s'accrut rapidement. Lors de l'arrivée d'Anne d'Autriche dans le royaume, ce fut lui que Louis XIII chargea d'aller complimenter la jeune reine à Bayonne. Concini commença d'en concevoir de l'ombrage; le protecteur et le protégé étaient tout à fait brouillés quand la cour rentra dans Paris en mai 1616. Luines, voyant qu'on n'osait le chasser de peur que le roi n'éclatât, craignit qu'on ne se défît de lui par d'autres moyens et acheta la capitainerie du Louvre, afin d'avoir le droit de loger auprès du roi et d'échapper aux embûches qu'on eût pu lui dresser ailleurs. Il n'épargna rien dès lors pour aigrir Louis contre sa mère et contre les Concini. Marie sentit qu'on minait le terrain sous elle : allant au-devant du péril, elle offrit par deux fois à son fils de lui remettre le gouvernement entre les mains. Louis se troubla, refusa, et Luines, comprenant que son jour n'était pas encore venu, fit mille protestations de dévouement à la reine mère.

Ceci se passait avant l'arrestation du prince de Condé. Cet événement, qui rendit à Concini toute sa jactance, ranima la lutte sourde du brillant favori de la reine et de l'obscur favori du roi. La peur et l'ambition poussaient Luines en avant. Il cherchait partout des appuis; il offrit à l'ambassadeur d'Espagne de servir les intérêts espagnols moyennant une pension de 8,000 ou 10,000 ducats[1]; il noua une correspondance secrète avec les princes rebelles; il se mit en bons rapports avec Richelieu, qui augurait mal de la fortune d'Ancre, comprenait l'impossibilité de suivre un plan de politique sérieuse avec un homme aussi incapable de sens et de conseil[2], et avait, dit-on, prévenu les avances de Luines. Concini s'en aperçut et en témoigna une vive colère. Irrité de ne pas rencontrer une obéissance servile et aveugle chez les trois ministres qu'il avait créés, Concini projetait de remplacer non-seulement Richelieu, mais aussi Mangot et Barbin, par un abbé italien et par deux autres confidents subalternes; trop paresseux, trop adonné au jeu et à la table pour

1. Capefigue; *Richelieu et Mazarin*, t. II, p. 289, d'après les Archives de Simancas.

2. Il n'était parvenu qu'à grand'peine à l'empêcher d'appeler des secours espagnols!

administrer par lui-même, il entendait gouverner par des commis. Le jeune roi ne déguisait plus son aversion pour lui : sa femme, maintenant, voulait partir; la reine même leur conseillait de céder, non point aux menaces du dehors, mais aux périls de l'intérieur du Louvre. Ancre n'écouta rien! Ce ne fut pourtant pas lui qui repoussa le dernier essai de réconciliation que tenta Luines. Celui-ci, redoutant les chances du combat, demanda au maréchal la main d'une de ses nièces. La Galigaï refusa, de peur que son mari, raccommodé avec le favori du roi, ne pût dorenavant se passer d'elle.

Luines jugea qu'il fallait périr ou perdre le maréchal d'Ancre : il ne cessa plus de souffler la haine et la terreur dans l'âme du jeune Louis. Il lui peignait Concini régnant en maître absolu sur l'esprit fasciné de la reine mère; il le lui montrait plus roi que lui au Louvre, sans cesse entouré d'un flot d'adorateurs pendant que le roi était seul et abandonné, gorgé d'or pendant que le roi manquait des plus faibles sommes pour ses menus plaisirs, oubliant enfin les plus simples convenances dans ses rapports avec son souverain. Louis s'habituait à entendre parler des princes révoltés comme de fidèles sujets armés pour sa délivrance et à se regarder comme captif dans son Louvre, où il était, en réalité, surveillé de très-près; bientôt Louis en vint à croire sa couronne et sa vie en péril, et à se persuader que sa mère et l'amant de sa mère méditaient de faire monter au trône son jeune frère à sa place, pour avoir une nouvelle minorité à exploiter. Sans doute Luines ne manqua pas de rappeler à l'imagination sombre et crédule du jeune roi les plus sinistres des bruits qui avaient couru sur les prétendus complices de la mort de son père. Des avis du dehors vinrent en aide à Luines : le maréchal de Lesdiguières écrivit secrètement à Louis XIII pour lui offrir de le tirer des mains de Concini; Sulli, qui s'était retiré en Poitou, dans une attitude mécontente et inquiète, adressa au roi une lettre anonyme terrible contre le maréchal d'Ancre et contre les ministres[1]. Luines ne se contenta pas de cette assistance : Richelieu

1. *OEconomies royales*, t. II, p. 480. — Il est probable que Richelieu en eut connaissance plus tard et que c'est là le principe de l'aigreur qu'il témoigne contre Sulli

assure qu'il supposa des lettres du contrôleur général Barbin, « pleines de desseins contre la personne du roi. » Le premier commis de Barbin, Déageant, gagné par Luines, venait, la nuit, entretenir le roi des périls qui le menaçaient.

Quand Luines vit le roi persuadé du danger, il lui parla des moyens d'y échapper. Les moyens de sauver la couronne furent débattus, dans des conciliabules nocturnes, entre le roi de France, son fauconnier, un commis des finances, un jardinier, un soldat aux gardes et trois aventuriers, dont deux gentillâtres et un prêtre, gens de sac et de corde à la dévotion de Luines. La composition de cet étrange conseil était la plus sanglante satire de l'éducation que Marie de Médicis avait donnée à son fils et de l'abandon où elle le laissait. Le roi parla de se retirer à Amboise, où commandait un frère de Luines, d'aller à l'armée, de traduire Ancre devant le parlement. Luines écarta tous ces expédients : il voulait rendre le roi irréconciliable avec sa mère. Il fit Ancre si redoutable aux yeux du roi, que Louis consentit qu'on s'en défît par surprise. On mit dans la confidence le marquis de Montpouillan, un des fils de La Force, qui avait été élevé auprès de Louis XIII, et ce jeune homme violent et hardi promit de poignarder Concini dans le cabinet même du roi. Ce fut Luines qui recula au moment de l'exécution[1].

Il n'était pas sûr qu'on pût attirer une seconde fois Concini dans le cabinet du roi; Louis ne voulait pas, d'une autre part, que la catastrophe eût lieu chez sa mère : on dut chercher un autre plan et de nouveaux complices. On s'adressa au baron de Vitri, un des capitaines des gardes : cet officier, fils du Vitri qui avait figuré dans la Ligue, était le seul personnage de la cour qui n'eût jamais courbé la tête devant Concini. On s'assura des bonnes dispositions de Vitri; puis on lui fit enjoindre par le roi en personne d'arrêter le maréchal lorsque celui-ci entrerait au Louvre. — Mais, s'il se défend? répliqua Vitri. — Alors, s'écria le jeune Montpouillan, le roi entend qu'on le tue! — Sire, me le commandez-vous? reprit Vitri. — Oui, je vous le commande! »

dans ses *Mémoires* : il y avait entre ces deux hommes antipathie de personnes et sympathie d'idées.

1. *Mém.* du marquis de Montpouillan, à la suite des *Mém.* de La Force, t. IV, p. 22.

Vitri comprit qu'il était entendu qu'Ancre se défendrait.

Le maréchal logeait ordinairement dans un petit hôtel sur le quai, au coin du jardin du Louvre [1], et, lorsqu'il était à Paris, il venait tous les matins voir la reine mère. On résolut de l'attaquer le 24 avril, au moment où il entrerait au Louvre. Le roi ordonna de tenir un carrosse prêt au bout de la galerie du Louvre, vers les Tuileries, pour s'enfuir si le coup manquait, tant on lui avait fait peur de la puissance du maréchal et de la nombreuse clientèle de gentilshommes à gages qui entourait ce favori. A l'instant où le maréchal passa la grande porte du Louvre, qui regardait vers la rue du Coq, un signal fut donné; la porte fut refermée, et Vitri, suivi de ses archers et de quelques hommes armés de pistolets sous leurs manteaux, courut au-devant d'Ancre : il le joignit entre le pont-levis et le pont « dormant » qui menait à la basse-cour du château. Vitri et ses gens passèrent au travers d'une cinquantaine de gentilshommes qui précédaient le maréchal. Vitri lui saisit brusquement le bras, en disant : « Monsieur, je vous arrête, de par le roi! » *A mi*! (à moi!) s'écria Concini en italien. Il n'eut pas le temps d'en dire davantage. Quatre ou cinq coups de pistolets tirés à bout portant le jetèrent roide mort sur le parapet du pont. — C'est par l'ordre du roi! » cria Vitri. Ces mots firent tomber les armes des mains de la noblesse qui accompagnait le favori, et qui se dispersa sans essayer de le venger [2].

Le roi attendait dans son « cabinet des armes ». Il tressaillit en entendant la détonation des armes à feu. Un instant après, le colonel des Corses, Ornano, fils du maréchal de ce nom, vint frapper à la porte du cabinet : — Sire, dit-il, à cette heure, vous êtes roi! le maréchal d'Ancre est mort! — Çà, mon épée! ma carabine! » s'écria Louis; et il courut aux fenêtres. Ornano le prit à bras-le-corps et le souleva pour le montrer aux gentilshommes, aux archers, aux gardes qui étaient dans la basse-cour avec Vitri.

1. L'appartement de la reine mère communiquait avec le jardin par un petit pont que les médisants nommaient le « pont d'amour. » On supposait qu'Ancre s'introduisait par là le soir.

2. Sur la mort de Concini, et sur ce qui l'amena, *V. Mém.* de Richelieu. ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p. 111-117; 119-156. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, *ibid.*, t. V, p. 378-387. — *Relation de la mort du maréchal d'Ancre* (attribuée à Michel de Marillac), *ibid.*, p. 451-457. — *Mercure françois*, t. IV, an. 1617, p. 194-193.

— Merci! merci à vous! » leur cria Louis, et il répéta les paroles d'Ornano : « A cette heure, je suis roi! »

Louis commanda qu'on allât sur-le-champ au parlement et par la ville annoncer ce qui s'était passé et qu'on lui amenât « les vieux serviteurs du feu roi son père : » Villeroi, Jeannin et les plus anciens des conseillers d'État accoururent au Louvre, et des exprès furent envoyés à l'ex-garde des sceaux du Vair, au chancelier de Silleri et à son fils. Louis n'oublia que celui des « vieux serviteurs » de son père qui avait eu toute la pensée et toute l'affection de Henri IV : ce n'était pas Luines qui se fût avisé de lui rappeler Sulli. Louis était encore dans la première joie de sa « délivrance », quand un gentilhomme de Marie de Médicis vint le prier d'accorder un entretien à sa mère. Il refusa, fit relever les gardes de la reine mère par ses propres gardes et boucher toutes les issues de l'appartement de Marie, hors une seule.

Au premier bruit du meurtre de Concini, Marie s'était écriée : « *Poveretta de mi!* j'ai régné sept ans; maintenant, je n'attends plus qu'une couronne au ciel! » A cet élan de dévotion succédèrent des mouvements beaucoup moins édifiants, mais qui révélaient mieux le fond de l'âme de Marie. Quelqu'un lui dit qu'on ne savait comment annoncer la fatale nouvelle à la maréchale d'Ancre. « J'ai bien autre chose à penser », s'écria Marie; « si l'on « ne lui veut dire la nouvelle, qu'on la lui chante! Qu'on ne me « parle plus de ces gens-là! » Et elle refusa de voir sa malheureuse favorite. Elle ne gagna rien à cette lâcheté et n'en fut pas moins retenue prisonnière chez elle par ordre de son fils. La Galigaï fut arrêtée, un moment après, dans sa chambre au Louvre, et montra beaucoup plus de dignité que n'avait fait sa maîtresse. Le contrôleur général Barbin eut le même sort : le garde des sceaux Mangot fut seulement destitué; l'évêque de Luçon essaya de faire tête à l'orage et pénétra jusqu'au roi, qu'il trouva exhaussé sur son billard, « comme sur le pavois », et recevant les félicitations de la foule des courtisans, avec autant de fierté que s'il eût gagné une bataille. Louis mesurait la gloire de son action au danger qu'il s'imaginait avoir couru [1]. Il fit bon accueil à

1. On a raconté que, lorsque le roi aperçut Richelieu, il se mit à lui crier : « Eh

Richelieu, lui dit qu'il le savait étranger aux mauvais desseins du maréchal d'Ancre, et qu'il « le vouloit bien traiter ». Luines appuya sur ce que venait de dire le roi, et engagea en particulier Richelieu à aller prendre sa place au conseil, qui était assemblé. L'évêque de Luçon y trouva réunis les vieux ministres Villeroi, Jeannin, du Vair; le retour et l'air triomphant de Villeroi indiquaient assez que Richelieu, de ministre, redevenait simple conseiller d'État. Richelieu comprit que Luines ne voulait ni l'écraser ni le maintenir.

Les affaires étrangères étaient donc rendues à Villeroi; Jeannin recouvra la direction des finances, avec le titre de surintendant; il n'avait eu auparavant que le titre de contrôleur général. La garde des sceaux fut restituée à du Vair : le chancelier de Silleri redevint chef du conseil. Luines avait jugé convenable de mettre la révolution de palais qu'il venait d'accomplir sous le patronage de noms auxquels le public était, sinon affectionné, du moins habitué; mais il s'était réservé la meilleure part dans la dépouille des vaincus : le roi lui avait donné la charge de premier gentilhomme de la chambre et la lieutenance générale de Normandie, avec la promesse de la plupart des biens qui seraient confisqués sur le défunt et sur sa femme. Le riche mobilier des Concini fut livré au pillage des courtisans et des gardes du roi. Le bâton de maréchal qu'avait Ancre fut la récompense de son meurtrier, de Vitri. Thémines avait eu naguère le bâton de maréchal pour avoir fait le métier de recors; Vitri l'eut pour salaire du métier de *bravo*. Qui eût dit que cette haute dignité militaire, après s'être abaissée jusques à Concini, descendrait plus bas encore!

Pendant cette curée au château, Paris était en fête : le bruit avait couru d'abord qu'on se battait au Louvre et que le roi était blessé; quand on sut que c'était le maréchal d'Ancre qui était tué, toute la ville retentit d'acclamations et, le soir, des feux de joie illuminèrent tous les carrefours. C'était une véritable ivresse. Le parlement, le corps municipal, « tous les ordres et toutes les compagnies de la ville » allèrent féliciter le roi. Chacun vantait le

bien, Luçon, me voilà hors de votre tyrannie! » Cela est tout à fait invraisemblable. *Relation de la mort du maréchal d'Ancre*, ap. collect. Michaud, t. V, p. 459-461.

coup d'essai de Louis XIII, comme si le jeune monarque eût débuté sur la scène politique par la plus belle action du monde. On lui donna le surnom de « Juste » pour avoir fait tuer un homme sans jugement. Ces démonstrations par lesquelles la population tout entière applaudissait à un assassinat donneraient une bien triste idée de la moralité de l'époque, si l'on n'ajoutait que bien des gens ne virent dans la mort de Concini qu'un acte de légitime défense : les gibets dressés sur les places publiques pour effrayer les mécontents, l'espionnage organisé d'une façon jusqu'alors inconnue en France, les projets qu'on attribuait au favori, projets fort au-dessus de son audace et de sa capacité, enfin les souvenirs mystérieux de la mort de Henri IV, exploités avec habileté par les ennemis de Concini, tout avait contribué à irriter les esprits au plus haut degré; tout contribua à déguiser le vrai caractère de l'acte qui venait d'inaugurer un nouveau gouvernement. L'explosion de la joie publique fut suivie de scènes ignobles et atroces. Le lendemain matin, les laquais des grands seigneurs, entraînant après eux la lie de la populace, se portèrent à l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, où l'on avait inhumé en cachette le maréchal d'Ancre, déterrèrent son cadavre, le traînèrent par la ville avec des huées et des clameurs obscènes, dans lesquelles le nom de la reine mère était mêlé au nom de Concini; ils finirent par le mettre en pièces et par brûler ses restes. Les horreurs de l'exécution de Ravaillac furent dépassées : un forcené fit griller le cœur du maréchal d'Ancre et le dévora!... L'atrocité des supplices que la justice criminelle étalait aux yeux du peuple éveillait dans certaines âmes des instincts de bête sauvage.

Les acclamations de Paris se propagèrent dans toute la France, à mesure qu'on reçut les lettres dépêchées par le roi dans les provinces le jour même de l'événement. Les circonstances de la mort de Concini étaient singulièrement altérées dans la royale circulaire, et l'assassinat était transformé en une sorte de combat. Le roi, après s'être approprié tous les griefs des mécontents contre le maréchal, annonçait qu'il avait supplié la reine, « sa dame et mère, « de trouver bon qu'il prît désormais en main le gouvernail de « l'État, afin d'essayer de le relever de l'extrémité où les mau- « vais conseils dont elle s'étoit servie l'avoient précipité ». Louis

avait, en même temps, expédié des exprès aux princes rebelles. L'arrivée de ces messagers termina la guerre civile. Le duc de Mayenne, le duc et la duchesse de Nevers envoyèrent à Louis XIII les clefs de Soissons, de Mézières et de Nevers, et tous les princes s'apprêtèrent à revenir à la cour, sans même attendre la mainlevée des arrêts rendus contre eux. Ils ne retrouvèrent point à Paris leur ennemie, la reine mère. Marie, après plusieurs jours de captivité, avait reconnu l'inutilité de ses efforts pour obtenir la faveur d'un entretien avec son fils et s'était résignée à demander, ainsi qu'on le lui insinuait, la permission de se retirer à Blois. Louis consentit à recevoir ses adieux, à condition qu'elle ne dirait pas un mot de ce qui s'était passé. Les paroles qui devaient être prononcées de part et d'autre furent, dit-on, arrêtées officiellement entre Luines et Richelieu. Marie ayant dérogé à ce programme pour implorer la liberté de son ancien intendant Barbin, qui était à la Bastille, le roi la quitta brusquement. Marie, dévorant ses larmes, monta en carrosse et sortit du Louvre avec une nombreuse escorte, que le roi suivit longtemps des yeux sur les quais et sur le Pont-Neuf, et que le peuple vit défiler avec une satisfaction insultante (3 mai).

Un des carrosses de la suite de Marie emmenait l'évêque de Luçon, tombé du pouvoir presque à l'instant où il en avait touché pour la première fois le faîte. Au lieu de s'obstiner à traîner sa défaite à la cour et dans le conseil, Richelieu se ménageait l'avenir par une retraite habile, en se montrant à Marie comme un fidèle compagnon d'infortune, au roi et au favori comme un modérateur propre à calmer les ressentiments de la reine mère [1].

Louis ne sembla s'épanouir que lorsqu'il eut vu disparaître les dernières files du cortége de la reine exilée. Il partit aussitôt après pour Vincennes, avec sa femme et toute la cour, afin qu'on pût nettoyer le Louvre et s'assurer si « quelque scélérat maréchaliste n'avoit pas caché de la poudre quelque part pour faire sauter la chambre du roi ». Mayenne, Vendôme et Nevers accoururent le lendemain joindre le roi à Vincennes, où ils furent reçus comme s'ils eussent pris les armes pour et non pas contre l'autorité

1. Son brevet de secrétaire d'État ne fut officiellement révoqué que quatre mois plus tard.

royale. Le 12 mai, une déclaration du roi les rétablit dans tous leurs biens, honneurs et charges, et les excusa d'avoir recouru aux armes, « bien qu'illicites », afin de se défendre contre la tyrannie du maréchal d'Ancre.

La logique eût réclamé que la réaction ne s'arrêtât pas à moitié chemin, et que Condé, dont l'emprisonnement avait été le prétexte de la révolte, sortît de la Bastille et revînt présider le conseil du roi : il n'en fut rien pourtant. Le roi avait contre son cousin de l'antipathie et de la jalousie : Luines craignait les prétentions de Condé; les autres princes, qui n'étaient liés à leur chef ni par l'affection, ni même par l'esprit de parti, n'insistèrent pas, et les portes de la Bastille, qui venaient de se fermer sur la maréchale d'Ancre, ne s'ouvrirent point pour Condé. Le roi de seize ans et son fauconnier ne voulurent point admettre un tiers avec eux dans le gouvernement de la France[1].

1. Sur les suites de la mort de Concini, *V. Mém.* de Richelieu, t. I, ap. collect. Michaud, t. VII, p. 159-164. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, *ibid.*, t. V, p. 118-122. — *Mem.* de Pontchartrain, *ibid.*, p. 387-391. — *Relation de la mort du marechal d'Ancre, ibid.*, p. 458-477. — *Mercure françois*, t. IV, an. 1617, p. 199-223.

LIVRE LXVI

JEUNESSE DE LOUIS XIII.

Gouvernement de Luines.—Supplice de la maréchale d'Ancre.—La France intervient en Italie. — Assemblée des notables à Rouen. — Affaire des biens ecclésiastiques du Béarn. — Commencement de la Guerre de Trente Ans. Révolution de Bohême. — Marie de Médicis s'échappe de Blois. — Transaction entre le roi et la reine mère. Condé remis en liberté. — Discordes de la Réforme. Arminius. Lutte entre le gomarisme et l'arminianisme en Hollande. Synode de Dordrecht. Supplice de Barneveldt. Grotius. Rupture entre les luthériens et les calvinistes en Allemagne. — Ferdinand II. — Le gouvernement français intervient diplomatiquement en Allemagne en faveur de la maison d'Autriche. — Nouvelle prise d'armes de la reine mère et des grands; Richelieu médiateur. — Le Béarn réuni par force à la couronne; les biens ecclésiastiques repris. — La Bohême reconquise par Ferdinand II et livrée aux jésuites. L'Union protestante allemande dissoute. La Valteline envahie par les Espagnols. — Prise d'armes des huguenots. Le roi et Luines marchent contre les huguenots. Le siége de Montauban échoue. Mort de Luines. — Le pouvoir tiraillé entre Condé, la reine mère et les ministres. Victoire du roi sur les huguenots à Rié en Poitou. Construction du fort Louis contre La Rochelle. Siége de Montpellier. Paix avec les huguenots. — Disgrâce de Condé. — Ruine de l'électeur palatin. L'électorat transféré par l'empereur au duc de Bavière. — Affaire du dépôt de la Valteline. — Disgrâce successive de plusieurs ministres. La Vieuville. La politique extérieure se modifie. Richelieu rentre au conseil.

1617-1624

Le gouvernement de Louis XIII avait tout propice au début : tout le monde semblait réconcilié aux dépens de la reine exilée et de ses malheureux favoris; le jeune roi était l'objet de la plus vive attente et des préventions les plus favorables; les vieux ministres avaient été lavés de leur impopularité par l'impopularité bien plus grande de Concini; quant à Luines, inconnu du peuple, il n'inspirait point de répugnance et la mort du « tyran italien » lui valait, au contraire, la sympathie des gens passionnés. Luines parut croire que personne ne s'étonnerait de le voir pousser sa victoire jusqu'au bout et se faire l'héritier de cette immense fortune que les Concini avaient amassée par tant de



déprédations et au prix de tant de haines. La confiscation judiciaire était l'intermédiaire indispensable. Un des premiers actes du nouveau pouvoir fut donc de poursuivre la maréchale d'Ancre, en même temps que la mémoire de son mari ; mais la confiscation des biens du couple florentin, qui eût pu suffire à la cupidité de Luines, ne suffisait point à sa politique. Luines voulait creuser plus profondément encore l'abîme qu'il avait ouvert entre le roi et sa mère, et entretenir les passions qui l'avaient aidé à s'élever : une accusation capitale à plusieurs chefs fut dirigée contre Léonora Galigaï. Les étranges maximes proférées devant le roi par les députés du parlement, le jour du meurtre de Concini, semblaient promettre à Luines la docilité de cette cour. Ces députés avaient dit que, « puisque le roi même avoit fait mourir le maréchal d'Ancre, le seul aveu du roi couvroit tout autre manque de formalités, en chose si notoire ; autrement ce serait révoquer en doute la puissance du roi ».

La haine, plutôt que la servilité, avait entraîné le parlement à renier honteusement les principes d'ordre légal qui faisaient toute sa force. Chose curieuse ! l'écrivain contemporain qui repousse le plus énergiquement cette opinion « que, les lois et les formes de la justice résidant comme en leur source en la personne du roi, il les peut changer et en dispenser comme il lui plaît », cet écrivain, c'est Richelieu. Pourquoi le grand Armand ne fut-il pas toujours fidèle aux principes du haut desquels il condamnait les parlementaires de 1617[1] ?

La Galigaï se défendit avec beaucoup de force et de présence d'esprit. On ne put prouver qu'elle eût trempé dans les violences de son mari ni dans ce qu'on nommait les complots et les entreprises de Concini contre l'autorité royale : on lui reprocha ses richesses : elle répondit qu'elle les tenait des dons de la reine mère, qui avait eu le droit de lui faire ces dons. C'était là toute-

1. *Mém.* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e série, t. VII, p. 159. — *Relation de la mort du maréchal d'Ancre, ibid.*, t. V, p. 484. « Les députés du parlement », dit Mathieu Molé, « après en avoir conféré ensemble, avisèrent que le roi n'étoit tenu de justifier son action ». *V. Mém.* de Mathieu Molé, t. I, p. 146. Ces *Mémoires*, publiés par M. Aimé Champollion-Figeac pour la Société de l'Histoire de France, sont moins un récit qu'un recueil de pièces originales auxquelles les fonctions de Molé, procureur général depuis 1614, donnent de l'importance.

fois, en y joignant quelques correspondances suspectes avec l'Espagne, le grief le plus valable : la Galigaï avait vendu les faveurs royales, les offices et jusqu'aux arrêts du conseil. Ce délit n'emportait pas la peine capitale, et c'était sa vie qu'on voulait. On lui imputa des crimes fantastiques; on lui reprocha d'avoir attiré en France des juifs, des astrologues, des devins; de posséder des talismans, des figures de cire, des amulettes; d'avoir fait tirer l'horoscope de la reine mère et de ses enfants pour savoir quand ils mourraient; d'avoir fait sacrifier, la nuit, un coq et des pigeons dans une église par des moines italiens; on prétendit qu'elle avait jeté un « charme » sur la reine mère. Elle répliqua, dit-on, que le seul « charme » dont elle se fût servie était la supériorité d'une habile femme sur une « balourde ». Quant au reste, la vérité est que, loin d'être sorcière, elle avait grand'peur des sorciers, tout en les consultant fort; elle attribuait ses maux de nerfs à la magie, se faisait exorciser et s'imaginait toujours être poursuivie par le *Mauvais-œil*, superstition méridionale que Marie de Médicis partageait avec elle.

Un des quatre commissaires du parlement chargés de l'instruction, le conseiller Deslandes, déclara qu'il n'y avait lieu de conclure à la mort; les trois autres, à la tête desquels était le premier président de Verdun, cédèrent aux sollicitations de Luines. Le favori disait et faisait dire aux juges « qu'il étoit nécessaire pour l'honneur et sûreté de la vie du roi qu'elle mourût ». L'avocat général Lebret ne voulait pas requérir la mort. Luines, changeant de batterie, donna parole à ce magistrat que Léonora aurait sa grâce après l'arrêt. Plusieurs des juges furent probablement dupes du même artifice; cinq s'abstinrent. Le 8 juillet, l'arrêt fut prononcé : Léonora Galigaï fut condamnée à mort pour crimes de lèse-majesté divine et humaine; la même condamnation atteignit la mémoire de son mari et le parlement termina la sentence en déclarant tous étrangers incapables d'offices, dignités et bénéfices dans le royaume, « suivant les édits et ordonnances ».

La Galigaï n'eut point sa grâce : l'ordre avait été donné d'exécuter l'arrêt sur-le-champ; la maréchale d'Ancre fut décapitée en Grève et ses restes furent jetés dans les flammes. Le supplice de cette malheureuse produisit une impression bien contraire à l'es-

poir de Luines. Le courage et la résignation que montra Léonora au moment fatal désarmèrent la haine populaire, et la foule donna à la victime des marques de compassion tout à fait inattendues. Lorsqu'on eut vu les grands biens confisqués sur les Concini passer sans intervalle du domaine royal dans les mains de Luines, on commença de pressentir que le pays n'aurait pas beaucoup gagné au change. Plusieurs « des principaux du parlement condamnèrent de telle sorte ce qu'on y avoit fait, qu'ils en appréhendoient quelque grand châtiment de Dieu sur leur compagnie[1] ».

Les premiers temps du gouvernement de Louis XIII furent cependant assez prospères : on avait annoncé avec fracas que l'on reprendrait la politique de Henri IV et l'on intervint avec honneur dans les affaires d'Italie. Depuis la petite guerre de Montferrat, en 1613, la tranquillité ne s'était pas rétablie dans le nord de la péninsule : le duc de Savoie avait bien retiré ses troupes du Montferrat, suivant les conventions de 1613, mais il avait refusé de désarmer, tant que le gouverneur du Milanais ne désarmerait pas de son côté. La cour d'Espagne, irritée qu'un petit prince osât traiter avec elle sur ce pied d'égalité, déclara qu'il fallait que le duc « obéît » (1614). Charles-Emmanuel, qui conservait un ressentiment implacable de ses humiliations de 1610, éclata; il déclara que le temps était venu pour l'Italie de secouer le joug de l'Espagne et s'efforça de coaliser Venise, l'Angleterre et la Hollande contre les Espagnols. Lesdiguières, habitué d'agir en prince dans ses montagnes, promit des secours au duc, sans se soucier des intentions du gouvernement français. La guerre s'engagea, d'une part, entre l'Espagne et le duc de Savoie; de l'autre, entre Venise et l'archiduc Ferdinand, qui régnait sur les provinces austro-illyriennes. Venise appela des troupes hollandaises à son aide; une escadre batave parut pour la première fois dans l'Adriatique : le duc de Savoie, soutenu par de nombreux volon-

1. *Mém.* de Fontenai-Mareuil, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. V, p. 122. — *Mém.* de Pontchartrain, *ibid.*, p. 393. — *Mém.* de Richelieu, *ibid.*, t. VII, p. 132-165-170. — *Mercure françois*, t. IV, an. 1617, p. 224-235. — J.-B. Le Grain, *Décade du roi Louis le Juste*, l. x. — Une partie des pièces du procès se trouvent dans le Recueil Y; Paris, 1761; in-12.

taires français, se défendit avec talent et courage. Le pape, effrayé de cette conflagration, offrit sa médiation de concert avec la France : un armistice fut signé en juin 1615, avec cette singulière condition que, si l'Espagne transgressait la trêve, Lesdiguières aurait droit de secourir le duc, sans attendre les ordres de la cour de France. Le cas se présenta bientôt. Le cabinet espagnol, ne pouvant supporter la pensée que le duc de Savoie l'eût bravé impunément, rappela le gouverneur de Milan, qui avait signé la trêve, et lui donna un successeur qui renouvela les hostilités dans l'été de 1616. Lesdiguières expédia aussitôt de nombreux renforts à Charles-Emmanuel, puis, au mois de janvier 1617, marcha en personne au secours du duc, malgré les défenses obtenues de la cour de France par l'ambassadeur d'Espagne[1]. Les Espagnols essuyèrent échec sur échec, dès qu'ils furent en présence du terrible vieillard dauphinois. Malheureusement pour Charles-Emmanuel, les graves événements qui se passaient en France rappelèrent bientôt Lesdiguières en deçà des Alpes : le gouverneur de Milan reprit alors l'avantage et mit le siége devant Verceil, la plus forte place qui protégeât le Piémont du côté du Milanais. Sur ces entrefaites, était arrivée la catastrophe du maréchal d'Ancre. Le duc de Savoie espéra une faveur plus décidée du nouveau gouvernement; cependant les intrigues de l'ambassadeur d'Espagne retardèrent quelque temps la résolution de la cour de France : Verceil succomba dans l'intervalle (mai-juillet). Quand on vit les Espagnols pénétrer dans le Piémont et menacer Asti, on accorda enfin à Lesdiguières l'autorisation de retourner en Italie, et cette fois, à la tète d'une armée royale auxiliaire. Lesdiguières arriva à temps pour sauver Asti et pour enlever une partie des quartiers espagnols devant cette ville. Le Milanais, à son tour, fut entamé, bien qu'on eût défendu à Lesdiguières d'y toucher; l'Espagne recula. Les grands intérêts qu'elle avait alors en Allemagne ne lui permettaient pas d'entrer en lutte avec la France.

1. Les *Lettres du cardinal de Richelieu* (t. I, p. 380-381) indiquent que ces défenses n'étaient pas sérieuses, au moins dans la pensée du nouveau ministre des affaires étrangères et de la guerre. Le cabinet dont Richelieu faisait partie cherchait à moyenner la paix entre l'Espagne, l'archiduc Ferdinand, Venise et la Savoie; mais, en attendant, il favorisait la Savoie et Venise.

Un nouveau traité, sur le pied des conventions de 1615, fut signé le 9 octobre par la médiation du pape et de Louis XIII : le désarmement réciproque fut convenu entre le Milanais et la Savoie, et les places prises furent restituées de part et d'autre.

La France intervint également entre Venise et l'archiduc Ferdinand, qui transigèrent peu de temps après. A la suite de ces traités, la princesse Christine de France, la seconde des sœurs du roi, fut accordée au prince de Piémont, héritier présomptif de Charles-Emmanuel. Ces résultats, les correspondances diplomatiques l'attestent[1], avaient été préparés par le ministère précédent : Luines recueillit ce que Richelieu avait semé. L'influence française se relevait en Italie; le sentiment national était satisfait. L'opinion publique n'accueillit pas moins favorablement la promesse que fit le pouvoir de donner enfin aux cahiers des États Généraux une réponse forcément suspendue par les troubles des deux dernières années. Le roi convoqua, au 24 novembre, à Rouen, une assemblée de notables pour les consulter à ce sujet. Luines comptait rejeter sur les notables les mécontentements privés qu'exciteraient les réformes les plus nécessaires; c'était lui aussi qui avait dicté le choix de Rouen : toujours tremblant pour sa faveur, il ne voulait pas quitter le roi, même pour aller prendre possession de sa lieutenance générale de Normandie; le roi suivit le favori. L'assemblée s'ouvrit, le 4 décembre, dans la grande salle de l'archevêché de Rouen : elle était peu nombreuse; le roi n'avait mandé que onze prélats, treize gentilshommes et vingt-cinq officiers des cours souveraines de justice et de finances, outre le prévôt des marchands et le lieutenant civil de Paris. Du Plessis-Mornai et trois autres huguenots figuraient parmi les treize gentilshommes. Les princes, cardinaux, ducs, pairs, grands officiers de la couronne, principaux membres du conseil d'État et intendants des finances, avaient été appelés par mandement à part, comme formant le conseil du roi. Il y eut d'abord quelques débats pour la préséance entre la noblesse et les magistrats, ceux-ci prétendant être au-dessus des gentilshommes, puisqu'ils les jugeaient, ceux-là voulant que les officiers

1. *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. I; correspondance de décembre 1616; janvier-avril 1617.

ne fussent que les représentants du Tiers État. La cour s'arrangea de façon à laisser la question indécise, tout en garantissant à la noblesse le maintien de sa préséance sur le Tiers dans les États Généraux.

On présenta aux notables, de la part du roi, vingt propositions ou projets de réponse aux principaux articles des cahiers de 1615. Ils les examinèrent en dix-huit jours. Ces propositions étaient l'ouvrage des meilleures têtes du conseil : tout ce qu'on pouvait demander au gouvernement, c'était d'exécuter ce qu'il proposait. Le premier article avait pour but de faire approuver aux notables que les affaires secrètes de l'État fussent traitées par un petit nombre de ministres et d'affidés, et non dans le conseil d'État et privé où siégeaient tous les princes et les grands; c'était poser la question entre la monarchie pure et la monarchie aristocratique que les grands réclamaient et qu'ils étaient incapables de constituer; puis venait un projet de règlement pour les divers conseils de la couronne : au conseil des affaires devaient se viser les dépêches du dedans et du dehors, les instructions aux ambassadeurs, toute la correspondance diplomatique; au conseil d'État et des finances devaient ressortir les réclamations des provinces et des villes, les questions d'impôts et d'administration; les questions litigieuses appartiendraient au conseil privé; enfin le roi établirait un nouveau conseil spécial pour les choses de la guerre. L'étude de l'administration espagnole, dont l'organisation matérielle était aussi bonne que l'esprit en était mauvais, avait évidemment inspiré ce plan [1]. Le roi annonçait qu'on lui proposait de réduire les dépenses de sa maison et celles des garnisons au taux de 1610, de réduire les pensions de six millions à trois au plus, de réduire les dons et gratifications à une somme très-minime, payable à la fin de l'année seulement, en réservant les acquits au comptant pour les nécessités des affaires; puis venaient la réduction des priviléges en matière d'impôts et de juridiction, la suppression de la vénalité et de la transmissibilité des charges de cour et d'armée, l'abolition des réserves et survivances, des commendes; l'interdiction aux particuliers d'avoir chez eux du canon

1. V. les intéressants détails que donne Fontenai-Mareuil sur l'Espagne et le gouvernement espagnol; collect. Michaud, 2e sér., t. V, p. 53-61.

et des amas d'armes. Les notables reçurent chaleureusement toutes ces ouvertures. Pour ce qui regardait la marine, les notables conseillèrent au roi de pourvoir aux moyens d'entretenir, dans ses principaux ports et havres, des vaisseaux de guerre garde-côtes en nombre suffisant [1], et d'encourager le plus possible les compagnies qui se formeraient pour les voyages de long cours, sans toutefois leur attribuer aucun monopole [2].

Les notables n'accueillirent pas moins vivement le projet de défendre aux particuliers de hanter les ambassadeurs étrangers sans la permission du roi : l'assemblée alla jusqu'à demander que les contrevenants fussent déclarés criminels de lèse-majesté. On était las de la dangereuse intervention des ambassadeurs d'Espagne et d'Angleterre dans notre politique intérieure. L'assem-

1. La piraterie avait pris une telle extension et une telle audace, que sept ou huit corsaires rochelois s'étaient établis à demeure dans l'embouchure de la Gironde, près de Royan, pour rançonner les navires qui allaient à Bordeaux ou qui en revenaient. On fut obligé d'armer en guerre une dizaine de vaisseaux marchands pour aller déloger les pirates de leur poste; le vice-amiral de Guyenne les battit et prit leurs principaux chefs, qui furent exécutés à Bordeaux (fin juin 1617). — *Mercure,* t. V, an. 1617, p. 43. — De 1618 à 1619, le duc de Guise, gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant, prépara à Marseille un armement contre Alger. « Le pacha, le divan et la milice d'Alger » lui envoyèrent des ambassadeurs, et, par un traité signé le 29 mars 1619, tous les captifs, navires et biens pris sur les Français furent restitués, et des garanties furent données contre le renouvellement de la course. Dumont, *Corps diplomatique,* t. V, 2e part., p. 330. — Les Anglais firent une expédition contre Alger en 1621 et brûlèrent plusieurs navires dans le port. *Mercure françois,* t. VII, an. 1621, p. 179.

2. On a vu (t. X, p. 467) que Henri IV avait fondé une compagnie des Indes Orientales, à l'instar des Hollandais et des Anglais, mais que cette compagnie n'était point entrée en activité. « Pour entretenir les desseins du feu roi », une nouvelle compagnie avait obtenu, en 1611, le privilége de la navigation par delà le cap de Bonne-Espérance pour douze ans, avec exemption des droits d'aubaine et de déshérence pour les marins étrangers qui la serviraient, et autorisation aux gentilshommes d'entrer dans la compagnie sans déroger. L'exploitation du privilége n'était point encore commencée en 1615, époque à laquelle une troisième société se forma et fut réunie à la précédente, par une ordonnance royale qui accordait à tout venant, pendant trois ans, le droit d'entrer dans la compagnie moyennant une mise de fonds. Cette latitude ne suffisait pas à l'opinion, qui repoussait tout privilége exclusif. Isambert, *Anciennes lois françaises,* t. XVI, p. 78. — Une tentative de colonisation avait été faite, en 1612, par le chevalier de Rasilli, au nord du Brésil, dans la grande île de Maragnon, que forme à son embouchure la rivière des Amazones. Rasilli ramena en France des sauvages topinamboux, qui excitèrent vivement la curiosité publique; mais l'établissement, jalousé par les Portugais et par les Espagnols, qui le traitaient d'usurpation, ne fut pas soutenu et ne put se maintenir, au grand régret des indigènes.

blée approuva qu'on prît des mesures pour faire exécuter les ordonnances qui interdisaient à de proches parents de siéger dans le même tribunal. Le roi proposait, en outre, que, pour assurer le châtiment des magistrats prévaricateurs, ils fussent jugés, non plus par les cours dont ils étaient membres, mais par une chambre spéciale triée dans tous les parlements du royaume; ce fut le seul point sur lequel l'assemblée répondit négativement : les notables, parmi lesquels dominait numériquement la magistrature, prièrent le roi de conserver aux cours souveraines le droit de juger leurs membres.

Le roi, enfin, annonçait qu'il allait supprimer le droit annuel ou paulette, dont la prolongation expirait à la fin de 1617, et qu'il était disposé à supprimer entièrement la vénalité; mais que, cette suppression devant priver son revenu des parties casuelles, il était nécessaire qu'on avisât à dédommager le trésor. L'assemblée s'excusa de donner des avis au roi sur ce dernier point et se borna à le prier de ne pas imposer de nouvelle charge sur le peuple[1].

Les observations de l'assemblée furent remises au roi le 26 décembre : le 28, le roi dit aux notables « qu'ils se rendissent à Paris, et que là il leur feroit entendre sa volonté... et feroit son édit avant qu'ils se départissent ». Cette brusque rupture de l'assemblée n'était pas de bon augure : en effet, la parole royale ne fut pas tenue; le 29 janvier 1618, les notables, mandés au château de Madrid, reçurent leur congé, sans que l'édit qui devait répondre aux cahiers eût été rendu; on leur promit que l'édit serait « incontinent » envoyé aux parlements; mais cette seconde promesse ne fut pas mieux remplie que la première. La paulette avait été abolie par un arrêt du conseil du 15 janvier : l'édit qui devait promulguer les autres réformes, après six mois de délais et d'incertitudes, fut enfin scellé et remis aux gens du roi pour le

1. Une autre requête des États Généraux contre le luxe des vêtements avait été exaucée, en mai 1617, par une ordonnance qui, cette fois, fut exécutée sérieusement. *Mercure françois*, t. V, an. 1617, p. 87. — Quant à la suppression des douanes intérieures, le gouvernement fit quelques efforts dans ce but; mais les provinces exemptes, sauf la Bourgogne, s'y opposèrent. Forbonnais, *Recherches sur les finances*, t. I, p 145. — Les octrois avaient causé récemment une violente émeute à Marseille.

porter aux cours souveraines (juillet 1618); mais il ne sortit pas du Palais de Justice. Une tempête de clameurs s'était élevée contre les réformes : tous les égoïsmes menacés se déchaînaient contre le favori; les grands avaient reconnu que Luines ne leur était pas moins hostile que Concini : tout favori tient nécessairement pour le pouvoir absolu. Ce n'était pas le dévouement au bien public, mais l'espoir d'éblouir et de gagner l'opinion, qui avait porté Luines à s'ériger en champion des réformes : quand il vit naître des résistances redoutables et surtout bruyantes, il craignit de fournir des armes aux partisans de la reine mère, qui commençaient à relever la tête, et recula : l'édit ne fut point publié; tous les abus furent respectés et la paulette elle-même, qui ne pouvait guère être logiquement abolie si la vénalité subsistait, reparut au bout de deux ans. L'assemblée de Rouen eut ainsi un résultat tout à fait dérisoire [1].

Luines avait bien autre chose en tête que les vœux des États Généraux ou des notables : il avait à poursuivre et à défendre sa fortune. Il avait récemment épousé la fille du duc de Montbazon, cette Marie de Rohan, célèbre depuis comme le génie même de l'intrigue et dont les grâces provoquantes soutinrent le crédit de son mari et obtinrent quelque influence, à force d'agaceries, sur le froid et austère Louis XIII; il s'était fait donner ensuite le gouvernement de l'Ile-de-France, que le duc de Mayenne échangea, avec les places fortes qui en dépendaient, contre le gouvernement de Guyenne et contre ce Château-Trompette de Bordeaux que la reine mère avait toujours refusé à Condé; la lieutenance générale de Normandie passa au colonel Ornano, un des affidés de Luines. Au milieu de ces prospérités, Luines tremblait toujours que la reine mère ne trouvât moyen de se réconcilier avec le roi et de punir l'auteur de ses maux : c'était par de nouveaux affronts qu'il tâchait de la mettre hors d'état de se venger des affronts passés. Il la faisait surveiller militairement dans Blois comme une prisonnière; il l'entourait d'espions toujours prêts à travestir en crimes tous ses actes et toutes ses paroles. Louis avait promis à

1. *États Généraux;* Paris; Buisson, 1789, t. XVIII, p. 1-140. — *Mercure françois*, t. V, an. 1617, p. 251-317; an. 1618, p. 1-4. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. V, p. 126 129. — *Mém.* de Pontchartrain, *ibid.*, p. 397.

sa mère qu'elle aurait la libre disposition de son riche douaire et des offices et bénéfices qui en dépendaient; cet engagement fut violé. Richelieu, que Marie, du consentement du roi, avait nommé chef de son conseil, s'était vu bientôt contraint de quitter la reine mère et de se retirer dans son évêché, où il occupa ses loisirs à écrire un traité de controverse contre les protestants : très-âcre dans la discussion, il n'en condamne pas moins, en termes fort nets, l'emploi de la force et des remèdes violents en matière de réligion[1]. On ne le laissa pas longtemps tranquille en Poitou : au printemps de 1618, il fut exilé à Avignon. Pendant ce temps, d'autres amis de la reine mère étaient poursuivis avec bien plus d'acharnement encore : Luines, n'ayant pu gagner l'ancien contrôleur général, Barbin, personnage dont il redoutait l'énergie et l'habileté, voulait le traiter comme la maréchale d'Ancre; il imagina une conspiration qu'il déféra illégalement au grand conseil, n'osant compter une seconde fois sur la complicité du parlement. On commença par rouer vifs un pauvre poëte nommé Durand, renommé pour son talent « à dresser des ballets, » et deux Florentins, autrefois attachés aux Concini, pour avoir écrit et distribué un pamphlet contre Luines[2]. On encombra la Bastille de prisonniers; Luines croyait déjà tenir la tête de Barbin. Un incident dramatique sauva l'ex-contrôleur général. Au moment où le grand conseil allait aux voix, un des juges s'évanouit. Revenu à lui, ce magistrat s'écria que Dieu venait de lui faire voir la mort de près et qu'il ne condamnerait point un innocent. Presque tous les jeunes conseillers, moins sourds que les vieux à la voix de la conscience, furent émus, votèrent pour le bannissement simple et emportèrent la majorité. La sentence ne fut point exécutée; Luines, furieux de perdre sa proie, fit commuer par le roi le bannissement en une prison rigoureuse (fin août 1618)[3].

1. La *Défense des principaux points de la foi catholique contre la lettre des quatre ministres de Charenton*. Poitiers, 1617, in-8; Paris; 1618; in-12. Un de ses griefs contre les calvinistes est qu'ils n'admettent pas la liberté de conscience. Nous n'en sommes plus aux théologiens catholiques du moyen âge et du XVIe siècle ! Nous retomberons après Richelieu !

2. Le procureur-général Mathieu Molé fut réprimandé par le roi pour avoir voulu empêcher la continuation de ces cruautés. *V. Mém.* de Math. Molé, t. I, p. 218.

3. *Mém.* de Richelieu, t. I, p. 179-185.

Ces violences et ces iniquités émouvaient le public, et l'antipathie faisait place à la compassion envers la reine mère et ses amis. Un autre motif encore excitait un vif mécontentement parmi la magistrature et la portion la plus éclairée de la bourgeoisie. Le gouvernement était bien vite retombé sous ces influences ultramontaines qui avaient valu tant de reproches à Marie de Médicis : Luines, à son avénement, avait débuté par faire congédier le père Cotton, comme trop attaché à la reine mère; mais le père Arnoux, autre jésuite, qui reçut, à la place de Cotton, la direction de la conscience du roi, était tout aussi intrigant et beaucoup plus violent que son confrère. Les jésuites obtinrent, sous Luines, ce que la reine mère elle-même avait tenté en vain de leur donner; des lettres patentes du 15 février 1618, déférant aux vœux exprimés par les cahiers du clergé et de la noblesse, autorisèrent la Compagnie de Jésus à rouvrir son collége de Paris, avec défense expresse au parlement de recevoir aucun appel à ce sujet. L'université de Paris n'interjeta donc point appel; mais elle prit des mesures défensives et interdit de recevoir aux grades tout écolier qui n'aurait pas étudié trois ans sous les docteurs et professeurs publics d'une des universités de France : elle enjoignit à tous les colléges qui n'avaient point le plein exercice, et même aux « pédagogues » particuliers, d'envoyer leurs écoliers aux cours publics, à peine, pour les écoliers, d'être exclus des grades universitaires. Les jésuites firent casser par le conseil d'État les décrets de l'université et, non contents de pouvoir présenter des candidats aux grades, ils voulurent bientôt conférer les grades directement, sans le concours des universités : les parlements les empêchèrent de faire ce dernier pas.

Le père Arnoux avait acquis un grand ascendant sur l'esprit superstitieux de Luines : il l'avait pressé de reconnaître les faveurs du ciel en se vouant à la destruction de l'hérésie, et Luines avait secrètement juré de travailler à la ruine des huguenots, par tous les moyens, même par la guerre [1]. Une affaire très-grave et très-propre à enflammer les passions servit à point

1. *Mém.* de Fontenai-Mâreuil, p. 121.

la faction ultramontaine. Depuis l'édit de Nantes, le clergé de France n'avait jamais cessé de réclamer, non pas seulement l'entier rétablissement du culte catholique dans le Béarn et la Basse-Navarre, mais encore la restitution des biens d'église confisqués dans ces contrées en 1569 par Jeanne d'Albret et appliqués à l'entretien des pasteurs réformés et à des établissements d'utilité publique. Les ordres privilégiés, aux États Généraux de 1614, avaient énergiquement formulé cette réclamation dans leurs cahiers. Le Tiers État n'avait rien dit des biens d'église; mais il avait demandé, d'accord avec les autres ordres, la réunion du Béarn et de la Basse-Navarre à la couronne de France, seconde question qui touchait de fort près à la première; car il s'agissait, dans l'un et dans l'autre cas, de soumettre le pays natal de Henri IV au régime général du royaume[1]. Au point de vue du droit positif, la question était complexe; le Béarn, quoi qu'en pussent dire les Béarnais, avait autrefois relevé de la Guyenne et par conséquent de la France, tandis que la Navarre était un royaume indépendant : les rois de France, au XVIe siècle, n'avaient toléré l'indépendance du Béarn qu'afin d'accorder aux rois de Navarre une sorte d'indemnité des pertes qu'ils avaient essuyées au delà des monts. En fait, le régime de la France n'était point assez satisfaisant pour que le petit état pyrénéen eût à gagner à se fondre, sous de telles conditions, dans l'unité française. L'annonce du projet de réunion avait jeté une violente agitation dans ce pays habitué à un gouvernement local fortement et librement organisé, et très-attaché à ses *fors*[2] et à ses franchises. Les États de Béarn et de Basse Navarre avaient protesté contre la requête des États Généraux de France.

Dans l'affaire du Béarn comme en ce qui concernait les jésuites, Luines osa ce que n'avaient osé ni Marie de Médicis ni Concini. Il avait un intérêt personnel dans la question : il craignait la rivalité du jeune Montpouillan, fils de La Force, auprès du roi, et

1. C'est par erreur que M. Poirson (t. I, p. 427) attribue cette réunion à Henri IV : il a confondu les fiefs des maisons de Bourbon et d'Albret avec le domaine souverain de Navarre et de Béarn.

2. C'est le même mot que les *fueros* espagnols; de *forum*, la place où se rend la justice et où s'assemble le peuple.

sentait que le meilleur moyen de brouiller le roi avec les La Force, chefs des protestants du Béarn, c'était de compromettre les Béarnais avec l'autorité royale. Le garde des sceaux du Vair servit au conseil les intentions du favori et la cause de l'Église avec un zèle qui lui valut l'évêché de Lisieux. Un arrêt du conseil, du 25 juin 1617, ordonna le rétablissement du culte catholique dans toutes les villes, bourgs et villages du Béarn, et accorda aux gens d'Église la mainlevée de tous leurs biens, en assignant les gages et pensions des ministres, colléges et autres établissements protestants sur le plus clair revenu du domaine royal tant du Béarn que des contrées voisines. Les États de Béarn se réunirent en tumulte et députèrent au roi pour lui représenter que leurs seigneurs souverains ne pouvaient « rien changer en l'État » sans l'avis des ordres assemblés. Malgré leurs réclamations très-fondées, un édit de septembre 1617 confirma l'arrêt du conseil. Les États de Béarn répondirent en déclarant les *fors* et libertés violés (10 novembre).

Toutes les églises réformées de France étaient vivement émues : le Béarn était pour elles comme une autre Genève, un pays modèle; il leur était dur de le voir rentrer sous la loi commune. Les principaux chefs protestants, l'ardent Rohan aussi bien que le sage Mornai, conseillèrent pourtant la modération et la prudence, et s'efforcèrent d'empêcher qu'une lutte générale ne s'engageât à cette occasion. Les Béarnais ne voulurent rien écouter. Leur gouverneur, La Force, ne put les retenir et peut-être ne s'y employa pas bien sérieusement, irrité qu'il était contre Luines par des motifs personnels. Les États et églises du Béarn provoquèrent une assemblée de cercle à Orthez en mai 1618. Les députés des réformés du Haut et Bas Languedoc et de la Basse Guyenne y vinrent joindre les représentants du Béarn et de la Basse Navarre, malgré les défenses du roi, qui déclara les membres de cette assemblée perturbateurs du repos public (25 mai 1618) et qui chargea un maître des requêtes de son hôtel de faire exécuter la mainlevée des biens ecclésiastiques. Le commissaire du roi fut menacé et insulté par le peuple et par les écoliers de l'académie protestante d'Orthez, et le parlement de Pau, où dominaient les réformés, rendit un arrêt d'opposition contre la

mainlevée (29 juin 1618). Le roi envoya au parlement de Pau des lettres de jussion : le parlement n'obéit pas. Pendant ce temps, l'assemblée de cercle avait provoqué à Orthez, pour le 15 août, une assemblée générale des églises protestantes. L'assemblée générale, illégalement convoquée contre le gré de tous les politiques, de tous les hommes éclairés du parti, fut transférée à La Rochelle au mois de décembre, et le parlement de Paris lança contre elle, au mois de janvier 1619, une violente déclaration[1].

Les ministres protestants et les jésuites semblaient s'être donné le mot pour pousser les choses aux dernières extrémités. En excitant le roi et Luines à sévir, les ultramontains n'avaient pas seulement en vue de jeter les protestants français dans une lutte inégale, mais aussi de ramener le gouvernement de Louis XIII, dans les affaires générales de l'Europe, à la politique espagnole et catholique que le jeune roi avait paru un moment secouer. L'Allemagne et les pays slaves dont les destinées se mêlaient aux siennes voyaient, en ce moment, commencer une crise bien plus terrible que n'avait été la crise même de l'enfantement du luthéranisme : la longue trêve qui durait entre les deux moitiés de l'Empire, depuis la transaction de Charles-Quint avec Maurice de Saxe, se rompait, et le signal de la Guerre de Trente Ans était donné.

Le parti catholique avait, depuis quelque temps, regagné le terrain perdu pendant les dernières années de Rodolphe II et de Henri IV. La situation des provinces rhénanes avait fort changé à partir de 1614. Les deux détenteurs luthériens de l'héritage de Juliers et de Clèves, l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg, étaient devenus ennemis mortels : à la suite d'une querelle de table, l'électeur avait donné un soufflet au duc; celui-ci, altéré de vengeance, s'était fait catholique et avait appelé les Espagnols à Dusseldorf et à Wesel : l'électeur, de son côté, embrassa le calvinisme et appela les Hollandais à Juliers. La France, l'Angleterre et les princes allemands intervinrent; mais un traité

1. *Mercure françois*, t. V, an. 1617, p. 61-74; 318-336; an. 1618, p. 210-259. — *Mém.* de La Force, t. II, p. 108-110; 459-469. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. V, p. 123-124; 130. — *Mém.* de Richelieu, *ibid.*, t. VII, p. 164; 182. — *Vie de du Plessis-Mornai*, p. 479-488; Leyde, 1647.

conclu par leur médiation ne fut point exécuté, et l'héritage de Clèves resta occupé moitié par les Espagnols, moitié par les Hollandais, qui demeurèrent face à face, l'arme au bras. Les Espagnols s'étaient saisis en même temps de la ville impériale d'Aix-la-Chapelle, sur l'invitation de l'Empereur même, qui avait mis Aix au ban de l'Empire, à cause d'un mouvement protestant où s'était engagé le corps municipal de cette ville. Mathias, depuis son avénement au trône impérial, s'était complétement rallié aux intérêts catholiques : il s'était réconcilié avec l'archiduc Ferdinand et avait souscrit à un pacte secret de la plus haute importance entre les deux branches de la maison d'Autriche. Les frères de Mathias, Albert, souverain de la Belgique, et Maximilien, souverain du Tyrol, tous deux âgés et sans enfants, avaient renoncé à toutes prétentions sur l'héritage de leur frère aîné au profit de leur cousin Ferdinand, sur la tête de qui se concentraient les espérances de leur maison : le roi d'Espagne, petit-fils, par sa mère, de l'empereur Maximilien II, abandonna également ses prétentions en faveur de Ferdinand, à condition que la Hongrie et la Bohême reviendraient à sa branche, si la postérité mâle de Ferdinand s'éteignait. Tous les efforts des princes autrichiens et du parti catholique eurent désormais pour but la grandeur de Ferdinand, élève dévoué et inflexible des jésuites[1], qui l'avaient préparé dès l'enfance au rôle de restaurateur de la foi. Mathias commença par présenter Ferdinand aux États de Bohême comme son héritier et par le faire couronner à Prague (19 juin 1616). Les luthériens et les calixtins ou hussites mitigés, qui avaient la majorité dans les États de Bohême, montrèrent une singulière imprévoyance en acceptant Ferdinand, qu'ils eussent pu repousser en vertu de leur droit d'élection. Ils crurent trouver une garantie dans le serment que prêta Ferdinand de respecter les libertés religieuses et politiques arrachées naguère par la Bohême à Rodolphe; mais les maîtres de Ferdinand étaient là pour le relever d'une promesse faite à des hérétiques, et Ferdinand avait prêté, il y avait longtemps déjà, un serment plus saint à ses

1. Il avait accoutumé de dire que, s'il rencontrait ensemble un ange et un moine, son premier salut serait pour le moine. Schiller, *Hist. de la Guerre de Trente Ans*, l. I.

yeux : à dix-neuf ans, dans un pèlerinage à Lorette, il avait juré, devant la fameuse Madone, de consacrer sa vie à la destruction de l'hérésie, et il avait tenu parole dans ses états de Carinthie, de Carniole et de Styrie.

La réaction ne tarda guère à éclater et, tandis que Mathias faisait reconnaître Ferdinand comme héritier du trône de Hongrie, la Bohême leur échappait à tous deux. Les violences commises contre les dissidents, les restrictions apportées aux franchises concédées par Rodolphe, la publication du traité avec l'Espagne, traité attentatoire au principe électif de la royauté bohémienne, soulevèrent les esprits et amenèrent une étrange catastrophe. Le 23 mai 1618, les délégués des protestants de Bohême jetèrent par les fenêtres du château royal de Prague deux des membres catholiques du conseil de régence : ils prétendirent que c'était une ancienne coutume du pays, pareille à celle qu'avaient les Romains de précipiter les traîtres du haut de la roche Tarpéienne. Cet acte terrible fut énergiquement soutenu : la Bohême presque entière prit les armes; une partie des catholiques s'unirent aux protestants et aux calixtins contre le despotisme autrichien. Les provinces qui relevaient de la couronne de Bohême, la Silésie, la Lusace, la Moravie, suivirent le mouvement des Bohémiens et chassèrent les impériaux et les jésuites; les États de la Haute et Basse Autriche refusèrent les subsides de guerre demandés par l'empereur; les princes et villes de l'union protestante expédièrent des renforts aux insurgés et, malgré les secours d'hommes et d'argent envoyés par l'Espagne à Mathias et à Ferdinand, les troupes impériales furent chassées de presque toute la Bohême. Le vieux Mathias voulut en vain revenir sur ses pas : c'était l'empereur qui offrait la paix; c'était la diète de Bohême qui la refusait[1].

Le confesseur de Louis XIII, le nonce du pape, l'ambassadeur d'Espagne et tous les zélés ne manquèrent pas de tirer parti de la révolution bohémienne pour exciter contre les protestants les

1. *Mercure françois*, t. V, an. 1617, p. 129-144; an. 1618, p. 115-209; an. 1619, p. 210-220. — Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*, c. XLV, XLVI. — Schiller, *Histoire de la Guerre de Trente Ans*, l. I. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, 2e part., p. 298-302.

instincts monarchiques du jeune roi, et s'évertuèrent à comparer le Béarn à la Bohême. Des embarras intérieurs arrêtèrent cependant la réalisation de leurs vœux. Luines ne les secondait plus avec tant de zèle, depuis qu'il avait réussi à écarter de la cour, grâce aux troubles du Béarn, le jeune marquis de Montpouillan : le favori était au fond plus préoccupé de la reine mère que des huguenots. Marie de Médicis n'était, en effet, nullement résignée à un sort qu'on n'avait pas su lui rendre supportable : à l'époque du procès de Barbin, elle avait manifesté l'intention de venir à tout prix s'expliquer avec son fils; Luines, alarmé, la resserra de manière à lui en ôter le pouvoir et tâcha de lui en ôter le vouloir, tantôt par des menaces, tantôt par l'espérance d'un meilleur traitement : il lui promit que le roi viendrait la voir, qu'elle aurait la liberté de voyager. Le confesseur du roi, le jésuite Arnoux, servait d'émissaire à Luines et extorqua de Marie la promesse écrite de ne pas venir à la cour sans y être mandée par le roi; elle s'engagea, lors même que son fils la rappellerait auprès de lui, à ne se mêler d'aucune affaire; elle jura de désavouer toutes pratiques contraires à la volonté du roi et même de dénoncer toutes les ouvertures qui lui seraient faites contre le service du roi (3 novembre 1618). Luines se rassura un peu : il ne croyait pas que la dévote Marie osât se parjurer; il ne soupçonnait pas que ce qu'un jésuite venait de faire, un autre jésuite l'avait défait d'avance. Le père Suffren, confesseur de la reine mère, avait autorisé Marie à jurer, d'après le principe qu'un serment prêté par contrainte n'engage pas[1].

Marie se fit d'autant moins de scrupule de transgresser son serment, qu'il lui revenait mille bruits sinistres sur les intentions de Luines à son égard : elle craignait d'être renvoyée en Italie ou enfermée dans un couvent. Elle se garda donc bien de « dénoncer les ouvertures qui lui furent faites » par tous les grands qu'avait mécontentés le favori. Les Guises, Mayenne, Bouillon, Bellegarde, assurèrent secrètement la reine mère de leur dévouement : Epernon fit mieux : il agit. Marie avait naguère fort mal reconnu

1. *Mém.* de Fontenai-Mareuil, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. V, p 133. — *Mém.* de Richelieu, *ibid.*, t. VII, p 186 187.

ses services et l'avait tout à fait sacrifié au maréchal d'Ancre; mais, depuis, Luines avait blessé l'orgueilleux Gascon dans sa vanité et dans ses intérêts de famille, et les nouveaux griefs effaçaient les anciens : Épernon offrit donc à la reine mère un asile dans ses gouvernements de l'Ouest. Dans la nuit du 22 au 23 février 1619, la reine mère s'évada hardiment par une fenêtre du château de Blois; elle gagna Loches, où l'attendait Épernon, puis Angoulême, après avoir écrit au roi, le 23 février, qu'elle avait « résolu de se mettre en lieu sûr, afin de lui faire entendre « la vérité... et les remèdes qu'il étoit urgent d'appliquer au « mauvais état des affaires. »

L'évasion de Marie jeta la cour dans un trouble extrême : Luines croyait déjà voir tous les grands en armes contre lui d'un bout à l'autre de la France. Une quinzaine de jours s'écoulèrent cependant sans qu'aucun gouverneur de province se levât au signal donné par Épernon : Louis XIII répondit enfin à Marie le 12 mars, par une lettre dans laquelle il fulminait contre le sujet audacieux qui avait « entrepris sur la liberté de la mère de son roi; » il déclarait qu'attaquer ceux qui étaient près de lui, c'était s'en prendre à lui-même, attendu qu'il gouvernait en personne son royaume; il annonçait qu'il allait prendre les armes pour remettre sa mère en liberté. Le favori n'espérait sans doute tromper personne par cette étrange interprétation de la fuite de la reine mère : c'était une formule de convenance. Le même jour, le roi alla faire enregistrer au parlement deux édits bursaux, accompagnement obligé de tout mouvement militaire; puis des lettres patentes ordonnèrent de courre sus à quiconque lèverait des soldats sans commission du roi. On rompit ce qui restait des partis faits par Sulli pour le rachat du domaine, afin de vendre de nouveau les biens de la couronne.

Le mouvement ne se propageait pas, comme l'avaient espéré Marie et son champion : les grands, moins par crainte du roi que par antipathie pour l'arrogant Épernon, ne tenaient pas les promesses faites à la reine mère : il restait dans l'esprit des populations quelque chose de l'accusation terrible élevée naguère contre le prétendu instigateur de Ravaillac; les villes des gouvernements du rebelle se soulevaient en faveur de l'autorité royale;

l'assemblée protestante de La Rochelle, au lieu de s'unir à la reine mère et à d'Épernon, qui l'en sollicitaient, assura le roi de sa fidélité : dirigée avec sagesse par Mornai et Rohan, elle ne profita des embarras de la cour que pour obtenir la révocation de l'arrêt du parlement lancé contre elle, avec l'autorisation aux églises réformées de tenir une assemblée « légale » au mois de septembre, après quoi elle se sépara, en donnant aux Béarnais le conseil de transiger[1].

Il semblerait que le roi, ou plutôt que le favori dont le roi suivait l'impulsion, n'eût qu'à pousser droit devant lui; mais les obstacles étaient autour de Luines, et non chez ses adversaires : l'opinion publique ne voyait qu'avec répugnance un fils tirer l'épée contre sa mère. Si les villes soumises à d'Épernon se révoltaient contre lui pour ne pas le suivre dans sa révolte contre le roi, Paris et le reste du royaume criaient contre l'avidité et la dureté de Luines. Le parti ultrà-catholique fomentait ces dispositions populaires et réclamait impérieusement une réconciliation nécessaire à sa politique : le père Arnoux, jusque-là l'instrument docile de Luines, prêchait ouvertement devant le roi contre la guerre; le pape écrivit au roi dans le même sens. Luines consentit à négocier. Le roi envoya successivement à Marie le comte de Béthune, frère de Sulli, le cardinal de La Rochefoucauld, le père de Bérulle, personnage moitié mystique, moitié diplomate, qui avait un grand ascendant sur les âmes dévotes et qui avait fondé récemment la congrégation des prêtres de l'Oratoire, réservée à une honorable célébrité. Un autre homme d'Église, beaucoup plus diplomate et pas du tout mystique, qui commençait alors, par des intrigues à petit bruit, une des plus singulières destinées du dix-septième siècle, le capucin Joseph du Tremblai, suggéra un expédient plus décisif que le roi adopta presque malgré Luines. Ce fut de rappeler Richelieu de son exil d'Avignon et de l'employer comme médiateur officieux entre le roi et sa mère. Richelieu avait si bien fait le mort durant toute une année, que son attitude passive avait à peu près désarmé Luines. Il n'oublia pas, plus tard, le service que

1. *Vie de Mornai*, p. 488-492. — Recueil Y; Paris, 1760, p. 218. — Richelieu nie, d'après le témoignage de Marie, les avances de cette reine aux huguenots; mais le témoignage de Marie n'est pas recevable.

venait de lui rendre Joseph : ces deux hommes s'étaient compris[1] !

Richelieu travailla sincèrement à la paix, sans trahir les intérêts de la reine mère. Les concessions coûtèrent beaucoup à Luines : le favori eût bien mieux aimé tirer de prison le prince de Condé, dont les amis commençaient à s'agiter, et opposer Condé à Marie; mais il craignit que le roi ne finît par céder aux instances des partisans de la reine mère et surtout des ultramontains. Il se prépara seulement un point d'appui en promettant à Condé la liberté après la paix et se résigna au traité, qui fut signé le 30 avril. On convint que la reine mère aurait la libre disposition de sa personne, de sa maison, de ses revenus, de son douaire; qu'elle pourrait séjourner partout où elle voudrait, même près la personne du roi; qu'Épernon et tous ceux qui l'avaient servie seraient réintégrés dans tous leurs honneurs et gouvernements, que les prisonniers et les bannis seraient délivrés ou rappelés. Épernon n'avait jamais voulu consentir que le mot de pardon fût prononcé à son égard. Marie renonça au gouvernement de Normandie et reçut l'Anjou en échange avec 600,000 livres pour les frais qu'elle avait faits. Épernon eut 50,000 écus d'indemnité pour le gouvernement de Boulogne, qu'on ne voulut pas lui rendre et dont Luines s'empara.

Le roi et sa mère ne se revirent que quatre mois après le traité : Marie, une fois assurée d'une position indépendante, hésitait beaucoup à retourner à la cour et à revoir Luines. Elle vint enfin trouver son fils à Tours (5 septembre) : l'entrevue fut assez cordiale. On se sépara en se donnant rendez-vous à Paris avant peu.

Marie ne s'y trouva pas : Luines, appréhendant que le roi n'oubliât ses préventions, avait relevé la barrière entre la mère et le fils en donnant à Marie de nouveaux motifs de plainte. Le prince de Condé avait été mis en liberté le 20 octobre : une déclaration royale fut publiée à ce sujet, dans les termes les plus offensants pour les auteurs de la captivité du prince. Louis assurait avoir

1. Ils étaient liés ensemble dès 1611. — Richelieu avait écrit à Avignon un second ouvrage théologique, l'*Instruction d'un chrestien*, ouvrage qui a eu plus de trente éditions : *V.* ce qu'en dit M. Avenel; *Lettres du cardinal de Richelieu*, introduct., p. LXXV-LXXVI. Les préceptes de ce livre, en ce qui touche à la politique, sont assez généralement d'accord avec la conduite postérieure de Richelieu, homme de logique et de théorie, qui mit dans sa vie autant d'unité qu'il put.

reconnu, par une soigneuse information, l'entière innocence de son cousin et les mauvais desseins de ceux qui l'avaient persécuté. On avait pris tout le temps nécessaire pour « l'information », car le roi avait laissé Condé deux ans et demi en prison depuis la mort du maréchal d'Ancre! Cette déclaration tombait d'aplomb sur la tête de la reine mère, qui n'accepta pas comme une compensation suffisante la tardive délivrance de son ancien ministre Barbin, tiré de prison avec ordre de quitter sur-le-champ la France. Marie témoigna une vive irritation : le roi s'excusa près d'elle; Richelieu pressa Marie d'aller à la cour disputer le roi en face à Luines. L'évêque de Luçon parlait à la fois dans son intérêt propre et dans l'intérêt de l'État et voulait prévenir le retour des troubles, en portant la lutte sur un nouveau terrain. Les hommes d'intrigue et de désordre qui entouraient la reine mère furent tous d'avis contraire et Marie ne sortit pas d'Angers, qui devint le foyer de tous les mécontentements. L'hiver de 1619 à 1620 s'écoula ainsi parmi d'assez fâcheux présages.

Tandis que la France s'agitait stérilement parmi des débats sans grandeur, les événements du dehors prenaient une importance qui eût exigé chez nous toute l'attention et tous les efforts du gouvernement le plus éclairé. L'empereur Mathias était mort le 20 mars 1619, avant que son héritier désigné, Ferdinand, eût pu se faire élire roi des Romains. A cette nouvelle, la diète bohémienne avait déclaré le trône de Bohême vacant : l'insurrection, devenue générale parmi les protestants des états autrichiens, avait gagné l'archiduché d'Autriche et jusqu'aux domaines propres de Ferdinand : le prince de Transylvanie, Bethlem Gabor, avait envahi la Hongrie autrichienne. Jamais la situation de la maison d'Autriche n'avait paru si critique. Les éléments de la coalition préparée jadis par Henri IV s'agitaient et s'efforçaient de se rejoindre : Venise, la Hollande, la Savoie, pressaient la cour de France de reprendre les desseins du grand roi; l'électeur palatin avait proposé au duc de Bavière la candidature à l'Empire : c'était l'ancien plan de Henri IV et le seul efficace pour enlever la couronne impériale aux neveux de Charles-Quint. Mais, sur le trône de Henri IV, était assis un jeune homme nourri dans de dangereux préjugés et dressé à la haine de l'hérésie, et, dans le ministère,

Sulli était remplacé par Luines. Louis XIII déclara, dit-on, au prince de Piémont et à l'ambassadeur de Venise que la maison d'Autriche était seule capable de porter dignement la couronne impériale et de défendre l'Empire contre les infidèles; qu'il croyait donc devoir sacrifier ses intérêts particuliers aux intérêts de la chrétienté et favoriser Ferdinand plutôt que de le contrarier[1]. Le duc de Bavière, ne sentant pas la France derrière lui, refusa de se mettre en lutte avec Ferdinand.

Les protestants allemands semblaient assez forts pour agir contre Ferdinand, même sans l'appui de la France : ils avaient trois des sept électeurs, et pouvaient déclarer nul un quatrième vote électoral, celui de la couronne de Bohême, en reconnaissant la validité de la déposition de Ferdinand par la diète bohémienne. Ils ne le firent pas : ils n'étaient point d'accord entre eux. L'électeur de Saxe, qui déjà en 1610 s'était tenu en dehors des projets de Henri IV et de l'Union Évangélique, avait été gagné par la maison d'Autriche; l'électeur de Brandebourg manquait de résolution et d'intelligence. Sous la supériorité apparente des protestants se cachait un principe de division et de ruine : l'hostilité du calvinisme et du luthéranisme devenait de plus en plus profonde. Le protestantisme, au moment d'engager la lutte contre l'Autriche, était en proie à une terrible crise intérieure, que manifestèrent en traits de sang les tragiques événements de Hollande. Primitivement, la différence essentielle entre les deux grandes sectes réformées ne consistait guère que dans l'interprétation du dogme de l'eucharistie; mais, depuis, un autre problème, moins mystique et d'un effet plus immédiat sur la morale religieuse et sociale, avait reçu des solutions toujours plus opposées dans les deux sectes; c'était la redoutable question de la prédestination et de la grâce. Calvin, Théodore de Bèze et leurs disciples avaient tiré, avec une inflexible logique, les conséquences des prémisses fatalistes posées par Luther; ces conséquences étaient monstrueuses. Calvin était dépassé : il avait dit que les pécheurs prédestinés à la damnation sont damnés pour des péchés qu'ils n'ont pu éviter[2]; maintenant, les calvinistes allaient jusqu'à établir qu'il y a des

1. Vitt. Siri; *Memorie Recondite;* t. V, p. 6-7, 25-26.
2. *V.* notre t. VIII, p. 193-196.

damnés qui n'ont point commis d'autre péché que le péché originel; c'est-à-dire qu'ils damnaient les enfants morts sans baptême, que Calvin, du moins, sauvait. En Hollande, on suspendit un ministre du Saint-Évangile, fils du pasteur historien Simon Goulart[1], pour avoir contesté que certains enfants qui meurent dans le sein de leur mère fussent damnés en vertu des « décrets de réprobation »!

Les luthériens, moins fidèles à la logique et aux maximes de leur fondateur qu'à ses sentiments et à ses tendances, n'avaient pas suivi jusqu'au bout cette voie funeste. Mélanchthon et les principaux continuateurs de Luther étaient revenus sur leurs pas; ils avaient cherché auprès des anciens Pères grecs un appui contre la tradition de saint Augustin; ils avaient abandonné peu à peu les plus dangereuses des maximes de Luther sur le *serf arbitre*. Cette évolution, qui les rapprochait de l'Église catholique[2], avait été d'abord préjudiciable à leur secte. Pendant assez longtemps, le fatalisme « prédestinatien » gagna du terrain sur les défenseurs un peu timides de la liberté humaine et de la justice divine. La théologie calviniste, dominant en Angleterre, en Écosse et en Hollande, envahit une grande partie de l'Allemagne. Mais la réaction éclata enfin dans le cœur même des pays calvinistes. Les traditions diverses de Castalion, d'Ochino, de Baudouin, de Servet, de Socin, de tout ce qui avait combattu, à un point de vue quelconque, l'orthodoxie genevoise, s'agitaient sous le joug des disciples de Calvin : en dehors de tout esprit de secte, une foule d'âmes pieuses et de cœurs sympathiques se sentaient étouffés dans les doctrines étroites et haineuses qu'on imposait aux réformés. Du sein de cette Hollande qui avait eu déjà la gloire d'enfanter le grand Érasme, il s'éleva un homme qui formula courageusement la pensée couvée au fond des meilleurs esprits. Le ministre réformé Jacques Arminius (Jacob Von Harmine), dont le nom doit rester cher et vénérable à tous les amis de la philosophie et de l'humanité, nia la doctrine impie qui fait Dieu auteur

1. Auteur des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* et de beaucoup d'autres ouvrages. — *V.* Bayle; art. GOULART.

2. Ils dépassèrent même le catholicisme : Bossuet, du moins, dans son *Histoire des Variations*, accuse Mélanchthon de semi-pélagianisme.

du péché, affirma l'homme libre d'accepter ou de refuser les dons de la grâce offerts à tous par le Père commun, soutint que Dieu prévoit le mal et n'y prédestine pas, tira du libre arbitre toutes les conséquences morales que ce principe peut engendrer et alla aussi loin que puisse aller quiconque admet l'autorité absolue de l'Écriture sainte : il proclama la liberté de conscience, Dieu seul étant le juge de quiconque refuse la grâce; il proclama le libre examen individuel, la libre interprétation des textes sacrés, l'incompétence de toute autorité humaine vis-à-vis de la conscience. Avec Arminius, le protestantisme porta enfin ses fruits et se comprit lui-même.

La plupart des ministres, dans les Provinces-Unies, se déchaînèrent contre le novateur qui les attaquait à la fois dans leur fanatisme et dans leur ambition : le principe de la liberté de conscience brisait cette autorité tyrannique qu'ils avaient substituée à celle de l'Église romaine et rendait les laïques égaux aux gens d'Église. Arminius mourut en 1609, au milieu de la tempête qu'il avait soulevée et qui redoubla de violence après lui. L'université de Leyde maintint glorieusement sa bannière, à laquelle se rallièrent la plupart des magistrats et des lettrés, l'élite de la bourgeoisie, presque tous les amis des lumières et de la liberté intellectuelle, à la tête desquels était l'illustre Barneveldt [1]. Les gomaristes, ainsi qu'on nomma le parti opposé,

1. Le prince des érudits, Casaubon, qui, après la mort de son patron Henri IV, alla finir ses jours en Angleterre, se fit arminien. Il y a, dans une lettre de Grotius à J.-A. de Thou (*Hug. Grotii epist.*, p. 19), un passage remarquable sur ce mouvement d'opinion. « Dès que j'ai commencé à réfléchir plus profondément sur la religion, j'ai trouvé que les premiers réformateurs avoient eu raison de demander des changements dans le dogme, les pratiques et la discipline de l'Église; mais, comme souvent, on est tombé dans l'excès contraire. La croyance dangereuse du mérite des saints a fait place à l'opinion que les bonnes œuvres sont inutiles; en haine de la superstition, le culte a été glacé d'un froid mortel; la peur de la tyrannie qui avoit été intolérable nous a menés aux confins de l'anarchie. Aussi j'ai toujours cru que les gens de bien de notre communion devoient s'efforcer de ramener peu à peu à une juste mesure tout ce qui s'en écarte; c'était la pensée de Mélanchthon. Or, ce qu'on a le plus à reprocher, je ne dis pas à nos églises, mais à leurs plus célèbres docteurs, c'est ce dogme dur et plus digne de Zénon que de l'Évangile, qui met en Dieu la source de nos fautes et détruit ainsi le mobile de la piété. Mélanchthon l'avoit bien vu; entraîné sur ces écueils par l'impétuosité de Luther, il s'arrêta à la voix d'Érasme. »

Cette modération, cette impartialité d'esprit fut mal interprétée par des passion

du nom du théologien Gomar, firent appel à toutes les passions et à tous les préjugés contre leurs adversaires : ils représentèrent les arminiens au peuple, aux soldats, aux matelots, comme des renégats qui retournaient au papisme et qui visaient à rétablir la domination espagnole sur les Provinces-Unies : en même temps ils les accusèrent de socinianisme auprès du docte et pédant Jacques Ier d'Angleterre. Arminius n'avait eu rien de commun avec Socin; mais Vorstius, son successeur dans sa chaire de Leyde, donnait prise par quelques maximes voisines de celles de cette secte, nouvel arianisme moins platonicien et plus juif que celui d'Arius, et qui niait la divinité du Christ, non par esprit philosophique, mais par un retour au monothéisme anthropomorphique de l'Ancien Testament, montrant moins de sentiment de l'infini qu'aucune autre communion chrétienne[1]. Le monarque théologien, qui aspirait au rôle de modérateur de la foi protestante, tonna contre Vorstius et ses fauteurs, pendant que les ministres gomaristes excitaient des séditions dans les villes et désobéissaient aux magistrats, qui avaient enjoint aux arminiens et aux gomaristes de se tolérer mutuellement. Hugo Grotius (Van der Groot) commença son éclatante renommée par les deux ouvrages qu'il publia, durant cette querelle, touchant « l'empire des puissances souveraines sur les choses saintes » (*de Imperio Summarum Potestatum circà sacra*) : il y établissait, d'une part, la suprématie du magistrat civil sur tout ce qui tient au culte et à l'organisation religieuse[2], et, de l'autre, l'illégitimité de toute

dont le danger toujours imminent de l'invasion hispano-romaine entretenait la violence, et il faut reconnaître que Grotius et une partie de ses amis joignaient à la foi en la liberté de conscience une tendance fort différente, une certaine inclination pour la hiérarchie qui devait être suspecte au presbytérianisme réformé.

1. Socin niait la religion naturelle et prétendait que l'homme ne connaissait l'existence de Dieu que par la révélation prise dans le sens le plus littéral et le plus matériel. Ses disciples ne le suivirent pas tous dans cette voie et finirent par aboutir à un rationalisme chrétien bien opposé au point de départ de la secte. *V.* Hallam ; *Littérature de l'Europe*, t. III, c. II.

2. On appelait cette doctrine l'*Érastianisme*, du nom d'un savant médecin suisse, Thomas Éraste, qui l'avait formulée au XVIe siècle. Elle était de fait la base de la réforme anglicane, qui y joignait le principe de la persécution des hérétiques, repoussé par les arminiens. Arminius n'avait pas suffisamment distingué le droit de surveillance sur le culte, qui appartient à l'autorité publique, du droit de réglementer le culte, qui n'appartient qu'à la libre association des croyants : il n'avait pas tiré toutes les conséquences de la liberté de conscience.

résistance violente opposée par le sujet au magistrat, pour quelque motif que ce fût, religieux ou autre. Là où le roi avait la souveraineté pure, on ne devait pas résister au roi; là où des lois positives bornaient le pouvoir du prince, on avait le droit de résister dans les limites de la loi. C'était la consécration du fait régnant, telle que l'avait professée Bodin. Grotius, dans ces traités, argumentait généralement par l'histoire, par les précédents, par la tradition, non par la raison ni par ce Droit de Nature au nom duquel les États Généraux avaient proclamé jadis la déchéance de Philippe II[1]. Si la théologie avançait par Arminius, la théorie du droit reculait par Grotius.

Les magistrats de trois des sept Provinces-Unies, la Hollande, Utrecht et l'Over-Yssel, voulurent mettre en pratique les maximes de la suprématie du pouvoir civil, changer le mode de nomination des pasteurs et réprimer les excès des gomaristes; ils ordonnèrent, à cet effet, la levée de quelques milices municipales. Cet ordre eut des suites funestes : le chef militaire de la république, le stathouder Maurice de Nassau, y vit un empiétement sur ses droits et en accusa le grand pensionnaire de Hollande Barneveldt. Une rivalité sourde existait entre ces deux personnages, les plus considérables de l'État : l'ambitieux Maurice avait, depuis longtemps, oublié que Barneveldt avait été l'appui et le guide de sa jeunesse, et ne souffrait qu'avec impatience les obstacles qu'opposait le vieux patriote à ses tendances monarchiques; leurs dissidences se retrouvaient dans la politique extérieure : Maurice s'appuyait volontiers sur l'Angleterre; Barneveldt, sur la France, alliée naturelle et désintéressée des Provinces-Unies. Barneveldt étant le patron des arminiens, Maurice prit parti pour les gomaristes et entraîna la majorité de la noblesse et des gens de guerre. Le menu peuple, emporté par sa haine du papisme, se rallia au parti le plus éloigné de la théologie romaine et de l'Espagne. Les gomaristes se séparèrent absolument de la communion de leurs adversaires et demandèrent que le différend fût jugé par un synode national ou même général, par un concile des églises réformées. Les arminiens s'y refusèrent, parce que, dans une assemblée ecclésiastique, leurs ennemis eussent été leurs juges,

1. *V.* notre t. IX, p. 502.

et parce que, d'après le pacte fédéral, chacune des sept Provinces-Unies était maîtresse de régler le culte chez elle en vertu de sa souveraineté. Les gomaristes prétendirent que c'était aux États Généraux et au synode national à décider en matière de culte. La question religieuse se compliqua ainsi par la question du fédéralisme et de l'unitarisme. Les gomaristes s'étaient faits unitaires parce qu'ils avaient quatre provinces sur sept dans les États Généraux.

La force trancha la querelle. La majorité des États Généraux convoqua un synode national à Dordrecht, malgré les protestations des trois provinces arminiennes, et enjoignit de licencier les nouvelles milices. La province d'Over-Yssel céda aux impérieuses instances de Maurice et se désista de son opposition : à Utrecht, Maurice changea violemment les magistrats et cassa la milice bourgeoise : la province se soumit. En Hollande, six villes sur dix-huit se déclarèrent pour les gomaristes; les arminiens hollandais se résignèrent à tout pour éviter la guerre civile et peut-être la ruine de la république : ils renvoyèrent leurs milices et s'abstinrent d'opposer la force à la force. Rien ne désarma leurs implacables ennemis : Barneveldt et Grotius furent arrêtés à La Haie et tous les magistrats accusés d'arminianisme ou de tolérance furent déposés arbitrairement (fin août 1618). La cour de France dépêcha aux États Généraux un ambassadeur extraordinaire afin de plaider la cause de Barneveldt et de ses amis : l'envoyé français n'obtint rien. Ce fut sous ces sinistres auspices que s'ouvrit le synode réformé de Dordrecht. Les États Généraux avaient invité toutes les églises prédestinatiennes de l'Europe à s'y faire représenter : on y vit siéger un évêque et trois docteurs anglicans, avec des ministres allemands[1], suisses et genevois. La cour de France avait refusé aux réformés français la permission de députer à Dordrecht : du Plessis-Mornai y envoya des conseils de modération qui ne furent point écoutés. Tout ce que les réformés avaient reproché au concile de Trente fut reproduit à Dordrecht : la parodie fut complète, si ce n'est qu'à Trente les protestants avaient été condamnés en leur absence, et qu'à Dordrecht

1. Le Palatinat, le Brandebourg en partie, la Hesse-Cassel, Bremen, Embden, étaient calvinistes.

les arminiens le furent en leur présence, mais sans avoir pu discuter, sans avoir été entendus. Épiscopius et les autres disciples d'Arminius appelèrent à Dieu « de l'assemblée des méchants » et partirent pour l'exil ; deux cents pasteurs arminiens furent déposés et quatre-vingts exilés ; on n'entendit plus dans toutes les églises des Provinces-Unies que les maximes du fatalisme et de l'intolérance.

C'eût été assez peut-être pour le fanatisme calviniste : ce ne fut point assez pour les féroces ambitions qui se cachaient sous le masque du fanatisme. Il fallait à Maurice le sang de Barneveldt ! Barneveldt et Grotius furent traduits devant une commission choisie par la majorité des États Généraux entre les hommes de parti les plus haineux, les plus furieux sectaires et les ennemis personnels les plus acharnés des accusés. Le gouvernement français intervint de nouveau, mais sans plus de fruit que la première fois. L'illustre vieillard, qui avait été le principal organisateur de la république, qui, après avoir contribué presque autant que Guillaume de Nassau à arracher la Hollande à l'Espagne, l'avait empêchée de tomber sous le joug de l'Angleterre, qui, tout récemment encore, avait racheté de Jacques Ier les places occupées depuis trente ans par les Anglais en nantissement de leurs créances sur les Provinces-Unies[1], Barneveldt fut condamné à mort, comme coupable d'avoir voulu livrer son pays à l'Espagne : il fut décapité le 13 mai 1619. Grotius fut condamné à une prison perpétuelle[2].

Cette catastrophe remua profondément l'Europe. Les calomnies des gomaristes, propagées ardemment par les Nassau, avaient

1. C'étaient Flessingue, Briel et Ramekens. Barneveldt, en 1616, les retira en payant au besoigneux Jacques Ier le tiers seulement de ce qui était dû à l'Angleterre, ce qui mécontenta vivement les Anglais.

2. Sur les affaires de Hollande, V. l'intéressante publication de M. J. Ouvré sur Auberi du Maurier, ambassadeur de France auprès des États Généraux. On y voit très-bien comment les passions nationales des masses furent tournées contre un parti qui avait toute raison au point de vue philosophique, mais qui semblait moins patriote à la foule parce qu'il était moins belliqueux et que ses dogmes étaient moins radicalement opposés à ceux de l'ennemi. Le sentiment juste et nécessaire de l'unité politique et le sentiment faux et fatal de l'unité religieuse extérieure et imposée s'unirent contre les arminiens. Le parti vainqueur fit grand bruit de l'accueil que reçurent en Belgique quelques ministres arminiens proscrits et des avances que leur firent les jésuites.

trouvé crédit chez une partie des protestants français et anglais, comme on le voit par les Mémoires de Rohan et même par les *Œconomies Royales* de Sulli, qui pourtant avait au fond les opinions des arminiens[1]; un synode national des églises réformées de France, tenu à Alais en 1620, adopta les décisions de Dordrecht[2]; mais, partout ailleurs, éclata un cri de colère et d'indignation. Tous les hommes d'État, chez nous, regardèrent la mort de Barneveldt comme un outrage à la France autant qu'à l'humanité; les luthériens s'écrièrent qu'on n'était échappé aux griffes de l'Antechrist de Rome que pour retomber dans celles de l'Antechrist de Genève[3]. Le gouvernement français exempta du droit d'aubaine les ministres arminiens réfugiés en France. Le roi de Danemark ouvrit un asile dans le Holstein aux proscrits; ils y fondèrent la ville de Friderikstadt. Le ciel parut avoir entendu l'appel adressé à sa justice : les doctrines arminiennes grandirent dans la persécution; mille voix répétèrent l'éloquent anathème jeté par Episcopius sur les maximes du meurtrier de Servet[4]. L'arminianisme fit de rapides progrès parmi les réformés de France et d'Angleterre : après la mort de Maurice de Nassau, la Hollande, honteuse et repentante, révoqua la proscription de ses plus nobles enfants et rouvrit les temples des arminiens : Episcopius revint de France[5] à Rotterdam en 1626 et passa le reste de sa vie à formuler les doctrines de la liberté religieuse

1. *Œconomies royales*, t. II, p. 475. — Rohan, *Discours sur les divisions de Hollande*. Marie de Médicis, dans son manifeste publié après sa fuite de Blois, prend parti pour Maurice de Nassau contre Barneveldt captif; *Archives curieuses*, 2e sér., t. II, p. 89.

2. *V.* dans le *Mercure françois*, t. VII, an. 1621, p. 164 et suiv., l'analyse des synodes de Dordrecht et d'Alais, par l'arminien Tilenus.

3. Schiller, *Histoire de la Guerre de Trente Ans*, trad. de madame de Carlowitz, p. 80.

4. *Exemplum funestissimum*, dit-il, en parlant du supplice de Servet, *atrox facinus quod christianus orbis meritò exsecratur et abominatur* (*Apologia pro Confessione Remonstrantium*, c. XXIV, p. 241).

5. Grotius, qui s'était aussi réfugié en France, en 1621, après s'être échappé de sa prison, grâce au dévouement de sa femme, fut pensionné par le gouvernement français et écrivit à Paris, de 1621 à 1625, l'ouvrage qui a immortalisé son nom, le traité du *Droit de la Guerre et de la Paix* (*de Jure Belli ac Pacis*). Cette fameuse théorie du droit des gens fut mise au jour par l'exilé hollandais au moment où Richelieu allait inaugurer, dans la pratique, une nouvelle politique européenne. *V.* aux ÉCLAIRCISSEMENTS : III; GROTIUS.

dans ses *Institutions Théologiques*, contre-partie de l'*Institution Chrestienne* de Calvin. Vingt ans après le synode de Dordrecht, l'élite des ministres français, les Daillé, les Mestrezat, les Amiraut, professaient presque toutes les opinions des arminiens, et l'académie de Saumur donnait la main à l'académie de Leyde : les docteurs français prêchaient la « grâce universelle », tandis que les arminiens anglais demandaient l'entière liberté de conscience et allaient jusqu'à l'individualisme absolu. Partout le calvinisme fut réduit à une pénible défensive [1].

Mais, avant que cette révolution se fût opérée dans les âmes, la victoire passagère du calvinisme et l'abus qu'il en avait fait eurent porté des conséquences désastreuses dans la politique européenne. Une arme terrible avait été fournie aux hommes qui poussaient le gouvernement français contre les réformés du dedans et du dehors : l'électeur de Saxe avait désormais un prétexte [2] pour se déclarer en faveur de la maison d'Autriche; les rois luthériens du Nord et les villes libres de la confession d'Augsbourg furent profondément refroidis pour l'alliance des princes calvinistes. La lutte commençait à changer d'aspect dans les États autrichiens. Ferdinand s'était vu, un moment, assiégé dans Vienne par les Bohémiens et les Moraves, que secondaient les protestants autrichiens. L'ennemi était au pied des remparts, et la révolte grondait dans la ville, dans le palais même : Ferdinand se tira de

1. Chillingworth, en 1637, demandait une organisation du culte telle que tous ceux qui croyaient aux Écritures et en faisaient la règle de leur vie s'y pussent joindre sans scrupule et sans hypocrisie. C'était au fond la pensée de Henri IV et de Sulli. Un autre arminien anglais, Hales, alla plus loin et déclara que l'autorité de l'Église était nulle : il nia fondamentalement la valeur du consentement universel. L'esprit humain, violemment affranchi de l'autorité absolue, devait se précipiter dans cet excès contraire, avant de chercher l'unité de la conscience individuelle et de la conscience universelle. *V. Encyclopédie nouvelle,* art. ARMINIANISME, par M. Pierre Leroux. — Hallam, *Littérature de l'Europe,* t. III, c. II, de la *Littérature théologique en Europe de* 1600 *à* 1650. — Bayle, art. ARMINIUS, EPISCOPIUS, VORSTIUS, GOMARUS, DAILLÉ, AMYRAUT. — Levassor, *Histoire de Louis XIII,* t. I, l. II, p. 99-107; l. IV, p. 211-222; l. VIII, p. 517-531; l. XI, p. 737-751; t. II, l. XII, p. 42-65; l. XIII, p. 89-102; éd. in-4°; Amsterdam, 1757. Levassor, écrivain diffus, déclamateur souvent égaré par la passion, honnête au fond, pourtant, et indispensable à consulter pour l'abondance des matériaux entassés dans son vaste ouvrage, ne mérite ni le mépris que les écrivains monarchiques lui ont témoigné, ni la réhabilitation exagérée qu'a faite de lui M. de Sismondi, qui le met au-dessus de J.-A. de Thou.

2. Mauvais prétexte; car le luthéranisme saxon avait donné aux calvinistes l'exemple des persécutions.

péril par son opiniâtre courage, qu'exaltait la passion religieuse, et un succès obtenu en Bohême par ses auxiliaires espagnols et wallons obligea les assiégeants à retourner défendre leurs foyers. Ferdinand, dégagé, courut à Francfort, où le collége électoral était assemblé pour le choix d'un empereur. L'électeur de Saxe, en se joignant aux trois électeurs ecclésiastiques, décida le triomphe de Ferdinand. L'électeur de Brandebourg et le Palatin, les chefs du calvinisme germanique, s'abstinrent d'une opposition inutile (28 août 1619).

Cependant les dangers du nouvel empereur étaient encore immenses. La veille même de la proclamation de Ferdinand à Francfort, la diète bohémienne avait déféré la couronne de Bohême à l'électeur palatin Frédéric. Les calvinistes, soutenus par les restes des anciens taborites, avaient entraîné la diète, malgré la répugnance de la majorité luthérienne et calixtine ou « utraquiste », qui céda, faute d'un candidat plus à sa convenance. L'électeur de Saxe avait refusé la candidature et conseillait au Palatin d'en faire autant : ce conseil fut répété à Frédéric par le roi d'Angleterre, son beau-père, et par l'électeur de Brandebourg; mais les instances du Transylvain Bethlem Gabor, de Maurice de Nassau, oncle du Palatin, des ministres calvinistes et de la plupart des membres de l'Union Évangélique, et surtout les ardentes supplications de l'électrice palatine, la belle et ambitieuse Élisabeth d'Angleterre, qui voulait à tout prix être fille et femme de roi, l'emportèrent auprès de Frédéric. Ce jeune homme, faible et médiocre, accepta un sceptre qui eût exigé la main de fer d'un héros. Le succès sembla d'abord justifier sa résolution : sa royauté fut reconnue, en Allemagne, par l'Union Évangélique, au dehors, par la Suède, le Danemark, la Hollande, Venise et les Grisons, tandis que son beau-père, le roi d'Angleterre, refusait de le reconnaître comme roi, par attachement au principe de la royauté absolue et inamissible; son allié Bethlem Gabor, maître des trois quarts de la Hongrie autrichienne, se fit proclamer prince souverain de Hongrie dans Presbourg (20 octobre 1619). Les Hongrois et les Bohémiens opérèrent leur jonction aux portes de Vienne, qu'assaillirent de nouveau soixante mille combattants. Si le sultan eût secondé son vassal Bethlem Gabor, l'Autriche eût

été perdue sans ressource. Heureusement pour Ferdinand, la Porte othomane respecta la longue trêve qu'elle avait souscrite avec l'Autriche. Les Polonais firent une diversion en Hongrie; la Pologne s'engageait dès lors dans sa politique follement généreuse envers l'Autriche, qui a reconnu d'inestimables bienfaits en assassinant sa bienfaitrice. La rigueur de l'hiver, la disette, la crainte de voir les communications des Hongrois avec leur pays coupées par les Cosaques polonais, amenèrent la levée du second siége de Vienne.

Ferdinand, sauvé une seconde fois, déploya des talents supérieurs et une prodigieuse activité pour ramener la fortune : le centre du parti catholique n'était plus à Madrid, mais à Vienne, et l'Espagne, faiblement gouvernée par le duc de Lerme et par son fils, ne faisait plus que suivre le mouvement après l'avoir si longtemps donné. Le cabinet de Madrid, arraché à sa nonchalance par les agents de Ferdinand, promit pourtant de puissants secours : le pape accorda un subside et les dîmes d'Italie et d'Espagne. Les princes catholiques allemands avaient beaucoup hésité d'abord à s'engager dans la guerre de Bohême et à introduire au cœur de l'Allemagne une lutte qui pouvait bouleverser l'Empire de fond en comble. Ferdinand gagna le chef de la ligue catholique, le duc de Bavière, par un appel à son zèle religieux et à son ambition. Il lui engagea la Haute Autriche en garantie des dépenses que lui occasionnerait la guerre et offrit, d'un autre côté, la Lusace à l'électeur de Saxe pour l'amener de la neutralité à l'alliance armée : le landgrave de Hesse-Darmstadt, prince luthérien, suivit la défection du Saxon.

Ferdinand sentit qu'il n'avait rien fait s'il ne gagnait la France : l'inertie du gouvernement français pendant la vacance de l'Empire l'avait déjà bien servi ; il voulait davantage : il envoya en France, au mois décembre 1619, un ambassadeur extraordinaire, le comte de Fürstemberg, chargé de réclamer l'assistance du Roi Très-Chrétien en faveur du catholicisme et de la royauté, que menaçait également le génie des révolutions politiques et religieuses. Cette thèse fut très-habilement exploitée auprès de Louis XIII : Fürstemberg présenta au jeune roi un mémoire rédigé par un vieux diplomate allemand, qui montrait les trônes partout

minés par le républicanisme dont la Hollande était le principal foyer, et l'aristocratie coalisée avec la démocratie contre l'autorité monarchique[1]. On produisit de la sorte une vive impression sur l'esprit timide et ombrageux de Louis; on prit Luines par l'intérêt de famille, en lui promettant pour son frère Cadenet la main de la riche héritière de la maison de Piquigni, pupille des archiducs de Belgique. Plusieurs des membres du conseil défendirent énergiquement la politique de François Ier, de Henri II et de Henri IV : ils s'efforcèrent de chasser les fantômes qu'on évoquait devant le roi et lui représentèrent que la révolution de Bohême et de Hongrie, qui réalisait en partie les plans de son père, était essentiellement avantageuse à la France; qu'il n'était nullement vraisemblable que le nouveau roi de Bohême eût jamais le pouvoir ni même la pensée de détruire le catholicisme en Allemagne, et qu'il serait toujours temps de l'empêcher[2]. Tout fut inutile : le favori avait promis son concours aux Espagnols et aux Impériaux et venait déjà de rendre un immense service à l'Espagne. Sous le faible ministère du duc de Lerme, les gouverneurs des provinces italiennes soumises à l'Espagne s'étaient habitués à se conduire en souverains. Lerme ayant été renversé par son propre fils, le duc d'Ossuna, vice-roi de Naples, craignit d'être rappelé par le nouveau ministre et conçut le hardi projet de se faire roi des Deux-Siciles. A l'instigation de deux aventuriers français, il consulta secrètement l'illustre Campanella au fond du cachot où on le retenait depuis vingt ans et entra en négociations avec le duc de Savoie et Lesdiguières, puis avec Luines. Luines avait d'abord accueilli ces ouvertures; mais bientôt il recula, rompit avec Ossuna et le dénonça peut-être même au cabinet de l'Escurial. Ainsi fut perdu, non par respect pour la foi des traités, mais par couardise et incapacité, la plus belle occasion d'affranchir l'Italie du joug espagnol. Ossuna n'osa, sans espoir de secours, lever l'étendard de la révolte. Il se laissa rappeler en Espagne, y fut arrêté et mourut en prison[3].

1. *Mercure françois,* t. VI, an. 1619, p. 341 et suiv.
2. *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 142-143.
3. Watson, *Histoire de Philippe III,* l. VI, p. 280; 403-415. — Muratori, *Annal.*, t. XV, p. 189-193. — C. Botta, *Storia d'Italia,* t. IV, l. XVIII, p. 223-244.

Luines continua dans la même voie. Le gouvernement français n'alla pas toutefois jusqu'à tirer l'épée pour l'Autriche : il se posa comme médiateur, et une grande ambassade partit pour l'Allemagne au printemps de 1620. Mais les envoyés du roi, le duc d'Angoûlême[1], le comte de Béthune et l'abbé de Préaux, emportèrent des instructions tout à fait favorables à la cause impériale. Ils avaient ordre d'exciter les catholiques allemands à s'armer puissamment pour imposer aux réformés et les obliger à se désister de la prétention qu'ils avaient d'empêcher qu'on secourût l'Empereur. Les ambassadeurs devaient laisser entendre que la France appuierait au besoin la Ligue Catholique et travailler d'un autre côté à séparer de plus en plus les luthériens des calvinistes. Ils trouvèrent l'Union Évangélique et la Ligue Catholique en présence dans la Souabe. Deux armées, commandées l'une par le duc de Bavière, l'autre par le margrave de Brandebourg-Anspach, s'observaient sans se décider à en venir aux mains. La Ligue Catholique, d'accord avec l'empereur, avait protesté contre toute intention d'attaquer le protestantisme en Allemagne et de reprendre les biens ecclésiastiques, et cette déclaration avait achevé de refroidir ceux des luthériens qui n'étaient pas en défection ouverte. Bethlem Gabor avait accepté fort mal à propos une trêve de quelques mois avec Ferdinand. Les envoyés français poussèrent vivement les négociations. L'évidente partialité de la France avait fort découragé les protestants : les riches villes libres de la Haute Allemagne, sauf deux ou trois, faisaient peu de sacrifices pécuniaires pour la cause; les villes hanséatiques étaient neutres; les troupes de l'Union peu nombreuses et mal payées; les vastes préparatifs que faisaient les Espagnols en Belgique pour envahir le Palatinat jetaient l'alarme dans tous les esprits. Les chefs de l'Union Évangélique proposèrent pour la Bohême une transaction qui ne fut point acceptée; ils se résignèrent alors à signer un traité présenté par les Français. Par les conventions d'Ulm (3 juillet 1620), les deux ligues catholique et protestante s'engagèrent à s'abstenir de toutes hostilités l'une envers l'autre; on accorda,

1. Le comte d'Auvergne avait hérité de ce titre à la mort de sa tante, la vieille Diane de France, fille légitimée de Henri II, douairière de Montmorenci et duchesse d'Angoulême.

des deux parts, le libre passage aux troupes qui seraient levées pour la guerre de Bohême. La Bohême, les provinces annexes et les États héréditaires autrichiens demeurèrent en dehors du traité. Les conventions d'Ulm, au premier abord, semblaient avoir pour but de circonscrire les malheurs de la guerre dans les états autrichiens et d'en préserver le reste de l'Allemagne; il n'en était point ainsi : le gouvernement français n'avait pas mieux rempli ses devoirs envers l'Allemagne qu'envers la France. Les protestants avaient demandé que les archiducs de Belgique, Albert et Claire-Eugénie, fussent compris dans le traité comme souverains du cercle de Bourgogne[1] et comme alliés de la Ligue Catholique, ce qui eût interdit aux Hispano-Belges l'attaque du Palatinat. Les ambassadeurs français refusèrent de soutenir cette demande, et Spinola, le redoutable général des archiducs, eut ainsi le champ libre pour la diversion qu'il méditait, tandis que le duc de Bavière et la Ligue Catholique purent porter toutes leurs forces au secours de Ferdinand. Les ambassadeurs français se transportèrent d'Ulm à Vienne afin d'achever leur ouvrage en s'interposant entre l'empereur, Bethlem Gabor et les Hongrois[2].

Le parti ultrà-catholique eût voulu plus encore : il eût souhaité engager le gouvernement français dans une lutte directe contre la Réforme au dedans et au dehors du royaume. A l'intérieur de la France, les choses n'allaient que trop dans cette direction. L'on a vu que les huguenots, pour prix de leur fidélité lors de la retraite de la reine mère à Angoulême, avaient obtenu l'autorisation de tenir une assemblée générale des églises de France et de Béarn à Loudun au mois de septembre 1619. Cette assemblée légale fut

1. C'est-à-dire de la Franche-Comté et de la partie de la Belgique qui relevait de l'Empire.

2. *Ambassade du duc d'Angoulême, du comte de Béthune et de l'abbé de Préaux*, etc., en 1620-1621, Paris, 1667. in-fº. — Les instructions des ambassadeurs et un très-grand nombre de pièces se trouvent aussi à la suite des *Mém.* de Villeroi, t. V, p. 257-390, et t. VI, p. 1-167; Amsterdam, 1725.— *V.* aussi Fontenai-Mareuil, p. 155; — et, sur les événements d'Allemagne et de Bohême, *Mercure françois*, t. VI, an. 1619, p. 1-281; an. 1620, p. 58-175. — Il est très-remarquable que Richelieu, qui n'est jamais Espagnol à aucune époque dans ses *Mémoires*, soit d'abord un peu Autrichien! Il commence, dans la question d'Allemagne, par être plus catholique que Français et ne change que lorsqu'il a compris le redoutable génie de Ferdinand II. *V. Mém.* de Richelieu, t. I, p. 208-209; 234.

plus violente que n'avait été la réunion illégale de La Rochelle. L'assemblée essaya de se mettre en rapport avec la reine mère, qui se tint à son tour sur la réserve. Au lieu de dresser son cahier général, l'assemblée débuta par envoyer à la cour quelques articles principaux, entre lesquels figuraient au premier rang la révocation de l'arrêt sur les biens ecclésiastiques du Béarn et la continuation des places de sûreté. La cour refusa de rien entendre en dehors du cahier général. On rédigea et l'on envoya le cahier; mais on annonça qu'on ne se séparerait pas que le cahier n'eût obtenu réponse, et l'on promulgua un règlement qui prescrivait aux gouverneurs des villes de sûreté de n'y pas laisser prêcher les jésuites. Le parlement de Paris cassa ce règlement comme attentatoire à l'autorité royale, et le roi, après plusieurs injonctions inutiles, ordonna enfin à l'assemblée de se dissoudre sous trois semaines, à peine de lèse-majesté (28 février 1620).

Cependant, comme il était arrivé l'année précédente, d'autres soucis obligèrent la cour à temporiser encore. L'attitude de la reine mère et des grands recommençait à inquiéter le favori. Le parlement venait de résister avec une extrême énergie à des édits bursaux par lesquels la cour violait toutes les promesses faites naguère aux notables. Au lieu de réduire le nombre des charges, on l'augmentait : on érigeait de nouveau les procureurs en officiers royaux; on attribuait l'hérédité à une foule de petits officiers qui, n'étant pas rétribués par l'État, ne vivaient que d'exactions sur les marchands et sur le peuple; c'étaient les courtiers de marchandises, les auneurs et visiteurs de draps et toiles, les vendeurs de poisson de mer et de pied fourché, les mesureurs et porteurs de blé, les jurés maçons et charpentiers, les contrôleurs des octrois, les arpenteurs, etc. Le roi étant allé en personne imposer au parlement l'enregistrement de ces édits, le premier président de Verdun et l'avocat général Servin attaquèrent en face ceux qui donnaient à Louis « ces funestes conseils, » déclarèrent que leurs noms seraient consignés sur les registres et protestèrent que le parlement obéissait, mais ne consentait pas (18 février)[1].

Le roi fit quelques concessions aux protestants : une espèce de

1. *Mercure françois*, t. VI, an. 1620, p. 257-263. — Levassor, t. II, p. 175.—Richelieu (*Mém.*, t. I, p. 211) approuve la résistance du parlement.

transaction fut conclue par l'entremise de Condé et de Lesdiguières, à qui l'on avait donné le brevet de duc et pair dès longtemps promis. La cour assura aux huguenots la prorogation des places de sûreté pour quatre ans, promit le redressement de quelques griefs et accorda un dernier délai de six mois pour les affaires du Béarn, avec promesse verbale d'autoriser à cette époque une nouvelle convocation, si les griefs n'étaient réparés. L'assemblée de Loudun se sépara le 26 mars. Mornai y avait rempli, comme à l'ordinaire, le rôle de modérateur.

La cour avait eu de graves motifs de ne point exaspérer les huguenots; une nouvelle crise était imminente dans le royaume. L'irritation des grands contre Luines s'accroissait à mesure que le roi accumulait de nouvelles faveurs sur la tête de ce parvenu. Luines et ses deux frères, les sieurs de Cadenet et de Brantes, absorbaient tout, dévoraient tout : ils avaient acquis, à eux trois, aux dépens du trésor, dix-huit des places les plus importantes du royaume; Luines avait fait Cadenet maréchal de France; quant à lui, le bâton de maréchal était indigne de sa grandeur; il attendait la première occasion pour ceindre l'épée de connétable. Il se fit provisoirement duc et pair, donna bientôt après cette dignité à Cadenet, qui devint duc de Chaulnes, et la procura à Brantes en lui faisant épouser l'héritière de la duché-pairie de Luxembourg-Pinei. Le désordre des finances était inexprimable : les ministres n'étaient plus consultés que pour la forme. Luines, appuyé par Condé, Guise et Lesdiguières, qu'il liait à sa fortune, ne ménageait plus le reste des grands; on ne payait plus leurs pensions; on ne tenait pas les engagements pris envers la reine mère. Les grands éclatèrent. Dans le courant du printemps de 1620, Mayenne, Longueville, Vendôme et son frère le grand-prieur, le jeune comte de Soissons et sa mère, les ducs de Nemours et de Retz, quittèrent successivement la cour. Mayenne se retira en Guyenne; Longueville, en Normandie : Luines lui avait donné le gouvernement de cette province en échange de celui de Picardie. Les autres se réunirent auprès de la reine mère à Angers. Le roi et Luines, inquiets, avaient pressé instamment Marie de revenir à la cour; mais Marie n'y voulait reparaître « qu'avec honneur et sûreté » et ne jugeait pas suffisantes les

garanties offertes par Luines : elle proposa de rendre les parlements garants des promesses qu'on lui faisait. Le roi et Luines repoussèrent vivement cette ouverture. Richelieu, néanmoins, conseilla derechef à Marie d'aller hardiment à la cour et d'engager la lutte, pour ainsi dire, corps à corps. Les grands qui entouraient la reine s'y opposèrent, et la guerre civile fut décidée.

La rébellion avait une apparence formidable : c'était la plus puissante « cabale » qu'on eût vue depuis l'avénement de Louis XIII. Les mécontents étaient ou se croyaient maîtres de toute la France occidentale, depuis Dieppe jusqu'à Bayonne, et possédaient en outre dans l'Est l'importante position de Metz, qui leur permettait d'introduire à volonté dans le royaume des mercenaires étrangers. Les huguenots de Poitou et de Saintonge avaient été entraînés par Rohan, que des griefs personnels contre Luines firent dévier de sa réserve de l'an passé.

Luines fut d'abord très-effrayé : Condé, qui brûlait de se venger de la reine mère, rassura le favori et poussa aux résolutions énergiques. Le plan de campagne fut bien conçu et bien exécuté. Le roi, Condé et Luines marchèrent d'abord sur la Normandie : le duc de Longueville et le grand-prieur de Vendôme, alarmés des dispositions que montrait la bourgeoisie, n'osèrent essayer de se maintenir ni à Rouen ni à Caen : Longueville s'enferma dans Dieppe; le grand-prieur s'enfuit à Angers; en quinze jours, la Normandie, le Maine, le Perche, le Vendômois, furent nettoyés d'ennemis. La Bretagne, contre l'espoir de son gouverneur Vendôme, n'avait pas bougé. La reine mère, qui s'était avancée jusqu'à La Flèche avec quelques milliers de soldats, se replia au plus vite sur Angers (juillet).

La rapide soumission de la Normandie avait déjoué toutes les prévisions du parti de la reine : Épernon n'était point encore prêt à joindre Marie; Mayenne n'avait pas terminé les grandes levées de soldats qu'il faisait en Guyenne. Richelieu, au nom de la reine mère, essaya d'arrêter le roi par des pourparlers; mais Louis, animé par le mouvement des camps, qui développait ses instincts militaires, continua de marcher en avant. La reine mère fit de nouvelles propositions : Condé dissuadait le roi d'accepter; mais Luines, qui n'était point encore bien rassuré sur l'issue de

la guerre, décida Louis à répondre favorablement, en accordant à la reine jusqu'au lendemain à midi pour donner son dernier mot (6 août). Un retard de quelques heures dans l'admission des députés du roi auprès de la reine mère eut un étrange résultat. Les troupes de la reine, qui ne dépassaient pas huit mille hommes, étaient réparties entre Angers et les Ponts-de-Cé, poste important qui assurait à Marie le passage de la Loire : les Ponts-de-Cé sont à une lieue et demie d'Angers. Le duc de Vendôme, qui commandait sous le jeune comte de Soissons, chef nominal de l'armée, avait eu l'absurde idée de relier ces deux villes par une interminable ligne de retranchements, qu'il n'eut pas le temps d'achever et qu'il n'eût jamais pu garnir ni défendre. Le 7 août au matin, tandis que les commissaires du roi entraient à Angers pour conclure la paix, l'armée royale, bien supérieure en nombre aux troupes de la reine, parut en vue des retranchements ébauchés devant les Ponts-de-Cé. D'après l'avis de Condé, qui ne cherchait qu'à faire rompre le traité, une grande reconnaissance fut entamée sur les positions des rebelles. Un désordre extrême régnait parmi ceux-ci : un de leurs chefs, le duc de Retz, soit par poltronnerie, soit qu'il crût la paix assurée et qu'il fût irrité du peu de soin que la reine avait eu de ses intérêts dans le traité, quitta brusquement le camp avec douze ou quinze cents soldats qui lui appartenaient. Les capitaines royalistes prirent ce mouvement pour le commencement d'une déroute et se précipitèrent en avant, sur l'ordre du roi, qu'enivraient le son des trompettes et l'odeur de la poudre. Il n'y eut presque point de résistance : les retranchements, les faubourgs, la ville des Ponts-de-Cé, furent emportés en une demi-heure; le château capitula le lendemain matin : les débris des troupes qui avaient occupé les Ponts-de-Cé s'enfuirent à Angers.

La situation de la reine mère avait subi un terrible changement; le roi semblait autorisé à retirer toutes les concessions qu'il avait faites. Marie, cependant, n'était pas encore réduite à se rendre à discrétion : elle pouvait s'enfermer dans Angers avec quatre ou cinq mille soldats et y attendre le puissant secours que préparaient Mayenne, Épernon et Rohan, ou bien laisser son infanterie à Angers et aller chercher en toute hâte un gué de la

Loire, avec un corps de cavalerie tout frais qui lui restait, afin de gagner Angoulême. Richelieu assure qu'il conseilla ce dernier parti à la reine et que ce furent la comtesse de Soissons et le duc de Vendôme qui empêchèrent Marie de s'y résoudre. On peut croire que Richelieu n'insista guère et s'arrangea de façon à être refusé : rien n'était plus contraire à ses vues que de remettre la reine mère entre les mains d'Épernon ou de Mayenne, et son plus ardent désir était d'arrêter la guerre civile. Des historiens n'ont pas craint de lui en faire un crime et de l'accuser de trahison parce qu'il n'avait pas voulu être un traître. Quoi qu'il en fût, Marie le chargea d'aller, avec le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, trouver le roi et Luines, et de tâcher d'obtenir qu'on ne retirât pas les conditions accordées avant le combat. On dit que Richelieu avait quelque correspondance secrète avec Luines et qu'il savait le favori moins disposé qu'on ne l'aurait cru à faire abus de sa victoire.

Luines, en effet, commençait à craindre son allié Condé presque autant que la reine mère elle-même : il connaissait son universelle impopularité; il sentait que le moindre revers, le moindre refroidissement de la part du roi, le perdrait à l'instant sans ressource; le parti dévot poussait d'ailleurs de toutes ses forces à la réconciliation de la mère et du fils. Le traité fut signé le 10 août : le seul changement apporté aux conditions précédemment proposées fut que les partisans de la reine mère ne rentreraient pas dans les charges et offices dont le roi avait disposé pendant leur rébellion; aucun des grands gouvernements n'était dans ce cas. Toutes choses, du reste, furent remises sur le pied du traité de l'an passé. La mère et le fils se réunirent trois jours après, à Brissac, et tout ressentiment parut effacé entre Louis et Marie, entre Luines et Richelieu : une alliance de famille scella le pacte des deux favoris; Richelieu maria sa nièce, mademoiselle de Pont-Courlai, à Combalet, neveu de Luines, et eut, dit-on, la promesse secrète que le roi le recommanderait à Rome pour le chapeau de cardinal. Le 16 août, une déclaration royale proclama l'innocence des intentions de la reine mère et de ses adhérents « pendant les derniers mouvements. » Mayenne, Rohan, Épernon et ses fils désarmèrent en murmurant, et tout ce grand

parti, qui avait semblé sur le point de bouleverser l'État, s'en alla en fumée. A chaque rébellion tentée dans l'intérêt égoïste des princes et des grands, l'opinion du peuple se prononçait en sens contraire avec une vigueur croissante, et l'on pouvait prévoir le temps où cesserait la scandaleuse impunité des factieux qui déchaînaient incessamment le meurtre, le viol et l'incendie sur nos campagnes pour satisfaire leurs misérables ambitions. Le glaive du pouvoir ne devait pas rester éternellement dans les faibles mains d'un Concini ou d'un Luines[1].

Le profit immédiat de la paix fut pour le parti dévot. Le roi avait les mains libres : le nonce du pape le pressa de les employer contre les huguenots et de réduire enfin la longue résistance du Béarn. Louis se rendit à Bordeaux et y manda le gouverneur du Béarn, La Force. Luines, moins par modération que par timidité, eût souhaité d'arranger pacifiquement les choses : il alla jusqu'à insinuer à La Force que le roi se contenterait des apparences de la soumission; que, si le parlement de Pau enregistrait enfin l'édit sur la restitution des biens ecclésiastiques, on obtiendrait de nouveaux ajournements pour l'exécution. Les protestants auraient eu tout ce qu'ils auraient voulu en échange des biens à restituer. La Force jugea sainement la situation et conseilla l'obéissance au parlement huguenot. Un faux avis donné par un des députés généraux que les églises réformées entretenaient auprès du roi persuada le parlement de Pau que Louis, dans aucun cas, ne passerait outre. Le parlement réitéra son refus. A cette nouvelle, le roi ne dit que ces mots : « Il faut aller à eux ! » et prit la route du Béarn avec les troupes qu'il avait sous la main. Le parlement de Pau alors enregistra l'édit; mais il était trop tard. Le roi ne s'arrêta pas, marcha droit à Pau, remit lui-même les évêques et le clergé béarnais en possession de leurs églises, de leurs domaines, de leurs priviléges, établit un gouverneur catholique dans Navarreins, la plus forte place de la contrée, cassa les

1. *Mém.* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p. 209-229. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, *ibid.*, t. V, p. 141-155. — *Mém.* de Pontchartrain, *ibid.*, p. 414-416. — *Mém.* de Rohan, *ibid.*, p. 500. — *Mém.* de Bassompierre, *ibid.*, t. VI, p. 130-143. — *Mercure françois*, t. VI, an. 1620, p. 269-342. — Vittorio Siri, *Memorie Recondite*, t. V, p. 123-111.

persans ou milices du Béarn, qui étaient indépendantes de l'autorité royale, et fit enregistrer au parlement de Pau un édit qui réunissait le Béarn et la Basse-Navarre à la couronne de France et qui fondait en un seul corps de parlement séant à Pau les deux cours souveraines de Pau et de Saint-Palais (ou de Navarre) (octobre 1620)[1].

Le roi retourna triomphant à Paris, d'où il alla visiter la Picardie, le gouvernement de Luines, et envoya un des frères du favori en ambassade au roi d'Angleterre, afin de s'assurer que Jacques Ier n'interviendrait point en faveur des huguenots. La petite révolution opérée dans le Béarn était le commencement et non la fin d'une crise. Les Béarnais, revenus de leur premier étonnement, s'agitaient : tout le corps des églises réformées s'ébranlait, et une assemblée générale avait été convoquée à La Rochelle, d'après l'autorisation verbale accordée, disait-on, au nom du roi, par Condé et Luines, lorsque l'assemblée de Loudun s'était séparée. Dès le 22 octobre, le roi, avant de quitter le Béarn, avait lancé une déclaration contre les députés qui se rendraient à La Rochelle. L'assemblée ne s'en réunit pas moins au mois de décembre, adressa au roi des remontrances assez hautaines, prescrivit des mesures d'armement et des levées d'argent. Presque tous les grands et les hommes politiques du parti voyaient avec douleur ces provocations téméraires et eussent voulu que l'on se contentât de l'indemnité offerte par la cour aux églises réformées du Béarn ; mais la majorité de l'assemblée, entraînée par le fanatisme des ministres, méconnaissait également les forces et les intérêts véritables du parti et comblait les vœux des jésuites en irritant le jeune roi. Des hostilités partielles éclataient déjà dans le Languedoc, le Querci, le pays de Foix. En Béarn, on essaya de surprendre Navarreins.

Les événements du dehors rendaient la conduite des meneurs calvinistes inexcusable. La situation de l'Europe était telle, que les protestants français auraient dû tout accepter, tout céder, pour convaincre le roi de leur fidélité, pour dissiper ses préju-

1. *Mercure françois*, t. VI, p. 340-369. Le *Mercure* donne des détails intéressants sur l'état de ces contrées. La Basse-Navarre parlait exclusivement la langue basque. — *Mém.* de La Force, t. II, p. 110-120.

gés, pour aider les membres du conseil les mieux intentionnés à faire changer la fatale direction de la politique extérieure. L'impolitique intervention du gouvernement français en faveur de l'Autriche et le traité d'Ulm avaient porté leurs fruits. Le duc de Bavière et les princes ecclésiastiques, n'ayant plus à s'occuper de protéger leurs domaines à l'abri sous le pacte d'Ulm, s'étaient hâtés de diriger toutes leurs forces au secours de l'empereur, tandis que l'Union Évangélique, au contraire, obligée de défendre le Palatinat contre l'invasion imminente des Espagnols, se trouvait dans l'impossibilité d'assister le roi de Bohême. La Haute Autriche, qui était encore en insurrection, assaillie par le duc de Bavière à la tête de vingt-cinq mille catholiques allemands, fut contrainte de se soumettre; puis les armées combinées de l'empereur et de la Ligue Catholique marchèrent au cœur de la Bohême. La discorde régnait dans ce pays : le nouveau roi, incapable et fastueux, dépensait en vaines pompes les ressources de la guerre; les calvinistes qui l'entouraient n'avaient pas tardé à se rendre odieux à tout le reste de la population par leur intolérance et leurs excès iconoclastes : les catholiques étaient ulcérés; les luthériens et les calixtins aigris et désaffectionnés. Les provinces annexes ne purent fournir aucun secours : la Silésie était contenue par les Polonais; la Lusace était envahie par l'électeur de Saxe, qui avait enfin pris les armes ouvertement pour l'empereur. Le roi Frédéric fut assailli sous les murs de Prague par cinquante mille combattants aux ordres du duc de Bavière et de deux généraux wallons, Bucquoi et Tilli; ce dernier était destiné à une grande et sinistre renommée! En tête de l'armée impériale marchait un moine visionnaire, un carme espagnol, le crucifix en main. Frédéric n'avait pas vingt-cinq mille hommes, dont plus des deux tiers étaient hongrois ou allemands : la Bohême s'abandonnait elle-même en cette heure suprême! L'armée protestante fut battue et rejetée dans Prague (8 novembre 1620). Frédéric banquetait au Hradschin (château de Prague), pendant que sa couronne était jouée et perdue par ses lieutenants sur la Montagne-Blanche. Il n'arriva que pour être témoin de la déroute. Le désastre n'eût peut-être pas été sans remède, si Frédéric avait eu la fermeté de son rival Ferdinand et s'il avait su tirer parti des

moyens de défense qui lui restaient; mais le faible roi de Bohême, saisi d'une terreur panique, évacua Prague dans la nuit même, puis la Bohême quelques jours après.

La Bohême entière mit bas les armes, à l'exception du fameux Tabor des Hussites et de deux ou trois autres places, qui succombèrent au bout de quelques mois. La Moravie, puis la Silésie, courbèrent la tête, serrées qu'elles étaient entre l'Autrichien, le Polonais et le Saxon. Pendant ce temps, Ferdinand mettait Frédéric au ban de l'Empire, le déclarait déchu de l'électorat et de tous ses droits et possessions, cassait tous les priviléges des États de Bohême et brûlait de sa propre main la « Lettre impériale » de Rodolphe, cette charte quasi républicaine, arrachée naguère à la maison d'Autriche par les Bohémiens (22 janvier 1621). Ce fut le point de départ d'une réaction savamment calculée pour anéantir la vieille Bohême. Ferdinand n'abattit qu'un petit nombre de têtes, la plupart des chefs ayant échappé à sa vengeance par la fuite; mais il s'empara, par des confiscations immenses, d'une très-grande partie du sol, qu'il distribua aux zélés catholiques, aux jésuites et au reste du clergé, aux capitaines étrangers, allemands ou autres, qui l'avaient le mieux servi. Quant à la religion, il ne proscrivit d'abord que le culte calviniste et la vieille secte des taborites; mais les autres dissidents eurent leur tour, dès que l'empereur crut pouvoir sans péril déférer aux instances ardentes de la cour de Rome et violer les engagements qu'il avait pris envers le chef des luthériens, envers l'électeur de Saxe. Les églises des luthériens et des calixtins furent fermées en 1622 : la communion sous les deux espèces fut supprimée; les symboles égalitaires des hussites furent proscrits; tous les ecclésiastiques dissidents furent bannis, et les maisons des laïques qui ne voulaient pas se convertir furent occupées militairement, afin, suivant les expressions du nonce du pape, « que ceux qui ne cédoient point aux exhortations spirituelles cédassent du moins aux vexations qui châtioient leur endurcissement[1] ». A la suite de l'armée impériale, une armée de moines s'était abattue sur ce pays d'où était parti jadis le signal de la grande guerre contre les moines :

1. Ranke, *Hist. de la papauté*, l. VII, c. II, § 2.

les rivaux des moines, ces pieux Frères Moraves, qui vivaient en communauté sans s'enchaîner par des vœux de célibat, furent chassés par milliers de leur patrie, et le règne des jésuites s'enracina dans la terre de Huss et de Ziska. Les jésuites exhumèrent habilement du fond des annales bohémiennes un martyr oublié, un martyr catholique, pour l'opposer, dans le culte populaire, au martyr hérétique de Constance, et Jean Népomucène (Nepomuck) détrôna Jean Huss[1].

Partout, les affaires de la Réforme étaient en décadence : le vieux général des archiducs de Belgique, Spinola, n'avait point attendu le ban de l'empereur pour se jeter sur le Bas-Palatinat, à la tête d'une belle armée réunie en Belgique aux frais de l'Espagne. Trente mille hommes d'élite, pourvus d'un magnifique matériel de guerre, avaient, dès la fin de l'été de 1620, envahi les domaines héréditaires du Palatin, sur les deux rives du Rhin, en présence de vingt-six mille soldats levés par l'Union Évangélique, qui ne surent point arrêter Spinola. Tout le Bas Palatinat eût été conquis, si le général espagnol n'eût été obligé de diviser ses forces pour arrêter une diversion faite par treize mille Hollandais du côté de Cologne. Le malheureux roi de Bohême était en ce moment dans le Holstein, sollicitant les secours des rois du Nord et des princes de la Basse-Saxe. L'inertie du roi d'Angleterre, beau-père de Frédéric, découragea les autres princes : Jacques Ier, dupe de l'Espagne, avec laquelle il négociait, depuis 1617, une alliance de famille, n'avait autorisé qu'à grand'peine un petit corps de deux mille Anglais à marcher avec les Hollandais au secours du Palatinat et insistait pour qu'on en revînt exclusivement à la voie des négociations. Il se figurait que la maison d'Autriche se contenterait de la renonciation de Frédéric à la Bohême et d'un acte de soumission à l'empereur. L'Autriche continua d'agir, pendant que les autres parlaient. L'abattement était général parmi les princes et les villes de l'Union Évangélique, qui se voyaient sur le point d'être enveloppés entre Spinola et l'armée victorieuse du duc de Bavière. Le traité d'union expirait au

1. De cette époque datent la puissante impulsion donnée, sous le pape Grégoire XV, à l'institut de la *Propagande* et la canonisation d'Ignace de Loyola et de François Xavier.

mois de mai 1621; il ne fut pas renouvelé : le landgrave Maurice de Hesse, le vieil ami de Henri IV, fut le premier qui, pour préserver ses domaines menacés par les Espagnols, renonça à la défense du Palatinat; Strasbourg, Ulm et Nuremberg suivirent son exemple: puis tout le reste des confédérés (mars-avril 1621). Les princes protestants n'offrirent plus à Frédéric qu'une vaine intercession auprès d'un vainqueur implacable. Le faisceau formé avec tant de peine par Henri IV pour la défense des libertés germaniques fut ainsi dissous.

La maison d'Autriche était enivrée de ce prodigieux retour de fortune et déjà reprenait, avec sa prospérité, tout l'orgueil de ses prétentions. Tandis que l'empereur recouvrait ses États et envahissait ceux de son ennemi, l'Espagne recommençait à tyranniser l'Italie et osait aspirer à ramener la Hollande sous son joug. L'affaire de la Valteline émut toute l'Europe. La Valteline, ou vallée de la haute Adda, dépendance naturelle du Milanais, avait été cédée aux Grisons par le dernier des Sforza, vers le même temps où les cantons forestiers de la Suisse s'emparèrent des Bailliages Italiens, autre portion de la Lombardie (aujourd'hui le canton du Tésin). Les Espagnols, devenus maîtres du Milanais, n'avaient cessé de convoiter la Valteline, qui eût relié le Milanais avec le Tyrol et l'Autriche et intercepté les communications des Vénitiens avec les Grisons, les Suisses et la France. La France ayant un traité d'alliance exclusif avec les Grisons, la Valteline était une dernière porte ouverte aux Français sur l'Italie, et l'Espagne voulait fermer cette porte à tout prix. Les gouverneurs de Milan fomentaient depuis longtemps les querelles religieuses qui divisaient les Grisons protestants et les Valtelins catholiques : les Valtelins prétendaient être les égaux des Grisons; ceux-ci les traitaient en sujets et en sujets opprimés. La querelle s'envenima si bien, qu'un dimanche de juillet 1620, les Valtelins catholiques coururent aux armes et massacrèrent tous les protestants de leur pays, puis appelèrent les Espagnols pour les défendre contre la vengeance des Grisons. Les Espagnols prirent possession de tous les lieux forts de la vallée : les Grisons, aidés par les cantons de Berne et de Zurich, mais contre-carrés par les Waldstetten, essayèrent en vain de recouvrer leur « province » par la force. Ce coup hardi des

Espagnols était une menace directe contre Venise et contre la Savoie, et une agression indirecte contre la France. Bientôt après, en mars 1621, comme la trêve entre l'Espagne, la Belgique et la Hollande allait expirer, les archiducs Albert et Claire-Eugénie invitèrent les Provinces-Unies à reconnaître « leurs princes naturels », afin d'éviter le renouvellement des maux de la guerre.

La cour de France commença un peu tard à comprendre qu'elle avait trop bien servi l'Autriche. Dès le mois de juillet 1620, alors que Ferdinand avait le plus de besoin de Louis XIII, l'ambassadeur impérial à Rome avait fait un passe-droit à l'ambassadeur de France en faveur du représentant de l'Espagne dans une question de préséance. Si la maison d'Autriche avait conservé tant de hauteur jusque dans ses revers, que serait-ce donc maintenant? Les ambassadeurs de France en Allemagne étaient réduits à se réjouir de n'avoir pu achever leur œuvre et de n'avoir pas réussi à réconcilier le Transylvain avec l'empereur. Vers la fin de l'hiver, le comte de Béthune, un des envoyés de Louis XIII, adressa au roi un mémoire très-bien fait sur la nécessité de sauver le Palatinat. Les ambassadeurs extraordinaires furent rappelés sans bruit de Vienne, avec ordre, au retour, d'engager les princes de l'Union Évangélique à ne pas se séparer. Il était trop tard; la confédération protestante se dissolvait en ce moment et n'eût pu être ralliée que par une démonstration éclatante à laquelle la cour de France n'était pas disposée. On se contenta d'adresser des représentations à l'empereur en faveur du Palatin, de renouveler l'alliance avec la Hollande, malgré de trop justes griefs, et d'expédier Bassompierre à Madrid pour réclamer l'évacuation de la Valteline par les Espagnols[1].

La négociation de Bassompierre fut interrompue par un changement de règne en Espagne. Philippe III, le faible héritier du terrible Philippe II, mourut à quarante ans, le 31 mars 1621, martyr de l'étrange et puérile étiquette qui emprisonnait dans un réseau de fer les monarques espagnols et en faisait moins que des hommes pour vouloir en faire des dieux. Le malheureux prince trouva

1. *Ambassade du duc d'Angoulême,* p. 348 et suiv.; — 556-560.

moyen de rendre ridicule ce qu'il y a de plus sérieux au monde, la souffrance et la mort. Un jour qu'il faisait froid, on mit dans sa chambre un brasier ardent, dont la chaleur lui porta violemment à la tête. Un des seigneurs présents dit à un gentilhomme de la chambre de faire retirer le brasier. Celui-ci répondit que c'était la charge du sommelier du corps. On alla chercher le sommelier du corps; avant qu'on eût trouvé cet officier, le roi, qui était resté grave et impassible à sa place, fut tellement « grillé », que la fièvre le prit et dégénéra bientôt en pourpre qui l'emporta[1].

Un nouveau roi de seize ans, Philippe IV, débuta par congédier le premier ministre de son père. Olivarez succéda au fils du duc de Lerme. Sous le duc de Lerme, la politique de Philippe II avait été soutenue beaucoup plutôt par les subalternes, par les gouverneurs des provinces étrangères, que par le chef du gouvernement, qui sentait l'affaiblissement intérieur de l'Espagne et qui redoutait les grands chocs. Il n'en devait plus être de même avec le fougueux Olivarez; cependant les premiers actes diplomatiques du nouveau cabinet furent modérés. L'Espagne, sans arrêter les armes de Spinola, continua de seconder en apparence les efforts du roi d'Angleterre pour ménager une transaction dans l'affaire du Palatinat, et Bassompierre trouva des dispositions conciliantes pour ce qui regardait la Valteline. Le gouvernement espagnol voyait avec joie la lutte imminente en France entre le roi et les huguenots, et jugea convenable d'ôter à Louis XIII les soucis du dehors, afin qu'il pût se plonger tout entier dans la guerre civile. Un traité fut donc signé à Madrid, le 25 avril 1621, par la médiation du nouveau pape Grégoire XV (Ludovisio), qui avait succédé, en février précédent, au vieux Paul V. On convint que la Valteline serait remise « dans son premier état »; que les Grisons accorderaient une amnistie générale; que « les nouveautés préjudiciables à la religion catholique en la Valteline seroient ôtées »; que les Grisons ratifieraient le traité, qui serait garanti par les cantons suisses[2]. Le cabinet de Madrid espérait bien que, dans l'intervalle de la conclusion à l'exécution du traité, il sur-

1. *Mem.* de Bassompierre, p. 151.
2. Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, 2e part., p. 395.

viendrait quelque incident qui le dispenserait de tenir sa parole, ce qui ne manqua pas : le traité ne fut pas réalisé et la guerre recommença dans la Valteline.

Pendant ce temps, l'attente du cabinet espagnol n'était pas moins remplie en France. Le parti ultrà-catholique atteignait son but par la faute des protestants. Malgré les passions qui fermentaient toujours dans le peuple contre les huguenots, l'opinion publique n'était nullement disposée à permettre une franche guerre de religion et aucun homme d'État n'eût osé proposer, dans le conseil du roi, la révocation de l'édit de Nantes, réclamée par les bigots; mais cette guerre, qu'on n'eût pu faire contre la religion réformée, on la fit, avec l'assentiment des masses, contre des réformés factieux, que condamnaient une grande partie de leurs coreligionnaires. L'assemblée générale de La Rochelle n'avait rien écouté : malgré les efforts d'une nombreuse minorité, les résolutions les plus violentes avaient prévalu. L'assemblée avait offert secrètement à Lesdiguières le commandement général des réformés : Lesdiguières rejeta cette offre bien loin et écrivit au contraire par deux fois à l'assemblée pour l'inviter à se séparer; on repoussa ses conseils : il alla joindre le roi. Rohan, son frère Soubise et le duc de Thouars, chef de la maison de La Trémoille, proposèrent à l'assemblée, d'accord avec Bouillon et Mornai, de donner quelque satisfaction au roi par une séparation apparente, sauf à ne pas s'éloigner et à se réunir immédiatement si le roi ne répondait point par des concessions à cette démonstration d'obéissance. Les commissaires de l'assemblée refusèrent et déclarèrent qu'on se passerait des grands, si les grands désertaient la cause. Rohan répondit qu'il ne la déserterait pas; Soubise et La Trémoille n'osèrent le démentir (22 février). Rohan avait trop de lumières pour ne pas comprendre toute la témérité de l'entreprise, mais trop de cœur pour jamais reculer, une fois engagé. La grandeur même du péril avait un sombre attrait pour cette âme intrépide. Dès ce jour, il tira l'épée et jeta le fourreau. La Force, irrité de voir son autorité annulée dans le Béarn par les derniers changements, adhéra aussi à l'assemblée, pour lui et ses fils, exemple qu'imita le comte de Châtillon, petit-fils de Coligni, qui, dans des vues personnelles, avait contribué à encourager la

résistance des députés. Les autres grands seigneurs huguenots semblaient encore incertains.

La cour, cependant, pressait sans relâche de redoutables préparatifs. Le rétablissement de la paulette, l'aliénation de 400,000 livres de rente sur la gabelle, fournirent au roi des ressources bientôt accrues par les dons du clergé, qui, dans une assemblée tenue en juin, vota 3 millions pour le siége de La Rochelle. Le 3 avril, au moment d'entrer en campagne, le roi, à la stupéfaction universelle, donna l'épée de connétable à Luines. C'était à arracher du tombeau les mânes indignés des Du Guesclin et des Clisson! La connétablie avait été promise d'abord à Lesdiguières, moyennant qu'il se fît catholique, et l'ambitieux vieillard n'avait pas dit non : Luines lui persuada de se contenter du titre inusité de maréchal-général, qui l'éleva au-dessus des autres maréchaux, et il garda sa religion jusqu'à une occasion meilleure. Le roi se mit en route le 29 avril, après avoir lancé, sur l'assemblée de La Rochelle et ses adhérents, une déclaration de lèse-majesté qui garantissait toute sécurité civile et religieuse aux réformés paisibles. Cette distinction équitable et politique fut confirmée par un acte significatif. Louis XIII, en passant à Tours, fit pendre cinq des auteurs d'une émeute dans laquelle la populace de cette ville avait récemment saccagé le temple et quelques maisons des réformés.

L'assemblée de La Rochelle répondit à la déclaration du roi par un manifeste qui justifiait la guerre et par un règlement qui l'organisait (10 mai)[1]. Les cercles, ou grandes divisions provinciales, établis depuis 1611, à l'instigation de Rohan, pour les affaires religieuses et politiques du parti, sont transformés en gouvernements militaires. Le commandement général est attribué au duc de Bouillon, avec le commandement particulier du premier cercle, composé des pays au nord de la Loire, moins la Bretagne et plus le Berri; le second cercle, formé de la Bretagne et du Poitou, est confié au duc de Soubise; au duc de La Trémoille,

1. Elle fit faire un sceau sur lequel était figuré un ange tenant d'une main la croix, et, de l'autre, l'Évangile, et foulant aux pieds une figure, « qu'ils disoient être l'Église romaine ». *Mém.* de Richelieu, p. 235. — *Mercure françois*, t. VII, an. 1621, p. 338.

le troisième cercle, comprenant l'Angoumois, la Saintonge et les îles de Ré et d'Oléron; le quatrième, formé de la Basse-Guyenne et du Querci, moins Montauban, au seigneur de La Force; le cinquième, qui est le Béarn, au marquis de La Force, fils aîné de ce vieux seigneur; le sixième, Haut-Languedoc et Haute-Guyenne, avec Montauban, à Rohan; le septième, Bas-Languedoc, Cévennes, Gévaudan et Vivarais, à Châtillon; le huitième, Dauphiné, Provence et Bourgogne, à Lesdiguières; La Rochelle seule demeure en dehors de l'organisation des cercles et ne reconnaît point d'intermédiaire entre ses magistrats et l'assemblée générale. L'assemblée générale, qui s'est déclarée en permanence, se réserve le choix des principaux chefs de corps, laissant les autres nominations au général en chef. Le général aura un conseil composé des principaux seigneurs de l'armée et de trois députés de l'assemblée générale; de même, chaque chef de cercle aura un conseil composé des principaux seigneurs de la province et de trois députés de l'assemblée provinciale. Les chefs de cercles, de l'avis de leur conseil, nommeront aux charges et offices : l'assemblée générale donnera les provisions aux titulaires nommés. Le consentement des villes sera requis, lorsqu'il s'agira de choisir des gouverneurs. Le général en chef préside l'assemblée générale; les chefs de cercles président les assemblées provinciales. L'assemblée générale seule peut conclure paix ou trêve. Les autres articles portent sur l'organisation financière, qui ressortit, comme tout le reste, à l'assemblée générale, et sur la discipline et la moralité de l'armée : des pasteurs sont attachés à chaque corps de troupes; les femmes sont exclues de l'armée sous les peines les plus sévères; les jurements sont défendus, etc. Les ressources de la guerre sont assises sur les revenus royaux et les biens ecclésiastiques; le sixième des rançons et butins appartient à la cause[1].

Telle était la substance de ce fameux règlement, que les catholiques appelèrent « les lois fondamentales de la république des prétendus réformés, » et qu'ils dirent calqué sur la constitution des Provinces-Unies. Il y avait bien, dans le préambule, une pro-

1. *Mercure françois*, t. VII, an. 1621, p. 309 et suiv. D'après un état donné par le *Mercure*, il y avait encore plus de six cents églises réformées en France, sans compter le Béarn.

testation de demeurer toujours « sous la très-humble sujétion du roi donné de Dieu; » mais on rappelait que les Provinces-Unies avaient aussi protesté longtemps de leur fidélité au roi d'Espagne, tout en se révoltant contre lui. Malheureusement pour l'assemblée de La Rochelle, sa ressemblance avec les États Généraux des Pays-Bas n'était qu'apparente : sa république n'existait guère que sur le papier; le gouvernement royal n'avait point commis de ces grandes violations du droit naturel et de l'humanité qui excusent la révolte d'une minorité opprimée contre une majorité inique; une multitude de protestants refusèrent de s'armer contre un pouvoir qui promettait de respecter leurs consciences et leur culte. Le général en chef élu par l'assemblée, le duc de Bouillon, déclina ce dangereux honneur et resta dans sa citadelle de Sedan; Bouillon, vieilli et malade, avait perdu sa turbulente activité et n'aspirait plus qu'à finir en paix. Lesdiguières fit plus et accepta de conduire l'armée du roi contre ses coreligionnaires. La plupart des grands de la religion, peu désireux de risquer leurs biens et leur vie pour obéir à des prêcheurs, à des gentillâtres et à des bourgeois fanatiques, demeurèrent neutres.

L'assemblée reçut coup sur coup de fâcheuses nouvelles : les La Force étaient déjà, en ce moment, chassés du Béarn par Épernon, qui, d'après l'ordre du roi, avait marché brusquement sur Pau. Le 10 mai, lendemain de la promulgation du règlement, le roi était entré à Saumur. La cour avait eu avis que Soubise projetait de se jeter dans Saumur, malgré du Plessis-Mornai, gouverneur de cette ville, qui refusait de seconder une rébellion illégitime à ses yeux. La cour craignit que Mornai ne se laissât entraîner ou surprendre et résolut de prévenir les rebelles; Luines fit dire à Mornai, au nom du roi, que Louis XIII voulait seulement traverser Saumur et que l'on ne toucherait point au gouvernement de la place : Mornai ouvrit les portes de la ville et du château. Les gens du roi en prirent possession. La cour sentit qu'il y aurait quelque danger à spolier brutalement un homme aussi universellement estimé et aussi irréprochable, que ce serait pousser au désespoir les protestants modérés. On fit entendre à Mornai qu'on lui accorderait tout, argent, honneurs, jusqu'au bâton de maréchal, en échange d'une démission. Il refusa : il se regardait comme comptable,

envers ses coreligionnaires, de la place que Henri IV, encore roi de Navarre, lui avait confiée trente-deux ans auparavant. On prit un biais : le roi lui emprunta sa ville pour trois mois, avec promesse écrite de la lui rendre, ce terme expiré; le commandement provisoire fut remis au comte de Sault, petit-fils de Lesdiguières et protestant aussi équivoque que son aïeul, avec une garnison catholique. Du Plessis ne devait plus rentrer dans sa chère ville de Saumur. Les trois mois passés, on éluda la restitution sous toutes sortes de prétextes, jusqu'à sa mort, qui eut lieu deux ans après. Toute l'Europe protestante regretta en lui un des caractères les plus dignes et les plus respectables qu'eût produits la Réforme[1].

Le roi avait quitté Saumur, le 17 mai, après avoir chargé Condé et le comte de Saint-Pol de s'assurer des quelques places de sûreté qui restaient aux huguenots sur la Loire et au nord de ce fleuve, ce qui se fit presque sans résistance. Les protestants furent désarmés dans tout le nord de la France, sans éprouver d'autre mal. Les villes protestantes du Poitou se soumirent sans coup férir à l'approche du roi. Soubise, commandant titulaire du cercle de Bretagne et de Poitou, hors d'état de défendre un seul point de son prétendu gouvernement, se retira en Saintonge et s'enferma dans Saint-Jean-d'Angéli, place d'armes depuis longtemps préparée et munie par son frère aîné Rohan. Le commandant du cercle d'Angoumois et de Saintonge, La Trémoille, au lieu de se joindre à Soubise, se soumit au roi dès que Louis fut arrivé devant Saint-Jean-d'Angéli (fin mai). On attachait, de part et d'autre, une grande importance à la possession de Saint-Jean-d'Angéli, qu'on appelait le « boulevard de La Rochelle », et Soubise avait dans cette place une bonne garnison, soutenue par les habitants; cependant Saint-Jean, malgré les ouvrages avancés qu'avait fait construire Rohan pour protéger sa vieille enceinte du moyen âge, n'était pas de force à tenir longtemps contre une puissante artillerie. Bien que le siége fût assez mal conduit, par suite des défiances et des jalousies qui existaient entre Luines, Lesdiguières et d'Épernon, Saint-Jean-d'Angéli demanda une

1. *Vie de du Plessis-Mornai;* 1647; p. 594 et suiv.

capitulation après trois semaines de batterie (25 juin). Le roi ne voulut point signer de traité avec des sujets rebelles : il accorda un pardon général aux bourgeois, aux gentilshommes, aux soldats de la garnison; mais, si les individus eurent leur pardon, la ville ne fut point pardonnée : elle perdit ses priviléges, mairie, échevinage, exemption de tailles, etc., et fut démantelée. La liberté de conscience et de culte fut maintenue.

Saint-Jean rendu, Épernon reçut l'ordre de resserrer La Rochelle, en attendant qu'on eût les ressources maritimes nécessaires pour assiéger cette redoutable cité. Le roi s'avança en Guyenne avec le gros de ses troupes. Une armée de missionnaires suivait l'armée royale : jésuites et capucins rivalisaient d'ardeur pour convertir par la prédication les hérétiques que le roi soumettait par les armes; le fameux père Joseph se signalait à la tête des capucins. Dans cette guerre, l'intrigue agit plus que l'épée : Luines savait mieux manier cette arme que l'autre. Plusieurs des chefs protestants de la Guyenne, jaloux des La Force et des Rohan, correspondaient avec le favori : l'assemblée provinciale du cercle de Basse-Guyenne flottait entre le parti de la paix et le parti de la guerre; La Force, qui avait eu déjà grand'peine à se défendre contre Mayenne, gouverneur de la province, avant l'arrivée de l'armée royale, ne put tenir nulle part contre le roi. Presque tous les gouverneurs se donnèrent ou se vendirent; quelques gentilshommes, qui s'étaient montrés naguère les plus emportés dans l'assemblée de La Rochelle, furent les premiers à capituler. A mesure qu'une place de sûreté ou une autre ville protestante se soumettait, le roi en abattait les murailles et faisait signer aux ministres réformés et aux magistrats l'attestation que la prise de possession n'avait été accompagnée d'aucune violence, ce qui n'était pas toujours exactement vrai. Une seule place, dans l'intérieur de la Guyenne, essaya de résister : c'était la petite, mais forte ville de Clérac, sur le Lot. Les gens de dedans se vantaient d'être des « soldats sans peur défendant une ville sans roi. » Néanmoins, après douze jours de siége, Clérac se rendit à discrétion (4 août). Le roi fit pendre un des consuls de la ville, un ministre du Saint-Évangile et un procureur, qui avaient été les prin-

cipaux instigateurs de la révolte. Le cruel droit de la guerre autorisait cette rigueur.

Luines, plein de joie et de confiance, entraîna Louis XIII droit à Montauban, la grande citadelle des huguenots du Midi. Avec Montauban, tout le Midi devait tomber; déjà le commandant du cercle du Bas-Languedoc, Châtillon, paraissait ébranlé, et Luines croyait avoir, dans Montauban même, des intelligences qui faciliteraient le succès. Les plus prudents capitaines de l'armée royale ne partageaient pas la présomption du favori, et le siége de Montauban leur semblait « une grosse affaire ». La Force s'était retiré dans la place avec trois de ses fils et de ses petits-fils et le comte d'Orval, fils puîné de Sulli. Trois à quatre mille soldats d'élite, soutenus par plus de deux mille bourgeois armés, formaient une garnison vraiment formidable, et le duc de Rohan, maître de Castres et d'une grande partie de l'Albigeois et du Rouergue, se tenait en mesure de ravitailler la place et de troubler incessamment les opérations du siége; les montagnards protestants des Cévennes lui fournissaient une puissante réserve.

Plusieurs des généraux et des membres du conseil étaient d'avis que l'on commençât par nettoyer de rebelles tout le reste de la Haute-Guyenne et tout le Haut-Languedoc, et que l'on remît l'attaque de Montauban au printemps prochain. Le roi et Luines ne voulurent rien entendre : l'armée planta ses tentes devant Montauban le 18 août. Durant les premiers jours du siége, le vieux Sulli, qui, depuis quelques années, vivait retiré dans ses terres de Languedoc et de Querci, et qui avait son fils aîné dans l'armée royale, son fils puîné dans la ville assiégée, vint supplier Louis XIII de donner la paix à ses peuples et demanda la permission d'entrer dans Montauban pour exhorter les assiégés à se soumettre. Sulli comptait traiter avec son fils d'Orval et les La Force; mais ceux-ci le renvoyèrent au conseil de ville. Les grands n'étaient considérés par la bourgeoisie républicaine de Montauban que comme d'illustres volontaires et toute l'autorité restait au conseil municipal, que dominait le fougueux ministre Chamier. Les soldats, aussi enthousiastes que les bourgeois, suivaient la même impulsion. Le premier consul Dupui répondit à Sulli

que les citoyens de Montauban avaient juré de vivre et mourir en l'union des églises et qu'ils ne pouvaient traiter sans leurs associés ni sans l'aveu du duc de Rohan, général de la province. Sulli s'en retourna tristement et quarante-cinq pièces de canon commencèrent à foudroyer la place.

Lesdiguières avait conseillé d'employer toutes les ressources de l'art et d'enfermer la ville dans des lignes de circonvallation protégées par des forts : le connétable ne voulut pas qu'on perdît le temps à ces précautions superflues! Quelques faciles succès avaient changé en infatuation la timidité ordinaire de Luines. La conduite du siége répondit à ce début. Luines et son frère, le maréchal de Chaulnes, montrèrent une telle ignorance de l'art militaire, que le roi, qui, du moins, entendait le détail de la guerre, s'en aperçut et s'en railla. Le garde des sceaux du Vair étant mort pendant le siége de Clérac, Luines n'avait pas permis qu'on lui donnât de successeur et, contrairement aux usages aussi bien qu'au sens commun, tenait, d'une main, les sceaux et, de l'autre, l'épée de connétable : le prince de Condé prétendit, à ce sujet, que Luines était un bon connétable en temps de paix, un bon garde des sceaux en temps de guerre; ce quolibet courut toute la France. Le présomptueux connétable essuya désappointement sur désappointement : les intelligences qu'il avait pratiquées dans la ville n'aboutirent qu'à faire pendre un aventurier dont les assiégés découvrirent la trahison; les renforts envoyés par Rohan pénétrèrent en grande partie dans Montauban. L'absence d'ensemble et de direction, l'armée mal tenue, mal payée, les compagnies incomplètes, attestaient l'impéritie et le désordre de l'homme auquel Louis XIII avait livré la France. Il n'y avait pas douze mille combattants effectifs, quand le roi en payait trente mille. Les chefs de corps, n'étant ni dirigés, ni contenus, s'abandonnaient, les uns à une témérité aveugle, les autres au découragement. Les assiégés, exaltés par la pensée que le destin de leur parti reposait sur eux seuls, se défendaient avec furie : seigneurs, bourgeois et soldats rivalisaient d'intrépidité; les trois fils et le petit-fils de La Force, durant deux mois entiers, ne bougèrent pas d'une demi-lune construite par leur père en avant du quartier d'outre-Tarn, appelé Ville-Bourbon. L'élite des gentilshommes de

l'armée royale vint se faire tuer sur ce boulevard, que les assiégeants ne purent jamais emporter. Le duc de Mayenne y périt le 17 septembre, victime de ses folles bravades : il jouait avec la mort; il se complaisait à amener les autres capitaines sous les balles ennemies et à faire tirer sur eux et sur lui. Il avait de brillantes qualités militaires et il était aimé du peuple, qui retrouvait en lui quelque chose des grands Guises. La nouvelle de sa mort causa une émeute à Paris : une multitude furieuse attaqua les huguenots, un jour qu'ils revenaient de leur temple de Charenton; les huguenots étaient armés, et il y eut des morts de part et d'autre; le temple fut brûlé. Le gouverneur et les magistrats de Paris firent leur devoir, protégèrent les réformés et châtièrent quelques-uns des auteurs de la sédition.

La branche de Mayenne finit avec ce duc.

Le roi et Luines recoururent à une singulière intervention pour venger Mayenne et prendre la ville. Le fameux carme espagnol Domingo de Jesu-Maria, qui avait marché en tête de l'armée impériale, le jour de la bataille de Prague, et à qui les dévots attribuaient la victoire, passait par la France, à son retour d'Allemagne; Luines le fit venir au camp et lui demanda ce qu'il fallait faire. Le moine ordonna tout bonnement de tirer quatre cents coups de canon sur la ville, après quoi elle ne manquerait pas de se rendre. On tira les quatre cents coups bien comptés, mais la ville ne se rendit pas.

Non-seulement les assauts contre le quartier de Ville-Bourbon avaient été repoussés, mais les assiégés avaient fait des sorties meurtrières, bouleversé les tranchées, encloué les canons : l'assaut au corps de la place fut reconnu impossible. Après deux mois et demi, on n'était pas plus avancé que le premier jour. Luines avait essayé en vain de gagner Rohan par les offres les plus brillantes. Rohan refusa de traiter, sinon pour tout le parti. L'armée royale, quoique renforcée par Montmorenci, gouverneur du Languedoc, fondait de semaine en semaine. Tout le monde sentait qu'il fallait lever le siége. Un des maréchaux de camp, Bassompierre, eut le courage de le dire. Le roi s'y résigna, la larme à l'œil, et décampa le 12 novembre.

Cette fâcheuse issue d'une campagne si heureusement entamée

causa un déchaînement général contre Luines. Le parti ultràcatholique surtout était furieux et accusait le connétable, non pas seulement d'impéritie, mais de trahison. Luines fut très-mal reçu par les Toulousains, qui avaient fait de grands sacrifices pour le siége de Montauban. Le roi paraissait fort las de son favori : il s'en plaignait à qui voulait l'entendre ; l'espèce d'amour, fort innocent, que Louis avait eu pour la femme de Luines, ne protégeait plus le mari ; cet amour s'était changé en haine, depuis que Louis, dit-on, s'était aperçu que la dame accueillait d'autres hommages, sans doute moins platoniques que les siens. Le jésuite Arnoux, confesseur du roi, soupçonnant Luines de vouloir faire la paix, s'unit au secrétaire d'État des affaires étrangères, à Puisieux[1], pour tâcher d'abattre le favori ; mais l'empire de l'habitude et la peur du changement, si puissants sur l'âme froide et sur l'esprit paresseux de Louis XIII, combattirent encore pour Luines. Arnoux fut disgracié et Luines amena le roi au siége de Monheur, petite place de la Garonne qui venait de se révolter[2] : le connétable voulait au moins terminer la campagne par un petit succès. Monheur fut pris, pillé et brûlé ; mais Luines ne jouit pas de cette triste victoire : atteint d'une fièvre rouge qui désolait l'armée royale, il luttait contre la mort, tandis que les flammes dévoraient la ville conquise. Il expira dans un village, le 14 décembre. Il n'était pas sans intelligence ; il avait eu quelques intentions ; mais il n'avait ni la tête ni la main assez fortes, ni la hauteur d'âme nécessaire pour le rôle qu'il s'était arrogé[3]. « Il ne fut guère plaint

1. Puisieux exerçait cet office en titre, Villeroi étant mort à la fin de 1617.

2. Cette révolte avait eu lieu dans des circonstances singulièrement tragiques. Boisse-Pardaillan, un des principaux seigneurs huguenots de la Guyenne, avait livré ses places au roi, par jalousie contre La Force : son fils et son gendre firent révolter deux de ces places, Sainte-Foi et Monheur ; il y courut pour les remettre dans le devoir. Il fut égorgé par les gens de son gendre, et ses meurtriers trouvèrent asile auprès de son fils, dans Monheur. *Mercure françois*, t. VII, an. 1621, p. 881.

3. L'éloge que fait de lui M. Cousin (*Madame de Chevreuse*, p. 10) nous paraît excessif. Luines « remit en honneur et maintint, tant qu'il vécut, sous l'inspiration directe de Louis XIII, l'œuvre du grand roi » ; et, en note, après un résumé un peu flatté de la carrière de Luines : « C'est là en petit... toute la carrière de Richelieu ». Ce n'était pas remettre en honneur l'œuvre du grand roi que d'intervenir diplomatiquement en faveur de l'Autriche contre les alliés de Henri IV, et toute la carrière de Richelieu n'est pas résumée dans la lutte contre les grands, contre la reine mère et

du roi, » dit Bassompierre, et personne ne le regretta[1]; mais chacun se demanda avec anxiété dans quelles mains cette brusque catastrophe allait jeter la France et le roi. Ce qui était bien évident pour quiconque approchait Louis, c'était que le roi n'aurait pas la force de supporter la liberté qu'un accident lui avait rendue[2].

Les personnes les plus influentes qui se trouvaient auprès du roi au moment de la mort de Luines étaient le cardinal de Retz, évêque de Paris, que Luines avait fait chef nominal du conseil; le comte de Schomberg, successeur du vieux Jeannin dans la surintendance des finances; le comte de Bassompierre et le secrétaire d'État Puisieux, fils du chancelier de Silleri. Bassompierre, l'homme le plus aimable et le plus élégant de la cour, aurait eu chance de succéder à Luines dans la place de favori; mais sa sagesse épicurienne prisait peu un esclavage doré : il aimait mieux le plaisir que la grandeur, et le crédit lui suffisait sans les embarras du pouvoir. Retz et Schomberg s'unirent contre Puisieux et commencèrent par faire un garde des sceaux à leur dévotion, le conseiller d'État de Vic : ils sentirent néanmoins qu'ils ne pourraient tenir tête à la fois à la reine mère, toujours dirigée par Richelieu, et au prince de Condé. Ils résolurent de se liguer avec Condé, à cause de la crainte que leur inspirait le conseiller intime de Marie de Médicis. Luines, dans les derniers temps de son règne, avait écarté Condé du roi et trompé Richelieu : les conditions secrètes de la réconciliation du favori et du prélat avaient été frauduleusement éludées; Luines avait fait demander officiellement au pape le chapeau rouge pour l'évêque de Luçon et prié en secret le Saint-Père de ne pas l'accorder. Condé et Richelieu voyaient maintenant la lice rouverte. Condé accourut de Berri en

contre les protestants; Richelieu n'est pas grand pour avoir fait la guerre civile, mais pour avoir vaincu la maison d'Autriche et fait de la France la première puissance de l'Europe.

1. « Ceux qui furent chargés de conduire ses restes à la sépulture jouèrent aux dés sur son cercueil ». Beauvais-Nangis; *Des Favoris,* 11, 108.

2. *Mém.* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p. 242-253. — *Mém.* de Bassompierre, *ibid.*, t. VI, p. 161-188. — *Mém.* de Rohan, *ibid.*, t. V, p. 523-528. — *Mém.* de Pontis, *ibid.*, t. VI, p. 470-481. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, *ibid.*, t. V, p. 157-165. — *Mercure françois* t. VII, an. 1621, p. 341-380; 509-653; 816-950.

Poitou joindre Louis XIII, qui retournait à Paris : l'évêque de Luçon se présenta au roi à Orléans pour le complimenter de la part de sa mère.

La lutte, ainsi engagée, pour ainsi dire, sur la grande route, continua au Louvre : Condé et ses nouveaux alliés ne purent empêcher la reine mère de rentrer au conseil, mais ils l'empêchèrent d'y faire entrer avec elle l'homme qui possédait son esprit et son cœur, si l'on en croit les médisances de cour. La guerre contre les huguenots fut le principal terrain des débats du conseil. Les rôles étaient singulièrement intervertis. La dévote Marie de Médicis, sous l'influence de Richelieu, les vieux ministres Silleri et Jeannin, Puisieux, fils de Silleri, et les généraux voulaient la paix avec les hérétiques : le prince de Condé et les nouveaux ministres réclamaient la continuation de la guerre. Condé voyait dans la guerre le moyen de séparer le roi de sa mère et de commander l'armée sous le nom de Louis XIII : une espérance superstitieuse augmentait son désir d'avoir de grandes forces militaires à sa disposition. Un astrologue lui avait prédit qu'il serait roi à trente-quatre ans et il entrait dans sa trente-quatrième année. Il voulait donc donner des gages au catholicisme et se tenir en mesure de saisir la couronne à l'époque où Louis XIII et son jeune frère étaient apparemment destinés à périr [1].

Marie apporta au conseil les arguments que lui avait soufflés Richelieu sur la grave situation des affaires extérieures. La maison d'Autriche poursuivait partout le cours de ses succès. La spoliation de l'électeur palatin était un fait presque entièrement accompli. Le Haut-Palatinat [2] était au pouvoir du duc de Bavière, à qui l'empereur l'avait promis pour racheter de ce duc la Haute-Autriche, qui lui avait été engagée. Le Bas-Palatinat, assailli par trois corps d'armée autrichien, espagnol et bavarois, était défendu par un héroïque aventurier qui avait pris en main une cause abandonnée par toutes les puissances protestantes : le bâtard de Mansfeld,

1. *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 167. — Vittorio Siri, *Memorie Recondite*, t. V, p. 352-404.

2. Le Palatinat se divisait en deux provinces, séparées l'une de l'autre par la Franconie. A l'est, le Haut-Palatinat, capitale Amberg, confinait à la Bohême ; à l'ouest, le Bas-Palatinat, capitale Heidelberg, s'étendait sur les deux rives du Rhin.

renouvelant, dans l'Allemagne du XVIIe siècle, les grands *condottieri* de l'Italie du moyen âge, avait levé, par le seul bruit de son nom, une armée sans solde qui vivait de pillage aux dépens des terres ecclésiastiques. Bientôt, deux princes protestants, Christian de Brunswick, administrateur de Halberstadt[1], et le margrave de Bade-Dourlach avaient quitté leurs domaines pour mener la vie d'aventuriers avec Mansfeld. Mais, malgré leur courage, ces derniers champions de la Réforme devaient finir par succomber sous les forces régulières de leurs puissants ennemis. La guerre, pendant ce temps, avait recommencé dans les Pays-Bas, la trêve de douze ans étant expirée en 1621. Les Espagnols avaient fait de grands préparatifs et la mort de l'archiduc Albert, qui laissa sa femme, l'infante Claire-Eugénie, seule souveraine de la Belgique, n'arrêta pas les exploits de Spinola. Les Espagnols échouèrent devant l'Écluse, mais enlevèrent Juliers aux Hollandais en janvier 1622, tandis que l'empereur concluait, avec le prince de Transylvanie et les Hongrois révoltés, une transaction qui rendit à l'Autriche l'entière liberté de ses mouvements en Allemagne[2]. Les Espagnols, enfin, loin d'évacuer la Valteline, comme ils l'avaient promis, avaient envahi le pays des Grisons, de concert avec l'archiduc Léopold, frère de l'empereur et comte de Tyrol, et réduisaient en ce moment même les trois Ligues Grises à subir un traité désastreux qui anéantissait leur indépendance nationale. Les cantons catholiques de la Suisse, aveuglés par les passions religieuses, avaient empêché les cantons protestants de secourir efficacement les Grisons.

Richelieu, un moment abusé sur les vrais intérêts de la France par les périls qu'avait courus le catholicisme en Allemagne, était bientôt rentré dans sa voie : il poussa la reine mère à représenter au conseil du roi la nécessité de pacifier la France, afin de pou-

1. Il se faisait appeler l'ami de Dieu et l'ennemi des prêtres. On nommait administrateurs les princes protestants qui occupaient des évêchés ou des abbayes.

2. Le sultan Osman, à l'instigation de Bethlem-Gabor, avait, en 1621, assailli avec de très-grandes forces la Pologne, alliée de l'Autriche. L'attaque des Turcs échoua complétement, ce qui décida Bethlem à traiter avec l'empereur et à renoncer à ses prétentions sur le trône de Hongrie. Ferdinand lui accorda de très-grands avantages personnels et jura le maintien des libertés de la Hongrie et surtout de la liberté de conscience.

voir se mêler des affaires de l'Europe et arrêter le progrès menaçant de la prépondérance austro-espagnole. Le vieux Jeannin, effrayé du succès trop complet de l'ambassade française en Allemagne, qu'il avait, naguère, vivement conseillée, fut fidèle à la politique de bascule qu'il avait longtemps pratiquée d'accord avec Villeroi, et présenta au roi un mémoire pour appuyer l'opinion de Marie de Médicis.

Condé, Retz et Schomberg prétendirent au contraire qu'il fallait, avant tout et à tout prix, abattre les ennemis intérieurs et dompter l'audace des huguenots, ranimée par la résistance heureuse de Montauban. La Force et ses fils avaient recommencé la guerre en Guyenne et beaucoup de places soumises s'étaient révoltées de nouveau. Dans le Bas-Languedoc, Châtillon, devenu suspect aux zélés, avait été déposé du généralat et l'assemblée de ce cercle, maîtresse de Nîmes, de Montpellier, d'Uzès, de Privas et d'un assez grand nombre de petites villes, avait ordonné ou autorisé de grands excès contre le culte catholique : trente-six églises, dont plusieurs comptaient parmi les plus beaux monuments du moyen âge, avaient été ruinées à Montpellier et ailleurs. Rohan, investi du commandement à la place de Châtillon, essaya de rétablir un peu d'ordre dans ce pays; mais les passions y fermentaient avec tant de violence, qu'un président au parlement de Grenoble, protestant, ayant été envoyé par Lesdiguières à Rohan pour négocier, une bande de fanatiques crièrent à la trahison et massacrèrent ce magistrat, à l'instigation d'un ministre. Rohan fit pendre quatre des coupables et continua les pourparlers avec Lesdiguières, qui avait pacifié le Dauphiné en partie soulevé et qui aspirait à l'honneur d'être le médiateur de la paix générale.

Dans l'Ouest, les Rochelois étaient maîtres de la mer depuis l'automne de 1621 : le vice-amiral Saint-Luc et le commandeur de Rasilli, connu pour avoir tenté, en 1612, de fonder une colonie à l'embouchure du Maragnon, n'avaient pu leur opposer qu'une vingtaine de bâtiments armés sur les côtes de Bretagne, de Normandie et de Poitou, et s'étaient vus rejetés et bloqués dans le port de Brouage. Le pavillon rochelois, arboré par une multitude de corsaires, était l'effroi de l'Océan : tout était jugé

de bonne prise à La Rochelle. Au commencement de 1622, les Rochelois et les seigneurs qui faisaient cause commune avec eux conçurent le hardi projet d'occuper les embouchures de la Loire et de la Gironde, afin de rançonner tout le commerce de ces deux fleuves. La révolte de Royan, sur la rive droite de la Gironde, et l'occupation de deux points fortifiés, l'un dans une île du fleuve, près de Blaye, l'autre, à la pointe du Médoc, réalisèrent à peu près le blocus de la Gironde. Soubise, violant le serment qu'il avait prêté, par la capitulation de Saint-Jean-d'Angéli, de ne plus porter les armes contre le roi, se chargea de la Loire, commença par descendre avec un corps de troupes aux Sables d'Olonne, afin de soulever les réformés du Poitou, et se mit à courir tout le pays jusqu'aux faubourgs de Nantes.

Le roi parut quelque temps incertain : à l'insu de Condé, de Retz et de Schomberg, il autorisa les négociations entre Lesdiguières et Rohan et promit de recevoir les députés qui lui seraient envoyés par le corps des églises réformées ; il menaça l'ambassadeur d'Espagne de se rendre à Lyon pour y organiser une armée qui marcherait au secours des Ligues Grises sous les ordres de Lesdiguières, si les Espagnols ne se retiraient du pays des Grisons et de la Valteline. Ces menaces furent vaines : les progrès de Soubise en Poitou et la désobéissance du duc d'Épernon, qui refusa de dégarnir son gouvernement d'Angoumois et de Saintonge pour secourir le comte de La Rochefoucauld, commandant royaliste du Poitou, donnèrent la victoire à Condé et à ses adhérents ; le roi se décida brusquement à marcher en personne contre Soubise, fit enregistrer au parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides des édits bursaux créant un grand nombre de charges vénales et partit de Paris le 20 mars 1622, sans attendre la députation protestante qui s'apprêtait. Arrivé à Nantes, le 10 avril, avec ses gardes et quelques autres troupes, il fut informé que Soubise cherchait à s'établir dans l'île de Rié, petit canton maritime du Bas-Poitou, séparé de la terre ferme par de vastes marais salants et de petites rivières que grossit la mer aux heures du flux. Il résolut de ne pas laisser à Soubise le temps de se retrancher dans cette forte position. L'attaque ne fut pas sans péril : le roi, y compris les troupes de

La Rochefoucauld, avait dix à douze mille hommes et point d'artillerie; Soubise avait six à sept mille hommes, sept pièces de canon et l'avantage du poste; mais Condé ne demandait pas mieux que de hasarder le roi, et Louis, qui avait du moins une des qualités de son père, le courage, n'hésita point. Heureusement pour le roi, Soubise ne montra ni le coup d'œil d'un général, ni la résolution d'un soldat : attaqué plus tôt qu'il ne l'avait prévu, il défendit mal les abords de l'île de Rié et ne songea qu'à préparer le rembarquement de sa petite armée sur une escadre de quatorze vaisseaux qu'il avait à sa disposition. Il ne réussit pas mieux à se retirer qu'à combattre. Dans la nuit du 15 au 16 avril, pendant la marée basse, le roi franchit à gué, avec la meilleure partie de ses troupes, un des bras de mer qui protégeaient l'île de Rié et trouva, au point du jour, l'infanterie huguenote, partie sur le rivage, partie dans les chaloupes encore à sec. Ce ne fut point un combat, mais un massacre. Soubise, avec cinq ou six cents cavaliers, s'enfuit dans la direction de La Rochelle; quinze cents fantassins furent arquebusés ou sabrés sur place et sans résistance; on en prit six cents, dont quelques-uns furent pendus, les autres envoyés aux galères; le reste, en voulant s'échapper à travers les marais, se noya ou fut exterminé, soit par les soldats, soit par les paysans, furieux des dévastations qu'avaient commises les huguenots

Quelques jours après le désastre de Soubise, les députés expédiés par les provinces où commandait Rohan joignirent le roi à Niort. Louis, malgré l'enivrement de la victoire, traita ces envoyés en particulier moins rudement que ne firent les ministres en public : s'il repoussa leurs exigences, il ne rompit pas les négociations. Il ne s'arrêta pas, toutefois, pour négocier et poursuivit ses avantages : il confia au jeune comte de Soissons la mission qu'avait eue Épernon l'année précédente, le blocus de La Rochelle du côté de la terre; il chargea le duc de Guise d'assembler une flotte suffisante pour compléter ce blocus par mer et alla lui-même débloquer la Gironde par la prise de Royan (11 mai). De là, il entra en Guyenne, où le duc d'Elbeuf et le maréchal de Thémines avaient déjà reconquis la plupart des places soulevées par La Force et par ses fils; un de ceux-ci, Montpouillan, celui

qui avait été le complice de la mort de Concini, avait été blessé mortellement au siége de Tonneins, et le vieux La Force n'avait plus guère de retraite que Sainte-Foi sur la Dordogne. On lui offrit des conditions avantageuses : il céda, à condition que les villes de Sainte-Foi et de Montflanquin, et tous les gentilshommes, soldats et autres qui l'avaient assisté, seraient compris dans son pardon. Le roi lui accorda le bâton de maréchal, avec 200,000 écus pour indemnité du gouvernement de Béarn et de la charge de capitaine des gardes, enlevés à lui et à son fils aîné (24 mai). Châtillon, qui, chassé de Montpellier et de Nîmes, s'était maintenu dans Aigues-Mortes et déclaré ouvertement pour le roi contre Rohan, fut aussi nommé maréchal.

Tandis qu'on récompensait ainsi les chefs qui se détachaient du corps des églises insurgées, on s'efforçait d'effrayer par des châtiments terribles les populations qui s'obstinaient dans la révolte. La petite ville de Négrepelisse en Querci avait, durant une nuit d'hiver, égorgé sa garnison royaliste : le roi l'assaillit en personne. Les habitants, ne s'étant pas rendus à la première sommation, demandèrent en vain quartier au moment de l'assaut : le roi, excité par Condé, ordonna de les traiter comme ils avaient traité ses soldats. Tous les hommes en état de porter les armes furent massacrés après avoir vendu chèrement leur vie. Le soldat dépassa l'ordre impitoyable du roi : la plupart des femmes furent violées et beaucoup furent égorgées avec leurs enfants (10 juin). Pendant cette horrible exécution, le parlement de Bordeaux faisait décapiter un des principaux instigateurs de la rébellion, Paul de Lescun, qui avait été conseiller au parlement de Béarn et président de l'assemblée de La Rochelle. Deux arrêts de lèse-majesté contre Rohan et Soubise, tenus en suspens depuis l'année précédente, furent envoyés au parlement de Paris[1].

La résistance avait presque entièrement cessé en Guyenne. Le roi entra en Languedoc à la fin de juin et employa ses forces à

1. Sur le sac de Négrepelisse, *V.* la touchante anecdote racontée par Pontis dans ses *Mémoires*, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VI, p. 491-492. Rien n'est plus intéressant que ces souvenirs d'un brave et loyal soldat, à l'âme droite et religieuse. Nulle part, on ne voit si bien peindre cet esprit juste, ferme et sérieux qui caractérise la France du XVIIe siècle : les mœurs militaires du temps y sont, en outre, admirablement peintes.

réduire les petites places protestantes de la contrée avant de s'attaquer aux grandes. Une défection éclatante, mais non pas imprévue, affligea, sur ces entrefaites, la religion réformée. Le 25 juillet 1622, anniversaire de l'abjuration de Henri IV, le vieux Lesdiguières abjura le protestantisme dans la cathédrale de Grenoble et reçut, le même jour, le brevet de connétable, prix de sa conversion. Cette suprême dignité militaire de l'ancienne France, naguère si profanée, devait au moins s'éteindre entre les mains d'un héros.

Rien ne décourageait Rohan, plus inflexible à mesure que les dangers s'accroissaient et que les rangs s'éclaircissaient autour de lui. Il lui fallait lutter à la fois contre les ennemis et contre les amis et, dans son propre parti, lutter contre les zélés aussi bien que contre les tièdes : l'assemblée fanatique de Nîmes l'accusait, tandis qu'il se sacrifiait. Vers la fin de juillet, Rohan eut l'espoir d'une diversion redoutable. Les masses d'aventuriers levées par Mansfeld, par Christian de Brunswick-Halberstadt, par le margrave de Dourlach, pour la défense du Palatinat, avaient été battues à plusieurs reprises par les généraux catholiques et surtout par le fameux Tilli, et s'étaient vues refoulées sur la rive gauche du Rhin, en Alsace. Le roi d'Angleterre, tout en fournissant à contre-cœur quelques faibles secours à son gendre, au malheureux Palatin, avait continué ses efforts pour ménager une transaction entre ce prince et l'empereur. Ferdinand fit entendre qu'il ne pouvait pardonner à Frédéric, que celui-ci n'eût déposé les armes. Jacques d'Angleterre se laissa prendre au piége et engagea son gendre à congédier les généraux qui combattaient encore pour lui. Mansfeld et Halberstadt, se trouvant sans emploi avec leurs mercenaires, qui formaient encore une armée de dix mille fantassins et de huit à dix mille cavaliers, hésitèrent sur le parti qu'ils prendraient. Poursuivis en Alsace par les Austro-Bavarois et par les Espagnols, ils se jetèrent sur la Lorraine et entrèrent en France par le pays Messin. C'était le duc de Bouillon qui les appelait secrètement et qui, pris d'un retour d'esprit de parti ou de zèle religieux, les invitait à secourir les huguenots. L'effroi fut grand dans tout le nord de la France. La reine mère, prenant l'autorité en l'absence du roi, fit lever des troupes

en toute hâte et tâcha provisoirement d'arrêter l'armée allemande par des négociations. Elle n'y eut pas beaucoup de peine : Mansfeld avait peu d'inclination à guerroyer contre le roi de France; il aimait mieux porter ses secours aux Hollandais, qui l'appelaient, de leur côté, pour les aider à faire lever à Spinola le siége de Berg-op-Zoom. Il resta quelque temps aux environs de Mouzon et de Sedan, espérant que la cour de France achèterait sa retraite. Quand il vit qu'on levait à son intention des soldats et non de l'argent, et qu'il allait être pris entre le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, et le général espagnol Cordova, il entra dans le Hainaut, força le passage en perdant une grande partie de ses gens dans les champs de Fleurus, depuis si fameux, et rejoignit le prince d'Orange[1] (août 1622).

Cet abandon fut un rude coup pour Rohan, qui ne recevait de toutes parts que de mauvaises nouvelles. Son frère Soubise, qui était passé en Angleterre, n'avait rien pu obtenir du roi Jacques, bien que l'ambassadeur d'Espagne appuyât secrètement la requête des « hérétiques » français. Quelques vaisseaux, que des particuliers, plus zélés protestants que leur roi, avaient fournis à Soubise, furent brisés par une tempête en rade de Plymouth. La Rochelle commençait à être serrée de près. Un ingénieur italien, envoyé au roi par le pape, construisait une forteresse qu'on nomma le fort Louis, entre le port de La Rochelle et le promontoire du Chef-de-Bois, ou plutôt Chef-de-Baie, dans une position qui commande le canal par lequel les navires passent de la haute mer au port. Cet ingénieur ne projetait rien moins que de barrer le canal même par une immense chaîne de fer. Une flotte nombreuse se rassemblait sur la côte de Bretagne, à Blavet, qu'on nommait Port-Louis depuis que Louis XIII en avait fait relever les fortifications. On armait tous les plus forts navires marchands de Bretagne et de Normandie, et les galères et galions de la Provence avaient fait le tour de l'Espagne pour venir au rendez-vous.

Le roi se disposait à entreprendre le siége de Montpellier.

1. Maurice de Nassau portait ce titre depuis la mort de son frère aîné, qui avait vécu obscurément en Espagne et en Belgique, et qui n'avait jamais quitté le catholicisme.

Rohan était résolu de défendre cette ville jusqu'à la dernière extrémité, s'il ne pouvait obtenir un traité pour tout le corps des églises. Les huguenots avaient bien rabattu de leurs prétentions quant aux conditions de paix, et le roi, de son côté, n'était pas éloigné de traiter. Les événements du dehors étaient de plus en plus alarmants : si quelques esprits entiers et rigoureux voulaient qu'on ne s'arrêtât point avant d'avoir complétement abattu les huguenots, les vrais hommes d'État voyaient avec douleur la France abaissée au dehors, déchirée au dedans, pour satisfaire l'égoïste ambition du prince de Condé. Les militaires appelaient d'autres champs de bataille que ceux du Languedoc et du Poitou, et le secrétaire d'État Puisieux, dans son intérêt personnel, secondait auprès du roi les efforts des bons citoyens; Lesdiguières, qui rêvait de terminer sa carrière par la délivrance de l'Italie, s'interposa de nouveau et arrêta les conditions de la paix avec Rohan. Tout semblait conclu et le roi se préparait à signer les articles et à faire son entrée dans Montpellier, quand les habitants refusèrent brusquement d'ouvrir leurs portes. Condé s'était vanté de faire piller la ville par les soldats, en dépit du pardon accordé par le roi; les habitants, avertis de ce propos par les agents mêmes du prince, offrirent de recevoir le connétable de Lesdiguières, mais prièrent le roi de renoncer à entrer chez eux avec l'armée. Louis se fâcha et rompit tout : Lesdiguières quitta l'armée; Condé reprit le commandement et le siége de Montpellier fut entamé (fin août).

Le début du siége ne fut pas heureux : les troupes royales avaient occupé, le 2 septembre, la butte de Saint-Denis, qui touche à l'enceinte de Montpellier et la commande; le lendemain, les assiégés reconquirent ce poste par une furieuse sortie qui coûta la vie à une foule de jeunes gentilshommes. La résistance se soutint avec la même vigueur durant tout le mois de septembre; cependant les forces des assiégeants s'accroissaient et celles des assiégés commençaient à s'épuiser; mais le parti de la paix avait repris courage. Les grands le favorisaient de peur que le roi ne devînt trop fort s'il accablait les huguenots [1]. Lesdi-

1. *V.* une lettre du nonce Cordini, ap. Ranke, *Histoire de France*, l. IX, c. 2.

guières était revenu à la charge : deux des soutiens de Condé, le cardinal de Retz et le garde des sceaux de Vic, étaient morts; Condé et le surintendant Schomberg firent remplacer Retz dans le conseil par le cardinal de La Rochefoucauld, afin d'écarter Richelieu, qu'ils n'avaient pu empêcher de recevoir, sur ces entrefaites, le chapeau de cardinal, instamment sollicité pour lui par la reine mère; mais ils ne réussirent point à obtenir la garde des sceaux pour une de leurs créatures : le roi nomma garde des sceaux le conseiller d'État Caumartin, après avoir assuré Condé du contraire, au moment où la nomination était déjà faite. Peu de jours après, Lesdiguières reparut dans le camp royal et le roi annonça à Condé que les huguenots « se mettoient à la raison » et qu'il était résolu de leur pardonner. Le traité avait été renoué et conclu à l'insu du prince. Condé sentit son rôle fini et partit pour l'Italie, sous prétexte d'aller s'acquitter d'un vœu à Notre-Dame de Lorette.

La paix fut rédigée sous forme de déclaration royale et signée le 19 octobre, après que le duc de Rohan et les députés de Montpellier, de Nîmes, d'Usez et des Cévennes eurent officiellement demandé pardon au roi dans son camp. Rohan avait stipulé pour tout le corps des églises réformées. Le roi promettait d'observer de bonne foi l'édit de Nantes et les déclarations et articles secrets y joints : toutes les nouvelles fortifications élevées par les réformés devaient être démolies; toutes assemblées politiques, sans la permission expresse du roi, étaient interdites aux réformés à peine de lèse majesté; ils conservaient la faculté de tenir des assemblées de consistoires, colloques et synodes « pour pures affaires ecclésiastiques ». Montpellier devait être démantelé; ses quatre consuls seraient nommés par le roi, qui désignerait deux catholiques et deux protestants; La Rochelle et Montauban gardaient seules le titre de places de sûreté. Tous les réformés étaient réintégrés dans leurs dignités et charges, sauf ceux que le roi jugerait à propos d'indemniser. Rohan était dans ce dernier cas : le roi lui assurait 200,000 livres comptant et lui engageait les revenus du duché de Valois, en garantie d'une indemnité de 600,000 livres promise pour récompense des gouvernements de Poitou, de Saint-Jean-d'Angéli, etc. Rohan recevait en

outre les gouvernements de Nîmes et d'Usez, mais sans garnisons. Un brevet particulier exemptait Montpellier de garnison et de citadelle; un autre brevet promettait à La Rochelle le rasement du fort Louis, cette citadelle menaçante qu'on avait élevée à moins d'un quart de lieue des remparts rochelois [1].

L'imprudente prise d'armes des réformés leur avait coûté cher; ils avaient perdu deux gouvernements de provinces, le Béarn et le Poitou, presque toutes leurs places de sûreté et leur organisation politique : la royauté n'avait plus désormais qu'à leur enlever La Rochelle et Montauban, pour que le parti ne fût plus qu'une secte. Dans la position où ils s'étaient mis, c'était encore le meilleur traité qu'ils pussent espérer, heureux s'ils en eussent obtenu la fidèle exécution.

Le roi entra dans Montpellier le 20 octobre : il y laissa des troupes sous prétexte de surveiller la destruction des remparts, puis alla visiter la Provence. Il reçut à Arles la nouvelle d'une bataille navale livrée entre sa flotte et celle des Rochelois le 27 octobre. Le duc de Guise, chef de l'armée de mer, avait attaqué les Rochelois à l'entrée de la Fosse-de-l'Oie, dans les eaux de l'île de Ré. Guise avait quarante-cinq navires à voiles, dont vingt-deux fournis par le seul port de Saint-Malo, et dix galères : Guiton, amiral des Rochelois, comptait jusqu'à soixante-dix voiles; mais ces bâtiments corsaires étaient généralement beaucoup moins forts que les vaisseaux du roi; les plus gros, en petit nombre, ne portaient que vingt-cinq, trente, trente-six pièces de canon, et deux cent cinquante à trois cents hommes d'équipage et de garnison. Les galères profitèrent du calme pour harceler la flotte rocheloise par une canonnade meurtrière : le vent, qui se leva, rendit l'avantage aux Rochelois. Guise, avec quatre vaisseaux, se trouva quelque temps engagé contre toute la flotte ennemie : il fut enfin dégagé par le reste de l'armée royale et les Rochelois se retirèrent à la faveur de la nuit, avec perte d'une dizaine de bâtiments. Les relations royalistes assurent que le gros de la flotte protestante, poursuivi et assailli, les jours suivants, dans la petite rade de Saint-Martin de Ré, eût été détruit, si l'amiral Guiton

1. *Mercure françois*, t. VIII, an. 1622, p. 636-752; 774-843. — *Mém.* de Richelieu, p. 265-269. — *Mém.* de Rohan, p. 532-542. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 165-171.

n'eût amené son pavillon et invoqué le bénéfice de la paix, déjà connue de Guise et peut-être des Rochelois eux-mêmes le jour de la bataille [1]. Les protestants veulent que le succès soit resté incertain. Quoi qu'il en soit, la vigueur déployée par la flotte improvisée qui venait de combattre les Rochelois était de bon augure pour l'avenir de la marine royale, quand on l'organiserait enfin.

La nouvelle de la paix qui rendait au gouvernement français sa liberté d'action au dehors fut accueillie à Rome avec mécontentement et chagrin, à Madrid et à Vienne avec inquiétude, à Turin, à Venise et dans les pays protestants avec une attente pleine d'espérance. Il était temps que la France se hâtât d'intervenir dans les affaires de l'Europe centrale. La situation générale s'était encore aggravée durant l'année 1622. Le Palatin Frédéric avait en vain licencié ses auxiliaires, Mansfeld et Halberstadt : l'empereur n'avait point tenu compte de cet acte de soumission et les forces austro-bavaroises, malgré les protestations du roi d'Angleterre, avaient poursuivi la conquête du Palatinat : Heidelberg et Manheim étaient au pouvoir des vainqueurs [2]. Des événements importants s'étaient passés, sur ces entrefaites, chez les Grisons. Ce petit peuple, exaspéré par la tyrannie des Espagnols et des Autrichiens, n'avait point attendu le résultat des plaintes portées par ses députés à la cour de France : il s'était soulevé en avril contre le honteux traité qu'il avait subi en janvier et avait chassé les garnisons ennemies de Meyenfeld, de Coire et de l'Engaddine, tandis que l'archiduc Léopold était occupé à guerroyer, dans le Palatinat et l'Alsace, contre Mansfeld et Halberstadt. Léopold revint, avec de grandes forces, vers l'automne, reprit Coire, saccagea horriblement les vallées des Grisons et contraignit ces malheureuses populations à rentrer sous le joug du traité de Milan, à renoncer à la Valteline, à céder à la maison d'Autriche l'Engaddine et huit des dix « Droictures » ou districts confédérés, qui formaient une de leurs Trois Ligues (octobre 1622). La maison d'Autriche domina ainsi, directement ou indirectement,

1. *Mercure françois,* t. VIII, p. 835-868. — *Mém.* de Richelieu, p. 269-270.
2. La fameuse bibliothèque de Heidelberg, une des gloires du protestantisme, fut envoyée au Vatican comme un trophée des dépouilles de l'hérésie.

tout le cours du Rhin, depuis sa source jusqu'au-dessous de Cologne.

Le vieux duc de Savoie accourut trouver Louis XIII en Provence pour le presser de secourir les Grisons : l'ambassadeur de Venise et le connétable de Lesdiguières se joignirent à Charles-Emmanuel. Le roi promit. Le duc de Savoie chargea son fils aîné, le prince de Piémont, époux d'une des sœurs du roi, de poursuivre l'accomplissement des promesses de Louis XIII. A Lyon, où Louis rejoignit sa mère et sa femme, Marie de Médicis lui conseilla, non pas d'entrer en guerre ouverte contre l'Espagne, comme le voulaient les plus ardents, mais de réclamer, touchant la Valteline et les Grisons, l'exécution du traité d'avril 1621, d'armer pour soutenir ses réclamations, de resserrer la vieille alliance avec les Hollandais, de tâcher d'empêcher le mariage qui se négociait entre les maisons royales d'Espagne et d'Angleterre, et de traiter secrètement avec les princes d'Italie. C'était Richelieu qui parlait par la bouche de la reine-mère. Marie oubliait ses passions et ses préjugés pour épouser les idées de son habile conseiller, avec une abnégation qu'on ne peut guère expliquer que par la puissance d'un dernier amour chez une femme de cet âge et de ce caractère.

Les conseils énergiques rencontrèrent une résistance passive chez le secrétaire d'État Brulart de Puisieux et chez son père, le vieux chancelier Brulart de Silleri. Ces deux hommes égoïstes et pusillanimes voulaient ménager tout le monde, Rome surtout, et s'efforçaient de reculer l'avénement d'une politique nouvelle qu'ils se sentaient incapables de diriger : leur grande préoccupation était de fermer l'entrée du conseil à Richelieu, l'épouvantail perpétuel de toutes les médiocrités qui obstruaient, depuis quelques années, les avenues du pouvoir. Ils réussirent à ramener le roi de Lyon à Paris, sans que rien eût été décidé (décembre 1622 — janvier 1623). De retour à Paris, ils parvinrent à faire destituer le surintendant des finances Schomberg, sous prétexte de mauvaise administration : Schomberg avait eu le tort grave de s'attacher au prince de Condé et au parti de la guerre civile; mais il était certainement plus probe et plus habile que les Brularts. Bassompierre, toujours bien vu du roi, s'honora en proposant à

Louis XIII de rappeler le vieux Sulli à la surintendance : les Brularts objectèrent la religion de Sulli et le roi donna la surintendance au marquis de La Vieuville, gendre d'un riche financier, esprit remuant, expert en intrigue, qui avait préparé, par ses manœuvres, la chute de son prédécesseur Schomberg. Le garde des sceaux Caumartin étant mort sur ces entrefaites, Silleri se fit rendre les sceaux, sans lesquels la chancellerie n'était qu'une sinécure. Le roi ne songeait qu'à la chasse, fuyait le conseil comme une corvée et laissait tout manier aux Brularts.

La situation était cependant si impérieuse, que le nouveau surintendant La Vieuville, qui avait de la décision et de la hardiesse, força la main aux Brularts et entraîna le roi. On recommença de fournir des subsides aux Hollandais, que beaucoup de volontaires français avaient été rejoindre et, le 7 février 1623, un traité fut signé entre la France, Venise et la Savoie, pour la restitution de la Valteline et des « autres lieux occupés sur les Grisons ». Les parties contractantes s'engageaient à lever immédiatement une armée de quarante mille hommes. La cour d'Espagne avait pris les devants au bruit de cette négociation : ne voulant ni céder ni soutenir le choc, elle s'était avisée d'un moyen terme; c'était de remettre en dépôt entre les mains du pape les forteresses de la Valteline, jusqu'à l'entier accommodement du différend. Le pape accepta. La France eût dû refuser et s'en tenir à l'exécution pure et simple du traité de 1621. Louis XIII consentit, pourvu que les forteresses occupées par les Austro-Espagnols chez les Grisons et dans la Valteline fussent démolies un mois après le dépôt effectué et que tout fût réglé sous trois mois. Le dépôt de la Valteline s'effectua au mois de mai, incomplétement, car les Espagnols gardèrent les forteresses du comté de Chiavenne, annexè de la Valteline, qui renferme l'extrémité septentrionale du lac de Como et sépare le Milanais du pays des Grisons. Les Autrichiens ne sortirent pas de chez les Grisons. Le pape Grégoire XV mourut en juillet et eut pour successeur Urbain VIII (Barberini). L'année se passa sans que les engagements pris fussent tenus; au mois de décembre, comme Urbain VIII pressait les Espagnols de s'exécuter, ils répondirent nettement qu'ils ne pouvaient se retirer sans être assurés du libre

passage par la Valteline. Il fallut recommencer à négocier sur de nouveaux frais.

L'instant d'énergie qu'avait montré le gouvernement français ne s'était pas soutenu. Les Liégeois, fatigués des vexations que leur faisaient endurer les armées espagnoles de la Belgique et des Provinces Rhénanes, avaient offert secrètement de se mettre sous la protection de la France. On ne sut pas saisir l'occasion de porter le drapeau français au cœur du pays wallon, dans « cette petite France de la Meuse », comme l'appelle si bien un illustre historien [1].

En Allemagne, une révolution contraire aux traditions et aux intérêts de la France s'était achevée, non-seulement sans l'opposition, mais presque aux applaudissements du gouvernement français. L'empereur avait poussé jusqu'au bout sa vengeance, en donnant à son allié les dépouilles de son ennemi. Dans une diète tenue à Ratisbonne, Ferdinand avait conféré viagèrement l'électorat palatin au duc Maximilien de Bavière (25 février 1623) et assuré ainsi au catholicisme cinq voix sur sept dans le collége des électeurs : l'électeur de Saxe, toujours complice de l'Autriche, consentit secrètement, tout en s'opposant pour la forme; l'électeur de Brandebourg protesta plus sincèrement. L'Espagne, chose singulière! affecta de désapprouver le transfert de l'électorat, par égard pour le roi d'Angleterre : le cabinet de l'Escurial avait fini par prendre au sérieux la négociation qu'il traînait depuis six ans pour le mariage du prince de Galles avec l'infante, sœur de Philippe IV; ce mariage offrait à l'Espagne les plus grands avantages et devait enlever à la Hollande l'appui de l'Angleterre et empêcher l'alliance de l'Angleterre et de la France contre la maison d'Autriche. L'Espagne poussait même plus loin ses visées : le roi Jacques s'adoucissait de plus en plus à l'égard des catholiques; ce monarque théologien, qui avait soutenu jadis une si âpre controverse avec la cour de Rome, traitait maintenant le pape, non plus d'Antechrist, mais de Saint-Père. Beaucoup de gens se flattaient que l'union de Charles Stuart et de l'infante Marie amènerait une contre-révolution religieuse en

1. M. Michelet.

Angleterre. Une telle perspective valait bien quelques concessions. Aussi la cour d'Espagne eût-elle souhaité que l'empereur ne fût pas complétement impitoyable envers le gendre de Jacques Ier et qu'au lieu de dépouiller entièrement le Palatin, on lui imposât des conditions qui le missent, lui et ses enfants, sous la dépendance de la maison d'Autriche. Une de ces conditions eût été, bien entendu, l'occupation militaire d'une partie du Bas-Palatinat par les Espagnols. L'empereur, qui avait des engagements envers le duc de Bavière, ne voulut point de transaction. L'Espagne céda en secret, tout en continuant à soutenir officiellement les réclamations du roi Jacques.

Les ministres français, au contraire, favorisèrent l'élévation du duc de Bavière à l'électorat, et pour plaire à Rome, et dans la pensée que la puissance bavaroise, en s'accroissant, ferait contre-poids à la maison d'Autriche. C'eût été bon, si la branche ducale de Bavière eût dû son accroissement à la France; mais il était peu vraisemblable que la Bavière, agrandie par l'Autriche à titre précaire et révocable, pût de longtemps se séparer des intérêts autrichiens. L'exemple de la nouvelle branche électorale de Saxe était significatif.

L'Espagne, cependant, poursuivait un difficile problème, l'accomplissement du mariage de l'infante avec le fils du roi Jacques, sans la restitution du Palatinat au gendre de ce roi. L'empereur n'ayant pas déterminé à qui reviendrait l'électorat après la mort de Maximilien de Bavière, la cour d'Espagne montra au roi d'Angleterre, dans cette réserve, une base nouvelle de négociations et donna au crédule monarque l'espoir qu'on reviendrait sur le reste. Jacques, toujours dominé par la peur d'une guerre qui le mettrait à la discrétion de son parlement, avec lequel il se débattait sans cesse, se laissa duper encore une fois : le roi de Danemark et les princes de la Basse-Saxe armaient; la Souabe s'agitait; Mansfeld et Halberstadt ravageaient de nouveau la Westphalie ecclésiastique; Bethlem-Gabor, soutenu par les Turcs, rompait son traité avec l'empereur et reprenait l'offensive en Hongrie; le roi d'Angleterre se prêta bénévolement à délivrer l'empereur de ces embarras et à ménager une trêve de quinze mois, durant laquelle Frankenthal, la dernière place qu'eût gar-

dée le Palatin, fut remis en dépôt à l'archiduchesse de Belgique (avril-mai 1623). Mansfeld et Halberstadt demeurèrent toutefois en dehors de la trêve et continuèrent assez malheureusement la guerre dans le nord contre Tilli, général de la Ligue Catholique.

Les Stuarts avaient fait quelque chose de plus étrange. Au mois de mars 1623, le prince de Galles, accompagné du fameux duc de Buckingham, le favori de son père et le sien, après avoir traversé la France incognito, était apparu brusquement à la cour de Philippe IV et avait réclamé en personne le cœur et la main de sa royale fiancée. La jeunesse espagnole battit des mains à cette prouesse, digne de fournir le sujet de quelque romanesque *journée* à Lope de Vega ou à Calderon, et tout sembla se préparer à couronner les vœux de l'illustre aventurier. La cour de Rome, séduite par les marques de déférence que lui donnaient les Stuarts et se berçant des plus brillantes espérances, consentit à envoyer une dispense à l'infante, en échange de la liberté de conscience promise secrètement par Jacques aux catholiques anglais. L'inquiétude était très-vive en France, où l'on sentait quelles menaces renfermait ce mariage.

L'alliance anglo-espagnole ne s'accomplit point. Jacques et son fils reconnurent enfin qu'on les jouait, qu'on ne rendrait rien du Palatinat, qu'on les compromettait vis-à-vis de leur peuple, en exigeant d'eux une tolérance repoussée avec fureur par les passions des protestants anglais. La mésintelligence de Buckingham et d'Olivarez eut peut-être encore plus d'influence que ces graves motifs : ces deux favoris, aussi vains l'un que l'autre, s'étaient pris en haine, à cause des hommages publiquement adressés par Buckingham à la femme d'Olivarez. Buckingham, d'un autre côté, commençait à craindre la colère sourde du peuple anglais contre ce que les puritains appelaient la « politique papiste ». Il changea de rôle et ne songea plus qu'à défaire son propre ouvrage. Le pape Grégoire XV étant mort pendant le séjour du prince de Galles à Madrid, il fallut demander une nouvelle dispense à son successeur Urbain VIII. Charles Stuart, à l'instigation de Buckingham, se fit ordonner par son père de revenir, sans attendre l'expiration de ce nouveau délai, et prit congé de

l'infante et de Philippe IV, en laissant sa procuration à l'ambassadeur d'Angleterre pour fiancer la princesse en son nom dès qu'on aurait la dispense (août-septembre). Mais à peine Charles fut-il de retour en Angleterre, que la procuration fut révoquée et que le roi catholique reçut avis que le mariage n'aurait pas lieu, si l'Espagne ne se joignait à l'Angleterre pour faire restituer le Palatinat de vive force au gendre de Jacques Ier (novembre-décembre). Le cabinet de l'Escurial essaya en vain de prévenir une entière rupture. Le roi Jacques était entraîné, malgré lui, par le violent mouvement de l'opinion publique [1].

La joie ne fut pas moins vive en France qu'en Angleterre. Le parti pacifique, ou plutôt inerte, qui paralysait la France, fut abattu du même coup. La cour d'Espagne, au moment où ses bonnes relations avec l'Angleterre commençaient à s'altérer, avait essayé de ranimer la guerre civile en France, en offrant ses flottes à Louis XIII pour attaquer La Rochelle, à condition que la France abandonnât les Hollandais. L'exécution du traité avec les huguenots souffrait beaucoup de difficultés : le roi n'avait pas fait démolir le fort Louis, près de La Rochelle, et laissait une garnison dans Montpellier, malgré ses promesses formelles; les réformés, de leur côté, ne remplissaient pas tous leurs engagements; leurs fortifications nouvelles n'étaient point partout abattues, et le culte catholique, à la fin de l'année 1623, n'était point encore rétabli dans La Rochelle. Il y avait donc des griefs et de l'irritation réciproques. Brulart de Puisieux proposa au roi d'accepter les propositions des Espagnols. La reine mère, c'est-à-dire Richelieu, et le surintendant La Vieuville s'unirent pour faire rejeter ce pernicieux avis [2]; Puisieux et son père le chancelier

1. Sur ces événements militaires et diplomatiques, *V.* le *Mercure françois*, t. VIII et IX, an. 1622 et 1623, *passim.* — *Mém.* de Richelieu, p. 270-280. — *Mém.* de Bassompierre, p. 229-233. — Levassor, *Hist. de Louis XIII*, t. II, l. XIX-XX.

2. *Mém.* de Richelieu, p. 284. — Ici finit la première partie des *Mémoires* de Richelieu, dans laquelle il parle à la première personne. Une lacune de quelques mois existait entre cette première partie et le reste des *Mémoires*, qui recommencent au moment des pourparlers concernant la rentrée du cardinal dans le conseil. M. L. Ranke, dans un *Mémoire* adressé à l'Académie des Sciences morales, a fait connaître un fragment qui comble cette lacune et qui contient des détails assez curieux sur la lutte de La Vieuville et des Brularts, sur les concussions de ceux-ci, sur leurs efforts pour écarter du conseil la reine mère. Ce fragment se trouve dans un manuscrit du fonds

furent disgraciés peu de temps après (janvier-février 1624). La reine mère[1], les princes, les grands, le parlement, tout le monde s'était coalisé contre eux. La Vieuville, qui avait dirigé la cabale, recueillit d'abord le fruit de la victoire et eut la principale part dans les affaires : les sceaux furent donnés au conseiller d'État d'Aligre[2], qui ne tarda point à être élevé à la dignité de chancelier, le vieux Silleri ayant peu survécu à sa chute[3]. La Vieuville fit partager le soin des affaires étrangères entre trois secrétaires d'État, afin d'ôter à ce ministère son importance. Les trois secrétaires faisaient leurs rapports à un conseil de cabinet où siégeaient la reine mère, le cardinal de La Rochefoucauld, le connétable, le surintendant, le garde des sceaux et le conseiller d'État Bullion.

Le ministère ne resta pas longtemps en cet état; une main puissante frappait à la porte du conseil et ce fut La Vieuville lui-même qui ouvrit à Richelieu. Le surintendant, qui se sentait exposé à beaucoup d'inimitiés, voulut gagner l'appui de la reine mère en satisfaisant le confident de Marie. Il s'imagina qu'il pourrait introduire le cardinal dans le conseil sans lui livrer entièrement le secret des affaires; ceci peut faire juger la portée d'esprit de La Vieuville. Louis XIII résista durant quelques semaines; il avait conservé quelque chose des préventions que Luines et les derniers ministres lui avaient inspirées contre Richelieu[4]. Roi par le hasard de la naissance, il ressentait une

de Saint-Germain; Bibliothèque Nationale; nº 1553 : il a été, comme l'a fort bien vu M. Ranke, évidemment écrit peu après les événements et avant les premiers refroidissements entre la reine mère et Richelieu. *V. Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 2e sér., t. IX, p. 5-20; Paris; 1851; in-8º.

1. Suivant le fragment cité plus haut, la reine mère aurait été passive dans cette affaire.

2. Ou Haligre, comme on écrivait primitivement ce nom.

3. Trois autres personnages éminents de la même génération étaient morts depuis la paix de Montpellier. C'étaient le président Jeannin, le duc de Bouillon et du Plessis-Mornai. Bouillon laissait deux fils, dont le puîné fut l'illustre vicomte de Turenne.

4. « Voyant passer le cardinal dans la cour du château, il dit tout bas au maréchal de Praslin : — Voilà un homme qui voudroit bien être de mon conseil; mais je ne m'y puis résoudre après tout ce qu'il a fait contre moi. » *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 175. — « Je le connois mieux que vous, madame, disait le roi à sa mère, c'est un homme d'une ambition démesurée..... » *Hist. du règne de Louis XIII,* par le P. Griffet, t. I, p. 413.

jalousie et une frayeur instinctives contre cette royauté du génie qui prétendait au partage de son trône.

Richelieu, cependant, pareil à Sixte-Quint étalant ses feintes infirmités au sein du conclave, arguait de sa mauvaise santé, plus réelle, à la vérité, que les maux de Sixte-Quint, pour se défendre du fardeau qu'on voulait lui imposer : il feignait de s'éloigner de son but pour qu'on l'y ramenât de vive force; il offrait de donner ses avis en particulier, quand les ministres voudraient bien le consulter; puis, lorsqu'on insista, il demanda qu'au moins personne ne pût lui parler d'affaires ni le solliciter en dehors du conseil, attendu que des visites trop multipliées « le tueroient »; il pria le roi de l'excuser s'il manquait souvent à son lever, « ne pouvant être longtemps debout ou en une presse ». Il se fit aussi valétudinaire, aussi ennemi du bruit et des intrigues, aussi peu désireux de crédit, que pouvaient le souhaiter le surintendant... et le roi.

Louis céda et Richelieu cessa de se faire prier d'accepter ce qui avait été l'unique pensée de ses jours, l'unique rêve de ses nuits, depuis sept années, ou plutôt depuis son adolescence.

L'époque d'abaissement et d'impuissance, qui durait depuis 1610, allait prendre fin : il y avait quatorze ans que la France avait perdu le grand Henri, lorsque Armand du Plessis rentra au conseil du roi, le 26 avril 1624, jour d'éternelle mémoire [1].

1. *Mém.* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p. 236-239. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, *ibid.*, t. V, p. 175-176. — *Mém.* de Brienne, *ibid.*, 3e sér., t. III, p. 26. — *Mémoires pour servir à l'Histoire du cardinal de Richelieu*, recueillis par Auberi, t. I, p. 70-71.

LIVRE LXVII

RICHELIEU.

RICHELIEU, LES GRANDS ET LES HUGUENOTS. — Chute du surintendant La Vieuville. Richelieu premier ministre de fait. — Système de guerre indirecte adopté contre la maison d'Autriche. Subsides aux protestants allemands. La Valteline reprise, au nom des Grisons, sur les Espagnols et sur le pape. Alliance de famille avec les Stuarts. — Révolte des huguenots. L'Angleterre et la Hollande aident le gouvernement français à les combattre sur mer. — Guerre, au nom du duc de Savoie, en Ligurie et en Piémont. — Notables de 1625. — Menées de Bérulle et de Marillac contre Richelieu. Richelieu modifie ses plans. Double traité avec les huguenots et avec l'Espagne. — Conjuration de cour contre Richelieu. Coalition de la reine, du duc d'Anjou, des grands et des dames. Arrestation des frères bâtards du roi. Supplice de Chalais. Exil de madame de Chevreuse. Triomphe de Richelieu. DÉMOLITION DES FORTERESSES FÉODALES. Suppression de la connétablie et de l'amirauté. Richelieu surintendant de la navigation et commerce de France. — Notables de 1626. Maximes despotiques et actes patriotiques. Appui donné par les notables à Richelieu. — Supplice de Boutteville. — Intrigues à l'étranger contre Richelieu. Brouille avec l'Angleterre. Descente de Buckingham dans l'île de Ré. Révolte de Rohan. Énergie et activité prodigieuse de Richelieu. — Hostilités engagées contre La Rochelle. Belle défense de Ré par Toiras. Défaite de Buckingham. Siége de La Rochelle. Richelieu et son état-major ecclésiastique. La DIGUE. Richelieu et Guiton. Héroïque obstination de l'assiégeant et de l'assiégé. Tentatives impuissantes des Anglais. Famine affreuse dans La Rochelle. CHUTE DE LA ROCHELLE. — CODE MICHAU; réponse aux Cahiers de 1615. — Richelieu se retourne contre l'Espagne. Le roi et le cardinal marchent au secours du Montferrat. Le pas de Suze forcé. Les Espagnols et les Piémontais évacuent le Montferrat. — Paix avec l'Angleterre. — Guerre contre Rohan et les huguenots du Midi. Sac de Privas. Prise d'Alais. Les huguenots se soumettent. FIN DU PARTI HUGUENOT. CONFIRMATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

1624 — 1629.

La politique du gouvernement avait déjà changé d'aspect dans le court intervalle qui avait séparé la chute des Brularts de l'avé-



RICHELIEU.

nement de Richelieu : La Vieuville, capable d'entrevoir, sinon de conduire la vraie politique, avait pris, en toutes choses, le contre-pied de ses devanciers. Les Brularts, au moment de leur disgrâce, étaient sur le point d'accepter un arrangement que le pape Urbain VIII proposait pour l'affaire de la Valteline et qui eût concédé aux Espagnols le droit de passage : La Vieuville fit repousser la transaction. Le roi Jacques, contraint par le parlement anglais à proclamer, aux acclamations de ses peuples, la rupture définitive du « mariage espagnol », s'était retourné vers la France et tentait de renouer la négociation un moment engagée, en 1616, pour unir le prince de Galles à une des sœurs de Louis XIII. La Vieuville reçut à bras ouverts l'ambassadeur anglais, donna de grandes espérances aux Hollandais, au Palatin, attira Mansfeld en France et entama des pourparlers avec cet implacable ennemi de la maison d'Autriche.

Richelieu n'eut qu'à approuver cette nouvelle direction des affaires : il ne fit d'abord qu'y apporter des formes plus circonspectes. La France et l'Angleterre renouvelèrent, chacune de leur côté, leur ancienne alliance défensive avec les Provinces-Unies : l'Angleterre promit de leur prêter six mille soldats; la France, 3 millions (5-10 juin 1624). Les Provinces-Unies promirent de louer à la France, en cas de besoin, des vaisseaux de trois à quatre cents tonneaux, de ne faire ni paix ni trêve sans l'avis de Louis XIII et de protéger les navires de commerce français [1]. Un corps de Liégeois fut pris à la solde de la France. Richelieu appuya les propositions matrimoniales des Anglais : la reine mère était gagnée par la satisfaction de voir sa troisième fille, Henriette-Marie, devenir reine, et Richelieu jugeait très-important d'engager décidément l'Angleterre contre la maison d'Autriche et d'ôter, autant que possible, son appui à nos huguenots,

1. Dumont, t. V, 2e part., p. 461. Le *Mercure françois*, t. X, an. 1624, p. 492, donne un autre texte du traité, en date du 20 juillet : Les Hollandais promettent d'obliger leurs sujets à s'associer avec les Français pour la navigation aux Deux Indes et de révoquer leurs traités et alliances avec les pirates d'Alger et autres. Les Hollandais accordent la liberté du culte catholique aux troupes françaises employées à leur service. — Au lieu de révoquer leurs traités avec Alger, les Hollandais en conclurent un nouveau, en 1626, qui est une véritable alliance contre l'Espagne. Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, 2e part., p. 484.

au moment même où le gouvernement anglais rentrait dans une voie franchement protestante.

La Vieuville ne partagea pas longtemps avec Richelieu la conduite des affaires. Violent, brouillon, inconséquent, sans tenue et sans dignité, rigide pour les autres, indulgent pour ses propres intérêts, il fit mal même le bien qu'il voulait faire; quand il entreprit de retrancher les pensions, ce fléau des finances, tous les courtisans crièrent qu'un homme qui faisait d'énormes profits sur les revenus du roi d'accord avec son beau-père, le trésorier de l'Épargne Beaumarchais, n'avait pas le droit d'arracher aux autres les bienfaits de leur prince; on l'accusa, peut-être avec moins de fondement, dans la négociation avec l'Angleterre, de n'avoir pas insisté sur les conditions nécessaires pour rendre l'union d'une fille de France avec un prince protestant acceptable aux catholiques; d'un autre côté, l'Espagne ayant essayé de traverser la négociation en insinuant qu'on pourrait marier madame Henriette-Marie à l'infant don Carlos, frère de Philippe IV, La Vieuville, soit légèreté, soit plutôt dissimulation maladroite, accueillit très-bien les avances des Espagnols et leur donna même des espérances quant aux passages de la Valteline. Il mécontenta la reine mère; il se mit sur les bras toute la cour; il exaspéra le frère du roi, Gaston, duc d'Anjou, en faisant envoyer à la Bastille le colonel Ornano, gouverneur de Gaston, qui avait suggéré à ce jeune homme de seize ans le désir d'être admis au conseil. Quant à Richelieu, il essayait de le subalterniser, de l'empêcher de voir le roi en particulier; il avait voulu l'obliger à s'asseoir dans le conseil au-dessous du connétable; Richelieu tint bon et montra que les cardinaux avaient autrefois siégé au-dessus des princes du sang et siégeaient toujours au-dessus des grands officiers de la couronne : l'évêque de Luçon avait brigué le chapeau rouge, bien moins pour le rang que la pourpre romaine donnait dans l'Église, que pour le rang qu'elle donnait dans l'État.

Richelieu vit avec joie se former l'orage contre La Vieuville et y contribua, dit-on, par des publications clandestines qui peignaient vivement les travers du surintendant[1] : quand il jugea le

1. On croit qu'il ne fut pas étranger à un pamphlet remarquable : *La Voix publique au Roi*. V. cette pièce, et quelques autres pamphlets du temps, dans le Recueil E,

surintendant assez ébranlé, il le renversa d'un coup d'épaule. La Vieuville ne fut pas simplement disgracié, mais arrêté au sortir du conseil et envoyé prisonnier au château d'Amboise (12 août). On parla de lui faire son procès pour malversations; mais, en réalité, on voulait simplement l'empêcher de se venger en divulguant le secret des négociations engagées. Lorsqu'on n'eut plus rien à craindre de son indiscrétion, on le laissa s'échapper de sa prison et l'on ne songea plus à lui.

Richelieu fut donc enfin le seul chef réel du conseil, qui avait pour président nominal le cardinal de La Rochefoucauld. Le roi subissait l'ascendant contre lequel il s'était d'abord révolté. Louis, qui n'était dépourvu ni de sens ni de jugement, avait vu à l'œuvre ensemble La Vieuville et Richelieu, et avait compris la distance qui sépare l'homme d'intrigue de l'homme d'État; Richelieu, après s'être abaissé pour arriver au pouvoir, se releva pour y rester, s'ouvrit au roi et le subjugua par la grandeur de ses plans et la magnificence de ses promesses[1].

p. 178-265; Paris, 1760; et dans le Recueil F, p. 1 92. L'auteur de *La Voix publique* crie beaucoup contre les mésalliances des grands seigneurs avec les familles des financiers, ce qui se rapporte aux opinions de Richelieu. *V.* la défense de La Vieuville dans le *Mercure françois*, t. XI, an. 1626, p. 385.

1. *V.* le large tableau tracé par Richelieu de la situation du royaume à l'époque de son avénement, dans son *Testament politique*, 1re part., c. I. — « Lorsque Votre Ma- « jesté se résolut de me donner l'entrée de ses conseils... je puis dire, avec vérité, que « les huguenots partageoient l'État avec elle, que les grands se conduisoient comme « s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les plus puissants gouverneurs des provinces, « comme s'ils eussent été souverains en leurs charges..... Les alliances étrangères « étoient méprisées, les intérêts particuliers préférés aux publics; en un mot, la « majesté royale étoit tellement ravalée... par le défaut de ceux qui avoient lors « la principale conduite des affaires, qu'il étoit presque impossible de la recon- « noître.....

« Je promis à Votre Majesté d'employer toute mon industrie et toute l'autorité « qu'il lui plaisoit me donner, pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des « grands, réduire tous ses sujets en leur devoir, et relever son nom dans les nations « étrangères au point où il devoit être.

« ..... Le succès qui a suivi les bonnes intentions qu'il a plu à Dieu me donner pour « le règlement de ses États, justifiera aux siècles à venir la fermeté avec laquelle « j'ai poursuivi ce dessein. »

Nous aurons à revenir sur la question si complexe du parti huguenot, bornons-nous à observer, quant à présent, que les pièces authentiques du recueil de M. Avenel (*Lettres du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 77) attestent que Richelieu avait, dès son avénement, sur la direction générale du gouvernement, toutes les idées qu'il revendique dans les écrits de la fin de sa vie. Il y a dans Richelieu des contradictions, tenant au contraste de sa robe et de son rôle, mais très-peu de variations.

L'habile prélat prit soin, en même temps, de ménager l'esprit ombrageux de Louis : il protesta indirectement contre le dessein qu'on pouvait lui supposer d'accaparer toute l'autorité; il recommanda au roi de ne pas confier ses affaires exclusivement à un seul de ses conseillers : vouloir tout faire seul, disait-il, c'est vouloir se perdre et perdre l'État. Il ne prêchait que bienveillance et conciliation : il invitait le roi à ne pas témoigner aux grands une défiance mesquine, à les bien traiter quand ils agissaient bien; il fit rappeler au conseil le comte de Schomberg, homme capable et intègre, sans se préoccuper de ses anciennes relations avec le prince de Condé; il fit sortir de la Bastille le colonel Ornano et le remit auprès du frère du roi. Il n'en sut pas moins arranger les choses de façon à garder la réalité du pouvoir. Il maintint le partage des affaires étrangères en trois départements, pour avoir la haute main sur tous trois, et partagea les finances entre deux conseillers d'État, Champigni et Marillac.

Il ne se montra rigoureux qu'envers les financiers : il fit décider l'établissement de cette chambre de justice promise aux derniers États Généraux et laissée dans l'oubli jusqu'alors comme toutes les autres promesses faites aux États. Il y voyait le double avantage d'ouvrir son ministère par un acte populaire et de parer pour quelque temps, sans augmenter les charges du peuple, au grand besoin d'argent que la situation politique présageait. En effet, après que plusieurs officiers de finances eurent été condamnés à de graves peines, quelques-uns même à la peine de mort, en vertu de la loi de François Ier contre le péculat [1], la plupart des accusés se remirent à la clémence du roi : la chambre de justice fut révoquée, à condition que les amnistiés paieraient les taxes que leur imposerait le conseil. Les financiers n'en furent pas quittes à si bon marché que sous Henri IV; ils eurent beau invoquer l'intercession des grands, leurs alliés et leurs complices, on les força de payer près de 11 millions. C'était une justice un peu turque; néanmoins, lorsqu'on sait comment se formaient la plupart des fortunes financières de ce temps, on n

1. Bouhier de Beaumarchais, trésorier de l'Épargne, beau-père de La Vieuville, s'enfuit et fut exécuté en effigie. Un autre fut exécuté en réalité. *Mercure françois*, t. X, p. 541

peut s'étonner que les gouvernements se soient crus autorisés à faire « rendre au public » ce qu'on avait « pris au public [1] ». Cette fois, l'équité ne fut pas scandaleusement violée comme elle l'avait été dans d'autres occasions : la taxe ne fut point répartie sur tous les officiers de finances en général, mais seulement sur ceux qui avaient été poursuivis criminellement et qui avaient réclamé la miséricorde royale (mai 1625).

Il fut établi, par déclaration du roi, qu'il y aurait tous les dix ans une chambre de justice pour la recherche des malversations financières. Les financiers durent ainsi se tenir pour avertis [2].

La rançon des financiers vint à propos pour le trésor. Les affaires étrangères demandaient un grand déploiement de forces et de ressources. Richelieu ne s'était pas précipité à l'étourdie au milieu de la question européenne, comme son prédécesseur La Vieuville : il avait profondément médité et le système général et le plan d'action qu'il devait embrasser. Grâce aux fautes du gouvernement français, non moins qu'à l'énergie et à la bonne fortune de l'empereur, le péril était redevenu aussi grand pour la France et pour la liberté européenne qu'au temps de Philippe II. Le gouvernement espagnol avait repris une vigueur nouvelle sous le violent et hardi Olivarez, tandis que la Hollande était affaiblie par ses discordes religieuses et que l'Angleterre flottait entre les mains des incapables Stuarts et de l'insensé Buckingham. Bien qu'atteinte au dedans d'un mal incurable [3], l'Espagne était encore formidable au dehors par ses excellentes armées et par ces trésors des Deux Indes, qui, pareils à l'or potable des

1. Nous avons parlé ailleurs des effroyables exactions que commettaient les agents des tailles et des gabelles; sur les malversations des financiers chargés du paiement des troupes, *V.* la pièce intitulée : *La France en convalescence,* dans le *Mercure françois,* t. X, p. 678 et suiv.

2. *Mercure françois*, t. XI, an. 1625, p. 540 et suiv. — *Mémoires* de Richelieu, t. I, p. 303; 380.

3. Le gouvernement espagnol commençait à s'effrayer de la dépopulation croissante. *V.* les ordonnances de réformation publiées par Olivarez, en 1623. Quiconque se marie est affranchi d'impôts pour quatre ans; quiconque a six enfants mâles est exempt d'impôts pour la vie. Afin d'arrêter la dépopulation des campagnes, défense est faite aux seigneurs et autres de venir s'établir, pour passer le temps, à Grenade, à Séville ou à la cour. On offre des exemptions considérables aux laboureurs et artisans étrangers des pays catholiques pour les attirer en Espagne. A la suite du t. IX du *Mercure françois.*

alchimistes, galvanisaient périodiquement le grand corps usé de la monarchie ibérienne. Le prodigieux accroissement qu'avait pris si vite la puissance autrichienne en Allemagne semblait d'ailleurs compenser, et bien au delà, l'affaiblissement intérieur de l'Espagne. Il fallait, à tout prix, arrêter sur-le-champ les progrès de la maison d'Autriche et lui enlever cette force d'opinion que lui donnait le succès; mais convenait-il d'engager sur-le-champ une lutte directe au nom de la France? La France s'était bien désorganisée depuis la mort de Henri IV; les éléments de désordre s'étaient bien multipliés chez elle : était-il prudent de jouer l'existence de la nation dans un combat mortel contre la première puissance de l'Europe, avant de s'être assuré la libre disposition de toutes les forces nationales? « Les huguenots », comme le dit Richelieu, « partageoient l'État avec le roi; les gouverneurs se conduisoient comme s'ils eussent été souverains dans leurs charges [1]. » Richelieu jugea qu'il fallait fonder l'unité dans l'État, avant de livrer l'État aux terribles chances d'une guerre qui devait perdre la France ou lui assurer la prépondérance en Europe. Son raisonnement était irréfutable en ce qui concerne les grands, et au moins très-spécieux quant aux huguenots.

En attendant la guerre directe, il était une autre sorte d'hostilités qu'autorisaient le droit des gens et les habitudes générales : c'était cette guerre indirecte qu'on faisait sous le nom d'un allié, cette guerre qui circonscrivait les hostilités sur certains points en litige et qui laissait le territoire des états belligérants en dehors de la lutte. Ce fut à cette guerre-là que s'arrêta d'abord Richelieu : il espéra la rendre assez laborieuse à la maison d'Autriche pour que l'empereur et le Roi Catholique s'y trouvassent suffisamment occupés et ne provoquassent point la lutte directe.

Les deux branches de la maison d'Autriche s'étaient rejointes par le Palatinat, le Bas-Rhin et la Valteline, et enserraient l'Europe entre elles deux. Il fallait couper et séparer de nouveau ce grand corps à deux têtes. Une double attaque fut résolue au Nord et au Midi. Au Nord, Richelieu entreprit de réorganiser et

1. *Succincte narration*, en tête du *Testament politique*.

de pousser au combat les adversaires de l'Autriche, sans engager la France autrement que par des subsides secrets et par l'autorisation aux sujets français de s'enrôler sous les drapeaux des princes protestants : Richelieu voulait encore ménager la Ligue Catholique d'Allemagne et réserver à la France la faculté de reprendre plus heureusement ce rôle de médiatrice qui avait été si mal joué en 1620. Dans le Midi, la France devait agir plus ouvertement et marcher, bannières déployées, au secours de ses alliés.

Il n'était pas facile de décider les princes du Nord à se contenter d'une assistance indirecte de la part de la France : Richelieu leur offrit, comme gage de la foi de Louis XIII, l'alliance de famille proposée entre les Bourbons et les Stuarts. Le pape ne pouvait refuser à la cour de France la dispense qu'il avait tout récemment accordée à la cour d'Espagne en pareil cas, et Richelieu écrivit à ce sujet une lettre très-ferme à l'ambassadeur de France à Rome (22 août 1624) : « Un refus », dit-il, « engageroit « le roi à plus que je ne veux penser. » L'église gallicane estimait la dispense du pape nécessaire, non pour valider le mariage entre catholique et hérétique, mais seulement pour éviter le péché « qu'on dit se commettre en communiquant avec un hérétique en matière de sacrement ». Encore les docteurs n'admettaient-ils pas toute cette nécessité [1]. La dispense de Rome se faisant attendre, le contrat de mariage de Charles Stuart, prince de Galles, et de Henriette de France fut signé provisoirement à Paris le 20 novembre et célébré par des réjouissances publiques le 24. Louis XIII assurait à sa sœur une dot de 800,000 écus et le roi d'Angleterre garantissait à sa bru un douaire de 18,000 livres sterling par an [2]. Il fut stipulé, par le contrat de mariage, que les catholiques anglais seraient aussi bien ou mieux traités qu'ils ne l'auraient été, si le prince de Galles eût épousé l'infante d'Espagne; que la future princesse de Galles aurait le libre exercice

1. Correspondance de Richelieu avec Simon de Marquemont, archevêque de Lyon, ambassadeur à Rome, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Richelieu*, recueillis par Auberi, t. I, p. 74. Cette correspondance renferme aussi les négociations sur la Valteline.

2. La livre sterling valait dix livres de France, c'est-à-dire à peu près 25 francs de notre monnaie actuelle. Sa valeur n'a pas varié depuis.

de sa religion pour elle et ses serviteurs français; que sa maison resterait formée de Français catholiques; enfin, que les enfants qui naîtraient du futur mariage resteraient sous la surveillance de leur mère jusqu'à l'âge de treize ans, c'est-à-dire que leur mère aurait la liberté de les élever jusqu'à cet âge dans le catholicisme. Cette dernière concession était de trop et devait avoir des suites bien fatales pour les Stuarts! Jacques et Charles s'engagèrent en outre, par un acte secret, à suspendre de fait l'exécution des lois tyranniques qui pesaient sur les papistes anglais : les prêtres détenus pour cause de religion furent rendus à la liberté [1].

Richelieu ôta ainsi tout prétexte au mauvais vouloir de la cour de Rome. Il avait réussi à conclure le traité de mariage avec l'Angleterre sans entrer officiellement, comme le demandaient les Anglais, dans la ligue qui se préparait pour la délivrance du Palatinat et il n'accorda point le passage à un corps de douze mille Anglais levés par Mansfeld pour la guerre d'Allemagne. Mansfeld, suivant les instigations de Richelieu, descendit dans le Brabant hollandais, où deux mille cavaliers français allèrent par mer le joindre comme volontaires. Richelieu, contrairement aux intentions du roi d'Angleterre, voulait que Mansfeld s'employât d'abord à secourir les Hollandais, vivement pressés par Spinola, qui leur enleva Breda, en juin 1625, après dix mois de siége. Mansfeld aida Frédéric-Henri de Nassau, frère et successeur du prince Maurice, qui venait de mourir le 23 avril 1625, à arrêter les progrès des Espagnols dans les Pays-Bas. Pendant ce temps, la Ligue du Nord s'organisait par les soins de Deshaies, ambassadeur de France en Danemark, et les princes du cercle de Basse-Saxe levaient une armée sous le commandement du roi de Danemark, Christiern ou Christian IV (mars 1625). Ils avaient préféré Christian, membre du Saint-Empire en qualité de duc de Holstein, au jeune roi de Suède Gustave-Adolphe, qui, déjà illustre par ses victoires sur les Polonais et les Moscovites, leur avait offert de se mettre à leur tête.

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, 2e part., p. 476. — *Mém.* de Brienne, ap. collect. Michaud, 3e sér., t. III, p. 30-32. — Brienne, fils d'un secrétaire d'État et associé à son père par survivance, fut un des négociateurs de ce mariage.

L'affaire de la Valteline ne fut pas moins bien conduite par Richelieu. Les Espagnols avaient fini par remettre au pape les forteresses du comté de Chiavenna après celles de la Valteline; mais le Saint-Père, d'accord avec eux, prolongeait, depuis dix-huit mois, un dépôt qui n'avait été consenti que pour trois mois, et ne pouvait se décider, même avec toutes garanties pour la religion, à restituer la Valteline catholique aux Grisons hérétiques. Les Espagnols croyaient la Valteline plus assurée pour eux dans les mains d'Urbain VIII que dans les leurs mêmes et s'imaginaient qu'un cardinal n'oserait jamais faire la guerre au pape. Ils ne connaissaient pas encore Richelieu. Le cardinal pressa le Saint-Père ou de démolir enfin les forteresses qui lui étaient confiées, ou de les rendre aux Espagnols, afin de laisser la question se vider entre ceux-ci et les Français. Rome tergiversant toujours, Richelieu résolut d'agir. Assuré qu'au premier mouvement des troupes françaises les officiers d'Urbain VIII rappelleraient les Espagnols dans la Valteline, Richelieu ne crut pas devoir laisser les hostilités se concentrer dans cette vallée et entreprit de remuer plus profondément l'Italie. Son système de guerre indirecte ne lui permettant point d'attaquer le Milanais, il arrêta, de concert avec le duc de Savoie, une autre combinaison qui devait saper par la base la puissance espagnole dans la Haute-Italie. Charles-Emmanuel était en contestation avec la république de Gênes pour la propriété d'un fief impérial : on décida que ce débat servirait de prétexte à l'invasion des états de Gênes; que Charles-Emmanuel attaquerait et que la France lui fournirait une armée auxiliaire. Gênes n'était pas seulement l'alliée, mais la banquière de l'Espagne : la couronne d'Espagne était toujours en comptes avec les Génois et leur engageait son domaine, son revenu, jusqu'à ses impôts, parfois trois ou quatre ans d'avance[1]. Prendre Gênes ou la forcer de rompre avec l'Espagne, c'était jeter l'Espagne dans une grande perturbation financière, en même temps que couper ses communications maritimes avec le Milanais, tous ses convois de soldats et d'argent passant par la Ligurie. L'invasion de la Ligurie fut fixée au printemps de 1625

1. *Mercure françois*, t. X, p. 24, an. 1624.

et la Hollande promit, par un traité du 24 décembre 1624, d'envoyer vingt vaisseaux sur les côtes d'Italie afin de seconder les Français.

On n'attendit pas si longtemps pour la Valteline. Dès l'automne de 1624, Richelieu avait expédié en Suisse un ambassadeur extraordinaire, le marquis de Cœuvres, qui, malgré les intrigues des agents espagnols et romains, avait réussi à armer les cantons protestants en faveur des Grisons et à obtenir non-seulement la neutralité des cantons catholiques, mais leur adhésion à la recouvrance de la Valteline. Au mois de novembre, l'ambassadeur, transformé en général, entra brusquement chez les Grisons à la tête de dix mille Français et Suisses : les districts occupés par les Autrichiens se révoltèrent aussitôt; les Autrichiens évacuèrent le pays presque sans résistance et les trois Ligues des Grisons se déclarèrent affranchies du pacte que leur avait imposé la maison d'Autriche. Le général français, après avoir fortifié les passages des montagnes du côté du Tyrol, descendit dans la Valteline par Poschiavo. L'entrée de quelques troupes espagnoles dans Chiavenna servit à colorer l'attaque dirigée contre les soldats du pape : toutes les places de la Valteline, puis Chiavenna, capitulèrent dans l'espace de quelques semaines (décembre 1624, février 1625). Après avoir battu les officiers du pape, on lui renvoya respectueusement ses étendards et ses soldats.

Ce ne fut qu'un cri à Rome, en Espagne et chez le vieux parti ultra-catholique en France, contre le ministre qui s'était allié aux hérétiques pour faire la guerre au pape. Il n'y avait point assez d'anathèmes pour ce « cardinal d'État » qui foulait aux pieds l'Église. La colère éclairait les ennemis de Richelieu : leurs injures frappaient juste; c'était bien, en effet, un « cardinal d'État » et il venait de prouver que rien n'arrêterait son bras quand l'intérêt de la France serait en jeu.

Le pape fit moins de bruit que ses partisans et se garda bien de pousser à bout le redoutable ministre qui lui inspirait encore plus de crainte que de haine. Il se contenta d'annoncer l'envoi d'un légat en France et, au lieu des censures dont le nonce avait menacé Richelieu, on vit arriver à Paris la dispense

si longtemps attendue pour le mariage de la sœur du roi. On avait insinué au Saint-Père, avec toutes les précautions oratoires, qu'on se passerait de son consentement, s'il tardait davantage à l'accorder [1].

Au commencement de l'année 1625, la Valteline était reconquise; l'expédition de Gênes se préparait sous la direction du

1. *Mém.* de Richelieu, p. 329. — Le capucin Joseph, l'intime confident de Richelieu, envoyé à Rome sur la fin des négociations relatives au mariage d'Angleterre, fut très-caressé du pape, qui le nomma directeur des missions du Levant, des États Barbaresques et du Canada. Un plan de croisade, présenté autrefois par Joseph à la cour de Rome, était son titre à cette faveur, qui fut exploitée dans l'intérêt de la France. Cent capucins français, tout à la fois missionnaires et agents diplomatiques, furent dépêchés par Joseph en Grèce, en Palestine, à Constantinople, dans l'Asie Mineure, l'Arménie, la Perse, l'Égypte, la Barbarie. Avant l'avénement de Richelieu, la dévotion de Louis XIII l'avait porté à exercer en Orient une intervention très-avantageuse à la France. Les Arméniens schismatiques s'étant emparés des lieux saints de Jérusalem, Louis XIII avait envoyé, en 1621, un ambassadeur extraordinaire à Constantinople, pour réclamer la restitution de l'église du Saint-Sépulcre aux religieux francs. Le sultan Osman l'accorda et l'ambassadeur Deshaies, par une faveur toute spéciale, entra dans Jérusalem à cheval, l'épée au côté, présenta de riches dons au Saint-Sépulcre de la part du roi, fit réparer l'église de Bethléem et installa dans Jérusalem un consul français. Richelieu sut bien faire valoir ces services rendus à la religion, pour se défendre contre les clameurs de ses ennemis. *Mercure françois*, t. XI, p. 96, an. 1625. — *Le véritable Père Joseph;* Saint-Jean de Maurienne; 1701, p. 168-174. — *Voyage à la Terre-Sainte*, par Deshaies; Paris, 1621. — Le projet de croisade du Père Joseph, qu'on a mentionné plus haut, n'était pas tout à fait un rêve de moine. Une vaste conspiration, dont le Magne était le foyer principal, avait été tramée parmi les Grecs et les Slaves de l'empire othoman; les Mainottes surtout, de 1612 à 1619, entretinrent une correspondance très-active avec le duc de Nevers, qui descendait des Paléologues et qu'ils prétendaient faire empereur d'Orient. Le duc avait fait des préparatifs militaires; il avait équipé cinq gros vaisseaux et fondé un nouvel ordre de chevalerie, intitulé *Milice chrétienne*. Joseph dépensa son exubérante activité au service de ce projet, jusqu'à ce qu'il eût reconnu que l'état de l'Europe en rendait l'exécution impossible. Depuis, il se dévoua sans réserve à la politique de Richelieu, qui reçut de lui d'inestimables services. M. Berger de Xivrey a publié un Mémoire très-intéressant sur les rapports du duc de Nevers et du Père Joseph avec les Grecs. *V.* la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, juillet et août 1741. Deshaies, après son voyage de Jérusalem, fut envoyé en Perse et fonda une compagnie de négociants et un couvent de capucins à Ispahan, sous la protection du schah. La compagnie de commerce ne réussit pas; les capucins tinrent plus longtemps. *V.* les intéressants articles sur les *Relations de la France avec l'Orient*, par M. Th. Lavallée, publiés dans la *Revue indépendante* des 25 octobre et 25 novembre 1843. Le *Mercure françois* (t. X, p. 194) donne des détails très-curieux sur l'ordre de chevalerie créé par le duc de Nevers : le duc avait voulu intituler son ordre « chevaliers de la Conception immaculée de la glorieuse Vierge »; mais le pape changea ce titre en « chevaliers de la glorieuse Conception de la Vierge immaculée », au grand déplaisir des cordeliers et des capucins, et à la grande joie des jacobins, adversaires de l'Immaculée Conception.

vieux Lesdiguières; les frontières françaises étaient couvertes par des corps de réserve et à l'abri des représailles; la cour de Rome pliait: tout s'engageait selon les plans et selon les espérances de Richelieu, quand éclata tout à coup une nouvelle inattendue, étrange, incroyable, la nouvelle d'une insurrection huguenote. Une insurrection huguenote, au moment où le gouvernement royal reprenait la politique de Henri IV et s'alliait aux états protestants!

C'était un acte insensé, mais non pas dénué de tous motifs. Les réformés avaient des griefs fondés : ils avaient rempli, bien que tardivement et de mauvaise grâce, les engagements que leur imposait le traité de Montpellier; le gouvernement, lui, ne tenait pas ses promesses : Montpellier était toujours occupé militairement et, malgré les représentations de Lesdiguières, qui favorisait toujours, comme avant lui Henri IV, les frères qu'il avait quittés, on ne rasait pas le fort Louis, cet épouvantail de La Rochelle. Le rassemblement de quelques gros vaisseaux à Blavet et l'établissement de droits gênants sur l'entrée et la sortie des navires augmentaient les craintes et l'irritation des Rochelois, qui se croyaient toujours à la veille d'une surprise ou d'un siége. Quelles que fussent les dispositions de Richelieu à l'égard du parti huguenot, ce n'était certes pas au moment où ce ministre engageait la lutte, même indirecte, contre la maison d'Autriche, qu'il eût été provoquer une guerre civile; mais il voulait se réserver les moyens de contenir dans le présent et de dompter dans l'avenir la petite république rocheloise. Les Rochelois s'imaginèrent que l'occasion était favorable pour arracher au cardinal ces moyens et que, si le parti réformé faisait une levée de boucliers, l'Angleterre et la Hollande interviendraient pour lui ménager une transaction avantageuse. Les deux frères Rohan et Soubise, emportés par un vertige difficile à expliquer, accédèrent aux projets des Rochelois et un rapprochement monstrueux s'opéra secrètement entre ces chefs calvinistes et les agents de l'Espagne, qui avait menacé Richelieu de rendre aux huguenots l'argent donné par la France aux Hollandais et qui tint parole [1].

1. Une lettre de l'ambassadeur d'Espagne, du 2 mars 1625, établit que Rohan

Dans les premiers jours de janvier 1625, Soubise se mit en mer avec une douzaine de petits bâtiments et se saisit de l'île de Ré. De là, il fit voile pour la côte de Bretagne et surprit, dans le port de Blavet, six vaisseaux du roi, dont un, *la Vierge*, portait quatre-vingts canons de « fonte verte »[1], chose prodigieuse pour ce temps; il occupa le bourg et commença d'attaquer le château de Blavet (17 janvier). S'il eût tenté l'escalade, il eût sans doute emporté cette forteresse, qui n'était gardée que par une poignée de soldats, et le but de son expédition eût pu être atteint : la cour eût probablement consenti à raser le fort Louis pour recouvrer Blavet; mais Soubise se contenta de canonner le château et le commandant de la place eut le temps d'y faire entrer du secours. Le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, le maréchal de Brissac, lieutenant général de cette province, et le duc de Retz accoururent avec quelques troupes, que renforcèrent la noblesse et les milices du pays, et bloquèrent Soubise dans le port de Blavet. Soubise parvint à s'échapper en rompant une chaîne par laquelle les généraux royalistes avaient barré la sortie du port : il perdit trois de ses bâtiments et deux des vaisseaux qu'il avait conquis, mais il emmena les quatre autres nefs royales (30 janvier), alla s'emparer de l'île d'Oléron et grossit sa flottille en enlevant de port en port les bâtiments de commerce.

On peut juger ce que furent la colère et le ressentiment de Richelieu, interrompu au milieu de ses vastes entreprises par cette déplorable diversion. Un moment, il avait espéré que Soubise ne sortirait pas du port de Blavet. Les députés généraux des huguenots, la plupart des seigneurs et des villes du parti, La Rochelle même, avaient désavoué le rebelle, qu'on croyait perdu; mais, lorsqu'on vit Soubise tiré de péril et maître de la mer, les zélés relevèrent la tête : l'agitation alla croissant durant les premiers mois de l'année; l'intervention de Lesdiguières et de La Force, les représentations des ambassadeurs d'Angleterre et de

lui avait déjà fait antérieurement des ouvertures. *V.* Ranke, *Hist. de France*, l. IV, c. 4.

1. Cinq de ces vaisseaux n'étaient que prêtés au roi et appartenaient au duc de Nevers. *V.* ci-dessus, p. 213, note 1. *La Vierge* avait coûté plus de 200,000 écus « à faire et à munitionner ». *Mercure françois,* t. XI, p. 108.

Hollande, furent inutiles, et la révolte, que Rohan n'avait pas réussi à provoquer en janvier, éclata au commencement de mai dans le Haut-Languedoc, d'où elle gagna le Querci et les Cévennes.

Les plans de Richelieu furent profondément modifiés, mais rien n'en parut au dehors. Le cardinal fit face aux ennemis extérieurs et intérieurs. Deux petits corps d'armée furent envoyés en Languedoc et en Poitou. Des vaisseaux furent demandés aux puissances protestantes elles-mêmes, pour réduire ces protestants qui venaient follement en aide à la maison d'Autriche : les Stuarts et les Nassau avaient appris, avec un mécontentement extrême, la rébellion de Soubise; la Hollande ne refusa pas de changer la destination des vingt navires qu'elle avait accordés contre Gênes; Jacques Ier promit un secours de huit vaisseaux au gouvernement français et s'excusa de n'en pas fournir davantage, à cause d'un grand armement qu'il préparait contre l'Espagne. L'expédition contre Gênes eut lieu, quoiqu'il n'y eût plus de flotte pour soutenir l'armée de terre : le duc de Savoie et Lesdiguières envahirent la Ligurie, dès le mois de mars, à la tête de vingt-huit mille combattants; mais la guerre ne fut pas poussée comme elle l'eût été sans la révolte des huguenots. Bien que le gouvernement français n'eût pas repoussé les ouvertures du duc de Savoie touchant un partage de la Ligurie qui donnerait Savone et la Rivière du Ponant à la Savoie, Gênes et la Rivière du Levant à la France [1], ce projet de conquête n'était pas le fond de la pensée de Richelieu; la grande idée des frontières naturelles, qui n'était guère apparue jusqu'alors qu'à l'état d'instinct, tendait à s'ériger en théorie dans cette glorieuse intelligence [2], et Richelieu avait com-

1. *Rivière* signifie ici *rive* de la mer, *littoral*.

2. *Hic ministerii mei scopus, restituere Galliæ limites, quos natura præfixit, confundere Galliam cum Franciâ, et ubicumque fuit antiqua Gallia, ibi novam restaurare.*

« Le but de mon ministère a été de rendre à la Gaule les frontières que lui a destinées la nature, d'identifier la Gaule à la France et de rétablir la nouvelle Gaule partout où a été l'ancienne. »

Testamentum politicum.

C'est la dernière pensée recueillie des lèvres mourantes de Richelieu par un fidèle interprète, et ce devrait être l'épitaphe de son tombeau et la défense de sa mémoire devant tout Français qui a le sentiment de la patrie. La théorie de Richelieu, la natio-

pris que le vrai rôle de la France vis-à-vis de l'Italie, c'était d'en chasser les étrangers, non pour s'y établir à leur place, mais pour rendre à la Péninsule son indépendance nationale : s'il eût pris Gênes, il ne l'eût point gardée; il y eût fondé seulement un gouvernement anti-espagnol[1]. La malheureuse échauffourée des huguenots lui fit restreindre ses plans et juger prématuré le dessein d'arracher Gênes à l'Espagne. La guerre de Gênes ne fut plus désormais qu'un moyen d'amener les Espagnols à céder quant à la Valteline. L'armée franco-piémontaise battit les Génois et les auxiliaires que leur avaient envoyés le gouverneur de Milan et les petits princes italiens, alliés forcés de l'Espagne. On prit la plupart des places de la Ligurie; mais Lesdiguières, probablement d'après les ordres du gouvernement français, ne voulut pas risquer le siége de Gênes sans flotte; le duc de Savoie l'en pressa en vain (mars-juin).

Pendant ce temps, le « mariage d'Angleterre » s'accomplissait. Jacques Ier avait terminé, le 27 mars, un règne sans gloire et sans prudence, durant lequel s'étaient usés tous les ressorts du puissant gouvernement d'Élisabeth; il léguait à son fils, plus imprudent encore que lui, un avenir gros d'orages. La politique anglaise gagna néanmoins en vigueur apparente et le nouveau roi, Charles Ier, poursuivit avec ardeur les desseins belliqueux que Jacques avait subis plutôt qu'approuvés dans les derniers jours de son règne. Les fiançailles de Charles Ier et de Henriette-Marie de France furent célébrées à Paris, le 11 mai 1625; le cérémonial fut calqué sur celui des funestes noces du roi de Navarre et de Marguerite de Valois. Le 24 mai, le duc de Buckingham arriva à Paris pour chercher la jeune reine d'Angleterre et pressa de nouveau le gouvernement français de signer la Ligue du Nord et de s'engager à ne pas conclure de traité pour la Valteline sans y comprendre le Palatinat : Richelieu ne voulut point aliéner la liberté d'action de la France, en confondant les affaires d'Italie avec les affaires d'Allemagne, et promit seulement que,

nalité par les frontières naturelles, complète la théorie de Henri IV, la nationalité par l'identité de langue. *V.* notre t. X, p. 559.

1. *V.* l'exposé que fait Richelieu lui-même de sa politique vis-à-vis de l'Italie; *Mém.*, t. I, p. 329; et *Lettres*, t. II, p. 81.

quoi qu'on fît pour la Valteline, on n'abandonnerait pas la cause de la liberté germanique, déjà servie, en ce moment, par l'argent de la France et par les volontaires français. Buckingham intercéda en faveur des réformés français, mais sans trop d'insistance.

Le ministre français et le favori anglais se séparèrent peu satisfaits l'un de l'autre. Le présomptueux et frivole Buckingham ne pouvait guère s'entendre avec Richelieu; on a prétendu que l'antipathie du cardinal pour le brillant Anglais avait eu en outre un motif étranger à la politique. L'ambassadeur, qui, en Espagne, avait adressé ses hommages à la femme du ministre Olivarez, porta plus haut, en France, l'audace de ses vœux et ne craignit pas de témoigner à la reine elle-même une passion dont la témérité ne fut point mal accueillie. Buckingham, l'homme le plus élégant et le plus magnifique de son temps, avait toutes les qualités extérieures propres à séduire l'imagination d'une Espagnole à la fois exaltée et coquette, entourée et conseillée par de jeunes femmes au moins fort légères, et surtout très-ennuyée d'un mari peu empressé et peu aimable. Si l'on en croyait le cardinal de Retz, l'aventure aurait été aussi loin que possible[1]. Ce qui n'est pas contesté, c'est que la reine ait encouragé le téméraire étranger. Cette galanterie fit assez de bruit pour irriter grandement le roi. On a prétendu que

1. *V.* dans la collect. Michaud et Poujoulat, 3e sér., t. I, l'édition des Mémoires de *Raiz* (Retz), avec les passages restitués, p. 303. Retz rapporte que la reine, le lendemain d'une entrevue nocturne avec Buckingham dans le petit jardin du Louvre, chargea madame de Chevreuse de demander au duc « s'il étoit bien assuré qu'elle ne fût pas en danger d'être grosse ». Il dit tenir cette révélation de madame de Chevreuse elle-même. La duchesse de Chevreuse était la veuve du connétable de Luines; remariée à un des frères du duc de Guise, elle était devenue l'amie intime de la reine. Aucun autre écrivain du temps n'a parlé de ce rendez-vous du Louvre, mais plusieurs racontent une scène assez vive encore, quoique moins *décisive*, qui se passa dans un jardin à Amiens, lorsque Marie de Médicis et Anne d'Autriche allèrent conduire jusqu'en Picardie la nouvelle reine d'Angleterre. *V. Mem.* de La Rochefoucauld, ap. collect. Michaud, 3e sér., t. V, p. 382. — *Mém.* de madame de Motteville, 2e sér., t. X, p. 19. — *Mém.* de Laporte, 3e sér., t. VIII, p. 1. — Tallemant des Réaux, 2e édit., t. II, p. 159, *Historiette du cardinal de Richelieu.* — La parole du cardinal de Retz est fort sujette à caution et il n'est pas impossible que, comme le pense M. Cousin (*Madame de Chevreuse,* p. 16), la scène du Louvre soit tout simplement la scène d'Amiens transposée et arrangée par l'imagination de Retz. — Suivant une des hypothèses auxquelles a donné lieu la mystérieuse existence de l'*homme au masque de fer,* cet infortuné aurait été le fruit des amours de la reine et de Buckingham; mais c'est une opinion dénuée de toute vraisemblance.

Richelieu en avait été tout aussi blessé que le roi lui-même; le cardinal aurait éprouvé pour Anne d'Autriche des sentiments qui, repoussés et raillés, se seraient tournés en haine. On a raconté sur ce sujet des anecdotes d'une invraisemblance ridicule, et cette tradition de cour n'a probablement pas d'autre source que quelques galanteries un peu pédantesques adressées par le cardinal à la reine dans l'espoir de désarmer le mauvais vouloir qu'elle lui témoignait[1].

La guerre civile s'était propagée dans le Midi pendant le séjour de Buckingham en France. Malgré la répugnance de la grande majorité des protestants, qui avaient vu avec douleur l'équipée de Soubise, Rohan entraîna dans sa révolte Castres, Montauban, Milhaud, Pamiers, les Cévennes; il fut secondé, avec une vigueur et une intelligence rares, par sa femme, fille du grand Sulli, qui lui montra, à défaut de fidélité conjugale, une inébranlable fidélité politique. Nîmes et les autres villes protestantes du Bas-Languedoc se joignirent à Rohan pour négocier, mais non pour combattre, et ne tirèrent pas l'épée contre le roi. A La Rochelle même, « la maison de ville » et les principaux citoyens ne cédèrent qu'à grand'peine au menu peuple, qui les obligea de décréter l'union avec Rohan et Soubise. Tandis que Rohan tenait la campagne entre l'Arriége, le Tarn et les Cévennes[2], et que Soubise tentait dans le Médoc une descente qui eut peu de succès, on négociait à Fontainebleau : les députés généraux réclamaient, non point au nom des insurgés, mais au nom des églises réformées en général, le rasement du fort Louis et la stricte exécution

1. « M. le cardinal », dit Retz, « étoit aussi pédant en amour qu'il étoit *honnête homme* en toute autre chose; la reine ne put jamais souffrir ses manières. » *Mém.* de Retz, édit. cit., p. 303. *Honnête homme* signifiait alors homme du monde, homme comme il faut. *V.* l'ingénieuse définition de M. Cousin; *Madame de Longueville*, p. 135. — Les *Mémoires* de madame de Motteville (collect. Michaud, 2e sér., t. X, p. 23) nous paraissent le plus près de la vérité sur ce point. Le goût du cardinal pour madame de Chevreuse, l'intrigante amie de la reine, goût qui fut si peu réciproque, est beaucoup mieux constaté que la passion de Richelieu pour Anne d'Autriche.

2. Cette petite guerre fut signalée par un de ces traits héroïques qui ne sont pas rares dans l'histoire militaire du protestantisme français. Sept soldats huguenots, du pays de Foix, tinrent, deux jours entiers, « dans une méchante maison de terre », contre tout un corps d'armée. Quatre s'échappèrent; un cinquième était blessé; deux autres, son frère et son cousin, restèrent et moururent volontairement avec lui. *Mém* de Rohan, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. V, p. 528.

de la paix de Montpellier; les Rohans demandaient en outre des commandements, l'un sur mer, l'autre sur terre, dans la guerre d'Italie. Les circonstances étaient menaçantes : les Hollandais venaient de perdre Breda; les Espagnols et leurs alliés reprenaient l'offensive en Italie. Bien des gens, même parmi les zélés catholiques, pressèrent Louis XIII de transiger; mais Richelieu décida le roi à ne pas céder pour ce qui regardait le fort Louis et à ne donner que de vagues espérances.

Les armées navales, cependant, étaient en présence : les vingt navires promis par la Hollande étaient arrivés sur les côtes de Poitou et douze d'entre eux avaient reçu des capitaines et des soldats français, condition exigée par Richelieu, qui savait que les marins hollandais ne servaient qu'à regret contre leurs coreligionnaires. Manti, vice-amiral de France, s'était réuni, avec une dizaine de vaisseaux français, à Houtsteen, amiral de Zélande, qui commandait l'escadre auxiliaire, et l'on attendait encore vingt-deux bâtiments qui achevaient de s'équiper aux Sables-d'Olonne, port poitevin qu'animait une ardente rivalité contre La Rochelle. Soubise voulut prévenir la jonction des Olonnais avec les deux amiraux : le 16 juillet, il assaillit brusquement, avec trente-neuf voiles, la flotte franco-batave, qui se croyait sous la foi d'une suspension d'armes, et lança des brûlots sur les principaux navires. Le vaisseau amiral de Houtsteen fut consumé et quatre autres navires furent pris ou coulés.

Cet échec coïncidait avec de mauvaises nouvelles d'Italie. Richelieu offrit des concessions : la reine mère, le ministre et le connétable eussent garanti le rasement du fort Louis « dans quelque temps ». Les Rochelois le voulurent tout de suite. On refusa. Les Olonnais étaient prêts : les huit vaisseaux promis par Jacques Ier avaient enfin été envoyés par son successeur et garnis de soldats français, au grand dépit du peuple et surtout des matelots anglais. Le duc de Montmorenci, amiral de France, vint prendre le commandement de la flotte combinée, forte d'environ cinquante-cinq voiles, et, le 15 septembre, débarqua, dans l'île de Ré, un petit corps d'armée qui assaillit la garnison huguenote. Soubise fut mal secondé par le maire de La Rochelle, qui ne lui expédia point à temps les renforts nécessaires, et trahi, dit-on,

par son vice-amiral et par plusieurs capitaines, qui firent échouer volontairement leurs navires. Les défenseurs de Ré furent battus sur terre et sur mer. Les marins anglais de la flotte royale ne manœuvrèrent que l'épée sur la gorge, mais les Hollandais, irrités de l'affront que Soubise leur avait fait subir, rivalisèrent d'ardeur avec les Français. Une dizaine des vaisseaux de Soubise furent pris. *La Vierge*, le plus puissant navire qu'on eût encore vu en France, conquis par Soubise dans le port de Blavet, avait touché à la côte : trois vaisseaux français et un hollandais l'abordèrent; l'équipage défendit son bâtiment pied à pied, fit sauter le premier, puis le second pont, puis enfin fit voler en éclats l'énorme navire par l'épouvantable détonation de deux cent trente barils de poudre. Les quatre vaisseaux qui assaillaient *la Vierge* s'abîmèrent dans les flots avec elle. Tous les équipages périrent[1].

Soubise et Guiton, amiral des Rochelois, ne purent rentrer dans La Rochelle et se retirèrent sur les côtes d'Angleterre avec vingt-deux voiles qu'ils avaient ralliées. Saint-Martin de Ré et le château d'Oléron se rendirent, et La Rochelle, étroitement resserrée de toutes parts, fut, suivant l'énergique expression de ses adversaires, « rendue sans terre, sans îles, sans mer, sans soldats et sans vaisseaux »[2].

Les gens qui naguère assaillaient le roi des plus timides conseils ne prêchaient maintenant que guerre et que destruction. Richelieu avait été ferme dans le péril : il ne fut point enivré de la victoire; il jugea que le siége de La Rochelle était encore prématuré dans la situation générale des affaires, que l'énergique cité puiserait dans son désespoir des ressources nouvelles et que le gouvernement royal ne devait tenter une telle entreprise que lorsqu'il pourrait se passer du concours de l'Angleterre et de la Hollande. Richelieu engagea donc le roi à ne pas repousser les députés protestants, qui vinrent de nouveau solliciter la paix au

1. *Mercure françois*, t. XI, p. 873-887. Le duc de Rohan (collect. Michaud, 2e sér., t. V, p. 549-550) raconte autrement cette catastrophe. Suivant lui, tout l'équipage huguenot, moins cinq hommes résolus à mourir, avait abandonné le vaisseau échoué. Lorsque les quatre navires ennemis l'abordent, un des cinq hommes « saute dans la poudre avec une mèche allumée », et les cinq bâtiments s'abîment.

2. *Mercure*, t. XI, p. 921.

mois de novembre; seulement, on refusa d'accorder un traité général : on offrit la paix, d'une part, aux rebelles du Languedoc et de la Haute-Guyenne, de l'autre, à La Rochelle, à condition que les Rochelois rétabliraient leur gouvernement municipal sur le pied où il était en 1610 (c'est-à-dire qu'ils supprimeraient le conseil populaire des quarante-huit), recevraient un intendant de justice et de police, nommé par le roi, démoliraient toutes leurs fortifications bâties depuis le commencement des Guerres de Religion, recevraient le roi « quand Sa Majesté leur feroit l'honneur d'aller en leur ville », ne pourraient tenir en leur port de vaisseaux armés en guerre et prendraient congé de l'amiral de France pour les vaisseaux de commerce, « ainsi qu'il s'observe ès autres lieux du royaume »; en un mot, à condition que la république de La Rochelle rentrerait dans le droit commun des villes du royaume [1].

Le menu peuple de La Rochelle ne put se résoudre à subir une telle déchéance. Les négociations, cependant, ne furent pas rompues : l'Angleterre et la Hollande essayèrent de nouveau d'interposer leur médiation. Richelieu avait bien senti que ces puissances protestantes, quelque intérêt qu'elles eussent à ménager la cour de France, n'iraient pas jusqu'à coopérer à la ruine entière de La Rochelle. Les populations de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies étaient très-mécontentes du rôle qu'on avait imposé à leurs marines et Soubise avait travaillé avec succès auprès de Buckingham et des chefs du parlement anglais. On recommençait, en Angleterre, à maltraiter les catholiques : on ne laissait pas à la jeune reine Henriette la liberté qui lui avait été promise relativement à la composition de sa maison, à son entourage catholique et français, ce qui suscita de vives réclamations de la part de la France. Le gouvernement anglais rappela les vaisseaux prêtés ou loués et ne consentit point à livrer les bâtiments amenés par Soubise dans les ports d'Angleterre. Plusieurs bâtiments de commerce français furent pris, sous divers prétextes, par la flotte anglaise, qui revenait d'une expédition infructueuse contre Cadix [2] : les Français usèrent de représailles.

1. *Mercure*, t. XI, p. 912-928.

2. Le *Mercure*, t. XI, p. 1047, contient une description curieuse de cette flotte. Le

Buckingham, qui conduisait tout en Angleterre, n'avait pourtant pas envie de rompre avec le gouvernement français : il cherchait, au contraire, à renouer quelque négociation assez importante pour lui fournir un prétexte de revenir en France et de revoir l'objet de sa vaniteuse passion. Richelieu, assuré de tirer parti de ce voyage, eût laissé revenir l'Anglais : le roi ne voulut pas [1]. Buckingham, pour se venger, employa toute son influence sur les États Généraux afin de faire rappeler l'escadre hollandaise qui servait en France et que Richelieu remplaça, du mieux qu'il put, par des vaisseaux de Saint-Malo.

Cette brouille avec l'Angleterre contrariait fort en ce moment Richelieu : le cardinal fit des avances à Buckingham, atténua par ses explications l'espèce d'affront qu'avait reçu ce favori, lui insinua qu'il serait le bienvenu en France, après que le gouvernement français aurait reçu satisfaction de ses griefs, et lui fit entendre que la France était disposée à intervenir énergiquement dans les affaires d'Allemagne. Buckingham se radoucit; deux ambassadeurs anglais furent envoyés à Paris, avec ordre de transiger sur les réclamations de la France, de proposer à Louis XIII une alliance au moins défensive avec l'Angleterre, puisqu'il n'en voulait pas signer une offensive, et d'obliger les huguenots de se soumettre à tout prix, pour que la France fût plus libre de coopérer à la délivrance du Palatinat.

C'était là ce que voulait Richelieu, qui jouait un jeu double vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Espagne. Grâce à la révolte des huguenots, la guerre d'Italie n'avait pas eu les conséquences espérées. Pendant que Tilli, général de la Ligue Catholique d'Allemagne, et Waldstein, général de l'empereur, qui commençait alors son éclatante destinée, tenaient en échec aux bords du Weser les Bas-Saxons et les Danois, un grand corps d'armée autrichien était descendu dans le Milanais par la Suisse catholique, qui livra le passage du Saint-Gothard, et avait secouru les Génois. Le duc de Savoie et le connétable de France avaient été obligés d'évacuer la Ligurie et les Austro-Espagnols avaient repris

vaisseau amiral était de 1,200 tonneaux; quelques autres, de 700 à 900; la plupart, seulement de 200 à 400.

1. *Lettres de Richelieu*, t. II. — *Mém.* de Brienne, p. 42.

l'offensive à la fois contre le Piémont et contre la Valteline (juillet). Quelques renforts, arrivés à propos, permirent au vieux Lesdiguières de sauver son titre d'invincible : le duc de Feria, gouverneur de Milan, fut battu et rejeté du Piémont dans le Milanais (novembre 1625). Du côté de la Valteline, les Espagnols ne gardèrent que le fort de Riva. La campagne finit ainsi très-honorablement pour la France, mais sans autre résultat positif que la recouvrance de la Valteline, œuvre de l'hiver précédent.

La situation était favorable pour traiter. Richelieu n'avait consenti à aucune concession touchant la Valteline, dans le moment où la fortune des armes françaises semblait le plus compromise. Le cardinal Barberini, neveu du pape, dépêché en France à titre de légat, avait été reçu avec de tels honneurs, que les gallicans regardèrent l'étiquette de sa réception comme compromettant la dignité des évêques français et les libertés nationales; mais, si Barberini obtint trop dans la forme, il n'obtint rien du tout dans le fond et, après un séjour de plusieurs mois en France, il repartit très-dépité (mai-septembre). Le jour même du départ du légat se réunit une assemblée de notables convoquée par le roi à Fontainebleau, sur l'avis de Richelieu[1], et composée des princes, ducs, pairs et grands officiers de la couronne, des premiers présidents et procureurs généraux des cours souveraines, du prévôt des marchands de Paris et de quatre prélats délégués par l'assemblée du clergé séant en ce moment à Paris. La question de la Valteline fut posée devant les notables. Le cardinal de Sourdis prit parti pour le pape. Richelieu, pâle et brisé par de violentes douleurs de tête, retrouva toute sa force pour démontrer que la France devait soutenir les droits de ses alliés et passer outre à l'opposition de Rome. L'assemblée se montra presque unanime en faveur du ministre et applaudit vivement lorsque Richelieu déclara que, le clergé offrant 1,800,000 livres par an pour la guerre contre les huguenots, le roi pouvait disposer de toutes ses ressources pour la guerre étrangère (19 septembre).

Le maréchal de Bassompierre, sur ces entrefaites, fut envoyé en Suisse, où il combattit avec succès l'influence du saint-siége et

1. V. les termes très-remarquables de cet avis dans les *Lettres du cardinal de Richelieu,* t. II, p. 119 et suiv.

de la maison d'Autriche sur les cantons catholiques et obtint une nouvelle déclaration de la diète helvétique en faveur des Grisons (novembre 1625-janvier 1626); les cantons s'engagèrent à ne plus accorder le passage à quiconque voudrait empêcher la restitution de la Valteline aux Ligues Grises.

L'Espagne parut devenir plus modérée à mesure que la France devenait plus menaçante[1]; à peine le légat eut-il quitté Paris, que le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne en France, essaya de renouer la négociation dans laquelle Barberini avait si mal réussi. Le cabinet de Madrid craignait que Louis XIII ne s'accommodât avec les huguenots, pour diriger toutes ses forces contre la maison d'Autriche; le cabinet de Londres redoutait, au contraire, de voir le gouvernement français traiter avec l'Espagne, afin d'être libre d'accabler « ses rebelles »; Richelieu exploita les appréhensions et les espérances de Buckingham et d'Olivarez avec une merveilleuse habileté, et jamais on ne tira meilleur parti d'une position aussi complexe et aussi difficile que la sienne.

Sa situation, en effet, n'était pas aussi bonne qu'on l'eût pu croire d'après les apparences : si les notables, si l'assemblée du clergé, animée d'un esprit de réaction contre les jésuites, lui avaient prêté appui; si le parlement, la Sorbonne et les évêques condamnaient sévèrement les libelles par lesquels ses ennemis s'efforçaient de réveiller le vieux levain de la Ligue[2], d'un autre

1. Au mois d'avril 1625, les biens des Français avaient été saisis en Espagne, et les biens des Espagnols en France. Le *Mercure* (t. IX, p. 438) prétend qu'il y avait alors plus de deux cent mille Français trafiquant ou habitués en Espagne, et dix-huit mille dans Madrid seulement.

2. L'assemblée ecclésiastique de 1625, réunie seulement pour régler les comptes des décimes, agit en concile national et rédigea un grand règlement pour la réforme des monastères et la répression des entreprises que faisaient les réguliers, les religieux « exempts », sur les droits des évêques et des curés. C'étaient surtout les jésuites qu'on avait en vue, et l'assemblée employa un langage très-vif dans sa déclaration du 1er septembre 1625. Les évêques, qui avaient si chaudement appuyé les jésuites aux États Généraux de 1614, commençaient à se lasser de ces alliés incommodes et envahissants (*Mercure françois*, t. XI, p. 631-713). Beaucoup de gens, dit Richelieu dans ses *Mémoires* (p. 368), étaient mal affectionnés aux jésuites, « par la lassitude que chacun a de voir qu'ils se mêlent de trop d'affaires ». Dans cette disposition d'esprit, le clergé séculier se prêta volontiers à réprimer les pamphlets ultramontains. On avait lancé, contre le nouveau système français, deux violents libelles latins, les *Mysteria Politica,* imprimés en Bavière, puis traduits en français dans la Belgique, et

côté, il se sentait miné par de sourdes intrigues de cour, qui éclatèrent quelques mois plus tard : il se voyait entravé, miné, chez la reine mère et dans le conseil, par les dévots, tels que le cardinal de La Rochefoucauld, le contrôleur général Marillac, le père de Bérulle, devenu le directeur de Marie de Médicis, qui réclamaient instamment la paix avec l'Espagne et le châtiment des huguenots. Déjà Bérulle avait failli dérober la paix au roi, pour ainsi dire, pendant une maladie de Richelieu. La nouvelle que le pape se déclarait et envoyait six mille hommes au secours des Espagnols produisait quelque effet : le parti catholique zélé était encore assez fort et beaucoup de gens, qui avaient réprouvé les fureurs de quelques écrivains jésuitiques, étaient cependant, au fond, mal disposés et inquiets. Pour se reconnaître, pour s'af-

l'*Admonitio ad Ludovicum XIII*, attribuée d'abord au vieux ligueur Boucher, qui s'en défendit du fond de son exil, puis au jésuite grec Eudæmon Joannès, que le légat Barberini avait amené avec lui en France. Une foule de réfutations furent publiées en faveur du cardinal-ministre. Les auteurs acceptèrent franchement le titre de « catholiques d'État », de « politiques », que donnaient les dévots aux partisans de Richelieu. On ne se contenta pas des armes de la discussion; le lieutenant civil de Paris fit brûler les deux pamphlets le 30 octobre 1625. La Sorbonne censura l'*Admonitio* le 26 novembre. L'évêque de Chartres, Léonor d'Étampes, dressa, au nom de l'assemblée du clergé, contre les deux libelles, une déclaration dans laquelle il gâtait une excellente cause par de détestables arguments : il poussait l'exagération de son zèle monarchique jusqu'à dire que « les rois ne sont pas seulement ordonnés de Dieu, mais sont dieux eux-mêmes (13 novembre) ». C'était une variante du langage de Ravaillac : « Le pape est Dieu, et Dieu est le pape! » Ce fut un tort bien grave, de la part de Richelieu, que d'encourager ces flatteries impies, cette adoration du despotisme, qui, plus tard, enivrèrent Louis XIV et préparèrent ses fautes et les malheurs de la France. Le principe d'unité, pour lequel combattait Richelieu, n'avait pas besoin de cette forme idolâtrique; mais les plus grands hommes ont rarement su se garder de fausser leur principe d'action en l'exagérant.

La rédaction de l'évêque de Chartres excita cependant d'orageux débats dans l'assemblée du clergé : on ne s'arrêta point aux hyperboles monarchiques de ce prélat; mais on se récria sur ce qu'il traitait d'hérétiques les opinions ultramontaines. Le parlement, ravi précisément de ce qui choquait les évêques, intervint avec violence, leur défendit de revenir sur ce qu'avait écrit leur collègue et enjoignit à l'assemblée ecclésiastique de se séparer (21 janvier 1626). Le clergé ne tint compte de la défense, continua de se réunir chez le cardinal de La Rochefoucauld, chef nominal du conseil du roi, et changea la censure motivée, rédigée par l'évêque de Chartres, en une censure pure et simple. Là-dessus, nouveaux arrêts du parlement (3-28 mars). Richelieu crut devoir enfin faire évoquer l'affaire au conseil du roi, obliger le parlement à cesser la lutte et même engager l'évêque de Chartres à rétracter l'accusation d'hérésie qu'il avait portée contre les ultramontains; c'était provoquer, en représailles, une déclaration d'hérésie contre les gallicans, et ces extrémités ne convenaient nullement à la politique de Richelieu. *Mercure françois*, t. XI, an. 1625, p. 1058-1122; an. 1626, p. 98-109; *Mém.* de Richelieu, p. 387.

fermir, pour se préparer plus efficacement à l'action, Richelieu crut avoir besoin, en Italie et en France, d'une double paix, ou plutôt d'une double trêve, tandis qu'il continuerait la guerre indirecte en Allemagne. Ce qu'il souhaitait, il l'eut.

Dès le 1er janvier 1626, le comte du Fargis, ambassadeur de France à Madrid, outre-passant ses instructions, sous la pression secrète de la reine mère et de Bérulle, conclut avec le conseil d'Espagne un traité par lequel la souveraineté nominale de la Valteline était rendue aux Grisons et les Espagnols renonçaient au droit de passage; mais un article insidieux portait que les Grisons perdraient leur souveraineté en cas d'infraction au traité. C'était une porte ouverte aux Espagnols pour rentrer dans la Valteline au moindre prétexte. Louis XIII et Richelieu témoignèrent à du Fargis le plus vif mécontentement et le roi ne ratifia pas le traité : l'ambassadeur, toutefois, ne fut pas rappelé et reçut ordre de réparer sa faute par de nouvelles négociations [1].

Tandis que cette affaire était menée dans le plus grand secret, la paix se concluait avec les huguenots, sinon par la médiation officielle, au moins par l'intervention impérieusement officieuse des ambassadeurs anglais, lord Holland et Carleton, qui allèrent jusqu'à menacer Rohan et les Rochelois des armes britanniques en cas de refus. Les représentants de la Hollande, de Venise, de la Savoie s'étaient joints aux Anglais. Le roi « donna la paix », d'une part, aux églises réformées en général, de l'autre, aux Rochelois, par un acte séparé, du 5 février 1626; les conditions étaient moins rudes que celles qu'avait proposées Richelieu après la bataille de Ré. Au lieu d'un intendant de justice et de police, les Rochelois n'étaient plus astreints à recevoir qu'un commissaire royal, chargé de veiller à l'exécution des articles de paix : le maintien de leurs priviléges commerciaux était garanti; on ne les obligeait plus à démolir, de toutes leurs fortifications modernes, que le seul fort de Tadon; mais le roi déclarait ne pouvoir accorder le rasement du fort Louis. Le chancelier fit entendre aux députés de La Rochelle qu'ils obtiendraient de Sa Majesté, « par leurs

1. V. les Lettres du roi et du cardinal, du 4 février; ap. *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 187 et suiv.

longs services, ce qu'ils ne pouvoient espérer par aucun traité ». Les ambassadeurs anglais, par un acte auquel le gouvernement français demeura étranger, engagèrent leur souverain à la garantie de la paix envers les églises réformées de France.

Les dévots jetèrent de grands cris. Bientôt ce furent leurs adversaires qui crièrent. Le 5 mars, l'ambassadeur de France en Espagne signa un nouveau traité sur les affaires d'Italie : du Fargis s'était encore un peu avancé au delà de ses pouvoirs. Louis XIII et Richelieu réprimandèrent derechef l'ambassadeur et réclamèrent quelques changements de rédaction : l'Espagne y consentit, et l'on communiqua tout à coup à la Savoie, à Venise et aux Grisons un acte où l'on avait stipulé pour eux et sans eux [1]. La souveraineté des Grisons était réduite par ces conventions à un simple droit de tribut, avec une confirmation purement honorifique des magistrats qu'éliraient les Valtelins : le culte catholique restait seul autorisé dans la Valteline; les deux couronnes de France et d'Espagne garantissaient ces clauses, auxquelles les Grisons ne pourraient déroger; en cas d'infraction de leur part ou de la part des Valtelins, les deux rois s'entendraient sur l'intervention et ne pourraient agir l'un sans l'autre. La démolition des forts de la Valteline et du comté de Chiavenne était confiée au pape. Les hostilités entre le duc de Savoie et la république de Gênes seraient suspendues immédiatement et leur querelle mise en arbitrage sous quatre mois.

La surprise et le désappointement furent extrêmes à Londres, à Venise, à Turin, chez les Grisons. Ce n'était pas pour faciliter la réconciliation de la France et de l'Espagne que Buckingham avait forcé les huguenots à la paix, et l'orgueilleux Anglais fut très-irrité d'avoir été joué par son rival. Les alliés d'Italie manifestèrent un ressentiment plus légitime; c'était les traiter en vassaux, et non en confédérés, que de décider ainsi de leurs intérêts sans les consulter, au mépris des engagements mutuels. L'excuse de Richelieu était dans la certitude que le duc de Savoie n'eût pas manqué de faire avorter les négociations, si on les lui eût communiquées. Richelieu tâcha d'apaiser Charles-Emmanuel, en

1. L'acte définitif est du 10 mai. Ranke, l. IX, c. 4.

lui proposant de négocier pour que le saint-siége et la France lui reconnussent, d'un commun accord, le titre de roi de Chypre, auquel il prétendait comme héritier des Lusignans. On s'excusa le mieux possible auprès des Grisons. On offrit à Venise une alliance défensive, avec un article secret par lequel la France lui garantirait le libre passage par la Valteline et le pays des Grisons pendant dix ans; quant à Buckingham, on lui promit de prendre d'autant plus de part aux affaires d'Allemagne, qu'on était débarrassé de celles d'Italie, et l'on s'engagea de continuer à la Ligue du Nord la solde de dix mille fantassins et de treize cents cavaliers; mais l'alliance défensive que demandait l'Angleterre ne fut pas signée.

Venise et les Grisons avaient trop besoin de la France pour ne pas accepter les explications et les offres de Richelieu; mais Buckingham et Charles-Emmanuel, profondément blessés, l'un dans sa vanité, l'autre dans sa vieille ambition, gardèrent au cardinal une rancune implacable. Richelieu ne se laissa pas prendre au dépourvu par leur vengeance [1].

L'impérieux motif qui avait imposé à Richelieu une double transaction, objet de l'étonnement universel, c'était la conviction où il était de la nécessité d'abattre les obstacles intérieurs, avant de porter de nouveau au dehors l'activité de la France. Il avait jugé

1. Pour l'ensemble de ces négociations, *V. Lettres de Richelieu*, t. II, an. 1625-1626. — *Mém.* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p. 339-383. — *Mém.* de Rohan, *ibid.*, t. V, p. 552-653. — *Mém.* de Bassompierre, *ibid.*, t. VI, p. 240-249. — Correspondance de Richelieu et de Marquemont, dans le Recueil d'Auberi, t. I, p. 91-127. — *Mercure françois*, t. XI, an. 1625, p. 115-136; t. XII, an. 1626, p. 204-207. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, 2e part., p. 487-497. — On ne peut nier que Richelieu n'ait eu, dans cette occasion, des torts de procédés envers ses alliés, mais ces torts, très-ordinaires dans les habitudes de la diplomatie de ce temps et motivés par des raisons graves, ne justifient nullement le jugement rigoureux de M. de Sismondi. « Une profonde indignation couvait dans les cœurs, et le caractère du cardinal de « Richelieu commença à être noté en Europe, comme celui d'un homme qui ne pou- « vait être lié ni par les traités, ni par les lois morales, ni par l'affection et la recon- « naissance, ni par les serments. » *Histoire des Français*, t. XXII, p. 582. M. de Sismondi n'en eût pu dire davantage, si Richelieu eût livré Turin aux Espagnols ou Venise aux Autrichiens. Il ne nous est pas possible de comprendre à qui le cardinal devait de la *reconnaissance* dans cette affaire, et la vertueuse *indignation* que l'historien prête aux hommes politiques avec lesquels traitait Richelieu, a de quoi surprendre quiconque les a un peu étudiés. Il faut bien l'avouer, rien n'est généralement plus faux que les jugements portés par M. de Sismondi sur la politique extérieure de Richelieu et sur l'ensemble de la politique française.

que les grandes choses étaient impossibles, que même le prudent système de guerre indirecte ne pouvait donner de résultats sérieux tant que les huguenots formeraient une faction armée, toujours prête à profiter des embarras du gouvernement et à troubler ses opérations, tant que les grands, d'un autre côté, entraveraient ouvertement, ou par de secrètes intrigues, l'action du pouvoir royal[1]. Pour pouvoir engager la lutte contre la maison d'Autriche, il fallait, pensait-il, avoir pris La Rochelle, cette citadelle de toutes les rébellions; mais, pour prendre La Rochelle, il fallait pouvoir se passer des Anglais et des Hollandais; il fallait créer une marine.

Ce n'était pas chez Richelieu une pensée nouvelle : dès les premières années du règne de Louis XIII, alors qu'Armand du Plessis n'était encore que l'évêque nécessiteux et inconnu « du plus vilain évêché de France », le jeune prélat, plein de foi en son étoile, annonçait au frère Joseph, déjà son confident et son admirateur, les grandes choses qu'il ferait quand il serait ministre. L'évêque, tout en promenant le capucin dans les salles délabrées du manoir de Luçon, lui disait comment il prendrait La Rochelle, et frère Joseph répondait par des plans de croisade et des vers sur la ruine prochaine du Grand Turc. Le rêve de jeunesse devint un des projets de l'homme mûr; puis le projet devint une résolution inébranlable, une pensée dominante, exclusive, à partir de la fatale révolte de Soubise. Un jour que le nonce Spada reprochait à Richelieu d'avoir fait la guerre au pape dans la Valteline : « On me condamne maintenant à Rome comme un hérétique », répliqua le cardinal; « bientôt on m'y canonisera comme un « saint ». Il se préparait en effet à porter en France aux ennemis du catholicisme un coup assez retentissant pour imposer silence aux zélés, quand il briserait à son tour, en Europe, la politique catholique[2].

Ce n'était pas que Richelieu eût le dessein de violer brutalement et sans prétexte le traité qu'il venait d'accorder aux Roche-

1. *V.* dans les *Mémoires* de Richelieu, t. I, p. 358, un passage remarquable sur l'attitude équivoque de plusieurs des grands vis-à-vis de la rébellion huguenote, en 1625.

2. *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 183-185.

lois; mais les occasions de rupture ne pouvaient manquer : l'existence du fort Louis aux portes de La Rochelle était une cause permanente d'irritation et de querelles, et les huguenots, tout comme le ministre, ne voyaient dans la paix qu'une trêve. Chacun sentait bien qu'il fallait que, suivant le mot de Lesdiguières, « le fort prît la ville, ou la ville, le fort ». La paix, ou la trêve, fut assez bien observée par le gouvernement, si ce n'est que l'on continua de percevoir des droits d'exportation et d'importation contraires aux priviléges des Rochelois. Richelieu était, en ce moment, absorbé par d'autres soins, aux prises avec d'autres ennemis. Les complots de la cour n'avaient pas moins contribué que la révolte des huguenots à le décider à la paix. Une cabale formidable menaçait son pouvoir et sa vie. Les grands s'irritaient de le voir porter la main sur les abus dont ils vivaient, ne pardonnaient pas le retranchement des pensions, commencé sous La Vieuville, continué sous Richelieu, et pressentaient que le cardinal ne s'en tiendrait pas là. Le roi ne leur plaisait pas plus que son ministre : la cour n'avait que dédain et aversion pour ce monarque bègue, morose, maladif, peu libéral; on espérait qu'il ne fournirait pas une longue carrière; on se serrait autour de son jeune frère, plus vif et plus cultivé d'esprit, plus agréable en ses façons, et déjà pourvu de ces vices qui plaisent et profitent aux courtisans. Louis XIII avait de son père le courage, Gaston la licence : ce fut tout ce que les deux frères héritèrent de Henri IV.

On fit donc du duc d'Anjou un chef de parti, sous la direction de son ancien gouverneur Ornano, devenu surintendant de sa maison. Ce furent les dames de la cour qui ourdirent la trame d'une faction qu'on pourrait nommer la « conspiration des femmes ». Les femmes ont joué dans la politique de ce temps un rôle considérable, mais non pas très-glorieux ni très-patriotique. Une femme avait sauvé la France au xve siècle; d'autres faillirent la perdre au dix-septième, en jetant, au travers des plus graves intérêts, des passions puériles et des intrigues de ruelle. Quelle décadence des nobles et pures héroïnes de la Réforme et de la Renaissance aux brillantes et folles aventurières de l'âge suivant! Et, pourtant, l'esprit de celles-ci n'avait pas moins d'éclat; leur

caractère n'avait peut-être pas moins d'énergie; mais les hautes inspirations et le but élevé leur manquaient : la grandeur intellectuelle et morale du siècle passé avait saisi l'intelligence et le cœur des femmes; la grandeur politique du XVII[e] siècle, sous la forme abstraite et un peu sèche que lui imposait Richelieu, échappait à leur pénétration et les laissait insensibles. Elles mirent tout ce qu'elles avaient d'adresse et de courage au service des entreprises les plus insensées et les plus coupables. La reine Anne, la duchesse de Chevreuse, favorite de la reine, la princesse de Condé, étaient toutes trois hostiles à Richelieu; la première, parce que Richelieu était l'adversaire de son frère le roi d'Espagne et de son chevalier Buckingham; la seconde, parce qu'elle était la maîtresse de lord Holland, ami de Buckingham; la troisième, par ambition et intérêt de famille. La reine mère désirait marier son second fils à la riche héritière de Montpensier, afin de donner à la maison royale les héritiers que Louis XIII ne lui fournissait pas : Richelieu jugeait le projet raisonnable et s'y prêtait; toutes les autres femmes se coalisèrent contre le dessein de Marie. Anne d'Autriche, qui n'avait pas d'enfants, ne voulait pas que son beau-frère en eût, ce qui eût diminué sa position; la princesse de Condé voulait aussi ou que Gaston ne se mariât pas, ce qui rapprochait les Condés de la couronne, ou du moins que, s'il se mariait, il épousât la petite Anne-Geneviève de Condé (qui fut la célèbre duchesse de Longueville).

Il fallait donc amener Gaston à refuser mademoiselle de Montpensier : Gaston était gouverné par Ornano et Ornano avait de grandes obligations à Richelieu, qui l'avait tiré de prison en 1624 et qui venait de lui faire donner le bâton de maréchal. Ornano hésita un peu; mais il était passionnément amoureux, malgré ses cinquante ans, de la belle princesse de Condé : la princesse lui fit des avances et l'entraîna. Madame de Chevreuse, de son côté, séduisit le jeune comte de Chalais, de la maison de Talleyrand-Périgord, qui était maître de la garde-robe du roi et fort avant dans la familiarité de Louis XIII. La coalition contre le mariage de « Monsieur » n'était que le point de départ du complot, qui fut poussé très-avant : les ambassadeurs étrangers y entrèrent; on intrigua, d'une part, avec l'Espagne, de l'autre, avec l'Angleterre,

la Savoie, la Hollande même. Les conspirateurs convinrent de réclamer pour Gaston et pour Ornano l'entrée au conseil du roi, puis d'obtenir la disgrâce de Richelieu : si l'on échouait, on recourrait à la violence; on tirerait Gaston de la cour; on armerait; on demanderait secours aux étrangers, aux huguenots. Les plus résolus proposèrent, en cas de révolte, de débuter par tuer le cardinal : l'abbé Scaglia, ambassadeur du duc de Savoie, poussait de toute sa force à ce parti expéditif; il savait que le rancuneux Charles-Emmanuel ne le désavouerait pas.

La conspiration alla, dit-on, plus loin encore : on parla d'enfermer le roi dans un couvent; si le roi venait à mourir par suite de sa mauvaise santé, Anne d'Autriche épouserait Gaston [1]. Peut-être même se demanda-t-on si l'on ne pourrait pas faire déclarer Louis impuissant comme mari aussi bien que comme roi et remarier sa femme de son vivant. On a prétendu que ces téméraires desseins avaient été supposés par Richelieu, pour s'enchaîner Louis XIII par le lien de la peur. Il est tout au moins impossible de révoquer en doute les projets de révolte et d'assassinat du cardinal : les témoignages les moins suspects sont formels à cet égard [2]. Il n'est guère moins certain que l'éventualité du remariage d'Anne avec Gaston, en cas de mort du roi, n'ait été plus d'une fois débattue dans la ruelle de la reine.

Richelieu, bien qu'il eût partout des yeux et des oreilles à son service, n'avait encore que des données assez vagues sur la portée des plans de ses ennemis, plans assez peu précis du reste. Ce qu'il voyait clairement, c'est qu'Ornano tournait ses bienfaits contre le bienfaiteur, dissuadait Gaston de se marier, le poussait à réclamer un grand apanage, à se plaindre hautement de ce qu'on ne lui donnait point la part à laquelle il avait droit dans le gouvernement (il avait dix-huit ans), et tâchait enfin d'élever autel contre autel dans le conseil même. Le cardinal eut peu de peine à exciter les ombrages du roi contre les prétentions qu'on suggérait à son frère. Louis se résolut à la sévérité. Avec cette

1. *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 232.

2. *Mém.* de Bassompierre, p. 249-250. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 178. — *Mém.* de Rohan, p. 556. — M. Bazin (*Histoire de Louis XIII*, t. II, p. 221 et suiv.) nous paraît avoir traité trop légèrement toute cette affaire. — *V.* aussi Vittorio Siri, *Memorie recondite*, t. V, p. 745-746.

sournoiserie maligne qu'il aimait à déployer en pareille occasion, il témoigna une affabilité inaccoutumée à Ornano et, après lui avoir « fait fort bonne chère », il lui montra, comme par hasard, la chambre où avait été enfermé Biron à Fontainebleau. Le même soir, le maréchal d'Ornano fut arrêté et conduit à Vincennes; ses frères et deux ou trois hommes d'intrigue furent mis à la Bastille (4 mai)[1].

A la nouvelle de l'arrestation de son favori, Gaston courut, tout furieux, chez les ministres. Le premier qu'il rencontra fut le chancelier d'Aligre, qui s'excusa et assura n'être pour rien dans l'affaire. Mais, lorsque Gaston s'adressa au cardinal et renouvela la question : « Est-ce vous qui avez osé donner cet avis au roi? » Richelieu répondit tranquillement : « Oui, c'est moi. » Gaston riposta par une grosse injure et s'en alla[2]. D'Aligre fut puni de sa faiblesse : on lui retira les sceaux, qui furent confiés à Michel de Marillac : la surintendance des finances, qu'avait depuis quelque temps Marillac, passa au marquis d'Effiat, homme de grand mérite et créature de Richelieu. Gaston et ses amis cependant songeaient à la vengeance : le grand-prieur Alexandre de Bourbon, un des frères naturels du roi, le comte de Chalais et quelques autres jeunes gens, excités par madame de Chevreuse, proposèrent à Monsieur de feindre une réconciliation avec le cardinal et d'aller lui demander à dîner dans sa maison de campagne de Fleuri[3]. Les convives devaient, tout simplement, égorger leur hôte. Par bonheur, Chalais confia ce noble dessein au commandeur de Valençai, qui lui déclara qu'il le dénoncerait s'il n'y renonçait et s'il n'avertissait lui-même Richelieu. Chalais, effrayé, céda, prévint le cardinal, qui se mit en sûreté, et lui promit de le servir dorenavant auprès de Monsieur. Gaston, découragé par cet échec, se révéla dès lors tel qu'il devait être toute sa vie. Il passa d'un complot atroce à une basse soumission avec la légèreté d'un enfant égoïste et insouciant, dénué de sens moral comme de dignité. Il craignit de se voir sacrifié à Condé,

1. *Mémoires d'un favori du duc d'Orléans* (Bois-d'Annemetz), ap. *Archives curieuses*, 2e sér., t. III, p. 301-302. — V. le *Testament politique*, 2e part., c. v, sur les maximes de Richelieu en matière de répression de complots.

2. Tallemant des Réaux, t. II, p. 152. — *Mém.* de Richelieu, t. I, p. 382.

3. Au nord-ouest de la forêt de Fontainebleau, du côté de Barbison.

qui, éloigné de la cour depuis quatre ans, comblait le cardinal de flatteries et fatiguait le roi de serments pour obtenir d'être rappelé au conseil : la princesse de Condé, après avoir poussé Ornano à sa perte, abandonnait, comme son mari, le parti dont elle avait été la cheville ouvrière. Gaston alla donc s'humilier devant le ministre qu'il avait insulté et qu'il avait voulu assassiner, puis signa avec le roi un pacte dont la reine mère se rendit garant : Gaston promit sur l'Évangile fidélité à son frère, « jusqu'à ne lui taire point les moindres discours qu'on tiendra pour lui donner des ombrages du roi et de ses conseils » : il jura « d'aimer et affectionner ceux qu'aimeront le roi et la reine mère », remettant « à la bonté du roi de traiter favorablement le maréchal d'Ornano ». Louis ne promit rien quant à Ornano, mais promit de traiter Gaston non-seulement comme son frère, mais comme son propre fils (31 mai).

Cette première victoire rendit à Richelieu toute sa confiance et son ardeur. On prétend que le courage physique n'était pas chez lui tout à fait au niveau de l'énergie morale : on veut qu'après le complot de Fleuri, le cardinal ait un moment considéré d'un œil moins ferme l'ensemble de sa situation, les périls incessants d'une lutte à mort contre les grands et contre l'étranger; en cas de succès, les poignards déjà levés; en cas de revers, l'exil ou la captivité; pour unique point d'appui, la fragile existence et la faveur plus fragile du défiant et quinteux Louis XIII. Il avait prié le roi et la reine mère de lui permettre de céder à l'orage et de quitter le ministère, décidé, dit-on, à se retirer, si Louis n'insistait que faiblement pour le conserver. Louis et Marie repoussèrent sa requête, sincère ou non, avec une égale vivacité, et Louis l'autorisa à s'entourer de gardes pour la sûreté de sa personne [1].

Ce n'était point assez. Le 1er juin, le lendemain du pacte entre le roi et le duc d'Anjou, Richelieu adressa au roi un mémoire où il rappelait l'état déplorable des finances au moment de sa rentrée aux affaires; les officiers des finances n'avaient pas rendu de comptes depuis cinq ou six ans; ils prêtaient au roi son propre argent à gros intérêts; le revenu baissait annuellement de près

1. Il y eut, dans le courant de l'année, deux complots d'assassinat contre Richelieu, outre celui de Chalais. *V. Lettres du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 237.

d'un million et demi par l'aliénation progressive du domaine. Depuis deux ans, au contraire, l'ordre se rétablissait; les financiers étaient rangés à leur devoir, le revenu net de l'Épargne relevé de quinze millions à vingt, et, en cas de maintien de la paix, on pouvait espérer de le porter à trente en cinq ans. Mais, pour assurer « ces fruits qui ne sont jamais traversés que des changements de la cour... il faut que Sa Majesté donne des marques de la bonne volonté qu'elle a pour ses serviteurs, qui soient telles que l'on n'en puisse douter[1] ». Richelieu renouvela ensuite l'offre de sa démission. C'était une mise en demeure. Louis répondit, le 9 juin, par une lettre qui équivalait à un serment de fidélité du roi au ministre; il protestait de son entière confiance et ajoutait : « Je ne connaîtrai jamais qu'aucun ait quelque « pensée contre vous que je ne le vous dise. » C'était exactement le même engagement que Gaston avait pris envers le roi! « Mon- « sieur et beaucoup de grands », ajoutait Louis, « vous en veu- « lent à mon occasion; mais assurez-vous que je vous protégerai « contre qui que ce soit... Assurez-vous que je ne changerai « jamais, et que quiconque vous attaquera, vous m'aurez pour « second[2]. »

Armé d'une promesse si solennelle, Richelieu n'hésita plus, si jamais il avait hésité, et un nouvel acte de rigueur frappa des coupables d'un sang plus illustre qu'Ornano. Les fils de Henri IV et de Gabrielle, le duc de Vendôme et le grand-prieur, avaient pris une part très-active au complot. Le plus jeune était très-dangereux par son esprit remuant et par son audace, l'aîné, par la possession du gouvernement de Bretagne, qui lui donnait les moyens de s'associer, dans l'occasion, aux étrangers et aux huguenots; son mariage avec la fille du duc de Mercœur, héritière des Penthièvres, pouvait lui suggérer de dangereuses prétentions sur la Bretagne, et on le savait sans scrupule et sans foi. Richelieu, d'ailleurs, avait besoin, dans l'intérêt de ses grands desseins, d'avoir à sa disposition le gouvernement et surtout

1. *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 207-211.

2. *Histoire de Louis XIII*, par le père Griffet, t. I, p. 500, d'après la lettre originale appartenant au maréchal de Richelieu. Il est singulier que le cardinal n'ait pas inséré cette pièce capitale dans ses *Mémoires*. — *V.* aussi Auberi, *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, p. 194.

l'amirauté de Bretagne, annexe du gouvernement. Le cardinal démontra au roi la nécessité de châtier ses frères naturels et Louis prit la route de la Bretagne. Le roi n'eut pas la peine d'aller chercher Vendôme jusqu'à Nantes. Le grand-prieur avait cru pouvoir, comme Gaston, se raccommoder avec Richelieu; celui-ci parut accueillir ses avances et lui laissa même espérer l'amirauté de France, que le roi, dans une tout autre intention, rachetait, en ce moment, 1,200,000 livres au duc de Montmorenci. Le cardinal fit entendre au grand-prieur qu'on croirait à ses protestations, si le duc son frère venait se justifier auprès du roi. Le grand-prieur demanda au roi « assurance » pour le duc. « Je vous donne ma parole, » répondit Louis, « qu'il n'aura non « plus de mal que vous[1] ». Le grand-prieur, abusé par cette grossière équivoque, appela son frère; Vendôme joignit le roi à Blois, fut bien accueilli et, le lendemain soir, fut pris avec son cadet : on les enferma tous deux au château d'Amboise (12 juin).

Le roi et la cour n'en poursuivirent pas moins le voyage de Bretagne; Richelieu avait de grandes choses à faire de ce côté. On envoya chercher à Paris l'héritière de Montpensier, pour accomplir un mariage qu'on regardait comme la garantie de la soumission de Gaston. Cette soumission n'était qu'apparente. Le duc d'Anjou avait déjà violé ses serments envers Louis XIII, comme Chalais les siens envers Richelieu. Chalais, irrité du traitement infligé au grand-prieur, son ami intime, et ressaisi par la fatale influence de madame de Chevreuse, qui avait trahi pour lui son ancien amant, lord Holland, était redevenu l'âme d'un complot toujours renaissant. On délibérait, autour de Monsieur, si l'on se retirerait à La Rochelle ou à Metz : le comte de Soissons offrait des soldats et de l'argent; Monsieur négociait avec les chefs huguenots par l'intermédiaire de madame de Rohan, avec d'Épernon et son fils le marquis de La Valette, avec le gouverneur du Havre. Plusieurs fois il fut sur le point de monter à cheval; mais son indécision et sa mollesse l'arrêtèrent : d'Épernon et La Valette comprirent le peu de fond qu'on pouvait faire sur le jeune prince et refusèrent de s'engager. Les huguenots étaient

1. *Mercure*, t. XII, p. 2.

beaucoup mieux disposés, mais Gaston avait pour eux de la répugnance. Sur ces entrefaites, un ami de Chalais, le comte de Louvigni, de la maison de Grammont, s'étant brouillé avec lui, alla tout déclarer à Richelieu et accusa même Chalais d'avoir projeté de poignarder le roi[1]. Chalais fut arrêté le 8 juillet, à Nantes, où venait d'arriver la cour. Richelieu était résolu de faire un grand exemple. Le garde des sceaux Marillac fut chargé d'instruire l'affaire en personne.

Gaston se comporta bien plus lâchement encore que la première fois : il alla de nouveau trouver le cardinal et promettre au roi une entière obéissance; il déposa, devant le conseil du roi, et contre Chalais et contre Ornano, avoua que ce dernier l'avait poussé à se lier avec les grands et à correspondre avec les princes étrangers, que l'autre lui conseillait la guerre civile. Richelieu lui paya la tête de ses amis avec un riche apanage. Gaston reçut, en échange du duché d'Anjou, les duchés d'Orléans et de Chartres et le comté de Blois, jusqu'à concurrence de 100,000 livres de rente, 100,000 livres de pension sur la recette générale d'Orléans et 560,000 sur l'Épargne. Le roi lui accorda la nomination aux offices et bénéfices dans son apanage, réservé les évêchés et les prévôtés des maréchaux. Ce revenu était énorme, mais on pouvait le supprimer d'un trait de plume, au premier grief, et Gaston n'avait pas à sa disposition une seule place forte. Le 5 août, Gaston épousa sans apparat mademoiselle de Montpensier, quoique la reine Anne et madame de Chevreuse se fussent, dit-on, jetées à ses genoux pour le supplier de désobéir[2]. Richelieu donna la bénédiction nuptiale aux mariés. La jeune princesse apportait à son mari plus de 350,000 livres de rente et des terres magnifiques, parmi lesquelles une principauté souveraine, Dombes.

Les noces furent sanglantes : le jour même que le mariage fut célébré à Nantes, le parlement de Rennes enregistra des lettres-patentes qui établissaient une chambre de justice pour juger Chalais; cette chambre ou cette « commission », composée de

1. V. Ranke, *Histoire de France*, l. IX, c. 5. — Le procès de Chalais a été publié à Londres en 1781.

2. *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 258.

membres du parlement de Bretagne[1] et de maîtres de requêtes de l'hôtel, fut le premier de ces tribunaux extraordinaires qu'on a trop justement reprochés à Richelieu. Elle entra en fonctions le 10 août; en huit jours, le procès fut vidé. Chalais, tête faible et légère, pauvre conspirateur au-dessous de son rôle, bavarda follement avec ses gardes, chargés d'être ses espions, se laissa prendre à de vaines espérances de pardon, qu'on lui donna sans générosité ni scrupule, et avoua tout. Le 18 août, il fut condamné à mort pour crime de lèse majesté : les motifs de la condamnation ne sont point détaillés dans l'arrêt. Le nouveau duc d'Orléans, après quelques efforts inutiles auprès du roi et de Richelieu, quitta Nantes, pour ne pas avoir la honte d'assister à l'exécution de son malheureux complice. Les amis de Chalais, à force d'argent et de menaces, obligèrent le bourreau à se cacher : ils n'y gagnèrent que de rendre plus cruel le supplice du condamné; on tira de prison un malfaiteur qui allait être pendu et à qui l'on offrit sa grâce, afin qu'il remplaçât le bourreau. Ce maladroit exécuteur donna à Chalais plus de trente coups d'épée et de hache avant de pouvoir lui séparer la tête du corps. On prétend qu'au vingtième coup, Chalais se plaignait encore (19 août).

Gaston jouait aux cartes lorsqu'on vint lui annoncer cette nouvelle. « Il ne quitta point son jeu, mais le continua, comme si, au lieu de la mort, il eût appris la délivrance[2] ».

Ornano, déjà malade au fond du donjon de Vincennes, fut si saisi de la catastrophe de Chalais, qu'il en mourut, heureusement pour lui (27 septembre), car il n'eût point eu sans doute un meilleur sort que son complice! Son procès s'apprêtait déjà. On accusa Richelieu de l'avoir empoisonné, accusation absurde! Ce n'était pas sa mort qui importait à Richelieu, mais son châtiment; le cardinal n'était pas de ces lâches tyrans qui frappent dans l'ombre! La mort du grand-prieur, arrivée dans le même

1. Parmi les commissaires du parlement de Rennes, on remarque le nom du conseiller Joachim Descartes; c'était le père de René Descartes, encore inconnu alors. — *Mercure françois*, t. XII, p. 391.

2. *Mémoires d'un favori du duc d'Orléans*, ap. *Archives curieuses*; 2e sér., t. III, p. 311. A la suite de ces *Mémoires* se trouvent une relation du procès et d'autres pièces intéressantes.

donjon deux ans et demi après, renouvela les mêmes bruits de poison, sans plus de fondement, comme le prouve le judicieux Fontenai-Mareuil (*Mém.*, p. 179).

Le jeune comte de Soissons, gravement compromis, quitta la France et se retira en Piémont. La duchesse de Chevreuse fut seulement chassée de la cour; mais la reine elle-même sentit l'effet du ressentiment de Richelieu. Le roi lui reprocha en face, devant la reine mère et le cardinal, d'avoir calculé sur sa mort et « voulu deux maris en même temps. » Anne répondit fièrement que, de Louis à Gaston, elle aurait trop peu gagné au change. La défense à la reine de recevoir des hommes chez elle, en l'absence du roi, révéla au public les soupçons de Louis et l'humiliation d'Anne. La reine, exaspérée, déclara, dit-on, qu'elle ne reconnaîtrait plus les droits de son époux sur sa personne et qu'elle se vengerait à tout prix du cardinal. Louis, de son côté, parla de la répudier. L'impuissante colère d'Anne et la réconciliation plâtrée à laquelle elle dut bientôt se résigner ne servirent qu'à rendre plus éclatant le triomphe de Richelieu. Toute la cour se taisait devant le ministre qui venait de se révéler si terrible[1].

1. *Mém.* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p. 393-394. — *Mém.* de madame de Motteville, *ibid.*, 3e sér., t. V, p. 17. — Richelieu imposa également le silence dans une autre région non moins habituée que la cour aux intrigues et aux factions, dans le monde théologique. Les jésuites avaient fait beaucoup de bruit depuis deux ans, non-seulement par les libelles politiques qu'on leur attribuait, mais par le renouvellement de leurs querelles avec les universités. Ils ne s'étaient introduits dans le sein de ces corporations que pour tâcher de les détruire; encouragés par leur confrère Seguerand, confesseur du roi, ils établirent plusieurs nouveaux colléges et tentèrent de fonder à Tournon une université qui leur appartînt, afin de conférer les grades à leur fantaisie. Les universités s'y opposèrent avec vigueur et l'emportèrent devant le conseil d'État. Ce n'étaient qu'*apologies*, *contre-apologies*, *requêtes* et *contre requêtes*. Les ennemis des jésuites leur reprochaient déjà de trafiquer, d'avoir fait un contrat pour le commerce du Canada et un « parti » pour le bois flotté de Paris (*Mercure françois*, t. XI; an. 1626, p. 56). Sur ces entrefaites, parut à Rome, avec l'approbation du général des jésuites Vitelleschi, du vice-gérant du pape et du maître du Sacré Palais, un livre où le jésuite Santarelli attribuait au pape le droit de partager et de distribuer les royaumes, et de déposer et de mettre à mort les rois, non-seulement pour hérésie, mais pour mauvais gouvernement; les princes temporels n'étaient, suivant Santarelli, que les délégués du pape. Les adversaires de la compagnie ne laissèrent point échapper cette bonne fortune. Le parlement condamna le livre au feu, appela à sa barre le vieux père Cotton, provincial de l'ordre, et les recteurs des trois maisons de Paris, et leur demanda s'ils approuvaient l'ouvrage de leur confrère : ils répondirent assez naïvement qu'à Rome ils l'approuveraient, qu'à Paris ils le désapprouvaient. Le parlement leur enjoignit de désavouer la doctrine de San-

Richelieu justifia son implacable victoire par l'usage qu'il en fit. Pendant que, d'une main, il écrasait les factieux de la cour, de l'autre, il commençait à dérouler ses plans organisateurs : il ne perdit pas son temps en Bretagne. Le 11 juillet, trois jours après l'arrestation de Chalais, le roi avait ouvert, en personne, les États annuels de la Bretagne à Nantes. Louis déclara qu'il était venu mettre ordre aux grands maux dont la province était menacée, et le garde des sceaux Marillac, paraphrasant les paroles du roi, annonça aux États que le duc de Vendôme, « quelque issue que prissent ses affaires, » ne recouvrerait jamais le gouvernement de la Bretagne. Les États répondirent en priant le roi de ne jamais leur donner de gouverneur issu des anciens ducs[1]. Le maréchal de Thémines fut installé comme gouverneur : Richelieu, n'osant demander la Bretagne pour lui-même, de peur de fournir des armes à ses envieux et d'indisposer contre son ambition le soupçonneux Louis XIII, avait voulu du moins faire un choix significatif : il sacrifia aux intérêts de l'État ses sentiments de famille, oublia que son frère aîné avait été tué en duel

tarelli dans les termes les plus exprès. Ce n'était pas seulement leur confrère, mais leur général, qu'on les obligeait à désavouer par là : c'était une grave atteinte à leurs constitutions. Ils obéirent pourtant, après avoir consulté le nonce (mars 1626). Il s'agissait pour eux d'être ou de ne pas être, car le parlement ne demandait qu'à les chasser de France. Richelieu conseilla au roi de ne pas laisser proscrire les jésuites : « Il y a », dit-il, « certains abus qu'on abolit plus aisément en les tolérant qu'en « les voulant détruire ouvertement..... Il faut réduire les jésuites en tel état qu'ils ne « puissent nuire par puissance, mais tel aussi qu'ils ne se portent pas à le faire par « désespoir; auquel cas il se pourroit trouver mille âmes furieuses et endiablées, « qui, sous le prétexte d'un faux zèle, seroient capables de prendre de mauvaises « résolutions, qui ne se répriment ni par le feu ni par autres peines » (*Mém.* de Richelieu, t. I, p. 368). Ce sont absolument les mêmes motifs par lesquels Henri IV se résolut à rappeler l'ordre (*V.* notre t. X, p. 532).

La guerre n'était pas finie par le désaveu des jésuites parisiens. Les termes dans lesquels la Sorbonne condamna le livre de Santarelli amenèrent des débats analogues à ceux qu'avait soulevés récemment l'évêque de Chartres; puis une autre production jésuitique, la *Somme théologique* du père Garasse, grossière parodie des grandes œuvres que le Moyen Age avait produites sous ce titre, souleva de nouveaux scandales. Richelieu, impatienté de tout ce bruit et ne voulant point, en ce moment, engager de démêlés avec la cour de Rome, trancha la question par la défense à tous de traiter ni disputer de l'autorité souveraine sans la permission expresse du roi, et à l'université de soulever ni débattre aucune proposition théologique dans ses assemblées (novembre 1626 — février 1627). — *Mém.* de Richelieu, t. I, p. 433-435. — Le pape, de son côté, interdit aux jésuites de toucher à ces brûlants problèmes.

1. « C'est là une époque dans l'histoire de France », dit avec raison M. Ranke : la Bretagne entrait définitivement dans l'unité française.

par le fils de Thémines, et désigna au roi ce vieux capitaine, parce que Thémines avait gagné le bâton de maréchal, en 1616, par l'arrestation du prince de Condé, alors le chef des grands coalisés. La séance royale de Nantes se termina par la promesse solennelle de respecter les libertés bretonnes et par l'exposé des besoins de l'État; le garde des sceaux remercia les trois ordres du subside de 500,000 livres qu'ils avaient accordé l'année précédente, et remit à leur zèle de fixer le chiffre du nouveau secours que le roi espérait d'eux. Les députés bretons ne se contentèrent pas de répondre dignement à l'attente du gouvernement : ils allèrent au-devant des vœux de Richelieu, en suppliant le roi de faire démolir les fortifications des villes et châteaux qui n'étaient plus nécessaires à la défense de leur province. Cette même requête, les cahiers du clergé et du Tiers l'avaient déjà formulée, pour toute la France, aux États Généraux de 1614 : c'était le cri général du peuple depuis la fin des Guerres de Religion. Richelieu exécuta, comme ministre, ce qu'il avait demandé autrefois comme orateur des États. Le 31 juillet 1626, une ordonnance en date de Nantes décréta que les fortifications des villes et châteaux inutiles à la défense des frontières et propres à servir de retraites aux perturbateurs de la paix publique seraient rasées et démolies, non-seulement en Bretagne, mais dans tout le royaume. Les parlements et les gouverneurs étaient invités à donner leurs avis sur les moyens d'exécution [1].

Un immense cri de joie populaire éclata dans toute la Bretagne, puis dans toute la France; depuis Louis le Gros, la monarchie n'avait rien fait de plus grand pour l'unité nationale contre la tyrannie féodale et contre l'anarchie : tout ce qui subsistait de féodalité politique était frappé au cœur.

L'œuvre fut commencée par le démantèlement d'Ancenis, de Lamballe et de quelques autres places appartenant au duc de Vendôme et à sa femme. Le gouvernement de Brest fut racheté au marquis de Sourdéac, chef de la puissante maison de Rieux, et confié à un soldat de fortune; on racheta au duc de Retz la propriété de Belle-Isle, importante position maritime. Toutes ces mesures s'enchaînaient logiquement.

1. *Mercure françois*, t. XII, p. 341-374.

Le roi quitta Nantes aussitôt après l'exécution de Chalais et alla porter en personne au parlement de Rennes deux édits bursaux dont le produit était destiné à entretenir des vaisseaux garde-côtes. Un troisième édit concernait l'établissement d'une compagnie de cent associés pour le commerce général du Ponant et du Levant, c'est-à-dire des Deux Indes, au capital de 1,600,000 livres. Le siége de la compagnie devait être la rade du Morbihan; le roi concédait à perpétuité à la compagnie les côtes et les îles du Morbihan et l'autorisait à y bâtir une ville libre, avec de nombreux priviléges, dont le principal était la création d'une juridiction spéciale ressortissant, non au parlement de Bretagne, mais au conseil privé. D'après les priviléges de la province, le parlement de Rennes ne devait vérifier aucun édit que les États de Bretagne ne l'eussent approuvé : l'édit de la compagnie du Morbihan fut donc renvoyé par le parlement aux États. Ceux-ci le reçurent avec acclamation, en demandant seulement que la juridiction privilégiée fût bornée à l'enceinte de la ville future; mais le parlement, irrité de l'atteinte portée à sa juridiction, refusa l'enregistrement et fit si bien que la compagnie se découragea et abandonna l'entreprise[1].

Richelieu garda un amer ressentiment contre les magistrats qui avaient fait avorter un de ses projets les plus chers. Ce n'était pas seulement pour subjuguer La Rochelle qu'il voulait avoir une flotte. D'autres grands hommes ont aimé la France autant que Richelieu; aucun ne l'a, peut-être, si complétement et si profondément comprise. L'importance du rôle qui appartient à la marine dans notre destinée nationale, le développement naval qu'exige de nous, à peine de déchéance, notre magnifique position entre les deux mers, le contraste de ce qui était et de ce qui devait être, assiégeaient incessamment sa pensée[2]. Tout était possible à la France, mais rien n'existait, et il fallait tout créer!

1. *Mém.* de Richelieu, t. I, p. 398-399. — *Mercure françois*, t. XII, p. 44 et suiv.; t. XIV, an. 1628, p. 140. Il est à remarquer que Richelieu, tout en prodiguant les plus grands priviléges à la compagnie, ne lui accordait point de monopole et restait fidèle aux principes posés à cet égard par les États Généraux de 1615.

2. *V.* le chapitre du *Testament politique* intitulé : *De la puissance sur la mer*; édit. de 1688, p. 299 et suiv.

« L'Angleterre, étant située comme elle est, si la France n'étoit puissante en vais-

Pour tout créer, il fallait avoir tout pouvoir sur les choses de la mer. Richelieu s'y préparait. Il existait en France deux institutions incompatibles avec l'unité du pouvoir ministériel, comme avec l'ordre financier et administratif; c'étaient la connétablie et l'amirauté, ces deux charges inamovibles qui donnaient à leurs possesseurs, non-seulement des gages et des profits énormes, mais le droit de ne rendre des comptes qu'au roi. Les États Généraux avaient demandé, en 1615, la suppression de la connétablie. La connétablie et l'amirauté furent supprimées ensemble : l'une vaquait par la mort du vieux Lesdiguières (septembre 1626); l'autre, par la démission achetée du duc de Montmorenci. La connétablie n'avait pas besoin d'être remplacée, au moins pour le moment; l'amirauté le fut. Des lettres-patentes d'octobre 1626 conférèrent à Richelieu le titre de grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France. Le surintendant de la navigation n'avait plus, comme l'amiral, le commandement des armées navales et son administration rentrait dans les conditions générales de la comptabilité; mais, par compensation, son autorité s'étendait sur tout le royaume, tandis que les amirautés provinciales de Bretagne, de Guyenne et de Provence n'avaient jamais reconnu la suprématie de l'amirauté de France. C'était, à vrai dire, un ministre de la marine et du com-

seaux, pourroit entreprendre à notre préjudice ce que bon lui sembleroit, sans crainte du retour.

« Elle pourroit empêcher nos pêches, troubler notre commerce et faire, en gardant l'embouchure de nos grandes rivières, payer tel droit que bon lui sembleroit aux marchands.

« Elle pourroit descendre impunément dans nos îles et même sur nos côtes.

« Enfin, la situation du pays natal de cette nation orgueilleuse... qui ne connoît, en cette matière, d'autre équité que la force... lui ôtant tout lieu de craindre les plus grandes puissances de la terre, l'ancienne envie qu'elle a contre ce royaume lui donneroit apparemment lieu de tout oser, lorsque notre faiblesse nous ôteroit tout moyen de rien entreprendre à son préjudice. »

Richelieu rappelle ensuite l'affront fait, sous Henri IV, au pavillon français par les Anglais, en présence de Rosni, et ces coups de canon qui, perçant un de nos navires pour le contraindre à baisser son pavillon, « percèrent le cœur de tous les bons François ». — Il faut faire aujourd'hui, s'écrie-t-il, ce qu'eût fait alors Henri IV s'il en avoit eu la puissance ! »

Ainsi la grande lutte actuelle avec la maison d'Autriche n'absorbait pas Richelieu et, tout en combattant les Espagnols, « nos ennemis présents », comme il les appelle, il ne cessait d'avoir l'œil sur les Anglais, ennemis d'hier et rivaux de demain.

merce. Les entraves que l'organisation de l'amirauté apportait au commerce tombèrent. Les premiers abus que Richelieu fit disparaître furent ceux dont il aurait profité : il renonça aux gages et n'usa pas même des avantages éventuels que lui réservait l'édit de création de sa charge; il envoya au trésor 200,000 livres qui lui revenaient comme droit de bris sur les épaves d'une flotte portugaise qui se brisa contre les côtes de Guyenne en janvier 1627[1].

Tous les corps judiciaires n'entravaient pas, comme le parlement de Bretagne, les patriotiques desseins du cardinal. Le roi reçut, après son retour à Paris (septembre 1626), une très-belle remontrance du parlement de Provence sur la nécessité d'entretenir un nombre suffisant de galères dans la Méditerranée. Les pirates barbaresques, en dépit de tous les traités, infestaient sans cesse les côtes de la Provence et du Languedoc et, guidés par les renégats, enlevaient les habitants du rivage jusque sous le canon de nos forteresses; les navires d'Espagne et d'Italie passaient en vue de nos ports « sans leur rendre le salut ni les devoirs accoutumés »; nos bâtiments de commerce, dénués de protection, étaient insultés et pillés, non-seulement par les corsaires musulmans, mais par des Anglais, des Italiens, des Hollandais, parfois travestis en Turcs. Il était temps de mettre un terme à toutes ces hontes et de ressaisir la puissance qui nous appartient sur la Méditerranée. Le roi avait fait fortifier les îles d'Hyères : on le suppliait de mettre pareillement en défense Antibes et Toulon, suivant les projets de Henri IV, et d'armer en force suffisante pour châtier les pirates et pour intercepter, en cas de guerre, les communications de l'Espagne avec l'Italie[2].

1. Ce fut une terrible catastrophe. La flotte portugaise des Indes Orientales, venant de Goa, chassée par une effroyable tempête des côtes de Galice jusque dans le golfe de Gascogne, périt presque tout entière. Elle portait des richesses inestimables en pierreries, en étoffes précieuses, en épices, etc. Le *Mercure* prétend qu'il y avait pour plus de 30 millions de valeurs. Les deux principaux navires naufragés étaient, l'un, de quinze cents tonneaux, l'autre, de dix-huit cents à deux mille; c'est le tonnage de nos vaisseaux de quatre-vingts à cent canons. On n'avait jamais vu encore de bâtiments de cette force. *Mercure*, t. XII, p. 858-867. — *Mém.* de Richelieu, p. 424-437. L'Espagne obtint à l'amiable la restitution des épaves et la renonciation à l'odieux droit de bris fut convenue des deux côtés.

2. *Mercure françois*, t. XII, p. 55; 731.

Les « remontrances » de cette sorte étaient sûres d'être bien accueillies !

Pour ces grandes mesures, il fallait de grandes ressources. On pourvut aux premiers besoins par la création de 420,000 livres de rente au denier seize (6 1/4 p. 0/0) sur l'hôtel de ville de Paris. Richelieu souhaitait vivement ne point augmenter les tailles et trouver d'autres moyens de subvenir aux nécessités publiques. Il jugea important de donner à ses plans politiques et financiers l'appui moral d'une assemblée de notables, appelés cette fois à des débats plus sérieux qu'en 1625.

L'opinion s'émut au noble langage que Richelieu prêta au roi dans les lettres de convocation. « Nous protestons devant le Dieu « vivant », disait le roi, « que nous n'avons d'autre but et inten- « tion que son honneur et le bien de nos sujets : nous conjurons, « en son nom, ceux que nous convoquons... et très-expressément « leur commandons, que, sans crainte ou désir de déplaire ou « complaire à personne, ils nous donnent, en toute franchise et « sincérité, les conseils qu'ils jugeront, en leurs consciences, les « plus salutaires et convenables au bien de la chose publique[1]. » Tout le monde sentit qu'il ne s'agissait plus d'un leurre grossier comme au temps des notables de Rouen, sous Luines. D'utiles conseils furent adressés, par la voie de la presse, au restaurateur de l'État et à l'assemblée qu'il appelait à concourir avec lui. Le *Mercure françois* nous a conservé un *Avis à messieurs de l'assemblée des notables*, plein de vues excellentes sur les impôts, sur les offices, sur le commerce et la marine[2]. Une autre remontrance très-solide sur les désordres financiers fut présentée au roi par la chambre des comptes.

L'assemblée des notables s'ouvrit à Paris le 2 décembre 1626 : le roi en avait conféré la présidence à son frère, en gage de réconciliation ; le cardinal de La Valette, archevêque de Toulouse, qui commençait à s'attacher à la fortune de Richelieu, et les maréchaux de La Force et de Bassompierre portaient le titre de présidents-adjoints. L'honneur déféré au vieux La Force était une avance

1. *Mercure*, t. XII, p. 774.

2. *Mercure*, t. XII, p. 774 et suiv. L'auteur, pour que la France puisse se passer des chevaux d'Allemagne, propose d'établir des haras dans les abayes et les prieurés.

aux protestants paisibles ou ralliés. Après ces personnages éminents siégeaient cinq archevêques [1], sept évêques, douze seigneurs et vingt-neuf officiers de justice et de finances, tous présidents ou procureurs généraux des cours souveraines, à l'exception du prévôt des marchands et d'un trésorier de France de la généralité de Paris. Les douze seigneurs étaient tous conseillers d'État : pas un n'était duc et pair, ni gouverneur de province. Les seuls personnages de ces deux catégories qu'on eût mandés n'étaient pas venus, Guise et Nemours, de peur d'avoir à se disputer la préséance; Bellegarde et La Châtre, pour cause de maladie. Tous les fauteurs des cabales de la cour, c'est-à-dire à peu près tous les grands, avaient été systématiquement exclus.

Louis XIII, avec son laconisme ordinaire, dit qu'il avait convoqué l'assemblée pour remédier aux désordres de son État et que M. le garde des sceaux ferait entendre plus amplement sa volonté. Le garde des sceaux Marillac entama un discours emphatique dans la forme, peu exact dans l'exposé des faits, mais judicieux au fond; c'était la pensée de Richelieu qu'il exprimait, ainsi qu'il le dit lui-même. Il montra comment la dépense annuelle s'était élevée, depuis quelques années, jusqu'à 36 et 40 millions, tandis que le revenu ordinaire s'abaissait jusqu'à 16, par l'aliénation successive de la plus grande partie des tailles, des gabelles, des aides. Malgré la triste ressource des édits bursaux, la couronne s'était endettée de plus de 50 millions, pour éviter d'augmenter les tailles et de suspendre ou de réduire les rentes. Marillac pria l'assemblée d'aider le roi à chercher les moyens d'opérer les réformes indispensables et particulièrement de rétablir le commerce, « le plus propre « moyen d'enrichir le peuple et de réparer l'honneur de la France. « — Nous avons, » dit-il, « toutes les commodités nécessaires pour « nous rendre forts sur la mer... Nous avons les grands bois et le « fer pour la construction des vaisseaux, les toiles et les chanvres « pour les voiles et cordages, dont nous fournissons toutes les « provinces voisines... les matelots en abondance, qui, pour

1. Un des cinq était Jean-François de Gondi, archevêque de Paris: Paris avait été érigé en archevêché par Grégoire XV en 1622, et les évêchés de Chartres, d'Orléans et de Meaux avaient été démembrés de l'archevêché de Sens, pour former une province ecclésiastique à la nouvelle métropole.

« n'être employés par nous, vont servir nos voisins; nous avons « les meilleurs ports de l'Europe... nous tenons la clé de toutes « les navigations de l'Est à l'Ouest et du Sud au Nord... et pour- « tant nous souffrons que « nos voisins nous assujétissent à toutes « les rigueurs de leurs lois; ils donnent le prix à nos denrées « et nous obligent à prendre les leurs à telles conditions qu'il « leur plaît... ils nous ôtent la pêche des morues aux Terres- « Neuves... On nous a déjà retranché de beaucoup la pêche des « harengs; on nous a ôté celle des baleines en *Spilsbergue* (Spitz- « berg)... Les pirates viennent ravager nos côtes, enlèvent les « sujets du roi captifs en Barbarie... C'est chose digne de compas- « sion ou d'indignation de voir la léthargie en laquelle nous avons « vécu depuis plusieurs années!

« Toutes ces considérations, que M. le cardinal de Richelieu a « représentées au roi, ont fait résoudre Sa Majesté de mettre à « bon escient la main au commerce. »

Marillac termina en insistant sur la nécessité d'atteindre et d'extirper à tout prix deux sortes de crimes funestes entre tous à l'État, le péculat et les conspirations.

Le maréchal de Schomberg, un des membres du conseil, annonça ensuite que le roi l'avait chargé d'examiner avec l'assemblée comment on pourrait assurer désormais le paiement des soldats; puis Richelieu prit la parole et définit la situation avec sa netteté habituelle. Il faut, dit-il, diminuer la dépense et augmenter la recette. Le roi réduira la maison royale sur le même pied qu'au temps de son père : la reine mère se réduira à un moindre revenu qu'au temps de son mari; on diminuera ainsi la dépense de plus de 3 millions. Quant à l'accroissement de la recette, on ne peut songer à appesantir le fardeau des peuples, « qui contribuent maintenant, plus par leur sang que par leurs sueurs, aux dépenses de l'État » : il faut au contraire diminuer les tailles; on ne peut donc recourir qu'au rachat des domaines, des greffes, des droits et impôts engagés à vil prix et valant plus de 20 millions par an : il faut racheter les revenus de l'État, pour n'avoir plus besoin d'édits bursaux ni de partisans; il est possible d'accomplir en six ans cette vaste opération; le roi et l'assemblée en chercheront ensemble les moyens.

Le premier président de Verdun répondit au nom de l'assemblée, s'attribuant ainsi une sorte de préséance que le clergé traita d'usurpation : il dit que les notables aideraient de tout leur pouvoir aux bonnes intentions du roi et supplia le roi que « cette assemblée ne fût point morte, ni muette, comme les précédentes[1] ».

Les discussions, en effet, furent aussi sérieuses qu'elles pouvaient l'être dans une réunion de notables : les projets du gouvernement n'avaient point à redouter l'examen. L'assemblée demanda la communication des états de recettes et dépenses de 1608, 1609 et 1624, afin de comparer l'administration de Henri IV avec la situation présente, et conseilla d'abord de remettre les états et pensions de la cour sur le pied de 1607, de ne les payer qu'après les charges publiques acquittées et de supprimer la vénalité des charges de cour. L'assemblée obtint la communication qu'elle réclamait; puis, le 11 janvier 1627, le surintendant d'Effiat lui présenta un résumé habilement fait de l'histoire des finances depuis Henri IV. La première partie de cette pièce est peu sincère : le passé de la reine mère pesait sur l'administration présente; Richelieu et ses collègues, ou plutôt ses commis, ne pouvant renier ce triste passé, essayaient de le pallier et de l'excuser; néanmoins le rapport de d'Effiat laisse entrevoir clairement le cours de la décadence financière, de 1610 à 1624. De 1610 à 1614, le trésor de réserve est dévoré : en 1615, on révoque les contrats qui préparaient la libération du domaine, afin de revendre le domaine à vil prix; puis viennent les édits bursaux; puis, les aliénations d'impôts et les anticipations sur les revenus; on demande des avances aux fermiers à énormes intérêts; les rentes s'arrièrent de quartier en quartier; la comptabilité devient impossible. Sur 19 millions de tailles, il n'en revient plus à l'Épargne que 6, et ces 6 millions restent, en majeure partie, dans les mains des officiers de finances; sur la ferme des gabelles, au lieu de plus de 7,400,000 francs, le fisc ne reçoit plus que 1,100,000 francs. A son entrée en charge, le 1er juin dernier,

1. *L'Assemblée des Notables tenue à Paris en décembre* 1626; Paris, 1652, p. 1-13. — *Mercure,* t. XII, p. 756-762. — Les magistrats, plus nombreux que les prélats et que les gentilshommes, eussent voulu qu'on opinât par têtes, non par ordre, mais ne purent l'obtenir.

d'Effiat avait trouvé la seconde moitié de l'année 1626 et plus d'un quartier de 1627 mangés, la solde des troupes arriérée de près d'un an, de même que les gages des officiers, les pensions, etc. « Heureusement, » ajoute-t-il, « nos voisins ne peuvent tirer avantage de nos nécessités, parce qu'ils sont encore en plus mauvais état[1]. »

D'Effiat énonce la maxime absolutiste que le roi pourrait augmenter la taille autant qu'il plairait à sa souveraine autorité[2], mais déclare qu'on ne peut mieux faire que de prendre pour modèle l'état des finances en 1608. C'était la justice de la postérité qui commençait pour Sulli vivant encore! Des actes raisonnables et des théories funestes, c'est là la politique intérieure de Richelieu, qui faisait le bien dans le présent et le mal dans l'avenir! Dans son admirable politique extérieure, il n'y a qu'à louer.

L'assemblée conseilla au roi de reprendre les domaines et droits aliénés, en payant aux acquéreurs la rente du capital réel par eux versé, au denier 14 en Normandie, au denier 16 dans le reste du royaume, jusqu'au remboursement, qui se ferait graduellement avec l'excédant des revenus du domaine repris (27 janvier). L'assemblée présenta ensuite au roi un projet d'état des recettes et dépenses, où elle insistait vivement sur la suppression des acquits au comptant, et approuva un règlement qui interdisait aux officiers des finances de faire la banque ou le change, à peine de péculat; mais elle repoussa le projet de création d'une chambre de justice permanente pour juger les crimes de péculat.

Richelieu, le 11 janvier, avait porté à l'assemblée, au nom du roi, diverses propositions. Les ordonnances prononçaient la peine capitale pour tous les cas de désobéissance, de rébellion, de conspiration, de prise d'armes, etc. Richelieu proposa que, sans révoquer explicitement les anciens édits, on décrétât contre les factieux la privation irrémissible des charges et offices, préférant, disait-

1. C'était vrai. *V.* l'avis donné au roi Philippe III par son conseil d'État en 1619, etc., ap. *Mercure françois*, t. XII, p. 811 et suiv. Tout le domaine de la couronne d'Espagne était engagé, et l'État ne subsistait que des octrois des cortès, de la vente des bulles (*cruzada*) autorisée par le pape, des décimes ecclésiastiques et du produit éventuel des Deux Indes. La couronne d'Angleterre était encore plus embarrassée.

2. *Mercure*, t. XII, p. 808.

il, une peine modérée, mais sûre, à une peine terrible qu'on n'appliquait presque jamais.

Les notables désapprouvèrent toute modification à la législation existante et engagèrent le pouvoir à appliquer sans ménagement les peines décrétées par les ordonnances. C'était ce que voulait Richelieu : l'assemblée lui imposait ainsi d'avance les rigueurs dont il prévoyait la nécessité.

Le cardinal fut moins satisfait de voir repousser un autre projet auquel il tenait sérieusement : c'était la création d'une chambre des Grands Jours pour tout le royaume, espèce de parlement ambulatoire destiné à redresser les dénis de justice et à punir les magistrats prévaricateurs. Rien n'eût été plus utile ni plus populaire; car les magistrats commettaient souvent avec impunité d'étranges abus de pouvoir et se faisaient les tyrans des provinces. Les gens de robe, qui composaient la majorité de l'assemblée, s'y opposèrent avec opiniâtreté et admirent seulement que le roi pût faire tenir des Grands Jours dans le ressort et par les membres de chaque parlement.

Richelieu invita l'assemblée à chercher le moyen de régler les tailles, de telle sorte « que les pauvres qui en portent la plus grande charge soient soulagés, » et annonça que le roi, malgré la détresse du trésor, était décidé à réduire la taille de trois millions en cinq ans. Nicolas Chevalier, premier président de la cour des aides, proposa courageusement de rendre les tailles « réelles » par tout le royaume comme elles l'étaient en Provence et en Languedoc, c'est-à-dire d'imposer toutes les terres sans distinction d'origine. Mais à peine trois ou quatre voix s'élevèrent-elles en faveur de cet avis patriotique : la majorité se récria sur les dangers d'une innovation aussi hardie et conseilla de se borner à refondre les règlements antérieurs sur les tailles; Richelieu n'osa s'aliéner les privilégiés en soutenant Chevalier. Le cardinal avait parlé d'une sorte de *maximum* sur le blé, afin que les marchands ne pussent abuser de la nécessité du pauvre peuple; l'assemblée conseilla des mesures plus prudentes pour atteindre indirectement ce but.

Sur tous les autres points de sa politique, le cardinal obtint l'adhésion complète de l'assemblée. Les notables approuvèrent,

avec quelques modifications, un règlement pour la police des gens de guerre, emprunté, pour le fond, à un arrangement conclu, en 1625, entre le duc de Nevers, gouverneur de Champagne et de Brie, et les villes de ces contrées, arrangement qui avait soulagé la province de plus de 100,000 écus en un an. On ne pouvait empêcher les exactions des soldats qu'en assurant leur solde. Dans le déplorable état des finances, les fonds de l'Épargne (du trésor), destinés au paiement des troupes, manquaient incessamment ou étaient employés à d'autres usages. On convint que, pendant six ans, terme assigné approximativement à la libération des revenus publics, la maison du roi, qui formait un corps de huit à neuf mille hommes d'élite, infanterie et cavalerie (les gardes françaises, les gardes suisses, les deux cents gentilshommes, les archers français et écossais, les gardes du corps, les cent-suisses), serait entretenue aux frais de l'Épargne; que le reste de l'infanterie permanente, au nombre de dix-huit mille hommes, serait payé, deux tiers sur les tailles, mais sur place et par les mains de délégués des provinces, l'autre tiers, par les villes; que la cavalerie, forte seulement de deux mille chevaux, serait payée sur le taillon qu'on doublerait, mais en déduisant cet accroissement d'impôt aux campagnes sur le principal de la taille [1].

Ce chiffre de vingt mille soldats, outre la maison du roi, était calculé sur un pied de paix qu'on ne pouvait guère s'attendre à conserver longtemps, car la guerre était partout dans l'air.

Quant à la marine, il n'y eut pas même de discussion. L'assemblée accueillit avec enthousiasme le projet d'armer et d'entretenir en permanence sur l'Océan quarante-cinq vaisseaux de guerre devant coûter par an, pendant la paix, de 1,200,000 à 1,300,000 livres,

1. Il est à remarquer que, sur ces deux mille chevaux, on ne conserva que trois compagnies d'hommes d'armes, pour trente-deux compagnies de chevau-légers et six de carabins. La noblesse avait demandé tout le contraire aux États de 1614 : elle voulait qu'on licenciât les chevau-légers. La lourde gendarmerie tendait à disparaitre. Ce qu'on appelait cavalerie légère équivalait presque encore à nos cuirassiers (les armes cependant étaient moins lourdes). — L'assemblée accueillit et recommanda chaudement au roi les plaintes amères des gentilshommes, officiers et soldats estropiés contre le cardinal de La Rochefoucauld, grand aumônier de France, qui détournait, au profit des jésuites, des chartreux et d'autres ordres religieux, les revenus des places de religieux laïques ou frères oblats destinées aux invalides dans les monastères. — *L'Assemblée des Notables tenue à Paris,* etc., p. 185 et suiv.

et supplia le roi d'augmenter à proportion le nombre des galères de la Méditerranée, de protéger les navires français par des droits égaux à ceux que levaient les princes étrangers et de favoriser l'établissement « de bonnes et fortes compagnies de commerce ». Une députation alla exprimer au roi les sentiments de l'assemblée dans les termes les plus énergiques : — « On ne peut, sans la mer, ni profiter de la paix, ni soutenir la guerre! » dit l'orateur des notables, l'évêque de Chartres[1] (10 février).

La démolition des forteresses ne fut pas moins bien reçue. Le roi n'avait demandé aux gouverneurs des provinces leur avis que pour la forme et invita l'assemblée à désigner nominativement les places à démolir, sans se préoccuper de l'opinion des gouverneurs. La liste des forteresses condamnées fut dressée pour le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, la Provence et le Dauphiné[2], et l'assemblée proposa en outre, comme règlement général, que « toutes les fortifications faites, depuis trente ans, ès châteaux et maisons des particuliers, sans permission expresse du roi, fussent démolies de fond en comble », avec défense de se fortifier de nouveau, sous peine de lèse-majesté. Les avis des parlements des autres provinces n'étant point encore arrivés, on ne poussa pas plus loin les listes : le gouvernement ne voulait frapper que successivement; mais l'assemblée, avant de se séparer, pria le roi d'exécuter sans délai, dans tout le royaume, le fameux édit du 31 juillet (23 février).

Les seigneurs, qui représentaient la noblesse dans l'assemblée, ne firent point d'opposition à ces actes antiféodaux, mais présentèrent une requête qui reproduisait les principales plaintes de leur ordre aux États de 1614; ils dépeignaient en traits fort rembrunis « la pauvreté qui accable la noblesse, l'oisiveté qui la rend vicieuse, l'oppression qui l'a presque réduite au désespoir », de-

1. Il assure que les pirates de toutes nations avaient enlevé aux Français, depuis cinq ou six ans, pour plus de 36 millions de valeurs. — *L'Assemblée des Notables tenue à Paris en* 1626, p. 207 et suiv.

2. Pour le Poitou, Niort, Parthenai, Saint-Maixent, Loudun et Fontenai devaient être démantelés ; pour l'Angoumois et la Saintonge, Angoulême, Cognac, Saintes, Tonnai-Charente, etc.; pour la Provence, Sisteron, Tarascon, Orgon, Seine, Saint-Paul, Berre, etc.; pour le Dauphiné, les citadelles de Grenoble, de Vienne, de Valence, d'Embrun, de Briançon, Serre, Nions, Pierrelatte, Queiras, Entremonts. Le gouvernement fit en outre démanteler plusieurs forteresses de l'Ile-de-France.

mandaient, pour leur ordre, le tiers des prébendes et bénéfices, le quart au moins des places dans les corps de cavalerie, proposaient l'interdiction aux roturiers d'acquérir désormais des terres nobles, l'établissement d'un collége militaire par province, pour élever gratis les fils des pauvres gentilshommes, la fondation d'un nouvel ordre militaire, sous le titre de Saint-Louis, dont les chevaleries et commanderies seraient prises sur les bénéfices vacants; ils voulaient enfin que les gentilshommes pussent se livrer au commerce sans déroger.

Le 23 février, le roi fit donner communication aux notables d'une déclaration par laquelle il se félicitait de leur concours et annonçait qu'un édit, rédigé sur les avis de l'assemblée, serait envoyé à toutes les cours souveraïnes du royaume. Il déclarait que son intention était de « travailler à réunir tous ses sujets en l'unité de l'Église par douceur, amour et patience, maintenir les prétendus réformés en toute la liberté à eux accordée, en attendant qu'il plût à Dieu les ramener au giron de son Église, employer la noblesse, avec bons appointements, dans les armées de terre et de mer, la favoriser à l'entrée des bénéfices, charges et offices, faire « instituer » gratuitement les enfants des pauvres gentilshommes, délivrer ses sujets des vexations qu'ils reçoivent par les déréglements de la justice, rétablir le commerce, amplifier ses priviléges et faire en sorte que la condition du trafic soit tenue en l'honneur et considération qu'il appartient, afin que chacun y demeure volontiers sans porter envie aux autres conditions[1], enfin, diminuer les charges du pauvre peuple. » Le roi appelait la haine et l'indignation publiques sur les têtes des perturbateurs qui entreprendraient de priver ses sujets des biens qu'il leur destinait.

Les notables se séparèrent le lendemain et, tandis qu'une

1. Cette phrase laisse percer une des plus profondes pensées de Richelieu, qui visait à changer la constitution du Tiers État. Le Tiers était complétement dominé par la classe stérile des officiers royaux, magistrats et financiers; Richelieu voulait diminuer en nombre et en importance cette envahissante aristocratie bourgeoise, pour donner de l'air et du jour à la classe industrielle et commerçante. Il aspirait à supprimer les innombrables offices inutiles qui épuisaient la substance de la nation. Ce fut une des causes de ces haines qui associèrent l'aristocratie de robe à l'aristocratie d'épée contre le grand ministre. *V.* le *Testament politique,* 1re part., c. IV, du *Troisième Ordre du royaume;* et 2e part., c. IX, sect. 6, *du Commerce.*

commission, composée des hommes les plus éclairés de la magistrature et présidée par le garde-des-sceaux, travaillait à rédiger en un grand corps de lois les réformes promises, la plus éclatante de ces réformes commença de s'exécuter avec fracas : le marteau des démolisseurs retentit depuis les forêts de l'Ile-de-France jusqu'aux rochers des Alpes. C'était aux provinces et aux municipalités que Richelieu avait confié la démolition des forteresses : il faudrait sentir tout ce qu'avaient senti les classes laborieuses sous la tyrannie militaire et féodale, ravivée par les Guerres de Religion, pour comprendre avec quelle allégresse cet appel fut entendu, avec quelle ivresse le flot populaire se rua sur ces mille bastilles que les pères avaient appris aux fils à maudire de génération en génération; les villes coururent aux citadelles, les campagnes aux châteaux : chacun à sa haine. L'ordre avec lequel s'accomplit l'œuvre de destruction dut rendre ce spectacle plus grandiose et plus étonnant encore. La couronne et les parlements avaient défendu les dévastations inutiles. On combla les fossés, on rasa les forts, les boulevards, les bastions, les ouvrages avancés, tout ce qui pouvait résister au canon; mais on laissa aux vieilles communes leurs murs du Moyen Age, aux seigneurs les donjons de leurs aïeux; on renversa tout ce qui pouvait servir dans le présent; on respecta ce qui n'était plus que monument du passé [1].

Un événement, qui produisit une vive impression, attesta, sur ces entrefaites, que le pouvoir n'entendait pas plus ménager les personnes que les choses, quand il s'agissait de ployer à l'ordre nouveau l'esprit violent et anarchique de la noblesse. La manie des duels, encouragée par la faiblesse du gouvernement, avait renversé toutes les barrières, durant la jeunesse de Louis XIII. Comme les duels avaient presque toujours les causes les plus futiles, on se fût bien gardé de demander au roi la permission de se battre, en exposant ses motifs; on se battait, le jour, la nuit, au clair de lune, aux flambeaux, dans les rues, sur les places publiques. Richelieu, qui avait vu périr, dans un combat singulier, son frère aîné, le chef de sa maison, s'était promis de

1. Sur l'ensemble de la session des notables et, en particulier, sur la démolition des forteresses, *V.* l'*Assemblée des Notables*, etc.; Paris, 1652, *passim*.

faire droit aux requêtes des États Généraux et aux plaintes incessantes des prêtres et des magistrats contre le duel. Il n'adopta pas le système de Henri IV et de l'édit de 1609 (voyez notre t. X, page 496); il conseilla au roi de ne jamais permettre le duel[1], de priver de toutes charges et pensions quiconque se battrait, avec bannissement pour trois ans et confiscation du tiers des biens du délinquant, sans préjudice de peines plus sévères en cas de circonstances aggravantes, telles que l'adjonction des seconds; la peine de mort serait maintenue pour quiconque aurait donné la mort ou se serait rendu coupable de récidive comme « appelant » (agresseur). Un édit fut publié en mars 1626 : le roi prit l'engagement solennel de n'y jamais déroger[2]. Les duellistes crurent qu'il en serait de cet édit comme des précédents : la destitution et le bannissement de quelques jeunes seigneurs ne suffirent point à corriger les autres. Le comte de Boutteville, qui avait déjà eu vingt et un duels, en vint faire, par bravade, un vingt-deuxième en plein midi, sur la place Royale. Il fut arrêté avec son second, le comte des Chapelles, qui avait tué le second de son adversaire. Boutteville appartenait à une branche des Montmorencis : le duc d'Orléans, le prince et la princesse de Condé, le duc Henri de Montmorenci et tous les parents et alliés de cette illustre maison implorèrent en vain la grâce du coupable. Boutteville et des Chapelles furent condamnés par le parlement et décapités en Grève le 21 juin 1627. On commença de comprendre qu'il n'y avait plus de tête si haute que le glaive de la loi ne pût l'atteindre[3].

Ces grands, que Richelieu traitait si rudement, n'étaient pas résignés au joug, mais c'était dans les armes de l'étranger qu'ils mettaient maintenant leur espoir. Richelieu avait recherché

1. Dans ses *Mémoires*, p. 373, il traite la question avec une grande élévation, au point de vue théologique et politique, sans, toutefois, résoudre les objections qui s'élèvent contre sa doctrine absolue.

2. *Mercure*, t. IX, an. 1626, p. 11.

3. *Mém.* de Richelieu, p. 417-451. — *Testament politique*, 1re part., c. III, sect. 2. — La veuve de Boutteville mit au monde un fils posthume, qui fut le célèbre maréchal de Luxembourg. — Le parlement avait ordonné un sursis inaccoutumé à l'exécution, comme pour mettre le roi en demeure de faire grâce, ce qui causa un mécontentement assez fondé à Richelieu, car le parlement, naguère, avait trouvé l'édit de 1626 trop doux.

l'effet moral de l'assemblée des notables, autant contre l'ennemi extérieur que contre les factieux du dedans, et, lorsque l'assemblée se sépara, la guerre était imminente, non plus contre la maison d'Autriche, mais contre l'Angleterre. Les passions de Buckingham n'étaient pas la seule cause des difficultés qui grandissaient entre les deux gouvernements depuis la transaction de Richelieu avec l'Espagne. Charles Ier et son favori étaient emportés en partie par leur imprudence, en partie par la situation de l'Angleterre. Le parti puritain, faible et comprimé sous Élisabeth, agrandi sous Jacques Ier, était maintenant formidable : hostile à la prérogative royale et à la hiérarchie de l'église anglicane, joignant le fanatisme de la théologie calviniste à l'esprit de liberté politique, il avait conquis la majorité dans la chambre des communes, battait incessamment en brèche tout ce qui subsistait des habitudes despotiques des Tudors, voyait avec courroux les concessions accordées aux papistes par le contrat de mariage du roi, ainsi que les tendances arminiennes de la haute église et de la cour : arminianisme, pour ces hommes farouches, signifiait tolérance et tolérance signifiait acheminement au papisme [1]. Buckingham leur était odieux par son libertinage et son indifférence religieuse. Afin de contraindre le roi à le renvoyer, les puritains des communes refusaient à la cour les subsides nécessaires pour soutenir cette guerre contre la maison d'Autriche, que l'opinion publique avait provoquée. Charles congédia, non pas son favori, mais la chambre (août 1625), suppléa, par des levées arbitraires, des emprunts forcés et la suspension de tous les gages et appointements, aux impôts que le parlement n'avait pas votés, et crut se faire pardonner ces illégalités en ordonnant d'observer les anciennes lois contre les catholiques. Le parlement, réuni de nouveau, n'accepta pas cette compensation et la chambre des communes décréta Buckingham d'accusation devant la chambre des lords : un des griefs était d'avoir prêté des vaisseaux anglais

1. La cour et la haute église, après avoir persécuté l'arminianisme sous Jacques Ier, lui étaient devenues favorables, moins à cause de sa théologie qu'à cause de ses opinions sur la discipline : il accordait à l'État le droit de régler le culte, tandis que les puritains posaient des principes absolus, dont ils n'entendaient pas que l'État pût se départir.

à Louis XIII contre les protestants de France. Le parlement fut dissous pour la seconde fois (juillet 1626) et le roi ordonna un emprunt forcé universel.

Au milieu d'une telle crise, le gouvernement anglais aurait eu besoin d'une extrême prudence dans ses relations au dehors. La question extérieure la plus populaire en Angleterre était la délivrance du Palatinat. Charles et Buckingham eussent dû diriger tous leurs efforts de ce côté, afin de calmer l'opinion. Ils firent tout le contraire : en 1625, ils avaient épuisé leurs ressources pour lancer contre Cadix une expédition maritime qui n'eut aucun succès; en 1626, ils repoussèrent des négociations qui eussent pu épargner à l'Allemagne et à l'humanité des calamités effrayantes. Après le double traité de la France avec les huguenots et avec l'Espagne, Richelieu avait proposé une transaction entre le duc de Bavière et le Palatin : la dignité électorale serait demeurée viagèrement à Maximilien de Bavière et serait retournée aux enfants du Palatin, dans le cas où ils se fussent faits catholiques; la maison palatine, catholique ou non, eût recouvré le Palatinat moyennant quelques millions payés au duc de Bavière; le catholicisme et le luthéranisme eussent été pleinement libres dans le Palatinat; le calvinisme y eût été toléré seulement dans le lieu de la résidence du Palatin. La majorité de la population étant calviniste et non luthérienne, cette dernière clause était inacceptable; mais on pouvait la modifier. Le Bavarois, qui voulait se ménager entre la France et la maison d'Autriche et qui craignait les retours de fortune, débattait les conditions, mais souhaitait de traiter et offrait une trêve au nom de la Ligue Catholique. Buckingham, par pique contre Richelieu, fit rejeter la trêve, mais sans tenter d'efforts sérieux pour assurer le succès de la guerre : il perdit son temps à cabaler contre le cardinal avec les complices d'Ornano et de Chalais, et ne paya point les Bas-Saxons et les Danois qui combattaient dans le Nord pour la cause du Palatin. Les conséquences de cette conduite furent désastreuses. L'armée danoise et saxonne, mal entretenue, mal disciplinée, fut écrasée à Lutter par Tilli, général de la Ligue Catholique (26 août 1626). Le héros du protestantisme allemand, Ernest de Mansfeld, après avoir perdu une bataille contre Waldstein, mourut de maladie à la suite d'une pointe

aventureuse en Silésie, en Moravie et en Hongrie. Christian de Brunswick-Halberstadt avait eu la même fin, non sans soupçon de poison. Le prince de Transylvanie, qui avait repris les armes, s'accommoda de nouveau avec l'empereur, et les paysans de la Haute Autriche, qui s'étaient soulevés une dernière fois en faveur de la Réforme, furent accablés par les impériaux. Ferdinand couronna ses victoires par un arrêt de bannissement contre tous les protestants d'Autriche et de Bohême qui refuseraient de se convertir et par l'intronisation de son fils Ferdinand III en Bohême sans aucune forme d'élection.

Les nouveaux triomphes de l'Autriche et de ses alliés eussent dû rapprocher l'Angleterre de la France. Il n'en fut rien. Au contraire, l'aigreur allait croissant. Charles I[er] et sa femme Henriette-Marie de France avaient vécu assez mal ensemble depuis leur mariage, soit par les artifices de Buckingham, soit à cause du zèle imprudent de la jeune reine et de ses serviteurs français pour le « papisme ». Henriette affectait d'étaler, en grande pompe, les rites d'un culte haï des Anglais : elle n'avait pas voulu recevoir la couronne des mains de l'archevêque « hérétique » de Canterbury; on l'accusait d'avoir été en pèlerinage aux fourches patibulaires de Tyburn, afin d'honorer la mémoire des catholiques suppliciés en ce lieu pour leur foi, parmi lesquels les auteurs de la « conspiration des poudres »! Un matin, tous les prêtres, les femmes et les domestiques français de la reine reçurent l'ordre de quitter sur-le-champ le palais et le royaume (9 août 1626). Il y eut une scène très-violente entre le roi et la reine. Henriette s'attacha aux barreaux de sa fenêtre pour dire adieu, avec larmes et cris, à ses femmes que l'on emmenait. Charles l'arracha de la fenêtre, et elle fit écrire en France que son mari lui avait déchiré les mains aux barreaux.

Quels que pussent être les torts d'Henriette, il y avait là une violation flagrante du contrat de mariage, et les actes de piraterie, que la marine anglaise, avec la tolérance de son gouvernement, recommença de commettre contre les vaisseaux français, fournirent bientôt d'autres griefs encore à la France. Le cabinet français, néanmoins, se conduisit avec modération et envoya le maréchal de Bassompierre demander réparation à Charles. Buckingham

se radoucit tout à coup, fit consentir Charles à une transaction par laquelle la reine Henriette reprendrait une partie de ses serviteurs français et proposa d'aller en France pour accommoder l'affaire des prises maritimes, qui avaient amené des représailles[1] (novembre-décembre 1626). Aller en France, revoir la reine Anne, était l'idée fixe de Buckingham. Richelieu, cette fois, conseilla nettement au roi de refuser, assuré qu'il était que l'Anglais abuserait de l'hospitalité française, non pas seulement pour courtiser la reine, mais pour intriguer avec les grands et les huguenots. Dès lors, les procédés du gouvernement britannique devinrent de plus en plus hostiles. Les vaisseaux anglais enlevèrent nos bâtiments de commerce le long de nos côtes et jusque dans le port du Conquêt : les Anglais n'épargnaient pas même leurs alliés, les Hollandais et les Danois, et pirataient partout et contre tous. Les relations du cabinet de Windsor avec les chefs huguenots n'avaient point été interrompues : Soubise était resté en Angleterre et poussait à la guerre, secondé par l'agent du duc de Savoie, par ce même Scaglia, qui, naguère, excitait les courtisans français à conspirer contre la vie de Richelieu. Le duc de Rohan envoya secrètement un gentilhomme en Angleterre réclamer la garantie promise par Charles Ier aux huguenots, la cour de France se préparant, disait-il, à opprimer La Rochelle. Cette démarche, provoquée et imposée par le cabinet anglais, devait servir de prétexte à l'agression que Charles Ier préparait contre la France[2]. Charles et son favori s'imaginaient ramener à eux l'affection populaire par l'éclat d'une guerre de religion.

Buckingham cherchait partout des alliés. Le duc de Savoie avait promis le concours de ses armes, autorisées par la présence d'un prince du sang de France, du comte de Soissons, réfugié à Turin. La duchesse de Chevreuse, que Richelieu avait certainement traitée avec indulgence en se contentant de l'exiler, était exaspérée du mal qu'elle n'avait pu faire : elle s'était retirée en Lorraine et avait entraîné dans les complots des ennemis de la

1. Un grand nombre de vaisseaux anglais, chargés de vins de Bordeaux, avaient été arrêtés dans la Gironde. *Mercure*, t. XIII, p. 190.

2. Les Rochelais eux-mêmes, dès avril 1626, un mois après la paix, s'étaient plaints à Charles Ier des fortifications que faisait le gouvernement français dans l'île de Ré.

France le duc Charles IV, jeune prince turbulent et téméraire, qui était déjà mal avec Richelieu et qui allait remplacer les habitudes prudentes et pacifiques de ses prédécesseurs par une politique bien funeste à la Lorraine. Madame de Chevreuse se fit la cheville ouvrière de toute l'intrigue européenne. La sage Venise elle-même accéda jusqu'à un certain point aux menées anglaises. Les ducs de Savoie et de Lorraine et l'archiduchesse de Belgique essayèrent de s'interposer entre l'Espagne et l'Angleterre, et de les unir contre la France : Charles-Emmanuel espérait par là faire oublier ses méfaits à l'Escurial. Buckingham, toujours dominé par la passion du moment, entra si vivement dans ces ouvertures, qu'il n'imposait même plus comme condition de l'alliance espagnole le rétablissement du Palatin et consentait à remettre cette affaire en négociation avec l'empereur, sans que l'Espagne en garantît le succès.

Ces offres étaient tentantes ; cependant l'Espagne ne les accepta pas, soit haine personnelle d'Olivarez contre Buckingham, soit qu'une trêve en Allemagne parût opposée aux intérêts de la maison d'Autriche. L'Espagne, au contraire, s'était empressée de faire des avances à la France, dès qu'elle avait vu la mésintelligence grandir entre le Louvre et Windsor : dès l'été de 1626, Olivarez avait fait parler à Louis XIII d'un projet d'attaque, à frais communs, contre l'Angleterre et l'Irlande. La portion dévote du conseil, Marillac, Bérulle, unis au nonce, pressaient le roi de s'entendre avec l'Espagne. Si l'on refusait, il y avait danger que l'Espagne ne se retournât du côté des Anglais. Richelieu céda, ou parut céder, moyennant que le roi ne fût pas forcé de se déclarer sur-le-champ et qu'on eût le temps d'attendre la confection et l'armement des vaisseaux qui se construisaient en France et en Hollande pour le compte du gouvernement français. Par un traité signé à Madrid le 20 mars 1627, ratifié le 20 avril, à Paris, la France s'obligea de s'associer, avant le mois de juin 1628, à tout ce que l'Espagne tenterait contre l'Angleterre. Il ne s'agissait de rien moins que d'une double descente dans la Grande-Bretagne. Richelieu voyait bien que le ministre espagnol n'avait d'autre dessein que d'engager la France dans une lutte acharnée contre les Anglais, pour avoir le champ libre dans le reste de

l'Europe, et il se promit d'agir en conséquence. Fontenai-Mareuil affirme qu'Olivarez, afin d'exciter les Anglais à saisir l'offensive, fit, sous main, donner avis du traité à Buckingham.

L'Angleterre prit l'initiative de la rupture : après avoir préalablement saisi les biens des négociants français qui trafiquaient en Angleterre sur la foi des traités, le gouvernement britannique interdit tout commerce avec la France (28 avril 1627). Louis XIII riposta par une pareille interdiction (8 mai), et le gouvernement français, averti des grands préparatifs qui se faisaient dans les ports anglais, commença de concentrer des forces militaires dans le Poitou et l'Aunis et pressa la construction des navires mis sur le chantier. Toiras, gouverneur de l'Aunis et des îles, eut ordre de hâter les travaux de fortification entrepris dans l'île de Ré, depuis la dernière paix, pour tenir La Rochelle en bride. Une déclaration royale démentit le bruit, répandu par Rohan et ses fauteurs, que la gabelle allait être établie dans les provinces exemptes. Le roi résolut de prendre en personne le commandement de l'armée et partit de Paris, le 28 juin, après avoir porté au parlement quelques édits bursaux. Il était déjà souffrant : il n'avait fait « que trembler la fièvre en son lit de justice. » Le mouvement du voyage augmenta son mal et il fut contraint de s'arrêter le lendemain et de s'aliter à Villeroi. Bien des gens, prenant leurs désirs pour des espérances, comptèrent bientôt sur la mort de Louis, et le roi d'Espagne écrivit à son ambassadeur de préparer les voies au remariage de la reine Anne avec l'héritier de Louis XIII, avec Gaston, qui venait de perdre sa femme en couches le 4 juin[1].

La maladie du roi était un terrible contre-temps pour Richelieu. De toutes parts arrivaient des nouvelles menaçantes : Rohan agitait le Languedoc; les ducs de Savoie et de Lorraine armaient; on craignait une irruption des généraux de l'empereur dans les Trois-Évêchés; enfin, le 26 juillet, on reçut avis que la flotte anglaise était arrivée, le 20, en vue de l'île de Ré[2]. Buckingham

1. Capefigue; *Richelieu et Mazarin*, t. V, p. 225; d'après les Archives de Simancas.

2. Richelieu était au courant de tous les plans de ses ennemis par les papiers de l'Anglais Montaigu, agent affidé de Buckingham et de madame de Chevreuse, qu'il

avait promis à Rohan et à ses autres alliés secrets de jeter trois corps d'armée en France, l'un en Normandie, le second dans l'Aunis, le troisième en Guyenne : il n'avait pas tenu toutes ses promesses; l'engagement de ses biens et la vente des marchandises pillées sur les Français n'avaient suffi qu'à l'équipement d'une seule expédition; mais cette expédition était encore redoutable, dans la situation où se trouvait la France. La flotte anglaise comptait une centaine de navires de deux cents tonneaux et au-dessus, moitié de guerre, moitié de transport. Huit des vaisseaux de guerre étaient du port de neuf cents à mille tonneaux. Les troupes de débarquement étaient au nombre de sept mille Anglais et de trois mille réfugiés français, revenus d'Angleterre avec Soubise.

Buckingham data de son bord, en rade de Ré, un manifeste qui annonçait et prétendait justifier la guerre. Il accusait Louis XIII d'avoir violé le traité, dont il disait le roi d'Angleterre garant, et de viser à surprendre La Rochelle : la démolition du Fort-Louis avait été, disait-il, promise verbalement, quoique le traité énonçât tout le contraire. Il repoussait avec dédain le soupçon d'avoir rompu avec la France pour empêcher l'accroissement de la puissance maritime du Roi Très-Chrétien : « Il ne faudra, « quand le roi mon maître en verra le temps, que des lettres de « marque à ses sujets pour disperser tous ces vains et foibles « efforts, sans y employer une puissance royale. Le roi mon « maître n'a pris les armes que pour la défense des églises oppri- « mées[1]. »

Rohan, du fond du Languedoc, répondit à l'appel de Buckingham par un autre manifeste dans lequel il avouait hardiment avoir appelé les étrangers.

L'anxiété de Richelieu était extrême. Si Buckingham fût descendu au Fort-Louis, comme le souhaitaient les huguenots qui l'accompagnaient, ce fort, serré entre les Anglais et les Rochelois, eût été infailliblement emporté : Toiras, plus occupé de ses intérêts que de ceux de l'État, avait dégarni le Fort-Louis pour

avait fait enlever sur le territoire lorrain. Toutefois ces papiers ne lui révélèrent pas la complicité très-réelle de la reine Anne avec Fontenai. *V. Mém.* de La Porte, p. [illegible]

1. *Mercure françois*, t. XIII, p. [illegible].

renforcer Saint-Martin de Ré, la principale place de son gouvernement. L'effet de la perte du Fort-Louis eût été désastreux. Par bonheur pour Richelieu, Buckingham avait d'autres projets. Il songeait, avant tout, non point à défendre « les églises opprimées », mais à s'emparer des îles de Ré et d'Oléron, afin d'en faire un nouveau Calais et un lucratif repaire de corsaires. Soubise, le voyant arrêté à ce dessein, lui conseilla d'attaquer d'abord Oléron, île fertile en blés et en pâturages, et qui n'était défendue que par un mauvais château ; puis, tandis que l'Anglais faisait ses préparatifs de descente, Soubise se rendit à La Rochelle avec un secrétaire du roi d'Angleterre. Il croyait être reçu à bras ouverts : il trouva les portes et le havre fermés; sa mère, la vieille douairière de Rohan, objet d'une profonde vénération parmi les huguenots, fut obligée d'aller faire ouvrir d'autorité une des portes et d'introduire Soubise par la main dans la ville. Le maire et le corps municipal hésitaient devant le crime et le danger de l'alliance anglaise. L'assemblée de ville répondit au secrétaire de Charles Ier que La Rochelle ne pouvait agir sans l'aveu des autres églises de France, auxquelles elle allait communiquer en diligence les bonnes et saintes intentions de S. M. Britannique.

Soubise fit néanmoins assurer Buckingham du concours des Rochelois; mais, pendant ce temps, Buckingham avait déjà changé ses plans : sans attendre le retour de Soubise, il opéra sa descente, non dans l'île d'Oléron, mais dans celle de Ré, moins fertile qu'Oléron, mais bien supérieure par la bonté de ses rades et de ses havres. Si le poste était meilleur, il était aussi mieux muni, et Toiras avait dans l'île près de trois mille hommes d'élite, tant soldats que volontaires. Toiras vint charger les Anglais avec furie, comme ils débarquaient à la pointe de Semblanceau, et les refoula jusque dans la mer : le canon et la mousqueterie des vaisseaux anglais contraignirent enfin Toiras à la retraite, après une lutte acharnée qui avait coûté aux Français quatre ou cinq cents hommes tués ou hors de combat et au moins le double aux ennemis (22 juillet).

Toiras alla s'enfermer dans la citadelle de Saint-Martin, la plus considérable des deux nouvelles forteresses construites dans l'île. Buckingham avait été si étonné de la terrible attaque des Fran-

çais, qu'il se retrancha au bord de la mer et resta quatre jours sur la défensive. Ce délai donna le temps à Toiras de fermer en toute hâte les boulevards inachevés de la citadelle et d'augmenter ses approvisionnements. Buckingham fit une seconde faute : ce fut d'aller droit à Saint-Martin, en laissant sur son chemin le fort de La Prée, la seconde des places fortes de Ré, qui, mal pourvue de défenseurs et de munitions, eût nécessairement succombé. Buckingham, le 27 juillet, entra dans le bourg de Saint-Martin, évacué par les Français, et entama le siége de la citadelle.

Richelieu respira, en apprenant les débuts des agresseurs. Puisque ni Ré ni le Fort-Louis n'étaient perdus, il s'estima sûr de les sauver. Le roi avait chargé officiellement la reine mère et le cardinal de pourvoir à tout pendant sa maladie. Richelieu déploya une activité surhumaine. Des agents intelligents et dévoués furent envoyés dans toutes les directions, pour ramener au plus vite sept grands vaisseaux équipés à Amsterdam aux frais du roi, pour en armer vingt autres de moindre dimension, construits à Blavet et ailleurs, pour choisir et équiper en guerre les meilleurs navires marchands à Dieppe, au Havre, à Saint-Malo, aux Sables d'Olonne, pour réunir de vastes approvisionnements aux Sables et à Brouage, poste important que Richelieu avait fait racheter par le roi à l'ancien gouverneur et qu'il s'était approprié, ainsi que le Havre, sous le nom de la reine mère. Richelieu fit venir, des côtes de Biscaye, de la Garonne et de la Dordogne, un grand nombre de pinasses et d'autres petits bâtiments à voiles et à rames, afin que les calmes plats de l'été n'empêchassent pas de ravitailler l'île de Ré : il expédia des renforts considérables dans l'île d'Oléron, accepta, sans y compter, les secours maritimes offerts par l'ambassadeur espagnol au nom de l'Espagne et de la Flandre, et renouvela les traités de subsides avec la Hollande, afin de s'assurer au moins la neutralité des Hollandais[1].

L'Épargne était vide : il donna son argent, son crédit, engagea

1. Le traité est du 28 août; la France promet un million par an pendant neuf ans. Les Hollandais, néanmoins, emportés par les passions religieuses, se montrèrent malveillants : ils laissèrent les Anglais enlever, dans le Texel, un des vaisseaux construits pour le roi de France et ne fournirent pas d'escorte aux autres, qui n'osèrent gagner la haute mer et qui demeurèrent ainsi inutiles pendant toute la campagne. *Mercure*, t. XIV, p. 153.

tout pour défendre la France, comme avait fait Buckingham pour l'attaquer. Un officier dépêché par Toiras vint sur ces entrefaites à la cour demander assistance; tout ce que cet envoyé pria de faire, était déjà fait. Il faut lire la correspondance de Richelieu avec son affidé Henri de Sourdis, évêque de Maillezais, et avec ses autres agents, pour comprendre tout entier cet homme prodigieux, dont le regard d'aigle embrassait à la fois les plus larges horizons et les plus imperceptibles détails, double faculté, en apparence contradictoire, qui constitue le vrai génie politique[1].

La garnison de Saint-Martin de Ré avait repoussé les premières approches de l'ennemi avec une vaillance qui mérita au gouverneur les louanges de Buckingham : le fastueux Anglais était toujours prêt à faire parade d'une générosité chevaleresque, qui ne l'empêchait pas d'exercer les traitements les plus barbares sur les matelots français et les habitants catholiques de Ré. Les matelots, pris en tâchant d'introduire des vivres dans la citadelle, étaient jetés à la mer garrottés, de peur qu'ils ne se sauvassent à la nage : les habitants catholiques, en état de porter les armes, avaient été expulsés de l'île; quelque temps après on chassa leurs femmes vers les fossés de la citadelle : comme le gouverneur n'ouvrait pas, les Anglais tirèrent sur ces malheureuses. Toiras et ses compagnons n'eurent pas le courage de laisser égorger ces pauvres créatures et les reçurent dans la place, malgré le danger de se charger de tant de bouches inutiles.

Il était plus facile de tirer sur des femmes que de bien conduire les travaux du siége. Buckingham fit preuve d'une incapacité

1. L'évêque de Maillezais partageait, avec le capucin Joseph et un certain abbé de Marcillac, l'intime confiance de Richelieu, et eut le principal soin de l'armement des côtes de l'Ouest et des apprêts pour le secours de Ré. Il était à la fois ingénieur, recruteur, munitionnaire; plus tard, il fut amiral. Rien n'est plus curieux que de voir un cardinal ordonner à un évêque de faire fondre des canons, fabriquer de la poudre, préparer des grenades et des pots à feu, etc. Dans une de ses lettres, Richelieu prescrit à Sourdis de faire graver sur les canons cette devise : *Ratio ultima Regum*, avec les armes du roi, et une ancre au-dessous, sur laquelle soit écrit : *le cardinal de Richelieu*. Richelieu, qui plaisante volontiers, appelle Sourdis son « lieutenant des eaux douces et salées », et le prie de bien seconder « son général ». M. Eugène Sue n'a publié, dans le Recueil des *Documents inédits de l'Histoire de France*, que la partie de la correspondance de Richelieu et de Sourdis comprise entre les années 1635 et 1642. La première partie, encore inédite, paraitra dans les t. III et IV des *Lettres de Richelieu*, que publie M. Avenel dans le même Recueil.

égale à sa présomption, et les capitaines et les artilleurs français montrèrent une supériorité décidée sur leurs adversaires [1]. Il devint évident, quand on se fut un peu mesuré, que Saint-Martin ne serait point enlevé de vive force. C'était donc une question de blocus. Ici, les Anglais, maîtres de la mer, bien renseignés par les huguenots des côtes, avitaillés par leur flotte et par les Rochelois, semblaient reprendre tous les avantages; mais un blocus était chose bien lente pour qui avait besoin d'une prompte victoire. Les diversions sur lesquelles avait compté Buckingham ne s'opéraient pas : les ducs de Savoie et de Lorraine attendaient un succès pour se déclarer; La Rochelle fournissait des vivres aux Anglais et avait écrit au duc de Rohan et aux villes protestantes du Midi une lettre dans laquelle elle témoignait désirer la prospérité des armes britanniques; néanmoins elle n'était point encore en révolte ouverte, et Rohan avait grand'peine à remuer le Midi.

L'armée française, cependant, grossissait autour de son quartier général de Marans : le 5 août, une déclaration royale avait été lancée contre les rebelles qui se joignaient à l'étranger; le 15, l'armée vint asseoir son camp devant La Rochelle. Richelieu, ne sachant à qui se fier, avait fait donner le commandement provisoire au duc d'Angoulême, ce prince bâtard, que l'âge et une longue captivité avaient corrigé, non de ses vices, mais de son humeur factieuse. Des pourparlers s'engagèrent. Les Rochelois expédièrent un député au roi, qui commençait à se rétablir, et offrirent de faire retirer les Anglais à condition que le Fort-Louis serait rasé et qu'on en reviendrait au traité de Montpellier. Le roi refusa dédaigneusement (26 août) et enjoignit à son frère et au duc de Guise de partir, le premier, pour se mettre à la tête de l'armée devant La Rochelle, le second, pour commander la flotte, qui devait attendre dans le Morbihan l'armée auxiliaire promise par l'Espagne. Les hostilités éclatèrent, dans les premiers jours de septembre, entre les Rochelois et les troupes royales. Les Ro-

1. Les Anglais employaient à la fois les armes les plus nouvelles et les plus surannées : ils jetaient « des balles à feu, grenades et grosses pierres avec des mortiers. Quelques-uns jettent des flèches, dont nos soldats se moquent fort ». *Mercure*, t. XIII, p. 853.

chelois publièrent un manifeste, remarquable monument d'orgueil municipal. Ils y rappelaient que leur ville s'était donnée volontairement et conditionnellement à la couronne de France, au temps de Charles V, et prétendaient que Louis XI s'était agenouillé devant leur maire pour jurer l'observation de leurs priviléges[1].

Buckingham, néanmoins, commençait à craindre de s'être un peu hâté en faisant signer d'avance à Charles Ier un édit qui invitait les sujets anglais à s'établir dans l'île de Ré et prescrivait l'expulsion des Français. Il en revint à son idée favorite d'une transaction qui lui permît de revoir la cour et la reine de France, et il fit porter des paroles de paix à Louis XIII par un de ses parents que conduisit un gentilhomme de la garnison de Saint-Martin[2]. Il réitéra la demande de la démolition du Fort-Louis, renonçant à toute autre prétention. Richelieu conseilla au roi, comme il le dit nettement dans ses Mémoires, de ne pas « permettre à Buckingham de venir apporter ses lauriers à *ceux* en faveur de qui il les auroit acquis »; le roi ne voulut pas même voir l'envoyé anglais et déclara qu'il n'écouterait aucune proposition tant que l'étranger aurait le pied en France (14 septembre)[3]. Quelques jours après, Louis quitta Paris avec le cardinal, laissant la régence à la reine mère, et se dirigea vers La Rochelle. Il avait hâte de reprendre le commandement des mains d'un frère dont il était jaloux.

Il était temps de secourir les défenseurs de Saint-Martin : ces braves gens manquaient de tout; les soldats étaient presque sans abri dans cette place inachevée; les plus heureux avaient de mauvaises baraques de bois, où pénétraient à flots les pluies d'automne. Les assiégeants avaient beaucoup souffert aussi; mais leurs pertes avaient été à peu près compensées par un renfort de quatre mille Anglais et Irlandais. Les populations secondaient avec zèle les agents de Richelieu; les villes se

1. *Mercure*, t. XIV, p. 84.

2. « Il découvrit son amour à ce gentilhomme et le mena dans la plus belle chambre de son vaisseau. Cette chambre étoit fort dorée : le plancher étoit couvert de tapis de Perse, et il y avoit comme une espèce d'autel, où étoit le portrait de la reine, avec plusieurs flambeaux allumés..... Il le chargea de parler à la reine de sa part. » Tallemant des Réaux, t. II, p. 16C.

3. Lettre de Richelieu au duc d'Orléans, ap. Mss. de Baluze, paq. 1, nº 1, fº 11.

cotisaient pour le « secours de Ré »; mais la plupart des petits convois expédiés avaient été pris ou forcés de rebrousser chemin. Un soldat de la garnison, nommé La Pierre, eut la force et le courage de gagner la terre ferme à la nage pour aller porter au roi les dépêches de Toiras. Ce gouverneur annonçait qu'il serait contraint de se rendre, à moins d'un prompt ravitaillement.

Un grand convoi fut réuni aux Sables-d'Olonne. Par bonheur, Buckingham, aussi malhabile sur mer que sur terre, s'était obstiné à distribuer sa flotte autour de l'île de Ré, au lieu de l'employer à bloquer les Sables, Brouage et les embouchures des rivières voisines. Les coups de vent de l'équinoxe favorisèrent les Français : dans la nuit du 7 au 8 octobre, une escadrille de trente-cinq barques à voiles et à rames partit au cri de : « Passer ou mourir! » Elle traversa la flotte anglaise avec une audace et un bonheur inouïs, força une estacade flottante faite avec des mâts et des câbles devant le port de Saint-Martin, et apporta aux défenseurs de la place des vivres pour six semaines et quatre cents hommes de renfort. Le roi et le cardinal arrivèrent, quatre jours après, au camp devant La Rochelle.

Buckingham, découragé, eût levé le siége, s'il n'eût attendu un nouveau corps de six mille hommes et si les Rochelois ne l'eussent conjuré de ne pas les abandonner et ne se fussent enfin décidés à signer un traité avec lui (15 octobre)[1]. Au lieu de six mille Anglais, ce furent six mille Français qui débarquèrent dans l'île. Deux cents barques de transport avaient été rassemblées à Brouage, à Oléron et au Plomb. Si la flotte anglaise fût allée audevant, les matelots de ces côtes, presque tous huguenots, eussent refusé le service. Buckingham ne bougea pas et un premier détachement français, dans les derniers jours d'octobre, descendit du Plomb au fort de La Prée. Buckingham, alors, passant de l'abattement à une folle audace, tenta d'emporter Saint-Martin par une attaque désespérée, avant que les Français fussent en état de prendre l'offensive. L'assaut fut repoussé avec un grand carnage (6 novembre). Dans la nuit du 7 au 8 novembre, le maréchal de

1. Leur négociateur et amiral Guiton stipula que les Anglais ne garderaient ni l'île de Ré ni aucun fort sur la côte. La Rochelle, M. Michelet le dit avec justice, tout en s'alliant aux Anglais, resta fidèle de cœur à la France.

Schomberg descendit d'Oléron à Sainte-Marie, dans le sud-est de Ré, avec le gros de l'armée de secours : il rallia les troupes débarquées à La Prée, marcha droit à Saint-Martin et opéra sa jonction sans obstacle avec Toiras. Buckingham avait levé le siége durant la nuit et se retirait vers l'île d'Oie, langue de terre séparée du reste de Ré par des marais et par un canal. Il y avait fait faire à la hâte quelques retranchements pour protéger son rembarquement.

Les Anglais étaient fort démoralisés et affaiblis par les maladies : Toiras voulait qu'on les chargeât sur-le-champ, prétendant qu'il n'en échapperait pas un ; Marillac, frère du garde des sceaux et maréchal de camp sous Schomberg, s'y opposa opiniâtrément : on perdit quelques heures à disputer et, quand on se décida, la tête de l'armée ennemie avait déjà gagné l'île d'Oie, où elle se rembarqua. On ne put attraper que l'arrière-garde ; mais on la détruisit tout entière : quinze cents à deux mille Anglais furent tués, noyés ou pris; les chevaux, le bagage, quatre canons et tous les drapeaux tombèrent au pouvoir des Français. Quarante-quatre enseignes anglaises furent envoyées par le roi à Paris et appendues aux voûtes de Notre-Dame. La reine Anne, qui avait joint ses vœux à ceux des Rochelois en faveur de Buckingham, eut la douleur de voir promener sous ses fenêtres, dans la cour du Louvre, les trophées conquis sur son amant.

Buckingham, chassé de la terre, était le plus fort sur mer : les Rochelois le pressèrent de se venger en bloquant l'île de Ré et en affamant les troupes victorieuses. Mais l'impatient favori ne songeait plus qu'à s'éloigner du théâtre de ses revers : dès que le vent fut favorable, Buckingham fit voile pour la Grande-Bretagne, abandonnant à la vengeance de son formidable rival la cité qu'il avait entraînée à la révolte et dont il avait en partie épuisé les ressources pour nourrir son armée (17 novembre)[1].

Richelieu se trouvait enfin face à face avec La Rochelle, comme

1. Sur le siége de Ré, V. le *Mercure françois*, t. XIII, p. 793-894; t. XIV, p. 1-213. — *Mém.* de Richelieu, p. [illegible]. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil (témoin oculaire), p. 185-194. — *Histoire du maréchal de Toiras* (c'est un panégyrique). — *Relation du siége de La Rochelle*, ap. *Archives curieuses*, 2e sér., t. III, p. 62-89. — Herbert, *Expédition dans l'île de Ré*. — Ellis, t. II, p. 25. — *Mém.* de Strafford, p. 1-4. — *Mém.* de madame de Motteville, p. 20.

le lion avec sa proie; mais cette proie était en état de lui opposer une terrible résistance. La population rocheloise, grossie par les zélés huguenots des contrées environnantes, s'élevait au moins à trente mille âmes, race de corsaires intrépides et farouches, endurcis aux fatigues et aux périls, habitués, depuis soixante ans, à vivre dans la vigilance inquiète de l'état de siége perpétuel qu'ils s'étaient imposé à eux-mêmes pour préserver leurs orageuses libertés.

Richelieu écarta tout autre souci pour se donner tout entier à cette grande entreprise. Il ferma les yeux momentanément sur les événements si graves qui continuaient à bouleverser l'Allemagne, feignit d'agréer les excuses présentées au roi par les ducs de Savoie et de Lorraine, et d'ignorer les intrigues espagnoles dont il avait les preuves en main; il pourvut aux affaires du Languedoc, où la guerre civile avait recommencé en septembre. Rohan s'était fait déférer le généralat dans une assemblée du cercle du Bas Languedoc et des Cévennes : cet infatigable rebelle, maître de Nîmes et des montagnes, s'efforçait de surprendre Montpellier, que contenait sa garnison, soulevait le comté de Foix et tâchait d'entraîner Montauban et les réformés de la Haute Guyenne et du Haut Languedoc, qui répugnaient à la révolte. Le cardinal se fiait peu au duc de Montmorenci, gouverneur du Languedoc, qu'il soupçonnait de velléités hostiles, d'après des papiers saisis sur un agent anglais. On ne pouvait pourtant frapper, sur de vagues indices, un si grand personnage, et il n'était pas prudent de le pousser à bout. Richelieu, voulant lui retirer le commandement sans qu'il eût droit de se plaindre, conseilla au roi d'envoyer dans le Midi le prince de Condé, beau-frère de Montmorenci. Condé était en horreur aux huguenots depuis 1622 et l'on n'avait point à craindre de connivence de sa part. Cinq ans de disgrâce avaient fort abattu l'orgueil du prince : trop heureux d'être employé par le roi, il vint au château de Richelieu, en Touraine, recevoir ses instructions de la bouche du cardinal et ne fit désormais aucune tentative pour sortir de cette position subalterne (6-10 octobre 1627)[1]. Il n'eut de débat avec le cardinal que pour tirer

1. Il céda le pas au cardinal, prit de lui le mot d'ordre à l'armée, etc. *Mém.* de

de lui le plus d'argent possible et pressa Richelieu de lui donner bonne part des biens qui seraient confisqués sur le duc de Rohan; aussi le fier huguenot le traita-t-il avec un mépris écrasant dans une correspondance qu'ils eurent ensemble pendant la guerre.

Condé, Montmorenci et d'Épernon, malgré la supériorité de leurs forces, n'eurent point de succès décisif, durant la campagne de 1628, contre Rohan, qui avait réussi à faire prendre les armes aux protestants de Montauban, du Querci, du Rouergue et du Haut Languedoc. Mais c'était assez que l'on contînt la rébellion dans le Midi : les grands coups se portaient ailleurs.

Richelieu avait reconnu, en arrivant devant La Rochelle, qu'il fallait tout voir, tout faire par lui-même! Le duc d'Angoulême avait laissé les Rochelois rentrer leurs moissons et rétablir les fortifications de Tadon, poste situé à quelques centaines de pas de la ville, sur le bord du canal opposé au Fort-Louis, et commandant l'entrée du port. L'occupation de Tadon par l'armée royale eût rendu la défense de la place presque impossible. Il était trop tard. Richelieu dut se résigner à toutes les longueurs d'un siége ou plutôt d'un blocus régulier.

Les difficultés étaient immenses. Les batteries établies des deux côtés de l'entrée de la rade ou canal de La Rochelle, au Chef-de-Baie et à la pointe de Coreille, ne suffisaient point à empêcher qu'on introduisît des vivres par mer dans la place, et il était impossible que les Anglais, plus irrités qu'abattus par leur défaite, ne tentassent pas de secourir la métropole du protestantisme français. Les obstacles n'étaient pas moindres dans le camp même du roi que chez l'ennemi. La plupart des grands seigneurs, des chefs de corps, auxquels on était obligé de conférer les commandements supérieurs, comprenaient où iraient les conséquences de la victoire et souhaitaient qu'on ne vainquît pas. Un d'eux, Bassompierre, le dit tout haut en riant : « Nous serons assez fous pour prendre La Rochelle[1]. » Bassompierre, caractère léger et loyal, n'en fit pas moins son devoir comme militaire; mais d'autres avaient plus de logique : déjà plus d'un capitaine, plus d'un

Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 28. Ce t. VIII forme le t. II des *Mém.* de Richelieu.

1. *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 199.

fournisseur, avaient volontairement « mal servi » durant le siége de Ré. Ce mauvais vouloir allait sans doute se manifester sur une bien plus grande échelle et l'on ne manquerait pas de tirer parti des moindres échecs et des moindres souffrances pour décourager l'armée.

Richelieu fit face à tout. Il attaqua le mal dans sa racine; il gagna l'affection des contrées environnantes et assura l'approvisionnement du camp par une ordonnance qui défendit aux soldats, sous peine de mort, de prendre les bœufs des laboureurs et de troubler les travaux des champs, et qui institua un commissaire spécial pour recevoir les plaintes des paysans contre les gens de guerre[1]. Il s'attacha, en même temps, les soldats par des soins admirablement entendus pour leur bien-être : il fit fournir par les bonnes villes des vêtements d'hiver à toute l'armée; la solde ne passait plus par les mains des capitaines et chaque soldat recevait directement sa paie, toutes les semaines, des commissaires du trésor. Il n'y eut plus moyen ni de frauder le soldat ni de tromper les ministres et les généraux sur l'effectif des corps. Grâce à cette dernière mesure et à la surveillance exercée sur les trésoriers et les fournisseurs, l'armée de terre employée au siége de La Rochelle, plus forte que l'armée du siége de Montauban en 1621, coûta deux tiers de moins[2]! Jamais on n'avait vu, dans une armée française, une pareille discipline, de si bonnes conditions morales et physiques. Richelieu, dans son Testament, compare le camp de La Rochelle à un couvent bien réglé. Ce qui semblait justifier la comparaison, c'était cette nuée de capucins et de récollets qui s'était abattue sur les quartiers royaux à la suite du père Joseph, afin de catéchiser les soldats; c'étaient tous ces prélats belliqueux qui aidaient Richelieu à surveiller les officiers de guerre et de finances, l'évêque de Maillezais, l'évêque de Mende, l'évêque de Nîmes, l'abbé de Marcillac, etc. Le cardinal réalisait et dépassait son utopie des ecclésiastiques hommes d'État; il en faisait des hommes de guerre, ouvrant ainsi la route de l'avenir avec des instruments empruntés au moyen âge.

1. Manuscrits Letellier-Louvois, 9334, f° 42.
2. *Mercure françois*, t. XIV, an. 1628, p. 590-592.

Tandis que l'ordre s'établissait au dedans, on pourvoyait aux périls du dehors. On entreprit des lignes de circonvallation de trois lieues de tour, flanquées de onze forts et de dix-huit redoutes, afin de fermer toute issue aux Rochelois du côté de la terre : la conduite de ce vaste travail fut confiée au duc d'Angoulême[1] et aux maréchaux de Bassompierre et de Schomberg; l'armée avait été partagée entre ces trois généraux. L'importance de la circonvallation n'était que secondaire, car on n'avait pas d'attaque sérieuse à craindre du côté du continent : c'était bien moins la terre que la mer qu'il fallait fermer à tout prix. Le cardinal s'en chargea. Un ingénieur italien avait conçu, dès 1621, le projet de barrer le canal de La Rochelle; mais les moyens qu'il imaginait, une chaîne de fer et une estacade flottante, avaient été reconnus insuffisants, lorsque Métezeau, architecte du roi, et Tiriot, maître maçon de Paris, vinrent proposer de jeter, en travers du canal, une digue de sept cent quarante toises, ouverte au milieu pour le passage des marées : la digue devait être construite en pierres sèches et en talus, afin d'amortir la violence du flot, et assez éloignée des remparts de La Rochelle pour n'en pas craindre le canon. La grandeur de ce dessein saisit le cardinal : le roi et le conseil de guerre applaudirent, et l'on commença de travailler aux deux extrémités de la digue, à la fin de novembre. Plus d'une fois, l'Océan furieux défit en une heure l'ouvrage d'une semaine; l'ouvrage de trois mois fut perdu par la faute du maréchal de camp Marillac, qui avait fait faire la digue droite au lieu de la faire en talus; la patience de l'homme vainquit enfin la fougue de l'orageux élément : les soldats, généreusement payés, travaillèrent avec ardeur à cette entreprise digne des plus beaux temps de Rome, et le gigantesque ouvrage avança peu à peu vers sa perfection, en dépit des vents et des flots, auxiliaires de l'Angleterre[2].

1. Ce duc, qui se rappelait le siége de Paris sous Henri IV, s'avisa, une nuit, de laisser entrer quelques bœufs dans La Rochelle, par une négligence chèrement payée. Le roi et le cardinal montrèrent une si terrible colère, que personne ne fut tenté de recommencer. Il y allait de la tête. Bassompierre, p. 273. — Fontenai-Mareuil, p. 199.

2. *V.* dans le *Mercure françois*, t. XIV, an. 1628, le plan des travaux du siége, et leur explication, p. 457 et suiv. — Auberi (*Vie du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 67) donne à la digue sept cent quarante toises : le plan publié par Arcère, *Histoire de La Rochelle*, t. II, indique sept cent vingt à sept cent quarante. — *Mém.* de Riche-

Vers la fin de décembre, une escadre de douze vaisseaux, partie du Morbihan, vint se mettre à l'ancre dans le canal de La Rochelle. Trois ou quatre semaines après, le reste de la flotte française, sous les ordres du duc de Guise, parut dans la rade de Ré, accompagné de quarante voiles espagnoles. Cette *armada*, offerte à si grand bruit par le cabinet de l'Escurial, n'était arrivée que longtemps après la retraite de Buckingham et repartit au premier bruit d'un retour offensif des Anglais, après avoir séjourné un mois dans le Morbihan et paradé cinq ou six jours devant La Rochelle. Le mauvais état des navires et des équipages servit de prétexte à l'amiral don Fadrique de Tolède. Don Fadrique et l'illustre général Spinola, qui était venu visiter le camp français avec le titre d'ambassadeur extraordinaire de Philippe IV et qui ne put contenir son admiration à l'aspect des travaux du siége, excusèrent le gouvernement espagnol auprès de Louis XIII; ils annoncèrent le retour d'une flotte mieux armée et plus considérable pour le mois de juin, époque à laquelle on attaquerait de concert l'Angleterre chez elle, afin d'y rétablir la religion catholique.

Les Espagnols n'avaient pas la moindre envie de tenir parole, et Richelieu le savait bien : on avait trouvé dans les bagages de Buckingham les preuves écrites des intrigues de l'Espagne avec les Anglais. Comme en 1625, l'Espagne fournissait de l'argent à Rohan et, dès qu'on sut, à Madrid, La Rochelle sérieusement menacée, tous les vœux du Roi Catholique et de ses ministres furent pour la ville « hérétique » contre le roi Très-Chrétien[1].

lieu, t. I, p. 501. — Fontenai-Mareuil, p. 195. — Bassompierre, p. 271. — *Relation du siége*, ap. *Archives curieuses*, 2e sér., t. III. — Le milieu de la digue eut pour base les carcasses de soixante vaisseaux qu'on chargea de pierres et qu'on enfonça dans la mer; on a donné depuis un emploi à peu près semblable aux cônes de la digue de Cherbourg. Aux deux extrémités de la digue, on se contenta de verser les pierres entre de longues poutres entre-croisées.

1. *Mém.* de Richelieu, p. 484-562. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 197. — Les lettres de Richelieu prouvent cependant que, tout en se défiant des Espagnols, il avait espéré tirer quelque parti de leur flotte, comme il s'était servi naguère des vaisseaux hollandais et anglais. *V.* t. II, p. 753; 767.—Philippe IV et ses agents s'exprimaient, dans leur correspondance, avec une naïveté cynique. « Trompez-les (les Français) avec tant de dextérité, qu'il nous en revienne quelque profit », dit le roi. Il faut voir la joie de l'ambassadeur Mirabelio quand un ouragan bouleverse la digue, « ce qui rendra faciles les secours de l'Angleterre ». Archives de Simancas ap. Capefigue, t. IV, p. 213-215.

Richelieu avait, comme il le dit lui-même, à vaincre trois rois pour prendre La Rochelle; le roi de France ne lui donnait pas moins de soucis que le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne. L'inconstant et chagrin Louis, ennuyé d'un séjour de quatre mois sur les grèves de l'Aunis et inquiet des maladies qu'engendraient les exhalaisons des marais salants, voulait s'en aller et se fâchait contre Richelieu, qui essayait de le retenir. L'anxiété du cardinal fut grande : suivre le roi, c'était renoncer à La Rochelle; car nul autre que Richelieu n'eût achevé l'œuvre de Richelieu; rester, se séparer du roi, c'était jouer sa fortune et son existence; car de sourdes hostilités couvaient en haut lieu et il n'était pas de mauvaises impressions qu'on ne pût donner contre un absent à un esprit défiant qui avait besoin d'être sans cesse éclairé et redressé. Richelieu n'hésita pas, il resta.

Louis, on doit le reconnaître, parut sentir ce que cette résolution avait de magnanime : il promit de revenir bientôt et laissa le cardinal « son lieutenant général en l'armée » : les maréchaux eux-mêmes durent prendre le mot d'ordre de Richelieu (10 février 1628). Ce fut un singulier spectacle que ce général en chapeau rouge, avec son état-major en mitre et en froc. Le cardinal sut rendre terrible ce qui touchait de si près au grotesque. Il avait agi jusqu'alors à l'ombre du roi : il fut tout désormais ostensiblement, général, amiral, ingénieur, munitionnaire, intendant, comptable[1]. Il communiquait le feu de son âme à tout ce qui l'entourait : l'évêque de Mende, qui dirigeait sous lui la construction de la digue, mourut sur ces entrefaites, en ordonnant qu'on l'enterrât dans La Rochelle! L'esprit des soldats et de la petite noblesse, qui ne partageait pas les arrière-pensées des grands, était monté au même diapason.

Des orages cependant se formaient sur divers points de l'horizon : tous les ennemis de la France s'agitaient pour l'empêcher de conquérir son unité politique. Des préparatifs menaçants se fai-

1. Il ne perdait pas de vue pour cela les affaires de l'Église, et trouvait du temps pour tout : à travers une foule d'états de fournitures et d'armements, de règlements militaires, etc., on rencontre, dans sa correspondance, maintes dépêches ecclésiastiques; il venait de se faire nommer coadjuteur de l'abbé général de Cluni, afin d'introduire dans l'ordre de saint Benoît la congrégation réformée de Saint-Maur. — Manuscrits de Baluze, let., paq. 1, nº 3, fº 21.

saient dans les ports anglais, et l'Espagne opérait en Italie une diversion calculée pour diviser l'attention et les forces du gouvernement français. Vincent de Gonzague, duc de Mantoue et marquis de Montferrat, venait de mourir, le 26 décembre 1627, après avoir, par le conseil de la France, confondu les intérêts de ses deux plus proches héritiers, la princesse Marie de Mantoue et le duc de Nevers, en mariant la princesse au fils du duc. Le duc de Nevers accourut et, dès le 17 janvier 1628, se mit en possession de l'héritage. Ce n'était pas le compte des Espagnols, que de voir une famille naturalisée française depuis plusieurs générations et attachée à la France par ses intérêts et ses habitudes occuper de si fortes positions au cœur de l'Italie. L'Espagne suscita un prétendant, le duc de Guastalla, et fit intervenir l'empereur, qui, en sa qualité de suzerain, ordonna le séquestre de la succession contestée, puis fulmina contre le duc de Nevers, qui refusait de se dessaisir. Le gouverneur du Milanais et le duc de Savoie se chargèrent de mettre à exécution la sentence impériale. Charles-Emmanuel n'avait osé, l'année précédente, se compromettre pour l'Angleterre, mais il agit sans crainte avec le concours de l'Espagne, qui lui promit la moitié du Montferrat pour sa peine. Dès la fin de février, le Mantouan et le Montferrat furent envahis. Le cabinet de Madrid espérait que Louis XIII ne pourrait se décider à abandonner le duc de Nevers et que La Rochelle lui échapperait pendant qu'il tâcherait de sauver Casal ou Mantoue.

Le coup portait juste : Richelieu en fut très-ému et s'efforça de brusquer le dénoûment du siége de La Rochelle par une tentative de surprise qui ne réussit pas (12 mars). Il supplia le roi de hâter son retour, afin d'examiner avec lui l'ensemble de la situation. Le cardinal était plus en péril qu'il ne le croyait lui-même et le principal danger était au dedans. C'était encore une intrigue de femmes qui le menaçait ; mais, cette fois, la reine mère était du complot. La protectrice et le protégé, si bien d'accord contre les cabales de 1626, s'étaient désunis presque à l'insu de l'un des deux, du cardinal. Marie de Médicis avait compté que sa créature mettrait la France à la merci de ses petites passions et trouvais fort mauvais que Richelieu la quittât et emmenât le roi guer-

voyer loin d'elle : incapable de comprendre le dévouement à une idée, elle ne voyait dans cette conduite du cardinal que le désir de se passer d'elle et de s'appuyer directement sur le roi. Il ne manquait pas de bonnes âmes autour de Marie pour enchérir sur ses plaintes contre la négligence et l'ingratitude du cardinal, et la portion dévote du conseil, à la tête de laquelle étaient Bérulle, récemment élevé au cardinalat, et le garde des sceaux Michel de Marillac, s'empressa de seconder les dames. Certains de ces ultra-catholiques, restes incorrigibles de la Ligue, en étaient venus à ne plus désirer que La Rochelle fût prise, si c'était Richelieu qui devait la prendre : ils prévoyaient que le cardinal, une fois la faction huguenote abattue, laisserait aux consciences cette liberté qui leur faisait tant d'horreur et ne songerait plus qu'à traverser les « pieux » desseins de la maison d'Autriche, au lieu d'user de sa victoire pour révoquer l'édit de Nantes[1].

Toutes sortes de moyens indirects furent donc employés pour circonvenir le roi et le retenir à Paris. Louis résista et reprit le chemin de l'armée, après avoir refusé la médiation de la Hollande et du Danemark entre lui, l'Angleterre et La Rochelle. Il avait laissé dix-huit mille soldats devant La Rochelle : il en retrouva vingt-cinq mille et tous les travaux touchant à leur terme. Le 25 avril, la ville fut sommée par un héraut, au nom du roi; les Rochelois refusèrent de recevoir le héraut. Le parti le plus violent l'avait emporté dans cette malheureuse ville : les députés de La Rochelle avaient signé avec le cabinet anglais un pacte par lequel les Rochelois s'engageaient à n'entendre à aucun traité sans l'aveu du roi d'Angleterre, qui leur promettait, de son côté, un prompt et puissant secours, et la ville avait élu pour maire, le 3 mars, le fameux marin Guiton, homme de bronze, incapable de peur et de pitié, qui, pour

1. *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 200-205. Ces excellents *Mémoires* sont le complément nécessaire de ceux de Richelieu, pour les secrets de la politique du temps. — Richelieu, tout en ridiculisant la prétention de Bérulle à régir la France d'après ses révélations mystiques, accuse moins ses intentions que son défaut d'intelligence politique. — *Mém.* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 49 et suiv. — Le biographe du cardinal de Bérulle, Tabaraud, a tâché de disculper ce célèbre fondateur de l'Oratoire, à qui l'on ne peut refuser de grandes vertus, mais qui n'en rendit pas moins de fort mauvais services à la France.

prise de possession de son nouveau titre, jeta sur la table du conseil un poignard destiné à percer le cœur du premier qui parlerait de se rendre[1].

Le roi et le cardinal pensèrent un moment à entamer la tranchée et à préparer l'assaut; mais le conseil de guerre représenta la force de la place. La Rochelle, couverte de deux côtés par des marais, d'un troisième par le port, n'était abordable que sur moins d'un tiers de sa circonférence, et des bastions formidables, des fossés inondés par l'eau de la mer et défendus par des demi-lunes, protégeaient cette partie de l'enceinte. Si l'on eût été aussi sûr des capitaines que des soldats, Richelieu eût peut-être passé outre; mais on ne pouvait s'exposer aux chances d'un échec. Louis et Richelieu convinrent de s'en tenir au blocus. Quant à l'Italie, on reconnut l'impossibilité d'y intervenir directement tant que La Rochelle ne serait pas prise : on se contenta de négocier, d'exhorter le nouveau duc de Mantoue à résister opiniâtrément et de l'autoriser à lever de nombreux volontaires en France. La force de Casal et de Mantoue, et la haine que les populations italiennes montraient contre les Espagnols et contre le duc de Savoie, donnaient l'espoir que les deux principales places du territoire contesté tiendraient jusqu'à ce que la France fût en état de les secourir.

On attendait, d'un jour à l'autre, les Anglais. L'extrême pénurie où se trouvait Charles Ier, qui, n'osant plus lever d'impôts arbitraires de peur d'exciter une révolte, fut obligé, sur ces entrefaites, de rappeler un nouveau parlement, avait retardé l'armement promis aux Rochelois. Le cabinet de Windsor eût bien pu, en attendant, envoyer, durant les premiers mois du siége, quelques vaisseaux chargés de vivres, qui eussent pénétré dans le port de La Rochelle à la faveur de la nuit, du vent et de la marée; mais il avait une arrière-pensée et voulait laisser languir suffisamment les Rochelois, pour les contraindre de se donner à l'Angleterre[2]. Les Rochelois fussent morts tous plutôt que de se faire Anglais. La flotte anglaise parut enfin, le 11 mai, dans les

1. *Journal du siége,* ap. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 591. — *Mercure*, t. XIV, an. 1628, p. 1-6.
2. Fontenai-Mareuil, p. 199.

eaux de Ré : elle était sous les ordres du comte de Denbigh, beau-frère de Buckingham, et comptait quatre ramberges de mille à douze cents tonneaux, sept navires de cinq cents, une quarantaine de petits bâtiments chargés de vivres et plusieurs brûlots, outre quelques navires appartenant aux réfugiés rochelois. Les Anglais croyaient n'avoir qu'à se présenter pour entrer au port : ils s'imaginaient que la digue était peu avancée et que le roi n'avait que quelques barques. Ils s'arrêtèrent, en voyant l'entrée de la rade barrée par vingt-neuf vaisseaux, la plupart de quatre à cinq cents tonneaux, et par une nuée de barques et de chaloupes armées. Les flancs de cette flotte étaient protégés par les batteries qui hérissaient les deux promontoires du Chef-de-Baie et de Coreille et les deux rives du canal. En supposant qu'on eût pu forcer cette redoutable barrière, on se fût trouvé en face de la digue presque achevée, garnie de quatre batteries à ses deux extrémités et aux deux bords de l'étroite ouverture laissée au milieu pour le passage des marées : un petit fort bâti dans le canal couvrait en outre cette ouverture, et ce fort était couvert, à son tour, par vingt-quatre vaisseaux enchaînés les uns aux autres et disposés en demi-lune. De l'autre côté de la digue, vers La Rochelle, une seconde estacade flottante de trente-sept vaisseaux enchaînés et une flottille de barques armées arrêtaient les efforts des Rochelois pour communiquer avec leurs auxiliaires.

Denbigh fondait encore quelque espoir sur la supériorité de ses énormes ramberges; mais il s'assura que ces grands navires échoueraient infailliblement dans les basses eaux du canal. Attaquer, c'était courir à une destruction certaine. Après huit jours d'hésitation et deux ou trois brûlots lancés sans succès, la flotte anglaise, assez maltraitée par les batteries des côtes, vira de bord aux yeux des Rochelois consternés (18 mai).

La retraite des Anglais produisit une vive impression en France et à l'étranger. Le clergé de France, assemblé à Fontenai en Poitou, vota trois millions de subsides au roi pour l'aider à achever son œuvre. Le comte de Soissons, qui avait projeté de soulever le Dauphiné et de se joindre à Rohan, demanda pardon à Louis XIII, rentra en France et se rendit au camp royal : le duc de La Trémoille, le plus grand seigneur protestant du Poitou, vint abjurer

« l'hérésie » dans ce même camp, entre les mains de Richelieu, conversion intéressée que paya le commandement des chevau-légers. Chacun s'attendait à la prochaine capitulation de La Rochelle. C'était mal connaître la sombre exaltation de ce peuple, si énergiquement personnifié dans le corsaire qu'il s'était donné pour chef. Le maire Guiton, secondé par la vieille duchesse de Rohan et par l'éloquent ministre Salbert, entretenait dans les âmes de ses concitoyens un fanatisme héroïque : il n'avait pu empêcher qu'on n'entamât une négociation après le départ de lord Denbigh; mais, sur la réception d'une lettre de Charles Ier, qui jurait de hasarder ses trois royaumes pour sauver La Rochelle et d'envoyer promptement une autre flotte capable de renverser tous les obstacles, Guiton fit rompre les pourparlers (2 juin). Les Rochelois crurent au serment du roi anglais. « Cela leur manquant, » dit Fontenai-Mareuil, « ils étoient résolus de périr tous avec leur liberté ».

Toutes les tragédies des grandes Guerres de Religion se renouvelèrent dans la cité dévouée, moins le crime; un Rochelois avait proposé de sauver sa patrie à la manière de Poltrot : Guiton ne voulut point autoriser; les ministres défendirent : « Si Dieu nous sauve », dirent-ils, « ce ne sera point par un forfait »[1]. Le meurtre eût été bien plus inexcusable qu'au temps des Guises; Richelieu n'était point arrivé les mains couvertes du sang des martyrs.

La misère commença de sévir dans la ville dès la fin de juin : la moitié des habitants ne vivaient déjà plus que de légumes, d'herbes et de coquillages ramassés sur la grève à marée basse. Les troupes royales leur enlevèrent presque entièrement cette faible ressource et les Rochelois en vinrent successivement à tous les aliments immondes, à tous les déplorables expédients que la faim peut imposer aux sens révoltés. Ils tentèrent, à plusieurs reprises, de mettre dehors les bouches inutiles; bien peu passèrent : le roi fit impitoyablement repousser vers la ville les malheureux qui se présentèrent devant la ligne de circonvallation. Ceux qui essayèrent de franchir les postes des assiégeants furent pendus. Guiton, plus inflexible encore que le roi, finit par fermer

1. Arcère; *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 295. Cet historien de la ville huguenote est un oratorien.

à son tour les portes aux pauvres gens qu'il avait expulsés; un grand nombre de femmes, d'enfants et de vieillards périrent entre les lignes royales et les fossés de la ville.

Une émeute en faveur de la paix avait éclaté dans la portion la moins zélée du peuple : elle fut étouffée par le parti violent et Guiton fit exécuter plusieurs des « séditieux » (22 juillet). La terreur contint désormais ceux que l'enthousiasme n'enivrait pas. Une tentative plus régulière eut lieu néanmoins, quelque temps après, dans le sein même de l'assemblée de ville. Les magistrats du présidial de La Rochelle inclinaient à la soumission. Un des conseillers déclara qu'il fallait se rendre, si le roi laissait aux Rochelois leurs murailles et leur liberté religieuse. Guiton n'employa pas contre ce magistrat le poignard qui était en permanence sur la table du conseil, mais il lui donna un soufflet. Un autre conseiller rendit au maire coup pour coup et le présidial décréta Guiton de prise de corps. Le maire souleva le peuple et les deux conseillers n'eurent d'autre parti à prendre que de s'enfuir et d'aller se livrer au roi (19 août). On avait persuadé au peuple qu'il n'avait point de quartier à espérer; que, si l'on ouvrait les portes, tous les hommes seraient massacrés, les femmes abandonnées aux soldats.

Chaque jour, les malheureux regardaient avec angoisse s'ils ne verraient rien venir du côté de la mer. Le 23 juillet, les députés de La Rochelle avaient adressé à Charles Ier les plus vives et les plus touchantes remontrances au nom de leur patrie expirante. Charles et son favori avaient de terribles embarras depuis la réouverture du parlement : la chambre des communes avait recommencé contre le pouvoir royal une lutte qui aboutit à la présentation de la fameuse « pétition de droit », que le roi fut obligé de sanctionner, afin d'obtenir les subsides nécessaires à l'armement d'une flotte[1]. Les communes ne s'étant pas contentées de cette

1. Par la « pétition de droit », les communes établissaient que les anciennes lois anglaises interdisaient au roi de lever des tailles ou aides non consenties par le parlement, de lever des emprunts forcés ou autres taxes arbitraires sur les particuliers et les communautés, et d'emprisonner, de bannir ou de spolier aucun sujet sans jugement légal : elles demandaient que ces lois fondamentales ne fussent plus violées à l'avenir. Après bien des tergiversations, le roi le jura. *V.* le texte dans Hume, c. LIII.

victoire et poursuivant opiniâtrément le renvoi de Buckingham, le roi avait prorogé encore une fois le parlement, sous prétexte du besoin de s'appliquer tout entier aux affaires du dehors. Charles et Buckingham pressèrent en effet l'armement de la flotte qui s'équipait à Portsmouth.

Charles, néanmoins, commençait à comprendre la folie qu'il avait faite en attaquant la France, tandis qu'il avait de tels soucis chez lui et que ses alliés, écrasés en Allemagne et en Danemark, lui imputaient justement leurs malheurs. Il songeait moins à combattre qu'à se tirer d'embarras le mieux possible et qu'à obtenir pour La Rochelle, par un grand déploiement de forces, un accommodement tolérable. Tel fut le sens des instructions données à Buckingham, lorsque celui-ci se rendit à Portsmouth, afin de prendre le commandement de l'armée navale[1]. Buckingham ne devait pas revoir les côtes de France. Les passions politiques et religieuses étaient montées contre lui au dernier degré d'exaspération, depuis les revers qu'il avait attirés sur les armes anglaises et protestantes : l'orgueil britannique n'expliquait la déroute de Ré et la retraite de Denbigh que par la trahison. Le 23 août, Buckingham fut poignardé par un puritain écossais nommé Felton.

La mort de Buckingham ne changea rien, en apparence, à la situation, et la flotte anglaise, commandée par lord Lindsay, successeur de Buckingham dans l'amirauté, mit à la voile le 17 septembre.

L'excès de la détresse populaire avait cependant amené le renouvellement des pourparlers entre les Rochelois et les assiégeants; mais Guiton trouva encore moyen de tout rompre, sur un avis de l'Angleterre, et tenta en vain de brûler l'estacade intérieure. « Un de ses amis lui montrant une personne de leur connoissance qui se mouroit de langueur et de faim, il lui répondit froidement : — *Vous étonnez-vous de cela? il faudra bien que vous et moi en venions là!* Et, comme un autre lui disoit que tout le monde mouroit de faim, il repartit avec la même froideur : — *Pourvu qu'il en reste un pour fermer les portes, c'est*

1. Lettre du secrétaire d'État Carleton, XXI, ap. Lingard, t. IX, c. IV. — Levassor, t. III, l. XXV, p. 224-225.

assez! » Le conseil de ville applaudit à ces terribles paroles. Guiton ajouta qu'il était prêt, si cela devenait nécessaire, à tirer au sort avec qui l'on voudrait pour savoir lequel mangerait l'autre[1] !

La flotte anglaise parut enfin, le 30 septembre, devant le canal de La Rochelle. Elle était forte de plus de cent vingt voiles, portait six mille soldats, outre les équipages, et traînait après elle des brûlots, des pétards flottants, des vaisseaux-mines destinés à faire sauter les estacades. Le duc de Soubise, le comte de Laval, frère du nouveau converti la Trémoille, et tous les émigrés huguenots étaient à l'avant-garde. On resta deux jours en présence : le troisième jour, les Anglais s'avancèrent à la faveur du vent et de la marée.

Ce fut un imposant spectacle. La haute mer disparaissait au loin sous la flotte d'Angleterre. La flotte française, sous les ordres du commandeur de Valençai[2], remplissait le canal. La digue, renforcée d'un double rang de gigantesques chevaux de frise plantés dans la mer, les deux estacades flottantes, les forts, les falaises, à l'extérieur et à l'intérieur de la baie, étaient couverts d'armes et de soldats : des milliers de volontaires étaient accourus de toute la France pour prendre part à la « journée » et remplissaient les navires et les barques de guerre. Le roi était en personne aux batteries du Chef de Baie : le cardinal attendait l'ennemi, debout sur sa digue enfin terminée, au centre de toute cette grande scène. Au fond de la baie, un peuple agonisant se pressait sur les remparts de La Rochelle, attendant en silence ce que le Dieu des batailles allait décider de son sort.

Dès le commencement du combat, les puissantes ramberges anglaises reconnurent l'impossibilité d'entrer dans le canal, trop peu profond pour leur masse. Elles engagèrent alors une furieuse canonnade contre les batteries et les vaisseaux français, tandis que les navires anglais ou émigrés, d'un moindre tirant d'eau, s'efforçaient d'avancer derrière leurs brûlots en flammes. Les chaloupes françaises vinrent hardiment au devant des brûlots et

1. *Mém.* de Pontis, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VI, p. 546. — *Mercure françois,* t. XIV, an. 1628, p. 669.

2. Le duc de Guise s'était retiré pour n'être point subordonné à Richelieu.

les firent échouer contre les falaises : le principal vaisseau-mine fut coulé à fond par l'amiral français; les batteries de la côte démâtèrent une ramberge de cinquante canons et maltraitèrent fort plusieurs autres bâtiments. Le lendemain, un second engagement ne fut pas plus heureux pour les Anglais : les Rochelois, de leur côté, avaient fait contre la digue une tentative inutile (3 et 4 octobre).

Le 5 octobre, une tempête contraignit les Anglais de se retirer à la rade de l'île d'Aix. Les plaintes et les prières des réfugiés ne purent les décider à renouveler le combat. Ils ne s'éloignèrent pas, mais ils ne cherchèrent plus qu'à négocier pour leur compte et pour le compte des Rochelois. Richelieu répondit à un envoyé de lord Lindsay que le roi ne pouvait admettre la médiation d'un prince étranger entre lui et ses sujets : une trêve de quinze jours fut cependant conclue, afin que l'amiral anglais pût envoyer vers son prince; mais, durant cet intervalle, tout fut terminé. Les réfugiés huguenots de la flotte avertirent les Rochelois qu'il n'y avait plus rien à espérer des Anglais et députèrent vers le roi; leurs députés rencontrèrent chez le cardinal les délégués de La Rochelle. Cette ville infortunée tombait d'épuisement aux pieds de son vainqueur; l'inébranlable Guiton, seul contre tous, avait enfin cédé. On assure qu'il n'avait plus que 136 hommes en état de tenir leurs armes. Les Rochelois voulaient encore stipuler pour leurs priviléges et même pour l'ensemble du parti huguenot; Richelieu haussa les épaules, les obligea de convenir qu'ils n'avaient plus de quoi vivre pendant trois jours et leur accorda seulement une amnistie complète et la liberté du culte. La capitulation, rédigée sous forme de lettres de pardon, fut signée seulement par les maréchaux de camp (28 octobre). Les réfugiés, qui étaient avec la flotte anglaise ou qui étaient restés en Angleterre, eurent leur grâce à part, sous condition de rentrer dans le royaume avant trois mois : cette grâce rendit à la France un grand nombre d'excellents marins.

Le lendemain, une députation du corps de ville vint saluer le roi; les malheureux tombaient d'inanition. La ville fut occupée, le 30, par les gardes françaises et suisses; les soldats furent saisis d'horreur et de pitié en se voyant assaillis par une multitude de

spectres décharnés, qui leur arrachaient les pains de munition suspendus à leurs bandoulières. Les maisons, les rues, les places étaient encombrées de cadavres desséchés que personne n'avait le courage d'ensevelir. La moitié de la population était morte de faim[1]; une mère avait mangé sa fille; un père avait nourri son fils de son sang!

Le cardinal entra ce même jour, 30 octobre, dans la cité conquise, précédé d'un grand convoi de vivres. Quoique souffrant et affaibli par la fièvre, il avait voulu faire son entrée à cheval, en général victorieux. Lorsque l'homme qui avait tenu pendant huit mois sa fortune en échec, lorsque Guiton, toujours fier, se présenta devant lui, Richelieu demanda, dit-on, au maire de La Rochelle, ce qu'il pensait des rois de France et d'Angleterre : — « Je pense, » répondit le vieux huguenot, « que mieux vaut avoir pour maître le roi qui a pris La Rochelle, que le roi qui n'a pas su la défendre » [2].

Le 1er novembre, Richelieu, redevenu de général prêtre, célébra la messe dans l'église Sainte-Marguerite de La Rochelle : son fidèle lieutenant Henri de Sourdis, qu'il avait fait d'évêque de Maillezais archevêque de Bordeaux, lui servit de diacre. De là, il alla porter au roi les clefs de la ville et lui faire les honneurs de sa conquête. A l'entrée de Louis XIII, le cardinal marcha « tout seul devant le roi », comme pour bien montrer à tous qu'il était la seconde personne de France[3].

Quelques jours après, parut une déclaration royale, dans le préambule de laquelle le roi annonçait qu'il avait vaincu, avec la protection divine et le « conseil, prudence, vigilance et labeur » du cardinal. Louis déclarait que le pape serait prié d'ériger un

1. Une relation, citée par M. de Quatrefages, ap. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. II, p. 192, va bien plus loin et prétend qu'il avait péri vingt-trois mille personnes sur vingt-huit mille !...

2. *Mém.* de Pontis, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VI, p. 517. — Guiton fut d'abord exilé avec dix des principaux habitants ; mais Richelieu ne tarda pas à le rappeler et à lui donner le commandement d'un vaisseau de guerre. *Bulletin de la Société*, etc., loc. cit. En 1841, le conseil municipal de La Rochelle vota une statue à Guiton : le gouvernement refusa l'autorisation. L'unité française devrait être plus libérale envers les gloires municipales, lors même qu'elles l'ont combattue : il faut élargir la tradition et ne pas la faire exclusive et jalouse.

3. Fontenai-Mareuil, p. 212.

évêché à La Rochelle (ce qui eut lieu), abolissait à perpétuité la mairie, échevinage, corps de ville, ordre des pairs, ordre des bourgeois, réunissait l'hôtel de ville à son domaine et la justice et police de l'hôtel de ville à la sénéchaussée et siége présidial, pour être exercées par deux officiers du présidial et quatre bourgeois au choix annuel du roi ; les droits levés par l'hôtel de ville sur la marine étaient réunis à la surintendance de la navigation. De toutes les institutions électives, le consulat (tribunal de commerce) était seul maintenu. Tous les priviléges et franchises étaient supprimés[1]. Toutes les fortifications, excepté les tours et les murs du port, devaient être mises à ras terre, sans que la ville pût garder même un simple mur de clôture. Interdiction aux habitants d'avoir des armes de guerre. Interdiction à tout protestant étranger à la ville de s'y fixer dorenavant. Un intendant de justice triennal était établi sur tout le pays entre la Loire et la Gironde, « pour avoir l'œil à l'exécution des ordonnances, à l'exercice de la justice, au service du roi et au soulagement du peuple »[2].

Ainsi finit la dernière et la plus vigoureuse lutte de l'esprit municipal contre la monarchie. La Rochelle était la dernière et l'une des plus glorieuses entre cette famille de républiques bourgeoises, qui avaient souvent rappelé, au moyen âge, les vertus des cités antiques, mais dont l'indépendance était devenue incompatible, non pas seulement avec la monarchie, mais avec l'unité nationale. D'autres nations ont su les transformer sans les détruire et les ont conservées libres et subordonnées : la France n'a pas eu cette prudence ou cette fortune, et les habitudes disparues de

1. Les Rochelois obtinrent de se racheter de la taille.

2. Sur l'ensemble du siége, *V. Mém.* de Richelieu, p. 497-553. — *Mercure françois*, t. XIV, an. 1627, p. 417-421 ; an. 1628, p. 152-196 ; 213-231 ; 585-745. La seconde relation du *Mercure*, celle du t. XIV, est l'ouvrage du garde des sceaux Marillac. — *Relation* ap. *Archives curieuses*, 2e sér., t. III, p. 89-138. — *Mém.* de Bassompierre, p. 263-290. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 195-214. — Dupont, *Histoire de La Rochelle* ; 1830. — Arcère, *Histoire de La Rochelle.* — Le *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français* (novembre-décembre 1856, p. 292) contient une lettre remarquable écrite, quelques mois après, par un des ministres rochelois qui avaient été à bord de la flotte avec les réfugiés. Il témoigne une vive admiration pour Richelieu, une entière confiance dans sa parole, et se loue beaucoup de la conduite des vainqueurs. « L'intendant de la justice », dit-il, « est homme entièrement équitable et qui ne se laisse pas emporter par la passion des ecclésiastiques contre nous. »

la liberté, de la spontanéité municipale ont laissé chez elle un vide que rien ne saurait combler que leur renaissance [1].

La flotte anglaise, diminuée de tous « les bâtiments à feu » et de douze vaisseaux échoués à la côte ou brûlés par ordre de l'amiral lui-même, remit tristement à la voile, le 11 novembre, après avoir fait une suffisante épreuve de ces nouvelles forces maritimes de la France que Buckingham promettait naguère de faire balayer par les corsaires anglais. Lindsay se vengea en emmenant par contrainte, sous prétexte d'assurer sa retraite, les vaisseaux des réfugiés huguenots : Soubise, Laval et quelques autres, qui n'acceptèrent pas l'amnistie, suivirent Lindsay de bon gré; mais un capitaine, qui insistait pour disposer de son vaisseau, fut saisi par les Anglais et abandonné dans un canot sans voile et sans rames [2].

La vieille duchesse de Rohan et sa fille, de même que Soubise, avaient refusé d'être nommées dans la capitulation; le roi les envoya prisonnières à Niort.

Le roi et le cardinal quittèrent La Rochelle quelques jours après avoir vu disparaître à l'horizon les voiles anglaises. Richelieu était resté treize mois sur ces plages, qui avaient dévoré, depuis la descente des Anglais en Ré, 40 millions [3] et bien des milliers

1. La chute de La Rochelle eut pour contre-coup l'affaissement des municipalités catholiques du Poitou, comme le remarque l'auteur d'un *Essai sur l'histoire de Poitiers depuis la fin de la Ligue jusqu'à la prise de La Rochelle*, par M. H. Ouvré; Poitiers; 1856; in-8°.

2. *Mercure*, an. 1628, p. 745.

3. Le surintendant d'Effiat, homme d'ordre et de sens, qui avait étudié à fond l'administration de Sulli, suffit à cette énorme dépense, non sans expédients onéreux, mais, au moins, sans augmenter les tailles et sans suspendre ni les rentes ni les gages. Il préféra augmenter l'impôt du sel, comme pesant sur toutes les classes, constitua 300,000 livres de rentes sur les gabelles, fit créer et vendre des offices, tira une forte avance de la chambre des comptes, en la menaçant de faire établir une chambre rivale à Bordeaux, et obtint, des financiers, des avances à 10 pour 100 d'intérêt, ce qu'on regarda comme miraculeux, car on leur payait, en pareil cas, 18 ou 20 pour 100 au moins. Les réformes financières promises aux notables se trouvaient rejetées bien loin. *Mercure*, t. XIV, an. 1628, p. 590. — Forbonnais, t. I, p. 209-213. — Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 625-632. — Les dons du clergé, des États Provinciaux, et surtout des bonnes villes, aidèrent puissamment le gouvernement. L'Hôtel de Ville de Paris déploya un zèle et une activité extraordinaires. Les fournitures, vêtements, munitions, préparés pour l'armée dans nos cités du Nord et du Centre, furent concentrés à Paris, d'où on les envoyait au camp à mesure des besoins. On trouve, à ce sujet, des détails très-intéressants dans l'*Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris*, par M. Leroux de Lincy.

d'hommes, tout cela pour faire détruire par la France une des forces de la France; fatale nécessité! lutte mortelle où l'on ne peut faire un crime au vaincu de sa résistance ni au vainqueur de sa victoire!

Le roi laissa en partant l'ordre de démolir, avec les remparts de La Rochelle, toutes les places de Saintonge, de Poitou et de Touraine, condamnées par les notables de 1626, plus le Fort-Louis et la citadelle de Saint-Martin de Ré. Les barrières élevées contre La Rochelle devaient tomber avec La Rochelle elle-même.

La France n'avait pas toutefois encore les mains complétement libres. L'opiniâtre Rohan, à force d'adresse et d'énergie, empêcha le parti huguenot de se dissoudre à la nouvelle de la prise de La Rochelle et fit décider par une assemblée générale, réunie à Nîmes, qu'on ne se soumettrait que par un traité général garanti par le roi d'Angleterre, ce que Richelieu était bien décidé à n'accorder jamais. Cette dernière « épine au pied » ne permettait pas encore de tout entreprendre, mais on était néanmoins assuré d'en être débarrassé, quand on voudrait faire un effort un peu vigoureux, et l'on pouvait, en attendant, courir au plus pressé, en Italie, à Casal! L'Allemagne aura son tour. Déjà, de ce côté, la diplomatie active succède à la diplomatie expectante; un agent d'un courage et d'une habileté à l'épreuve, comme Richelieu en faisait partout sortir de terre, Charnacé, vient d'être dépêché dans le Nord avec une mission de la plus haute importance. Mais la grande affaire du moment, c'est de sauver Casal, c'est de maintenir par l'épée ce que la diplomatie française a fondé en Lombardie.

Le duché de Mantoue n'avait pas été sérieusement attaqué; les Espagnols et les Piémontais s'étaient attachés à la conquête du Montferrat. Le duc de Savoie s'était promptement saisi de sa part; mais le gouverneur de Milan, Gonçalez de Cordova, n'avait pas eu aussi beau jeu : des volontaires français, descendus en Italie par la Valteline, s'étaient jetés dans Casal et défendaient admirablement cette capitale du Montferrat, sous le commandement d'un des affidés de Richelieu, du diplomate-soldat Guron. Par bonheur, l'attaque ne valait pas la défense; Cordova, médiocre géné-

ral, ne sut pas empêcher Casal de se ravitailler à plusieurs reprises, grâce à la sympathie du pays environnant, et la résistance dépassa toutes les prévisions des agresseurs. Un long cri de joie retentit dans la ville assiégée, au bruit de la prise de La Rochelle; peuple et soldats, certains désormais de n'être point abandonnés, n'eurent plus qu'une pensée, celle de tenir jusqu'à ce que l'armée française descendît du haut des monts; les dames de Casal donnèrent tous leurs joyaux pour payer la garnison.

Richelieu, cependant, eut à remporter une nouvelle victoire à Paris, avant de pouvoir secourir les alliés de la France au delà des Alpes. La reine mère avait contre les Gonzagues une vieille haine de famille, renforcée de quelque rancune personnelle contre le duc de Nevers, devenu duc de Mantoue; elle prétendait que le roi, en bon frère, permît l'agrandissement de la maison de Savoie, dans laquelle on avait marié une de ses sœurs. La France n'avait pas de raison d'empêcher systématiquement le progrès de la maison de Savoie; mais ni son honneur ni son intérêt ne permettaient de sacrifier les Gonzagues. Les dévots du conseil, désolés de voir qu'on songeait à autre chose qu'à écraser le reste des huguenots et qu'on allait se brouiller avec le Roi Catholique, poussaient de toutes leurs forces la reine mère, de plus en plus docile à leurs inspirations, à mesure que la bigoterie succédait chez elle à la galanterie. Richelieu l'emporta, en amenant adroitement le roi, suivant sa méthode accoutumée, à se décider comme de lui-même.

Il se passa ensuite, devant Marie de Médicis et le jésuite Suffren, ancien confesseur de la reine mère devenu confesseur du roi, une scène fort extraordinaire. Richelieu tenait à bien constater les positions respectives, afin de couper court, autant que possible, aux équivoques et aux intrigues souterraines. Le cardinal débuta par un majestueux exposé de la politique française, telle qu'il la concevait : exécuter à l'intérieur les réformes promises; soulager le peuple; abaisser les parlements, qui, « par une prétendue souveraineté, s'opposent tous les jours au bien du royaume »; achever de détruire « la rébellion de l'hérésie »; adopter, pour les affaires du dehors, un système contraire à celui de l'Espagne, c'est-à-dire éviter les conquêtes lointaines, « fortifier la France en elle-

même, bâtir et s'ouvrir des portes pour entrer dans tous les états voisins et les garantir de l'oppression d'Espagne »; avoir Sedan, pour assurer la frontière de Champagne; fortifier Commerci, pour brider la Lorraine; acheter Neufchâtel en Suisse, qui appartenait au duc de Longueville; élever une citadelle à Versoix, à la pointe du lac de Genève; reprendre le marquisat de Saluces, clef de l'Italie; pousser de Metz jusqu'à Strasbourg, si l'on pouvait; enfin plus tard, penser à la Navarre et à la Franche-Comté. La recouvrance de la Navarre, entre ces vues d'avenir, était une réminiscence du passé.

Richelieu, quittant tout à coup le rôle de ministre pour celui de pédagogue, adressa ensuite au roi, à la faveur de sa robe de prêtre, une admonestation de la plus audacieuse franchise sur les défauts de son caractère, ses éternels soupçons, ses préventions, sa mobilité, son dégoût des affaires, sa paresse, son insouciance des services rendus, défauts qui décourageaient ses meilleurs serviteurs et compromettaient sans cesse les intérêts de l'État : il dit nettement à la reine mère que c'était d'elle que Louis tenait ce naturel ombrageux, « qu'elle se blessoit pour peu de chose », et que « les considérations d'État requéroient souvent qu'on passât par-dessus la passion des princes ». Il rappela et prouva son désintéressement pécuniaire, en comparaison des ministres et des favoris antérieurs, fit entendre qu'il savait bien qu'on le gardait, non par affection, mais par raison, et finit par demander à quitter le faix des affaires, trop pénible pour sa débile santé, en restant seulement près du roi pour le conseil.

Richelieu était bien assuré de la réponse. Louis, sentant son insuffisance personnelle, ne voulait pas renoncer à l'avenir de puissance et de gloire qu'on lui promettait et comprenait que la main qui le lui montrait était la seule qui pût l'y conduire. Il accepta les conseils et refusa la démission. La reine mère se tut. Richelieu sortit roi.

Marie de Médicis, ne pouvant empêcher l'expédition d'Italie, s'était réduite à demander le commandement de l'armée pour son fils Gaston, sous prétexte d'éviter à Louis les fatigues et les périls d'une campagne d'hiver dans les Alpes. La reine mère faisait dorenavant cause commune avec le duc d'Orléans, qui avait

recommencé à montrer beaucoup de mauvaise humeur depuis que le roi lui avait enlevé l'honneur de commander au siége de La Rochelle. Richelieu, dans ses remontrances au roi, avait engagé Louis à contenter son frère en tout ce qui ne serait pas déraisonnable : il ne s'opposa point ouvertement au désir de la reine mère et chercha un moyen terme, qui fut que le roi mènerait l'armée en Piémont et, du pied des Alpes, enverrait Monsieur, avec de bons lieutenants, faire lever le siége de Casal. Le roi consentit, non sans peine, mais alors ce fut Monsieur qui ne voulut plus. Louis fut ravi de n'avoir point à partager avec son frère la gloire qu'il se promettait. Richelieu l'avait assuré qu'il pouvait délivrer Casal et revenir en France, avant que l'Espagne ou l'Angleterre eussent le temps de mettre à profit son absence et l'éloignement de l'armée [1].

Le roi, dans les premiers jours de l'année 1629, fit à la hâte ses préparatifs de départ. Les troupes qui avaient pris La Rochelle s'étaient dirigées par le centre de la France vers les bords du Rhône, où d'autres forces étaient déjà rassemblées, sous prétexte d'accabler les rebelles du Languedoc. Pendant qu'on préparait la guerre, on essayait encore de la détourner : on fit tout ce qui était honorablement possible, afin de prévenir un choc que l'on n'avait point provoqué. Tandis qu'on pressait le pape et Venise de se déclarer pour le duc de Mantoue et qu'on s'efforçait de détacher de l'Espagne le duc de Savoie, on offrait à Philippe IV divers atermoiements, tels que l'arbitrage du pape et le dépôt provisoire de la succession contestée entre les mains du saint-père. L'empereur, qui n'avait encore engagé que son nom dans la querelle, eût transigé : l'Espagne s'y opposa. Olivarez, transporté d'une furieuse jalousie contre Richelieu, voulait à tout prix balancer la prise de La Rochelle par la prise de Casal.

Le 15 janvier, Louis XIII alla porter trois ordonnances au parlement : la première conférait à la reine mère le gouvernement des provinces au nord de la Loire, durant l'absence du roi; la seconde offrait amnistie à tous ceux des prétendus réformés,

1. *Mém.* de Richelieu, collect. Michaud, 2e sér., t. VII, p. 571-587 ; t. VIII, p. 33-34. — *Id.* de Fontenai Mareuil. *ibid.*, t. V, p. 214-215. — *Id.* de Bassompierre, *ibid.*, t. V, p. 291-292.

engagés dans la rébellion, qui se soumettraient dans les quinze jours; la troisième était moins un édit qu'un véritable code, touchant à toutes les parties de la législation, et plus étendu, plus complet qu'aucune de ces grandes ordonnances du XVIe siècle tant citées par les États Généraux, par les notables, par les parlements. C'était la réponse du gouvernement aux cahiers des États Généraux de 1615, aux requêtes des notables de 1617 et de 1626. Quand on a étudié ce monument trop peu connu, on peut affirmer que le gouvernement d'alors, au milieu des immenses préoccupations de la diplomatie et de la guerre, avait fait, pour répondre aux vœux du pays et améliorer la législation nationale, des efforts très-sincères et souvent très-heureux.

Malheureusement, l'édit de janvier 1629, œuvre inspirée et par le vœu public et par la pensée de Richelieu, avait été rédigé par le garde des sceaux Marillac, homme de capacité, mais qu'égaraient ses passions religieuses et qui compromit la solidité de ce grand ouvrage en y enchaînant sa fortune. L'édit eût pu voir le jour dès la fin de 1627, si le parlement n'en eût éloigné la présentation par toutes sortes d'expédients. Le parlement, mécontent de certains articles qui corrigeaient des abus avantageux à ses membres et malveillant pour tout ce qui provenait des États Généraux, ne justifiait que trop le reproche que lui adressait Richelieu « de s'opposer au bien du royaume ». Marillac, irrité du mauvais vouloir que rencontrait « son édit », fit décider, dans le conseil, que le roi en imposerait l'enregistrement et en ordonnerait la publication et l'observation immédiates, sans accorder au parlement le délai accoutumé pour faire ses remontrances. Le parlement, contraint par la présence du roi, reçut l'édit, mais sans les formules d'enregistrement nécessaires pour l'envoi aux baillis et sénéchaux. Le roi était parti le jour même du lit de justice. La lutte, entre la reine mère et le garde des sceaux d'une part, et le parlement de l'autre, se prolongea tout le temps de l'absence du roi. Le parlement reconquit enfin, à force d'obstination, le droit de remontrances qu'on lui avait enlevé de fait et en profita pour amener de nouvelles lenteurs. Pendant ce temps, l'hostilité sourde qui existait entre Richelieu et Marillac avait été croissant : l'édit en subit les conséquences; plus Marillac témoi-

gnait de passion en faveur de ce qu'il regardait comme son titre de gloire, plus Richelieu se refroidissait, non pour sa pensée, mais pour la forme qu'elle avait reçue d'un ennemi qui se l'appropriait. Le parlement profita de ce discord afin de faire tomber l'édit en désuétude et de l'empêcher de prendre rang, dans la jurisprudence, à côté des ordonnances d'Orléans, de Moulins et de Blois : les gens de robe le discréditèrent par le sobriquet de « code Michau », du nom de son rédacteur Michel de Marillac; mais l'histoire doit réhabiliter un vaste travail qui fait honneur au génie législatif du XVIIe siècle.

Au reste, si le « code Michau » ne fit pas jurisprudence dans son ensemble, ses principales dispositions furent renouvelées et appliquées incessamment durant le règne de Richelieu, et il ne cessa pas de résumer les tendances générales du gouvernement[1].

1. *Mém.* de Richelieu, p. 587-590. — Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 655-657. — Le Code Michau est intégralement inséré dans le Recueil d'Isambert : *Anciennes Lois françaises*, t. XVI, p. 245-345. — Mathieu Molé, alors procureur général au parlement de Paris, eut beaucoup de part à la rédaction de ce corps de lois. — Le Code Michau contient une quarantaine d'articles sur le clergé, la réforme des monastères, l'établissement des séminaires, l'amélioration du sort des curés, etc. — Dans les articles sur les universités, on remarque l'obligation de trois ans d'études universitaires pour se présenter aux grades et la défense aux parents d'envoyer leurs enfants étudier hors du royaume. Les articles 50 à 125 concernent l'administration de la justice. Les articles 170-343 regardent la police générale du royaume, la noblesse, l'armée, la répression des factieux, des concussionnaires, des seigneurs qui oppriment leurs vassaux : les seigneurs ont ordre de restituer les communaux usurpés (en Angleterre, au contraire, on pendait les paysans qui essayaient de défendre ou de reprendre leurs communaux volés par les riches). La solde des troupes est augmentée : le soldat peut monter au rang de capitaine, et « plus avant, s'il s'en rend digne ». Le principe démocratique est ainsi consacré dans l'armée : il y avait pénétré dès les premières guerres d'Italie, ou plutôt dès l'organisation de la première armée régulière. Suit l'établissement des ambulances et du pain de munition; puis un règlement général des étapes, et d'autres mesures excellentes pour enchaîner le soldat au drapeau et l'empêcher de vagabonder et de marauder à travers le plat pays. Les articles 344-411 traitent des finances et tendent surtout à empêcher les levées qui se font sur le peuple sans l'ordre et à l'insu du roi. De 411 à 418, il s'agit des municipalités, des grains, du commerce : on réduira, autant que faire se pourra, tous les corps de ville en la forme de celui de Paris, ainsi qu'on a fait à Lyon, à Limoges et ailleurs. Les derniers articles, d'un haut intérêt, concernent la marine. Le roi entretiendra dorenavant cinquante vaisseaux de 400 à 500 tonneaux, sans les moindres bâtiments, pour la sûreté des ports et havres, et pour les escortes à fournir aux navires de commerce. Le roi entretiendra un nombre suffisant de pilotes, de matelots, de canonniers, de charpentiers de marine, instituera une réserve et des écoles d'artillerie de marine. Des pilotes hydrographes feront, dans les ports, des cours publics sur l'art de la navigation. Tous les gens de mer servant à l'étranger sont rappelés en France, sous peine de la vie.

Pendant cette guerre de chicanes au palais de Paris, les défilés du Piémont étaient témoins d'une guerre plus glorieuse. Le roi, après avoir confié à la reine mère le soin de poursuivre les négociations pour la paix avec l'Angleterre, était arrivé, le 14 février, à Grenoble, au milieu de l'armée, sans se laisser arrêter par les négociations du duc de Savoie : Charles-Emmanuel, ne pouvant croire Louis réellement disposé à franchir les Alpes, tant que les huguenots du Midi ne seraient pas soumis, s'estimait l'arbitre de

Les marchandises françaises, sauf le sel, ne doivent être exportées que par navires français, article capital qui est déjà une sorte d'*acte de navigation* (les Anglais l'avaient provoqué, longtemps avant la guerre actuelle, en violant le traité de commerce de 1606 par un statut qui confisquait les vins de France apportés par navires français). (*V. Mém.* de Richelieu, t. II, p. 93). Le droit de bris et naufrage est supprimé. La connaissance de toutes les causes procédant du « navigage » et de « tout ce qui peut advenir en la mer et grèves d'icelle, ports, havres, etc. », est ôtée aux gouverneurs et aux seigneurs des lieux, et ne relève que du surintendant de la navigation et des tribunaux maritimes. Les gentilhommes peuvent se livrer au commerce de la mer sans déroger. Les priviléges de noblesse sont accordés aux armateurs et négociants maritimes dans beaucoup de cas. Tous les pilotes, au retour des voyages de long cours, enverront au surintendant de la navigation copie de leur journal, avec l'observation des variations de l'aiguille, des fonds et sondages, constatation des découvertes de terres et îles. Une visite générale des ports est ordonnée pour les curages et réparations. Il faut comparer le Code Michau, d'une part, avec les Cahiers de 1615 (*V.* aux ÉCLAIRCISSEMENTS, n° II), d'autre part, avec un plan de réformation du royaume dressé par Richelieu à son avénement, de 1624 à 1625 (*V. Lettres du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 159-183) Ce plan, rédigé sous forme d'ordonnance royale, révèle la pensée intime du cardinal sur les affaires intérieures au commencement de son grand ministère : il est également intéressant d'y rechercher quels projets Richelieu exécuta et quels il abandonna. Il voulait instituer quatre conseils à la manière d'Espagne : 1° conseil de conscience; 2° *id.* de guerre et de justice; 3° de finances; 4° des affaires des provinces; cela ne fut pas réalisé. Il voulait faire recevoir le concile de Trente, « sans préjudice des droits de la couronne et des libertés gallicanes »; il y renonça. Il voulait pour la réformation du clergé beaucoup de choses qu'il effectua plus ou moins complétement; particulièrement les conciles provinciaux annuels; la confection de bons catéchismes populaires; la fondation d'un séminaire dans chaque diocèse; l'amélioration du sort des curés; l'interdiction de multiplier les couvents de moines mendiants. Il maintenait, comme l'avaient demandé les Cahiers de 1615, « les peines contre les athéistes, sectateurs des religions païenne, juive, turque ou autres innovateurs, hors ceux tolérés par les édits »; cela est peu logique pour un théologien qui reprochait aux calvinistes de condamner la liberté de conscience. — Il voulait l'abolition de la vénalité, qu'il n'effectua point, l'abolition des acquits de comptant, qu'il ne cessa jamais de blâmer et que pourtant il n'abolit pas. Ses désirs de réforme financière sont à noter comme intention, mais inutiles à détailler; il ne fut jamais en situation de mettre la main à l'œuvre. Terminons par une remarque singulière; c'est que ce grand ami des lettres voulait réduire le nombre des colléges qui « détournent trop de gens de se mettre au trafic et à la guerre ». Le caractère trop clérical, trop spécial de l'enseignement, explique jusqu'à un certain point ses motifs.

la France et de l'Espagne et refusait d'abandonner les Espagnols, à moins que le roi ne l'aidât à conquérir Milan ou Gênes, ou ne lui sacrifiât Genève.

Le roi et le cardinal résolurent de descendre en Piémont par le mont Genèvre et le marquisat de Suse : le duc de Guise, gouverneur de Provence, devait opérer une diversion par Nice et la Ligurie, ce qu'il exécuta fort lentement et fort mal. Là où se trouvait Richelieu, il y eut, au contraire, un prodigieux déploiement d'activité. L'artillerie, les munitions, les équipages, étaient en retard; les étapes n'étaient pas préparées; Richelieu sut donner des ailes aux plus lents et, dès le 22 février, le roi put quitter Grenoble pour se porter en avant. Le 1er mars, le roi passa le mont Genèvre par un temps très-rigoureux : le canon avait été hissé d'avance à travers les neiges, le revers de la montagne appartenant alors à la France jusqu'à l'entrée du défilé de Suse. Le 3 mars, l'avant-garde royale, forte de dix ou douze mille hommes d'élite, vint camper à Chaumont, dernier village français de la frontière.

Deux ou trois jours se passèrent en pourparlers entre Richelieu, arrivé à Chaumont afin de « pourvoir à toutes choses nécessaires pour le passage, » et le prince de Piémont, beau-frère de Louis XIII, accouru de Suse. Le cardinal reconnut que le prince et son père Charles-Emmanuel ne cherchaient qu'à gagner du temps, afin d'augmenter les fortifications du pas de Suse et d'attendre les troupes piémontaises et espagnoles mandées à la hâte. Dans la nuit du 5 au 6 mars, le roi accourut d'Oulx à Chaumont. Le 6, au point du jour, Louis envoya demander au commandant piémontais, le comte de Verrue, si décidément le duc voulait le recevoir comme ami ou comme ennemi. Le comte de Verrue répondit « que les armes décideroient l'affaire. » Le signal de l'attaque fut donné sur-le-champ.

Le pas de Suse, défilé qui, sur un quart de lieue de long, a quelquefois moins de vingt pas de large, et qu'obstruent çà et là des roches éboulées, avait été coupé de trois fortes barricades couvertes par des boulevards et des fossés : les rochers qui le commandent des deux côtés étaient couronnés de soldats et protégés par de petites redoutes; enfin, le canon du fort de Tallasse, bâti sur une montagne voisine, balayait l'espace découvert entre

Chaumont et l'entrée de la gorge. C'était une de ces positions dans lesquelles une poignée d'hommes paraît capable d'arrêter une armée entière : les trois ou quatre mille Piémontais déjà réunis sur ce point semblaient une force bien suffisante.

Rien n'arrêta toutefois la « furie française ». Les gardes françaises et suisses, la noblesse volontaire, les mousquetaires à cheval du roi et quelques autres troupes, conduits par trois maréchaux de France, Bassompierre, Schomberg et Créqui, se ruèrent de front sur les barricades. Pendant ce temps, deux détachements de mousquetaires escaladèrent les rochers des deux côtés de la gorge avec une irrésistible impétuosité, en débusquèrent les ennemis et gagnèrent le haut des rochers, d'où ils plongeaient sur les barricades. Les défenseurs du défilé, aux premières décharges qui éclatèrent sur leurs têtes, furent saisis d'une terreur panique : les trois barricades furent enlevées presque sans résistance et les Piémontais furent poursuivis l'épée dans les reins jusqu'à Suse. Le duc de Savoie fût tombé entre les mains d'un lieutenant des mousquetaires à cheval, sans le dévouement d'un officier espagnol qui se fit blesser et prendre pour lui donner le temps de fuir. Cette victoire, qui semblait devoir être achetée au prix de flots de sang, ne coûta que cinquante hommes aux Français[1].

Le roi entra, le lendemain, dans la ville de Suse, ordonna le blocus de la citadelle et manda au duc qu'il voulait bien encore épargner ses états et le traiter en ami, si le duc se comportait « comme il devoit. » Charles-Emmanuel plia devant cet ouragan. Dès le 10 mars, il accepta un traité que son fils aîné vint, le 11,

1. *Mém.* de Richelieu, p. 599-603. — *Id.* de Bassompierre, p. 292-294. — *Id.* de Fontenai-Mareuil, p. 216-218. — *Mercure françois,* t. XV, an. 1629, p. 119-130. — Si l'on en croyait Saint-Simon (*V.* le fragment publié par la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1834), tout l'honneur de l'affaire du pas de Suse reviendrait personnellement à Louis XIII. Les maréchaux et le cardinal lui-même auraient d'abord cru le succès impossible et conseillé la retraite : le roi aurait tenu bon, parcouru les montagnes en explorateur infatigable et fini par trouver un chevrier qui lui indiqua un sentier qui commandait les barricades. On ne rencontre, dans les *Mémoires* du temps, aucune trace de cet incident : les *Mémoires* de Richelieu étaient cependant destinés à être mis sous les yeux de Louis XIII, qui aurait eu droit de s'étonner, si le fait était vrai, que son ministre lui eût enlevé une gloire si légitime. Le sentier dont parle Saint-Simon et qui débouche sur Suse fut forcé par un régiment de montagnards dauphinois; mais ce ne fut pas là ce qui décida la victoire, enlevée d'assaut par les mousquetaires.

signer à Suse avec Richelieu. Le duc promettait, non-seulement d'ouvrir le passage et de préparer des étapes aux troupes françaises pour aller en Montferrat, mais de fournir lui-même, aux frais du roi, les munitions nécessaires pour le ravitaillement de Casal; il remettait la citadelle de Suse et la forteresse du défilé en dépôt entre les mains des Suisses de l'armée royale, jusqu'après l'exécution de ses engagements. Le roi lui garantit la cession de la ville de Trino, avec 15,000 écus d'or de rente, moyennant sa renonciation à toutes autres prétentions sur le Montferrat et l'évacuation des autres places qu'il avait occupées dans ce marquisat. Par des articles secrets, Charles-Emmanuel promit d'expédier à Casal, sous quatre jours, un premier convoi de blé et de vin, et le roi consentit à ne pas se mettre en marche avant ce délai, afin que les Espagnols eussent le temps de lever le siége. Le duc de Savoie promit, au nom du gouverneur de Milan, que les Espagnols sortiraient du Montferrat et ne troubleraient plus le duc de Mantoue dans ses possessions : le gouverneur de Milan devait fournir, sous six semaines, la ratification de Philippe IV, qui s'obligerait à procurer au duc de Mantoue l'investiture impériale. En cas de contravention de la part des Espagnols, le duc de Savoie joindrait ses armes à celles de la France. Richelieu fit signer au prince de Piémont un projet de ligue défensive entre la France, le pape, Venise, la Savoie et Mantoue contre la maison d'Autriche. Le pape, mécontent de l'invasion des états de Mantoue, avait donné aux agents français l'espoir de son adhésion.

La lente Espagne avait été surprise par la brusque irruption des Français : Gonçalez de Cordova n'avait pas dix mille hommes devant Casal; le roi en avait vingt-cinq mille en Piémont et quinze ou vingt mille sur les confins de Nice et de Savoie. Le gouverneur de Milan fut trop heureux d'accepter les engagements pris en son nom par Charles-Emmanuel et de n'avoir point à défendre le Milanais[1].

Ce n'est pas là ce qu'aurait voulu son allié de la veille, tout prêt à devenir son ennemi. Charles-Emmanuel, brûlant de se dédommager d'un côté de ce qu'il n'avait pu gagner de l'autre,

1. *Mém.* de Richelieu, p. 609-612. — *Mercure françois*, t. XV, an. 1629, p. 132-139. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, 2e part., p. 572-580.

pressait le roi d'envahir le Milanais, et Venise secondait vivement les instances du duc de Savoie. Toutes les chances, les premières chances, au moins, paraissaient en faveur de l'agression; tous les états d'Italie, même Gênes, eussent abandonné, au premier revers, l'alliance tyrannique de l'Espagne. Richelieu ne se laissa pas tenter et ne changea pas ses plans. Il voulait, avant tout, terminer la guerre intérieure qu'avait interrompue l'expédition de Casal.

Charles-Emmanuel, irrité de ce refus, résolut de violer son nouveau traité dès qu'il le pourrait sans trop de péril et commença par traîner en longueur l'évacuation du Montferrat : les Espagnols le secondaient de leur mieux; mais le roi et le cardinal n'étaient pas disposés à leur servir de jouets. Le roi manifesta l'intention de rester à Suse jusqu'à ce que le traité fût complétement exécuté et envoya Toiras, avec trois ou quatre mille hommes, relever les garnisons espagnoles du Montferrat (4 avril). On vit bien, aux manières du duc de Savoie, que la ligue défensive était avortée : la république de Venise et le duc de Mantoue s'étaient empressés de la signer; mais le pape Urbain VIII, quoique penchant pour la France, ne se décida point à prendre parti par un acte aussi grave.

Un événement diplomatique important compensa, et au delà, l'insuccès du projet de ligue franco-italienne : la paix avec l'Angleterre fut conclue à Paris, le 4 avril, par la médiation de Venise, de la Hollande et du Danemark. Charles Ier avait désiré la paix, même avant la mort de Buckingham; mais, bien que cette mort eût levé une partie des obstacles, il restait une grande difficulté. Charles voulait exercer, en faveur de Rohan et des huguenots du Midi, cette intervention qui n'avait point été soufferte à La Rochelle. Le gouvernement français fut inébranlable. Charles hésita quelque temps; mais les embarras politiques parlaient plus haut que le point d'honneur. La mort de Buckingham n'avait pas mis fin à la guerre engagée entre la prérogative royale et les droits des communes, et Charles méditait de dissoudre encore une fois le parlement, mais pour ne plus le rassembler et gouverner seul désormais. Pour cela, il fallait la paix à tout prix au dehors. Charles céda : il abandonna les huguenots, malgré les plaintes et les imprécations qu'ils élevèrent jusqu'au

ciel contre son parjure, et se trouva ainsi libre de se précipiter dans cette carrière d'aveugle despotisme, au bout de laquelle, après des succès momentanés, il devait rencontrer l'échafaud.

Le pouvoir absolu se présentait sous des auspices bien différents en France, où il apparaissait comme la dictature du génie et de la gloire, comme l'incarnation de la puissance nationale!

La ratification du roi d'Espagne, cependant, n'arrivait pas et le duc de Savoie différait le plus qu'il pouvait de fournir à l'avitaillement des places du Montferrat : l'Espagnol et le Savoyard s'efforçaient de faire perdre du temps à Louis XIII au profit des huguenots. Cet artifice fut inutile : Louis repartit de Suse, le 28 avril, pour rentrer en France, et le cardinal suivit le roi, le 11 mai, laissant à Suse le maréchal de Créqui avec six mille soldats largement approvisionnés. Le duc de Savoie fut averti qu'on lui rendrait Suse quand on aurait la ratification de Philippe IV en bonne forme.

Le gros des forces royales avait déjà repassé le Rhône. Richelieu avait fait adopter au roi un plan de campagne formidable : il voulait en finir d'un seul coup. Cinquante mille soldats inondaient le Languedoc et la Haute-Guyenne. Quatre corps de troupes eurent ordre de « faire le dégât », d'une part, autour de Montauban et de Castres, de l'autre, autour de Nîmes et d'Usez, les plus fortes villes que tinssent les huguenots, afin de les mettre d'avance hors d'état de soutenir un long siége; pendant ce temps, le roi en personne, à la tête du principal corps d'armée, devait pousser du Rhône jusqu'au Tarn à travers les Cévennes, emportant sur son passage les petites places de ces cantons et enlevant aux huguenots leur réserve des montagnes.

A une attaque si puissamment combinée, le duc de Rohan ne pouvait opposer qu'un parti découragé, divisé, épuisé par les ravages de la petite guerre qui désolait, depuis dix-huit mois, les environs des villes et des bourgs insurgés. Il n'était pas assez fort pour affronter un seul des corps de l'armée royale. La publication de la paix avec l'Angleterre fut un dernier coup de massue. Rohan avait pressenti l'abandon des Anglais et s'était efforcé d'acquérir à sa cause d'autres défenseurs. L'héritier de Coligni s'était adressé au successeur de Philippe II. Au lieu d'une assistance indirecte,

de quelque argent envoyé sous main, comme auparavant, Rohan avait proposé au cabinet espagnol, dès l'automne de 1628, un traité secret, mais formel. Après de longs pourparlers, Philippe IV, de l'aveu de son conseil de conscience, accepta l'offre faite par Rohan « de conserver la guerre en France pour tout le temps qu'il plaira à S. M. Catholique », mais n'accorda qu'un subside de 300,000 ducats au lieu de 600,000 que demandait Rohan : le duc devait avoir en outre 40,000 ducats de pension, et son frère Soubise 8,000[1]. Rohan s'engageait, lors même qu'il aurait traité avec le consentement de S. M. Catholique, à rompre la paix dès qu'il plairait à l'Espagne. Il promettait de n'inquiéter en aucune manière les catholiques dans les pays occupés par ses armes. « Le cas advenant que le sieur de Rohan et ceux de son parti se puissent rendre si forts qu'il se puissent cantonner et faire un état à part, ils promettent la liberté de conscience et le libre exercice de la religion aux catholiques : les catholiques... religieux et religieuses, seront maintenus en tous leurs biens, honneurs et dignités. »

Ce pacte étrange fut signé à Madrid le 3 mai : il était trop tard; le rêve de république huguenote fut dissipé par l'éclat de la foudre.

Richelieu rejoignit le roi, le 19 mai, devant Privas, la capitale du Vivarais protestant. La ville, sommée, refusa de se rendre et tira sur le héraut du roi : elle était défendue par cinq cents soldats d'élite que commandait le brave Saint-André de Montbrun, par un corps de milice du Vivarais et par une population animée d'un zèle farouche. La résistance fut d'abord très-vigoureuse et coûta la vie aux deux maréchaux de camp de l'armée royale. Cependant, lorsque les dehors de la place eurent été emportés d'assaut, le 26 mai, les habitants et une partie de la garnison commencèrent à s'effrayer et obligèrent Saint-André à offrir de capituler. Le roi

1. D'après les termes des propositions de Rohan, il semble que ces pensions furent seulement confirmées, et que les deux frères les touchaient déjà antérieurement, peut-être depuis 1625. *Mercure françois*, t. XV, an. 1629, p. 455-463. — L'Espagne ne pouvait pas fournir aisément un grand subside : elle avait fait encore tout récemment une perte énorme; la flotte des Indes Occidentales, portant plus de 15 millions de valeurs, avait été prise par les Hollandais. *Mercure*, t. XV, an. 1629, p. 244.

répondit qu'il ne les recevrait qu'à discrétion. Les habitants de Privas, qui avaient commis de cruelles violences contre les catholiques des environs et qui se savaient en butte à d'implacables ressentiments, n'osèrent se fier à la clémence du sévère Louis XIII. Dans la nuit du 27 au 28, une grande partie de la population et des miliciens essaya de s'enfuir à travers les bois et les rochers : tout ce qui tomba entre les mains des gens du roi fut massacré, pendu ou envoyé aux galères. Le reste des bourgeois, avec les soldats, se retirèrent dans le fort de Tolon, qui servait de citadelle à Privas, et sollicitèrent derechef une capitulation : Louis refusa. « Ce sont », écrivait-il, ce même jour, à sa mère, « les meilleurs hommes qu'ait M. de Rohan, et, en les faisant tous pendre, *comme je ferai*, et Saint-André le premier, c'est couper le bras droit à M. de Rohan[1]. »

La confusion et la terreur étaient telles dans le château, que les assiégés contraignirent leur commandant d'aller solliciter le pardon du roi : Saint-André n'avait pas de sauf-conduit; on le retint prisonnier. Le lendemain, les assiégés se résignèrent à ouvrir leurs portes sans conditions. Au moment où les gardes françaises entraient dans le fort, une barrique de poudre prit feu; au fracas de cette explosion, les assiégés épouvantés se précipitèrent en foule des remparts dans le fossé; les soldats royaux, croyant qu'on avait fait sauter leurs camarades, crièrent à la trahison, se jetèrent avec fureur sur les fuyards, en passèrent au fil de l'épée plusieurs centaines, puis pillèrent et brûlèrent la ville et le fort, sans qu'il fût possible de les arrêter (29 mai). Les protestants accusèrent le roi et ses conseillers d'avoir préparé l'incident qui amena cette boucherie : le cardinal, dans une lettre à la reine mère et dans ses Mémoires, assure que le feu fut mis aux poudres par un huguenot de Privas, qui cria que mieux valait périr par le feu que par la corde. Richelieu a soin d'observer qu'il était au lit, malade de fatigue, et n'a rien vu « de cette rigueur non volontaire. » Il y avait entre le roi et le cardinal cette grande différence que celui-ci était rigoureux par politique, celui-là, cruel par nature. Richelieu était incapable d'une odieuse

1. Manuscrits de Béthune, vol. cot. 9323.

et inutile barbarie. Il fit donner la vie à Saint-André, que le roi voulait faire pendre[1].

Une ordonnance royale compléta la ruine des malheureux habitants de Privas, en déclarant tous leurs biens confisqués et en interdisant à qui que ce fût de s'établir désormais dans cette ville sans lettres patentes du roi.

Le Vivarais, saisi d'effroi, mit bas les armes. Le roi entra dans les Cévennes. Alais essaya de se défendre : Rohan y avait placé jusqu'à deux mille cinq cents soldats et tenta d'y jeter, de nuit, un nouveau secours. Le cardinal monta à cheval en personne pour repousser le chef des rebelles (15 juin). Alais capitula le 16 juin.

Rohan sentit sa cause perdue : les secours d'Espagne ne pouvaient plus ni suffire ni même arriver à temps. Rohan comprit que mieux valait subir la paix générale la plus désavantageuse que de voir toutes les villes réformées succomber l'une après l'autre sans conditions. Une paix générale, quelle qu'elle fût, maintenait le protestantisme français, sinon comme corps politique, au moins comme corps ecclésiastique. Les propositions du duc et de l'assemblée générale, transférée de Nîmes à Anduze, dans les Cévennes, ne furent pas mal accueillies du roi et du cardinal. Le cabinet français était pressé par les événements du dehors. Philippe IV avait envoyé une réponse assez équivoque sur les affaires de Mantoue, au lieu de la ratification promise par le gouverneur de Milan, et Richelieu savait que l'Espagne, brûlant de venger l'affront de Casal, poussait l'empereur à porter ses armes en Italie et à prendre pour son compte une querelle dans laquelle il n'avait jusqu'alors que prêté son nom.

Le gouvernement, toutefois, ne fit d'autres concessions aux rebelles que de les comprendre tous ensemble dans une même déclaration d'amnistie : Richelieu fut inflexible sur l'article des fortifications; il fallut que toutes les places occupées par les huguenots se résignassent à démolir elles-mêmes leurs ouvrages

1. Manuscrits de Béthune, vol. 9323, f°s 9-15-24. — *Mém.* de Richelieu, collect. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 14-16. — *Mém*, de Rohan, *ibid.*, t. V, p. 596-597.—Tallemant des Réaux (t. III, p. 57) donne d'étranges détails sur l'insensibilité du roi, qui, si l'on en croit Tallemant, prenait plaisir à contrefaire les « grimaces » des blessés et des mourants.

extérieurs; on ne leur laissa que leurs vieilles enceintes. Tout en témoignant désirer « la conversion de ses sujets de la religion prétendue réformée », le roi donna une nouvelle confirmation de l'édit de Nantes, à laquelle les circonstances prêtèrent une solennité singulière. C'était sur les ruines de la faction huguenote que Richelieu faisait jurer au fils de Henri IV le maintien de la liberté religieuse proclamée par son père. Il n'y avait plus de parti calviniste en France : le but de Richelieu était atteint; heureuse la France, si l'entraînement du despotisme n'eût point fait renverser au tout-puissant héritier de Louis XIII la limite posée par deux grands hommes entre les droits de la politique et ceux de la conscience!

L'acte qui devait mettre fin à la guerre civile, arrêté dès le 28 juin, fut publié peu de jours après, à Nîmes, où le roi fit son entrée en grande pompe, tandis que Rohan, après une entrevue avec le cardinal, partait pour Venise. Le fier huguenot ne pouvait plus être chef de parti et ne voulait pas se faire courtisan; il n'avait pourtant pas renoncé à tout rôle politique, et Richelieu, qui appréciait plus Rohan qu'il n'en convient dans ses Mémoires, ne désespérait pas de tourner au profit de l'État cette puissante activité qui avait ébranlé l'État[1].

Le roi repartit de Nîmes, le 15 juillet, pour Paris, laissant le cardinal en Languedoc avec plein pouvoir pour commander en son nom dans tout le Midi. Richelieu avait deux affaires importantes à terminer avant de suivre le roi : l'une était la soumission de Montauban, qui, seule de toutes les villes réformées, refusait de reconnaître le traité d'Alais et ne pouvait se résoudre à sacrifier les fortifications qui faisaient son orgueil; l'autre était l'établissement des élus en Languedoc.

Le gouvernement royal avait une tendance à peu près constante à saper les priviléges qui distinguaient encore certaines provinces du reste de la monarchie et visait à annuler ou à faire disparaître ces États Provinciaux, avec lesquels il fallait débattre tout accroissement d'impôt, toute taxe extraordinaire. Au droit de voter l'impôt, se joignait, dans les pays d'États, le droit de le répartir et de

1. *Mém.* de Richelieu; collect. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 16-26. — *Mém.* de Rohan, *ibid.*, t. V, p. 598-604. — *Mém.* de Bassompierre, p. 302-303.

le percevoir. Le gouvernement voulait substituer, pour ce qui concernait la répartition et la perception, le régime des élus royaux au régime des commissaires choisis par les États. Ce régime des États Provinciaux, si l'on en doit croire Richelieu, avait de graves inconvénients, en Languedoc surtout, pays longtemps habitué à une quasi-indépendance vis-à-vis du pouvoir central et où le gouverneur exerçait une autorité immodérée, de compte à demi avec les États Généraux de la province et les États particuliers des diocèses. Le gouverneur et les États, devenus une sorte d'oligarchie avide et oppressive, levaient de fortes taxes sans l'autorisation du roi, les répartissaient arbitrairement, grevaient le pays par des emprunts et d'autres dettes d'origine fort contestable. Quels que fussent les abus de cet ordre de choses, comme le système fiscal qu'on y voulait substituer en avait d'autres qui les valaient bien, que les élus étaient généralement très-peu populaires et que les provinces tenaient à leurs vieilles libertés, on pouvait craindre que les gens intéressés au maintien de ce qui existait n'entraînassent le peuple à protester violemment contre le changement de ses habitudes[1]. Richelieu mit à profit l'impression d'admiration et de crainte produite par ses succès, pour effectuer une mesure dès longtemps projetée, et un édit qui créait vingt-deux bureaux d'élections en Languedoc fut publié à Nîmes pendant le séjour du roi. Le motif allégué dans le texte de l'édit est de pourvoir à ce qu'aucuns deniers ne soient plus imposés que par l'ordre du roi, et qu'égalité y soit observée[2]. Les États de Languedoc, réunis à Pézenas, refusèrent de recevoir l'édit. Le duc de

1. Une révolte de paysans avait eu lieu à ce sujet, sous le ministère de La Vieuville, avec des circonstances remarquables. La Guyenne, longtemps après que ses États Généraux furent tombés en désuétude, avait conservé des États particuliers dans chacune de ses sénéchaussées. Le gouvernement ayant créé, en 1624, deux élections dans le Querci, sous prétexte que les assemblées d'États étaient onéreuses au pays et que les députés répartiteurs « se laissoient corrompre par présents », les paysans crurent avoir plus à craindre des officiers royaux que des commissaires provinciaux et s'insurgèrent. Seize mille campagnards, prenant le titre de « Nouveaux Croquants », se portèrent en armes sur Cahors et sur Figeac, et sommèrent ces deux villes de leur livrer les élus du roi. Les magistrats fermèrent les portes, malgré le menu peuple, et le maréchal de Thémines, sénéchal de Querci, chargea et mit en déroute, avec quelques centaines de soldats, cette multitude indisciplinée. Les deux principaux chefs furent pendus : c'étaient un astrologue et un ancien soldat (juin 1624). *Mercure françois*, t. X, p. 473.

2. *Mercure*, t. XV, an. 1629, p. 522.

Montmorenci, gouverneur de Languedoc, n'osa les soutenir : le cardinal enjoignit aux États de se séparer et leur défendit de se réunir dorenavant sans la permission du roi, sous peine de lèse majesté. Ce coup d'État, qui brisait des droits séculaires, ne rencontra aucune résistance, au moins pour le moment.

Richelieu ne fut pas moins heureux à l'égard de Montauban. Cette belliqueuse cité, devant laquelle avait échoué Louis XIII en 1621, ne se fût pas résignée à courber la tête devant l'arrogant Épernon, gouverneur de Guyenne, dont elle avait tant de fois bravé les menaces et repoussé les attaques; mais elle consentit enfin à se rendre au vainqueur de La Rochelle. Quand les Montalbanais surent que Richelieu marchait contre eux avec l'armée, ils lui mandèrent qu'ils étaient prêts à le recevoir dans leurs murs, parce qu'ils ne se fiaient qu'à lui seul et qu'ils savaient sa parole inviolable. Ils le reçurent aux cris de : « Vivent le roi et le grand cardinal ! » Richelieu ne fut pas fâché de recueillir seul les honneurs de cette royale entrée dans la dernière des cités huguenotes. Il se montra sensible aux bons procédés des gens de Montauban, accueillit très-courtoisement les ministres du saint Évangile et leur déclara que le roi, « en qualité de sujets, ne faisoit point de distinction entre eux et les catholiques. » Son affabilité acheva l'ouvrage de ses armes, et les souvenirs que sa personne laissa aux huguenots du Midi servirent beaucoup sa politique.

Richelieu quitta Montauban, le 22 août, au bruit de la mine et de la sape qui renversaient toutes ces fortifications redoutées, repaires des guerres civiles et religieuses. Les forteresses catholiques eurent le même sort que les huguenotes : la destruction des unes rendait les autres inutiles. La suppression de tant de petites garnisons pillardes dut être un immense soulagement pour le Midi.

Le roi avait déjà licencié, le mois précédent, une partie de l'armée : Richelieu congédia encore plusieurs régiments et ne maintint sur pied, en sus des troupes détachées en Italie, que le chiffre normal convenu avec les Notables de 1626, vingt mille fantassins et deux mille cavaliers. Toutes les forces conservées furent réparties le long de la Saône et du Rhône, afin de pouvoir rentrer en Italie au premier signal.

Richelieu, après un voyage triomphal à travers la France, rejoignit Louis XIII, le 13 septembre, à Fontainebleau. La première partie du programme que le ministre avait présenté au roi cinq ans auparavant était accomplie : les deux grandes ordonnances de juillet 1626 et de juin 1629 avaient proclamé « l'abaissement des grands » et « la ruine du parti huguenot. » Restait à relever le nom de la France « dans les nations étrangères au point où il doit être. » L'expédition de Suse était de bon augure pour cette seconde moitié de l'œuvre.

La politique extérieure de Richelieu, que nous allons voir se dérouler dans toute sa grandeur, ne souffre aucune discussion; vis-à-vis de l'étranger, cet homme a été la France incarnée. Il n'en est pas de même des faits intérieurs qui viennent de s'accomplir devant nous : l'histoire y a le plus souvent applaudi jusqu'ici; toutefois les protestations, d'abord isolées, ont grandi et se sont multipliées sous l'impression et par l'expérience des phases diverses que parcourt la Révolution française. Sans débattre maintenant l'ensemble du règne du grand ministre, arrêtons du moins notre pensée sur les deux points capitaux indiqués tout à l'heure. Sur les grands, deux mots seulement : on pourrait donner des regrets à une liberté aristocratique renversée par le despotisme; il n'est pas permis de regretter une anarchie doublée de tyrannie. La France, de ce côté, n'avait rien à perdre. Pour les huguenots, c'est autre chose. Cet État dans l'État, cette force organisée, compliquant, entravant les mouvements de la force nationale, était une grande difficulté, offrait de grands abus; l'idée de l'abattre fut toute naturelle chez un homme d'action et d'unité. Et pourtant, reconnaissons-le, il eût été plus grand s'il ne l'eût point abattue; car il eût été plus prévoyant. Le génie ne devrait pas seulement s'appliquer à dominer le présent, mais à préserver l'avenir. Le parti huguenot était un mal, mais ce mal préservait d'un mal pire. C'était un obstacle pour l'action; mais c'était aussi un barrage qui retardait le flot envahissant du despotisme. Mieux eût valu lancer les Rochelois sur l'Espagne que de les détruire. Richelieu n'abusa point de sa victoire, mais il rendit facile à un autre d'en abuser après lui. La Rochelle debout, on n'eût osé restaurer l'ère des persécutions et révoquer l'édit de Nantes.

LIVRE LXVIII

RICHELIEU, *suite.*

RICHELIEU ET LA FAMILLE ROYALE. — GUERRE INDIRECTE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE. — Commencements d'hostilités de la reine mère contre Richelieu. — Oppression de l'Allemagne par l'empereur. L'ARMÉE DE WALDSTEIN. Décret pour la restitution des biens ecclésiastiques occupés par les protestants. Traité secret entre la France et la Suède pour la délivrance de l'Allemagne. — Traité de commerce entre la France et la Russie. — Le Canada envahi et restitué par les Anglais. Établissement des Français aux Antilles. — Nouvelle invasion du Mantouan et du Montferrat par les Impériaux et les Espagnols. Le duc de Savoie passe à l'ennemi. Richelieu s'empare de Pignerol et des passages des Alpes. La Savoie occupée. Victoire de Vegliana. Saluces recouvré. Commencements de MAZARIN. — Le *lanturlu* de Dijon. — Diète de Ratisbonne. LE PÈRE JOSEPH. Succès diplomatiques de Richelieu contre l'empereur. Ferdinand II obligé de licencier l'armée de Waldstein. Traité de Ratisbonne. — Intrigues contre Richelieu. Conjuration des deux reines, de Monsieur et des Marillacs. Maladie du roi à Lyon. *Le Grand Orage de la cour. Journée des Dupes.* Victoire de Richelieu. Le duc d'Orléans et la reine mère quittent la France. — La *Gazette de France.* Création de la presse périodique.

1629-1631

Ce ne fut probablement pas sans regret que Richelieu quitta le théâtre de sa gloire, pour retourner dans une cour où l'attendaient des périls sans honneur et d'indignes rivalités. Maintenant, que les grands et les huguenots étaient abattus, c'était la maison royale qui devenait l'instrument des ennemis de la France. Le frère et l'héritier présomptif du roi, Gaston d'Orléans, avait montré une aigreur croissante dans le cours de cette année : excité par deux intrigants qui voulaient se rendre importants, il avait refusé de suivre le roi en Italie; il avait affecté de vouloir se remarier contre le gré de Louis; il avait réclamé une augmentation d'apanage et le gouvernement d'une des grandes provinces frontières. Sur le refus du roi, il crut ou feignit de croire

sa liberté menacée, s'éloigna quand Louis revint de Languedoc à Paris, lui écrivit des lettres déclamatoires contre Richelieu et, d'après les insinuations d'agents espagnols, passa en Lorraine, où le duc Charles, qui persistait dans son mauvais vouloir contre le gouvernement français, fit un brillant accueil au prince fugitif, sous prétexte d'honorer dans sa personne la maison de France.

Pendant ce temps, la reine mère recevait fort mal Richelieu à Fontainebleau. Le cardinal n'avait jamais manqué de procédés envers sa bienfaitrice : sa correspondance atteste les égards obséquieux auxquels il se pliait pour adoucir cette intraitable humeur; mais Marie voulait plus que des égards : elle voulait un pouvoir dont elle était incapable et indigne, et, chez elle, se mêlait à l'orgueil de la reine et aux préjugés de la dévote l'amertume de la femme galante, qui ne peut se résigner à vieillir et qui rend l'homme qu'elle a aimé responsable des torts du temps et de la nature. Richelieu expiait en ce moment la liaison qui avait commencé sa fortune. Marie lui montra, devant toute la cour, un visage si hostile, que le cardinal crut devoir offrir sa démission au roi et annoncer cette nouvelle à la reine mère par une lettre respectueuse, mais digne et ferme : la colère de Marie en fut redoublée et le roi, placé entre un ministre indispensable et une mère insensée, « pleura très-amèrement presque tout un jour[1] ». Louis ne céda point : il refusa, comme toujours, cette démission si souvent, mais peu sincèrement offerte et obligea Marie à une réconciliation apparente avec le cardinal. De nouveaux honneurs, auxquels dut consentir la reine mère, dédommagèrent Richelieu d'un moment d'anxiété : le cardinal fut nommé gouverneur en titre de Brouage et des îles d'Oléron et de Ré; puis des lettres patentes lui conférèrent le titre de « principal ministre d'État », afin de l'élever de droit au-dessus des autres ministres, ainsi qu'il l'était de fait (21 novembre 1629)[2].

La reine mère apaisée, il avait fallu s'occuper de ramener Monsieur en France. Richelieu, dans la situation où était l'Europe, ne voulait pas laisser cette arme à la politique étrangère. Près de quatre mois s'écoulèrent en pourparlers entre Paris et Nanci.

1. *Mém.* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 49.
2. *Recueil* d'Auberi, t. I, p. 308.

Triste condition des monarchies, que le caprice d'un jeune fat y devienne un intérêt d'État! Que ceux qui plaignent l'homme politique aux prises avec les difficultés des assemblées délibérantes et qui croient la grande administration impossible dans les gouvernements libres lisent le *Journal* où Richelieu a consigné les soucis, les tracas, les complots de chaque jour! ils y verront quel était le sort d'un grand ministre sous l'ancien régime : ils verront dans quelles misères s'est usée la moitié de cette glorieuse existence, quels obscurs reptiles embarrassèrent incessamment les pas de ce lion, tandis qu'il cherchait au loin des adversaires dignes de lui[1].

Gaston, après de longs débats entre ses conseillers, le sieur de Puy-Laurens et le président Le Coigneux, et les envoyés du roi, conclut enfin sa paix, moyennant le gouvernement de l'Orléanais, du Blaisois et de la Beauce, de la ville d'Orléans et du château d'Amboise, 100,000 livres de rentes sur le duché de Valois, avec la nomination aux offices et bénéfices dans ce duché, et 50,000 écus comptant (2 janvier 1630). Il ne voulut pas, néanmoins, se rendre directement auprès du roi, à son retour en France, ni assurer le cardinal de son amitié.

Richelieu n'était plus à la cour, lorsque Monsieur repassa la frontière. Le cardinal, rassuré par les éclatantes faveurs dont Louis XIII venait de le combler, s'était hardiment séparé du roi pour aller où l'appelaient l'honneur et les intérêts de la France.

Les événements du dehors redoublaient d'intérêt et de grandeur. Les affaires d'Allemagne et d'Italie, qui avaient formé jusqu'alors deux sphères distinctes, se confondaient par l'intervention armée de l'empereur en Lombardie, tandis que la France, délivrée de ses luttes intestines, s'engageait puissamment dans la querelle du Nord.

Jamais la constitution de l'Empire n'avait été si complétement bouleversée. Depuis 1620, depuis la maladroite intervention diplo-

1. *Journal de M. le cardinal-duc de Richelieu, durant le Grand Orage de la Cour* (1630-1631); réimprimé dans les *Archives curieuses*, 2e sér., t. V. On a contesté à tort l'authenticité de ce document, recueil de notes qui a servi à la rédaction des *Mémoires* de Richelieu. *V.* ce que dit M. Cousin de ces journaux de Richelieu, dont il cite une autre partie écrite de la propre main du cardinal. *Madame de Hautefort*, p. 356-364.

matique de Luines en Allemagne, l'Autriche avait marché de succès en succès : les états héréditaires et électifs de l'empereur ramenés sous le joug[1], le Palatin dépouillé, l'Union Évangélique dissoute, le roi de Danemark vaincu, avaient montré la puissance autrichienne grandissant de campagne en campagne. Les efforts que tenta le Danois, en 1627, pour se relever de sa défaite de Lutter, ne lui valurent que de nouveaux désastres : quarante mille soldats rassemblés par Christiern IV, et parmi lesquels figuraient quatre mille volontaires français et des régiments anglais et hollandais, furent battus en détail et dissipés par Waldstein et Tilli; le Holstein, le Slesvig, le Jutland, furent envahis, et Christiern, rejeté dans les îles, perdit tout ce qu'il possédait sur le continent, à l'exception de Gluckstadt. Les princes de Hesse-Cassel et de Brunswick étaient dépouillés d'une partie de leurs états : l'électeur de Brandebourg avait ratifié la déposition du Palatin et reçu des garnisons impériales dans ses places; tous les états protestants d'Allemagne, sauf la Saxe électorale, étaient traités en pays conquis.

Les catholiques commençaient à s'effrayer à leur tour. Pendant les premières années de la guerre, l'empereur avait dû ses victoires à l'assistance du duc de Bavière et de la Ligue Catholique : il visait à s'en passer maintenant, et Albert de Waldstein lui avait suggéré un expédient vraiment infernal pour n'avoir plus besoin de personne. Ce seigneur de Bohême, enrichi et illustré dans les guerres qui venaient de ruiner sa patrie, érigeant en système ce que les chefs protestants Mansfeld et Halberstadt pratiquaient naguère par nécessité, avait offert à Ferdinand, en 1626, de lui donner une armée de cinquante mille hommes, sans qu'il lui en coûtât autre chose qu'une patente impériale et un brevet de généralissime. Ferdinand accepta : Waldstein fit plus que de tenir

1. En 1627, l'asservissement de la Bohême fut consommé par l'interdiction d'employer la langue nationale (le slavo-tchekhe) dans les actes publics. Trente mille familles furent chassées de Bohême pour avoir refusé d'abjurer leur religion. — En novembre 1629, la mort de Bethlem Gabor rendit à l'empereur la libre disposition de la Hongrie, moins Bude et les autres places occupées par les Turcs; mais Ferdinand n'osa soumettre la Hongrie au même régime que le reste de ses domaines, et il s'est maintenu là, jusqu'à nos jours, des restes des libertés détruites dans les autres états autrichiens. — W. Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche,* c. LI.

parole ; il leva cinquante mille hommes, puis cent mille, puis cent cinquante mille : le butin, la licence, d'énormes contributions de guerre arrachées sans cesse aux amis comme aux ennemis, tinrent lieu de solde à cette horde immense, qui promena par toute l'Allemagne la terreur et la dévastation, grossissant de marche en marche par les misères mêmes dont elle était cause, et recrutant sur son passage tout ce qu'il y avait dans la société germanique de sauvages passions, de natures violentes et d'existences troublées. C'étaient les « grandes compagnies » du XIVe siècle dans des proportions colossales et sous la conduite d'un empereur des brigands. Jamais plus formidable tyrannie militaire ne foula aux pieds tous les droits et toutes les lois.

Les protestants écrasés ne résistaient plus et gardaient un silence de stupeur : des cris de colère et d'effroi s'élevèrent du sein des populations catholiques. Le duc de Bavière et les électeurs ecclésiastiques pressèrent à plusieurs reprises Ferdinand d'accorder la paix aux Danois et de licencier son armée ; mais, d'une autre part, ils provoquaient l'empereur à reprendre les vastes propriétés ecclésiastiques occupées par les réformés depuis la paix de Passau, ce qui devait être une véritable révolution territoriale, et fournissaient ainsi à Ferdinand le prétexte le plus spécieux de rester armé.

L'empereur poursuivit ses avantages et ne désarma point. Waldstein disait assez haut qu'il fallait réduire les électeurs au rôle des grands d'Espagne. Les projets de Ferdinand et de son généralissime se développaient sur une échelle toujours plus étendue, et il fut bientôt évident que Ferdinand visait à la conquête de la Baltique et prétendait assujettir à l'Autriche tout ce qui s'étend de cette mer à l'Adriatique. L'empereur projetait l'invasion des îles danoises et une contre-révolution en Suède au profit du roi de Pologne, Sigismond Wasa, chassé autrefois de Scandinavie par les protestants. Il fallait une marine pour consommer ces grands desseins. Waldstein essaya de contraindre les villes hanséatiques de la Baltique à mettre leurs navires à la disposition de l'empereur : ces cités maritimes, dernier refuge de la liberté allemande, ayant résisté pour la plupart, la conquête du Mecklenbourg et de la Poméranie fut résolue ; le duché de Mecklenbourg fut confisqué

et engagé à Waldstein, en garantie de ce que lui devait l'empereur; Waldstein, créé duc de Friedland et amiral de la Baltique, envahit la Poméranie, quoique le vieux duc de cette province n'eût pris aucune part à la guerre. La ville hanséatique de Stralsund, avantageusement située comme point d'attaque contre les îles danoises et la Suède, fut sommée de livrer son port. Elle refusa : Waldstein l'assaillit. Les Danois firent les derniers efforts pour sauver Stralsund, et leurs flottes détruisirent la marine qu'avait improvisée Waldstein avec l'aide du roi de Pologne. Les ressources des Danois s'épuisaient cependant et Stralsund allait succomber, quand une flotte suédoise apparut dans le port. Waldstein, qui avait annoncé qu'il prendrait Stralsund, « fût-elle attachée au ciel par des chaînes de fer »! se vit réduit à lever le siége (novembre 1628).

Stralsund eut ainsi la gloire d'arrêter le flot de l'invasion autrichienne. Ce premier échec, l'attitude nouvelle de la France, les instances de l'Espagne, qui pressait l'empereur d'intervenir en Italie, décidèrent Ferdinand à abandonner le projet de conquérir la Baltique, tout en conservant un établissement sur cette mer, à octroyer la paix au roi de Danemark et à lui rendre ses provinces, à condition que le Danois abandonnât les intérêts du Palatin et des ducs proscrits du Mecklenbourg. Le Danois consentit, sacrifia ses alliés et renonça aux anciennes possessions ecclésiastiques qu'il avait occupées dans le cercle de Basse-Saxe (l'archevêché de Bremen et l'évêché de Verden) (mai 1629). Les impériaux restèrent dans le Mecklenbourg et la Poméranie.

Une telle paix n'était ni ce que désirait Richelieu, ni ce qui pouvait sauver l'Allemagne. A l'époque où la paix se négociait à Lubeck entre Ferdinand et Christiern IV, un des plus habiles et des plus courageux agents de Richelieu parcourait l'Allemagne et le Nord, afin de susciter partout des obstacles et des ennemis à la politique autrichienne. C'était un gentilhomme français, du nom de Charnacé, qui avait beaucoup voyagé dans le Nord : il était venu trouver Richelieu au commencement de l'année 1628, lui avait fait un magnifique éloge du roi de Suède Gustave-Adolphe et l'avait assuré que l'union de ce prince avec la France pourrait changer la face de l'Europe. Richelieu ajourna d'abord toute résolution à

ce sujet jusqu'après la prise de La Rochelle; puis, au moment de partir pour le Piémont, en janvier 1629, il expédia Charnacé au delà du Rhin[1]. L'agent français alla d'abord à Munich représenter au duc de Bavière la nécessité de repousser un joug qui menaçait désormais les catholiques aussi bien que les protestants. Le duc Maximilien promit que les princes catholiques d'Allemagne ne prendraient aucunement parti pour l'empereur ni pour l'Espagne dans l'affaire de Mantoue, écouta volontiers les idées renouvelées de Henri IV, que lui exposa Charnacé, sur la translation du sceptre impérial de la maison d'Autriche dans celle de Bavière, mais ne voulut pas s'engager jusqu'à signer une alliance défensive avec la France. Quant à une transaction sérieuse et durable entre la Ligue Catholique et les protestants allemands, il y avait une énorme difficulté : c'était cette restitution des biens d'Église que la Ligue Catholique avait réclamée et que l'empereur ordonnait en ce moment même dans des proportions qui dépassaient de beaucoup la réclamation (mars 1629). Ferdinand, par une interprétation évidemment forcée des traités de Passau et d'Augsbourg, enjoignit aux protestants de rendre, non pas seulement les seigneuries ecclésiastiques relevant de l'Empire, qu'ils avaient envahies depuis ces traités, mais les terres d'Église relevant des princes et seigneurs réformés, ce qui renversait les bases de la Paix de Religion, suivant laquelle chaque prince réglait chez lui les affaires religieuses : c'était le bouleversement de l'Allemagne. Le calvinisme était absolument proscrit; le luthéranisme était prohibé dans les villes épiscopales, qui avaient joui de la liberté religieuse depuis tant d'années, à commencer par Augsbourg, la cité sainte des luthériens.

Tant que les princes catholiques soutiendraient ces mesures exorbitantes, la paix de l'Allemagne était impossible.

La mission de Charnacé en Bavière ne fut pourtant pas infructueuse. S'il ne réconcilia point les protestants et les catholiques, il fit croître les germes de discorde qui s'élevaient entre les catholiques et l'empereur.

1. *Mém.* de Richelieu; coll. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 65-66.— *Id.* de Fontenai-Mareuil, p. 199.

De Munich, Charnacé se rendit à Lubeck : il ne put empêcher le roi Christiern de traiter isolément avec l'empereur, mais sa présence, en inquiétant les représentants de l'Autriche, contribua du moins à décider la restitution des provinces danoises. De là, il passa en Prusse, où la guerre se prolongeait, depuis trois ans, entre les rois de Suède et de Pologne. Charnacé n'avait pas trompé Richelieu : au fond de la Scandinavie était éclos un génie politique et militaire de premier ordre. Le règne de Gustave-Adolphe, roi à dix-huit ans (en 1611), n'avait été qu'une longue suite d'actions héroïques. Lors de son avénement, sa couronne lui était disputée par son cousin-germain Sigismond, roi de Pologne, renversé jadis du trône de Suède par son père : ses provinces gothiques étaient envahies par les Danois, toujours prêts à revendiquer leur vieille suprématie sur la Suède; les Russes s'efforçaient de lui enlever l'Estonie, récente conquête de son père. Gustave repoussa les Danois, les plus proches et les plus dangereux de ses ennemis, et se débarrassa d'eux par quelques concessions peu onéreuses; puis il se tourna contre les Moscovites, leur arracha la Carélie et l'Ingrie, et imposa au tzar Michel Fedorowitz une trêve de quarante ans, qui excluait les Russes des rivages de la Baltique. Il prit ensuite l'offensive contre le roi de Pologne et descendit de l'Estonie dans la Livonie, dans la Courlande, dans la Prusse polonaise, étendant ainsi la domination suédoise sur toute la rive septentrionale et orientale de la Baltique. C'était presque malgré lui qu'il poursuivait ses conquêtes sur ces rivages lointains, désireux qu'il était de porter ses armes sur le théâtre plus éclatant de l'Europe centrale et d'arrêter les progrès des Impériaux vers le midi de cette même Baltique. Dès 1625, il s'était offert comme chef aux confédérés de la Basse-Saxe, qui, malheureusement pour eux, lui préférèrent leur voisin le roi de Danemark. Plusieurs fois il avait proposé la paix au roi de Pologne; mais Sigismond, encouragé par l'empereur, qui tenait à occuper les Suédois hors de l'Empire, s'obstinait dans une lutte malheureuse. Quinze à vingt mille soldats, envoyés par Waldstein à Sigismond en 1629, rétablirent un moment l'équilibre; la noblesse polonaise, cependant, était fort lasse d'une guerre entreprise pour les intérêts dynastiques de Sigismond et pour les

intérêts religieux des jésuites, et se montrait sensible aux plaintes de l'électeur de Brandebourg, duc de Prusse, dont les terres étaient cruellement ravagées par les puissances belligérantes.

Ce fut sur ces entrefaites que l'envoyé de Richelieu arriva sur le théâtre de la guerre et offrit aux deux partis la médiation de la France. L'opinion des chefs polonais se prononça si vivement, que Sigismond n'y put résister. On conclut, grâce à Charnacé, sinon la paix, au moins une trêve de six ans : Gustave-Adolphe rendit une partie de ses conquêtes, mais garda de fortes positions le long de la Baltique et surtout à l'embouchure de la Vistule (septembre 1629). Gustave repartit pour la Suède : Charnacé l'y suivit et d'importantes négociations remplirent tout cet hiver. La nation suédoise, faible en nombre, mais forte par le courage et l'intelligence, avait été inébranlablement confirmée dans la Réforme par le résultat de la lutte dynastique qui avait eu lieu entre la branche catholique et la branche luthérienne de la maison de Wasa : elle se sentait appelée à relever le protestantisme européen, menacé de ruine par la faiblesse, l'égoïsme et les discordes des princes allemands, et à saisir, entre les réformés, ce premier rôle qu'abandonnait la puissante Angleterre, absorbée par ses dissensions. Gustave était donc sûr d'être soutenu par son peuple; néanmoins il montra d'abord beaucoup de réserve, afin d'engager la France plus fortement vis-à-vis de lui, avant de s'engager lui-même dans une si vaste et si audacieuse entreprise. La forme aristocratique de la constitution suédoise obligea l'envoyé français à traiter par écrit avec le Sénat, ce qui amena des lenteurs; d'une autre part, Waldstein, rabattant un peu de son arrogance, avait fait à la Suède quelques propositions au nom de l'empereur; mais Waldstein ne voulait pas sincèrement une paix dont la première condition eût été de rendre le Mecklenbourg, sa conquête et son fief. Ferdinand eût fait des concessions, à cause des affaires d'Italie; Waldstein l'en empêcha. La négociation entre l'empereur et la Suède avorta donc : la négociation entre la Suède et la France aboutit à un projet de traité convenu entre Charnacé et les conseillers de Gustave, en mars 1630, sauf la ratification de Louis XIII. Les deux couronnes contractèrent une alliance de six ans, pour défendre leurs amis opprimés, assurer le libre commerce de

l'Océan du Nord et de la Baltique, faire démolir les forteresses bâties récemment sur les rivages de ces deux mers et chez les Grisons, et rétablir les princes et états de « l'Empire romain » en tous leurs droits. Le roi de Suède promettait de descendre en Allemagne avec trente mille fantassins et six mille chevaux; le roi de France promettait de contribuer de 400,000 écus par an à l'entretien de cette armée. Le roi de Suède s'obligeait à respecter le culte catholique partout où il le trouverait établi et à ne point attaquer le duc de Bavière ni la Ligue Catholique d'Allemagne, pourvu que ceux-ci gardassent la neutralité. Les deux parties s'engageaient à ne pas traiter l'une sans l'autre et à renouveler le traité si le but n'était point atteint dans les six ans. Quelques difficultés relatives aux catholiques d'Allemagne retardèrent la signature définitive du traité jusqu'en janvier 1631, mais on lui donna un effet rétroactif quant aux six années de terme et au subside promis par la France pour l'année 1630[1].

Durant le séjour de Charnacé en Prusse et en Suède, une autre mission au fond du Nord avait attesté que le cardinal, au milieu de ses préoccupations politiques, n'oubliait pas son grand projet de « rétablir le commerce ». Deshaies de Courmenin, fils de l'ancien ambassadeur à Constantinople, et déjà connu personnellement par son voyage officiel à Jérusalem, avait été envoyé en Moscovie afin d'obtenir du tzar la liberté de commerce pour les Français dans ses États, avec juridiction consulaire entre eux et liberté de conscience. Le tzar Michel Fedorowitz y consentit moyennant un simple droit de 2 pour 100 sur les marchandises françaises. C'est le premier traité conclu entre la France et la Russie (novembre 1629). Deshaies, en passant, avait obtenu du roi de Danemark la réduction des droits du Sund à 1 pour 100 pour les Français, tandis que les Anglais et les Hollandais payaient 5 pour 100[2].

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, p. 1. — *Mercure*, t. XVII, p. 468. — *Mém.* de Richelieu; ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 64-79, 298-306. — Sur l'ensemble des affaires d'Allemagne, *V.* Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*, c. L-LI. — Schiller, *Histoire de la Guerre de Trente Ans.* — *Mercure françois*, t. XII, XIII, XIV, XV, *passim.*

2. *Mém.* de Richelieu; collect. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 71-154. — *Mercure françois*, t. XVI, p. 1022 et suiv. Le *Mercure* donne déjà au tzar le titre d'empereur. La lettre de Michel Fedorowitz à Louis XIII, dans le *Mercure*, est très-curieuse. On y

Les intérêts du commerce maritime et des colonies étaient, en ce moment, l'objet d'un grave débat avec l'Angleterre. Le conseiller d'état Châteauneuf avait été envoyé à Londres pour détourner les Anglais de traiter avec l'Espagne et pour inviter Charles Ier à prendre avec le roi de Suède contre l'Autriche les mêmes engagements qu'il avait eus avec le roi de Danemark. Sur ces entrefaites, on apprit que des aventuriers écossais et anglais, conduits par un huguenot dieppois, avaient envahi la Nouvelle-France au nom du roi Charles, avant qu'on eût connu, dans cet autre hémisphère, la paix signée entre Louis XIII et le monarque anglais. La colonie, par suite de son mauvais régime, n'avait pu opposer une résistance efficace.

Il faut, pour se rendre compte de cet événement, se reporter un peu en arrière. La compagnie privilégiée de la Nouvelle-France, malgré les conseils et les efforts de Champlain et du vice-amiral de Monts, avait donné ses soins exclusivement au trafic et rebuté plutôt qu'encouragé les colons, sans comprendre que la colonisation eût été la seule base solide du commerce. C'était en vain que le gouvernement royal, en 1622, avait transféré le privilége à une nouvelle compagnie, avec obligation d'établir un certain nombre de colons; elle n'avait pas exécuté ses engagements. Richelieu s'efforça, en 1627, de mettre un terme à ce fâcheux état de choses et provoqua la formation d'une troisième compagnie de cent associés, au capital de 300,000 livres, pour le commerce de la Nouvelle-France. La nouvelle compagnie promit de faire passer au Canada, dans l'espace de quinze ans, quatre mille Français catholiques, de les y nourrir, chacun trois ans durant, après lequel temps elle leur délivrerait des terres toutes ensemencées. Le gouvernement, à cette condition, investit la compagnie de la propriété de la Nouvelle-France, sans autre réserve que le ressort, foi et hommage, et la provision des officiers de justice souveraine. A cette société de marchands fut accordé le droit d'ériger

voit qu'un ambassadeur russe était venu en France en 1615. Le véritable but de l'envoi de Deshaies était de former une compagnie française pour le transit des soies de la Perse à travers la Moscovie; mais le tzar ne voulut pas autoriser des étrangers à opérer ce transit et promit seulement de procurer aux Français les marchandises de l'Orient à bon marché. — L'Angleterre avait conclu, en 1623, un traité analogue à celui de Deshaies. Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, 2e part., p. 437.

des duchés et toutes sortes de seigneuries, sauf la confirmation du roi. Le roi la gratifia de deux navires armés, et lui concéda le monopole à perpétuité des cuirs et des pelleteries du Canada et le monopole de toutes les autres branches de commerce pour quinze ans, la grande pêche exceptée[1]. Ce fut une faute grave, comme le prouva la diminution du mouvement maritime; et les économistes, tels que Forbonnais, ont eu le droit de reprocher cette faute à Richelieu, car les lumières du temps suffisaient à en préserver le cardinal, et les États Généraux de 1614 avaient protesté d'avance contre les monopoles.

Un autre article de la charte octroyée à la compagnie est, au contraire, extrêmement honorable à Richelieu; c'est la disposition qui assimile aux Français régnicoles, pour tous les droits utiles ou honorifiques, non-seulement les Français qui s'établiront au Canada et leur postérité, mais les sauvages qui embrasseront le christianisme. Le génie vraiment chrétien et philosophique de la France brille de son plus pur éclat dans cette solennelle abjuration des préjugés de la race et de la couleur. On reconnaît là le principe de la préférence que donnèrent généralement les « Peaux rouges » aux Français sur les Anglais, si durs envers les races inférieures[2].

La constitution de la compagnie fut ratifiée par le roi devant La Rochelle, en mai 1628; mais la compagnie n'eut pas le temps de réparer les fautes de sa devancière. Il n'y avait qu'un méchant fort à Québec, avec quarante ou cinquante hommes de garnison, et probablement pas davantage au Fort-Royal d'Acadie et au Cap-Breton. Champlain, après avoir soutenu un blocus rigoureux dans Québec durant l'hiver de 1628 à 1629, fut obligé par la

1. La grande pêche occupait, dit-on, alors huit cents bâtiments, qui gagnaient 30 pour 100 des capitaux engagés. *Mercure*, t. XVIII; p. 73.

2. *Mercure françois*, t. XIV, ann. 1628, p. 252-267. — Les Anglais eurent aussi des alliés parmi les « hommes-rouges »; mais ce furent les peuplades ennemies des tribus du Saint-Laurent avec lesquelles nos premiers colons s'étaient liés d'une amitié qui ne fut jamais rompue. — La France, fidèle au principe d'humanité qu'elle avait posé, interdit à ses colons de faire avec les sauvages le commerce de l'eau-de-vie, quand on se fut aperçu des terribles effets de cette liqueur sur des peuples enfants. Les Anglais ne se firent pas le même scrupule. Forbonnais, *Recherches sur les Finances*, t. I, p. 214. Les particuliers, parmi les nôtres, transgressèrent plus d'une fois la défense posée par l'état et par l'église, et l'on accusa les jésuites d'y autoriser leurs facteurs clandestins.

famine de capituler au printemps. Les Anglais attaquèrent aussi les Français à Saint-Christophe, une des petites Antilles, où les deux nations avaient fondé, chacune de leur côté, un établissement en 1625 et s'étaient d'abord entendues à l'amiable pour le partage de l'île [1]. Les Français furent dépouillés d'une partie des positions qu'ils occupaient dans l'île. A cette nouvelle, Richelieu expédia du Havre à Saint-Christophe dix navires armés, sous les ordres du sieur de Cahusac, qui força les Anglais de restituer ce qu'ils avaient pris (juillet-août 1629). Peu de temps après, Cahusac reparti, une flotte espagnole vint assaillir à la fois Anglais et Français. Duparquet, neveu du gouverneur français d'Esnambuc, mourut héroïquement après avoir fait des prodiges pour repousser la descente des Espagnols : d'Esnambuc, réduit à capituler, se retira, avec les quatre cents hommes qui composaient sa colonie, à l'île de Saint-Martin; mais, les Espagnols n'ayant pas occupé Saint-Christophe, il y revint aussitôt après leur départ. Les Anglais en firent autant. Les Français, non contents de se réinstaller à Saint-Christophe, prirent possession de la Barbade, et une déclaration royale du 17 novembre 1629, qui établit un droit de 30 sous par livre sur le tabac ou petun, exempta le tabac importé des îles appartenant à la compagnie des Antilles, afin de favoriser la colonisation. La colonie des Antilles s'accrut plus vite que la colonie du Canada : les splendeurs des tropiques attiraient plus nos aventuriers que les sombres et glaciales forêts du Saint-Laurent [2].

1. Un gentilhomme normand, d'Esnambuc, parti de Dieppe avec un brigantin et cinquante hommes, avait commencé pour son compte la colonie de Saint-Christophe, qui fut le point de départ des Antilles françaises. En octobre 1626, revenu en France pour solliciter l'appui de Richelieu, il avait obtenu la création d'une petite compagnie au capital de 45,000 livres et de deux vaisseaux, avec autorisation de coloniser les îles de Saint-Christophe, la Barbade et autres, du 11e au 18e degré de latitude nord.

2. *Recueil* d'Isambert, t. XVI, p. 347. — L'édit observe que le trop bon marché du tabac est grandement préjudiciable à la santé des sujets du roi, parce qu'ils en prennent à toute heure. C'est là le point de départ de cet impôt aujourd'hui si productif. L'immense expansion de l'usage du tabac a été plus avantageuse au fisc qu'à la société française ! — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 91-93. — L'introduction des nègres esclaves dans les Antilles françaises et anglaises, à l'imitation des Espagnols et des Portugais, fait ombre à la générosité de la France envers les sauvages américains. Louis XIII eut d'abord, dit-on, beaucoup de répugnance à autoriser l'esclavage; on le persuada en lui remontrant que c'était le moyen de convertir

L'affaire du Canada ne fut pas vidée aussi prestement que celle de Saint-Christophe : on négocia; les Anglais tergiversèrent tant qu'ils purent, mais ils sortirent pourtant de la Nouvelle-France en 1632. Charles Ier n'avait pas envie de renouveler la guerre contre la France à l'occasion du Canada et s'engageait de plus en plus dans une politique violente au dedans, pacifique au dehors. Il conclut, en 1630, la paix avec l'Espagne, malgré les efforts des négociateurs français et hollandais; cependant, ainsi que le souhaitait Richelieu, il resta dans le système de guerre indirecte quant à l'Allemagne et aux Pays-Bas, n'abandonna point entièrement la cause du Palatin, son beau-frère, et des autres princes dépouillés, promit des secours au roi de Suède contre l'Autriche et continua d'assister les Hollandais.

Les Anglais et les Français, alors même que leurs princes étaient en guerre, avaient continué de se trouver sous les mêmes drapeaux en Allemagne et en Hollande. Ils venaient de figurer ensemble parmi les vainqueurs de Bois-le-Duc pris, en septembre 1629, par le prince d'Orange Frédéric-Henri, après un terrible siége, où un maréchal de France, le protestant Châtillon, avait commandé sous le prince. Une puissante diversion austro-espagnole au cœur de la Hollande n'avait pu sauver Bois-le-Duc et les Hollandais n'avaient pas seulement repoussé l'ennemi, mais s'étendaient victorieusement sur les deux rives du Rhin, jusque dans le cœur de la Westphalie. Le duc de Bavière avait refusé de coopérer avec les Austro-Espagnols contre les Hollandais.

Ainsi Richelieu avait été partout présent, d'un bout de l'Europe à l'autre, par ses agents ou par ses lieutenants, durant tout le cours de cette année si bien remplie. Dans les derniers jours de 1629, le cardinal partit, afin de se porter de nouveau vers l'Italie, où la France était directement engagée.

C'était pour intervenir en Italie et complaire à l'Espagne, que l'empereur, contrairement à ses vrais intérêts, avait rappelé des rives de la Baltique une partie de ses forces. Dès la fin de mai 1629, un corps d'armée autrichien était entré brusquement chez

les noirs. Le P. Labat, *Nouveau Voyage aux îles de l'Amérique*, t. IV, p. 114; 1722, in-12. Sur tout ce qui regarde les Antilles, *V.* Adrien Dessales, *Histoire générale des Antilles*, t. I; 1847.

les Grisons et s'était saisi des passages du Rhin et de la ville de Coire. Une déclaration impériale du 5 juin somma les Français d'évacuer les « fiefs impériaux d'Italie ». Les Autrichiens ne descendirent pas toutefois sur-le-champ dans la Valteline et l'été se passa en négociations. La France essaya en vain de transiger avec l'empereur et d'obtenir que Ferdinand ratifiât la prise de possession de Mantoue et du Montferrat par le duc de Nevers. Les Suisses, toujours en proie à leurs discordes religieuses, ne purent s'entendre pour chasser les étrangers de chez les Grisons. Les Impériaux, de leur côté, tâchèrent inutilement d'amener les Français à quitter Suse et de détacher de la France le duc de Mantoue. Pendant ce temps, le vieux Spinola venait prendre le gouvernement du Milanais : Olivarez espérait que le vainqueur d'Ostende et de Breda donnerait Casal à l'Espagne. A la fin de septembre, les Allemands, enfin prêts, descendirent en Lombardie et, sous les ordres du général italien Colalto, assaillirent le Mantouan : Spinola envahit le Montferrat. Les auxiliaires français défendirent beaucoup mieux ce marquisat que les auxiliaires vénitiens ne défendirent les petites places des environs de Mantoue, et Colalto commença de serrer de près cette forte ville avant la fin de l'automne.

Le roi et le cardinal étaient bien décidés à ne pas laisser périr les fruits de l'expédition de Suse. Des masses de soldats furent levées en France et à l'étranger : on enrôla quatre mille Liégeois, six mille Allemands, deux mille Écossais, six mille Suisses. Le roi ne pouvait partir en personne, comme il l'eût désiré : l'affaire de Monsieur n'était pas encore tout à fait accommodée et il fallait pourvoir à la sûreté de la Champagne et des Trois-Évêchés, qui semblaient menacés par de nombreuses troupes impériales réunies en Alsace et à l'entrée de la Lorraine. Le cardinal se mit donc seul en route, le 29 décembre, avec un plein pouvoir de « lieutenant général représentant la personne du roi en son armée, tant dedans que dehors le royaume ». C'était plus que le rétablissement par commission des fonctions de connétable : c'était une délégation de la royauté; car les pouvoirs de Richelieu allaient jusqu'à décider de la guerre ou de la paix et généralement faire tout ce que le roi ferait en personne[1].

1. *Mercure*, t. XVI, an. 1629, p. 4.

Une déclaration royale très-vigoureuse devança le cardinal : le roi y gardait encore quelques ménagements envers l'empereur, mais traitait fort durement le cabinet espagnol.

Richelieu reçut, chemin faisant, la nouvelle de la levée du siége de Mantoue. Les maladies contagieuses qui désolaient alors le nord de l'Italie et le midi de la France, et qu'aggravait, en Lombardie, l'air malsain des rizières inondées, avaient obligé Colalto à lever son camp, tout en conservant les petites places d'alentour. Casal ne courait pas non plus de danger prochain. Le cardinal n'en mit pas moins de célérité dans ses préparatifs[1]. Le plan de campagne ne pouvait être arrêté qu'éventuellement, car tout dépendait de la conduite que tiendrait le duc de Savoie. Charles-Emmanuel rusait comme à l'ordinaire : invité à se joindre aux Français, ainsi qu'il s'y était engagé dans le cas où les Espagnols n'observeraient pas le traité de Suse, il tâchait de se rendre l'arbitre des puissances belligérantes et de retarder la marche des Français ; il suscitait mille difficultés sur le prix et la distribution des étapes militaires, que le traité l'obligeait d'accorder à travers ses états. Le Savoyard fit perdre plusieurs semaines à Richelieu, qui montra une patience peu conforme à ses habitudes. C'est qu'il fallait, à tout prix, avant de se brouiller avec Charles-Emmanuel, assurer l'avitaillement de Casal.

Le cardinal refusa cependant toute proposition de suspension d'armes avec les persécuteurs du duc de Mantoue, voulant, comme il le dit lui-même, « bonne paix ou forte guerre ». Le cardinal-légat Antonio Barberini et le nonce du pape à Turin s'entremirent vainement auprès de lui. Ce fut à l'occasion de ces pourparlers que Richelieu se trouva pour la première fois en contact avec un gentilhomme romain appelé Mazarin (Giulio Mazarini), alors employé en qualité d'agent diplomatique par le nonce Pancirola. Richelieu fut très-frappé de l'esprit fin et délié, de la vive et pénétrante intelligence, que révélaient la belle figure et l'at-

1. Le parlement de Grenoble, craignant que le blé ne manquât en Dauphiné, avait entravé les approvisionnements de l'armée en cassant les traités faits par les marchands du pays avec le munitionnaire général et en faisant ouvrir leurs greniers, ce qui excita le peuple à s'ameuter et à piller même les blés du dehors qui traversaient le Dauphiné. *Mém.* de Richelieu, t. II, p. 125. — De tels incidents n'étaient pas propres à rendre le cardinal bienveillant pour les parlements.

trayante conversation de l'Italien. Le cardinal déclara, dit-on, qu'il n'avait encore rencontré personne qui eût un plus beau génie pour les affaires et songea dès lors à se l'attacher[1]. Cet étranger devait être un jour le successeur du grand Armand.

Richelieu, voyant bien que la maison d'Autriche, froissée dans son orgueil, n'était pas disposée à une paix raisonnable, s'était résolu à renoncer au système de guerre indirecte et à s'attaquer ouvertement à l'Espagne, s'il pouvait, à ce prix, rallier solidement la maison de Savoie à la France. Il offrit à Charles-Emmanuel d'assaillir le Milanais à frais communs et au profit de la maison de Savoie. Le Savoyard trouva que ce n'était pas assez et prétendit que les Français conquissent pour lui tout à la fois Milan et Gênes. Au fond de l'âme, il ne prit pas au sérieux les offres de Richelieu : il avait toujours en mémoire le traité de Monçon, principe de sa haine contre le cardinal, et se figurait que Richelieu abandonnerait l'entreprise de Milan comme il avait abandonné celle de Gênes en 1626, ou garderait Milan, si on le prenait. Il ne comprenait pas que la France ne voulait plus en Italie « que des portes », suivant l'expression de Richelieu. Cette erreur fut fatale au vieux duc, qui manœuvra sans succès afin d'amener une transaction basée sur le démantellement de Casal et sur l'évacuation du territoire grison par les Impériaux et de Suse par les Français.

Le cardinal n'avait garde d'évacuer Suse : l'armée française, formée principalement des troupes cantonnées dans le sud-est après la campagne de Languedoc, était descendue à Suse dans le courant de février 1630, par la Savoie et par le Dauphiné, non sans souffrir cruellement du froid au passage des Hautes-Alpes. Le 23 février, Richelieu franchit les monts au milieu des neiges : du 4 au 8 mars, il eut, avec le prince de Piémont, de longues conférences à Bussolino, s'assura que Charles-Emmanuel ne visait qu'à embarquer les Français dans le Montferrat et à rester maître des passages derrière eux, afin de les réduire à sa discrétion par la nécessité des vivres et de dicter la loi aux deux partis. Casal était pourvu, pour quelque temps, de vivres fournis au poids de

1. Auberi, *Histoire du cardinal Mazarin*, t. I, c. II.

l'or par Charles-Emmanuel. Le cardinal avait la liberté d'agir et ne se laissa pas prendre au piége.

Le 13 mars, Richelieu se mit en route, avec l'armée, comme pour aller à Casal : l'avant-garde touchait déjà le Montferrat; le cardinal s'arrêta brusquement et somma, une dernière fois, Charles-Emmanuel de se déclarer pour le roi, de faire marcher son contingent côte à côte avec les Français, de livrer de grands approvisionnements payés et non fournis, enfin, de détruire le camp retranché qu'il avait établi à Vegliana, entre Suse et Turin, dans le but évident de se placer sur les derrières de l'armée française, quand elle se serait avancée sur Casal. L'offre d'envahir le Milanais fut réitérée; le cardinal consentait même à seconder le duc contre Gênes. Charles-Emmanuel répondit enfin nettement qu'il relevait de l'Empire et ne pouvait se déclarer contre l'empereur : Richelieu sut que le duc avait demandé assistance à Spinola et à Colalto, et les mouvements hostiles des troupes piémontaises, qui occupèrent les passages de la Petite-Doire, la défense aux sujets piémontais de vendre des vivres aux Français, le décri des monnaies françaises, annoncèrent que le duc avait pris son parti. Le cardinal eut bientôt pris le sien.

Dans la nuit du 17 au 18 mars, toutes les troupes françaises, au nombre de vingt-deux ou vingt-trois mille combattants, se réunirent sur la rive gauche de la Petite-Doire, près de Casalete : le cardinal espérait forcer le passage assez rapidement pour surprendre et enlever le duc et son fils dans Rivoli, au delà de Vegliana; Charles-Emmanuel fut, dit-on, secrètement prévenu par le duc de Montmorenci, dont Charles-Emmanuel avait adroitement caressé la vanité et qui n'était pas désireux de voir Richelieu remporter un avantage aussi décisif. Le duc se retira précipitamment sur Turin avec toutes ses forces, qui se montaient à une quinzaine de mille hommes, et, au point du jour, les Français virent la rive droite de la Petite-Doire entièrement déserte. L'infanterie traversa la rivière sur un pont que l'ennemi n'avait pas eu le temps de couper : la cavalerie passa à gué, conduite par le cardinal « généralissime », qui chevauchait, la cuirasse sur le dos, le chapeau à plumes sur la tête, l'épée au côté et les pistolets à l'arçon. Le temps était affreux : les soldats, battus de la grêle,

inondés d'une pluie glaciale, « donnoient le cardinal à tous les diables », sans lui savoir gré de partager bravement leur mésaventure; mais, le soir, ils changèrent bien de ton, quand on les eut installés dans le quartier du duc de Savoie, à Rivoli, et Richelieu, qui avait été fort sensible à leurs injures, eut le plaisir de les entendre tout à son aise boire les bons vins du duc « à la santé du grand cardinal[1] ».

Charles-Emmanuel attendait les Français à Turin et se flattait de venger son affront de Suse devant les murs de sa capitale, avec l'aide de Spinola et de Colalto. Mais les Français ne parurent pas devant Turin : ils retournèrent brusquement vers les Alpes et, le 20 mars, ils investirent Pignerol. La ville se rendit dès le 23 : le château, très-fort et très-bien approvisionné, ne tint que huit jours de plus; le gouverneur perdit courage et ouvrit les portes le jour de Pâques, 31 mars, au moment où le duc de Savoie et ses alliés se préparaient à tenter les derniers efforts pour le secourir. Le fort de la Pérouse, situé au-dessus de Pignerol, sur la route de Dauphiné, s'était rendu, le 23 mars, à un détachement français : on prit les châteaux de La Luzerne et de Bagnols : on fortifia Briqueras; on ne se contenta pas d'occuper les hautes vallées vaudoises de La Luzerne, d'Angrogne, de Saint-Martin, de Pragela, de La Pérouse; on gagna ces montagnards protestants « par des douceurs qui les convièrent à se mettre volontairement sous l'obéissance du roi », et on les arma au nom de la France[2]. Ainsi furent réparées les fautes des derniers Valois : les principaux débouchés des Alpes dauphinoises dans le Piémont étaient au pouvoir de Richelieu et la France tenait de nouveau les clefs de l'Italie.

La prise de Pignerol fut comme un coup de tonnerre qui atterra Charles-Emmanuel et dissipa toutes ses illusions. Désormais la France avait, chez lui et malgré lui, une base d'opérations inébranlable. Les généraux de l'empereur et du roi d'Espagne se hâtèrent de proposer la paix, sérieusement cette fois, afin qu'on rendît Pignerol. Le légat et le nonce s'entremirent derechef.

1. *Mém.* de Puységur. — *Mém.* de Pontis; collect. Michaud, 2e sér., t. VI, p. 559-560. — Levassor, t. III, p. 453-454.

2. Lettre de Richelieu à l'archevêque de Bordeaux; ap. Manuscrits Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/2 — *Mém.* de Richelieu, ap. collect. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 138-180. — *Mém.* de La Force, t. III p. 316-317.

Richelieu en référa au roi, mais de façon à le décider à pousser ses avantages, et travailla, provisoirement, à se fortifier dans ses conquêtes.

Le roi avait quitté Fontainebleau dans la seconde quinzaine de février et séjourné quelques semaines à Troies, pour observer les mouvements des Impériaux en deçà du Rhin. Son frère, qui ne l'avait pas revu depuis l'escapade de Lorraine, vint le trouver à Troies (18 avril). Louis accueillit très-bien Gaston et, d'après le conseil du cardinal, le nomma son lieutenant général représentant sa personne dans l'armée de Champagne, ainsi qu'à Paris et dans les provinces du Nord. On espérait satisfaire ainsi l'amour-propre du jeune prince, qui se plaignait toujours d'être écarté des affaires publiques, et l'intéresser à se bien conduire. Le chef réel de l'armée de Champagne était Louis de Marillac, frère du garde des sceaux, qui avait été nommé maréchal en 1629 par la protection de la reine mère.

Le roi, accompagné des deux reines et de toute la cour, se dirigea ensuite par la Bourgogne sur Lyon, après avoir annoncé publiquement qu'il allait se mettre à la tête de l'armée de réserve formée en Bresse et conquérir la Savoie. Il s'arrêta en passant à Dijon, afin de pourvoir aux suites des troubles qui avaient eu lieu récemment dans cette ville. Le gouvernement poursuivait l'établissement général des élus dans les pays d'États : après le Languedoc, c'était le tour de la Bourgogne. Les États Provinciaux avaient offert 1,800,000 livres à Louis XIII, pour qu'on dispensât la Bourgogne de recevoir les élus. Le conseil du roi avait refusé, en l'absence de Richelieu, qui blâme ce refus dans ses Mémoires, parce que les abus qu'il avait reprochés aux États de Languedoc n'existaient pas en Bourgogne et qu'il ne s'y levait aucuns deniers sans l'ordre du roi [1]. Le rejet de l'offre des États Provinciaux excita une violente agitation dans le pays : le bruit courut que la création des bureaux d'élection n'était que le prélude de l'établissement des aides ou impôts sur les boissons, dont la Bourgogne était exempte. Les 28 février et 1er mars, les vignerons de Dijon et

1. Ceci est très-remarquable et prouve que le progrès du despotisme administratif résultait moins d'un système personnel à Richelieu que d'une tendance générale de la royauté.

des alentours se soulevèrent, en chantant une espèce de vaudeville dont le refrain était : *Lanturlu!* Ils saccagèrent et incendièrent les maisons du premier président du parlement et de plusieurs autres officiers royaux; l'effigie du roi fut brûlée publiquement et il y eut, dit-on, des cris de : « Vive l'empereur! vive l'Espagne »[1]! Les bourgeois, qui avaient d'abord laissé faire, s'armèrent enfin, réprimèrent l'émeute et quelques-uns des séditieux furent exécutés à mort. Le roi ne se contenta pas de cette réparation un peu tardive : il obligea le corps municipal à lui venir demander pardon, chassa les vignerons de la ville, leur interdit de s'établir dorenavant ailleurs que dans les faubourgs et dans les villages, abolit l'élection directe du maire et des autres magistrats par le peuple, telle qu'elle se pratiquait de temps immémorial, et y substitua un mode d'élection à plusieurs degrés, qui devait fixer les fonctions municipales dans quelques familles et leur ôter tout caractère démocratique [2].

Louis XIII laissa les reines à Lyon et alla conférer à Grenoble avec Richelieu, qui, voyant Spinola retourné contre Casal et Colalto contre Mantoue, avait confié l'armée aux maréchaux de La Force et de Schomberg (10 mai). Le roi et le cardinal tombèrent d'accord sur le peu d'honneur et de sûreté qu'offraient les conditions de paix proposées par les ennemis et Louis comprit de quelle importance il était de conserver Pignerol, si follement abandonné jadis par Henri III, si heureusement recouvré par Richelieu.

La reine mère et ses créatures harcelaient le roi pour qu'il épargnât le duc de Savoie. Louis, qui souhaitait la paix autour de lui, tâcha de faire entendre raison à sa mère et lui envoya le cardinal à Lyon pour lui représenter plus amplement l'état des choses. Marie fut obligée de convenir, à contre-cœur, qu'on ne pouvait se dispenser de continuer la guerre.

Dès le 12 mai, vingt mille combattants, dont six mille Suisses, entrèrent de Bresse en Savoie : ils étaient conduits par les maréchaux de Créqui, de Bassompierre et de Châtillon. Chambéri,

1. Pendant ce temps, par compensation, on criait à Milan : « Vive la France »! en assaillant à coups de pierres la voiture du gouverneur. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 3. — *Archives curieuses,* 2e sér., t. V, p. 8.

2. *Mercure françois;* t. XVI, an. 1630, p. 148-168. — *Revue rétrospective,* t. II, p. 454; 1834. — *Mém.* de Richelieu 2e sér., t. VIII, p. 149-201.

assailli le 14, capitula le surlendemain : le roi y entra le 18; la Savoie, comme toujours, reçut les Français à peu près sans résistance. Thomas de Savoie, prince de Carignan, un des fils de Charles-Emmanuel, essaya de se maintenir, avec dix ou onze mille soldats, à l'entrée de la Tarentaise; mais bientôt, menacé d'être tourné par les Français, il repassa précipitamment le petit Saint-Bernard : dès les premiers jours de juin, toute la Savoie fut soumise, à l'exception du fort château de Montmélian, qu'on bloqua.

Ces rapides succès redoublèrent la mauvaise humeur de la reine mère, que le garde des sceaux Marillac entretenait dans sa sourde rancune contre Richelieu. Le roi et le cardinal tenaient fort à prévenir tout nouveau trouble, tout éclat dans la maison royale : Louis pria sa mère de s'avancer jusqu'à Grenoble, afin qu'il pût prendre ses avis. Marie s'en excusa. Le roi et le cardinal crurent devoir aller la trouver à Lyon. La reine mère et son confident Marillac firent tout ce qu'ils purent pour empêcher le roi de retourner à l'armée, sous prétexte des maladies contagieuses qui régnaient. Richelieu l'emporta, au moins à demi. Louis repartit de Lyon pour Grenoble et Saint-Jean de Maurienne, dans l'intention sinon de descendre en Italie, au moins de faire croire aux ennemis et à ses propres soldats qu'il y descendrait. Les Espagnols et les Impériaux, encouragés par la connaissance qu'ils avaient des intrigues de la cour de France, pressaient vivement Casal et Mantoue : Les Vénitiens s'étaient chargés de la défense de Mantoue avec quelques renforts français; il fallait secourir Casal, où Toiras et sa brave garnison commençaient d'avoir grand besoin d'assistance. Une dizaine de mille hommes, commandés par le duc de Montmorenci et par le marquis d'Effiat, surintendant des finances et grand-maître de l'artillerie, descendirent de Savoie en Piémont par le mont Cenis, le 6 juillet, afin de rejoindre l'armée demeurée à Pignerol sous les ordres du maréchal de La Force, et bien réduite par l'épidémie et la désertion. Le duc de Savoie, campé à Vegliana avec quinze ou dix-huit mille Italiens, Espagnols et Allemands, voulut empêcher cette jonction : le passage fut forcé dans un brillant combat, où le duc de Montmorenci répara quelques imprudences par des prodiges de valeur dignes des héros de la

chevalerie, et où le marquis d'Effiat se montra aussi brave capitaine qu'il était habile administrateur. Le fameux régiment allemand de Galas, qui avait décidé la défaite du roi de Danemark à Lutter et qu'on appelait « l'invincible », fut mis en pleine déroute par Montmorenci à la tête de quelques gens d'armes et d'un détachement des gardes françaises (10 juillet).

Le prix de la victoire de Vegliana fut la conquête du marquisat de Saluces, qui acheva de donner à la France tout le revers des Hautes-Alpes. La joie qu'inspirait la recouvrance de cette vieille possession française fut bientôt troublée par une funeste nouvelle. La mollesse des troupes vénitiennes, qui s'étaient laissé battre en toute occasion par les Impériaux, et la peste qui désolait Mantoue et qui ôtait toute énergie à ses défenseurs, avaient causé une terrible catastrophe. Cette forte ville, qui semblait se défendre d'elle-même par sa position presque inabordable au milieu d'un lac que forme le Mincio, avait été surprise, dans la nuit du 17 au 18 juillet, par les lieutenants de Colalto et livrée à un affreux pillage de trois jours. Le magnifique palais ducal, rempli des merveilles de l'art italien, avait été saccagé de fond en comble, et le duc, réfugié dans le fort de Porto, avec son fils et le maréchal d'Estrées, envoyé de France, n'avait pu obtenir des vainqueurs qu'une capitulation qui l'autorisait à se retirer dans les États Romains.

Charles-Emmanuel, humilié, désolé de ses nombreux revers couronnés par la perte de Saluces, son unique conquête si chèrement payée, fut accablé et non pas consolé par le malheur de son adversaire, du duc de Mantoue. Il pensa que la France et la maison d'Autriche garderaient de part et d'autre leurs acquisitions et se sentit écrasé entre ces deux grandes puissances, qu'il avait tour à tour trompées et provoquées. Le chagrin enflamma son sang et la fièvre l'emporta au bout de trois jours, à l'âge de soixante-huit ans (26 juillet). Il avait été le perturbateur de l'Europe et le fléau de ses sujets, par son ambition téméraire, sa mauvaise foi et sa cruauté. Cependant, la soif d'agrandissement qu'il manifestait pour sa maison et pour son petit état était plutôt prématurée qu'insensée : le Piémont, dès cette époque, se sentait seul vivace en présence de l'asservissement ou de la décadence temporaire

du reste de l'Italie; mais Charles-Emmanuel voulait de trop loin devancer le temps.

Le règne de son successeur Victor-Amédée fut inauguré par un nouvel échec. Les Français emportèrent le pont de Carignan sous les yeux de ce prince et hachèrent ses auxiliaires espagnols (6 août); cependant La Force, Montmorenci et d'Effiat ne marchèrent pas droit à Casal. L'épidémie qui s'était répandue, à la suite des armées, dans toutes les contrées entre le Rhône, le Haut-Rhin et l'Adriatique, décimait incessamment les forces belligérantes et ralentissait leurs opérations. Les troupes françaises avaient espéré que le roi, ou, tout au moins, que le cardinal viendrait se mettre à leur tête; on ne vit arriver que le maréchal de Schomberg, avec dix ou onze mille hommes de renfort. Schomberg prit en passant Vegliana, et les divers corps français réunis s'avancèrent dans la plaine de Turin.

On avait commencé de négocier plus sérieusement qu'auparavant et Richelieu, assailli à l'intérieur par des embarras croissants, cherchait les bases d'une transaction qui ralliât le nouveau duc de Savoie à Louis XIII, sans ravir à la France les avantages obtenus. Le parti de la paix, groupé autour de la reine mère, ne s'arrêtait point à de telles considérations et ne se souciait guère des intérêts et de l'honneur de la France. Richelieu sentait à chaque instant les sourdes atteintes de cette cabale, qui embrassait les trois quarts de la cour et qui se composait de dévots aveuglés par leurs sympathies espagnoles, de grands seigneurs froissés dans leur orgueil ou dans leur avidité et d'une foule d'intrigants subalternes, ennemis-nés de quiconque voit clair et marche droit. Le parti avait pour chefs les deux reines, longtemps ennemies, maintenant réconciliées aux dépens du cardinal; le duc d'Orléans, toujours mécontent malgré tout ce qu'on avait fait pour le satisfaire; le duc de Guise, irrité de ce que le cardinal, comme surintendant de la navigation, lui enlevait l'amirauté des mers du Levant, jusqu'alors annexée au gouvernement de Provence; les deux Marillacs, le garde des sceaux et le maréchal, qui aspiraient aux deux premières places dans le ministère; le vieux duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, attaché à la fortune de Monsieur; enfin le marquis de Mirabello, ambassadeur d'Espagne,

qui n'épargnait ni l'or ni l'intrigue. On accusait le cardinal d'exposer la vie du roi dans l'intérêt de son ambition; on déclamait sur les charges du pauvre peuple; on insistait sur le mécontentement des parlements et de tous les officiers de justice, auxquels le roi, pressé du besoin d'argent, n'avait accordé, en janvier 1630, le renouvellement de la paulette et de la « dispense des quarante jours » qu'en les obligeant à payer le quart de la valeur de leurs offices, exaction en effet excessive; on exagérait les troubles qui avaient eu lieu dans quelques villes, à l'occasion des impôts, et que les gens de justice laissaient impunis[1].

Le parti obtint un premier succès, en ramenant le roi de Saint-Jean de Maurienne à Lyon, dans les premiers jours d'août. Louis, fort ennuyé et réellement souffrant, se laissa persuader que l'air de Lyon était plus pur que l'air de la Savoie. Richelieu sentit la nécessité de ne pas perdre le roi de vue et se fit bientôt rappeler auprès de lui (22 août). Peu de jours après, les généraux français, suivant l'autorisation qu'ils en avaient reçue, signèrent une trêve de quelques semaines (du 8 septembre au 15 octobre), avec le duc de Savoie, Spinola et Colalto, par l'intermédiaire de Mazarin, qui n'avait cessé d'aller et de venir d'un camp à l'autre depuis six mois, au nom des délégués du saint siége. La ville de Casal fut remise entre les mains de Spinola : la citadelle resta au pouvoir de Toiras, qui promit de la rendre à Spinola, s'il n'était secouru du 15 au 31 octobre, Spinola s'engageant, de son côté, à évacuer la ville, si la paix se faisait, ou si Toiras était secouru dans ce délai.

Avant ce terme, Richelieu espérait avoir regagné le nouveau duc de Savoie, qu'on ne croyait pas foncièrement hostile à la France. Le duc promit de se joindre aux Français, si les Espagnols et les Impériaux n'acceptaient point une paix raisonnable avant le 13 octobre. La diplomatie du cardinal poursuivait en Allemagne des résultats plus importants encore et atteignait la maison d'Autriche au cœur même de sa puissance. Jamais le grand ministre n'avait servi si efficacement la cause de la France et de la civilisation, qu'au moment où tant de passions égoïstes conjuraient sa ruine.

1. *Mercure françois*, t. XVI, an. 1630, p. 218. — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 239.

A la fin de juin 1630, une diète impériale s'était ouverte à Ratisbonne dans les circonstances les plus solennelles qu'eût vues l'Allemagne depuis Charles-Quint. Il ne s'agissait pas seulement de savoir si l'Empire revendiquerait sa constitution fédérative, violée et foulée aux pieds, ou se changerait en une monarchie absolue; il s'agissait de savoir si l'immense mouvement imprimé par Luther au génie teutonique serait violemment arrêté et si l'Allemagne, retombant sous le joug du passé, aurait un sort pareil à celui de l'Espagne, pire même que celui de l'Espagne, puisque le peuple espagnol était le complice de sa destinée, tandis que c'était la force et la conquête qui imposaient à l'Allemagne un double despotisme politique et religieux.

Heureusement les intérêts des princes catholiques allemands étaient devenus incompatibles avec ceux de l'Autriche, depuis que l'Autriche avait vaincu par leur aide. Ces princes ne poussèrent pas le zèle jusqu'à immoler leurs droits et leur indépendance sur cet autel du catholicisme auquel l'empereur adossait son trône : la rivalité fomentée par la France entre l'Autriche et la Bavière éclata et les électeurs ecclésiastiques eux-mêmes ne se résignèrent point au rôle de « chapelains de l'empereur », que leur destinait Waldstein. Dès 1629, les électeurs catholiques avaient désapprouvé hautement la guerre de Mantoue, demandé que l'Empire gardât la neutralité dans la guerre entre l'Espagne et la Hollande, et réclamé le licenciement de l'armée de Waldstein, en réponse à une invitation que leur avait adressée Ferdinand de congédier une partie des troupes de la Ligue Catholique. Ils avaient enfin demandé la réunion d'une diète, pour aviser au rétablissement de l'ordre en Allemagne, avec la stipulation formelle qu'on n'y parlerait pas de l'élection d'un roi des Romains avant que le désarmement de Waldstein et de ses hordes n'eût été opéré. Le plus vif désir de Ferdinand était de faire élire roi des Romains son fils, qu'il avait déjà investi des royaumes de Bohême et de Hongrie : les électeurs, au contraire, ne songeaient qu'à éloigner l'élection et plusieurs d'entre eux, dans leur sourde colère contre l'Autriche, parlaient aux agents français de choisir Louis XIII.

Ferdinand sentit qu'il s'était dévoilé trop tôt. Il essaya de regagner les électeurs catholiques, assembla la diète, où les électeurs

protestants ne comparurent que par ambassadeurs, essaya de justifier devant elle son intervention en Italie et de démontrer la nécessité où il était de rester armé, à cause des entreprises que faisaient le roi de Suède et les Hollandais sur les terres de l'Empire. On apprit, sur ces entrefaites, le débarquement de Gustave-Adolphe à Stralsund (4 juillet), et l'attitude toute nouvelle de l'électeur de Saxe, jusqu'alors l'allié, le complice de l'Autriche, présagea l'orage qui allait s'élever du fond du Nord. Ferdinand, dans l'ivresse du succès, avait cessé de ménager le prince Saxon et avait prétendu le soumettre, comme les autres, à l'obligation de restituer les biens ecclésiastiques. L'électeur répondit en réclamant d'énormes dommages-intérêts pour le tort causé à son pays par les gens de guerre, l'abolition de l'édit sur la restitution des biens d'église, la confirmation des priviléges octroyés aux protestants, le rétablissement de la ville d'Augsbourg en son ancienne liberté et la punition des officiers impériaux, à cause des contributions qu'ils avaient levées arbitrairement.

Ferdinand avait espéré que les passions religieuses lui ramèneraient les catholiques, dès que les protestants relèveraient la tête. Il n'en fut rien. Le duc de Bavière et les électeurs ecclésiastiques se déchaînèrent contre les exactions et les violences monstrueuses partout commises par les généraux de l'empereur et par les Espagnols de la Belgique. Le licenciement de l'armée et la destitution de Waldstein, qui déployait à Ratisbonne le luxe d'un souverain, comme pour braver ses ennemis, furent réclamés avec violence par la diète presque entière.

C'était la main de la France qui dirigeait tout : Richelieu rendait à Ratisbonne les coups qu'il recevait à Lyon, et les intrigues de l'ambassadeur d'Espagne en France avaient pour contre-partie les menées du père Joseph en Allemagne. Le 26 juillet, on avait vu arriver, dans le séjour de la diète, un ambassadeur français, Brûlart de Léon, flanqué de deux capucins. L'un des deux était le redoutable confident, le bras droit de Richelieu, ce Joseph qui avait, au moins pour un moment, façonné les « enfants de saint François » en agents de la diplomatie française, en milice politique, rivale des jésuites[1]. Richelieu avait compté que le dévot

1. Richelieu écrivait au comte d'Avaux, qu'il ne connaissait aucun diplomate en

Ferdinand se défierait moins d'un diplomate en froc. C'était attaquer l'ennemi avec ses propres armes. Le but ostensible de la mission de Brûlart et de Joseph était de négocier la paix d'Italie par la médiation de la diète; le but réel était d'achever ce qu'avait commencé Charnacé, c'est-à-dire d'obtenir le désarmement de l'empereur et d'empêcher à tout prix l'élection du fils de Ferdinand comme roi des Romains.

Ferdinand, si justement puni de son ingratitude envers ses alliés et de l'impitoyable tyrannie de son lieutenant, hésita s'il n'emploierait pas la force pour plier la diète à ses volontés. Waldstein l'en pressait vivement : il était trop tard. L'Espagne avait, sans le vouloir, sauvé l'Allemagne en poussant l'empereur sur l'Italie. Une grande partie de l'armée impériale était retenue en Lombardie par cette conquête de Mantoue qui devait coûter si cher à Ferdinand! D'autres troupes disputaient la Poméranie à Gustave-Adolphe, qui n'avait guère encore d'alliés déclarés que le duc de cette province et la ville de Magdebourg, mais qui remuait tout le Nord par ses proclamations contre l'Autriche. Ferdinand n'osa rompre, dans une telle occurrence, avec Maximilien de Bavière : Maximilien et le père Joseph lui firent entendre que, s'il cédait, il assurerait l'élection de son fils. Il céda; il licencia dix-huit mille cavaliers, dont la plupart allèrent bientôt s'enrôler sous les drapeaux de la Suède; puis il réduisit son armée en Allemagne à quarante mille hommes; puis il sacrifia Waldstein. Le terrible duc de Friedland, dépouillé du commandement, mais garanti contre toute recherche du passé, emporta dans ses châteaux de Bohême les dépouilles de l'Allemagne et attendit, dans une fastueuse retraite, que son étoile, un moment obscurcie, recommençât à briller sur l'horizon.

Le commandement de l'armée impériale, offert au duc de Bavière avec des restrictions que n'accepta pas ce prince, fut conféré au vieux général de la Ligue Catholique, au comte de Tilli (septembre 1630).

Ferdinand n'était plus en état de soutenir une double guerre. Les Espagnols, ne rêvant que la prise de Casal et démentant sans

Europe « capable de faire la barbe à ce capucin, quoiqu'il y ait belle prise ». Manuscrits de Béthune, nº 9519. Nous reviendrons sur la police monastique du cardinal.

vergogne leur zèle catholique, engageaient l'empereur à continuer les hostilités en Italie et à s'accommoder avec le roi de Suède et avec les protestants allemands, fallût-il pour cela rétablir le Palatin Frédéric dans une partie de ses domaines concédés à Maximilien de Bavière. Les électeurs catholiques, au contraire, voulaient la paix en Italie, afin de se débarrasser de l'influence espagnole, de rendre au roi de France, leur protecteur secret, la libre disposition de ses forces, et de pouvoir repousser le roi de Suède et refuser toute concession au Palatin et même aux autres réformés. Le pape et le grand-duc de Toscane, qu'effrayait la prolongation de la guerre d'Italie, secondaient les électeurs. L'empereur céda encore sur ce point aux électeurs et fit aux envoyés français des propositions sérieuses. Il offrit d'accorder au « duc de Nevers » l'investiture du Mantouan et du Montferrat, avec indemnité pour le duc de Savoie, sur les bases du traité de Suse, et pour le duc de Guastalla. Les troupes espagnoles évacueraient le Montferrat; les troupes impériales conserveraient Mantoue et Caneto, les troupes françaises, Pignerol, Briqueras, Suse et Vegliana, jusqu'à l'entière exécution du traité; après quoi, les Impériaux sortiraient du Mantouan, les Français des états de Savoie; puis l'empereur évacuerait le pays des Grisons et la Valteline. On rendrait à Venise quelques places que les Impériaux lui avaient enlevées. Enfin, par un article général et tout à fait en dehors des affaires d'Italie, le roi Très-Chrétien s'engagerait à n'assister en aucune façon, directement ou indirectement, les ennemis de S. M. Impériale et du Saint-Empire, sauf réciprocité de la part de l'empereur.

Les électeurs catholiques pressèrent les négociateurs français d'accepter et firent, en quelque sorte, de la paix le prix du refus par lequel ils allaient tromper les espérances de l'empereur et de son fils, quant à la couronne des Romains. Cependant les conditions proposées n'étaient nullement conformes aux pouvoirs des ambassadeurs : l'engagement général de neutralité demandé par l'empereur était par trop inconciliable avec la secrète alliance négociée entre la France et la Suède. Brûlart et Joseph refusèrent d'abord, firent mine de vouloir prendre congé, puis, tout à coup, se décidèrent à donner leurs signatures et à laisser partir les

expéditions du traité pour Lyon et pour l'Italie (13 octobre)[1].

La crise violente qui agitait en ce moment la cour de France, l'imminence apparente d'une révolution dans le gouvernement, avaient probablement effrayé et entraîné les deux agents français.

Le roi, déjà souffrant à son départ de Savoie, avait passé quelques semaines à Lyon dans un état de malaise et de langueur : le 22 septembre, il fut pris d'une fièvre ardente, suivie de dyssenterie; le mal, et probablement aussi les remèdes, car on le saigna jusqu'à sept fois dans une semaine! le réduisirent bientôt à l'extrémité[2]. Les médecins avouèrent à Louis qu'il était temps de « songer à sa conscience ». Louis demanda le viatique, fit ses adieux à sa mère, à sa femme, à son ministre et se prépara pieusement à la mort. Le 20 septembre au matin, personne ne pensait qu'il pût passer la journée.

Les deux reines et toute la cour exprimaient une affliction très-bruyante, qui n'empêchait cependant personne de faire ses arrangements pour le lendemain de la catastrophe. Marie préparait sa vengeance contre « son ingrat serviteur ». Anne laissait, dit-on, sa dame d'atours, la comtesse du Fargis, écrire à Gaston pour lui rappeler un projet plus d'une fois médité, c'est-à-dire, pour lui proposer sa main; Gaston, se croyant déjà roi, accueillait ces ouvertures avec réserve et accourait de Paris en poste pour relever la couronne à l'instant où elle tomberait du front de Louis.

Richelieu était moins suspect dans ses démonstrations de douleur : il contenait plutôt qu'il n'exagérait ses angoisses. Il voyait son pouvoir croulant, sa vie menacée, son œuvre, qui lui était plus chère que la vie, son œuvre, à peine ébauchée, près de rentrer dans le néant, sa patrie retombant dans l'abîme d'où il l'avait tirée. Le hasard de l'hérédité allait donner pour chef à l'État l'aveugle et frivole instrument des ennemis de l'État!

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 287-288. — *Mercure françois*, t. XVI, an. 1630, p. 231-266; 704-718. — Coxe, c. LI. — Schiller, *Guerre de Trente Ans.* — *Vie du P. Joseph*, p. 304-359, sauf réserves.

2. On prétend que son premier médecin Bouvart, dans l'espace d'un an, le fit saigner quarante-sept fois, lui fit prendre deux cent douze médecines et deux cent quinze remèdes. *Archives curieuses*, 2e sér., t. V, p. 63. — On conçoit les effets d'un tel régime.

On prétend que les ennemis du cardinal tinrent conseil, auprès du lit où gisait le roi, sur ce qu'ils feraient du ministre; que le maréchal de Marillac, qui n'en était pas à son coup d'essai en fait de meurtre [1], proposa de le tuer; que le duc de Guise parla seulement de l'exiler; Bassompierre, de l'emprisonner. Richelieu, caché, aurait entendu le complot et, plus tard, aurait appliqué à chacun de ses adversaires la loi du talion. L'incident a été dramatisé, mais il peut avoir quelque chose de vrai au fond [2]. Ce qui paraît certain, c'est que la reine mère prit des mesures pour faire arrêter le cardinal aussitôt après la mort du roi, et que Louis, de son côté, s'acquitta d'un devoir de conscience en s'occupant d'assurer le salut de son ministre : le roi appela Montmorenci, dont il connaissait le caractère chevaleresque, et le chargea de recommander le cardinal à Monsieur. Montmorenci, au dire de son biographe, avait déjà spontanément offert à Richelieu un asile dans son gouvernement de Languedoc et l'aida à préparer sa retraite sur Avignon [3].

Les espérances des uns, les terreurs de l'autre, furent vaines : un abcès intérieur, qui creva, soulagea tout à coup le roi; le flux de sang s'arrêta; la fièvre s'apaisa et, dès le soir, Louis fut hors de danger.

On ne le laissa pas respirer durant sa pénible convalescence. Les deux reines profitèrent de sa faiblesse, l'étourdirent de violentes accusations contre Richelieu, qui, disaient-elles, ne prolongeait la guerre que pour se rendre nécessaire et immolait la santé et la vie du roi à son ambition. Les soins rendus par Anne à son mari avaient amené entre eux une espèce de réconciliation. Anne en profita pour seconder sa belle-mère. On assure que Marie dénonça au roi l'audacieux amour du ministre pour l'é-

1. Il avait, dit-on, commis, dans sa jeunesse, un meurtre par trahison, ce qui lui avait fait refuser tout avancement par Henri IV. Levassor, t. III, p. 359.

2. *Mém.* de La Rochefoucauld, p. 384. — *Id.* de madame de Motteville, p. 28. — Guise et Bassompierre n'étaient point à Lyon le jour où ce conseil aurait été tenu : mais Bassompierre y arriva le 1er octobre, portant, dit-on, l'ordre écrit par Monsieur d'arrêter le cardinal sitôt le roi expiré. Il s'en défend dans ses *Mémoires* (p. 319); mais madame de Motteville affirme qu'il lui avoua plus tard le fait.—*Mém.* de Montglat, p. 21.

3. *Mém.* de Brienne, ap. collect. Michaud, 3e sér., t. III, p. 51. — *Histoire de Henri, dernier duc de Montmorenci,* par Simon du Cros, p. 235.

pouse de son maître; on parle même d'une lettre de Richelieu à la jeune reine, qui aurait été livrée à Marie et remise par celle-ci au roi. S'il y eut réellement une pareille lettre en jeu, elle fut supposée par Marie de Médicis; Richelieu n'était pas homme à commettre une telle imprudence[1]! Quoi qu'il en fût, le monarque convalescent ne se débarrassa des obsessions de sa mère qu'en lui promettant de congédier son ministre après la paix d'Italie ou, tout au moins, suivant une autre version, d'aviser à prendre un parti après son retour à Paris[2].

Richelieu, sentant bien que le péril n'était point passé, tenta un dernier effort pour regagner non-seulement la reine mère, mais ses confidents, les Marillacs : il fit accorder une gratification en argent au maréchal de Marillac, qui avait été rappelé de Champagne avec la plupart des troupes qu'il commandait, depuis qu'on ne craignait plus rien des Impériaux de ce côté. Marillac eut ordre de passer les Alpes dans la première quinzaine d'octobre, afin de renforcer l'armée de Piémont. Montmorenci était revenu à la cour : d'Effiat était malade; le commandement fut partagé entre les maréchaux de La Force, de Schomberg et de Marillac, et, le 17 octobre, la trêve d'Italie étant expirée, les trois maréchaux partirent des environs de Saluces pour aller déliver Casal.

Ce fut sur ces entrefaites que, le 20 octobre, comme le roi venait de quitter Lyon pour reprendre la route de Paris, on reçut à la cour l'expédition du traité signé le 13 à Ratisbonne. On n'a jamais bien su si Brûlart et Joseph avaient agi de leur chef, dans un moment de découragement et d'effroi causé par la situation du roi et par la chute probable de Richelieu, ou si le cardinal, par une combinaison un peu machiavélique, avait envoyé une autorisation secrète à son capucin de signer un pacte qu'il se réservait

1. *Mém.* de Retz; collect. Michaud, 3e sér., t. I, p. 18. — *Id.* de La Rochefoucauld, *ibid.*, t. V, p. 303. — Le *Journal* de Richelieu paraît contenir quelques allusions à cet incident. *Archives curieuses*, 2e sér., t. V, p. 27-39. — Tallemant prétend qu'après la mort de Buckingham, Richelieu avait recommencé d'espérer et qu'il avait fait faire à la reine, par madame du Fargis, la proposition d'unir leurs intérêts de la façon la plus intime et de s'entendre afin de suppléer à la stérilité du roi. L'anecdote est assurément plus que suspecte!

2. La première version est celle de Bassompierre (*Mém.*, p. 319 et de Brienne (*Mém.*, p. 52); la seconde, celle de Saint-Simon (fragment ap. *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1834) et de Fontenai-Mareuil (*Mém.*, p. 228-229).

de désavouer ultérieurement, comme contraire aux pouvoirs officiels de l'ambassadeur français. La France avait grand intérêt à ce que la diète se séparât au plus tôt sans procéder à l'élection d'un roi des Romains et la diète ne se fût pas séparée si la paix n'eût été conclue. La conduite de Richelieu ne semble pas trop infirmer ce soupçon : le cardinal jeta feu et flamme contre les négociateurs, renvoya Joseph dans son couvent et manda au roi de Suède et aux Hollandais[1] que la France n'entendait nullement renoncer à ses alliances avec les adversaires de l'empereur; cependant il ne rompit point le traité avec éclat : il enjoignit à Brûlart d'en poursuivre le redressement à l'amiable auprès de l'empereur et laissa le temps à la diète de se séparer sans encombre (13 novembre) En fait, malgré ces formes modérées et conciliatrices, le traité fut considéré par la France comme non avenu et l'ordre fut expédié aux généraux de n'en point tenir compte. Quant au père Joseph, il reparut bientôt plus en faveur que jamais et l'on put croire que sa disgrâce n'avait été qu'une feinte. Le principal but de sa mission avait été atteint : la diète n'avait point élu de roi des Romains et Ferdinand n'avait point obtenu le prix du sacrifice de Waldstein[2].

L'armée française, cependant, s'était dirigée sur Casal par Asti, en laissant une réserve à Vegliana et en masquant Turin : le nouveau duc de Savoie continuait de tergiverser. Le 28 octobre, les généraux reçurent le traité du 13 par un courrier envoyé de Ratisbonne. Marillac voulait qu'on cessât les hostilités; Schomberg, dépositaire de la pensée de Richelieu, représenta que la trêve de septembre avait garanti l'évacuation immédiate de Casal par les Espagnols, si la paix se faisait avant le 15 octobre; qu'on ne pouvait laisser cette ville à leur bonne foi deux mois encore, ainsi que le voulait le traité de Ratisbonne. Le conseil de guerre décida qu'on passerait outre, sans s'arrêter aux propositions des médiateurs pontificaux. Le 26 octobre, les armées furent en présence sous les murs de Casal. Les Français comptaient environ vingt mille fantassins et trois mille chevaux[3]. Les Espagnols, renforcés

1. Un nouveau traité avec les Hollandais avait été signé en juin 1630.
2. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 281-293.
3. Sur ces trois mille chevaux, il y avait quatre cent cinquante gentilshommes de

d'une grande partie des troupes impériales de Colalto, avaient sur les Français l'avantage du poste et peut-être du nombre; mais ils n'avaient plus à leur tête l'illustre Spinola, mort tout récemment d'une maladie causée ou aggravée par le chagrin. Ce grand capitaine, blessé, humilié des mauvais procédés d'Olivarez, n'avait pu se consoler d'avoir vu Casal devenu l'écueil de sa gloire. Les assiégeants étaient troublés et incertains : l'armée de secours pleine d'ardeur et d'allégresse. Déjà le canon grondait; la fusillade s'engageait; les colonnes françaises marchaient droit à la contrevallation qui protégeait le camp ennemi et Toiras sortait de la citadelle, avec sa brave garnison, pour charger en queue les Espagnols, lorsqu'un cavalier sortit des lignes ennemies et accourut vers les Français en agitant une feuille de papier blanc et en criant : « La paix! la paix! »

C'était l'agent du pape, le *signor Giulio Mazarini.*

Les soldats étaient si animés, que plusieurs tirèrent sur lui et que Mazarin n'arriva pas sans grand danger jusqu'aux maréchaux. Il leur apportait le projet d'une convention par laquelle les généraux ennemis évacueraient sur-le-champ Casal et le Montferrat, à condition que les Français en fissent de même et que le duc de Mantoue ne pût confier la garde de ses places qu'à des gens du pays. Les Français garderaient toutes leurs positions dans les états de Savoie, jusqu'à ce que le Mantouan, le Montferrat, la Valteline et le territoire des Grisons fussent entièrement évacués.

Ces conditions furent acceptées et le *signor Giulio* eut l'honneur d'avoir arrêté, au péril de sa vie, deux armées prêtes à s'entre-détruire : le dénoûment dramatique du siége de Casal eut beaucoup de retentissement et commença la fortune de Mazarin[1].

Avant la fin de novembre, comme les généraux français venaient de repasser du Montferrat dans le Piémont, un événement extraordinaire avait jeté l'armée dans un étonnement et dans une agitation extrêmes. Un matin, l'on avait vu arriver au quartier géné-

l'arrière-ban de Dauphiné, fait digne de remarque, car il était dès lors bien rare qu'on levât l'arrière-ban, et surtout qu'on le fît sortir du royaume. — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 276.

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 258-287. — *Id.* de La Force, t. III, p. 16-17; 328. — *Id.* de Pontis, 2e sér., t. VI, p. 562-567.

ral de Follizzo un courrier chargé d'une dépêche du roi pour le maréchal de Marillac. Louis XIII donnait à Marillac le commandement en chef de l'armée et la direction des affaires d'Italie. La Force et Schomberg étaient rappelés en France. A la missive royale était jointe une lettre du garde des sceaux, Michel de Marillac, qui annonçait au maréchal, son frère, la disgrâce de Richelieu. Marillac était dans l'ivresse; Schomberg dans la consternation; mais, dès le lendemain, arrivèrent de nouvelles dépêches adressées à ce dernier : elles contenaient l'ordre d'arrêter le maréchal de Marillac et de l'envoyer en France sous escorte[1].

Une lutte décisive avait eu lieu à la cour. Le faible Louis XIII, qui ne cherchait qu'à gagner du temps, avait obtenu de sa mère qu'elle dissimulât jusqu'à ce que la cour fût revenue à Paris. Pendant le voyage, Marie fit assez bonne mine à Richelieu, qui s'était embarqué avec elle sur la Loire, de Roanne à Briare, et qui ne négligeait rien pour la fléchir. Un jour ou deux avant d'atteindre Paris, on reçut la nouvelle de la délivrance de Casal. Marie fit faire un feu de joie dans la cour de son logis : elle crut Richelieu perdu, maintenant que le roi ne pouvait plus alléguer, pour garder son ministre, les embarras de la guerre d'Italie; les confidents de la reine mère n'en jugèrent pas de même et comprirent qu'un si glorieux succès ne rendrait pas Richelieu plus facile à abattre.

En effet, le roi, quand sa mère l'eut rejoint à Paris, opposa une si vive résistance aux importunités de Marie, insista tellement sur le besoin qu'il avait encore des services du cardinal, que Marie parut se rendre : elle déclara qu'elle faisait à son fils le sacrifice de son ressentiment et consentit à se trouver au conseil avec Richelieu comme par le passé. On convint d'une entrevue dans laquelle la reine mère rendrait ses bonnes grâces au cardinal et à madame de Combalet, nièce de Richelieu et dame d'atours de Marie. La reine mère avait pris en haine et renvoyé de sa maison cette jeune et belle veuve, à laquelle le cardinal portait une affection que les courtisans ne manquaient pas d'incriminer. Le 9 novembre au matin, madame de Combalet vint donc au Luxembourg

1. *Mém.* de La Force, t. III, p. 329. — Levassor, t. III, p. 552.

se présenter à la reine mère, sous les auspices du roi : elle s'agenouilla devant Marie et la pria fort respectueusement, « avec beaucoup d'esprit et de bien dire », de lui rendre l'honneur de sa bienveillance. La reine la reçut d'un air glacé ; puis « à la froideur, l'aigreur succède ; puis la colère, l'emportement.... enfin un torrent d'injures, et peu à peu de ces injures qui ne sont connues qu'aux halles ». Le roi veut en vain lui rappeler qu'il est présent, qu'elle manque à sa parole, qu'elle se manque à elle-même ; « rien ne peut arrêter ce torrent ». A la fin, le roi outré relève brusquement madame de Combalet et lui dit que c'est en avoir trop entendu et qu'elle se retire.

La jeune femme sort en pleurs et rencontre son oncle sur le seuil. Le cardinal hésite un instant, compose son visage et entre, comme Marie répondait aux reproches du roi qu'elle n'avait que faire de se contraindre envers la Combalet, qui « ne servoit de rien à l'État » ; qu'à l'égard du cardinal, elle ne retirait pas sa promesse de lui pardonner « pour le bien des affaires. »

Richelieu s'avance, met un genou en terre et « commence un compliment fort soumis. La reine le fait lever assez honnêtement ; mais, peu à peu, la marée monte. » Le naturel grossier et brutal de la reine l'emporte encore une fois sur sa résolution de dissimuler. L'oncle est traité comme la nièce : les épithètes seules varient. On l'appelle fourbe, ingrat, perfide ; il trompe le roi, il trahit l'État... Louis, balbutiant d'émotion et de colère, essaie inutilement d'interrompre ce flux d'extravagances. Marie finit par chasser le cardinal et lui défendre de se présenter jamais devant elle. Richelieu, maître de lui-même jusqu'au bout, « souffrit tout cela comme un condamné », et sortit.

Marie alors déclara au roi que Richelieu conspirait pour le détrôner ; qu'il voulait marier sa nièce au comte de Soissons et faire le comte roi ; puis elle lui offrit pour diriger les affaires les deux frères Marillac. Le roi se tut, retourna à pied à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires (l'ancien hôtel du maréchal d'Ancre), rue de Tournon, où il logeait pendant qu'on réparait le Louvre, s'enferma dans son cabinet avec son premier écuyer Saint-Simon et se jeta sur son lit en arrachant violemment les boutons de son pourpoint. Il sentait avec effroi le moment venu de choisir,

par un acte éclatant, entre sa mère et son ministre : il n'aimait ni l'un ni l'autre; sa mère lui était insupportable, et la supériorité de son ministre, qui intervertissait les rôles entre le roi et le sujet, lui pesait et le froissait parfois comme une chaîne. Si la raison combattait pour Richelieu, le préjugé, à défaut des sentiments naturels, parlait pour Marie. Les scrupules d'une conscience peu éclairée et la crainte de l'opinion luttaient contre le sens assez droit de Louis. Richelieu lui-même avait contribué naguère à inspirer des remords au roi sur la dureté qu'il avait témoignée à sa mère après la mort du maréchal d'Ancre.

S'il s'était trouvé en ce moment auprès du roi un homme d'intrigue et de faction, tout eût été perdu peut-être. Par bonheur, Richelieu avait fermé à ses ennemis l'accès de l'intimité royale. Il savait que le triste Louis XIII, toujours à charge à lui-même, avait besoin d'une espèce de favori pour l'accompagner à la chasse, le distraire ou soulager son ennui en le partageant. Un favori de cette sorte, Baradas, s'étant mêlé dans les complots de Chalais, le cardinal l'avait fait chasser, à la fin de 1626, et avait donné au roi, à sa place, un jeune gentilhomme appelé Saint-Simon, d'une famille du Vermandois, pauvre et oubliée, mais fort ancienne et qui avait la prétention de descendre, par les femmes, des comtes de Vermandois, issus de Charlemagne. Saint-Simon, malgré ces ambitieux souvenirs, péchait plutôt par manque de dignité que par orgueil[1]; mais il avait du bon sens; il s'était tenu en dehors des cabales et, dans l'occasion décisive dont il s'agit, il servit fidèlement son bienfaiteur ou plutôt son pays. Le roi lui ayant fait part de ses anxiétés, Saint-Simon répondit que Louis avait rempli son devoir de fils, qu'il devait songer maintenant à son devoir de roi et que le cardinal était nécessaire à la France. Il répéta au roi « des raisons que Louis s'étoit sans doute souvent dites à lui-même ».

Louis parut décidé et, le soir de cette orageuse journée, il obligea son frère à se réconcilier, bien que de fort mauvaise grâce, avec Richelieu.

Le lendemain, Louis retourna chez sa mère, apparemment

1. *V.* ce que dit M. Cousin de sa correspondance; *Madame de Hautefort,* p. 382.

pour tenter une dernière fois de la ramener à la raison. Marie, de son côté, comptait bien emporter d'assaut la victoire. Aussitôt le roi entré, la reine mère fit fermer les portes, afin que personne ne vînt secourir son fils contre l'espèce de violence morale qu'elle voulait lui faire; mais à peine l'entretien était-il engagé que la porte de la petite chapelle qui donnait dans le cabinet de la reine s'ouvrit, et qu'on vit paraître sur le seuil la pâle figure du cardinal. Richelieu avait passé par une issue dérobée qu'on avait négligé de fermer. Il venait, non point comme l'ont dit quelques narrateurs contemporains, avec l'orgueil d'un homme qui offre le combat à son adversaire, mais avec la modération respectueuse et triste d'un accusé obligé de se défendre contre un protecteur transformé, sans motif légitime, en persécuteur. Quels que fussent ses sentiments intérieurs envers la reine mère, il n'eut aucun tort de forme. Il fut tour à tour adroit, éloquent, pathétique : il protesta d'un dévouement personnel injustement méconnu par sa bienfaitrice; Marie ne répondit que par de nouvelles fureurs et demanda au roi s'il préférerait un « valet à sa mère; qu'il falloit « qu'il se défît de l'un ou de l'autre. — Il est plus naturel que ce soit moi qu'on sacrifie! » répondit le cardinal.

Louis, abasourdi, n'eut pas la force de se prononcer sur-le-champ : il sortit précipitamment, puis envoya coup sur coup à la reine mère, pour négocier avec elle, son confesseur Suffren et le nonce Bagni; mais en vain. Le lendemain, 11 novembre, au matin, il signa la dépêche qui confiait l'armée à Louis de Marillac et que Marie avait exigée de lui, et partit pour Versailles, alors humble rendez-vous de chasse perdu au milieu des bois. Louis n'avait revu ni la reine mère ni le cardinal; mais le garde des sceaux Michel de Marillac, le premier ministre désigné par la reine mère, eut ordre de suivre le roi.

Cet ordre sembla décisif : toute la cour crut le cardinal perdu. Le flot des courtisans inondait le Luxembourg, où la reine mère étalait son triomphe, sans daigner se déranger pour suivre le roi à Versailles, ainsi qu'on le lui conseillait.

La reine Anne, Monsieur, l'ambassadeur d'Espagne, les grands, nageaient dans la joie; des courriers volaient porter la « bonne nouvelle » à Madrid, à Vienne, à Bruxelles, à Turin!... On racon-

tait que le maudit cardinal faisait ses paquets, que déjà ses mulets filaient sur le Havre par la route de Pontoise.

On assure qu'en effet Richelieu désespéra un moment et commanda de préparer son carrosse pour partir; que le cardinal de La Valette et deux autres amis restés attachés à sa fortune, le président Le Jai et le conseiller d'État Châteauneuf, combattirent vivement cette résolution. Ce qui est certain, c'est que Richelieu et La Valette étaient enfermés ensemble au Petit-Luxembourg, demeure du ministre, lorsqu'un messager se présenta de la part du premier écuyer Saint-Simon. L'effet de ce message verbal fut tel que le cardinal, transporté de joie, embrassa l'envoyé « des deux côtés ».

Saint-Simon mandait à Richelieu de venir joindre le roi sur-le-champ à Versailles. Louis ne s'était enfui au fond des bois que pour échapper aux cris de sa mère et pour se préserver de sa propre faiblesse en s'engageant par des actes irrévocables. Le soir, tandis que Marie de Médicis triomphait au Luxembourg, Richelieu triomphait à Versailles. Le 11 novembre 1630 est resté fameux dans l'histoire sous le nom de « Journée des Dupes »[1].

Le 12, au matin, les sceaux furent redemandés à Michel de Marillac, qui fut envoyé en exil à Châteaudun, et l'ordre fut expédié à Schomberg d'arrêter le maréchal Louis de Marillac au milieu de l'armée d'Italie. Châteauneuf et Le Jai furent récompensés de leur fidélité à Richelieu, le premier, par le titre de garde des sceaux, le second, par la charge de premier président, alors vacante. Montmorenci et Toiras reçurent le bâton de maréchal : le premier s'était montré bienveillant envers le cardinal pendant

1. V. l'important fragment de Saint-Simon publié par la *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1834 et réimprimé depuis dans les *Mémoires* de Saint-Simon. — Saint-Simon, qui parle d'après le témoignage de son père, resserre en une seule journée des faits qui ont rempli trois jours; cette erreur de mémoire n'infirme pas le fond de sa narration; toutefois il faut se défier de sa disposition à grandir le rôle de son père. — Comparer avec Vitt. Siri (*Memorie recondite*, t. VIII, p. 285), qui a aussi consulté Saint-Simon le père et qui a écrit très-longtemps avant Saint-Simon. — *Mém.* de Richelieu, collect. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 307-309. — *Mém.* de Bassompierre, *ibid.*, t. VI, p. 319-320 : il y a d'évidentes réticences. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, *ibid.*, t. V, p. 229-231. — *Mém.* de Brienne, 3e sér., t. III, p. 52-55. — *Mém.* de Monglat, *ibid.*, t. V, p. 21-22. — *Journal de Richelieu*, ap. *Archives curieuses*, 2e sér., t. V. — Levassor, t. III, p. 548-560.

la crise, malgré la froideur et la défiance qui avaient existé auparavant entre eux; le second était, aux yeux de Richelieu, un ennemi personnel, mais un homme de grand mérite, qu'il fallait tâcher de regagner en lui rendant justice. D'Effiat, qui avait également bien servi dans les finances et dans la guerre, fut aussi créé maréchal peu de temps après. Le duc d'Orléans était entièrement gouverné par deux favoris, un homme d'épée et un homme de robe, le sieur de Puy-Laurens et le président Le Coigneux, de la chambre des comptes : Richelieu promit à celui-là un brevet de duc et le gratifia d'une grosse somme, donna à celui-ci la charge de président au parlement qu'avait eue Le Jai et lui promit de le faire recommander par le roi au Saint-Père pour le chapeau rouge. A ce prix, les deux favoris décidèrent leur maître à s'obliger d'aimer dorenavant le cardinal « autant qu'il l'avoit haï ».

La reine mère sembla perdre courage, lorsqu'elle se vit abandonnée de son fils préféré. Après de nouveaux emportements, suivis d'une longue bouderie, après avoir crié qu'elle se donnerait plutôt au diable que de ne pas se venger d'un ingrat, après avoir consulté des astrologues et des devins pour savoir si le cardinal n'avait pas un « charme » contre les arquebusades et si le roi ne mourrait pas bientôt [1], elle se résigna à recevoir Richelieu chez elle, le 23 décembre : l'entrevue fut froide et embarrassée, mais convenable. Le 27 décembre, Marie reparut au conseil du roi, où l'on arrêta, de son aveu, des mesures peu agréables à la reine Anne, sa bru et son alliée contre Richelieu : la comtesse du Fargis, un des plus dangereux esprits de la cour, fut chassée d'auprès de la reine, et l'ambassadeur d'Espagne, qui entrait familièrement à toute heure chez Anne d'Autriche, reçut défense de s'y présenter dorenavant sans autorisation. Par compensation et pour consoler la reine Anne, madame de Chevreuse, qui avait promis de se mieux conduire, fut rappelée d'exil.

Dans ce même conseil, on résolut de rendre la liberté au duc de Vendôme, qui avait confessé depuis longtemps ses menées et s'était remis à la miséricorde du roi. Richelieu voulut faire de la

1. *Journal de Richelieu*, ap. *Archives curieuses*, 2e sér., t. V, p. 23. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 231.

clémence à propos. Le duc sortit de Vincennes, après quatre ans et demi de captivité.

Ce ne fut qu'un moment de calme trompeur entre deux orages. Déjà l'incorrigible cabale s'était reformée. Le président Le Coigneux, personnage d'une détestable réputation, était menacé d'un procès scandaleux par une femme qui l'accusait d'avoir épousé secrètement sa fille, puis de l'avoir fait périr pour se débarrasser d'un obstacle à sa fortune. On conçoit que Richelieu, dans de telles conjonctures, n'ait pas trop vivement pressé le pape de faire un pareil cardinal. Le Coigneux se crut joué, persuada à son compagnon de faveur, Puy-Laurens, que Richelieu les tromperait l'un et l'autre, et tous deux poussèrent leur patron à une rupture éclatante avec le cardinal. Le 30 janvier 1631, Gaston se rendit à l'hôtel de Richelieu et déclara au ministre, d'un ton menaçant, qu'il venait retirer la parole qu'il lui avait donnée d'être de ses amis, parce que lui, Richelieu, manquait à toutes ses promesses. Il ne voulut entendre aucune justification et ajouta qu'il s'en allait dans son apanage, et que, « si on le pressoit, il se défendroit fort bien[1] ».

Gaston partit, en effet, pour Orléans, d'où il envoya au roi des explications peu satisfaisantes. La reine mère, de son côté, prétendit d'abord n'être pour rien dans l'escapade de Monsieur; mais elle ne put se contenir longtemps et recommença de crier contre Richelieu et de harceler le roi. Les informations judiciaires commencées contre le maréchal de Marillac lui fournissaient un nouveau grief.

Le cardinal, convaincu que toute réconciliation était impossible, résolut de ne plus rien ménager et de frapper ses ennemis, ou plutôt les ennemis de la France, jusque sur les marches du trône. Le roi, harassé des clameurs de sa mère, n'aspirait qu'à ne plus la voir ni l'entendre. On ne voulut pas chasser la reine mère de Paris : c'eût été un trop grand éclat; on prit un détour pour

1. *Mém.* de Richelieu; collect. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 312. — Tallemant des Réaux, t. V, p. 61. — Suivant les *Mémoires* qui portent le nom du duc d'Orléans et qui sont l'ouvrage de quelqu'un de ses serviteurs (collect. Michaud, 2e sér., t. IX, p. 581), le duc injuria Richelieu et lui fit de grandes menaces. On avait conseillé à Gaston de tuer Richelieu, mais le cœur lui faillit.

arriver au même but. Le roi et le cardinal partirent pour Compiègne : Marie ne manqua pas de suivre le roi, afin de ne pas renouveler la faute qu'elle avait commise en laissant Louis seul à Versailles pendant la Journée des Dupes. Dès qu'elle fut arrivée à Compiègne, Richelieu fit auprès d'elle une dernière et vaine tentative, comme pour l'acquit de sa conscience. Le lendemain matin, 23 février, le roi et le cardinal reprirent brusquement la route de Paris, avant le réveil de la reine mère. Marie de Médicis ne devait jamais les revoir ni l'un ni l'autre. Louis annonça par lettre, à sa mère, que le bien de ses affaires le contraignait à la prier de se retirer quelque temps à Moulins; qu'il lui donnait le gouvernement du Bourbonnais et qu'elle y serait en tout honneur et liberté. La princesse douairière de Conti, sœur du duc de Guise, la duchesse d'Elbeuf, sœur naturelle du roi, ennemies acharnées du cardinal, et quelques autres dames de la cabale de la reine mère furent exilées dans leurs terres : le maréchal de Bassompierre, marié secrètement à la princesse de Conti, fut envoyé à la Bastille. On l'y traita aussi doucement que possible; mais on l'y laissa tant que vécut Richelieu, châtiment bien sévère pour un homme de plaisir, plus léger que malintentionné, et qui ne semble pas avoir été fort dangereux [1].

Richelieu fit appel à l'opinion publique avec la plus audacieuse franchise : une déclaration royale apprit à la France que le roi, forcé d'opter entre son ministre et sa mère, se séparait de celle-ci « pour quelque temps », jusqu'à ce que Dieu eût adouci son esprit séduit par les malveillants [2].

Richelieu, débarrassé de la mère par ce coup de vigueur, se retourna contre le fils. L'attitude de Gaston devenait tout à fait hostile : Monsieur se cantonnait dans Orléans, levait des soldats, amassait des munitions, envoyait dans les provinces des agents de sédition, affectait de crier contre les impôts et contre les « oppresseurs du peuple ». On était assuré de ses intelligences avec les ducs de Guise, d'Elbeuf et de Bellegarde, gouverneurs de Provence, de Picardie et de Bourgogne; on le soupçonnait de

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 313-319. — *Id.* de Fontenai-Mareuil, *ibid.*, t. V, p. 233. — *Id.* de Bassompierre, *ibid.*, t. VI, p. 320-324.
2. *Mercure*, t. XVII, p. 130.

négocier à Madrid et à Bruxelles. Il n'eut pas le loisir de préparer la guerre civile. Le cardinal de La Valette alla lui offrir, de la part du roi, l'oubli du passé, l'assurance d'un accueil fraternel et la permission de se remarier comme bon lui semblerait, pourvu qu'il revînt à la cour. Ses conseillers, craignant, non pour lui, mais pour eux, la vengeance de Richelieu, quoiqu'on leur promît toute sûreté, lui persuadèrent que le roi ne le rappelait que pour le mettre à la Bastille ou à Vincennes. Il refusa les offres de La Valette. Le roi et le cardinal marchèrent aussitôt sur Orléans avec des troupes (11 mars). Gaston n'essaya pas de résister : il s'enfuit en Bourgogne avec quelques cavaliers, qui criaient sur leur passage : « Vivent Monsieur et la liberté du peuple ! » Le peuple ne bougea pas : toute la Bourgogne resta dans l'obéissance du roi, qui suivit de près son frère. Tandis que le roi entrait à Dijon, Monsieur passa la frontière et se retira en Franche-Comté, puis en Lorraine. Le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, n'avait pas entraîné une seule ville et ne put que partager la fuite du prince.

A la nouvelle de la retraite de Monsieur hors du royaume, le roi alla en personne faire enregistrer au parlement de Dijon une déclaration de lèse majesté contre tous les compagnons et les instigateurs de l'évasion de son frère (31 mars). En tête de la liste figurait un autre frère de Louis XIII, le comte de Moret, fils naturel de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, puis les ducs d'Elbeuf, de Bellegarde et de Roannez, le président Le Coigneux et le sieur de Puy-Laurens. Les revenus du duc d'Orléans furent saisis. La Bourgogne, en récompense de sa fidélité, obtint ce qui lui avait été refusé l'année précédente, la permission d'acheter la suppression des élus.

Les parlements provinciaux reçurent sans résistance la déclaration de lèse majesté : il n'en fut pas de même à Paris. Le parlement par excellence jugea ses droits violés par la présentation à une cour de justice provinciale d'une sentence de proscription contre des pairs de France et contre un président, qui ne relevaient que de la cour suprême. Nombre de parlementaires allaient plus loin et, n'admettant pas le flagrant délit comme une raison suffisante, se récriaient sur le fond même d'un acte qui

déclarait les gens coupables sans forme de procès. La reine mère et Monsieur comptaient beaucoup de partisans parmi les jeunes magistrats : il y avait, d'ailleurs, dans la majorité du parlement de Paris, peu de sympathie pour le génie novateur et absolu de Richelieu; par une sorte de cercle vicieux, les dispositions hostiles que la magistrature laissait voir au ministre poussaient celui-ci à manifester un mépris croissant pour des formes consacrées et salutaires, mais derrière lesquelles se retranchait l'esprit de faction. Malgré les efforts du premier président Le Jai, dévoué au cardinal, l'enregistrement de la déclaration royale fut suspendu (25 avril).

Richelieu n'était pas homme à reculer devant le parlement, après s'être montré si hardi contre la mère du roi et l'héritier du trône. Le 12 mai, le roi, « séant en son conseil », cassa la délibération du 25 avril; le 13, il manda au Louvre le parlement en corps, lui fit signifier, par la bouche du garde des sceaux, qu'il était fait pour rendre justice aux particuliers et non pour se mêler des affaires d'État, déchira de sa main la feuille du registre du parlement contenant la délibération du 25 avril et fit insérer à la place l'arrêt du conseil. Le conseil du roi supprima le même jour, comme calomnieuse, une requête adressée par Gaston au parlement pour demander justice contre Richelieu, que le prince fugitif n'accusait de rien moins que de vouloir entreprendre sur sa personne, sur celle de sa mère, « et ensuite sur celle du roi, et finalement envahir la France ». Une solennelle déclaration du roi rappela à la France les services éclatants du ministre que poursuivaient tant de haines (26 mai)[1]

A défaut d'une guerre plus sérieuse, les partisans de Monsieur et de la reine mère avaient engagé contre le ministre victorieux une violente guerre de plume : les libelles pleuvaient du fond de la Lorraine; mais là, comme ailleurs, Richelieu garda l'avantage. Un seul écrivain du parti opposé, Mathieu de Mourgues, abbé de Saint-Germain, aumônier de Marie de Médicis, a laissé un nom dans l'histoire, par son attachement opiniâtre à Marie et par sa verve d'intarissable et indomptable pamphlétaire. La

1. *Mém.* de Richelieu, ap. 2e sér., t. VIII, p. 324. — *Mercure françois*, t. XVII, p. 172-178.

cause du cardinal fut défendue par Paul Hay du Châtelet, par Sirmond, neveu du savant jésuite de ce nom, par le père Joseph, quelquefois par Richelieu lui-même, enfin par un littérateur dont l'éloquence compassée et un peu monotone, mais toujours noble et châtiée, toujours égale et soutenue, était quelque chose de tout nouveau dans notre langue, par Balzac, assez justement surnommé le Malherbe de la prose.

Au commencement de juin, Monsieur ayant expédié clandestinement à Paris un manifeste furibond dans lequel il imputait tous les crimes du monde à Richelieu, le cardinal fit bravement crier cette pièce par les colporteurs sur le Pont-Neuf, en y joignant une réfutation qui mit le public à même de juger entre l'attaque et la défense. C'était fier et digne; mais ce qui ne méritait pas les mêmes éloges, c'étaient les maximes qu'étalaient certains des champions du cardinal : Balzac, esprit distingué, mais âme servile, apôtre du despotisme en religion, en politique, en toute chose, enchérissait sur ses confrères et osait avancer, non pas seulement que « le prince, sur un léger soupçon, sur un songe, a droit de s'assurer de ses sujets factieux », mais encore qu'il peut « prévenir le danger de sa vie par la mort de ceux qui lui sont suspects », quoi que pût « crier la vieille théologie dans les écoles et dans les chaires »[1].

Le cardinal et son confident Joseph se gardaient bien de jeter à la face du public ces sinistres axiomes dans leurs écrits; cependant beaucoup de gens leur en imputaient la solidarité, et des esprits intelligents et généreux étaient poussés dans l'opposition par une réaction naturelle.

Les grands corps de l'État, travaillés par mille intrigues, continuaient à se montrer malveillants pour un ministre qui avait

1. *V.* les deux lettres de Balzac à Richelieu, dans le *Recueil de pièces pour servir à l'Histoire*, p. 543-558; in-4°; 1639; et le livre du *Prince*, de Balzac; c'est un éloge emphatique de Louis XIII, considéré comme l'idéal même du *Prince*. Balzac avait écrit un pareil ouvrage sur Richelieu, intitulé : *Le Ministre;* mais, Richelieu ne l'ayant point assez largement récompensé, *Le Ministre* resta inédit et Balzac fit des vers latins contre le roi et contre le cardinal, après leur mort. — Sur cette polémique, *V.* encore le Recueil de l'abbé de Saint-Germain, *Pièces pour la Défense de la reine mère.* — Le *Recueil de Pièces*, etc., de 1639, *passim.*, et le *Mercure*, t. XVII, p. 172-335. — Richelieu, dans son *Testament politique,* ne va pas si loin que Balzac et n'accorde pas au prince le droit de mettre à mort les suspects.

froissé leurs intérêts, qui dédaignait leurs traditions et dont ils ne voulaient pas comprendre la profonde politique, emprisonnés qu'ils étaient dans leur routine. La chambre des comptes avait protesté contre certains édits bursaux, tout en les subissant. Le roi ayant envoyé le comte de Soissons porter à la cour des aides d'autres édits du même genre, que l'état des finances rendait indispensables, cette cour, avertie, se sépara, et le comte ne trouva personne. La cour des aides, interdite et remplacée par une commission de maîtres des requêtes et de conseillers au grand conseil, demanda grâce au bout de trois mois [1].

L'action du pouvoir s'exerçait partout avec la même énergie. On a vu que deux gouverneurs de provinces avaient suivi Monsieur dans sa fuite. Un troisième gouverneur, le personnage le plus considérable du royaume après les princes du sang, le duc de Guise, était resté dans sa province, où il se livrait à de dangereuses intrigues. Les élus royaux ayant été introduits en Provence comme en Languedoc, en Bourgogne et en Dauphiné, Guise avait fomenté le mécontentement de ces contrées, excité des émeutes à Aix, tenté secrètement de faire reprendre les armes aux huguenots du Languedoc et d'entraîner Montmorenci dans ses projets : il avait été enfin jusqu'à négocier avec l'Espagne. Le prince de Condé fut expédié en Provence avec des troupes : les États Provinciaux demandèrent une amnistie pour les séditieux et offrirent au roi 1,500,000 livres une fois payées, pour le rachat des élections et de diverses crues d'impôts contraires à leurs priviléges. Le pardon fut accordé et l'offre acceptée (mars 1631). Cette concession opportune calma le pays. L'orage ne tomba que sur le vrai coupable, sur le gouverneur. Guise, mandé à Paris afin de rendre compte de sa conduite, pria le roi de lui permettre de s'acquitter d'un vœu à Notre-Dame de Lorette (juillet 1631) : on lui donna trois mois pour son voyage; au bout des trois mois, n'ayant pas comparu, il fut traité en rebelle et son gouvernement de Provence fut donné au meurtrier de Concini, au maréchal de Vitri. Un tel choix était un sanglant défi jeté au parti de la reine mère.

1. Griffet, *Histoire de Louis XIII,* t. II, p. 153. — Levassor, t. III, p. 64. — Manuscrits de la Bibliothèque, fonds de Saint-Germain, cot. 1354, f° 50.

L'ex-roi de la Ligue ne revit plus la France et mourut à Florence en 1640, après neuf ans d'exil[1].

Au moment où Guise se retirait en Italie, la situation de la reine mère subissait une nouvelle et décisive péripétie. Marie, malgré les instances du roi, n'avait pas quitté Compiègne pour Moulins. Après des délais diversement motivés, elle avait fini par déclarer nettement qu'elle n'irait point à Moulins, à moins qu'on ne l'y traînât par les cheveux. Elle prétendait que ce n'était pas à Moulins, mais en Italie, qu'on l'enverrait, si elle consentait à se mettre en route. Le fait est qu'elle ne voulait pas s'éloigner de Paris, afin d'y être plus promptement, « si l'occasion s'en offroit par la mort du roi, que tous les faiseurs d'horoscopes assuroient être prochaine[2]. » On lui offrit Angers pour retraite à la place de Moulins. Elle n'écouta rien. Tandis que ses partisans s'efforçaient d'apitoyer le public sur la dure captivité qu'elle subissait, disaient-ils, à Compiègne, le roi et le cardinal s'évertuaient en vain à trouver les moyens de la faire sortir de cette ville, où elle s'obstinait à rester. La laisser si près de Paris et de la frontière était bien dangereux : l'enlever de vive force était bien brutal. On hésitait depuis longtemps, lorsque Marie tira ses ennemis d'embarras. Richelieu eut avis que la reine mère nouait des intelligences avec le marquis de Vardes, beau-père du comte de Moret, un des compagnons de la fuite de Monsieur : de Vardes, qui commandait à La Capelle, petite place forte de la Thierrache, avait fait offert asile à Marie dans cette ville, voisine des Pays-Bas, et Marie projetait d'y aller attendre les secours des Espagnols et des Flamands. Richelieu prit ses mesures à la hâte : le 18 juillet au soir, Marie sortit de Compiègne sans difficulté et se dirigea en carrosse vers La Capelle. Arrivée à quelques lieues de cette place, elle apprit, par un message du marquis de Vardes, que la ville n'était plus en son pouvoir. Le marquis n'était dans La Capelle que le lieutenant de son père, gouverneur titulaire. Le vieux seigneur de Vardes, sur l'ordre du roi, était accouru en poste, avait mis son fils hors de la place et fermé la porte aux gens de la reine mère.

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 334. — *Mercure,* t. XVII, p. 88-118. — Griffet, t. II, p. 155-157.

2. *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 234.

Marie ne voulut ou n'osa retourner sur ses pas et, se livrant en aveugle à sa destinée, elle franchit la frontière de France, qu'elle ne devait plus repasser jamais (19 juillet). Elle se rendit à Avesnes, puis à Mons et à Bruxelles, où elle fut accueillie avec solennité, comme une illustre alliée, par les ennemis de son fils et de la France[1].

D'Avesnes, la reine mère adressa un triple manifeste au roi, au parlement et au corps de ville de Paris. Des déclamations plus ou moins éloquentes contre Richelieu ne pouvaient remédier à la faute irréparable que venait de commettre Marie en se retirant chez les Espagnols. Sa cause était perdue sans retour auprès de son fils. Le parlement et la ville de Paris ne répondirent point. La réponse du roi fut accablante. « L'action que vous venez de « faire, madame », répliqua Louis à sa mère, « ne me permet plus « d'ignorer quelles ont été ci-devant vos intentions, et ce que j'en « dois attendre à l'avenir. Le respect que je vous porte m'empêche « de vous en dire davantage[2]. »

Et Louis alla, le 13 août, porter au parlement de Paris, contre les conseillers de la reine mère et les compagnons de sa fuite, une déclaration semblable à celle qu'avait reçue le parlement de Dijon contre les complices de Monsieur. Toute correspondance avec la reine mère ou Monsieur était défendue sous peine de lèse-majesté. Une chambre du domaine, composée de conseillers d'État et de maîtres des requêtes de l'hôtel, fut instituée bientôt après (26 septembre) pour décider en dernier ressort des confiscations encourues « par les factieux et rebelles ». Cette commission confisqua les biens des ducs d'Elbeuf, de Bellegarde et de Roannez, du comte de Moret et de sa mère, ancienne maîtresse de Henri IV, du président Le Coigneux, de l'ex-surintendant La Vieuville, etc.

Louis XIII répondait à chaque tentative des ennemis de Richelieu en accumulant de nouvelles faveurs sur la tête de son ministre. La terre de Richelieu fut érigée en duché-pairie pour le cardinal et ses héritiers mâles et femelles, et Richelieu se fit dé-

1. Toute la correspondance entre le roi, la reine mère, le cardinal, etc., pendant le séjour de Marie à Compiègne, se trouve dans le t. I du Recueil d'Auberi ; *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu*. — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 326-330. — *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 234-236.

2. *Mercure*, t. XVII, p. 348.

sormais appeler le cardinal-duc (septembre 1631). Le gouvernement de Bretagne, qu'il ambitionnait depuis longtemps et qui avait été attribué à la reine mère après la mort du maréchal de Thémines, en 1627, fut enfin mis entre ses mains. Il tenait déjà Brouage, le Havre, Honfleur, Brest, Pontoise, Pont-de-l'Arche, l'année d'après, il prit encore Nantes. Il tâchait de mettre, dans toutes les places, comme il le dit lui-même, « des gens tellement affidés, que, *quoi qu'il advînt*, le parti contraire ne pût faire ses affaires »[1]. Il récompensa la soumission, le zèle et les flatteries du prince de Condé par le gouvernement de Bourgogne : il avait assez étudié Condé pour ne rien craindre de lui. Il donna la Champagne au comte de Soissons, qu'il tâchait de s'affectionner et qu'il eût bien voulu amener à épouser sa nièce, madame de Combalet. La Picardie, enlevée au duc d'Elbeuf, fut confiée à un autre prince lorrain, au duc de Chevreuse, qui n'était pas entré dans les menées de ses parents et dont Richelieu espérait avoir regagné la femme par une indulgence que le sévère cardinal témoignait rarement à ses ennemis. Le cardinal de La Valette, l'ami de Richelieu, eut le gouvernement d'Anjou : le marquis de La Valette, son frère, fut créé duc et pair.

Louis XIII n'était pourtant pas réduit au rôle de roi fainéant : le roi s'occupait à rédiger des déclarations publiques en faveur de son ministre et des articles non officiels dans la *Gazette de France* pour justifier la politique de Richelieu. La lente périodicité du *Mercure françois*, annuaire de l'histoire contemporaine, qui continuait, depuis 1606, la *Chronologie* de Palma-Cayet, ne suffisait plus à un gouvernement avide tout à la fois de pouvoir absolu et de publicité : une feuille hebdomadaire, empruntant le nom de *Gazette* aux petites feuilles volantes de l'Italie, venait d'être fondée par le médecin Théophraste Renaudot, sous le patronage de l'autorité royale : la *Gazette* ne tarda pas à devenir tout à fait officielle. La presse périodique, ce puissant véhicule de la liberté, a donc été créée en France par Richelieu et Louis XIII[2], c'est-à-dire

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 350. — Venise, sur ces entrefaites, inscrivit le cardinal sur le livre d'or de la noblesse vénitienne, honneur qu'elle ne déférait guère qu'aux souverains étrangers. *Ibid.*, p. 353.

2. Il existe, dans les manuscrits de Béthune, nº 9834, un grand nombre d'articles

par la dictature. Richelieu a enfanté tout ensemble les deux grands ennemis dont la lutte devait remplir le monde moderne, l'absolutisme et la presse.

L'année 1631 marque un des progrès de sa laborieuse carrière : les luttes intérieures contre la maison royale étaient finies; après les huguenots, les ennemis dynastiques étaient abattus, et Richelieu avait enfin les mains complétement libres contre la maison d'Autriche.

de la *Gazette*, écrits et corrigés de la main de Louis XIII. La plupart sont des relations de faits militaires ou des nouvelles de la cour. Mais il s'y trouve aussi de la polémique, des exposés politiques et justificatifs.

LIVRE LXIX

RICHELIEU, *suite.*

Guerre indirecte contre la maison d'Autriche, suite. — Pignerol cédé à la France. — Réorganisation de l'Union protestante allemande. Sac de Magdebourg. Bataille de Leipzig. Désastre des Autrichiens. Gustave-Adolphe sur le Rhin et en Bavière. L'empereur rappelle Waldstein. — Supplice de Marillac. L'électorat de Trèves occupé par les Français. — Monsieur rentre en France les armes à la main. Révolte en Languedoc. Combat de Castelnaudari. Soumission de Monsieur. Supplice de Montmorenci. Monsieur quitte de nouveau la France. — Maladie de Richelieu. — Bataille de Lutzen. Mort de Gustave-Adolphe. Renouvellement de l'alliance entre la France et la Suède. Oxenstiern. — Nanci et la Lorraine occupés par les Français. Création du parlement de Metz. L'électorat de Cologne sous la protection de la France. Les Français en Alsace. — Efforts impuissants de Richelieu pour réformer les finances. — La poste aux lettres. — Monsieur se soumet. — Conjuration et mort de Waldstein. — Les Français dans le Palatinat. — Traité offensif entre la France et la Hollande. — Trahison de l'électeur de Saxe. — Surprise de Trèves par les Espagnols. Déclaration de guerre à l'Espagne. — Fondation de l'Académie française.

1631 — 1635.

Le parti de la reine mère et de Monsieur, réduit au rôle d'émigré et d'ennemi extérieur, eût bien voulu ne pas s'en tenir à une guerre de manifestes et de pamphlets; mais ses premiers efforts ne furent pas heureux. Des tentatives pour surprendre les citadelles d'Ardres et de Verdun n'aboutirent qu'à faire pendre ou décapiter deux gentilshommes. Un corps de mercenaires liégeois, levé pour le compte de Monsieur, fut taillé en pièces sur la frontière du Luxembourg par les troupes du maréchal de La Force. Les exilés tâchèrent en vain d'attirer dans leurs intérêts le duc de Bouillon et sa ville de Sedan. Ils avaient compté sur une puissante intervention étrangère; mais les événements extraordinaires dont

l'Allemagne était le théâtre déjouèrent à cet égard leurs espérances et leurs projets.

La politique de Richelieu ne réussissait pas moins à l'extérieur qu'au dedans du Royaume. Les préoccupations de l'intérieur n'avaient pas un moment fait perdre de vue au cardinal les grands intérêts du dehors et il avait profité des périls croissants qui menaçaient la maison d'Autriche pour donner aux affaires d'Italie, sans tirer de nouveau l'épée, une solution complétement avantageuse à la France.

La convention de Casal n'ayant qu'un caractère provisoire, des conférences avaient eu lieu, au printemps de 1631, entre le général Galas, commissaire de l'empereur, le maréchal de Toiras et le secrétaire d'État Servien, commissaires de Louis XIII, afin de pourvoir à l'exécution du traité de Ratisbonne en ce qui concernait l'Italie. Un pacte conclu à Chierasco en Piémont, le 6 avril, par la médiation du nonce Pancirola et de Jules Mazarin, « ministre de Sa Sainteté », assigna de nouveaux délais pour l'évacuation des territoires mantouan, grison, piémontais et savoyard par les puissances naguère belligérantes. Les ducs de Savoie et de Mantoue, la république de Venise, puis le gouverneur de Milan, au nom du roi d'Espagne, ratifièrent les articles de Chierasco, après que l'Espagne eut essayé inutilement de pousser l'empereur à rompre encore une fois. L'investiture impériale fut enfin accordée au duc de Mantoue le 2 juillet : les places occupées par les Français, les Impériaux et les Espagnols furent successivement évacuées; la Savoie et Saluces avaient été abandonnées dès le mois de juin, puis Suse et la meilleure partie du Piémont; Pignerol, la dernière place conservée par les Français, fut restituée au duc de Savoie le 20 septembre.

La restitution de Pignerol n'était qu'apparente : Richelieu, maître des clefs de l'Italie, s'était juré à lui-même de ne jamais les laisser échapper de ses mains. Au moment où l'on signait le traité de Chierasco, le nouveau duc de Savoie, Victor-Amédée, circonvenu par la diplomatie française, que secondait avec une rare habileté l'agent pontifical Mazarin, venait de s'attacher à la France par des engagements secrets et de promettre à Louis XIII la cession de Pignerol, moyennant quelques compensations en

argent et en terres. Lorsque le commandant français sortit de Pignerol, il laissa quelques centaines de soldats cachés dans les greniers de la citadelle : deux des frères de Victor-Amédée étaient déjà passés en France comme otages de la parole de ce prince. Bientôt le gouvernement français accusa bruyamment la maison d'Autriche de violer le traité de Chierasco : le gouverneur de Milan ne désarmait pas, comme il l'avait promis; l'empereur avait ajouté à l'investiture du duché de Mantoue des réserves captieuses qui suspendaient de nouvelles menaces sur la tête du duc; les Espagnols intriguaient chez les Grisons, troublaient de nouveau la Valteline!... Ces griefs pouvaient être fondés, mais on fut très-satisfait de les avoir sous la main. Bref, le gouvernement français déclara que, ne pouvant plus se fier à ses anciens adversaires, il entendait avoir les moyens de secourir au besoin ses amis, et le duc de Savoie fut sommé de remettre Pignerol pour six mois en dépôt à la France. Le duc affecta une extrême frayeur, demanda au gouverneur de Milan de grands secours, que celui-ci n'était point en état de lui fournir sur-le-champ; puis, feignant de céder à l'invasion imminente des Français, il signa, le 19 octobre, le traité qu'exigeait la France et livra Pignerol aux soldats qui n'en étaient pas sortis. Les châteaux de La Pérouse et de Sainte-Brigitte furent également remis aux Français.

Les « six mois de dépôt » devaient durer longtemps! Le dépôt fut converti, l'an d'après, en une cession formelle. Les Espagnols et les Impériaux eurent beau crier : ils avaient ailleurs de trop grandes affaires pour pouvoir appuyer en Italie leurs réclamations par les armes. Les Hollandais, encouragés par les subsides de la France et par la descente des Suédois en Allemagne, avaient repoussé l'offre d'une trêve avec l'Espagne : leurs flottes faisaient trembler au loin les colonies espagnoles et envahissaient le Brésil; leur armée de terre menaçait Bruges et ils détruisaient dans l'Escaut une expédition préparée contre leurs îles. Ce n'était là, toutefois, que le moindre des périls de la maison d'Autriche et ce n'était pas de la guerre des Pays-Bas qu'on attendait un résultat décisif. Les Suédois, pendant ce temps, portaient à la puissance autrichienne des coups bien autrement terribles et l'Europe n'a-

vait plus d'oreilles que pour le bruit de leurs exploits. 1631 fut pour l'Allemagne une de ces grandes années dont un même pays ne voit guère deux fois dans un siècle les prodigieuses vicissitudes.

Ferdinand II avait fermé la diète de Ratisbonne parmi de sombres présages. Ce politique jusqu'alors si habile ou si heureux, joué par ses rivaux et par ses alliés, avait sacrifié son général et disloqué son armée sans obtenir la compensation de ses sacrifices, sans pouvoir associer son fils à sa couronne. Les catholiques allemands avaient éludé les désirs de l'empereur : les princes protestants qui n'avaient comparu à la diète que par ambassadeurs et auxquels la diète n'avait pas donné satisfaction, relevaient la tête à mesure que les progrès de Gustave-Adolphe dans le Nord devenaient plus menaçants; ils avaient réuni, en février 1631, à Leipzig, chez l'électeur de Saxe, une diète protestante qui adressa à Ferdinand la liste de ses griefs dans les termes les plus énergiques, déclara qu'on n'accorderait plus ni passage ni contributions aux troupes de l'empereur et de la Ligue Catholique et ordonna des levées de soldats pour faire respecter désormais les terres des réformés. C'était la réorganisation de l'Union Évangélique. La diète de Leipzig maintint ses résolutions en dépit des monitoires impériaux.

Ferdinand commençait à se repentir de n'avoir pas pris au sérieux l'attaque du roi de Suède. « Ce roi de neige, » disaient les courtisans autrichiens, « fondra en avançant vers le Midi. » Gustave n'avait pas avancé très-vite dans les premiers mois de la guerre : il fut quelque temps tenu en échec sur l'Oder par le général italien Conti; mais sa petite armée, qui n'était d'abord que d'une quinzaine de mille hommes, se grossissait et de renforts suédois et des propres soldats de l'empereur, licenciés avec Waldstein. Le « roi de neige » refusa une trêve d'hiver, en disant que les Suédois étaient soldats en toute saison. Ses gens, couverts d'épaisses peaux de mouton, bravaient toutes les rigueurs des hivers du Nord. Les Impériaux furent chassés de la Poméranie : le Mecklenbourg, puis le Brandebourg, furent entamés; l'électeur de Brandebourg, moitié par la crainte des armes impériales, moitié par la jalousie que lui inspirait l'établissement des Suédois

dans la Poméranie, duché dont il était l'héritier présomptif, ne se décida point à recevoir Gustave-Adolphe en allié et donna passage, au contraire, à l'armée de l'empereur. C'était avant la diète de Leipzig. Gustave n'en poussa pas moins sa pointe et ce fut à Bernwald, dans le New-Brandebourg, qu'il conclut définitivement son traité avec la France, le 23 janvier 1631.

Richelieu eût voulu que le traité restât secret, que les électeurs protestants, d'une part, la Ligue Catholique, de l'autre, gardassent la neutralité et que le choc eût lieu entre l'Autriche et la Suède, seule à seule. Il avait travaillé à mettre la Suède en état de soutenir la lutte. Charnacé avait ordre d'agir dans ce sens auprès des cours de Saxe et de Brandebourg, qui n'avaient pas d'autre désir, et ce fut dans le même but que le gouvernement français consentit à signer secrètement avec le duc de Bavière une alliance défensive pour huit ans, à des conditions très-avantageuses pour le Bavarois; car Louis XIII garantit à Maximilien et à sa maison la conservation de la dignité électorale enlevée au Palatin (30 mai 1631). Richelieu espérait, en ménageant cette double neutralité, si propice à l'Allemagne, faire tomber tout l'orage sur les États autrichiens.

L'impétuosité des événements et la politique de Gustave déroutèrent ce plan, bien difficile à réaliser. Gustave ébruita son traité avec la France, dont il attendait un grand effet sur l'opinion, et le territoire des électeurs protestants, loin de pouvoir rester neutre, devint le théâtre de la guerre. Le vieux Tilli, qui avait succédé à Waldstein dans le commandement des forces conservées par l'empereur, était accouru faire face à Gustave : l'électeur de Brandebourg, menacé d'être écrasé entre les deux partis, céda enfin au cri de ses sujets et traita avec le roi de Suède. Rien ne servait si puissamment Gustave que la comparaison faite par les populations allemandes entre la sévère discipline des Suédois et la licence féroce des troupes impériales. Les Saxons, aussi bien que les habitants du Brandebourg, tendaient les bras au roi de Suède : Gustave pressa le plus puissant de leurs princes, l'électeur Jean-Georges, d'imiter son voisin de Brandebourg. Les intérêts de l'humanité, comme de la liberté germanique, exigeaient impérieusement que le prince saxon se déclarât : Tilli,

ne pouvant débusquer Gustave des bords de l'Oder et de la Sprée, s'était replié sur l'Elbe et assiégeait Magdebourg, la première cité de l'intérieur qui eût osé repousser le joug impérial et se déclarer pour le roi de Suède; Magdebourg était à l'extrémité.

L'électeur de Saxe pourtant hésita, tergiversa et finit par refuser à Gustave le pont de Dessau sur l'Elbe, qui était indispensable aux Suédois pour aller au secours de Magdebourg. La lâcheté de l'électeur perdit cette malheureuse ville. Magdebourg fut emporté d'assaut le 20 mai : une population de trente mille âmes, hommes, femmes, enfants, vieillards, fut tout entière égorgée par les Impériaux : la ville incendiée ensevelit ses habitants sous ses ruines fumantes. Le vainqueur, dans l'exaltation de sa joie infernale, comparait lui-même le sac de Magdebourg aux grandes destructions de Troie et de Jérusalem.

L'Allemagne protestante fut glacée d'horreur : l'empereur essaya de mettre à profit l'épouvante des réformés; il somma derechef les protestants de renoncer aux résolutions de Leipzig; il obtint de la Ligue Catholique, assemblée à Dinkespuhl, une promesse d'assistance qui mit à néant tous les projets de neutralité; il convoqua, pour le mois d'août, à Francfort-sur-le-Mein, une diète spéciale destinée à faire exécuter l'édit de restitution des biens ecclésiastiques. Vingt-quatre mille vieux soldats, rappelés d'Italie après le traité de Chierasco, entrèrent dans la haute Allemagne et remirent sans résistance la Souabe et la Franconie sous le joug. Strasbourg, craignant d'avoir le même sort, demanda secrètement la protection du roi de France, à la grande joie de Richelieu; mais les Impériaux ne s'approchèrent pas du Rhin et allèrent joindre Tilli. L'administrateur de Bremen, qui avait commencé d'armer, courba la tête devant eux. Un seul prince de la Germanie occidentale, le landgrave Guillaume de Hesse-Cassel, fils de l'ami de Henri IV, eut le courage de maintenir ses droits et les résolutions de Leipzig. Tilli s'apprêtait à l'accabler, lorsque les mouvements du roi de Suède rappelèrent sur l'Elbe le farouche vainqueur de Magdebourg.

Gustave-Adolphe avait fait de terribles serments de vengeance et se préparait à les tenir. Si les Impériaux étaient redevenus

les maîtres au couchant de l'Elbe, lui, dominait entièrement au levant de ce fleuve, depuis la frontière de la Saxe électorale jusqu'à celle du Holstein : il avait contraint l'électeur de Brandebourg à s'unir plus étroitement avec lui et réinstallé solennellement les ducs de Mecklenbourg dans leur duché reconquis; il avait reçu par mer huit mille Suédois et Finlandais, six mille Anglo-Écossais, et levé des troupes allemandes. La fureur succédait peu à peu à la première stupeur des protestants. Néanmoins, Tilli étant encore supérieur en nombre, le roi de Suède crut devoir se tenir d'abord sur la défensive. Tilli essaya en vain de forcer le camp suédois, au confluent de l'Elbe et du Havel : il se rabattit vers la Thuringe, y rallia un gros corps de troupes de la Ligue Catholique, puis fondit sur la Saxe, afin de contraindre l'électeur à se départir de sa neutralité et à se livrer à la discrétion de l'empereur. Tous les fléaux d'une invasion de barbares furent déchaînés sur la Saxe électorale, jusqu'alors exempte des calamités qui désolaient le reste de l'Allemagne. L'électeur, réduit au désespoir, se mit à la discrétion, non pas de l'empereur, mais du roi de Suède, réunit ses troupes à l'armée de Gustave et supplia ce prince de livrer bataille sur-le-champ. Le 7 septembre, les Suédois et les Saxons parurent en vue du camp de Tilli, qui venait de prendre Leipzig par capitulation.

Les deux armées, égales en forces, comptaient chacune trente-cinq à quarante mille combattants. Le vieux Tilli, à son tour, hésitait à recevoir la bataille : la fougue de son lieutenant Pappenheim l'entraîna. Le sort de l'Allemagne fut décidé dans ces champs de Leipzig, destinés à une si formidable renommée. L'Autriche perdit, en quelques heures, le fruit de onze ans de victoire : douze mille morts ou prisonniers, cent drapeaux, tout le bagage, toute l'artillerie ennemie, furent les trophées des Suédois, qui, faiblement secondés par les Saxons, fixèrent seuls la victoire. Le reste de l'armée impériale se dispersa et fut exterminé en grande partie par les paysans saxons. Tilli et Pappenheim, criblés de blessures, s'enfuirent avec deux mille hommes jusqu'au Weser. Magdebourg fut bien vengé.

Ce triomphe, un des plus complets que présentent les fastes de la guerre, ouvrait au héros suédois un champ immense. Gustave-

Adolphe avait à choisir entre deux plans de campagne : le premier, le plus séduisant pour l'orgueil d'un conquérant, c'était de fondre sur les États autrichiens et d'aller accabler Ferdinand jusque dans Vienne : Gustave fût infailliblement arrivé aux portes de la capitale autrichienne, avant que l'empereur eût pu rassembler une nouvelle armée. Ce ne fut pourtant point à ce parti que s'arrêta le roi de Suède. Déjà, de 1619 à 1620, les États autrichiens, envahis, soulevés, avaient été presque entièrement arrachés à l'empereur, et cependant Ferdinand s'était relevé plus fort qu'auparavant, grâce au point d'appui qu'il avait trouvé dans la Ligue Catholique d'Allemagne et dans la Belgique espagnole. C'était ce point d'appui qu'il fallait d'abord lui enlever, à ce que pensa Gustave[1]. Gustave résolut de briser la Ligue Catholique, de réorganiser le parti protestant dans le nord et l'ouest de l'Allemagne, et de couper à l'empereur toute communication avec la ligne du Rhin, avant d'attaquer en personne l'Autriche. Il marcha vers les principautés ecclésiastiques et se contenta de lancer provisoirement sur les États autrichiens l'électeur de Saxe, qui se chargea de conquérir la Bohême et la Silésie.

L'exécution de ce plan fut foudroyant. Les populations hussites et protestantes de la Bohême abjurèrent le culte que la violence leur avait imposé et ouvrirent les portes de leurs villes aux Saxons : les proscrits ressaisirent leurs biens; les jésuites et les partisans de l'Autriche furent chassés et traqués à leur tour comme l'avaient été les défenseurs des libertés bohémiennes. Les Saxons entrèrent dans Prague sans résistance. Pendant ce temps, Gustave s'avançait vers l'Occident, aux acclamations de l'Allemagne protestante : « il marchait et ne combattait pas », conquérant province sur province presque sans tirer l'épée. Au bruit de sa victoire, le cercle de Basse-Saxe, qui avait tant souffert pour les libertés germaniques, reprit les armes. La Thuringe se leva sous les bannières des ducs de Saxe-Weimar, rejetons de l'ancienne branche électorale dépouillée par Charles-Quint, race héroïque qui soutint seule, au XVII[e] siècle, la gloire de la maison

1. Richelieu (*Mém.*, 2e sér., t. VIII, p. 434) blâme Gustave à ce sujet et dit que Dieu lui avait donné la science de vaincre, mais non d'user de la victoire. Nous n'essaierons pas de décider entre ces deux grands hommes.

de Saxe. Le landgrave de Hesse-Cassel se jeta sur les évêchés de Westphalie et Gustave en personne envahit la Franconie catholique. L'évêque de Würtzbourg fut chassé de ses vastes domaines : l'évêque de Bamberg capitula; l'importante ville libre de Nuremberg et la noblesse protestante de Franconie s'unirent aux Suédois; bientôt Francfort, la cité des couronnements impériaux, reçut Gustave dans ses murs, d'où venait de s'enfuir la diète convoquée par Ferdinand (16 novembre), et tout le cours du Mein fut au pouvoir du roi de Suède. Les Thuringiens et les Hessois rejoignirent Gustave; le torrent des Suédois entraînait partout avec lui les flots de la belliqueuse jeunesse allemande, et le vainqueur de Leipzig, parti de Saxe au milieu de septembre avec vingt-cinq mille hommes, parut sur le Rhin à la fin de novembre avec soixante mille.

Tilli s'était refait une armée avec les réserves et les garnisons de l'empereur et de la Ligue Catholique, éparses dans tout le nord de l'Allemagne, et avait été renforcé d'une douzaine de mille hommes levés dans une tout autre intention par le duc de Lorraine : ce duc s'était proposé de seconder Gaston d'Orléans et Marie de Médicis contre le gouvernement français; mais, quand il vit les Espagnols et les Impériaux hors d'état de le secourir et le roi de France prêt à le châtier de sa présomption, il protesta de n'avoir armé que pour aider l'empereur son suzerain et prouva son dire en menant ses troupes au delà du Rhin.

L'empereur et l'électeur de Bavière avaient expressément défendu à Tilli de s'exposer à un second choc : Tilli se contenta donc de tenter contre Nuremberg, sur les derrières des Suédois, une diversion qui échoua complétement. Les Espagnols, qui occupaient depuis dix ans le Bas-Palatinat, s'étaient chargés de défendre le passage du Rhin. Le 16 décembre, le fleuve fut franchi par Gustave, auprès d'Oppenheim, avec une audace et un bonheur extraordinaires; Mayence, prise à revers, capitula dès le 23. La conquête de cette grande position militaire fit aussitôt évacuer par les Espagnols et les Lorrains presque toute la province cis-rhénane entre l'embouchure de la Moselle et celle de la Lauter. Worms fut abandonné, Manheim pris; Landau, Weissembourg appelèrent les Suédois et leur ouvrirent l'Alsace : Stras-

bourg, Ulm, le Würtemberg, Bade-Dourlach, les Rhingraves se déclarèrent alliés de Gustave[1].

La terreur régnait parmi les princes de la Ligue Catholique, les uns déjà dépouillés, les autres sur le point de l'être. Dès le mois de novembre, les trois électeurs ecclésiastiques avaient invoqué la médiation du roi de France. Les prodigieux succès du roi de Suède avaient dépassé les espérances et les désirs de Richelieu : il était temps que la puissance française se montrât sur les frontières de l'Allemagne, pour contenir ce terrible allié et garder quelque part d'influence dans l'Empire. La France avait d'ailleurs à en finir avec les provocations et les intrigues d'un incommode et perfide voisin, du duc de Lorraine. Le roi et le cardinal, qui séjournaient depuis quelques semaines en Champagne, partirent, le 10 décembre, de Château-Thierri pour Metz[2], après avoir confié au comte de Soissons le commandement de Paris et des provinces du Nord, et envoyé au maréchal de La Force, qui commandait l'armée d'observation réunie en Champagne, l'ordre d'aller reprendre Vic et Moyenvic, places dépendantes de l'évêché de Metz, qui avaient été occupées, l'année précédente, par des détachements impériaux, d'après les instigations du duc de Lorraine.

1. Sur la campagne de 1631, *Mercure françois*, t. XVI, p. 271-379; — t. XVII, p. 399-575; 651-704; 2e part., p. 75-116. — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 305-307; 323-349. — Puffendorf, *Rerum Suecicarum*, lib. I, III. — Schiller, *Guerre de Trente Ans*, l. II-III. — Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*, c. LII-LIII.

2. Le roi et le cardinal avaient reçu à Château-Thierri l'expédition d'un traité conclu d'après leurs ordres avec l'empereur de Maroc, Muley-el-Gualid. Une petite escadre avait conduit au port de Safi un envoyé français, qui obtint la liberté des Français retenus en esclavage dans le Maroc, sous condition de réciprocité pour les forçats marocains de Marseille. L'empereur de Maroc promit que ses sujets ne pilleraient plus les navires français, accorda la liberté du commerce aux Français dans ses états, moyennant le paiement de droits fixes; il consentit que la bannière de France couvrît dans ses ports tous les navires chrétiens qui l'arboreraient. On se réfère, dans ce traité, à la paix antérieurement contractée entre les deux couronnes sous Henri IV. Par suite de ce traité, des consuls français furent établis à Maroc, à Salé, à Safi, et un agent consulaire à Santa-Cruz ou Agadir. — *Mercure françois*, t. XVII, suite, p. 174 et suiv. — Un nouveau traité de paix avait été signé avec Alger en septembre 1628. Il était plus facile d'obtenir ces traités que de les faire observer. On fut obligé, en 1635, de renouveler les conventions de 1631. Richelieu (collect. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 993) rapporte, à ce sujet, que l'officier français chargé d'aller renouveler le traité rencontra dans la rade de Safi un vaisseau de guerre anglais qui refusa d'abaisser son pavillon. Le navire anglais fut assailli et pris par les Français après un combat acharné. C'était la revanche de l'affront de Rosni!

Au bruit de l'approche du roi de France, l'électorat de Trèves, qui se trouvait serré entre les Suédois, les Français et les Hispano-Belges, se divisa en deux partis : le chapitre archiépiscopal de Trèves et le corps municipal de ce chef-lieu de l'électorat appelèrent les Espagnols : l'électeur, retiré à Coblentz, se mit sous la protection des Français (21 décembre). Le duc de Lorraine, après sa malencontreuse expédition du Rhin, venait de rentrer dans sa capitale, poursuivi par les menaces de Gustave-Adolphe. Le duc Charles se jugea perdu s'il n'obtenait à tout prix le pardon et le patronage de la France : encouragé par son amie, madame de Chevreuse, alors réconciliée avec Richelieu, il vint trouver le roi à Metz, le 26 décembre, reconnut ses torts et se mit à la merci de Louis. Richelieu conseilla au roi une clémence qui devait donner à la France le droit de prêcher la modération au vainqueur de Leipzig. On ne pardonna toutefois au Lorrain qu'à des conditions qui le firent descendre du rang de prince souverain à celui de simple vassal. Par un traité signé à Vic, le 6 janvier 1632, Charles de Lorraine se départit de toutes intelligences avec l'empereur et l'Espagne, promit de ne plus contracter aucune alliance sans le consentement du roi, s'obligea non-seulement à renvoyer de ses états les ennemis et les sujets rebelles du roi, et à n'y recevoir dorenavant ni Monsieur ni la reine mère, mais encore à souffrir que dorenavant les gens du roi arrêtassent dans ses États les Français accusés de lèse-majesté. Il promit de livrer passage sur ses terres aux armées françaises qui marcheraient vers l'Allemagne et de joindre ses forces à celles du roi; il livra enfin au roi, pour trois ans, Marsal, sa plus forte place. A ces conditions, Louis XIII s'obligea de le défendre envers et contre tous[1].

Le roi signifia au duc qu'il ne permettrait pas le mariage projeté entre sa sœur Marguerite de Lorraine et le duc d'Orléans : Charles protesta que ce mariage n'aurait pas lieu.

Au moment même où Charles donnait cette assurance à Louis XIII, le mariage défendu était consacré secrètement à Nanci,

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, p. 28. Sur les affaires de Lorraine, à partir du duc Charles IV, il faut prendre pour guide l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par M. le comte d'Haussonville, ouvrage très-bien fait et rempli de documents intéressants.

avec la permission du cardinal de Lorraine, évêque de Toul, frère du duc et de Marguerite (3 janvier 1632). Le duc Charles ne subissait le pacte imposé par la France qu'avec l'intention de le violer à la première occasion.

Le roi offrit à son frère l'oubli du passé et lui fit proposer ou de revenir à la cour, ou de se retirer à l'étranger dans un lieu non suspect : Richelieu était très-satisfait d'être débarrassé de la reine mère, mais eût souhaité ramener en France l'héritier du trône. Gaston refusa tout et ne quitta la Lorraine que pour aller joindre sa mère à Bruxelles.

De nouveaux envoyés de la Ligue Catholique étaient arrivés à Metz en même temps que le duc de Lorraine. Un des princes dépouillés, l'évêque de Würtzbourg, accourut en personne supplier le roi et le cardinal au nom de la religion. Les catholiques allemands imploraient maintenant à grands cris cette neutralité qu'ils n'avaient point acceptée quand la France la leur garantissait et que la victoire n'avait point encore prononcé. L'électeur de Bavière réclamait même l'assistance armée de la France, en vertu de son alliance défensive avec Louis XIII. Richelieu fit bien sentir au Bavarois qu'il avait perdu le bénéfice de son traité en provoquant un autre allié de la France, le Suédois, et la France n'intervint qu'amiablement auprès du roi de Suède. Louis, avant de signer son traité avec le duc Charles, avait déjà prié Gustave de ne pas envahir l'Alsace et la Lorraine, en lui faisant entendre qu'il se chargeait d'occuper l'ennemi dans ces contrées. Le marquis de Brezé, beau-frère de Richelieu, fut envoyé vers le roi de Suède, afin d'intercéder auprès de lui pour les princes catholiques.

Gustave comprit que le gouvernement français ne pouvait le voir volontiers s'étendre sur la rive gauche du Rhin : l'invasion de l'Alsace et surtout de la Lorraine, province trop éloignée du vrai théâtre de la guerre, n'eût pas même été d'une bonne politique, quand la France ne s'y fût point opposée. Les armes suédoises avaient conquis une base d'opérations bien suffisante pour reprendre la lutte directe contre l'Autriche. Gustave ne fit donc pas de grandes difficultés à l'égard de la Lorraine. Quant aux princes de la Ligue Catholique, il ne voulut faire aucune concession à ceux dont il avait intégralement occupé les domaines, comme l'élec-

teur de Mayence et les évêques de Würtzbourg et de Worms, et annonça qu'il ne leur rendrait rien qu'à la paix générale : il déclara qu'il se réservait le droit de châtier l'évêque de Bamberg, qui avait violé sa capitulation avec les Suédois; il consentit à accorder la neutralité aux autres et à rendre ce qu'il avait pris au duc de Bavière et aux électeurs de Trèves et de Cologne, moins Spire (l'évêché de Spire appartenait à l'archevêque de Trèves) : il prétendait que le duc de Bavière et ses alliés rendissent en échange aux protestants tout ce qu'ils leur avaient enlevé depuis 1618, sauf à traiter, sous bref délai, d'un accommodement entre le duc de Bavière et le Palatin, par la médiation des rois de France et d'Angleterre. Le duc de Bavière et ses associés réduiraient leurs forces à douze mille soldats au plus, interdiraient toutes levées d'hommes, toutes fournitures sur leurs terres à l'Autriche et à ses adhérents.

Maximilien de Bavière ne put se résigner à ces dures conditions : il fit de nouveaux armements, tout en cherchant à gagner du temps et à tromper le roi de Suède. L'électeur de Cologne, son frère, l'imita d'abord, ainsi que la plupart des princes catholiques, mais finit par obtenir une sorte de neutralité de fait par la protection de la France. L'électeur de Trèves accepta franchement la neutralité et s'engagea de recevoir des garnisons françaises dans Coblentz et dans les deux forteresses redoutables qu'il avait bâties, au grand déplaisir de ses sujets, à Hermanstein (aujourd'hui Ehrenbreitstein) et à Philipsbourg[1]. Les Liégeois, qui avaient pour prince-évêque l'électeur de Cologne, n'avaient pas attendu son autorisation pour se déclarer neutres.

Pendant ce temps, l'orage attiré par le duc de Bavière crevait sur ses états. Gustave-Adolphe, laissant derrière lui de fortes réserves à Mayence et à Francfort, avait repris, dès le mois de mars, sa course foudroyante à travers l'Empire. Il chassa Tilli de la Franconie, où ce général avait essayé de reporter la guerre : il le rejeta sur la Bavière et y fondit à sa suite; Donawerth, emporté d'assaut, lui livra le passage du Danube. Tilli s'était retranché sur le Lech, près du confluent de cette rivière avec le Danube. Les

1. Ainsi nommé du nom de l'électeur, Philippe de Sœtstern.

Suédois, protégés par leur puissante artillerie, jettent un pont sur le Lech, franchissent ce torrent grossi par la fonte des neiges et emportent les positions de l'ennemi. Un boulet épargna au vieux Tilli la douleur de survivre à ce nouveau désastre. Le duc de Bavière se réfugia dans Ingolstadt avec les débris de ses troupes. Gustave-Adolphe alla délivrer la métropole du luthéranisme, Augsbourg, de sa garnison impériale, puis revint sur Ingolstadt. Le duc de Bavière s'y défendit avec vigueur. Gustave, chargeant un de ses lieutenants de bloquer Ingolstadt, s'avança dans l'intérieur de la Bavière et, dès le commencement de mai, entra victorieux dans Munich, ayant à sa droite le palatin Frédéric, qu'il avait appelé du fond de la Hollande et qu'il traitait en roi. Le malheureux Frédéric, dépouillé jadis par son parent Maximilien, goûta ainsi la joie d'entrer à son tour dans la capitale de son ennemi, vaincu, à la vérité, par un autre que par lui.

Maximilien, dans sa détresse, appelait en vain à son aide l'Autriche, qu'il avait vivement contrariée en 1630, mais pour laquelle il se sacrifiait en ce moment. L'empereur n'eût pas mieux demandé que de le défendre, mais n'en avait pas le pouvoir. Après la fatale journée de Leipzig, l'empereur avait réclamé les secours de l'Espagne, du pape, du roi de Pologne, des princes italiens, de ses sujets d'Autriche et de Hongrie. L'Espagne guerroyait de son mieux sur le Rhin et ne pouvait envoyer à temps des forces suffisantes dans l'intérieur de l'Allemagne : le pape, le vieil Urbain VIII, n'avait pas très-bien reçu les demandes d'argent adressées par Ferdinand et lui avait reproché son injuste et ruineuse guerre de Mantoue, qu'il expiait en ce moment; la proposition que formula un cardinal espagnol d'excommunier Richelieu, fauteur des hérétiques, fut écartée par le Saint-Père comme extravagante. Les temps étaient bien changés et l'ardeur belliqueuse du saint-siége était bien amortie! Le pape donna le moins qu'il put à l'empereur. Les états italiens, excepté le grand-duc de Toscane, ne donnèrent que de belles paroles. Le roi de Pologne ne put que favoriser quelques levées clandestines. Les populations autrichiennes et hongroises parurent plus disposées à menacer qu'à secourir leur maître. La Suisse maintint sa neutralité. Dans cette extrémité, Ferdinand comprit qu'il ne

lui restait qu'une seule chance de salut, le rappel de Waldstein.

Le duc de Friedland, dévorant ses ressentiments et cachant ses espérances, était resté en apparence étranger aux événements depuis sa destitution; mais on assure qu'il avait offert secrètement au roi de Suède sa coopération pour renverser Ferdinand du trône et que la défiance témoignée par Gustave, en offensant le superbe Friedland, fut le salut de l'empereur. Ce qui est certain, c'est que Waldstein ne prit aucune part à la défense de la Bohême contre les Saxons. Lorsque l'empereur, résigné à s'humilier devant un sujet offensé, pria Waldstein de reprendre le bâton de commandement qu'on lui avait enlevé, Waldstein rejeta d'abord cette proposition bien loin. A force de supplications, l'on obtint seulement de lui qu'il se chargerait de réorganiser une armée : il s'en était préparé de longue main les moyens. En moins de trois mois, à l'aide des contributions extraordinaires que leva Ferdinand, quarante mille hommes admirablement équipés furent réunis sous les bannières du duc de Friedland. Waldstein feignit alors de vouloir retourner dans sa retraite. Lui seul pouvait diriger ces forces que lui seul avait pu évoquer comme par magie : l'empereur se mit à sa discrétion; c'était ce qu'il attendait. Il exigea l'autorité la plus illimitée sur toutes les armées de la maison d'Autriche en Allemagne : l'empereur n'aurait pas même le droit de faire grâce sans son aveu, pas même le droit de se montrer dans les camps. Toutes les places fortes lui seraient ouvertes à volonté. Toutes les conquêtes qu'il ferait seraient à sa disposition : une des provinces autrichiennes lui serait concédée en fief; lui seul fixerait le délai dans lequel il résignerait le commandement, si l'empereur avait dessein de le révoquer une seconde fois. On peut dire qu'il ne restait à Ferdinand que le titre d'empereur. Tout fut accepté.

Au mois d'avril, Waldstein se mit en campagne. Dès le mois de mai, la Bohême était reconquise sur les Saxons, qui n'avaient pas su relever et reconstituer ce malheureux pays. Après ce premier succès, Waldstein, qui regardait le duc Maximilien comme l'auteur de sa destitution, resta sourd aux cris de la Bavière, ruinée par les Suédois, jusqu'à ce que Maximilien fût venu le joindre en Bohême et eût reconnu sa suprême autorité militaire. Waldstein

marcha enfin contre Gustave qui accourut au-devant de lui, et, dans les derniers jours de juin, les deux grands capitaines furent en présence sous les murs de Nuremberg. Pour la première fois, la fortune de Gustave fut arrêtée et, durant plus de deux mois, Waldstein, immobile dans son camp retranché, tint le roi de Suède en échec, sans que Gustave pût le forcer à combattre. L'Europe attendit longtemps en vain des nouvelles décisives du théâtre de la guerre[1].

Des événements moins grandioses, mais d'un intérêt tragique et d'une grande portée politique, se passaient, sur ces entrefaites, en France.

Le roi et le cardinal étaient rentrés, dès le mois de février, dans l'intérieur du royaume, après avoir établi un corps d'armée sur la Sarre pour surveiller les affaires d'Allemagne. Les intrigues des mécontents, un moment déconcertées par les revers de la maison d'Autriche, se renouaient avec une activité nouvelle. La réapparition de Waldstein et les prédictions des astrologues, qui annonçaient que le roi ne passerait pas la Pentecôte, ranimaient les espérances de Gaston et de sa mère : Waldstein et l'archiduchesse de Belgique leur promettaient des secours; l'incorrigible duc de Lorraine, alléché par l'espoir d'un huitième électorat que l'empereur créerait pour lui, recommençait à lever des troupes, à débaucher les soldats français, à entraver les approvisionnements de l'armée royale; l'Espagne s'efforçait de séduire ceux des gouverneurs et des généraux français qu'elle savait mal affectionnés à Richelieu, Épernon, Créqui, Toiras même[2]. Les agents de Monsieur travaillèrent avec plus de succès à gagner le plus grand seigneur de France, le maréchal duc de Montmorenci. Fils et petit-fils de connétable, Montmorenci était mécontent que Richelieu, qui lui devait quelque reconnaissance personnelle, ne l'eût pas fait au moins maréchal général : il s'estimait d'ailleurs offensé qu'on traitât sa province, le Languedoc,

1. *Mercure françois*, t. XVII, 2e part., p. 201-208; t. XVIII, p. 1-17; 91-230; 292-297; 339-365. — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 349-371. — Schiller, l. III. — Coxe, c. LIII-LIV.

2. Il est certain toutefois que Toiras eut des relations suspectes avec l'ambassadeur d'Espagne. *V.* Ranke, l. X, c. 2; d'après les documents espagnols.

moins bien que la Provence ou que la Bourgogne, qui avaient obtenu la suppression des élus et le rétablissement des franchises provinciales. Le conseil du roi ne refusait pas absolument de révoquer les élus en Languedoc, où une résistance passive avait presque annulé leur établissement; mais il y mettait des conditions onéreuses, et surtout des difficultés d'exécution que Montmorenci imputait au mauvais vouloir du surintendant d'Effiat, son ennemi personnel et l'ami du cardinal. Les affidés de Monsieur aigrirent les ressentiments de Montmorenci, invoquèrent sa générosité en faveur d'une reine et d'un prince bannis par leur fils et leur frère : le duc céda, par faiblesse plus que par passion, entra dans les négociations de Monsieur avec la cour d'Espagne et envoya même à Madrid un agent pour son compte personnel, tandis que le commandeur de Valençai, qui avait autrefois si bien servi le cardinal dans l'affaire de Chalais et au siége de La Rochelle, se faisait l'ambassadeur de la reine mère à l'Escurial et promettait de soulever la marine française[1].

Le gouvernement français ne savait pas tout, mais en savait assez pour se tenir sur ses gardes. Richelieu avertit les grands, par un exemple terrible, qu'ils n'avaient à attendre de lui ni ménagements ni merci. Les deux frères Marillac avaient été, jusqu'à la Journée des Dupes, les principaux artisans des discordes de la cour et de la maison royale : Richelieu, procédant avec eux comme avec Ornano, comme avec Chalais, comme avec tous ses ennemis, avait d'abord tout tenté pour les regagner; puis, voyant ses avances méprisées, ses bienfaits tournés contre le bienfaiteur, il avait juré irrémissiblement leur perte. Après la Journée des Dupes, le cardinal ne put que faire disgracier et exiler le garde des sceaux Michel; de mauvais conseils donnés aux princes ne sont pas de la compétence des tribunaux, et la probité privée de Michel était intacte. Il n'en était pas de même du maréchal : le cri public avait dénoncé ses exactions pendant qu'il commandait en Champagne. Richelieu résolut de le faire payer pour deux.

1. Archives de Simancas, A, 28, 46, citées par Capefigue; *Richelieu et Mazarin*, t. V, p. 121-136; 158. — *Histoire de Henri, dernier duc de Montmorenci*, p. 241-258.— *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 399. — *Histoire de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. II, p. 264 et suiv.

Aussitôt après l'arrestation du maréchal, deux maîtres des requêtes de l'hôtel, Laffemas et Moricq, avaient été chargés d'informer contre lui. Le parlement, sur la requête du maréchal et de sa femme et sur les conclusions du procureur général Mathieu Molé, interdit à ces commissaires de continuer l'information et évoqua l'affaire : le conseil du roi cassa l'arrêt du parlement (février 1631) et ôta à cette cour suprême la connaissance du procès, qui fut déférée à une commission composée de quatre maîtres des requêtes et de treize membres du parlement de Dijon, plus docile au pouvoir que le parlement de Paris (13 mai 1631). La commission fut installée à Verdun, cité dont Marillac avait été gouverneur. Le conflit recommença entre le parlement et le conseil : il fallut bien que le parlement finît par céder[1]. La procédure traîna longtemps; tout à coup, au mois de février 1632, elle fut reprise avec un redoublement de vigueur : la commission, augmentée de

1. La lutte entre le parlement et le ministre se renouvelait en toute occasion. Par lettres patentes de juin 1631, une commission avait été établie à l'Arsenal de Paris, afin de poursuivre le crime de fausse monnaie, crime lucratif qui se multipliait parmi les gens de la plus haute qualité. Cette commission ayant été formée parmi les maîtres des requêtes de l'hôtel et les conseillers au grand conseil, le parlement adressa des remontrances au roi. La chambre de l'Arsenal ne tarda pas à être chargée de faire le procès aux personnes des factieux, comme la chambre du domaine le faisait à leurs biens : elle condamna aux galères perpétuelles deux médecins astrologues qui avaient prédit la mort prochaine du roi et condamna à mort par contumace : 1° la comtesse du Fargis, pour avoir préparé, dans la prévision de la fin du roi, le remariage de la reine avec Monsieur; 2° l'ex-surintendant La Vieuville, pour un meurtre et pour avoir été joindre Monsieur et la reine mère; 3° le duc de Roannez, pour fausse monnaie. Le duc d'Angoulême eût bien mérité la même sentence que le duc de Roannez; mais, heureusement pour lui, il s'était soumis sans réserve à Richelieu.

Le parlement avait cependant cassé les procédures de la commission de l'Arsenal et défendu aux commissaires de continuer. Un arrêt du conseil cassa l'arrêt du parlement (16 décembre 1631), enjoignit à une députation du parlement de venir trouver le roi en Lorraine et interdit deux présidents et trois conseillers. Il fallut obéir. Les parlementaires furent très-mal reçus à Metz par Louis XIII, qui traîna quelque temps à sa suite les cinq magistrats interdits, avant de consentir à les renvoyer à leurs sièges. Richelieu intercéda pour eux auprès du roi, dont il trouvait les manières par trop acerbes. Le cardinal était inflexible sur le fond des choses, mais eût volontiers employé des formes plus douces que ne faisait le roi. Les résistances, du reste, ne faisaient que provoquer les maximes du pouvoir absolu à s'étaler de plus en plus fièrement au grand jour. Quand les députés du parlement se présentèrent au roi à Metz, le garde des sceaux leur dit : « Cet État est monarchique : toutes choses y dépendent « de la volonté du prince, qui établit les juges comme il lui plaît et ordonne des « levées selon la nécessité de l'État. » — Manuscrits du fonds de Saint-Germain, n° 1351, f° 20. — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 372-408. — *Mém.* de Mathieu Molé, t. II, p. 62-148. — Griffet, *Histoire de Louis XIII,* t. II, p. 131; 203-217.

deux conseillers d'État et de quelques maîtres des requêtes, fut transférée à Ruel, près Paris, sous la présidence du garde des sceaux Châteauneuf. Ruel était la maison de campagne du cardinal : le choix d'un tel lieu était d'une singulière inconvenance et dérogeait fort à l'habitude qu'avait Richelieu de ménager l'opinion publique.

Les juges, au moment où ils s'installaient à Ruel, reçurent de la reine mère et de Monsieur des lettres qui leur déclaraient que leurs biens et leurs vies répondraient du sang de Marillac, ou même de sa condamnation à une peine quelconque. Ces menaces rendirent la perte du maréchal plus assurée. Les malversations de Marillac étaient surabondamment prouvées : on ne fit pas même valoir contre lui quelques intelligences avec le duc de Lorraine, quelques menées contraires au service du roi, qu'il eût été difficile de constater judiciairement; les concussions de toute nature qu'il avait commises en Champagne et dans les Trois-Évêchés suffirent à motiver son arrêt. Il avait rançonné sans pitié les campagnes, détourné une partie des fonds destinés aux fortifications de Verdun, bénéficié sur le pain de munition, sur la solde, sur toutes choses. Le 8 mai 1632, il fut condamné à mort, pour péculat, à la majorité de treize voix contre dix : la minorité avait voté le bannissement ou la prison perpétuelle. « Péculat! « un homme de ma qualité condamné pour péculat! » s'écria le malheureux quand on lui apprit sa sentence. « Il ne s'agit dans « mon procès que de foin et de paille : il n'y a pas de quoi fouet- « ter un laquais! »

La plupart des généraux n'étaient point, en effet, plus scrupuleux que Marillac, et sa condamnation était inouïe, mais elle était légale comme pénalité, sinon comme juridiction; pour toute réponse, on n'eut qu'à lui montrer le Code Michau, rédigé par son frère! Les sévères ordonnances de François Ier et des derniers Valois contre le péculat et la concussion y étaient renouvelées et aggravées : la peine de mort y était partout prodiguée[1].

Louis de Marillac fut décapité en Grève le 10 mai[2].

1. Code Michau, art. 344-411.
2. *V.* les pièces dans le *Recueil* N.-O.— *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 375.—

L'extrême rigueur de ce jugement, bien qu'elle ne dût pas déplaire au pauvre peuple des campagnes, laissa dans beaucoup d'esprits une impression pénible et ne contribua pas à rendre l'opinion plus favorable aux commissions extraordinaires. La création de ces machines à condamnations blessait non-seulement les intelligences versées dans la notion du droit, mais le sentiment de l'équité vulgaire, et cependant le gouvernement n'était pas sans quelque excuse. A une époque où l'idée de la séparation des pouvoirs était si vague et si mal définie et où tout tendait à la dictature, on concluait volontiers, dans les régions du gouvernement, du droit qu'avait le chef de l'État de se dire le chef de la justice et d'instituer les juges, à son droit de faire rendre la justice par qui bon lui semblait. Les parlements fortifiaient, par leurs prétentions et par leurs refus de concours, cette dangereuse tendance. Ils voulaient avoir ce qui ne leur appartenait pas, ce à quoi ils étaient impropres, la direction politique et administrative du pays, et on leur refusait, par réaction, ce qui leur appartenait, le pouvoir judiciaire. Il faut bien le reconnaître, si les parlements avaient raison dans la forme, ils avaient le plus souvent tort dans le fond. S'ils représentaient, dans leur résistance à Richelieu, la légalité luttant contre le despotisme, ils représentaient encore mieux la lutte de l'esprit stationnaire contre l'esprit de mouvement et de progrès, et, le plus souvent, la lutte de la petite politique contre la grande.

Le jour même de l'exécution de Marillac, le roi était parti pour Calais. La faction de Monsieur avait séduit le gouverneur de cette place : un des favoris de Gaston, Le Coigneux, sacrifié par son patron à son rival Puy-Laurens et désireux de rentrer en grâce auprès du roi, avait dénoncé le complot, auquel on mit ordre. Des lettres interceptées révélèrent, sur ces entrefaites, à Richelieu les menées de Monsieur avec le duc de Lorraine et avec les généraux espagnols et autrichiens. Les Espagnols avaient reçu des

Le P. Griffet (t. II, p. 119-122; 182-190; 224-230) donne un très-bon résumé du procès de Marillac. L'ouvrage de ce jésuite, qui n'avait guère l'esprit de sa robe, est incontestablement le meilleur livre qu'on ait écrit, jusqu'à nos jours, sur l'histoire de Louis XIII : Griffet est généralement aussi sincère et aussi judicieux que bien informé.

renforts assez considérables et repris l'offensive dans le Palatinat : ils avaient deux corps d'armée sur le territoire de l'électeur de Trèves, l'un à Trèves, l'autre à Spire, et l'on pensait que leurs chefs pourraient bien abandonner ces positions pour se réunir à Gaston et au duc de Lorraine et tenter une brusque irruption en France. Le cabinet de Madrid faisait en outre des préparatifs menaçants dans la Catalogne et le Roussillon.

L'ennemi fut prévenu : dans les derniers jours de mai, les Hollandais, aidés par les subsides de la France et renforcés de nombreux volontaires français, envahirent la Gueldre espagnole, pendant que les maréchaux de La Force et de Schomberg, qui étaient restés en Lorraine et qui s'étaient concertés avec les généraux suédois des bords du Rhin, passaient la Sarre, entraient dans le Palatinat et envoyaient un détachement au delà du Rhin prendre possession de la forteresse de Hermanstein (Ehrenbreitstein), conformément au traité de l'électeur de Trèves avec la France (13 juin). A cette nouvelle, le corps espagnol de Trèves marcha sur Coblentz, y pénétra par la connivence des habitants et y jeta une garnison; mais les Espagnols ne restèrent que peu de jours à Coblentz : une division suédoise, accourue de Mayence, chassa l'ennemi et livra la place aux Français, protecteurs de l'électorat. Cette apparition du drapeau français sur le grand fleuve gallo-germanique fait époque dans notre histoire : c'était le premier pas vers l'établissement du protectorat de la France sur la rive gauche du Rhin, but secret de Richelieu[1].

La marche menaçante des Suédois et des protestants allemands, et les succès des Hollandais sur la Meuse, déterminèrent l'évacuation de Spire et la retraite, ou plutôt la fuite des principales forces espagnoles vers la Moselle et la Meuse. Le général en chef espagnol Gonçalez de Cordova ne put appuyer le mouvement de Monsieur, qui était passé du Luxembourg dans la Lorraine, à la fin de mai, avec deux mille chevaux français, wallons, napolitains, allemands et croates. Le duc de Lorraine, effrayé de se voir seul en face de Louis XIII offensé, pressa Gaston de se jeter sur-le-champ en France et se hâta d'écrire aux généraux du

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 361-369.

roi que Monsieur avait traversé son duché sans sa permission.

La Force et Schomberg ne s'arrêtèrent pas aux belles paroles du duc : aussitôt après l'occupation de Hermanstein, ils tournèrent tête vers la Lorraine et vinrent prendre Pont-à-Mousson sans résistance, au moment où le cardinal, arrivé de Picardie à grandes journées, entrait dans le duché de Bar avec une armée de réserve organisée en Champagne (18 juin). Quelques troupes lorraines qui se trouvaient dans le Barrois furent taillées en pièces; les villes se soumirent sans coup férir. La nouvelle de l'entrée de Monsieur en Bourgogne ne détourna pas l'orage qui fondait sur la Lorraine. Le roi et le cardinal se contentèrent de détacher le maréchal de La Force à la poursuite de Gaston et allèrent droit à Nanci. En huit jours, la campagne de Lorraine fut terminée. Nanci fut investi le 24 juin : le 26, le duc achetait le salut de sa capitale et la paix, en remettant au roi, pour quatre ans, les places fortes de Stenai et de Jametz, et en lui vendant le comté de Clermont en Argonne, dont les défilés séparent le Verdunois de la Champagne. Le traité du mois de janvier précédent fut confirmé à tout autre égard. Le roi envoya Schomberg contre Monsieur, par un autre chemin que La Force, afin que ces deux maréchaux enfermassent Gaston entre eux : il chargea le maréchal d'Effiat de reprendre les opérations commencées par La Force et Schomberg dans les provinces du Rhin et repartit pour Paris le 7 juillet.

Le maréchal d'Effiat mourut d'un refroidissement, le 27 juillet, à Lützelstein, comme il s'avançait dans le Palatinat à la tête de vingt-sept mille combattants, dont quatre mille fournis bien à contre-cœur par le duc de Lorraine. Ce fut une grande perte et pour Richelieu et pour la France : d'Effiat, également propre à tous les emplois, était le plus distingué des hommes d'épée qui s'étaient attachés sincèrement à la fortune du grand ministre. Il fut remplacé, dans les finances, par Bouthillier et Bullion, dans l'armée, par le maréchal d'Estrées, qui était loin de le valoir. D'Estrées eut cependant des succès : l'armée française, après avoir sommé en vain les Espagnols d'évacuer Trèves, que son prince avait placée sous la protection de Louis XIII, entreprit le siége de cette ville : les capitaines espagnols du Luxembourg ne réussirent

point à ravitailler Trèves, et la place capitula le 29 août. Tout l'électorat de Trèves fut occupé par les Français, tandis que les Hollandais, conduits par le prince d'Orange, Frédéric-Henri, enlevaient aux Espagnols la grande position militaire de Maëstricht, sous les yeux du fameux capitaine allemand Pappenheim, qui, après avoir un peu rétabli les affaires de l'empereur dans la Basse-Saxe et la Westphalie, était accouru au secours des Espagnols (22 août). Les auxiliaires français eurent une glorieuse part à la conquête de Maëstricht.

Monsieur, cependant, était entré en Bourgogne par le Bassigni et s'était porté sur Dijon, après avoir lancé un nouveau manifeste contre « le tyran qui s'est emparé de l'autorité du roi par artifices et calomnies étranges ». Malgré les prières et les menaces de Gaston, Dijon ferma ses portes et toutes les villes de la Bourgogne suivirent cet exemple. Monsieur ne fut pas plus heureux dans le Bourbonnais ni dans l'Auvergne : ses gens se vengèrent sur les campagnes, et les prétendus libérateurs de la France promenèrent partout, sur leur passage, le meurtre, le viol, le pillage et l'incendie. Gaston arriva, au milieu de juillet, dans le Gévaudan et le Rouergue, sans avoir été arrêté par aucun corps de troupes, mais sans avoir pu se faire ouvrir une seule place forte. Il pressa Montmorenci de le recevoir en Languedoc. Les circonstances avaient poussé Gaston sur le Midi deux mois plus tôt que ne l'avait prévu Montmorenci, et celui-ci, dont la qualité distinctive n'était pas la prudence, ne s'était nullement mis en mesure. Un fatal point d'honneur ne lui permit pas de se dédire. Montmorenci se rendit à Pézénas, où les États de Languedoc, rouverts par la permission de Louis XIII, s'occupaient alors à débattre avec les commissaires du roi l'affaire de la révocation des élus. Le 22 juillet, l'évêque d'Albi, Delbène, le plus actif des partisans de Monsieur dans le Languedoc, proposa aux États de voter l'impôt suivant les anciennes formes, sans plus tenir compte de l'édit des élus, et de donner une déclaration d'union avec le duc de Montmorenci, « afin d'agir ensemble pour le service de Sa Majesté, le bien et soulagement du pays ». L'archevêque de Narbonne, président des États, s'opposa en vain à cet acte de rébellion : la vieille influence du gouverneur de la province, aidée par l'intimidation qu'il exerçait et aussi par

le ressentiment des atteintes portées aux libertés provinciales, l'emporta; l'archevêque et les commissaires du roi furent arrêtés, après la séance, par les gardes du duc, puis mis hors la ville, et l'acte d'union fut publié[1].

Monsieur entra aussitôt dans la province par Lodève, dont l'évêque s'était déclaré pour lui, ainsi que les évêques d'Albi, de Nîmes, d'Uzès, d'Aleth et de Saint-Pons. La déclaration des États n'eut pas néanmoins l'effet espéré par le parti. Les populations languedociennes, quoique mécontentes, voyaient avec effroi le retour de la guerre civile. Les maréchaux de La Force et de Schomberg, partis de Lorraine chacun avec un corps de cavalerie, s'avançaient, l'un par le Lyonnais et le Dauphiné, l'autre par le Limousin et la Haute-Guyenne; ils se renforçaient, chemin faisant, des troupes cantonnées dans l'intérieur du royaume, contenaient la noblesse, qui avait commencé à remuer çà et là, et s'apprêtaient à serrer le Languedoc entre leurs deux corps d'armée comme entre des tenailles. Leur approche raffermit bien des fidélités incertaines. Richelieu recueillit le fruit de sa modération envers les réformés : les ministres protestants de Nîmes conservèrent leur ville au roi malgré les efforts de l'évêque, frère du maréchal de Toiras, et les Cévennes ne se déclarèrent pas, bien que les insurgés y recrutassent quelques troupes mercenaires. Montpellier échappa aux factieux, ainsi que Beaucaire, Carcassonne et Narbonne, qui avait été promise aux Espagnols, comme place de sûreté, par Montmorenci. La capitale de la province, Toulouse, fut également retenue dans le devoir par son parlement, qui lança, le 7 août, un arrêt contre les États Provinciaux et le gouverneur rebelle. Les gouverneurs de Guyenne et de Dauphiné, Épernon et Créqui, dont Monsieur avait espéré l'assistance, protestèrent de leur fidélité au roi.

Montmorenci avait fait les mêmes protestations quasi jusqu'au

1. *Histoire du Languedoc*, t. V, p. 578-582; et Preuves, nº 175, p. 379. Le nonce du pape donne quelques détails intéressants sur le mouvement de résistance aux maximes absolutistes et unitaires du gouvernement. On avait consulté, dit il, les anciennes chroniques, et l'on avait reconnu « que beaucoup de provinces de France, et particulièrement le Languedoc, n'étaient pas sujettes du roi, mais *recommandées* (vassales) sous certaines conditions ». *Dispaccio del nunzio Bichi,* 7 septembre 1632; ap. L. Ranke, *Histoire de France,* l. x, c. 3.

dernier moment et Richelieu eut d'abord peine à croire à sa défection. Quand il ne fut plus possible d'en douter, le cardinal prit, avec sa célérité habituelle, toutes les mesures nécessaires pour resserrer et étouffer l'insurrection dans le Languedoc. Les officiers royaux et les corps de ville montraient un peu d'hésitation à prendre l'offensive contre l'héritier du trône : Richelieu jugea la présence du roi nécessaire pour encourager tout le monde et porter les coups décisifs. Le roi alla, le 12 août, faire enregistrer au parlement de Paris une nouvelle déclaration de lèse-majesté contre les adhérents de son frère; Louis accordait personnellement, à Gaston seul, six semaines pour se remettre en son devoir et recevoir grâce entière; ce délai passé, le roi se réservait d'ordonner contre son frère ce qui serait nécessaire « pour la conservation de l'État, sûreté et repos des peuples »[1].

Le roi et le cardinal partirent, le jour même, pour Lyon, après avoir confié au comte de Soissons le commandement de Paris et des provinces du Nord, au prince de Condé le commandement des provinces du centre. Ces faveurs accordées aux Condés étaient encore une menace pour Gaston. Louis XIII reçut en chemin la nouvelle d'un premier avantage remporté par le maréchal de La Force sur les rebelles, qui cherchaient à insurger le Vivarais : plusieurs seigneurs et officiers avaient été pris; le roi, « de sa pleine puissance et conformément à ses déclarations, » les condamna, par ordonnance, à avoir la tête tranchée[2]. Trois d'entre eux furent exécutés.

1. Richelieu ajoute, dans ses *Mémoires* (collect. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 407), un bien remarquable commentaire à ce passage de la déclaration royale. « Croire que, pour être fils ou frère du roi ou prince de son sang, on puisse impunément troubler le royaume, c'est se tromper. Il est bien plus raisonnable d'assurer le royaume et la royauté que d'avoir égard à leurs qualités..... Les fils, frères et autres parents des rois sont sujets aux lois comme les autres, et principalement quand il est question du crime de lèse-majesté. »

Le fond du cœur de Richelieu se révèle dans ces hautes maximes de salut public et d'égalité devant la loi. Le droit que s'arrogeaient les princes de prendre part au gouvernement en vertu de leur naissance, avec l'espèce d'inviolabilité qu'ils s'attribuaient, était le plus grand de tous les obstacles au progrès de la France vers l'ordre et l'unité. Richelieu s'efforça de réduire le plus possible les inconvénients du principe dynastique en dégageant, en isolant la royauté pour la rendre en quelque sorte impersonnelle et l'identifier avec l'État.

2. *Mém.* de Mathieu Molé, t. II, p. 156. Le flagrant délit fut apparemment considéré comme dispensant de toute procédure.

La discorde était déjà au camp de Monsieur : Montmorenci, Puy-Laurens, le duc d'Elbeuf, le comte de Moret, se disputaient le commandement; Gaston reprochait à Montmorenci de s'être vanté d'une puissance qu'il n'avait pas; Montmorenci reprochait au prince d'être arrivé trop tôt et avec des forces bien inférieures à celles qu'il avait annoncées. Le gouvernement espagnol, qui avait promis d'envoyer un gros corps de troupes par le Roussillon en Languedoc, hésitait à prendre l'initiative de la guerre directe contre la France, pour soutenir une insurrection qui s'annonçait d'une manière assez peu imposante. Monsieur avait dépêché à Madrid le comte du Fargis, accompagné d'un personnage qui, sans avoir rien livré à l'imprimerie, commençait à se faire un grand renom de bel esprit par ses lettres et ses vers et à rivaliser de célébrité littéraire avec Balzac : c'était Vincent Voiture. Ce littérateur diplomate fut fort goûté et fort caressé d'Olivarez[1], mais son parti n'en profita guère. Les choses, d'ailleurs, allèrent trop vite en France pour que le cabinet espagnol eût le temps de se préparer à une intervention sérieuse.

Montmorenci, qui commençait à concevoir de sombres pressentiments, avait tenté de négocier avec le cardinal; mais Richelieu, soit qu'il eût résolu de repousser toute transaction, soit qu'il crût que le duc voulait seulement gagner du temps, renvoya le négociateur sans l'entendre (17 août). Quelques jours après, une déclaration royale enjoignit au parlement de Toulouse de faire le procès au duc de Montmorenci, pour crime de lèse-majesté : quinze jours étaient accordés aux prélats, barons, consuls et députés des villes qui avaient pris part aux délibérations des États à Pézénas, pour désavouer ce qu'ils avaient résolu ou consenti (23 août). La déclaration fut signée par le roi à Cosne sur Loire. Avant que Louis, qui traînait après lui une artillerie formidable, fût arrivé à Lyon, la lutte fut terminée en Languedoc.

Les rebelles, principalement établis dans le centre de la province, où ils tenaient Béziers, Lodève, Alais, Uzès, Agde, Lunel, Pézénas, avaient divisé leurs forces pour s'opposer aux maréchaux de La Force et de Schomberg. Le duc d'Elbeuf s'était

1. *V.* les Lettres de Voiture, citées par Levassor, t. IV, p. 135.

chargé de tenir tête à La Force sur le Rhône, où le château de Beaucaire avait pris parti pour Monsieur : Gaston, Montmorenci et Moret se portèrent dans le Haut-Languedoc au-devant de Schomberg, qui n'avait encore que fort peu de troupes. Les deux petites armées se rencontrèrent, le 1er septembre, auprès de Castelnaudari. Schomberg, par une habile manœuvre, passa le premier la petite rivière du Fresquel, qui était entre les deux armées et la ville, et se plaça entre l'ennemi et Castelnaudari. La cavalerie des rebelles franchit à son tour le Fresquel. Les rebelles avaient trois à quatre mille cavaliers, deux mille fantassins et trois canons. Les « cardinalistes » compensaient par l'ordre et la discipline leur infériorité numérique, tandis que l'anarchie régnait parmi leurs adversaires. Gaston et Montmorenci venaient de se quereller, et Gaston avait, dit-on, menacé de faire sa paix particulière. On se raccommoda au moment de combattre et l'on convint de ne point attaquer à fond que l'artillerie ne fût arrivée. Cependant, à peine le comte de Moret, qui commandait l'aile gauche, vit-il paraître un escadron cardinaliste, qu'il courut au-devant et se fit tuer à la première décharge. Les mercenaires croates ou polaques (polonais), qui suivaient le comte, tournèrent le dos sur-le-champ. Au bruit des coups de feu, Montmorenci, posté à la droite, s'élança impétueusement dans un chemin creux bordé de mousquetaires ennemis : une furieuse décharge culbuta l'escadron qui le suivait; cinq ou six gentilshommes seulement poussèrent après lui jusqu'au bout du défilé, où le gros des cardinalistes était en bataille, et allèrent avec lui s'engloutir au milieu de mille ennemis. Montmorenci perça six rangs de cavalerie et d'infanterie avant de tomber, criblé de dix blessures, sous son cheval expirant. « Je me suis sacrifié pour des lâches! » dit le malheureux duc aux officiers cardinalistes qui vinrent le relever et l'emporter tout sanglant à Castelnaudari.

Personne, en effet, ne tenta de le secourir ou de le venger. Les Mémoires du temps ne sont pas d'accord sur la conduite que tint Monsieur. Suivant les uns, Gaston, en apprenant que Montmorenci était mort ou pris, se mit à siffler machinalement, dit froidement : « Tout est perdu! » et fit sonner la retraite. Suivant les autres, le prince eût voulu aller au secours de son malheureux

allié, mais une telle panique se mit parmi les troupes insurgées, qu'il fut impossible de les ramener au combat. Les nouvelles levées languedociennes se dispersèrent dès qu'elles surent la chute de leur gouverneur [1].

Le lendemain matin cependant, Monsieur, qui s'était retiré à deux lieues de Castelnaudari, envoya un trompette demander la bataille à Schomberg. Le maréchal répondit qu'il se garderait bien de donner bataille au frère du roi, mais que, si Monsieur l'attaquait, il se défendrait de son mieux. C'était de la part de Gaston une vaine fanfaronnade. Son armée d'abord, puis son parti, se fondaient autour de lui. On vit bien que Montmorenci avait été à lui seul tout le parti, car toutes les villes du Languedoc se soumirent dans les quinze jours : la noblesse en fit autant et Monsieur se trouva réduit à ses anciens compagnons d'exil et à sa cavalerie étrangère, fort diminuée, avec laquelle il errait de village en village.

Le roi, dès qu'il eut reçu la nouvelle de la victoire, envoya offrir à Gaston d'étendre aux gens de sa maison et au duc d'Elbeuf l'amnistie offerte à lui seul par la déclaration du 12 août. Le messager du roi ne parla pas de Montmorenci. Le messager de Louis XIII s'était croisé en route avec un envoyé de Gaston, qui expédiait à son frère la proposition de se soumettre, à condition que Montmorenci fût mis en liberté; que tous ses partisans et ceux de la reine mère recouvrassent leurs biens et leurs charges; que le roi lui donnât, pour lui et la reine mère, deux places de sûreté; que les places enlevées au duc de Lorraine fussent restituées; enfin, qu'un million lui fût accordé pour payer ses dettes. Le roi ne daigna pas discuter ces folles prétentions et continua sa route jusqu'à Montpellier.

Gaston alors pria Louis de lui envoyer des gens de confiance avec lesquels il pût traiter et livra des otages pour leur sûreté. Le roi lui dépêcha le surintendant Bullion. Il y eut de vifs débats sur les conditions « humiliantes » qu'on proposait à Monsieur, et principalement sur Montmorenci. Le favori Puy-Laurens « s'em-

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 398-409. — *Mém.* de Pontis, *ibid.*, t. VI, p. 573-574. — *Mém.* du duc d'Orléans, *ibid.*, t. IX, p. 593-596. — *Mercure*, t. XVIII, p. 504-580. — *Histoire de Henri, dernier duc de Montmorenci*, p. 250-265.

porta si avant que de dire que, si Montmorenci étoit condamné à mort, il y avoit plus de quarante gentilshommes résolus de poignarder le cardinal »[1]. Bullion, homme ferme et dur, haussa les épaules à ces bravades et démontra sans peine à Monsieur son impuissance absolue. La résistance était impossible : la retraite en Espagne l'était devenue aussi ; pendant que Gaston hésitait et négociait, Schomberg lui coupait le chemin du Roussillon. Le 29 septembre, tout fut conclu : Gaston reconnut sa faute par écrit, promit de n'y plus retomber et d'abandonner toutes intelligences au dedans et au dehors du royaume, contraires au gré du roi, même avec la reine mère, « tant qu'elle sera en l'état où elle est... et de demeurer en tel lieu qu'il plaira au roi lui prescrire ». Il jura de « ne prendre aucun intérêt en celui de ceux qui se sont liés à lui en ces occasions... et ne prétendre pas avoir sujet de se plaindre quand le roi leur fera subir ce qu'ils méritent ».

On ne pouvait abandonner plus clairement Montmorenci à la hache du bourreau.

Le roi voulait bien accorder aux étrangers qui avaient suivi Monsieur six jours pour se retirer en Espagne et accordait la vie et les biens au duc d'Elbeuf et aux domestiques de Monsieur.

Gaston, qui avait préalablement désavoué, comme écrits à son insu, ses injurieux manifestes contre Richelieu, promit enfin d'aimer le cardinal, qu'il avait « toujours estimé pour sa fidélité au roi et à l'État ».

Puy-Laurens, « à qui Monsieur donne sa principale confiance », s'engagea, par un article supplémentaire, à révéler tout ce qui s'était traité par le passé de préjudiciable à l'État et garantit sur sa tête l'observation du nouveau pacte[2]. Puy-Laurens commença de tenir sa parole en niant effrontément à Bullion l'existence du mariage secret de Monsieur avec Marguerite de Lorraine.

Gaston et ses gens partirent aussitôt après pour la Touraine, tandis que le roi et le cardinal se transportaient de Montpellier à Béziers, que Monsieur venait de quitter. Richelieu rétablit l'ordre en Languedoc par des mesures vigoureuses : plusieurs citadelles et plus de cent châteaux féodaux furent non-seulement démante-

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 413.
2. *Mercure*, t. XVIII, p. 774-777.

lés, mais démolis; il y eut quelques exécutions à mort, parmi lesquelles on remarque celle de Deshaies de Courmenin, naguère chargé d'affaires en Moscovie. Beaucoup de seigneurs et d'officiers royaux, condamnés par une commission que présida un maître des requêtes de l'hôtel, qualifié d'intendant de justice, perdirent, les uns leurs fiefs, les autres leurs charges; quelques barons furent dépouillés du droit de siéger aux États Provinciaux, inhérent à leurs fiefs; le temporel de six évêques fut saisi par arrêt du parlement de Toulouse et leur procès fut entamé devant une commission de prélats français, désignés par le pape [1]. Mais, s'il y eut des rigueurs envers les particuliers, le gouvernement royal se garda bien de frapper le corps de la province. Le roi convoqua et ouvrit en personne les États de Languedoc à Béziers, le 2 octobre, leur rendit la liberté de s'assembler chaque année, avec tous les droits et priviléges antérieurs, supprima définitivement les élus établis en 1629, moyennant un peu plus de 4 millions pour le rachat de ces offices et le remboursement du financier qui en avait traité, et fixa à 1 million 50,000 livres l'octroi annuel que devrait faire la province à la couronne, sans compter les taxes qui se dépensaient dans le pays pour gages, fortifications, voierie, et qui furent soumises à l'approbation de l'autorité centrale [2].

Ainsi, Richelieu abandonnait prudemment la tentative de centraliser l'assiette et la perception de l'impôt dans tout le royaume, et, loin d'abuser de sa victoire, satisfaisait aux griefs légitimes des vaincus et ne laissait à la province soumise aucun motif de ran-

1. Le pape, sur la demande du roi, délégua des pleins pouvoirs à quatre évêques français. Des lettres patentes du roi ordonnèrent l'exécution du bref papal, sauf réserve du droit qu'avait le roi de faire juger par ses officiers le « cas privilégié » (le crime de lèse-majesté). Un des évêques mourut avant le procès, un second fut gracié par considération pour son frère, le maréchal de Toiras; deux furent déposés et enfermés; les deux autres furent traités avec indulgence ou même absous. Richelieu se montra clément envers ses confrères. Les partisans des libertés gallicanes blâmèrent cette procédure, basée sur le Concordat, et eussent voulu un concile national pour juger les évêques rebelles. *V.* le résumé du procès dans Griffet, t. II, p. 396-400.

2. Le régime antérieur avait chargé la province de plus de 20 millions de dettes *Mercure*, t. XIX, p. 885-912. — Griffet, t. II, p. 355. — Richelieu, pendant son séjour en Languedoc, fit commencer la construction d'un nouveau port à Agde; *Mercure*, t. XIX, p. 911.

cune ou de regret. En fait, disons-nous, il se montrait modéré, et la fixation de l'impôt à un chiffre raisonnable faisait disparaître des abus onéreux; en droit, pourtant, ne l'oublions pas, c'était porter une nouvelle atteinte au principe du vote de l'impôt, que de fixer, de par le roi, la somme annuelle qui devait être « octroyée » au roi.

Quelle qu'eût été la modération de Richelieu, une anxiété générale serrait tous les cœurs, et dans le pays et à la cour même. On sentait trop bien que quelqu'un allait payer les frais de cette clémence et qu'en épargnant une population rebelle, le vainqueur se réservait de frapper le moteur de la rébellion. Henri de Montmorenci inspirait un intérêt, une compassion universelle; les citoyens qui avaient blâmé le plus sévèrement sa coupable entreprise, les guerriers qui l'avaient combattu, faisaient des vœux ardents pour son salut. Sa galanterie et ses belles manières l'avaient rendu cher aux femmes; sa vaillance et sa libéralité, aux soldats; son affabilité, sa bienveillance, au peuple. Personne ne pouvait s'habituer à l'idée que cet homme si beau, si brillant et si brave, héritier du plus grand nom de France, allié à toutes les maisons souveraines de l'Europe, allait mourir d'une mort infâme. C'était pourtant ce nom même qui le condamnait! Plus la tête était haute, moins elle avait de chances d'éviter la foudre! Les supplications des princes et des grands devaient être vaines; la multitude elle-même, touchée de pitié, eut beau protester contre la terrible leçon d'égalité qu'on allait donner aux puissants de ce monde; le roi et le ministre, qui dictait ses résolutions, fermèrent l'oreille aux petits comme aux grands; car le peuple, dit Richelieu, « blâme quelquefois ce qui lui est le plus utile et même nécessaire »[1].

Richelieu donne, dans ses Mémoires, le mot de cette impitoyable rigueur : il voulait un exemple tel que personne ne se crût dorenavant au-dessus du châtiment et que le frère du roi ne pût désormais trouver de complices. Pour cela, il jugeait nécessaire d'ôter à Montmorenci la vie, à Gaston l'honneur. « Henri IV, » dit le cardinal, « n'a point pardonné à Biron! » L'argument dut

1. *Testament politique,* 2e part., c. v; — c. ix, sect. 4.

être décisif auprès de Louis XIII[1]. On a prétendu que la jalousie avait contribué à endurcir le cœur du roi, et qu'on avait trouvé sur Montmorenci un portrait de la reine, à qui le brillant duc Henri avait tenté de faire oublier Buckingham. Il n'est pas besoin de recourir à cette interprétation romanesque d'un grand acte politique.

Dès le milieu de septembre, avant l'accommodement de Monsieur, les réponses du roi, ou plutôt du cardinal[2], aux messages suppliants des plus illustres parents de Montmorenci, avaient dû leur laisser peu d'espérance. Après les États Provinciaux, la cour se rendit de Béziers à Toulouse : le 27 octobre, Montmorenci, qui avait été conduit à Lectoure après le fatal combat, fut amené dans la capitale de son ancien gouvernement et livré au parlement de Toulouse, chargé de son procès par la déclaration royale du 23 août, qui avait dépouillé le duc des priviléges de la pairie. La princesse de Condé, sœur du prisonnier, était accourue afin d'implorer le roi : elle n'eut pas la permission d'entrer à Toulouse; le duc d'Épernon pénétra jusqu'à Louis XIII et tenta les derniers efforts, secondé par son fils, le cardinal de La Valette, l'ami intime de Richelieu, par Saint-Simon, le favori du roi, par tout le monde! Toute la cour se jeta aux pieds de Louis, tandis que le peuple de Toulouse criait « Miséricorde »! sous les fenêtres du roi. Louis resta inflexible.

L'arrêt fut rendu le 30 octobre au matin : le crime était flagrant; la condamnation n'avait pu être un instant douteuse; les courtisans, toutefois, pour habitués qu'ils fussent à dissimuler leurs émotions, pleurèrent devant le roi en l'apprenant : les juges avaient pleuré en la prononçant. Henri de Montmorenci fut décapité le même jour, non sur la place publique, comme le portait l'arrêt, mais dans la cour de la Maison-de-Ville. Ce fut la seule grâce que lui accorda Louis XIII. Il avait montré un peu de faiblesse durant son procès : la religion le releva : il mourut avec une douceur et une résignation chrétiennes qui redoublèrent

1. *Mém.* de Richelieu; collec., 2e sér., t. VIII, p. 417-419.
2. On a les brouillons écrits de la main du cardinal et recopiés par le roi; Mss. de Béthune, nº 9337.

l'émotion publique. Sur l'échafaud de Toulouse finit la postérité directe des grands Montmorencis[1].

Les biens confisqués sur le duc Henri furent en majeure partie rendus à ses sœurs, et l'on vit avec indignation les bassesses par lesquelles un de ses beaux-frères, le prince de Condé, acheta cette faveur. Peu de jours après le supplice de Montmorenci, Condé, présidant les États de la Bourgogne, consacra sa harangue d'ouverture à célébrer les louanges du cardinal de Richelieu, « ce « grand génie du monde », dont « la faveur » l'avait fait gouverneur de Bourgogne[2].

Gaston, en apprenant que l'on transférait Montmorenci à Toulouse pour y être jugé, avait écrit de Tours au roi et au cardinal afin de demander à celui-ci son intervention, à celui-là le pardon du coupable. Il se disait décidé, « quoi qu'il arrive », à « ne jamais manquer à ses obligations envers Sa Majesté » : il ajoutait seulement qu'il ferait son devoir « avec une satisfaction tout autre, » s'il obtenait du roi la vie de Montmorenci. Les deux lettres ne furent expédiées que le 30 octobre, le jour même de l'exécution du malheureux duc. Dès que Gaston sut la mort de Montmorenci, il se résolut, malgré les protestations qu'il venait de renouveler, à quitter encore une fois la France. On voudrait voir dans cette résolution un élan de passion ou de remords, un sentiment quelconque qui réhabilite un peu ce méprisable prince; mais on ne peut se faire illusion à cet égard. Gaston fut informé, par le gentilhomme qui lui avait apporté la funeste nouvelle, que Montmorenci, près de mourir, avait cru devoir révéler au roi son mariage avec la princesse de Lorraine. Le favori de Gaston, Puy-Laurens, qui avait nié la réalité de ce mariage et violé par là les conditions de sa grâce, se jugea perdu et emmena son maître au plus vite. Le départ de Gaston n'eut pas d'autre cause[3].

Monsieur et son favori essayèrent de donner le change au public par une lettre dans laquelle Gaston prétendait ne s'être

1. *Mercure*, t. XVIII, p. 820-847. — *Histoire de Henri, dernier duc de Montmorenci*, p. 274-300.

2. *Mercure*, t. XVIII, p. 879.

3. *Mém.* de Brienne, ap. 3e sér., t. III, p. 61; — *Id.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 429. — Griffet, t. II, p. 329-370.

soumis que moyennant une promesse verbale de grâce pour Montmorenci, faite par le surintendant Bullion au nom du roi. Louis répondit en renvoyant Gaston aux termes de sa soumission, qui excluait absolument toute promesse de ce genre. Monsieur ne reçut pas la réponse de son frère en France : parti de Tours le 10 novembre, il avait passé la frontière de Belgique avant le 20 et retrouvé son asile à la cour de Bruxelles.

Les protestations de Monsieur semblaient bien misérablement impuissantes : une épreuve décisive venait de consolider l'inébranlable domination de Richelieu, et tout tremblait au moindre froncement de sourcils du maître de la France. Tout à coup une rumeur court à travers le royaume, franchit la frontière, ranime au loin les ennemis du ministre et ceux de l'État, tout étourdis de leurs défaites. Richelieu est malade, Richelieu se meurt !...

Le roi, impatient de retrouver ses forêts de Saint-Germain, de Fontainebleau et de Versailles, était reparti en poste de Toulouse dès le 31 octobre, tandis que la reine et la cour, avec Richelieu, revenaient plus lentement par la route de l'Ouest : Anne d'Autriche suivait à contre-cœur le cardinal, qui voulait lui faire les honneurs de Brouage, de La Rochelle et du château somptueux qu'il élevait dans le bourg de Richelieu, héritage de ses pères. Le cardinal, depuis quelques années, avait été fréquemment pris de la fièvre ou tourmenté d'une maladie de vessie. Une rétention du caractère le plus grave se déclara et le força de s'aliter à Bordeaux. Le maréchal de Schomberg, qu'il venait de faire gouverneur du Languedoc à la place de Montmorenci, mourut sur ces entrefaites : la perte de cet ami fidèle, si rapprochée de celle de d'Effiat, frappa douloureusement Richelieu et aggrava son mal. Vers le 20 novembre, le cardinal paraissait à l'extrémité.

La reine, la duchesse de Chevreuse, qui avait accepté le pardon de Richelieu sans pardonner elle-même, et tout ce qui restait de l'ancienne cabale de la cour, dissimulaient mal leur joie : le garde des sceaux Châteauneuf, qui devait son élévation à Richelieu, mais que fascinait madame de Chevreuse, se consola sans peine de la prochaine fin de son patron par l'espoir de lui succéder, et cet homme de cinquante ans, pour plaire à la dangereuse sirène qui le subjuguait, dansa, dit-on, chez la reine tandis que

Richelieu luttait contre la mort. Le bruit du péril où était le cardinal volait partout comme l'éclair. Partout s'agitaient les esprits de désordre et de ténèbres, dans une attente pleine d'impatience et d'espoir.

Il ne mourut pas, cependant!... La frêle enveloppe de cette âme si forte semblait toujours prête à se dissoudre; mais on eût dit que l'âme forçait le corps à vivre et qu'une puissance magique soutenait cet organisme exténué; puissance magique, en effet, que celle de l'esprit immortel et de la libre volonté domptant la nature!... Il faut voir cette grande figure de Richelieu, telle que l'a peinte Philippe de Champagne[1]; quelque chose de l'énergie du modèle a passé dans la main affermie de l'artiste, animé d'une inspiration inaccoutumée. Il faut voir cette apparition pâle, élancée, posant à peine sur la terre, ce geste impérieux, ce regard clair et profond qui perce jusqu'au fond des âmes et qui répand une lumière formidable sur ce long et fier visage, si majestueux dans sa maigreur maladive! Cet homme, comme un éloquent écrivain l'a dit d'un autre grand homme[2], n'est ni chair ni sang, mais tout esprit.

Plusieurs fois ainsi, l'on crut sa fin assurée; mais toujours, par un effort surhumain, il ressaisissait la vie fugitive; des portes du tombeau, il se relevait terrible et abattait d'un souffle les imprudents qui avaient osé tendre vers sa dépouille une main trop hâtive!

Ce fut là le sort de Châteauneuf. Quelques semaines après que Richelieu, rétabli, eut rejoint le roi aux environs de Paris, Châteauneuf fut dépouillé de la garde des sceaux, arrêté et emprisonné (février 1633). Des lettres interceptées et une dépêche de Fontenai-Mareuil, alors ambassadeur de France à Londres, avaient révélé une intrigue nouée entre madame de Chevreuse, Châteauneuf et la reine d'Angleterre, Henriette de France, pour appeler la reine mère à Londres et tenter un nouvel effort auprès du roi contre le cardinal. Le chevalier de Jars, ami de Châteauneuf, avait plus d'une fois, sans doute par la connivence du garde des sceaux, livré les secrets du conseil de France à la reine d'Angleterre et à

1. Au Musée du Louvre.
2. Edgar Quinet, en parlant de Voltaire.

ses confidents. De Jars fut condamné à mort; mais Richelieu, pris d'un accès de clémence, lui envoya sa grâce au pied de l'échafaud. Il resta en prison, ainsi que Châteauneuf. Madame de Chevreuse fut exilée dans ses terres[1].

De nouvelles rigueurs frappèrent en même temps les partisans de Monsieur dans les provinces : deux maîtres des requêtes furent expédiés, avec le titre d'intendants de justice, police et finances, l'un, dans les contrées du centre, l'autre, dans la Champagne et les Trois-Évêchés, « pour châtier les plus rebelles et faire raser les places fortes dont les seigneurs abusoient pour opprimer les peuples au mépris de la justice »[2].

C'était toujours la suite et l'application de la grande ordonnance de 1626. Un de ces maîtres des requêtes était Laffemas, fils de l'estimable économiste[3] de ce nom. Les mécontents surnommèrent Laffemas le « bourreau du cardinal ». Ce « bourreau », au moins en cette occasion, ne fit mourir personne, car il n'y eut d'exécutions qu'en effigie, si ce n'est à Metz où la justice ordinaire fit rouer et brûler un moine pour divers crimes, « l'un desquels étoit de s'être offert à attenter à la vie du cardinal moyennant 20,000 livres ». Les ennemis de Richelieu se lassaient de compter sur la nature pour les débarrasser du cardinal ou du roi son appui.

Le parlement de Dijon, de son côté, condamna à mort, par contumace, le duc d'Elbeuf, Puy-Laurens et quelques autres compagnons de Monsieur. Le parlement de Paris montra, au contraire, sur des questions de forme, une opposition qui fit envoyer en exil un président. Ces actes de sévérité furent suivis d'une amnistie générale, sauf peu d'exceptions, pour les coupables qui n'avaient pas suivi Monsieur dans sa dernière fuite et qui se remirent à la merci du roi. Les rigueurs du pouvoir n'avaient atteint que « les oppresseurs du peuple »[4] : Richelieu, tandis qu'il châtiait la

1. Griffet (t. II, p. 389-396, 401-403) explique très-bien cette affaire d'après les pièces originales.

2. *Mém.* de Richelieu, collect. Michaud, 2e sér., t. VIII, p. 454.

3. Nous sommes obligé, pour exprimer une chose qui est de tous les temps, d'employer un mot qui n'était point encore inventé au XVIIe siècle. — *V.* notre t. X, p. 456. — Le médisant Tallemant reconnaît l'intégrité de Laffemas le fils.

4. Il y eut cependant une fâcheuse exception dans une occasion absolument étran-

noblesse factieuse, venait de faire rendre, en faveur des classes populaires, une sage ordonnance qui, améliorant encore le code Michau, prescrivit qu'à l'avenir les gens de guerre en marche logeraient dans les villes, faubourgs et gros bourgs, et non plus dans les campagnes, et paieraient ce qu'ils prendraient au prix du dernier marché, sans pouvoir exiger des hôtes que le feu et la chandelle, le lit et les ustensiles ordinaires : une augmentation de solde leur était accordée [1]. Les prescriptions de cette ordonnance sont restées en vigueur pour la plupart.

Richelieu avait besoin, en ce moment, de toutes ses forces physiques et morales pour suffire aux soins innombrables de sa politique. Les événements du dehors l'avaient contraint, souffrant encore, de hâter son retour auprès du roi : la guerre d'Allemagne avait enfanté de nouvelles catastrophes!

Du mois de juin au mois de septembre 1632, Waldstein et Gustave étaient demeurés en présence sous les murs de la cité protestante de Nuremberg, sans engager d'action générale. Waldstein n'avait pas voulu attaquer, lorsqu'il avait l'avantage du nombre; quand Gustave, renforcé par ses lieutenants et ses alliés, fut redevenu égal ou supérieur à l'ennemi, Waldstein, fortifié dans son camp, repoussa les attaques des Suédois et laissa dévorer sa propre armée par la famine et par l'épidémie, pour épuiser la patience et les ressources de son rival. On assure que, dans les deux camps et dans la ville, il périt soixante mille hommes de maladie ou de misère!

L'impétueux Gustave se lassa le premier et, après avoir suffisamment muni Nuremberg pour ne pas l'exposer au sort de Magdebourg, il leva son camp, le 6 septembre, et se rejeta sur la Bavière. Waldstein laissa le duc de Bavière défendre son pays avec

gère à la révolte de Monsieur. La douane de Lyon, impôt très-onéreux et très-nuisible au commerce, moins encore par sa quotité que par sa mauvaise organisation (*V.* t. X, p. 86), ayant été augmentée, il y eut une violente émeute à Lyon : le bureau de la douane fut saccagé; la maison du prévôt des marchands faillit avoir le même sort et la sédition ne s'apaisa que sur la promesse, faite par les autorités lyonnaises, d'obtenir la suppression du « surhaussement ». Le gouvernement ne ratifia pas cette promesse, maintint la surtaxe et fit condamner et exécuter sept ou huit des séditieux, quoique l'émeute n'eût pas causé d'effusion de sang. *Mercure françois,* t. XIX, p. 52. — Sur la douane de Lyon, *V.* Forbonnais, t. I, p. 215-220.

1. *Mercure,* t. XVIII, p. 910.

quelques renforts impériaux et alla fondre sur la Saxe, tandis que l'armée saxonne, qu'il avait naguère chassée de la Bohême, était occupée à la conquête de la Silésie. Aux cris de la Saxe foulée sous les pieds de l'ennemi, le roi de Suède abandonna ses avantages sur le duc de Bavière et les nouvelles chances que lui offrait l'insurrection des paysans protestants de la Haute-Autriche, pour accourir avec une partie de ses forces au secours d'un allié opprimé. Waldstein, craignant d'être enfermé entre les Suédois et l'armée saxonne, rappelée de Silésie, retourna au-devant de Gustave et rallia Pappenheim, revenu de son infructueuse expédition de Maëstricht.

Après quinze jours de savantes manœuvres de part et d'autre, Waldstein, très-supérieur en nombre, ayant détaché Pappenheim à une dizaine de lieues pour occuper Hall, Gustave se précipita en avant et déboucha, le 15 novembre au soir, dans la plaine de Lutzen, au milieu des quartiers de l'ennemi. Waldstein ne pouvait plus éviter la bataille : il envoya courriers sur courriers à Pappenheim et, le lendemain matin, attendit le choc.

On pouvait presque apercevoir, du clocher de Lutzen, ces champs de Leipzig où Gustave, quatorze mois auparavant, avait brisé la fortune de l'Autriche. « Les généraux », dit Richelieu, « animèrent leurs soldats au combat, le roi de Suède, de paroles qu'il avoit à commandement, Waldstein, par sa seule présence et la sévérité de son silence[1] ». Gustave, qui réunissait, comme notre Henri IV, le feu du soldat au génie du capitaine, s'élança, au cri de : « Dieu est avec nous »! à la tête de sa cavalerie. Une blessure récente l'avait empêché de revêtir son armure et il n'était couvert que d'une simple casaque de buffle. Dès les premières décharges, une balle lui cassa le bras : il voulut se retirer sans bruit pour se faire panser; on ne le revit plus vivant! Tandis qu'il sortait de la mêlée, un coup mortel, tiré par une main inconnue, l'avait abattu sous les pieds des chevaux.

La fatale nouvelle, loin d'abattre les Suédois, les enivra de rage. La mort de Gustave ne fut que le commencement d'un combat de géants. Un héros se trouva là pour recueillir l'héritage du héros

1. *Mém.*, 2e sér., t. VIII, p. 431.

expiré : Bernard de Saxe-Weimar dirigea la vengeance. En vain Pappenheim arriva-t-il, au plus fort de la bataille, avec sa pesante cavalerie : Pappenheim tomba percé de balles. L'avantage du poste et du nombre fut inutile : les positions et l'artillerie de Waldstein furent enlevées avec un affreux carnage, et la nuit seule préserva les Impériaux d'une destruction entière : le cadavre de Gustave triompha du grand Waldstein[1].

L'empereur, l'Espagne et le duc de Bavière ne crurent pas toutefois avoir acheté trop cher la mort de leur terrible ennemi. Ils pouvaient plus facilement recréer une armée, que les Suédois retrouver un Gustave, et ils espérèrent que cette prodigieuse fortune passerait avec le brillant météore qui venait de s'éteindre. La maison d'Autriche ne parut point assez comprendre qu'il y avait un homme qui voudrait et qui saurait empêcher que l'œuvre de Gustave ne pérît avec lui.

Richelieu apprit la mort du roi de Suède avec des sentiments très-divers. Malgré la sympathie naturelle du génie pour le génie, ses regrets ne furent pas extrêmement vifs. Des nuages commençaient à s'élever entre la France et son redoutable allié, et l'on commençait à craindre que la prospérité n'emportât Gustave hors de sa modération première : on disait que le roi de Suède visait à l'Empire, qu'il voulait fonder un grand établissement sur le Rhin et donner l'électorat de Mayence à son chancelier Oxenstiern. L'électorat de Cologne, par la faute, il est vrai, de l'électeur, qui n'était pas resté fidèle à la neutralité, avait été fortement entamé par les Suédois, et les mouvements militaires des Impériaux sur le Haut-Rhin avaient amené les lieutenants de Gustave en Alsace, où ils dominaient. Cette dernière circonstance, par le fait de la mort du roi de Suède, devenait maintenant plus favorable que contraire aux projets de Richelieu. Tout le parti protestant allait se trouver dans la dépendance de la France : les succès des Suédois avaient préparé le terrain aux Français et le moment semblait arrivé de saisir ce protectorat de la rive gauche du Rhin si ardemment souhaité. La Belgique, pendant ce temps, lasse d'épuiser éternellement pour des étrangers son sang et son or, s'agitait

1. *Mercure françois*, t. XVIII, p. 602-722. — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 430-435. — Schiller, l. III. — Coxe, c. LIV.

contre les Espagnols, qui n'avaient pas su empêcher le prince d'Orange de conquérir le Limbourg : les principaux seigneurs wallons et flamands aspiraient à secouer le joug espagnol et avaient engagé une correspondance secrète avec le ministère français. Tout invitait la France à paraître sur ce premier plan du théâtre européen quelque temps occupé par Gustave-Adolphe, derrière qui Richelieu s'était volontairement effacé.

Richelieu ne faillit pas à sa destinée. Tout en cherchant à retarder le plus possible le choc décisif de la France contre la maison d'Autriche, il se prépara à tout et déploya les ressources de sa puissante diplomatie avec une vigueur et une activité incomparables, afin d'empêcher l'ennemi de mettre à profit la mort de Gustave. Ses instructions à ses agents sont autant de chefs-d'œuvre, dignes d'être éternellement médités par les hommes d'État. L'esprit en était aussi conforme aux intérêts généraux de l'Europe qu'aux intérêts de la France. Maintenir l'union des protestants allemands entre eux et avec les Suédois; les empêcher de se livrer à la discrétion de l'ennemi par des traités séparés; tâcher d'amener une transaction raisonnable entre eux et la Ligue Catholique, afin de contraindre l'empereur à transiger à son tour, par la médiation de la France, dans une diète générale et libre; empêcher qu'on n'élût un roi des Romains tant que vivrait l'empereur et faire espérer de nouveau cette couronne au duc de Bavière; enfin, détourner les Hollandais d'accepter une trêve à part avec l'Espagne, telles étaient ces instructions, dans lesquelles un seul point eût pu donner de l'ombrage aux partisans de l'intégrité du « Saint-Esprit Romain »; c'était l'ordre de négocier avec les Suédois la remise des places cis-rhénanes, ou, tout au moins, des villes d'Alsace entre les mains de la France. On disait, il est vrai, que ces places seraient rendues à la paix; mais les gens clairvoyants ne doutaient pas que la paix ne fût plus loin que jamais[1].

Aussitôt après la mort de Gustave, Waldstein avait donné à l'empereur le sage conseil de publier une amnistie générale et d'offrir aux protestants des conditions de paix acceptables. L'Espagne et les jésuites ne le permirent pas. Les événements ne tar-

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 436-452.

dèrent pas à prouver que Waldstein avait bien jugé la situation. Les Suédois firent voir à leurs ennemis que toute la Suède n'était pas dans un homme. Le sénat de Stockholm proclama reine la petite Christine, fille de Gustave, nomma un conseil de régence, résolut de continuer la guerre avec toute l'énergie dont la nation était capable, et en confia la direction au chancelier Axel Oxenstiern, génie politique et militaire qui n'était pas indigne d'être comparé à Richelieu lui-même et qui seul, parmi les réformés, pouvait porter le pesant héritage de Gustave, son maître et son ami.

Dès la fin de 1632, Oxenstiern avait convoqué à Erfurth les députés des villes impériales protestantes et leur avait fait jurer le maintien de l'union : il passa ensuite dans la Saxe; mais il dut pressentir, à l'attitude embarrassée et peu franche de l'électeur Jean-Georges, que ce prince oubliait déjà qu'il avait été deux fois sauvé par les Suédois et sauvé au prix de la vie de leur héroïque monarque; Jean-Georges était également jaloux de la suprématie suédoise et de la gloire acquise par son cousin Bernard de Saxe-Weimar dans les rangs des Suédois. Le souvenir d'une vieille complicité, d'une spoliation commise jadis à frais communs sur la branche aînée de Saxe dont sortait Bernard, ramenait toujours la maison électorale vers l'Autriche, et l'électeur pensait déjà à faire son traité à part. Oxenstiern rencontra des obstacles d'un autre genre dans le cercle de Basse-Saxe, où le duc de Brunswick cherchait à s'attribuer un généralat indépendant des Suédois. Le chancelier-directeur, qui eût souhaité convoquer une assemblée générale du parti protestant, ne put réunir à Heilbron que les représentants des quatre cercles de la Haute-Allemagne (Franconie, Souabe, Palatinat et Haut-Rhin), auxquels s'adjoignit un envoyé de l'électeur de Brandebourg. Cette diète partielle n'en eut pas moins d'importants résultats. Les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Hollande s'y rendirent en mars 1633 : l'ambassadeur français Feuquières y prit sur-le-champ une influence prépondérante. On débattit d'abord à qui serait confiée la direction générale du parti : l'électeur de Saxe y prétendait; c'eût été tout perdre que de livrer la chose publique à ce prince « ivrogne, brutal, haï et méprisé de ses sujets et des étrangers », dit Riche-

lieu. L'envoyé français garda des ménagements apparents envers le Saxon, mais décida l'assemblée à choisir Oxenstiern, tout en faisant limiter les pouvoirs du directeur par un conseil et en l'empêchant de se faire donner l'électorat de Mayence. L'alliance de la Suède avec les princes, les villes et la noblesse protestante de la Haute-Allemagne fut renouvelée à Heilbron, « jusqu'à ce que l'Allemagne ait recouvré sa première liberté, que les électeurs, princes et *états*[1] protestants aient été rétablis en leurs possessions par une bonne paix, et que l'on ait satisfait à la couronne de Suède des frais et dépens de la guerre[2] ». Le malheureux électeur palatin, roi titulaire de Bohême, était mort peu de jours après Gustave : son fils fut rétabli par Oxenstiern dans le Bas-Palatinat, reconquis sur les Espagnols et sur les Bavarois : les Suédois conservèrent seulement garnison au château de Manheim. Le gouvernement français se fût volontiers chargé de la garde du Bas-Palatinat cis-rhénan, mais n'insista point à cet égard. La France et la Suède avaient renouvelé leur alliance dès le 9 avril, pour durer jusqu'à « une bonne paix », conclue d'un commun consentement : la France s'engagea à aider la Suède d'un million par an.

De Heilbron, l'ambassadeur français se rendit à Dresde, mais n'y obtint pas le même succès : l'électeur de Saxe était trop confirmé dans son mauvais vouloir par la préférence que l'assemblée de Heilbron avait accordée à Oxenstiern sur lui. Il assura bien qu'il ne dérogerait pas aux résolutions prises dans la diète de Leipzig en 1631, mais refusa de s'adjoindre aux résolutions de Heilbron et annonça qu'il avait accepté la médiation du roi de Danemark, à laquelle il priait Louis XIII de joindre la sienne; tous les princes protestants et catholiques seraient, dit-il, invités à une conférence qui allait s'ouvrir à Breslau. Feuquières jugea qu'il n'y avait rien à faire avec lui et qu'il fallait seulement travailler à détourner l'électeur de Brandebourg de le suivre. La guerre continuait provisoirement, avec assez de mollesse, entre les Saxons et les Impériaux, et la situation était singulière : l'électeur de Saxe, chef du parti protestant dans l'Allemagne

1. *Lisez* : villes.
2. *Mercure*, t. XIX, p. 463.

orientale, était prêt à trahir la cause protestante, et Waldstein, qui commandait les forces impériales dans ces mêmes contrées, semblait prêt à trahir l'empereur, dont il avait gravement à se plaindre, et faisait des avances secrètes non-seulement aux Saxons, mais aux Français et aux Suédois. Le Bohémien Kinski, beau-frère de Waldstein, insinua à Feuquières que Waldstein s'accommoderait « avec les princes et états de l'Union, si on le vouloit assister à se faire roi de Bohême. » Waldstein, vers le même temps, proposait aux généraux suédois et saxons de s'entendre pour établir la paix générale, avec l'empereur ou malgré l'empereur; on restaurerait les anciennes libertés; on chasserait les jésuites de l'Empire.

Richelieu entra vivement dans les premières ouvertures du généralissime autrichien, chargea le père Joseph de correspondre avec lui, fit écrire à Kinski par le roi même et offrit, pour ainsi dire, la carte blanche. Oxenstiern, qui voyait de plus près Waldstein, ne l'accueillit pas de même et prit ses propositions pour un piége. Il savait que, tout en offrant aux Suédois d'épouser leurs intérêts, Waldstein disait aux protestants allemands que la première chose à faire, c'était de se réunir contre les étrangers. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que Waldstein eût désiré s'entendre avec l'électeur de Saxe et les autres princes protestants allemands, pour dicter la loi tout à la fois aux Suédois et à l'empereur, se rendre l'arbitre de la paix générale et s'assurer un établissement que Ferdinand ne pût lui enlever; mais l'électeur Jean-Georges n'était pas capable de lui servir de second dans une telle entreprise, et Waldstein lui-même, quelles que fussent ses intentions réelles, montra peu de prudence et d'esprit de conduite, se fit considérer comme un traître par tous les partis, et ne sut être ni fidèle ni rebelle à temps. Durant toute la campagne de 1633, il concentra ses efforts dans la Saxe électorale, la Silésie, la Lusace et le Brandebourg, où il obtint des avantages qui n'avaient rien de décisif, préservant la Bohême comme si elle eût été déjà son royaume, et paraissant peu se soucier de ce qui se passait dans le reste de l'Allemagne, où les Suédois et leurs alliés, presque toujours victorieux, semblaient encore guidés par l'ombre de Gustave.

Au mois de septembre, une nouvelle assemblée, tenue à Francfort-sur-le-Mein, accepta, au nom des quatre cercles de la Haute-Allemagne, le traité conclu en avril entre la France et la Suède : l'électeur de Brandebourg et le cercle de Basse-Saxe y adhérèrent bientôt également. Quoique le cercle de Westphalie n'eût pas été représenté dans l'assemblée, les protestants, dirigés par le landgrave de Hesse, y avaient aussi une prépondérance décidée. Les affaires d'Allemagne, malgré la conduite plus qu'équivoque de l'électeur de Saxe, étaient donc en assez bon état, lorsque l'ambassadeur Feuquières rentra en France[1].

Pendant ce temps, Charnacé négociait non moins heureusement en Hollande. La vieille infante Claire-Eugénie, ou plutôt le gouvernement espagnol, dont elle n'était que le prête-nom, alarmé de la fermentation qui se manifestait en Belgique, avait autorisé les États « des provinces obéissantes des Pays-Bas » à traiter directement, pour la paix ou la trêve, avec les États des provinces indépendantes, sans qu'aucun Espagnol prît part aux négociations. Sur ces entrefaites, les intelligences engagées par les seigneurs belges avec la France furent éventées (avril 1633); les généraux espagnols firent surprendre et massacrer le gouverneur wallon de Bouchain, qui projetait de livrer sa place aux Français; quelques personnages considérables furent arrêtés; d'autres prirent la fuite. Les pourparlers de trêve avaient continué toutefois et traînèrent toute l'année, mais pour échouer complétement : l'Espagne, qui s'était réservé le *veto*, entendait que les Hollandais rendissent ce qu'ils lui avaient pris sur les côtes du Brésil et renonçassent à la navigation des Indes. Les Hollandais refusèrent. Au printemps suivant, un nouveau traité fut signé entre la France et les Provinces-Unies; on se promit de ne point transiger séparément avec l'Espagne : la France garantit à la Hollande un subside de deux millions par an, outre l'entretien d'un corps de troupes auxiliaires (15 avril 1634). La vieille souveraine des Pays-Bas catholiques, Claire-Eugénie, qui était personnellement fort aimée des Belges et qui les avait ménagés autant que le permettait l'Escurial, étant morte le 1er décembre

1. V. le rapport de Feuquières sur sa mission; Recueil d'Auberi t. I, p. 381-417. — Griffet, t. II, p. 417-461. — Levassor, t. IV, p. 170-171.

1633, la Belgique venait de rentrer en frémissant sous la domination directe de l'Espagne et l'état des esprits dans ce pays était de nature à encourager le gouvernement français, malgré le peu de succès d'un premier complot. Richelieu se targuait habilement et bruyamment, auprès de la cour de Rome et auprès des Belges, du bon traitement qu'il obtenait pour les catholiques dans les places conquises par les Hollandais et préparait ainsi sa justification pour le moment où il envahirait la Belgique de concert avec les « hérétiques » des Provinces-Unies.

Une autre conquête, plus facile, fut accomplie, longtemps avant que les hostilités éclatassent sur la frontière belge.

Le duc de Lorraine, toujours prêt à caresser des chimères, avait cru tout gagné pour lui par la mort de Gustave : il s'était figuré que les Impériaux allaient balayer les Suédois hors de l'Allemagne, que la trêve se conclurait aux Pays-Bas et que les Espagnols lui donneraient toutes les troupes que cette trêve rendrait disponibles pour entrer en France avec Monsieur; enfin il attendait un corps d'armée espagnol qui devait partir du Milanais et se porter sur le Rhin. Il agit en conséquence, recommença de lever des soldats pour le compte de l'empereur, ravagea les terres des petits princes protestants allemands, ses voisins, et de la ville de Strasbourg, se fit donner par l'empereur deux villes de l'évêché de Strasbourg, Saverne et Haguenau, dont il enleva la seconde par surprise aux Suédois, fit dévaliser ou massacrer les soldats français qui traversaient ses terres.

Le châtiment de ces folles provocations ne se fit point attendre. Le 30 juillet 1633, le parlement de Paris ordonna la saisie du duché de Bar : Charles de Lorraine, depuis plus de huit ans qu'il régnait, n'avait jamais pu se décider à venir rendre au roi l'hommage qu'il lui devait pour ce fief de la couronne de France. L'armée française, qui occupait l'électorat de Trèves, reçut ordre d'entrer sur les terres du duc Charles : Louis XIII et Richelieu partirent de Monceaux en Brie pour la Lorraine le 16 août. Le duc commença de s'effrayer : les secours sur lesquels il avait compté étaient bien loin; ses troupes venaient d'être battues par les Suédois devant Haguenau et il sentait trop tard son impuissance. Il dépêcha au-devant du roi son frère, le cardinal Nicolas-

François de Lorraine, qui essaya d'arrêter Louis en offrant de consentir, au nom du duc, à la rupture du mariage de leur sœur Marguerite avec Monsieur. Richelieu répondit qu'après deux traités violés, on ne pouvait plus prendre confiance en la parole du duc et qu'il fallait que Nanci fût remis en dépôt entre les mains du roi. Le cardinal François, objectant que le duc son frère s'exposerait, s'il y consentait, à être mis au ban de l'Empire par l'empereur, son suzerain, Richelieu répliqua que la suzeraineté du duché de Lorraine n'appartenait à l'empereur que par une antique usurpation faite sur la couronne de France, et que le roi entendait « rétablir sa monarchie en sa première grandeur ». C'était la première fois que Richelieu laissait entrevoir si clairement la pensée de réunir à la France la vieille Austrasie[1].

Le cardinal de Lorraine retourna vers le duc Charles, puis revint proposer à Richelieu d'épouser sa nièce, madame de Combalet, comme gage de réconciliation entre le ministre et la maison de Lorraine : le cardinal François n'avait point encore reçu les ordres sacrés. Richelieu répondit qu'il était fort honoré de cette demande,

1. *Mém* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 476. Richelieu avait préparé, longtemps à l'avance, la justification des conquêtes qu'il méditait : il avait chargé deux érudits, Pierre Dupui, conseiller au grand conseil et garde de la Bibliothèque Royale, et Théodore Godefroi, de faire l'inventaire du Trésor des Chartes et de rechercher les vieux titres, les droits de toute nature que pouvait avoir la couronne de France sur les pays voisins. Dupui et Godefroi n'y allèrent pas de main morte et fournirent au ministre un arsenal inépuisable : le roi, suivant eux, pouvait revendiquer, soit en suzeraineté, soit en domaine direct, non pas seulement la Navarre, la Flandre, l'Artois, la Franche-Comté, la Lorraine, Avignon, Milan et les Deux-Siciles, mais les couronnes d'Angleterre, d'Aragon et de Castille. Le *Traité des Droits du Roi Très-Chrétien* est un singulier livre! On y érige en droit mille prétentions fondées sur des principes surannés et des traditions contradictoires, et l'on n'y pressent guère le vrai droit des nations à se compléter selon les affinités de langue et d'origine, de mœurs et d'idées, et selon les limites naturelles tracées sur le globe par la main de la Providence, ce droit dont Richelieu avait le puissant instinct. Mais le cardinal s'était réservé de choisir entre les armes qu'on lui présentait, et, d'ailleurs, les prétentions les moins raisonnables pouvaient servir, au besoin, de diversions et d'objets d'échange. Le *Traité touchant les Droits du Roi*, etc., *sur plusieurs États et Seigneuries*, rédigé, en majeure partie, dès 1631, ne fut publié qu'en 1655, longtemps après la mort de Richelieu; mais un travail analogue, dans des proportions moins imposantes et sans le caractère quasi officiel, avait paru dès 1632; c'est la *Recherche des Droits du Roi*, etc., par J. de Cassan, avocat du roi à Béziers. Le célèbre André Duchesne avait fait aussi quelques travaux du même genre. *V.* la *Bibliothèque historique de la France*, t. II, p. 805-819, 866 et suiv., et la *Méthode historique* de Lenglet-Dufresnoi, t. IV, p. 260; in-4°.

mais qu'il ne se gouvernait point par des intérêts de famille et qu'on devait avant tout satisfaire le roi. Ses ennemis essayèrent de lui ôter le mérite de ce désintéressement, en prétendant qu'il ne visait à faire casser le mariage de Monsieur que pour amener l'héritier du trône à épouser sa nièce.

Le roi cependant avançait toujours et avait atteint Pont-à-Mousson. Le cardinal de Lorraine revint le trouver une troisième fois et offrit trois places fortes en échange de Nanci et la remise de la princesse Marguerite entre les mains du roi. Il finit par déclarer que son frère abdiquerait en sa faveur, si sa personne était plus agréable au roi que celle de Charles. Louis fut inflexible sur la remise de Nanci Le cardinal de Lorraine se servit alors du passe-port qu'il avait du roi pour faire évader sa sœur à travers les troupes françaises qui commençaient à bloquer Nanci. La princesse Marguerite se réfugia dans le Luxembourg. Le siége de Nanci fut aussitôt entamé (fin août).

Le duc Charles était à Épinal, bourrelé d'anxiétés, accablé de chagrin, hors d'état de secourir sa capitale : tout lui manquait; les troupes espagnoles et impériales des Pays-Bas et de l'Alsace, réduites à la défensive par les Hollandais et les Suédois, ne pouvaient rien pour lui : le corps d'armée espagnol et italien, que le duc de Feria, gouverneur de Milan, amenait en Allemagne, était à peine entré par la Valteline dans le Tyrol, et l'Espagne, d'ailleurs, se proposait de vendre chèrement son assistance : Feria avait demandé d'avance au Lorrain le dépôt de Nanci. Le malheureux duc se voyait réduit à livrer sa dépouille à ses ennemis ou à ses alliés.

Charles parut se résigner à subir les volontés de Louis XIII. Le cardinal son frère signa, en son nom, le 6 septembre, la promesse de remettre la « nouvelle ville » de Nanci sous trois jours au roi, qui la rendrait dans le terme de quatre ans, si les autres conditions de l'accommodement étaient accomplies. La principale de ces conditions était que la princesse Marguerite serait remise au roi sous quinze jours, afin que son mariage fût déclaré nul. Le Barrois serait rendu au duc, après que le duc se serait acquitté de l'hommage dû au roi. Charles ratifia le traité, mais manda secrètement au gouverneur de Nanci de ne point ouvrir les porte

sans un nouvel ordre. Les trois jours expirés, le cardinal de Lorraine, après bien des détours, fut obligé d'avouer l'existence de ce contre-ordre. Le roi dépêcha aussitôt le maréchal de La Force, avec sept ou huit mille hommes, contre le duc, afin de le suivre et de le combattre partout où il se retirerait. Toutes les petites places lorraines se rendaient à la première sommation. Charles n'essaya pas de se défendre dans les Vosges : menacé d'être jeté hors de son duché par le vieux maréchal, il demanda de nouveau à traiter. Richelieu, qui craignait que le siége de Nanci ne traînât en longueur et que Feria n'arrivât à temps pour secourir la place, s'empressa d'aller conférer avec le duc à Charmes. Le duc s'engagea de livrer aux Français Nanci tout entier, vieille et nouvelle ville : le cardinal promit de rendre Nanci dans le cas où la princesse Marguerite serait remise au roi sous trois mois et où le surplus du traité du 6 septembre serait accompli. Richelieu dit franchement, dans ses Mémoires, qu'il comptait bien ne pas manquer de prétextes pour garder Nanci (20 septembre).

Le cardinal, appréhendant encore quelque subterfuge, pressa le duc de venir visiter le roi au quartier général de La Neuville. Charles y consentit. Il n'avait renoué les négociations que pour avoir l'occasion de s'approcher de Nanci, de s'y jeter et de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Richelieu ne fut pas sa dupe. Le duc fut bien accueilli du roi; mais, lorsqu'il voulut prendre congé afin d'aller à Nanci commander lui-même, disait-il, l'ouverture des portes, on le retint sous divers prétextes. Le soir arriva : Charles, obligé de coucher au camp royal, essaya inutilement de sortir pendant la nuit; son logis était entouré de sentinelles. Le cardinal avait persuadé au roi que ce n'était pas violer le sauf-conduit accordé au duc, que de mettre Charles dans l'impossibilité de transgresser ses nouveaux serments. Le duc resta deux jours dans cette situation équivoque, moitié hôte, moitié prisonnier du roi, avant de se décider à expédier au gouverneur de Nanci un ordre en bonne forme de livrer la ville. La garnison lorraine sortit enfin de Nanci le 24 septembre : le roi fit le lendemain son entrée dans cette belle conquête qui lui avait si peu coûté; la fortune de Richelieu ne se démentait pas!

Le roi et le cardinal repartirent dès le 1er octobre, laissant des

garnisons françaises dans presque toutes les villes et les forteresses de la Lorraine, six mille cinq cents soldats dans Nanci et vingt mille combattants disponibles au maréchal de La Force, pour couvrir la Lorraine et Trèves et appuyer les Suédois sur le Rhin. Pendant le blocus de Nanci, l'électeur de Cologne s'était placé, par un traité formel, sous la protection de la France et s'était engagé à ne plus commettre d'actes d'hostilité directs ou indirects contre les Suédois. Le comte de Montbéliard, de la maison de Wurtemberg, avait mis aussi sa petite seigneurie sous le protectorat français : la ville libre de Mulhausen en avait fait autant depuis un an. Enfin, un nouveau parlement, fondé par lettres patentes de janvier 1633, avait été installé à Metz au mois d'août. Un grand avenir, dans la pensée de Richelieu, était réservé à cette création : c'était un parlement d'Austrasie que le ministre espérait fonder, un parlement dont la juridiction s'étendrait un jour jusqu'au Rhin[1]. L'établissement du parlement de Metz rompit les derniers liens des Trois Évêchés avec l'Empire : auparavant, les procès allaient, en dernier ressort, à la chambre impériale de Spire. Les lis remplacèrent partout l'aigle impériale.

On n'eut pas besoin de recourir à des échappatoires peu loyales pour conserver Nanci. La restitution de cette ville était soumise à une condition que le duc de Lorraine ne pouvait remplir, quand il l'eût voulu : sa sœur se garda bien de quitter le territoire belge pour revenir se mettre à la discrétion du roi; elle alla, au contraire, joindre Gaston, qui la mena en grande pompe à Bruxelles, où elle fut accueillie en duchesse d'Orléans par la reine mère et par l'archiduchesse Claire-Eugénie, qui mourut deux mois après. Gaston confirma son mariage par-devant l'archevêque de Malines.

Le roi répondit à cette bravade en faisant entamer l'action judiciaire contre le mariage de Monsieur. Louis et Richelieu avaient projeté de s'adresser d'abord à l'autorité religieuse et de prier le pape de nommer des commissaires parmi les prélats français pour juger l'affaire; mais, le pape ayant manifesté l'intention de

1. Relation écrite par Louis XIII, dans la *Gazette de France*, de septembre 1633. — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 466-439. — *Mercure*, t. XIX, p. 101-177. — *Mém.* du duc d'Orléans, 2e sér., t. IX, p. 593. — *Id.* de Pontis, *ibid.*, t. VI, p. 560-563.

retenir le procès à Rome, on reconnut que ce serait s'exposer tout au moins à des délais interminables; l'action fut donc intentée premièrement au civil et au criminel, devant le parlement de Paris, sous la forme d'une accusation de rapt contre le duc de Lorraine, vassal de la couronne, qui aurait enlevé Monsieur pour lui faire épouser clandestinement sa sœur contre la volonté du roi son suzerain (2-4 janvier 1634)[1]. C'était pousser à bout le malheureux duc Charles, sans qu'il pût se plaindre qu'on violât le dernier traité, puisque le roi s'était réservé de poursuivre, par toutes voies de droit, la nullité du mariage de son frère.

Le duc de Lorraine, incorrigible dans ses illusions, n'avait pas sitôt vu le roi reparti, qu'il avait recommencé d'espérer dans la venue des Espagnols. Le duc de Feria, après avoir violé la neutralité de la Valteline, avait, en effet, débouché du Tyrol en Souabe à la tête d'une quinzaine de mille hommes : l'empereur, transgressant, pour la première fois, son pacte avec Waldstein, avait ordonné au général Altringher de joindre le chef espagnol avec les troupes impériales et catholiques de la Haute-Allemagne. Feria et Altringher passèrent le Rhin près de Bâle et entrèrent en Alsace; mais ils y furent arrêtés court par les généraux suédois et allemands de l'Union protestante, qui n'eurent pas même besoin de l'assistance que leur offrait l'armée française établie en Lorraine. Le froid, la disette et la fatigue décimèrent les méridionaux amenés d'Italie par Feria, et les progrès que faisait l'ennemi en Bavière fournirent à point une excuse aux deux généraux catholiques pour abandonner leur entreprise et reconduire au delà du Rhin une armée à moitié ruinée. Le duc de Feria mourut du chagrin que lui causa ce mauvais succès.

Charles de Lorraine, voyant sa dernière chance évanouie, sortit, par une résolution extraordinaire, de l'humiliante condition qu'il s'était faite par ses fautes. Le 19 janvier 1634, il abdiqua en faveur du cardinal son frère, puis alla conduire à l'empereur ce qui lui restait de soldats : reprenant le rôle pour lequel la nature l'avait fait, il devint, d'un mauvais souverain, un vaillant aventurier et un habile chef de guerre.

1. *Mercure*, t. XX, p. [illegible].

Les droits que Charles venait de transmettre à son frère Nicolas-François étaient fort sujets à litige. Leur père, François de Lorraine, comte de Vaudemont, avait revendiqué la couronne ducale, de par la Loi Salique, à la mort du dernier duc Henri, son frère, en 1624; mais on contestait que la Loi Salique fût applicable à la Lorraine, et le comte de Vaudemont n'avait tranché la question qu'en cédant ses droits à son fils aîné Charles, marié à sa nièce Nicole, fille aînée du dernier duc. Maintenant, Nicole et sa sœur Claude pouvaient contester la transmission du duché à Nicolas-François. Le nouveau duc craignit que la France ne voulût faire valoir les droits des deux princesses; en épousant la nièce de Richelieu, il eût pu se garantir de ce péril; mais Richelieu, qui redoutait, sur toute chose, le reproche de gouverner dans son intérêt personnel, avait montré fort peu d'empressement pour cette alliance. Nicolas-François prévint le débat d'une autre manière : suivant l'exemple de son frère, il épousa Claude, la plus jeune des deux héritières de Lorraine; vu l'urgence, il s'accorda à lui-même, en qualité d'évêque de Toul, la dispense des bancs, se promit, au nom du pape, la dispense de consanguinité, fit bénir et consomma son mariage, le tout dans la même soirée (16 février).

A cette nouvelle, le maréchal de La Force, commandant l'armée qui occupait la Lorraine, marcha sur Lunéville, où avait eu lieu le mariage, s'empara de la ville et contraignit les nouveaux époux de revenir à Nanci, sous la surveillance de la garnison française. Le roi « n'approuvant pas ce mariage qui étoit plein « de nullités, » dit Richelieu, « ratifia la conduite du maréchal. » C'était abuser du droit du plus fort; car les nullités dont il s'agit ne regardaient pas le roi, si ce n'est par une extension outrée des vieux principes féodaux; mais on se croyait tout permis envers les princes lorrains. Le duc Nicolas-François venait, à la vérité, de donner un grave sujet de plainte au roi en refusant de lui livrer les actes relatifs au mariage de Gaston avec Marguerite de Lorraine. Le duc Nicolas-François et la duchesse Claude s'évadèrent de Nanci le 1er avril, à la faveur des espiègleries populaires du « poisson d'avril », et gagnèrent la Franche-Comté, d'où ils passèrent en Italie : ils s'établirent à Florence, où ils retrouvè-

rent leur parent le duc de Guise, comme eux fugitif et dépouillé de sa puissance et de ses honneurs; triste issue des hautes ambitions de cette race lorraine, qui avait failli s'asseoir sur le trône de France et que l'exil dispersait maintenant à travers l'Europe!

Richelieu se souciait peu de tenir la personne des ducs lorrains, pourvu qu'il tînt leur duché : les dernières places lorraines encore inoccupées reçurent des garnisons françaises; dès le commencement de l'année 1634, l'officier qui commandait pour le duc Charles à Saverne et à Haguenau, menacé par les Suédois, avait ouvert ses places aux Français, qui franchirent ainsi les Vosges et mirent le pied en Alsace pour n'en plus sortir.

Le procès contre le mariage de Monsieur et contre les princes lorrains, auteurs de ce mariage, continuait, cependant, au parlement de Paris, et la procédure était entremêlée de négociations avec Monsieur et la reine mère. La politique de Richelieu était très-différente envers l'un et l'autre de ces royaux exilés. Le cardinal par des motifs bien faciles à comprendre, désirait rappeler l'héritier du trône et tenir, au contraire, la reine mère le plus loin possible; aussi engageait-il le roi à faire des avances à Gaston et à repousser les avances de Marie. Dans le courant de juillet 1633, un projet d'accommodement avec Monsieur avait été poussé fort avant; Marie, qui n'y était pas comprise, trouva moyen de le rompre en suggérant à Gaston des prétentions extravagantes. Elle voulut alors négocier pour son compte. L'exil lui était devenu insupportable : elle vivait assez mal avec Monsieur, et ses gens et ceux de son fils s'entre-détestaient plus qu'ils ne détestaient Richelieu lui-même. Leurs querelles avaient donné plus d'embarras à la vieille archiduchesse Claire-Eugénie, que tout le gouvernement de la Belgique.

Sur ces entrefaites, un certain Alfeston, déjà coupable d'un meurtre, fut arrêté à Metz, comme il arrivait de Bruxelles avec le dessein d'attenter à la vie du cardinal : il reconnut avoir été suborné par l'oratorien Chanteloube, principal conseiller de la reine mère, et fut roué vif, par arrêt du parlement de Metz, le 22 septembre. Les gens de Marie prétendirent ce complot imaginaire;

chez Monsieur, on ne douta pas de la culpabilité de Chanteloube[1]. Cet incident ne rendit pas le rapprochement du roi et de sa mère plus facile! Un conseil de cabinet, tenu le 18 décembre 1633, décida qu'on ne devait pas rouvrir la frontière du royaume à la reine mère, si elle ne livrait à la justice du roi ses pernicieux conseillers, c'est-à-dire Chanteloube, le pamphlétaire Saint-Germain et l'astrologue Fabroni, qui ne cessait de prédire la mort prochaine de Louis XIII. Marie eut beau faire sur elle-même l'effort inouï d'écrire un billet conciliant à Richelieu; le cardinal ne fit point de concessions; Richelieu connaissait trop bien Marie, pour espérer qu'elle lui pardonnât jamais[2].

Il n'en était pas de même de Gaston, faible et lâche nature, qui ne savait ni aimer ni haïr! Aussi, tout en restant inflexible sur la question matrimoniale, le cardinal ne cessait-il de faire offrir à Monsieur son pardon par le roi. Le 18 janvier 1634, le roi alla porter au parlement de Paris une déclaration qui accordait trois mois à Gaston et aux gens de sa maison pour se soumettre, avec abolition du passé en cas de soumission; mais, en même temps, le roi déclara solennellement qu'il ne reconnaîtrait jamais le mariage contracté par son frère au mépris des lois fondamentales du royaume.

La déclaration royale fut suivie de plusieurs mesures économiques et administratives d'une haute portée. Richelieu se préparait à la guerre directe et générale, qui devenait de moins en moins évitable, en tâchant de soulager le peuple par la réforme des abus et de réorganiser les finances.

On a vu (ci-dessus, p. 249) quel était l'état des finances, lors de l'assemblée des Notables en 1626 : les plans de réforme adoptés à cette époque étaient demeurés sans réalisation, par le fait de la guerre et des besoins publics, et, contre les projets, contre les résolutions très-sincères de Richelieu, on avait été obligé d'augmenter considérablement l'impôt direct et de reporter la portion des tailles que touchait le trésor à peu près au niveau du produit total de cet impôt sous Henri IV, outre la partie si considérable

1. *Mém.* de Gaston, duc d'Orléans: collect. Michaud, 2e sér., t. IX, p. 599.

2. *Mém.* de Richelieu, *ibid.*, t. VIII, p. 490-498, 520-525. — Recueil d'Aubery, t. I, p. 422. — *Mém.* de Gaston, duc d'Orléans, 2e sér., t. IX, p. 598 et suiv.

des tailles qui était aliénée. Le surintendant d'Effiat avait formé le projet de racheter les aliénations : ses successeurs Bullion et Bouthillier l'exécutèrent en décembre 1633 : les aliénations sur les tailles et gabelles, qui montaient à plus de 20 millions par an, furent réduites à moins de 14, par la vérification rigoureuse des titres; en février 1644, elles furent supprimées et remplacées par 11 millions de rentes, créées sur l'Hôtel de Ville de Paris. Les créances furent liquidées sur le pied du denier 14; malheureusement, l'opération ne fut point arrêtée et close : on décréta que, si les 11 millions de rentes ne suffisaient pas, d'autres rentes seraient créées pour dégager le domaine et les autres revenus engagés. Les ministres, plus tard, abusèrent étrangement de cette faculté, qui causa une extrême confusion sous le successeur de Richelieu.

L'opération n'en était pas moins bonne en elle-même et se reliait à une autre amélioration capitale, c'est-à-dire à la suppression de près de cent mille offices inutiles, créés par les édits bursaux : ceux qui les avaient achetés ne furent pas, ou du moins ne devaient pas être spoliés; car il fut stipulé qu'on les rembourserait en rentes; mais ces rentes ne tardèrent pas à être fort irrégulièrement payées.

Dès le mois de janvier, immédiatement après le lit de justice, un quart de la taille et de la crue, pour l'année courante, avait été remis au peuple, et le gouvernement avait publié, sur les tailles, le règlement le plus large, le plus sage et le plus populaire qui eût paru depuis Henri IV. Le roi avait commis de ses principaux officiers « pour aller, dans les élections et paroisses, faire porter « les prétendus exempts ès rôles des tailles, que nous savons », dit la déclaration, « n'être pas excessives, pour la grandeur et « puissance de ce royaume, pourvu qu'elles soient également « départies. » Le règlement qui suit est l'application et le développement des principes posés dans le code Michau.

« Quiconque est né roturier, nonobstant tout anoblissement depuis vingt ans en çà, excepté les membres de la compagnie du Canada, sera mis à la taille. Il ne pourra y avoir, dans chaque paroisse taillable, plus de deux personnes exemptes. Le conseil avisera pour ce qui concerne les villes et villages exempts ou abonnés;

à l'égard des villes qui paient la subvention (pour l'entretien de l'infanterie) à la place de la taille, il n'y a rien toutefois à changer. Les maires, consuls, échevins, ayant privilége de noblesse, n'en jouiront que pendant l'exercice de leur charge et ne les transmettront point à leurs enfants. Les ecclésiastiques, les nobles, les bourgeois de Paris et de Lyon ne seront plus exemptés de la taille que pour une seule terre : pour les autres terres, qu'ils feront valoir par leurs serviteurs, ils seront taxés comme le seraient des fermiers. Les bourgeois des villes franches, autres que Paris et Lyon, ne seront exempts que pour leurs vignes et clos. Les fermiers seront taxés pour chaque ferme. Les meilleures dispositions de la grande ordonnance de 1600 (voy. t. X, p. 448) sont renouvelées et amplifiées. Les pauvres gens des campagnes sont protégés contre leur propre faiblesse : le consentement des paroisses n'exempte plus personne de la taille. Les juges et officiers des juridictions inférieures, les gens de loi, les fermiers et métayers des nobles, des ecclésiastiques et des officiers royaux, abusaient, les uns, de leur pouvoir, les autres, de leurs protections, pour intimider les collecteurs-asséeurs choisis par les paroisses; désormais ces diverses classes de contribuables seront inscrites en un chapitre à part et taxées par l'élu royal. En cas de résistance des prétendus exempts, ce ne seront point les collecteurs, mais les receveurs des tailles, qui feront les poursuites, assistés des prevôts des maréchaux. Défense aux sergents de faire exécution, pour recouvrement d'impôt, sur le pain, le lit, les bêtes et ustensiles de labour, d'enlever les portes et fenêtres, sous peine de la vie. On augmentera les taxes des villes et gros bourgs à la décharge des villages. D'autres articles ont pour but de faire surveiller les élus et les trésoriers de France les uns par les autres. »

Cet édit, aussi excellent par ses tendances que par le bien immédiat qu'il opérait, allait à la conversion de la taille personnelle en taille réelle, proposée naguère aux notables de 1626, c'est-à-dire à l'application au royaume entier du système d'impôt foncier en vigueur dans le Languedoc et la Provence. Jamais une telle atteinte n'avait été portée au régime du privilége : Henri IV et Sulli n'eussent pas même osé y songer. Le cri des privilégiés fut si violent, que le gouvernement, qu'on ne pouvait certes pas

soupçonner de faiblesse, recula : des édits postérieurs maintinrent ou rétablirent dans leurs exemptions les gens d'église, les nobles, les gens de la maison du roi et de la reine, et les villes maritimes et frontières; ce ne fut pas même sans peine qu'on maintint le reste des dispositions de l'édit. Dès 1635, on fut obligé de promulguer une nouvelle ordonnance, afin de réprimer les abus commis par les élus et les efforts des gens aisés pour éviter la taille, tant le bien était difficile à faire[1].

L'édit sur les tailles avait été suivi, en mars 1634, d'une ordonnance qui réduisait l'intérêt du denier 16 au denier 18 (de 6 1/4 pour 100 à un peu plus de 5 1/2 pour 100), dans le but de favoriser le commerce. Le parlement ne l'enregistra que sur lettres de jussion.

Quatre ans avant ces importantes mesures, Richelieu avait rendu, par une autre ordonnance, un inappréciable service à la civilisation : il avait fondé la poste aux lettres en mai 1630. Des maîtres des courriers, contrôleurs provinciaux des postes, avaient été établis dans les principales villes, avec autorisation d'organiser des bureaux de dépêches partout où il y avait des postes. L'État se chargea des transports et mit ainsi à la disposition de tous les citoyens une institution que Louis XI n'avait créée que pour les besoins du gouvernement. Il y eut d'abord deux courriers de Paris par semaine[2].

Les négociations avaient été activement reprises avec Monsieur et son favori Puy-Laurens, qui disposait toujours du faible

1. *V.* le tableau que fait Omer Talon, avocat général au parlement de Paris, de la corruption des magistrats des provinces, des prévôts des maréchaux, etc. *Mém.* d'Omer Talon; collect. Michaud, 3e sér., t. VI, p. 39.

2. Sur ces diverses mesures, *V.* Recueil d'Isambert, t. XVI, p. 350, 389-406.—*Mercure françois*, t. XX, p. 1-38, 661-704. — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 514. — Forbonnais, *Recherches sur les finances*, t. I, p. 221-227. — Louis XIV, en 1662, supprima les offices de maîtres des courriers et réunit à son domaine le produit de la taxe des lettres. — Une ordonnance royale de novembre 1633 avait confié à Richelieu la fondation d'un grand établissement à Bicêtre, pour l'entretien des soldats « que le sort de la guerre a rendus incapables de continuer le service qu'ils avoient voué à leur patrie ». Toute abbaye ou prieuré de 2,000 livres de rentes devait payer 100 livres par an pour cet établissement. C'était reprendre la pensée que Henri IV n'avait pu réaliser. — Recueil d'Isambert, t. XVI, p. 386. — Une ordonnance du 7 août 1631, contre les blasphémateurs, mérite mention, comme indiquant à d'autres égards les progrès de la civilisation : elle supprime implicitement le supplice barbare de la langue percée. *Ibid.*, p. 365.

prince en maître absolu. Puy-Laurens paraissait regagné et rassuré, et Richelieu regardait l'accommodement comme presque conclu, lorsque Puy-Laurens faillit être victime d'une tentative d'assassinat. Un soir, on lui tira une arquebusade sur l'escalier du logis de Monsieur, à Bruxelles. Puy-Laurens et Gaston attribuèrent le coup aux gens de la reine mère, irrités de ce que Monsieur traitait sans leur maîtresse, et crurent que le gouverneur espagnol de la Belgique avait approuvé le complot. Gaston, effrayé, se hâta de rompre avec Richelieu et de signer un traité avec l'Espagne, afin de mettre son favori à couvert de nouveaux périls (12 mai 1634). Gaston promit de ne pas s'accommoder de deux ans et demi avec son frère, sans l'aveu du roi d'Espagne, lors même que Richelieu serait renversé du ministère dans l'intervalle; s'il s'accommodait, même avec le consentement de Sa Majesté Catholique, il serait obligé de rompre l'accommodement quand il plairait à l'Espagne. En cas de guerre déclarée entre la France et la maison d'Autriche, Gaston soutiendrait les intérêts autrichiens de tout son pouvoir et ne traiterait avec son frère qu'à la paix générale. S'il prenait des places en France, il en laisserait quelques-unes en gage au roi d'Espagne, pour les dépenses qu'il aurait occasionnées à Sa Majesté Catholique et qu'il lui rembourserait s'il parvenait au trône; dans ce dernier cas, il accorderait à Sa Majesté Catholique et à ses successeurs des avantages proportionnés aux avances reçues. Le marquis d'Ayetona, gouverneur des Pays-Bas et fondé de pouvoirs du Roi Catholique, promit, de son côté, à Gaston douze mille fantassins et trois mille chevaux, pour entrer en France avant le mois de septembre, et lui fit espérer qu'un autre corps d'armée l'appuierait par une diversion sur la frontière[1].

Le cabinet espagnol faisait, en ce moment, de grands préparatifs et de grands projets : il armait puissamment en Italie et en Belgique; il prétendait aider l'empereur à chasser les Suédois du cœur de l'Allemagne, délivrer la Lorraine, jeter la guerre en France.

L'ennemi ne put cacher ses desseins à Richelieu, toujours admi-

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, p. 73.

rablement servi par les nombreux agents qu'il choisissait avec un discernement sans égal. Le traité de Monsieur avec l'Espagne tomba entre les mains du ministre français et confirma Richelieu dans les desseins hardis qu'il avait commencé de méditer aussitôt après la rupture de la négociation avec Monsieur. La santé du roi était toujours chancelante, et le cardinal voulait à tout prix assurer sa fortune et celle de l'État, indissolublement liées, contre l'éventualité de la mort de Louis XIII. Il effraya le roi sur les espérances et les complots que recélait l'obstination des conseillers de Monsieur, lui montra son trône et sa vie menacés : « Il n'y a, « dit-il, que deux moyens de garantir le roi et l'État des perni- « cieux desseins des Espagnols et des mauvais François qui leur « adhèrent : l'un dépend de la bénédiction du ciel, l'autre, de la « prudence du roi. Le premier consiste en la naissance d'un fils... « Le second consiste à faire une si étroite et si manifeste liaison « de tous ceux qui sont assurés au roi, que les bons esprits qui « sont auprès de Monsieur puissent juger que, s'ils faisoient va- « quer la succession par mauvaise voie, ils trouveroient en pied « des vengeurs d'un tel crime, et qu'ils aient lieu de douter s'ils « pourroient même l'obtenir sans dispute, lorsqu'elle viendroit à « vaquer par voie ordinaire... Si Monsieur croit que, le roi venant « à mourir, la succession lui puisse être fortement disputée, il « n'aura pas lieu de désirer le décès de Sa Majesté ».

C'était une ligue « manifeste » que Richelieu se proposait d'organiser, sous les auspices du roi régnant, contre l'héritier du trône, ligue composée des gouverneurs de provinces et de places fortes, des généraux, des ambassadeurs, des conseillers d'État, des maîtres des requêtes, etc.; si Louis XIII fût mort sans que Monsieur fût rentré dans le devoir, cette nouvelle Sainte-Union, vraiment digne d'un pareil titre, eût défendu l'État contre Gaston et Gaston contre lui-même, en le forçant à rompre ses honteux engagements avec l'étranger avant de le reconnaître pour roi; peut-être même eût-elle brisé la loi de l'hérédité monarchique au nom de la première des lois, du salut public, et eût-elle frappé d'indignité le roi ennemi du royaume, pour élever au trône le premier prince du sang[1].

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 519-520. Dès 1631, dans un pamphlet

Jamais le génie de Richelieu ne s'est montré plus français que dans ce plan héroïque : jamais le grand ministre n'a si bien prouvé qu'en servant la royauté, c'était la France qu'il servait, et qu'il ne sacrifiait pas l'immuable nationalité aux institutions qui en sont la forme passagère!

Le cardinal préludait à l'accomplissement de ce vaste dessein en défiant ses ennemis par de nouvelles rigueurs. Le 7 juillet, le parlement de Metz condamna à mort, par contumace, le favori de Marie de Médicis, le père Chanteloube, comme instigateur de diverses tentatives d'assassinat contre Richelieu : il y eut plusieurs exécutions capitales pour des complots tramés dans ce but, et un soldat lorrain fut exécuté pour avoir projeté « d'entreprendre », non plus sur la vie du cardinal, mais sur celle du roi même. La chambre de l'Arsenal avait condamné, de son côté, au mois d'avril, deux hommes, dont un prêtre, qui avaient entrepris de faire mourir le cardinal, non par le fer ou le poison, mais par « sortilége ». Ces misérables furent pendus, et leurs cadavres brûlés avec leurs livres de magie[1].

En même temps, la procédure contre le mariage de Monsieur était poussée avec vigueur devant le parlement de Paris. Le bon droit du gouvernement était trop clair dans cette affaire pour que le parlement y pût montrer du mauvais vouloir. Dès le 24 mars, les princes lorrains avaient été ajournés en personne : le 5 septembre, le parlement déclara le mariage de Gaston de France et de Marguerite de Lorraine non valablement contracté et le duc Charles de Lorraine criminel de lèse-majesté pour rapt sur la personne du duc d'Orléans et attentat contre les lois de la France et la sûreté de l'État. Le parlement ne prononçait pas seulement la confiscation des fiefs de Charles et de son frère Nicolas-François, mais invitait le roi « à se faire raison à soi-même » sur les autres

attribué au P. Joseph, on avait menacé Monsieur du sort de Charles de Lorraine, le dernier des Carolingiens, qui perdit la couronne de France pour s'être fait le vassal de l'empereur. *V.* Levassor, t. III, p. 663.

1. Les procès de magie étaient assez fréquents encore. L'affaire de la chambre de l'Arsenal aide à comprendre un fait déplorable de l'histoire de ce temps, un fait qui déshonore la civilisation du XVII[e] siècle et que les hommes qui respectent la mémoire de Richelieu voudraient ensevelir dans un éternel oubli : nous parlons du procès de Grandier. *V.* aux ÉCLAIRCISSEMENTS, n° IV, URBAIN GRANDIER.

terres et biens des princes lorrains non situés en France. Cet arrêt singulier fut suivi de l'établissement d'un conseil souverain qui rendit la justice, au nom du roi, à Nanci, et qui obligea tous les juges inférieurs du duché de Lorraine à prêter serment à Louis XIII. Le même serment fut partout exigé des particuliers.

Une péripétie soudaine changea la situation. Richelieu ne considérait ses plans contre Gaston que comme une périlleuse et dernière ressource : Gaston, de son côté, avait traité avec l'Espagne par peur plus que par passion et s'ennuyait de son exil. Les Espagnols, d'ailleurs, ne lui tenaient point parole : le mois de septembre était arrivé et les quinze mille soldats qu'on lui avait promis n'étaient pas prêts. Les pourparlers secrets recommencèrent et, le 1er octobre, tout fut conclu. Une abolition générale fut accordée à Monsieur et à ses fauteurs, cinq ou six exceptés : le gouvernement d'Auvergne fut donné à Monsieur, au lieu de l'Orléanais et du Blaisois. On rédigea, sur son mariage, une clause assez ambiguë : le roi et Gaston convinrent de s'en remettre, « pour la validité ou nullité du mariage, au jugement qui inter« viendra, en la manière que les autres sujets du roi ont accou« tumé d'être jugés en pareil cas, selon les lois du royaume ». Le parlement avait déjà prononcé, selon les lois civiles : c'était donc des lois religieuses qu'il était question ici. Le roi avait l'air de reculer et d'annuler implicitement l'arrêt du parlement; mais Louis et Richelieu considérèrent cette concession comme purement nominale, Puy-Laurens ayant promis secrètement, par écrit, d'amener Monsieur, sous deux mois, à reconnaître la nullité de son mariage, promesse en échange de laquelle Richelieu garantit à ce favori la main d'une de ses cousines et un brevet de duc et pair.

Monsieur, craignant ou feignant de craindre que les Espagnols ne le retinssent par force, partit de Bruxelles à franc étrier le 8 octobre au matin et poussa, tout d'une traite, jusqu'à la Capelle. Après une entrevue de réconciliation avec le roi et le cardinal, il se retira dans son apanage, à Orléans, où il ne tarda pas à voir arriver une députation de théologiens, conduite par le père Joseph, qui venaient lui démontrer l'invalidité de son mariage et le presser d'en convenir par une lettre au roi. Gaston refusa et

s'en référa au jugement canonique de l'Église. Richelieu crut comprendre ce que cela signifiait et, par l'accomplissement des engagements pris envers Puy-Laurens, il mit ce favori en demeure d'accomplir sa promesse. Richelieu n'y gagna rien. Le nouveau duc de Puy-Laurens, devenu cousin du cardinal par alliance, n'en répondit pas plus sincèrement aux avances de Richelieu et ne fit rien pour décider Gaston à ce qu'on désirait de lui. Sur ces entrefaites, le cardinal découvrit que Gaston, avant de quitter Bruxelles, avait écrit au pape de ne tenir aucun compte de tout ce qu'on pourrait lui extorquer, relativement à son mariage, après son retour en France. Puy-Laurens, quoiqu'il eût juré de n'avoir plus de secrets pour Richelieu, s'était bien gardé de lui révéler celui-là : il recommençait aussi, malgré ses serments, à entretenir des correspondances à l'étranger. Le châtiment ne se fit point attendre : Puy-Laurens fut arrêté au Louvre, le 14 février 1635, et envoyé à Vincennes. Monsieur, tout étourdi du coup, écouta, sans protester bien vivement, les explications que lui donna le roi et se contenta d'intercéder pour qu'on n'intentât pas de procès criminel à Puy-Laurens. On eût pourtant fini par là; mais, « après quatre mois de prison, la bonne fortune de Puy-Laurens », dit Richelieu, « le retira du monde et le déroba à l'infamie d'une mort honteuse qu'il ne pouvoit éviter ». On parla, comme toujours, de poison, sans qu'il y eût là d'autre poison que le chagrin, le mauvais air de la prison et le dur traitement que subit le captif[1].

Monsieur, n'étant plus excité par personne, ne fit pas de nouvelle équipée, mais témoigna plus d'opiniâtreté qu'on ne le prévoyait sur l'article de son mariage et s'en tint aux termes de son pacte avec le roi. On résolut donc de lui donner cette décision canonique qu'il demandait. On ne put rien obtenir du pape : Urbain VIII ne nia pas qu'on eût le droit d'annuler les effets civils d'un mariage contraire aux lois du royaume, mais soutint que les effets religieux du sacrement étaient indestructibles et que le sacrement avait été conféré avec les conditions prescrites par le

1. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. II, p. 483-497, 513-555. — *Mém.* de Gaston, 2e sér., t. IX, p. 601-605. — *Id.* de Montrésor, 3e sér., t. III, p. 189-199. — *Id.* de Fontenai-Mareuil, 2e sér., t. V, p. 257. — Recueil d'Auberi, t. I, p. 427. — Mss. de Colbert, nº 46.

concile de Trente. Alors, à la grande satisfaction des gallicans, on s'adressa au clergé de France : le 6 juillet 1635, l'assemblée du clergé, réunie à Paris, déclara le mariage nul, la « matière » du sacrement ayant manqué, parce que les contractants n'avaient pas qualité pour le recevoir; en d'autres termes, le clergé français reconnut que les lois civiles pouvaient mettre des empêchements dirimants au mariage. Tous les couvents de Paris adhérèrent à cette décision, les uns, purement et simplement, comme les capucins; les autres, comme les jésuites et les cordeliers, en réservant le jugement de l'Église universelle[1].

Monsieur se soumit par écrit à la décision de l'assemblée; mais sa soumission n'était pas sincère et il l'avait annulée d'avance par la lettre expédiée de Bruxelles au pape. Il demeura d'ailleurs tranquille dans son apanage, tandis que sa femme restait en Brabant, et cessa, pendant quelque temps, d'occuper l'attention publique, absorbée par les phases de la guerre immense qui s'étendit, cette année-là, du Pô jusqu'à la Baltique.

Le retour de Monsieur avait débarrassé Richelieu fort à propos d'un obstacle qui l'empêchait d'agir en toute liberté. Il s'était passé en Allemagne des événements qui nécessitaient les plus énergiques efforts de la part de la France.

La campagne de 1633, comme on l'a vu, avait été malheureuse pour la maison d'Autriche, si ce n'est sur le point où Waldstein commandait en personne. La cour de Vienne, chagrine d'avoir si mal profité de la mort de Gustave-Adolphe, rejetait la responsabilité de son désappointement sur son généralissime, qui, à la fin de la saison, avait encore laissé Bernard de Weimar prendre Ratisbonne et s'avancer victorieusement jusqu'à Passau. L'Espagne, les jésuites, le duc de Bavière, criaient à la trahison. Waldstein, de son côté, reprochait à l'empereur de transgresser leurs conventions réciproques et voyait, avec une fureur concentrée, Ferdinand se préparer à lui donner pour successeur le jeune roi de Hongrie. Waldstein se décida enfin à réaliser les plans qui n'avaient peut-être été jusqu'alors pour lui que des rêves ambitieux et de vagues éventualités. Il fit prêter à tous ses lieutenants

1. *Mercure*, t. XX, p. 1003-1060. — Griffet, t. II, p. 484; 612-655.

un serment de confédération « pour la défense de sa personne et de l'armée », invita Bernard de Weimar et les généraux de l'électeur de Saxe à le joindre en Bohême et écrivit à Feuquières, ambassadeur de France en Allemagne, qu'il acceptait les propositions secrètes du roi.

Pendant ce temps, un arrêt de proscription était lancé contre lui à Vienne : Piccolomini, un des généraux auxquels il se fiait le plus, avait révélé tous ses desseins à l'empereur. La cour de Vienne prit si bien ses mesures que la ville de Prague et la plus grande partie de l'armée se soumirent sur-le-champ. Waldstein, avec le reste de ses troupes, se retira de son quartier général de Pilsen à Égra, sur les confins de la Bohême, de la Saxe et du Haut-Palatinat, afin d'y attendre les secours des chefs protestants ; mais ceux-ci, qui soupçonnaient le généralissime impérial de jouer un jeu double, ne s'étaient approchés de la Bohême qu'avec lenteur et défiance : ils ne se trouvèrent point en mesure de joindre à temps Waldstein ; le 15 février 1634, Waldstein fut surpris et assassiné, dans la citadelle d'Égra, par trois de ses officiers qu'avaient séduits les promesses de l'empereur.

La mort de cet homme, qui avait sauvé l'Autriche et qui menaçait de la perdre, rendit au parti impérial un libre et vigoureux essor. Ferdinand donna le commandement général au roi de Hongrie, son fils aîné, qui débuta par reprendre Ratisbonne, après un terrible siége, et par faire évacuer la Bavière aux Suédois. De là, le roi de Hongrie passa en Souabe, où il fut renforcé par un corps d'armée espagnol et italien qui arrivait de Milan et que conduisait le cardinal-infant, frère du roi d'Espagne : l'infant avait ordre d'aller prendre le gouvernement de la Belgique, en traversant l'Allemagne et en prêtant main-forte aux Impériaux sur son passage. Les Austro-Espagnols furent plus heureux que l'année précédente : Bernard de Weimar et le maréchal suédois Horn étaient accourus au secours de Nordlingen, assiégé par les princes autrichiens ; Horn voulait attendre un renfort : l'impétueux Bernard voulut attaquer, avec vingt-cinq mille hommes, quarante mille ennemis avantageusement postés ; les Impériaux eurent leur revanche de Leipzig et de Lutzen. La fortune des compagnons de Gustave vint se briser contre l'inexpé-

rience des deux jeunes princes autrichiens, guidés par de vieux et habiles généraux, par Galas, Piccolomini, Jean de Weert et Leganez. L'armée protestante fut entièrement défaite : Horn fut pris; Weimar ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval (6 septembre). La Souabe fut livrée à la discrétion des vainqueurs et l'on vit bientôt paraître leur avant-garde sur le Rhin. Le duc Charles de Lorraine, qui avait figuré dans l'action comme général de la Ligue Catholique et qui avait inauguré sa nouvelle carrière par d'éclatants exploits, défit, le 28 septembre, en face de Strasbourg, le corps allemand du rhingrave Otto, qui n'avait point pris part à la bataille.

Toute la Haute-Allemagne était dans la terreur : déjà la Franconie et le Palatinat étaient entamés; la ligne du Rhin allait être coupée; l'électeur de Saxe, à qui des succès en Silésie et en Lusace avaient semblé rendre un peu de zèle, se remettait à négocier avec l'empereur. Tout le parti chancelait : on pouvait craindre que les Suédois eux-mêmes, menacés d'être abandonnés des Allemands, ne se résignassent à une paix désavantageuse, si la France ne jetait enfin le fourreau de l'épée.

La France était prête. Les revers mêmes de ses alliés allaient la servir comme avaient fait leurs victoires. Les Suédois ne pouvaient plus garder la rive gauche du Haut-Rhin et devaient choisir de la livrer aux Français ou aux Autrichiens. Dans les premiers jours d'octobre, Philipsbourg, que les Suédois avaient enlevé aux Espagnols en janvier dernier, fut remis, moyennant une forte somme, entre les mains des Français, qui y avaient droit comme protecteurs de l'évêché de Spire. Bientôt après, le rhingrave Otto, qui commandait en Alsace pour les confédérés, évacua Colmar, Schelestadt et beaucoup de petites places, sans attendre les ordres du directeur général Oxenstiern : les maréchaux de La Force et de Brézé prirent possession de ces villes, auxquelles le roi de France garantit leurs priviléges et libertés[1]. L'évêque de Bâle avait déjà demandé, depuis quelques mois, le protectorat français.

Sur ces entrefaites, deux ambassadeurs suédois et allemand signaient à Paris, le 1er novembre, un traité par lequel le roi s'en-

1. V. le traité de Louis XIII avec la ville de Colmar, dans le *Corps diplomatique* de Dumont, t. VI, p. 114.

gageait à rompre « avec les ennemis communs, à condition que les électeurs de Saxe et de Brandebourg ne feraient point de paix séparée : le roi, dans ce cas, promettait aux confédérés d'outre-Rhin un secours de douze mille hommes, au lieu du million qu'il payait annuellement aux Suédois, et s'engageait à tenir, de plus, sur la rive gauche du Rhin, une armée considérable, moyennant quoi la France serait représentée en Allemagne par un général et par un membre du conseil de direction au choix du roi : Benfeld, encore occupé par les Suédois en Alsace, serait remis à Louis XIII, et le poste important de Brisach, sur la rive droite, si l'on pouvait le prendre, lui serait accordé comme tête de pont vers la Souabe[1].

Oxenstiern fit grande difficulté de ratifier ce pacte, qui diminuait sa position dans l'Empire; mais, sur ces entrefaites, les événements marchaient avec rapidité. L'administrateur qui régissait le Palatinat au nom du jeune fils du feu palatin Frédéric avait invoqué la protection de Louis XIII et appelé les Français à Manheim. Les Suédois tenaient encore garnison à Heidelberg, capitale du Palatinat; les Impériaux et les Bavarois vinrent les y assaillir. Les maréchaux de La Force et de Brézé se portèrent au secours de Heidelberg et firent lever le siége, le 23 décembre. Les quatre cercles de la Haute-Allemagne acceptèrent, dans une diète tenue à Worms, le traité du 1er novembre.

Les Impériaux se vengèrent par une attaque contre l'évêché de Spire, qui était censé neutre sous le protectorat français. Philipsbourg fut surpris dans la nuit du 23 au 24 janvier 1635 : les Français perdirent, avec cette forte tête de pont outre-Rhin, beaucoup d'argent, une artillerie et des approvisionnements considérables. Les Impériaux occupèrent ensuite Spire, qui n'avait point de garnison. La guerre commença ainsi de fait entre la France et l'empereur. Les maréchaux de La Force et de Brézé, renforcés par Bernard de Weimar, reprirent Spire vers la mi-mars. Sur ces entrefaites, le duc Charles de Lorraine était entré en Alsace avec une division de troupes impériales et catholiques; il y rencontra un adversaire, dont la réapparition comme général au service de Richelieu était un fait bien caractéristique :

1. Dumont, t. IV, p. 79.

c'était le duc Henri de Rohan. L'indomptable chef des rebelles huguenots devenu le lieutenant du vainqueur de La Rochelle, c'était là un magnifique symbole de l'unité nationale fondée par le grand ministre. Rohan rejeta par deux fois le prince lorrain en Souabe; puis, traversant la Suisse, toujours neutre au milieu de la guerre universelle, il alla se saisir de la Valteline avec six ou sept mille hommes, du consentement des Grisons, afin de couper les communications du Milanais avec l'Autriche.

Ces premiers mouvements offensifs excitèrent une attente immense : la France était remplie de préparatifs militaires qui dépassaient tout ce qu'on avait jamais vu dans le royaume, et les diplomates français parcouraient incessamment l'Europe, depuis Stockholm jusqu'à Turin et depuis Londres jusqu'à Varsovie, intelligents et infatigables ouvriers d'une trame gigantesque, dont tous les fils aboutissaient à Paris. Maintenir les protestants allemands dans l'alliance de la France et de la Suède, tâcher encore, s'il était possible, de détacher la Ligue Catholique de la maison d'Autriche, détourner les Polonais et les Danois de mettre à profit les embarras de la Suède, arracher la Belgique à l'Espagne, de concert avec les Hollandais, sans que l'Angleterre s'y opposât, chasser les Espagnols du Milanais avec l'assistance des états italiens, consolider le protectorat de la rive gauche du Rhin par la promotion de Richelieu à la coadjutorerie de l'archevêque de Trèves : tel était le plan que méditait le cardinal, pour réaliser enfin, comme le dit un de ses confidents, « les desseins qu'avoit Henri le Grand quand il mourut »[1].

Le 8 février 1635, fut signé à Paris un traité par lequel la France et la Hollande convinrent d'envahir les Pays-Bas catholiques au printemps, chacune avec trente mille soldats; les deux armées devaient se joindre au cœur du pays ennemi ; on inviterait les populations belges à secouer le joug espagnol et à se former en corps d'état libre ; seulement le roi aurait la propriété de la côte de Flandre sur une profondeur de deux lieues, depuis Gravelines jusqu'à Blankenberghe, au nord d'Ostende, plus Namur et Thionville; les Provinces-Unies auraient Hulst et le Waës, Breda, Gueldre et Stephensweert. Si la Belgique restait dans le

1. Fontenai-Mareuil, p. 238.

parti des Espagnols, elle serait conquise et partagée : au roi le Luxembourg, Namur, le Hainaut, l'Artois, la Flandre et le Cambrésis; aux Provinces-Unies, Anvers, le Brabant, la côte nord de Flandre, au-dessus de Blankenberghe. La conservation de la religion catholique était stipulée dans le partage des Hollandais. Le roi d'Angleterre serait invité à entrer en traité avec les puissances contractantes, qui prendraient ses intérêts en considération, ou tout au moins à garder la neutralité[1].

On comptait sur les embarras intérieurs de Charles Ier pour l'empêcher de traverser l'entreprise.

Les négociations n'allèrent pas si vite ni si bien en Italie. Le pape refusa d'autoriser l'archevêque de Trèves à nommer Richelieu son coadjuteur et enleva ainsi au ministre français la chance de siéger un jour parmi les électeurs du Saint-Empire. A plus forte raison, Urbain VIII, qui venait d'envoyer Mazarin en France pour tâcher de négocier la paix générale, n'était-il pas disposé à s'associer à une ligue contre la maison d'Autriche. Venise s'excusa aussi de s'engager dans une guerre offensive; les Génois avaient trop d'intérêts en Espagne; le grand-duc de Toscane ne se laissa pas non plus entraîner. Édouard Farnèse, duc de Parme, fut le seul prince italien qui, froissé par l'orgueil espagnol, entra vivement dans les projets de la France. Le duc de Savoie lui-même se montrait froid et incertain; Victor-Amédée, qui n'avait pas l'ambitieuse ardeur de son père, regrettait plus encore Pignerol qu'il ne convoitait Milan. Il régnait, chez tous les princes d'Italie, une malheureuse défiance contre la France; depuis qu'ils la voyaient si forte et si active, ils la craignaient autant que l'Espagne même et ne pouvaient se figurer que les Français eussent un autre but que de se substituer aux Espagnols dans la domination de la péninsule. Il y eut là un malentendu fâcheux pour la France et funeste à l'Italie[2].

Un traité d'alliance fut cependant conclu, le 11 juillet 1635, à Rivoli, entre Louis XIII et les ducs de Savoie, de Parme et de Mantoue, pour l'invasion et le partage du Milanais : il était stipulé que chacun aurait part au butin, au prorata des troupes fournies;

1. Dumont, t. VI, p. 80.
2. *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 222.

mais, par des traités particuliers, la France promit de renoncer au Milanais, moyennant la cession qui lui serait faite de Casal par le duc de Mantoue et de quelques vallées piémontaises, voisines de Pignerol, par le duc de Savoie. Il est probable que Richelieu se réservait d'échanger, quelque jour, ces possessions ultramontaines contre la Savoie.

En Allemagne, la diplomatie française ne put ni gagner le duc de Bavière, qui resserra ses liens avec la maison d'Autriche en épousant une fille de l'empereur, ni arrêter la défection de l'électeur de Saxe, qui, foulant aux pieds l'honneur et la reconnaissance, trahit la cause commune par une paix particulière, qu'il prétendit imposer à tous les confédérés, comme si elle eût été votée par une diète générale. Par le traité de Prague (30 mai), l'empereur et l'électeur Jean-Georges convinrent que l'édit de restitution des biens ecclésiastiques serait suspendu pendant quarante ans et que les choses seraient remises, à cet égard, sur le pied où elles étaient le 1er novembre 1627; que la profession de la confession d'Augsbourg serait permise à la noblesse immédiate, aux villes impériales et, parmi les provinces dépendantes de la maison d'Autriche, à la Silésie seule. Le prétendu droit héréditaire de la maison d'Autriche sur la Bohême était reconnu. La Lusace était définitivement cédée en fief à l'électeur de Saxe; l'administration de l'archevêché de Magdebourg était conférée à un de ses fils; si l'électeur de Brandebourg adhérait au traité, il aurait la Poméranie; catholiques et luthériens devaient être rétablis dans leurs biens, et amnistie générale était accordée par l'empereur, excepté aux sujets autrichiens rebelles, à la maison palatine, au landgrave de Hesse-Cassel, au duc de Würtemberg, au margrave de Bade-Dourlach, aux membres du conseil de direction présidé par Oxenstiern, etc. Les deux ligues catholique et évangélique étaient dissoutes et l'on ne devait plus reconnaître dans l'Empire d'autre chef que l'empereur. Les étrangers et les confédérés protestants, qui ne reconnaîtraient pas le traité de Prague, seraient déclarés ennemis de l'Empire. On poursuivrait par tous les moyens le rétablissement du duc de Lorraine dans ses états. Par un reste de pudeur, l'électeur stipulait qu'on offrirait aux Suédois une misérable indemnité pécuniaire.

Ce traité, qui récompensait si étrangement les Suédois de leurs bienfaits et qui livrait une partie des luthériens et tous les calvinistes, sauf l'électeur de Brandebourg, à la vengeance de l'Autriche, était, pour Ferdinand, au début de sa lutte contre la France, une victoire plus importante que celle de Nordlingen. L'attitude de l'électeur de Brandebourg et des princes et des villes libres de la Basse-Saxe annonçait déjà leur prochaine adhésion, et la Thuringe, la Franconie et la Westphalie étaient au moins ébranlées, quand un succès de la diplomatie française vint ranimer les Suédois, menacés d'un abandon général. La politique autrichienne, victorieuse à Prague, fut battue à Varsovie. Claude de Mesmes, comte d'Avaux, le plus éminent, par l'esprit et par le cœur, entre tous ces hommes d'élite qui servaient au loin la pensée de Richelieu, réussit à maintenir le Danemark dans une complète neutralité et à ménager, entre la Pologne et la Suède, malgré les efforts de la cour de Rome, une nouvelle trêve de vingt-six ans, moyennant la restitution des conquêtes faites par Gustave-Adolphe dans la Prusse polonaise (septembre 1635). Les Suédois recouvrèrent ainsi la libre disposition de toutes leurs forces, et Oxenstiern, qui avait paru un moment tout à fait découragé, put, après son retour d'un voyage qu'il avait fait en France pour conférer en personne avec Richelieu (fin avril)[1], soutenir vigoureusement les hostilités et contre les anciens adversaires et contre les perfides alliés changés en ennemis.

Oxenstiern s'était trouvé en France à point pour voir éclater la rupture entre la France et l'Espagne.

Le 26 mars, Trèves, grande ville mal fortifiée et gardée par une faible garnison française, avait été surprise par un corps espagnol sorti du Luxembourg : la connivence des habitants, qui détestaient leur archevêque, prélat exacteur et despote, assura la victoire aux agresseurs; la garnison fut taillée en pièces et l'archevêque-électeur fut emmené prisonnier en Belgique.

Richelieu ne pouvait souhaiter un meilleur prétexte pour déclarer la guerre à l'Espagne. Il fit demander au cardinal-infant,

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 617. — L'illustre Grotius, alors ambassadeur de Suède, servit d'interprète à Oxenstiern auprès du roi, dans l'audience qu'eut le chancelier suédois.

gouverneur des Pays-Bas Catholiques, la mise en liberté de l'électeur « enlevé en trahison de sa capitale, sans autres motifs que son titre de protégé du roi ». Le cardinal-infant répondit qu'il ne pouvait rien faire sans les ordres de l'empereur et du Roi Catholique. Un héraut alla aussitôt, avec le cérémonial des anciens temps, déclarer la guerre ouverte, par terre et par mer, au roi d'Espagne, dans la personne du prince qui le représentait à Bruxelles (19 mai); puis une déclaration de Louis XIII fit connaître à l'Europe les motifs de la rupture et appela les Pays-Bas Espagnols à la liberté[1] (6 juin). C'était quelque chose d'assez remarquable que de voir un gouvernement absolu proclamer le droit de révolution. Tous les incidents des dernières années n'avaient été que les préludes de la lutte colossale qui s'engageait. Un quart de siècle devait s'écouler et la face de l'Europe devait être changée avant que l'épée de la France rentrât dans le fourreau!

L'Europe écouta ce terrible signal avec un effroi mêlé d'admiration pour l'audacieux génie qui jetait le défi aux héritiers de Charles-Quint et de Philippe II. L'étonnement redouble, quand on voit que les soins de la guerre, de l'administration et de la diplomatie, joints aux périls intérieurs, aux soucis du palais, ne suffisaient point à l'activité de cet homme, qui semblait n'avoir que le souffle; quand on le voit trouver du temps et de la liberté d'esprit pour les loisirs des lettres, les arts de la paix et les lointains établissements du commerce maritime, réorganiser sur une plus grande échelle la compagnie des îles d'Amérique[2], fonder

1. *Mercure*, t. XX, p. 913-963.

2. La nouvelle compagnie fut constituée par des lettres patentes du 12 février 1635, qui lui accordèrent, pour vingt ans, le commerce exclusif des îles d'Amérique, entre les 10e et 20e degrés de latitude nord, avec la propriété de toutes les îles qu'elle coloniserait, à condition qu'elle y fît passer, dans ce laps de temps, quatre mille colons français et catholiques. Le privilége de la compagnie des îles fut calqué sur celui de la compagnie de la Nouvelle France (*V.* ci-dessus, p. 318). — L'ordonnance est dans Isambert, t. XVI, p. 421. — La même année, des colons, envoyés par la compagnie, les uns, de Saint-Christophe, les autres, de Dieppe, allèrent fonder des établissements à la Martinique, sous la conduite de d'Enambuc (ou plutôt d'Esnambuc), gouverneur de Saint-Christophe, et à la Guadeloupe, sous la direction de L'Olive et de du Plessis. D'Esnambuc bâtit le fort Saint-Pierre dans la baie de la Martinique. Personne n'a fait plus que ce brave officier pour asseoir la puissance française dans les Antilles; néanmoins il n'a pas, comme nous l'avons dit ci-dessus (p. 320), fondé notre première colonie de Saint-Christophe. M. Pierre Margry, qui défriche avec une patience et un courage si patriotiques le champ difficile de notre histoire coloniale, nous

trois compagnies pour le commerce de la côte occidentale d'Afrique et une autre pour la colonisation de la Guyane, poursuivre

a révélé un fondateur antérieur à d'Esnambuc, le huguenot Levasseur, qui, à la tête d'une petite troupe d'aventuriers français, avait conquis une partie de l'île sur les Caraïbes et céda ses droits à d'Esnambuc. — En 1642, le privilége fut prorogé pour vingt ans et étendu jusqu'au 30e degré de latitude nord, avec exemption, pour le même temps, de tout droit d'entrée sur les marchandises apportées des iles en France. Ces monopoles étaient bien contraires aux principes posés par les derniers États Généraux, dont Richelieu réalisait les vœux à tant d'autres égards. Des établissements militaires au compte de l'État, protégeant le libre commerce des particuliers, telle avait été la pensée de l'assemblée de 1614; Richelieu se laissa entraîner dans une autre direction par l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande, qu'avait suivi également Gustave-Adolphe.

De 1632 à 1636 commença la colonie des corsaires de l'île de la Tortue, sur la côte nord de Saint-Domingue, cette république de pirates héroïques qui devinrent si fameux sous le titre de flibustiers, et qui se rendirent si terribles aux Espagnols des îles et du continent américain par leurs immenses déprédations maritimes et leurs descentes dévastatrices. Les premiers flibustiers étaient un mélange de Normands et d'Anglais. En 1638, les Espagnols parvinrent à les détruire ou à les expulser, mais sans occuper l'île. Les Espagnols partis, les flibustiers revinrent, renforcés d'Anglais qui voulurent faire de l'île une colonie anglaise. En 1641, le gouverneur des Antilles françaises, Poinci, dépêcha le premier fondateur de Saint-Christophe, Levasseur, avec une troupe de protestants français, qui furent autorisés à s'établir, par exception, dans l'île de la Tortue. Levasseur signifia aux Anglais de sortir de l'île dont il avait le gouvernement. Ils cédèrent. Levasseur fut donc le vrai fondateur de nos deux premières colonies dans les Petites et dans les Grandes Antilles. Il périt assassiné dans l'île de la Tortue. V. l'*Histoire de Saint-Domingue*, par le P. Charlevoix, t. II, et l'*Histoire générale des Antilles*, par M. Adrien Dessales, t. I. Nous ne faisons qu'indiquer ici des origines sur lesquelles M. Pierre Margry aura à faire connaître bien des faits nouveaux, à rectifier bien des faits anciens.

Ce fut à l'occasion des établissements d'Amérique que le premier méridien fut fixé, par ordonnance royale de 1634, à l'île de Fer, la plus occidentale des Canaries, comme l'avaient fait les Espagnols. Jusqu'à la déclaration de guerre contre l'Espagne, il avait été établi qu'à l'est du premier méridien, et au nord du Tropique du Cancer, la France et l'Espagne étaient en paix; qu'au delà de ces limites on rentrait dans le droit du plus fort; singulier droit des gens, qui résultait de la prétention des Espagnols à interdire la navigation des deux Indes aux autres peuples. — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 374.—*Mercure,* t. XX, p. 711.—La colonisation de la Guyane avait été commencée dès 1621 par des armateurs rouennais : le premier établissement fut placé sur la rivière de Sinamari ; quelques colons passèrent dans l'île de Cayenne en 1634 : le fort de Cayenne fut bâti en 1637. En 1633, une compagnie rouennaise avait obtenu un privilége pour le commerce de l'Orénoque et de l'Amazone : elle tenta, en 1640, à Surinam, un essai de colonisation qui ne réussit pas. — En 1626, les antiques établissements dieppois de l'Afrique occidentale commencèrent de renaître par la création du comptoir de l'île Saint-Louis du Sénégal. De 1633 à 1635, trois compagnies privilégiées, une dieppoise et rouennaise, une malouine, une parisienne, se constituèrent pour le commerce 1o du Cap Vert, du Sénégal et de la Gambie; 2o de la Guinée, entre Sierra-Leone et le cap Lopez; 3o des côtes entre le cap Blanc et Sierra-Leone. — Enfin, en 1642, une compagnie fut fondée pour la colonisation de Madagascar et îles adjacentes. — M. Caillet a résumé ce qui regarde

et achever tous les travaux commencés dans Paris par Henri IV, embellir, agrandir la capitale à l'étroit dans sa vieille enceinte, bâtir, en face du Louvre et des Tuileries, son splendide Palais-Cardinal, rival des demeures des rois [1], en même temps qu'il se prépare, avec un sang-froid intrépide, une demeure plus austère et plus durable, un tombeau, dans la vieille Sorbonne réédifiée de ses mains; enfin, porter à la fois dans l'église gallicane et dans la République des Lettres l'influence d'un esprit d'action et de rénovation, introduire parmi l'antique milice de saint Benoît, corrompue par l'opulence et l'oisiveté, cette réforme de saint Maur qui doit produire des fruits si précieux de science et de vertu, et fonder l'Imprimerie Royale [2] et l'Académie française, dans un but qui atteste sa profonde intelligence du génie de la France.

Ce n'était pas seulement la suprématie politique qu'il voulait assurer à sa patrie; s'il aspirait à reculer les bornes du territoire matériel, il prétendait élargir bien davantage le domaine intellectuel de la France et faire régner l'esprit français là même où ne pouvaient pénétrer les armes françaises. Cette généreuse ambition pouvait sembler un rêve, alors que l'Espagne et l'Italie [3] accablaient notre littérature de leur éclatante supériorité; mais Richelieu a compris que les temps sont proches : il a senti tressaillir, dans les flancs de la France en travail, le grand siècle qui va naître et dont il est le père! A la pensée française prête à déborder sur le monde, il faut un instrument digne d'elle et surtout apte à l'œuvre qu'elle doit accomplir.

les entreprises coloniales de Richelieu dans le chapitre XII de son *Histoire de l'administration en France sous Richelieu.*

1. Il ne reste rien du palais de Richelieu, remplacé par les constructions sans caractère des ducs d'Orléans.

2. Le point de départ de l'Imprimerie Royale avait été le privilége accordé, en 1620, à deux imprimeurs, pour tous les actes officiels; mais l'Imprimerie Royale ne devint un instrument littéraire et scientifique que par l'organisation qu'elle reçut vers la fin du gouvernement de Richelieu (en 1642); soixante-dix volumes grecs, latins, français, italiens, y furent imprimés de 1642 à 1644. *V.* Dulaure, *Histoire de Paris*, 6e édit., t. IV, p. 455. — Isambert, t. XVI, p. 133. — La mesure qui fit de la Bibliothèque Royale le dépôt universel des lettres et des sciences françaises est antérieure à Richelieu. Ce fut une ordonnance du 22 août 1617 qui prescrivit le dépôt de deux exemplaires de tout livre nouveau. *V. Mém.* de Mathieu Molé, t. I, p. 153.

3. Nous ne parlons pas de l'Angleterre, parce que sa supériorité n'était pas reconnue au dehors : Shakspeare n'existait pas pour la France.

Richelieu avait jugé le caractère et la portée de notre langue; il en voulut aider les destinées : il espéra que « la langue françoise, plus parfaite déjà que pas une des autres langues vivantes, pourroit bien enfin succéder à la latine, comme la latine à la grecque », et devenir le lien européen, la langue des relations sociales, politiques et littéraires entre les nations. Le moyen de parvenir à cette haute fortune, c'était de rendre le français propre, d'une part, à la haute éloquence, de l'autre aux abstractions et aux formules de la science, en le dégageant des patois populaires et des afféteries courtisanesques, du jargon de l'École et de celui du Palais; c'était d'épurer la langue, d'en fixer les principes, les formes, le nombre : « d'établir un usage certain des mots, de distinguer ceux qui étoient propres au style sublime, au moyen et au bas », d'atteindre à la clarté, à la logique et à l'unité, même en sacrifiant quelque chose de la richesse et de la liberté antérieures.

Tels furent les motifs pour lesquels Richelieu voulut élever à la hauteur d'une institution nationale l'entreprise individuelle de Malherbe, qui n'eut pas le bonheur de vivre assez pour voir sa pensée recevoir cette consécration solennelle. L'Académie Française fut fondée par lettres patentes de janvier 1635 et le savant Vaugelas reçut bientôt après « la charge principale » du Dictionnaire qui devait être le code de la langue et l'œuvre capitale de l'Académie [1]. Les vues les plus libérales, comme le remarque un historien de Richelieu [2], avaient présidé à l'organisation de ce sénat de la République des Lettres, type d'égalité au milieu d'une société toute hérissée de priviléges. Les prérogatives du rang et de la naissance y étaient inconnues.

1. Le parlement, selon son habitude, ne manqua pas de se montrer hostile à cette « nouveauté » et n'enregistra les lettres patentes du roi qu'au bout de deux ans et demi. — V. l'*Histoire de l'Académie française, depuis son établissement jusqu'en* 1652, par Pellisson, édit. de 1729. — Nos citations entre parenthèses sont tirées du premier projet présenté à Richelieu par les académiciens et de la lettre d'envoi qui le précède. — L'Académie devait donner, outre le Dictionnaire, une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique françaises; mais son ardeur se ralentit fort après la mort de Richelieu, et le Dictionnaire lui-même n'avança que bien lentement.

2. Jay, *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 601. — Ouvrage estimable, écrit avec un grand sens et dans un esprit vraiment national.

LIVRE LXX

RICHELIEU, *SUITE.*

GUERRE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE. — Les Français échouent dans l'invasion de la Belgique, du Milanais et de la Franche-Comté, établissent Weimar en Alsace. — Invasion de la Picardie par les Austro-Espagnols. Perte de Corbie. Fermeté de Richelieu. Élan patriotique de Paris et des provinces du Nord. L'ennemi est repoussé. Reprise de Corbie. — Nouveaux *croquants.* — Mort de Ferdinand II. Ferdinand III empereur. — Revers en Allemagne. — Les Grisons abandonnent l'alliance française. — Invasion des Espagnols dans le Midi. Élan patriotique de la Provence et du Languedoc. Reprise des îles de Lérins. Victoire de Leucate. — Les favorites de Louis XIII. Mademoiselle de Hautefort et mademoiselle de La Fayette. *Affaire de* 1637. Le père Caussin. — Les Français rentrent dans la Franche-Comté. Victoires de Weimar sur le haut Rhin. — L'invasion de l'Artois et de la Biscaye échoue. Victoires navales de Guetaria et de Gênes. Essor de la marine française. — Prise de Brisach. Mort du père Joseph. — Les Espagnols envahissent le Piémont, défendu par les Français. — Échec de Thionville. — Les Français rentrent en Artois. Prise d'Hesdin. — Grande défaite navale des Espagnols par les Hollandais. — Mort de Weimar. L'armée *weimarienne* se donne à la France, avec l'Alsace et le Brisgau. — Les Français entrent en Roussillon. — Révolte des *nuds-pieds* en Normandie. Elle est étouffée.

1635 — 1640.

Le lendemain de la déclaration de guerre, une bataille fut livrée sur le territoire ennemi, dans le Luxembourg. Les armées française et hollandaise s'étaient donné rendez-vous pour le 12 mai, à Rochefort en Ardennes. Le prince d'Orange tardant un peu à se mettre en mouvement, les maréchaux de Châtillon et de Brézé, qui commandaient l'armée française du Nord, résolurent d'aller au-devant des Hollandais jusqu'à Maëstricht : ils traversèrent la Meuse à Mézières les 7 et 8 mai et entrèrent par Bouillon dans le Luxembourg, avec plus de vingt-cinq mille hommes. Le 20 mai, ils rencontrèrent, près du village d'Avein, au milieu des Ardennes, un corps d'armée ennemi aux ordres de

Thomas de Savoie, prince de Carignan, qui, brouillé avec le duc son frère, était entré au service de l'Espagne, tandis que Victor-Amédée contractait de nouveaux liens avec la France. Le prince Thomas, qui n'avait que treize mille soldats, manœuvrait pour retarder la marche des Français et leur couper les vivres; posté avantageusement dans les bois et les ravins, il s'imagina pouvoir défier l'attaque de forces doubles des siennes : il fut écrasé; cinq à six mille morts et prisonniers, seize canons, un grand nombre d'étendards, restèrent entre les mains des Français. Quelques jours après, l'armée victorieuse opéra sa jonction avec les Hollandais aux portes de Maëstricht, et le prince d'Orange, d'après les conventions arrêtées, prit le commandement en chef. Cinquante mille combattants envahirent le Brabant. Le cardinal-infant, qui, après sa victoire de Nordlingen, était venu prendre le gouvernement de la Belgique, avait à peine vingt-trois mille hommes à opposer à cette masse formidable. Richelieu attendait, à chaque instant, la nouvelle de l'entrée des Franco-Bataves à Bruxelles et du soulèvement des grandes communes de Flandre contre les Espagnols. Il attendit en vain.

Le mouvement populaire espéré par Richelieu s'opéra, mais en sens contraire. Les confédérés ayant emporté d'assaut Tillemont le 9 juin, cette malheureuse ville, malgré les efforts des généraux, fut pillée, saccagée et brûlée par les deux armées alliées, qui rivalisèrent de licence et de brutalité : les églises furent profanées; les femmes, les filles, les religieuses, furent livrées aux derniers outrages. L'odieux traitement infligé à une population qu'on venait, disait-on, affranchir, excita en Belgique une exaspération générale dont les Espagnols tirèrent grand parti. Les Espagnols, depuis qu'ils se sentaient sérieusement menacés, se montraient beaucoup plus respectueux envers les franchises provinciales et municipales : les Belges se persuadèrent que l'appel à la liberté n'était qu'un piége des Français, qu'on allait les traiter en pays conquis et qu'ils ne feraient que perdre au change; les sentiments favorables à la France qu'avait témoignés la conspiration de 1633 firent place, chez ces populations mobiles, à des dispositions tout opposées : les Brabançons surtout résolurent de se défendre jusqu'à l'extrémité plutôt que de subir le joug des héré-

tiques hollandais; la bourgeoisie s'arma; les campagnards se réfugièrent dans les villes avec leurs troupeaux, et les Espagnols obtinrent partout le concours le plus énergique.

La guerre de révolution se trouva ainsi changée en guerre de conquête et cette guerre ne fut pas menée avec la promptitude et la décision qui pouvaient seules lui donner des chances favorables. Le prince d'Orange et les deux maréchaux menacèrent Malines et Bruxelles sans les attaquer, puis se rabattirent sur Louvain, qu'ils assiégèrent. La place fut bien défendue. Sur ces entrefaites, de fâcheuses nouvelles arrivèrent d'Allemagne. La paix avec l'électeur de Saxe, en désorganisant le parti protestant, venait de rendre à l'empereur la libre disposition d'une partie de ses armées et Ferdinand en avait profité pour envoyer à la hâte Piccolomini au secours de la Belgique à la tête de vingt mille hommes. Déjà Piccolomini était à Namur avec une nombreuse avant-garde. Les vivres commençaient à manquer aux Franco-Bataves, qui avaient compté sur les ressources d'un pays ami et qui trouvaient les villes en défense et les villages déserts. Les généraux ne crurent pas pouvoir continuer le siége de Louvain, en présence d'un ennemi qui allait être fort supérieur en cavalerie. Dès le 4 juillet, ils se replièrent lentement sur la Meuse, vers Ruremonde, où ils restèrent jusqu'à la fin du mois dans l'incertitude et l'inaction.

Les ennemis employèrent mieux le temps : le 28 juillet, un détachement espagnol de la garnison de Gueldre surprit le fort de Schenk, place située à la pointe orientale de l'île de Betaw ou de Batavie, et qui était la clef des Provinces-Unies. Le cardinal-infant et Piccolomini accoururent de ce côté et les généraux franco-bataves, au lieu de conquérir la Belgique, furent réduits à couvrir la Hollande. Le maréchal de Châtillon fut rappelé par mer avec quelques troupes; le gros de l'armée, fort diminué par la misère et la désertion, demeura pour aider le prince d'Orange à reprendre le fort de Schenk.

L'expédition sur laquelle on avait fondé de si brillantes espérances avorta ainsi complétement. On rejeta le mauvais succès sur le prince d'Orange, qui avait montré une lenteur et une hésitation singulières et mal soutenu sa haute réputation militaire :

bien des gens pensèrent que les Hollandais craignaient plus la France que l'Espagne et ne souhaitaient pas avoir les Français pour voisins par le partage de la Belgique. Richelieu, dans ses mémoires, hésite cependant à inculper Frédéric-Henri et paraît croire que ce prince, habile preneur de villes, entendait mieux la guerre de siéges que la grande guerre de campagne. La mauvaise santé de Frédéric-Henri était peut-être la véritable explication de son peu d'activité.

Quoi qu'il en fût, le prince d'Orange était si découragé, que, durant l'hiver, il entama, contrairement au traité du 8 février, des négociations avec l'ennemi à l'insu de la France. Par bonheur, Richelieu, pour qui rien n'était longtemps secret, découvrit et parvint à faire rompre ces pourparlers[1].

Un incident remarquable avait eu lieu sur mer durant la campagne de Belgique. Il avait été convenu, par le traité du 8 février, qu'une flotte hollandaise bloquerait la côte de Flandre et que deux escadres française et hollandaise se joindraient pour nettoyer le Pas-de-Calais et la Manche. Au bruit de cet armement, le roi d'Angleterre, qui avait reçu les avances de la France et de l'Espagne sans prendre d'engagements avec personne, équipa une flotte, afin de maintenir « les prétentions imaginaires qu'il a d'être roi de la mer », dit Richelieu, et fit afficher à la Bourse de Londres qu'il entendait entretenir la police du canal et la liberté du trafic, en sorte que toutes les flottes étrangères qui viendraient à passer reconnussent sa souveraineté dans le détroit. Les Hollandais, certains que les Français répondraient par des coups de canon à la sommation de baisser pavillon et ne voulant pas rompre avec Charles Ier, se séparèrent de leurs alliés sous le premier prétexte venu, et l'escadre française, trop faible pour tenir seule la mer, dut rentrer aux ports[2]. Richelieu se

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 606-614. — *Id.* de Fontenai-Mareuil, *ibid.*, t. V, p. 245. — *Recueil* d'Auberi, t. I, p. 463-510. — Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. II, p. 597. — *Grotii Epist.* p. 425.

2. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 621-622. La théorie des prétentions anglaises sur la souveraineté des mers qui environnent les Iles Britanniques fut donnée, sur ces entrefaites, dans toute son audace et sa crudité, par le livre de Selden, *Mare Clausum*. Grotius avait réfuté d'avance Selden en établissant les principes de la liberté des mers dans son fameux traité *De Jure Belli et Pacis*.

souvint, en temps et lieu, de l'arrogant procédé de Charles Ier.

La situation n'était guère meilleure dans l'Est que dans le Nord. Le traité de Prague avait bouleversé l'Allemagne protestante : l'égoïsme, la peur, un motif plus excusable, la lassitude des maux affreux que les peuples souffraient depuis tant d'années, avaient amené successivement l'électeur de Brandebourg, le duc de Lunebourg, les princes d'Anhalt, un des ducs de Weimar, plusieurs des principales villes libres, à subir la paix dictée par l'électeur de Saxe; tout ce qui n'était pas encore soumis négociait; les forces suédoises de l'Allemagne septentrionale et orientale se retiraient vers la Baltique; il n'y avait plus, dans l'Allemagne occidentale, que le landgrave de Hesse-Cassel et le duc Bernard de Weimar qui tinssent tête à l'ennemi; encore Bernard, qui commandait sur le Rhin à la fois pour les couronnes de Suède et de France, s'était-il replié jusqu'à la Sarre, après avoir laissé des garnisons dans les places suédoises du Rhin. L'ennemi prenait partout l'offensive avec vigueur. Après le départ de Rohan pour la Valteline, le duc Charles de Lorraine, revenu à la charge avec une « armée volante », composée, en grande partie, de cavalerie légère hongroise et croate, avait réussi, non-seulement à rentrer en Alsace, mais à pénétrer dans son duché, où la plupart des populations lui gardaient un attachement opiniâtre, malgré les misères qu'il avait attirées sur elles. La vieille affection des Lorrains pour la maison ducale et les brillantes qualités qui s'associaient chez le duc Charles IV à tant de défauts et de vices, exerçaient une sorte de fascination sur la multitude. Les petites villes sans garnisons et les châteaux se révoltaient en faveur de Charles : les paysans faisaient la petite guerre dans les bois et les rochers des Vosges ou servaient d'espions aux gens du duc; repoussé sur un point, Charles reparaissait sur un autre. Le vieux maréchal de La Force et le cardinal de La Valette, gouverneur de Metz, qui commandait les troupes françaises en Alsace et en Lorraine, eurent l'avantage sur le prince lorrain toutes les fois qu'ils purent le joindre, mais ne parvinrent ni à le défaire complétement, ni à le chasser du pays (avril-juillet).

Pendant ce temps, le général Galas avait passé le Rhin à la tête

d'une armée impériale, repris Spire, emporté Worms sur les Suédois, et s'avançait contre Bernard de Weimar, après avoir laissé un corps d'observation devant Mayence. Richelieu, toujours enclin à employer les gens d'église, non-seulement dans la politique, mais dans la guerre, avait cru reconnaître de grands talents militaires chez son ami le cardinal de La Valette : il le chargea de mener quinze à vingt mille hommes sur la Sarre au secours du duc Bernard. Weimar et La Valette réunis ressaisirent l'offensive, refoulèrent Galas sur le Rhin, débloquèrent Mayence et prirent Bingen; mais ces succès furent plus que balancés par la défection de l'importante cité de Francfort, qui, trompée par le faux bruit d'une victoire de Galas, accepta, sur ces entrefaites, la paix de Prague, ainsi que firent Ulm et Nüremberg. La perte de Francfort et peut-être aussi la jalousie du commandement empêchèrent le landgrave de Hesse de rejoindre Weimar et La Valette, afin d'opérer tous ensemble en Allemagne. L'armée manqua bientôt de vivres dans un pays depuis longtemps dévasté : les troupes françaises, peu accoutumées à pâtir, diminuaient à vue d'œil; la noblesse donnait l'exemple de la désertion. Il fallut repasser le Rhin au milieu de septembre et retourner vers la Sarre, à travers la partie la plus rude et la plus difficile du Bas-Palatinat cis-rhénan. L'armée de Galas, renforcée et pleine d'ardeur, suivait de près les généraux alliés et tâchait de gagner les devants pour leur couper la retraite. L'approche de l'ennemi ranima les Français; ils s'ouvrirent le passage par plusieurs combats très-brillants, où l'infanterie française chargea et renversa à coups de piques les redoutables escadrons des cuirassiers impériaux. Néanmoins, les généraux ne crurent pas devoir défendre la ligne de la Sarre, où il n'y avait point de magasins, et ne s'arrêtèrent que sous le canon de Metz.

Partout la guerre se rapprochait des frontières françaises. En Lorraine, où le cardinal de La Valette avait été fort mal remplacé par le duc d'Angoulême, le duc Charles, tournant hardiment les forces qui lui étaient opposées, avait été reprendre, par la connivence des habitants, la ville de Saint-Mihiel-sur-Meuse, en arrière de Toul et de Metz, à l'entrée de la Champagne. Le roi accourut en personne pour reconquérir Saint-Mihiel, sans être accompa-

gné de Richelieu, alors en proie à une troisième atteinte du mal qui l'avait frappé en 1632 et 1633. Une armée de réserve, formée en Champagne sous les ordres du comte de Soissons, gouverneur de la province, et composée, en partie, du ban et arrière-ban noble, mit le siége devant Saint-Mihiel : le roi arriva le 30 septembre au camp; la place se rendit le 2 octobre, à des conditions fort dures. La garnison n'eut que la vie sauve; les officiers furent envoyés à la Bastille et les soldats aux galères; quelques-uns des habitants furent punis de mort pour avoir livré la ville à leur ancien maître; la ville fut châtiée par une forte amende et par la perte de ses priviléges. Richelieu, aigri par ses souffrances physiques et par l'opiniâtreté des partisans de Charles IV, avait conseillé au roi une rigueur qu'expliquaient, si elles ne l'excusaient pas, les violences du duc Charles et de ses soldats contre ceux des Lorrains qui acceptaient la domination française.

Le roi repartit pour Paris, après avoir partagé ses troupes entre La Valette et La Force et ordonné de nouvelles levées pour combler les vides des régiments qui se débandaient sans cesse : douze mille Suisses à sa solde venaient d'entrer en France. Vers le milieu d'octobre, les quatre corps d'armée de La Valette et Weimar, de La Force et Angoulême, de Galas, du duc Charles, se rencontrèrent aux environs de Vic, à quelques lieues à l'est de Nanci : plus de quatre-vingt mille combattants se trouvèrent en présence au cœur de la Lorraine. On s'attendait à une bataille générale : les Français la désiraient, les Impériaux l'évitèrent. Galas n'osa risquer un choc décisif qui pouvait enlever à l'empereur tout le bénéfice de la victoire de Nordlingen et de la paix de Prague. Les généraux ennemis, établis dans un bon poste, essayèrent de lasser la patience des Français. En effet, le ban et l'arrière-ban, voyant qu'on ne combattait pas, exigèrent leur congé aussitôt la Saint-Martin venue (11 novembre); le départ de cette pesante cavalerie, armée de toutes pièces à l'ancienne mode[1], affaiblit l'armée; mais l'ennemi n'était pas en état

1. Les armures complètes commençaient à tomber en désuétude : les compagnies d'ordonnance ne portaient plus guère que le casque, la cuirasse et les tassettes (lames de métal qui pendaient de la cuirasse sur les reins et le haut des cuisses). De nouveaux corps, appelés dragons, n'avaient plus du tout d'armes défensives, sauf le casque; c'est la première cavalerie vraiment légère que nous ayons eue, les anciens

d'en profiter : si les Français, qui avaient à dos les grands magasins de Metz et de Nanci, se trouvaient cependant fort mal à l'aise, les Impériaux, dépourvus de semblables ressources, mouraient de faim. Galas et le duc Charles se décidèrent enfin, au bout d'un mois, à quitter la place et à se retirer, le premier, vers l'Alsace, le second, vers la Franche-Comté. Le désordre qui régnait dans l'armée française empêcha qu'on ne troublât leur retraite comme on l'aurait pu, et Galas, toutes ruinées que fussent ses troupes, trouva encore moyen de prendre Saverne en passant, avant d'aller chercher ses quartiers d'hiver le long du Rhin. Les Français, de leur côté, recouvrèrent quelques places de Lorraine.

L'ennemi avait donc échoué dans ses tentatives pour chasser les Français de la Lorraine et de l'Alsace ; mais les résultats positifs des opérations militaires, dans l'Est, étaient néanmoins en faveur de l'empereur, puisque le moyen Rhin et tout le cours du Mein, du Necker et même de la basse Moselle et de la Sarre étaient retombés en son pouvoir. Pendant que les armées manœuvraient dans la Lorraine, Manheim, Frankenthal, Heidelberg, Mayence enfin, avaient capitulé devant des détachements impériaux. Les princes palatins, chassés encore une fois de leurs domaines, s'étaient réfugiés à Sedan, comme les princes de Würtemberg et de Bade-Dourlach à Strasbourg.

L'état des affaires en Allemagne décida le gouvernement français aux plus grands sacrifices pour s'attacher irrévocablement le duc Bernard de Weimar, qui pouvait seul, par ses talents et son renom guerrier, empêcher l'entière soumission de la confédération protestante à l'empereur. Tandis que Bernard guerroyait en Lorraine pour la France, son fondé de pouvoir avait signé à Paris, avec les ministres français, le 27 octobre, un traité par lequel le roi accordait à Bernard, comme général des confédérés, quatre millions par an pour entretenir douze mille fantassins et six mille cavaliers allemands, avec une artillerie proportionnée, moyennant quoi Bernard s'engageait secrètement à servir le roi, non plus seulement dans les limites des traités antérieurs,

chevau-légers étant cuirassés. Nos dragons furent créés pour tenir tête à la cavalerie légère hongroise et slavonne.

mais absolument et sans réserve, envers et contre tous. Le roi lui céda le domaine utile du landgraviat d'Alsace, y compris le bailliage de Haguenau, à charge d'y maintenir les catholiques en leurs biens et libertés : des garnisons françaises continuèrent d'occuper Colmar et Haguenau. La France renonçait ainsi à la possession directe de l'Alsace, mais pour y établir un vassal d'une fidélité assurée; le landgraviat appartenant héréditairement à la maison d'Autriche, on n'avait à redouter aucune transaction sur ce point entre Bernard et l'empereur.

L'aspect de l'Italie n'était pas beaucoup plus satisfaisant que celui de la Belgique ou de l'Allemagne. A la vérité, le duc de Rohan, cantonné dans la Valteline avec un petit corps français grossi par des levées suisses et grisonnes, s'y conduisit admirablement : il repoussa toutes les attaques combinées contre lui, avec des forces très-supérieures, par les Autrichiens du côté du Tyrol et de l'Engaddine, et par les Espagnols du côté du Milanais : courant sans cesse d'un bout à l'autre de la vallée de l'Adda, il battit successivement quatre divisions ennemies et accomplit glorieusement la mission qu'il avait reçue d'empêcher toute communication entre le Milanais et l'Autriche. L'importante entreprise que Rohan protégeait par ses victoires, l'invasion du Milanais, n'en échoua pas moins. Le maréchal de Créqui était entré en campagne sur les rives du Pô, vers le milieu d'août, avec une dizaine de mille hommes. Le duc de Parme, jeune prince courageux et ambitieux, amena aussitôt son contingent aux Français; mais le duc de Savoie, qui devait commander en chef l'armée confédérée, ne montra pas tant de zèle et différa le plus qu'il put de prendre part aux hostilités : il fallut, en quelque sorte, le traîner à la guerre. Créqui et Parme ayant entamé, sans l'attendre, le siége de Valenza, il n'envoya que vers la fin de septembre les troupes nécessaires pour compléter l'investissement et laissa ainsi à l'ennemi tout le temps de munir la place. Il arriva enfin en personne, le 18 octobre : un corps d'armée espagnol s'avança au secours de Valenza; on marcha au-devant de l'ennemi; mais on manqua l'occasion de l'attaquer avec avantage, cette fois, à ce qu'il semble, par la faute de Créqui. Un convoi entra de nuit dans Valenza et les généraux confédérés, n'espérant plus réduire la ville à capituler, levèrent

le siége dans les derniers jours d'octobre. Le duc de Savoie bâtit à Bremo, sur le territoire milanais, un fort qui incommoda les garnisons espagnoles; ce fut là tout le bénéfice de l'expédition.

Les Espagnols s'en étaient dédommagés d'avance, en mettant le pied, de leur côté, sur le territoire français. Leur flotte avait fait une descente, au mois de septembre, dans les petites îles de Lérins, sur la côte de Provence, et y avait laissé des garnisons et des galères qui interceptèrent le commerce du midi de la France avec l'Italie.

Ainsi, l'ensemble de la campagne de 1635 ne répondait aucunement ni aux vastes espérances conçues ni aux grandes forces déployées : la France avait mis en mouvement cent cinquante mille combattants sans résultat. Dans la position agressive qu'avait prise Richelieu, ne pas vaincre, c'était presque être vaincu. Les incidents de la campagne étaient de nature à suggérer de tristes réflexions. Les troupes françaises s'étaient montrées partout excellentes sur le champ de bataille, presque partout mauvaises à tout autre égard, impatientes, indisciplinées, ne sachant supporter ni la disette, ni la fatigue, ni même l'ennui : jamais les compagnies n'étaient au complet; la cavalerie noble montrait le mauvais exemple à l'infanterie; la maison du roi, à la cavalerie[1]. Onze ans

1. La conduite désordonnée des troupes provoqua une ordonnance qui mérite d'être citée comme exemple et des mœurs militaires du temps, et du langage que le gouvernement d'alors tenait à la nation et à l'armée :

« Nous avons toujours cru que le seul désir d'acquérir de l'honneur, qui a paru en tout temps dans l'esprit des François, seroit capable de retenir un chacun dans son devoir, sans qu'il *seroit* besoin de faire valoir les peines que les lois ont ordonnées contre ceux qui y défaillent ; mais, l'expérience nous faisant voir tous les jours, à notre grand regret, que non-seulement les soldats... mais les chefs... donnent eux-mêmes l'exemple de la désertion... abandonnant leurs charges sans congé, comme si, par un emploi de peu de durée qu'ils quittent presque aussitôt qu'il leur a été donné, ils avoient évité le blâme qu'encourent ceux qui, dans une nécessité publique, refusent de servir leur souverain et leur patrie... nous avons estimé à propos... d'user à l'avenir de la sévérité portée par les anciennes lois contre les déserteurs, dont le crime n'est pas moins préjudiciable à l'État pour être causé par l'impatience et la légèreté, lorsque les armées sont en présence de l'ennemi, que s'ils se retiroient du péril par leur lâcheté..... »

Suivent les peines décrétées : la mort pour les soldats; pour les officiers, la dégradation de noblesse et note d'infamie, s'ils sont gentilshommes; les galères, s'ils sont roturiers. — *Recueil* d'Isambert, t. XVI, p. 458.

Par une autre ordonnance, qui peut être considérée comme la conséquence morale de la précédente, Richelieu fit établir par Louis XIII, sous le titre d'Académie

d'un gouvernement énergique n'avaient pas suffi à dompter l'esprit violent et désordonné de la noblesse, et le véritable esprit militaire n'existait pas encore, si ce n'est dans quelques vieux régiments nourris dans la tradition des guerres d'Italie. Les soldats étaient encore à former; les grands capitaines ne se révélaient point encore. Richelieu dut reconnaître que le but était bien éloigné et ne pourrait être atteint qu'au prix de bien du temps, de bien des efforts, de bien des souffrances. Il lui fallut, pour continuer son œuvre, joindre à une foi inébranlable dans la puissance intime de la France la conviction qu'un seul pas en arrière menait aux abîmes; il lui fallut, non pas seulement la persévérance intrépide, mais l'inflexibilité de ces hommes du destin qui, les yeux fixés sur l'avenir, bravent les malédictions de leurs contemporains et immolent, non sans douleur, mais sans remords, la génération qui passe au salut de la patrie qui ne passe pas[1].

Si du moins le bon ordre des finances eût assuré que tous les sacrifices exigés du peuple iraient à leur destination, eût prévenu la déperdition des ressources réunies au prix de tant de douleurs!... Mais la détestable administration de la reine mère et de Luines avait rendu l'ordre impossible. Un arriéré, dont une longue paix eût pu seule affranchir l'État, écrasait un gouvernement obligé de faire la guerre, et quelle guerre!... La tentative

royale, une école militaire, afin d'instruire la jeune noblesse et de la dresser à la discipline du service de terre et de mer; il y fonda vingt bourses à ses frais; l'histoire, surtout l'histoire romaine et française, la politique et la géographie, devaient être, avec les mathématiques et les exercices militaires, les principales bases de l'enseignement. — *Mercure françois,* t. XXI, p. 278. — C'était encore l'accomplissement d'un des vœux formulés par les États Généraux de 1614.

1. Un écrivain contemporain, qui, comme il le dit lui-même, sut voir Richelieu « des mêmes yeux dont la postérité le verra », exprime cette idée avec une rare élévation de pensée et de style :

« Lorsque, dans deux cents ans, ceux qui viendront après nous liront notre histoire... s'ils ont quelques gouttes de sang françois dans les veines et quelque amour pour la gloire de leur pays, pourront-ils lire ces choses (le récit des actions de Richelieu) sans s'affectionner à lui; et, à votre avis, l'aimeront-ils ou l'estimeront-ils moins à cause que, de son temps, les rentes sur l'Hôtel de Ville se seront payées un peu plus tard, ou que l'on aura mis quelques nouveaux officiers dans la chambre des comptes! Toutes les grandes choses coûtent beaucoup!... Mais on doit regarder les États comme immortels, et y considérer les commodités à venir comme présentes. » Voiture, lettre LXXIV; édit. de 1703, p. 175-185. — Voiture avait été longtemps attaché aux ennemis de Richelieu, à Gaston et même à Olivarez. Il expose, dans la lettre que nous venons de citer, les motifs de sa conversion.

hardie de 1634 pour la réforme de l'impôt foncier ayant échoué, il fallut, dès la première campagne, se remettre entre les mains des traitants et rentrer dans le funeste système des « partis » et des avances chèrement payées[1]. La joie causée au peuple par la diminution des tailles n'avait pas été de longue durée! Les plaintes succédèrent aux actions de grâces : les impatientes populations du Midi passèrent bientôt des plaintes aux cris de colère, et des séditions éclatèrent à Bordeaux, à Agen, à Périgueux et dans plusieurs autres cités de Guyenne et de Gascogne contre les partisans et les percepteurs, à propos de l'augmentation des droits sur les boissons, éternel objet de la haine des Bordelais. L'hôtel de ville de Bordeaux fut incendié : des officiers royaux, des receveurs des tailles et des aides périrent dans les émeutes qui agitèrent les villes et les campagnes. Le duc d'Épernon arrêta un peu tardivement en Guyenne le mouvement qui, pendant ce temps, gagnait Toulouse : le parlement de Languedoc réprima la sédition à Toulouse, mais défendit la perception des nouveaux droits, comme contraires aux priviléges de la province. Le gouvernement obligea le parlement de Toulouse à révoquer son arrêt et maintint les nouveaux droits, mais accorda une amnistie, « à la réserve des cas exécrables (meurtre, incendie, etc.) » Richelieu sentit qu'il convenait d'user de clémence.

On recourut à des expédients qui devaient rencontrer des résistances d'une autre nature. Le roi alla, le 20 décembre 1635, porter au parlement de Paris quarante-deux édits bursaux, dont la plupart étaient des créations d'offices, de la vente desquels le gouvernement espérait retirer de grosses sommes. Le nombre des membres de tous les tribunaux était augmenté : l'exemption des tailles était rendue aux juges de tous les degrés, pour donner plus de prix aux nouvelles charges : 400,000 livres de rentes étaient créées sur les cinq grosses fermes et 100,000 sur les gabelles du Lyonnais.

Le parlement s'émut, moins pour l'intérêt du public que pour le sien propre, lésé par l'accroissement du nombre des charges.

1. *V.* le *Testament politique*, p. 330-331. Le chapitre du *Testament* sur les finances (2e part., c. x, sect. 7) prouve que Richelieu connaissait bien le mal tout en le subissant par nécessité.

Les chambres des enquêtes, composées des conseillers les plus jeunes et les plus remuants, voulurent revenir sur un enregistrement qui avait été forcé par la présence du roi : malgré les représentations du premier président et de la grand'chambre, toujours plus docile et plus pacifique, elles protestèrent opiniâtrément et firent toutes sortes d'affronts aux premiers d'entre les nouveaux conseillers qui se présentèrent au parlement. L'exil de quelques-uns des meneurs n'effraya pas les autres, et le gouvernement, craignant que cette lutte n'empêchât la vente des nouvelles charges, montra plus de ménagements qu'à l'ordinaire; la suppression de quelques-uns des nouveaux offices et la prorogation du droit annuel jusqu'en 1644 scellèrent une paix toujours mal assurée.

D'autres rentes furent encore créées, à diverses reprises, sur les gabelles, sur les aides, sur les fermes : on ménagea, autant qu'on put, les tailles, déjà bien assez grevées par la conversion des rentes en 1634. L'Épargne ne tarda pas à cesser de payer les pensions et les appointements des grands, des gouverneurs, etc., et la charge fut rejetée en partie sur les provinces. On obtint, de l'assemblée du clergé, un don de 3,600,000 livres, outre le renouvellement du contrat annuel de 1,300,000 livres pour dix ans (avril 1636)[1].

Il fallait du temps pour réaliser ces ressources; néanmoins on entreprit d'agir sur une aussi grande échelle en 1636 qu'en 1635, mais d'après un plan de campagne différent.

On résolut de se tenir sur la défensive du côté des Pays-Bas et de se contenter d'aider les Hollandais à poursuivre la recouvrance du fort de Schenk, sauf à tenter ensuite quelque diversion sur le Bas-Rhin. On espérait que l'empereur, occupé par les Suédois, ne renouvellerait pas la manœuvre de l'année précédente et n'enverrait pas une seconde armée en Belgique. Les affaires allaient mieux dans le nord de l'Allemagne : l'expédition de Pic-

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 672; t. IX, p. 249. — Vitt. Siri, t. VIII, p. 364. — Griffet, t. II, p. 659-680. — *Mém.* d'Omer Talon, 3e sér., t. VI, p. 41-59. — *Mercure françois*, t. XXI, p. 69. Les derniers volumes du *Mercure*, à partir du t. XXI, sont bien inférieurs aux précédents, en exactitude comme en développement. Le *Mercure*, si bien conduit par les frères Richer, s'éteignit entre les mains du gazetier Renaudot. — Forbonnais, t. I, p. 227-229.

colimini en Belgique, avec une partie des forces impériales, et la trève avec la Pologne avaient permis aux Suédois de respirer et de concentrer leurs forces; leur général Baner avait repris vivement l'offensive dans l'automne de 1635 et remporté des avantages considérables sur les Saxons. La diplomatie française, habile auxiliaire des Suédois, empêcha le roi de Danemark et les princes de la Basse-Saxe de céder aux instigations des Espagnols, qui tâchaient de les amener à s'unir à l'électeur de Saxe pour imposer une paix désavantageuse aux Suédois. La clause de la paix de Prague, qui obligeait les signataires de cette paix à tourner leurs armes contre quiconque ne l'accepterait pas, resta donc sans exécution chez une grande partie des protestants allemands. Le 20 mars 1636, un nouveau traité fut signé à Wismar entre la France et la Suède. La France s'engageait à maintenir la guerre dans les états autrichiens cis-rhénans; la Suède, à en faire autant dans la Bohême et la Silésie, afin d'arriver à rétablir les libertés d'Allemagne dans l'état où elles étaient en 1618. La France recommença de payer un million par an à la Suède.

La France s'apprêtait, en effet, à porter ses armes dans une portion des états autrichiens cis-rhénans jusqu'alors respectée par la guerre.

Achever de nettoyer la Lorraine et l'Alsace, envahir la Franche-Comté, qui, infidèle au pacte de neutralité qui la protégeait, avait fourni toute espèce de secours à nos ennemis, et atteindre la limite du Jura comme on avait atteint celle du Haut-Rhin; d'une autre part, doubler l'armée d'Italie pour encourager le duc de Savoie à une plus franche coopération, réunir dans la Méditerranée toutes les forces maritimes créées depuis l'avénement de Richelieu, déployer puissamment le pavillon français sur cette mer d'où il avait presque disparu depuis les guerres de religion et en revendiquer l'empire par une grande bataille, recouvrer les îles de Lérins ou attaquer la Sardaigne, menacer les côtes barbaresques et obliger enfin les pirates africains à respecter les traités et à rendre leurs nombreux esclaves chrétiens, tels étaient les projets du cardinal pour cette année.

Le plan était beau : malheureusement, l'exécution n'y répondit pas.

En Italie, les hostilités avaient continué, pendant l'hiver, par les incursions des Franco-Piémontais sur les terres du duc de Modène, allié de l'Espagne, et par les ravages des Espagnols sur les domaines du duc de Parme, allié de la France. Quand il s'agit d'entrer sérieusement en campagne, le duc de Savoie et le maréchal de Créqui ne s'entendirent pas mieux que l'an passé : le duc retarda jusqu'à la fin du printemps l'exécution d'un plan formé pour joindre Rohan au cœur du Milanais, après qu'on aurait chassé l'ennemi des domaines du duc de Parme. Les Franco-Piémontais pénétrèrent jusqu'au Tésin dans les premiers jours de juin : le maréchal de Toiras, qui, depuis longtemps en butte à la défiance de Richelieu, vivait en Italie dans une espèce d'exil et avait pris du service sous le duc de Savoie, fut tué, le 14 juin, à l'attaque de Fontaneto. La place, cependant, fut prise et Créqui passa le Tésin sur des barques. Victor-Amédée était encore sur l'autre rive : le marquis de Lleganez, gouverneur du Milanais, essaya de mettre à profit la séparation des confédérés, et toutes les forces espagnoles assaillirent brusquement les Français. Ceux-ci, inférieurs en nombre, se défendirent avec un opiniâtre courage, et le duc de Savoie eut le temps d'achever un pont qu'il jetait sur le Tésin et d'arriver au secours de ses alliés. Les Espagnols furent repoussés avec grande perte (22 juin).

Le duc de Savoie s'était bravement comporté durant l'action; mais on ne put le décider à profiter du succès. Il ne voulut ni marcher sur Milan, ni aller rejoindre le duc de Rohan, qui, maître de la rive orientale du lac de Como, attendait depuis longtemps les confédérés à Lecco. Une pointe de quelque parti de cavalerie espagnole en Piémont servit de prétexte à Victor-Amédée pour retourner, dit-il, à la défense de ses états : Créqui fut obligé de le suivre et, dès le milieu d'août, les troupes furent mises en quartier d'hiver. Les Espagnols recommencèrent à ravager tout à leur aise les terres du duc de Parme, pour le châtier de son alliance avec la France.

Le vrai motif de l'étrange conduite du duc de Savoie, c'est que ce prince avait promis de céder à la France une certaine étendue de territoire autour de Pignerol, en échange de la part de Louis XIII dans les conquêtes qu'on ferait en Milanais : Victor-

Amédée, esprit timide et défiant, et bien différent de son père, craignait qu'à la paix générale, l'Espagne ne recouvrât le Milanais et que la France ne gardât les vallées piémontaises; il faisait donc tout son possible pour ne rien conquérir, afin de n'avoir rien à céder.

La campagne de mer ne fut pas plus fructueuse. Elle avait débuté par une démonstration imposante. Le vœu des notables de 1626 avait été réalisé : la France possédait sur l'Océan quarante-sept navires de guerre; on n'en laissa que huit dans les ports : tout le reste, divisé en trois escadres, Bretagne, Guyenne et Normandie, se réunit dans les eaux de Ré; l'amiral portait mille tonneaux et cinquante-deux canons; onze vaisseaux étaient de cinq à six cents tonneaux et d'environ trente canons; la plupart des autres jaugeaient deux à trois cents tonneaux; la force totale était d'environ sept cent cinquante canons. Le commandement en chef avait été confié au comte d'Harcourt, prince lorrain, cadet du duc d'Elbeuf, mais brouillé avec son frère et attaché à Richelieu, qui lui avait imposé pour lieutenant et pour surveillant l'archevêque de Bordeaux, Henri de Sourdis, nouvelle application du système « d'église militante » si cher au cardinal. Sourdis, au reste, avait donné d'incontestables preuves de zèle et de capacité devant La Rochelle. Le retard de « l'argent nécessaire pour l'armée » et le manque de poudre firent perdre un grand mois. On avait accordé à un partisan le privilége de vendre seul de la poudre, et cet homme la fournit non-seulement en quantité insuffisante, mais en mauvaise qualité; heureux le pouvoir, si cette leçon l'eût corrigé de la manie de monopoles qui gagnait tous les gouvernements! La flotte du Ponant quitta enfin nos parages le 23 juin, traversa le détroit de Gibraltar, sans que les Espagnols essayassent de lui disputer le passage, prit sur sa route un vaisseau anglais qui avait refusé de baisser pavillon devant l'amiral français, et arriva, le 12 août, aux îles d'Hyères, pour y rallier les galères de Provence et une quatrième escadre de vaisseaux à voiles formée dans nos ports du Levant par les soins de l'évêque de Nantes, autre prélat guerrier. Mais, là, Harcourt et Sourdis ne trouvèrent rien de prêt pour l'attaque des îles de Lérins : le maréchal de Vitri, gouverneur de Provence,

homme brutal et jaloux, irrité de ce qu'on l'avait subordonné au comte d'Harcourt, ne fournit pas les troupes de débarquement sur lesquelles on comptait et rendit inutile le bon vouloir des États de Provence, qui avaient voté 1,200,000 livres pour la reprise des îles. Les chefs perdirent le temps en querelles, dans lesquelles Vitri en vint à ce point d'insolence de lever le bâton sur Sourdis. Ses procédés méritaient un châtiment sévère, mais le roi, qui se vengeait souvent, par des taquineries, de l'impérieuse domination qu'exerçait sur lui son ministre, et qui avait gardé à Vitri, le meurtrier du maréchal d'Ancre, une vieille sympathie de complice, se fit longtemps prier avant de consentir à le destituer et à l'emprisonner. La flotte hiverna en Provence, après quelques escarmouches insignifiantes contre l'armée navale des Espagnols, qui, beaucoup plus forte en galères, mais beaucoup plus faible en vaisseaux, évita une affaire générale [1].

Des événements d'un bien autre intérêt se passaient, sur ces entrefaites, dans l'est et dans le nord.

L'hiver avait à peine interrompu les opérations du duc de Weimar et du cardinal de La Valette, qui, en janvier et février 1636, ravitaillèrent les places alsaciennes malgré Galas. Quelques combats heureux eurent lieu sur la frontière au printemps; puis le duc et le cardinal, ressaisissant l'offensive à la tête de leurs troupes reposées et réorganisées, chassèrent l'ennemi des bords de la Haute-Sarre et recouvrèrent Saverne. La reprise de Saverne (14 juillet) fit tomber les places de la Lorraine orientale qui tenaient encore pour le duc Charles. Le roi de Hongrie était venu au camp de Galas et du duc de Lorraine : la présence du fils de l'empereur ne suscita pas de grands exploits; le parti autrichien portait ailleurs, en ce moment, son principal effort.

Pendant ce temps, une autre armée française était entrée dans la Franche-Comté, sous les ordres du prince de Condé, qui avait pour lieutenant le grand-maître de l'artillerie La Meilleraie, cousin-germain de Richelieu [2] : les États du duché de Bourgogne

1. Correspondance de Henri de Sourdis, éditée par M. E. Sue, dans le recueil des *Documents inédits*; t. I, p. 25-236. — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. IX, p, 95-99. — *Id.* de Fontenai-Mareuil, p. 254.

2. Le vieux Sulli, qui vivait toujours oublié au fond de ses châteaux, avait cédé cette charge en échange d'un bâton de maréchal.

avaient voté un subside extraordinaire pour l'expédition qui devait, on l'espérait du moins, réunir les deux Bourgognes. Condé fut précédé par un manifeste royal qui rejetait sur les Comtois l'infraction des anciens traités de neutralité et remontrait la nécessité où était la France de mettre la Comté hors d'état de secourir ses ennemis (7 mai). On se souvenait des suites fatales qu'avaient eues en Belgique les violences de la soldatesque : il fut enjoint aux soldats, sous les peines les plus sévères, de se conduire dans les campagnes comme en pays ami. Au commencement de juin, on entama le siége de Dôle, tandis que des détachements occupaient Lons-le-Saulnier et quelques autres petites places.

Les ménagements observés envers les Comtois n'atteignirent pas leur but : l'Espagne, même sous Philippe II, avait toujours traité fort doucement cette province lointaine, enclavée entre la France, la Suisse et l'Allemagne. L'évidente facilité qu'aurait eue la Comté à secouer le joug l'avait préservée du joug : les impôts y étaient faibles, votés légalement et dépensés dans le pays; les libertés provinciales et municipales étaient intactes; la sujétion à l'Espagne purement nominale. Les Comtois ne croyaient donc point avoir intérêt à changer de maîtres. Dôle, assez grande ville bien fortifiée, chef-lieu administratif et judiciaire de la province, n'avait qu'une faible garnison : la bourgeoisie, excitée par l'archevêque de Besançon et par les principaux personnages de la Comté, qui s'étaient enfermés dans la ville, s'arma tout entière et résista vaillamment aux Français. Les Comtois avaient invoqué l'assistance des cantons suisses, garants de leur neutralité : les Suisses, gagnés au moins autant par les écus que par les raisons de la France, se contentèrent de proposer leur médiation. Dôle, abandonnée par ses voisins, accablée par La Meilleraie d'une grêle de bombes, nouvelle et terrible invention importée de Hollande en France, soutint les périls et les misères d'un long siége avec autant de constance que de courage. L'armée de Condé, renforcée par les milices bourgeoises de la Bresse, n'avait guère fait de progrès après deux grands mois; les Français étaient encore peu expérimentés dans cet art de la sape et de la mine qu'avaient tant perfectionné les Hollandais.

La lenteur du siége de Dôle déconcerta les projets de Richelieu et réagit d'une manière bien fâcheuse sur les opérations militaires du nord.

Le fort de Schenk, au bout de neuf mois de siége, s'était enfin rendu, le 30 avril, au prince Frédéric-Henri[1], et les Hollandais avaient enfin laissé repartir par mer leurs auxiliaires français, qui formaient encore une petite armée d'une dizaine de mille hommes. Richelieu pensait que les régiments rappelés de Hollande, joints aux troupes que commandait le comte de Soissons en Champagne, suffiraient à couvrir la frontière cette année et que, dans le cas contraire, l'armée de Bourgogne aurait pris Dôle assez à temps pour revenir au secours des provinces du nord. L'ennemi paraissait, d'ailleurs, occupé, dans les Pays-Bas, d'une importante entreprise. Les Impériaux, les Espagnols et la maison de Bavière prétendaient contraindre les Liégeois à se départir de la neutralité, ainsi qu'avait fait l'électeur de Cologne, évêque de Liége, infidèle à ses engagements envers la France. Les Liégeois n'avaient point été entraînés par le mouvement antifrançais de la Belgique et ne se considéraient qu'à grand'peine comme membres de l'Empire. Ils refusèrent de recevoir une garnison impériale. Jean de Weert, général du duc de Bavière, vint, des bords du Rhin, joindre devant Liége le général impérial Piccolomini, qui avait hiverné en Belgique. La ville de Liége se souvint de son ancienne renommée et se défendit courageusement. Richelieu songeait aux moyens de secourir Liége, quand il apprit que les généraux ennemis avaient traité avec les Liégeois, s'étaient contentés de quelque argent et de la promesse faite par Liége de contribuer aux charges de l'Empire, et, réunis aux Hispano-Belges du cardinal-infant et du prince Thomas, s'avançaient vers la Picardie : une nuée de cavalerie légère polonaise, hongroise et croate leur était arrivée d'outre-Rhin. Seize à dix-huit mille cavaliers et douze à quinze mille fantassins, avec trente pièces d'artillerie de siége, entrèrent en France au commencement de juillet, accompagnés d'un manifeste par lequel le cardinal-infant offrait la neutralité aux villes et aux gentilshommes qui refuseraient

1. Les Mémoires contemporains signalent l'emploi des boulets rouges dans ce siége comme une innovation.

leur concours aux « auteurs de la guerre », c'est-à-dire à Richelieu, et protestaient de ne pas traiter avec Louis XIII que la reine mère ne fût satisfaite et tous les proscrits et exilés rétablis dans leurs biens.

L'armée ennemie investit La Capelle en Thierrache.

Cette petite ville et beaucoup d'autres places de Picardie étaient en mauvais état de défense. Des ordres avaient été donnés pour réparer et munir les villes frontières; mais l'argent avait manqué et le maréchal de Chaunes, gouverneur de Picardie, frère du feu connétable de Luines, avait aggravé le mal par son humeur dépensière et négligente. La panique se mit dans la garnison de La Capelle, qui se rendit, au bout de sept jours, sans attendre l'assaut (10 juillet). L'ennemi, après avoir tâté Guise, qu'il trouva résolue de se bien défendre, tourna contre le Câtelet en Vermandois et le prit en trois jours par capitulation, bien que le comte de Soissons et les maréchaux de Chaunes et de Brézé fussent à Saint-Quentin avec un corps d'armée (25 juillet). Le roi et Richelieu crurent devoir faire un grand exemple : les gouverneurs de La Capelle et du Câtelet furent traduits devant un conseil de guerre; ils s'enfuirent et furent condamnés à mort par contumace comme coupables de lâcheté[1].

L'ennemi, cependant, s'était porté sur la Somme : le comte de Soissons et les deux maréchaux essayèrent de lui disputer le passage de cette rivière. Il avait fallu jeter à la hâte des renforts dans toutes les villes picardes, et l'armée française n'avait guère en campagne que dix mille fantassins et quatre mille chevaux, avec fort peu d'artillerie et de munitions : il fut impossible de tenir tête aux masses de cavalerie que déployait l'ennemi. Les Hispano-Impériaux forcèrent le passage de la Somme à Cerisi, entre Brai et Corbie (2 août). Les généraux français se replièrent sur Noyon et Compiègne pour défendre la ligne de l'Oise : Piccolomini et Jean de Weert entrèrent à Roie sans résistance avec leur cavalerie, et les bandes féroces des Croates et des Hongrois promenèrent le

1. Cet incident amena la disgrâce de Saint-Simon, ce favori paisible et modeste, dont nous n'avons point eu à citer le nom depuis la Journée des Dupes. Saint-Simon, neveu du gouverneur du Câtelet, fit évader son oncle et voulut le défendre auprès du roi, qui se fâcha et qui renvoya le favori dans son gouvernement de Blaye.

pillage, l'incendie et le massacre dans tout le pays entre la Somme et l'Oise.

L'agitation fut terrible dans Paris, quand on sut l'ennemi au cœur du royaume : on croyait déjà voir le farouche Jean de Weert apparaître sur Montmartre, et les carrosses, les coches et les chevaux des gens qui s'enfuyaient couvraient déjà les routes d'Orléans et de Chartres. Le peuple était en proie à un mélange de terreur et de colère, que mettaient à profit les nombreux ennemis du ministre. Paris était en ce moment fort mal clos, par suite de l'agrandissement de son enceinte vers le nord-ouest et de la démolition d'une partie des remparts. « C'est pour satisfaire « son faste, » s'écriait-on, « c'est pour bâtir son Palais-Cardinal et « sa rue de Richelieu qu'il a mis Paris hors de défense! — Pour- « quoi provoquait-il la guerre sans avoir les moyens de la soute- « nir? — Nous portons la peine de son ingratitude envers sa « bienfaitrice! — Et de son alliance avec les hérétiques! » Le peuple s'émouvait à ces clameurs : des rassemblements menaçants remplissaient les carrefours.

Richelieu eut, dit-on, un moment de doute et d'effroi. Il sentait le sol trembler sous ses pas : il voyait Paris prêt à se révolter, les provinces agitées, la noblesse malveillante, le peuple aigri par l'aggravation des impôts : les paysans du Poitou, de l'Angoumois et de la Saintonge étaient en insurrection et avaient à leur tête un frère du malheureux Chalais; le gouverneur de Guyenne, le vieux duc d'Épernon, mal depuis longtemps avec le ministre, n'allait-il pas ouvrir la Guyenne aux Espagnols? La foi du comte de Soissons, chef de l'armée qui couvrait Paris, était très-suspecte. L'unique, l'indispensable appui du cardinal, le roi lui-même, n'allait-il pas lui manquer? Le roi était inquiet, morose et sombre : il commençait à reprocher à son ministre les revers qui arrivaient au lieu des victoires promises!

Cette angoisse nerveuse et physique fut de courte durée : l'esprit dompta la chair[1]. Dès le 4 août, tandis que le roi s'installait

1. Vittorio Siri (t. VIII, p. 438-439) et l'auteur des deux *Vies du P. Joseph* prétendent que Richelieu voulut quitter le ministère, et que ce fut son capucin Joseph qui le rassura, avec l'aide du surintendant Bullion. L'on n'est pas obligé de les croire sur parole.

au Louvre, Richelieu monta en carrosse et ordonna qu'on le menât droit à l'Hôtel de Ville. « Tous les intéressés à sa fortune » l'avaient en vain supplié d'arrêter et croyaient qu'il n'en reviendrait jamais. Mais, lui, poursuivit son chemin, au pas, sans suite et sans gardes, à travers les flots du peuple soulevé. « On vit alors », dit un contemporain, « ce que peut une grande vertu » : l'effet de ce courage et de cette magnanime confiance fut prodigieux sur les masses populaires : à mesure que le cardinal approchait, tous ces gens exaspérés, qui, l'instant d'auparavant, ne parlaient que de le mettre en pièces, se calmaient, se taisaient ou priaient Dieu de lui donner bon succès et de permettre qu'il sauvât la France[1].

Richelieu porta en personne, au bureau de la ville, l'ordre d'assembler les corps de métiers pour leur demander assistance au nom du roi. Semblable demande fut adressée au parlement et à tous les autres corps et communautés civiles et religieuses. Le même jour, des ordonnances royales enjoignirent à tous les gentilshommes et soldats sans emploi, présents à Paris, d'aller s'enrôler chez le maréchal de La Force, pour être dirigés sur l'armée active, et à tous les privilégiés et exempts de tailles (tout le corps de la bourgeoisie parisienne était dans ce cas) de se trouver en armes, sous six jours, à Saint-Denis, pour former le noyau de l'armée de réserve.

Un immense élan succéda, sans transition, à la panique; le lendemain, les députations de tous les corps et les syndics, gardes des métiers et maîtres jurés en masse accoururent au Louvre, rivalisant de zèle et offrant leurs biens et leurs vies au roi avec « une gaieté et une affection » sans pareilles. Le roi embrassa tous les chefs de corps, sans en excepter les jurés des savetiers. Ces pauvres gens, dans leur joie d'un tel honneur, donnèrent cinq mille livres au roi, presque autant que donna le corps des notaires. Le corps de ville accorda la solde de deux mille fantassins; le parlement, autant pour deux mois. En moins de dix jours, Paris fournit de quoi entretenir, trois mois durant, douze mille fantas-

1. *Mém.* de Fontenai-Mareuil, p. 255-256. — *Id.* de Brienne, 3e sér., t. III, p. 67. — *Id.* de Montglat, *ibid.*, t. V, p. 43-44. — *Id.* de l'abbé Arnaud, 2e sér., t. IX, p. 496.

sins et trois mille chevaux. Les hommes affluaient comme l'argent : les volontaires allaient en foule donner leurs noms au vieux maréchal de La Force, qui s'était installé sur les degrés de l'Hôtel de Ville et dont l'aspect vénérable excitait l'enthousiasme du peuple. On vit alors, sous le dictateur monarchique de 1636, quelque chose des scènes sublimes que devait montrer la Révolution en 1792. On ne se reposa pas uniquement sur l'élan populaire : les ateliers furent fermés à Paris, puis dans tout le royaume; on interdit aux maîtres artisans, sauf dans les professions qui tiennent à l'alimentation publique ou aux fournitures militaires, de garder chacun plus d'un apprenti, afin que tous les ouvriers s'enrôlassent; chaque maison de Paris dut fournir un soldat, sauf au roi à l'entretenir; chaque propriétaire de carrosse, chaque maître de poste, fut invité à donner un cheval. Le monopole de la poudre fut aboli. Les populations des campagnes furent requises de venir travailler aux fortifications de Paris et de Saint-Denis; ordre fut expédié au prince de Condé de lever le siége de Dôle et d'envoyer vers Paris la majeure partie de ses troupes. Le parlement de Paris, à la faveur du trouble public, avait renouvelé ses vieilles prétentions et manifesté l'intention d'envoyer des commissaires à l'Hôtel de Ville pour aviser à la sûreté de Paris et surveiller l'emploi des fonds accordés au roi : le président de Mesmes avait fait, dans le sein de la compagnie, une virulente sortie contre Richelieu. Le roi coupa court à cette tentative par une défense formelle au parlement de traiter des affaires de l'État[1].

Tandis qu'on prenait à la hâte ces larges mesures de défense, on reçut la nouvelle que l'ennemi, au lieu de pousser sa pointe sur Paris, s'était arrêté au siége de Corbie, afin de s'assurer d'un bon poste sur la Somme. Le danger n'avait pas été aussi grand pour la capitale que l'avaient cru les Parisiens et que l'ont dit beaucoup d'historiens, qui ont pris l'émotion de Paris pour la mesure exacte de son péril. L'ennemi n'avait point, à beaucoup près, assez d'infanterie pour s'attaquer à cette colossale cité : sa cavalerie même était plus formidable d'apparence que d'effet; ces

1. Manuscrits de Béthune, nº 9333. — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. IX, p. 66-73. — *Id.* de Bassompierre, *ibid.*, t. VI, p. 338-339. — Griffet, t. II, p. 739-750. — *H. Grotii Epist.* 633.

nuées de Hongrois et de Croates, plus propres au pillage qu'à la guerre régulière, étaient alors ce qu'ont été les Cosaques dans nos dernières guerres.

Corbie, cependant, ne se défendit pas mieux que n'avaient fait La Capelle et Le Câtelet : la garnison et les habitants, effrayés du délabrement des remparts, obligèrent le lieutenant général de Picardie, enfermé dans la place, à capituler dès le 15 août. Richelieu, exaspéré, fit condamner à mort par contumace, comme les deux autres gouverneurs, cet officier plus malheureux peut-être que coupable.

L'ennemi ne tenta pas d'autre entreprise. Le cardinal-infant, inquiet des mouvements des Hollandais, qui, à la prière de Richelieu, menaçaient la Belgique[1], avait mandé au prince Thomas de Savoie de ne pas s'engager trop avant en France. D'ailleurs, les villes les plus proches de l'ennemi, Beauvais et Saint-Quentin surtout, montraient les dispositions les plus énergiques et l'armée française grossissait de jour en jour : le mouvement de Paris avait gagné les provinces; les levées se faisaient partout avec rapidité. Dès le commencement de septembre, on eut sur l'Oise vingt-cinq à trente mille fantassins, dix à douze mille cavaliers et trente canons : l'armée, au milieu de ce mois, fut en état de marcher.

Si l'armée eût été bien commandée, l'ennemi eût payé cher les alarmes qu'il avait causées; malheureusement, si l'on avait des soldats, on n'avait pas de général. Richelieu, jugeant qu'un éclat serait dangereux dans les circonstances où l'on se trouvait, n'osait ôter le commandement au comte de Soissons, dont il se défiait, pour se l'attribuer ou pour le confier à quelque chef de moindre condition : il ne vit rien de mieux à faire que d'appeler Monsieur à la tête de l'armée, en entourant Gaston et Soissons des officiers généraux les plus fidèles. Monsieur avait témoigné de la bonne volonté et avait amené au camp l'arrière-ban de son apanage : il partit, le 15 septembre, de Senlis, pour joindre l'armée massée au delà de Compiègne, et se porta sur Roie. Au lieu de laisser un détachement devant cette petite ville, occupée par une poignée d'Impériaux, et de pousser au gros de la cavalerie enne-

1. Un nouveau traité fut signé, le 6 septembre, entre la France et les Provinces-Unies.

mie, qui se retirait en assez mauvais ordre vers la Somme, on perdit deux jours à reprendre Roie, et Jean de Weert eut ainsi le temps d'opérer sa retraite. L'armée ennemie, fort diminuée par la désertion de ses cavaliers empressés de mettre leur butin en sûreté, était hors d'état de disputer la campagne et rentra en Artois, où on ne la suivit pas. Toutes les forces françaises se réunirent sur les deux rives de la Somme, autour de Corbie, où le prince Thomas avait laissé une garnison de trois mille hommes.

Le cardinal, fort peu satisfait des opérations des princes, se hâta d'amener le roi sur le théâtre de la guerre et s'établit à Amiens, tandis que le roi s'établissait au château de Demuin, entre Amiens et Corbie. Des lignes de circonvallation enfermèrent Corbie et empêchèrent les ennemis de secourir cette place. Richelieu commençait à respirer et ne se doutait pas qu'un danger, plus grand que tous ceux qu'il avait surmontés, était suspendu sur sa tête. Il croyait le duc d'Orléans et le comte de Soissons ennemis personnels, et ces deux princes étaient réconciliés et secrètement d'accord contre lui. Le cardinal avait fait en vain beaucoup d'avances au comte de Soissons : le comte avait regardé comme un outrage à son sang royal la proposition d'épouser madame de Combalet, veuve d'un petit officier d'infanterie; depuis, il s'était trouvé blessé de n'avoir pu obtenir le commandement de l'armée d'Alsace, que Richelieu jugeait mieux placé dans lés mains de Weimar et du cardinal de La Valette. Une fois réuni à Monsieur, au milieu de grandes masses de troupes, le comte ne songea plus qu'à profiter de l'occasion. Des subalternes d'esprit violent et sans scrupule, Montrésor, confident de Gaston, Saint-Ibal, confident du comte, poussèrent les princes aux résolutions les plus extrêmes. On projeta de poignarder le cardinal, au sortir du conseil que le roi allait tenir à Amiens chez Richelieu, toujours souffrant. Le jour et l'heure furent pris : déjà le roi était reparti; le cardinal était au bas d'un escalier, entre les deux princes, qu'il reconduisait, et quatre de leurs complices. Au moment de donner le signal, le cœur faillit à Gaston. Le duc d'Orléans s'éloigna précipitamment; les autres n'osèrent frapper sans son ordre[1].

1. *Mém.* de Montrésor, 3e sér., t. III, p. 204-205. — *Id.* de Montglat, *ibid.*, t. V p. 49.

L'assassinat manqué, on se rabattit sur des projets de révolte et de guerre civile. Le duc de La Valette promit de gagner son père, le vieux duc d'Épernon : le gouverneur de Péronne promit de livrer sa place; le duc de Bouillon était engagé dans la cabale[1]; on comptait sur bien d'autres adhérents. Il s'agissait d'abord de ne pas prendre Corbie, afin d'embarrasser et de dépopulariser le gouvernement. On fit les plus grands efforts pour persuader au roi de ne réduire la place que par famine, ce qui eût traîné tout l'hiver et ruiné l'armée. Richelieu déjoua cet honnête calcul : aussitôt la circonvallation terminée, il fit décider l'attaque de vive force. Le 5 novembre, la tranchée fut ouverte : le 10, la garnison parlementa; le 14, la place fut rendue. Ceux des habitants notables qui, trois mois auparavant, avaient ameuté le peuple pour obliger le gouverneur à capituler, furent déclarés criminels de lèse-majesté : deux d'entre eux furent exécutés, comme l'avait été le mayeur nommé à Roie par les Espagnols. La ville de Corbie fut dépouillée de ses priviléges[2].

L'étoile de Richelieu dissipa encore les nuages amoncelés sur tous les points de l'horizon.

Les Espagnols avaient compté que Galas et le duc de Lorraine non-seulement feraient lever le siége de Dôle, mais combineraient une attaque contre la Bourgogne avec l'invasion de la Picardie. Le duc Charles et Galas ne reçurent que tardivement d'Allemagne les renforts nécessaires pour tenter l'entreprise, et ce ne fut que le 22 octobre qu'ils passèrent la frontière à la tête de trente mille hommes, après avoir lancé un manifeste au nom de l'empereur contre la France. Le duc de Weimar et le cardinal de La Valette étaient arrivés au secours du prince de Condé : la Bourgogne avait fourni quelques nouvelles levées, bien que le parlement de Dijon, jusque-là si docile, eût refusé d'enregistrer des édits bursaux qui n'étaient que trop nécessaires pour payer les soldats; les levées de la Normandie, inutiles devant Corbie, avaient été expédiées en Bourgogne et les généraux français se trouvèrent en état d'arrêter

1. Ce fils aîné du duc de Bouillon, qui avait tant remué les protestants par ses intrigues, avait abjuré le protestantisme. Son jeune frère, le vicomte de Turenne restait protestant.

2. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. IX, p. 75-81.

l'ennemi. Les Impériaux, après avoir assailli sans succès la petite ville de Saint-Jean-de-Losne, dont les habitants, et jusqu'aux femmes, se défendirent héroïquement, rentrèrent dans la Franche-Comté avant le milieu de novembre, harassés par la disette et par les pluies d'automne, et poussés l'épée dans les reins par les Français, qui leur offrirent en vain la bataille.

Les Espagnols avaient fait de grands projets de vengeance et de conquêtes cette année-là. Ils avaient envoyé une escadre contre la Bretagne, une armée contre le Labourdan. Les troupes qu'ils essayèrent de débarquer sur les côtes du Morbihan ne purent pas même forcer l'abbaye de Prières, grâce à la bravoure des moines, et n'eurent que le temps de regagner leurs galions pour n'être pas taillées en pièces par les populations levées en masse. Du côté du Labourdan, ils furent un peu plus heureux : ils passèrent la Bidassoa, le 23 octobre, et occupèrent Andaye, Saint-Jean-de-Luz et Socoa, places sans défense; mais ils n'osèrent entreprendre le siége de Bayonne, défendue par le comte de Grammont et par le vieux d'Épernon, qui se comporta honorablement dans cette occurrence et qui s'était déjà employé auparavant à calmer les troubles de l'Angoumois et de la Saintonge.

La situation, un moment si critique, se raffermissait ainsi partout, quand le roi et le cardinal furent informés que le duc d'Orléans et le comte de Soissons, revenus de l'armée à Paris, en étaient partis dans la nuit du 19 au 20 novembre, le premier, pour Blois, le second, pour Sedan. La peur que Richelieu n'eût appris quelque chose de leurs complots et ne les fît arrêter les avait entraînés à cette équipée. Sedan, place neutre, était une bonne position pour traiter au besoin avec l'Espagnol, et Gaston, de son côté, pouvait de la Loire se retirer sur la Garonne, si le duc d'Épernon se décidait enfin à entrer dans la faction. Épernon et ses deux fils aînés, les ducs de Candale et de La Valette, haïssaient presque autant Richelieu que le troisième fils, le cardinal de La Valette, l'affectionnait[1]; néanmoins, le vieux gouverneur

1. Épernon avait subi, deux ans auparavant, une grande humiliation, provoquée par son arrogance. A la suite de longues querelles avec Sourdis, archevêque de Bordeaux, il avait injurié et frappé ce prélat en pleine rue. Le roi, ou plutôt Richelieu, le suspendit de son gouvernement et l'obligea d'aller demander à genoux l'ab-

de Guyenne ne voulut point, à quatre-vingts ans, se rejeter dans la rébellion et pria les princes de le laisser mourir en paix. Aucun autre grand n'osa remuer.

Gaston recommença de négocier avec le roi, dans des formes, du reste, assez soumises. Le temps était bien choisi pour obtenir quelques concessions : l'agitation qui régnait parmi le peuple eût pu rendre une révolte de Monsieur plus dangereuse que par le passé. Richelieu ne marchanda pas et offrit à Gaston tout ce qu'il pouvait raisonnablement souhaiter, c'est-à-dire la ratification de ce mariage qui avait soulevé tant de tempêtes et dont la cour de Rome persistait à ne pas reconnaître la nullité, à condition que Gaston, tout en restant le mari d'une princesse lorraine, se séparerait absolument des intérêts lorrains. Gaston accepta d'abord, puis, excité par les lettres du comte de Soissons, qui, prétendant n'avoir point failli, refusait de revenir à la cour et d'accepter son pardon, il se remit à demander des places de sûreté. Le roi et le cardinal perdirent patience et s'avancèrent vers Blois. Monsieur se décida à venir trouver le roi à Orléans et à faire sa soumission aux conditions offertes (8 janvier 1637).

Le comte de Soissons ne se soumit pas si vite; en sûreté à Sedan, chez le duc de Bouillon, il parlementait à la fois avec le roi et la reine mère, qui servait d'intermédiaire entre le comte et le cardinal-infant. Plusieurs mois s'écoulèrent ainsi : le 28 juin, la reine mère signa avec le cardinal-infant un traité par lequel le roi d'Espagne s'engageait à ne conclure ni paix ni trêve avec la France que Marie de Médicis et le comte de Soissons ne fussent rétablis en leurs honneurs, et Marie promettait de ne pas s'accommoder que Richelieu ne fût mort ou disgracié. Marie se portait fort pour le comte de Soissons et le duc de Bouillon. Marie et Soissons, peu de jours après, échangèrent une promesse de garantie mutuelle. Des dépêches interceptées apprirent à Richelieu ce qui se tramait. Le cardinal jugea le cas assez grave et crut devoir concéder quelque chose pour éviter qu'un prince du sang passât à l'ennemi. Soissons, de son côté, ne pouvant plus compter

solution du prélat outragé, qui l'avait excommunié (1633-1634). Richelieu saisit cette occasion d'obliger Épernon à céder le gouvernement de Metz au cardinal, son troisième fils.

sur Monsieur, hésitait un peu devant le crime de haute trahison, et le duc de Bouillon, son hôte, qui était neveu du prince d'Orange, hésitait encore plus à rompre avec la France et avec les Provinces-Unies : Soissons se résigna au parti le plus prudent; le 26 juillet, il signa une promesse d'entière fidélité et obéissance au roi, qui lui accorda l'autorisation de demeurer quatre ans à Sedan, sans qu'on pût l'appeler à la cour malgré lui; toutes ses pensions, appointements et revenus lui seraient payés comme de coutume, et personne ne serait recherché à l'occasion de sa retraite à Sedan. Rien n'avait pu ôter à Soissons la conviction qu'il serait arrêté s'il remettait le pied à la cour.

La fermentation de l'intérieur avait disposé Richelieu à transiger. Les édits bursaux irritaient les privilégiés, dont on avilissait les priviléges en les faisant partager à tant de nouveaux venus : les emprunts exigés des villes mécontentaient la bourgeoisie; la crue des impôts indirects, et surtout les abus de la perception et les exactions des traitants, froissaient le peuple et compensaient le bienfait de la diminution des tailles, que Richelieu, toujours désireux de soulager les campagnes, venait de réduire hardiment de moitié pour l'année 1637[1]. Le sens politique n'était point assez développé chez les masses pour qu'elles se résignassent aisément à des sacrifices nécessaires et pour qu'elles ne soupirassent point après une paix dont elles ne comprenaient pas l'impossibilité. Après un moment d'élan, elles retombaient dans leurs murmures. Il eût fallu de grandes victoires pour donner aux passions nationales une impulsion qui réduisît les intérêts matériels au silence, et les victoires n'arrivaient pas. La politique du grand ministre, trop profonde et trop rigoureusement rationnelle pour être accessible à la foule, n'obtenait point la sympathie du peuple en compensation de la haine des grands! Le faste que déployait Richelieu, faste intelligent et très-favorable aux arts et aux lettres, mais dont l'excès était déplacé parmi de si grandes nécessités publiques, lui était imputé à crime par un peuple souffrant, et

1. L'emprunt exigé, cette année-là, des villes et gros bourgs, avait pour but de compenser la diminution des tailles. *Mém.* de Richelieu, ap. coll. Michaud, 2e sér., t. IX, p. 111, 205.

ses ennemis lui reprochaient de vouloir être le vrai roi de France, non-seulement d'effet, mais d'apparence [1].

Les parlements provinciaux, les chambres des comptes, les cours des aides, et même les trésoreries de France ou bureaux des finances, s'engageaient presque tous dans la résistance : au commencement de mars 1637, le roi et le cardinal furent sur le point de marcher en armes contre Rouen, le parlement de Normandie refusant d'enregistrer des édits bursaux et le corps de ville de Rouen refusant l'emprunt demandé par le roi aux bonnes villes. Les Rouennais cédèrent. Dans la Guyenne, où il y avait déjà eu des troubles graves en 1635, les choses allèrent beaucoup plus loin. Les campagnes du Périgord, puis tout le pays entre la Garonne et la Charente, s'insurgèrent contre les impôts et les percepteurs. On vit sous les armes plusieurs milliers de paysans, parmi lesquels beaucoup d'anciens soldats. Le peuple des villes favorisait ces nouveaux « croquants » : les portes de Bergerac leur furent ouvertes; beaucoup d'autres villes étaient ébranlées, quand le duc de La Valette, lieutenant général de Guyenne, accourut avec un corps de troupes et assaillit l'avant-garde des rebelles dans le bourg de la Sauvetat-d'Eymet, où ils s'étaient retranchés. Les barricades des croquants furent emportées : plus de douze cents de ces malheureux demeurèrent sur la place et La Valette poussa droit à Bergerac, où était le gros des insurgés. Les croquants capitulèrent et mirent bas les armes, moyennant une promesse d'amnistie qui fut tenue par le gouvernement. Les contrées voisines se soumirent après le Périgord (juin 1637).

Les émeutes passaient : l'opposition des corps constitués persis-

1. Sa maison était en effet celle d'un souverain et non d'un ministre : il avait quatre compagnies de gardes à cheval, les plus braves soldats de l'armée; on assure que sa dépense s'élevait à 4 millions par an, ce qui ne paraîtra point invraisemblable si l'on admet qu'il ait dépensé, comme on le dit, plus de 200,000 écus pour l'ouverture de son grand théâtre du Palais-Cardinal et pour la mise en scène de la fameuse tragi-comédie de *Mirame*, en 1641. On a voulu voir dans cette pièce, où se trouvent bon nombre de vers de sa façon, des allusions hardies à sa victoire sur Buckingham et à la passion de la reine pour cet Anglais. Cela n'est guère vraisemblable, après tant d'années écoulées! — Il est juste d'observer, pour ce qui regarde les 4 millions annuels, qu'une partie des dépenses de Richelieu étaient directement d'utilité publique : les pensions qu'il faisait à une foule de militaires, de diplomates, de gens de lettres, d'artistes, étaient de véritables récompenses nationales. — Griffet, t. II, p. 792. — *Mém.* de Montchal, p. 149.

tait. Richelieu se donna contre eux, en même temps que contre les gouverneurs militaires, un puissant instrument de surveillance et de centralisation, en créant les intendants des provinces. Le gouvernement royal avait plus d'une fois envoyé dans les provinces des commissaires investis de pouvoirs extraordinaires; quelques années avant l'avénement de Richelieu, ces commissaires portaient déjà le titre d'intendants de justice et de police, connaissaient de toutes les affaires civiles et criminelles que le roi voulait enlever aux juges ordinaires, et il y en avait d'établis à demeure à Metz, en Touraine et ailleurs. Les parlementaires, dans l'assemblée des Notables de 1626, s'étaient plaints de cette innovation. Richelieu, loin de déférer à leurs plaintes, multiplia les intendants d'année en année; enfin, en 1637, il les établit par mesure générale dans toutes les provinces et réunit dans leurs mains à la juridiction et à la police la connaissance de tout ce qui regardait les impôts et l'administration financière. « Dès ce moment, ils concentrèrent entre leurs mains toute l'administration provinciale et brisèrent toutes les résistances que le pouvoir royal éprouvait, soit de la part des gouverneurs, soit de la part des cours souveraines, soit enfin de la part des bureaux des finances »[1].

Sous Richelieu et dans les premiers temps qui suivirent le grand ministre, les intendants furent souvent, sous des formes despotiques, les agents d'une pensée nationale. Plus tard, cette pensée disparut et il ne resta que le vice de l'institution. Ces proconsuls monarchiques contribuèrent, plus que toute chose, à étouffer toute spontanéité, toute vie dans les provinces.

Il s'était passé d'importants événements en Allemagne depuis l'automne de 1636. Ferdinand II, croyant le moment favorable pour assurer l'Empire à son fils, ce que la France l'avait empê-

1. Caillet; *De l'administration en France sous le cardinal de Richelieu*, p. 48; Paris; 1857; in-8°. M. Caillet a très-bien éclairci l'histoire mal connue de l'établissement des intendants et retrouvé aux Archives de la Guerre une pièce, du 31 mars 1637, qui en précise la date réelle. Il a démontré que l'édit de mars 1635, publié dans le recueil des *Anciennes Lois françaises*, t. XVI, p. 442, ne concerne point l'établissement des intendants, mais seulement un changement dans la constitution des bureaux des finances. On peut reprocher à M. Caillet de louer un peu trop sans réserve l'administration intérieure de Richelieu; mais son étude n'en a pas moins une très-sérieuse [illegible].

ché de faire en 1630, avait convoqué une diète à Ratisbonne, sous prétexte de pourvoir au rétablissement de l'ordre en Allemagne : au moment où la diète s'ouvrait, le parti impérial essuya un terrible échec; le général suédois Baner avait mis à profit l'éloignement des meilleurs généraux et d'une partie des troupes de l'empereur, occupés contre la France et contre le valeureux landgrave de Hesse-Cassel, qui se soutenait toujours en Westphalie : il avait disputé opiniâtrément le terrain tout l'été aux Impériaux et aux Saxons : le 23 septembre 1636, il remporta une éclatante victoire à Witstock, dans le Brandebourg, sur l'électeur de Saxe et sur le général autrichien Hatzfeld. Le Brandebourg, la Thuringe, la Hesse, furent nettoyés d'ennemis : la Saxe électorale, envahie et cruellement dévastée, expia durement la trahison de son prince. L'empereur n'en atteignit pas moins son but : l'électeur de Saxe en était d'autant plus à la discrétion de l'Autriche; l'électeur de Brandebourg fut gagné par la promesse de la Poméranie; l'électeur de Bavière et son frère de Cologne avaient besoin de l'Autriche pour maintenir l'électorat dans leur maison. L'électeur de Mayence était tout autrichien. Le roi de Hongrie fut élu roi des Romains, le 22 décembre. Il était temps : Ferdinand II, usé moins par l'âge que par les soucis et par les violentes émotions de son orageuse existence, mourut le 15 février 1637[1].

La France et la Suède refusèrent de reconnaître Ferdinand III et comme roi des Romains et comme empereur, à cause de la violation des constitutions de l'Empire commise envers l'électeur de Trèves, qui était toujours prisonnier et qui n'avait point été appelé à donner son vote.

Cette offense n'inspira pas des dispositions pacifiques au nouvel empereur, qui n'avait ni le fanatisme ni l'énergie de son père, mais qui, engagé dans la même voie, y fut maintenu par l'influence espagnole. Les électeurs protestants, l'électeur de Mayence et la plupart des membres de la diète l'avaient conjuré de faire tout ce qui dépendrait de lui pour rendre la paix à l'Allemagne,

1. C'est seulement à partir de Ferdinand II que le droit d'aînesse fut formellement et définitivement établi dans les états héréditaires de la maison d'Autriche. L'Autriche avait suivi, jusqu'à Rodolphe II, le vieux principe gallo-germanique des partages et de l'égalité entre frères. *V.* Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*, c. LVI.

dont la désolation était inexprimable. Les contemporains nous ont laissé, de l'état de ce vaste pays, des tableaux qui effraient l'imagination : il y avait des cantons entiers où la charrue n'avait pas touché le sol depuis plusieurs années; les plus belles et les plus riches contrées se dépeuplaient de jour en jour et par le fer et par la faim! L'Allemagne en était où avait été la France au xv[e] siècle.

Ni l'Autriche ni l'Espagne ne prirent cependant le chemin de la paix. Il y avait toujours quelques négociations pendantes : le roi d'Angleterre renouvelait incessamment ses vaines réclamations en faveur des princes palatins, ses neveux : n'ayant rien obtenu du dernier empereur, Charles I[er] négociait en ce moment avec la France un projet d'alliance qui ne visait qu'à amener l'Autriche aux concessions. La cour de Vienne le comprit et ne prit pas les menaces de l'Anglais au sérieux. Le pape, depuis le commencement de la guerre, tâchait de faire agréer sa médiation aux puissances catholiques belligérantes : Ferdinand II et Philippe IV avaient paru s'y prêter; Richelieu n'était nullement content du pape, qui déférait beaucoup aux Espagnols, moins par amitié que par crainte, et qui refusait le chapeau rouge au père Joseph, et à lui-même le généralat de Cîteaux et de Prémontré. Richelieu, néanmoins, n'avait pas repoussé l'intervention du Saint-Père, mais avait répondu que, le roi ne pouvant se séparer de ses alliés, il fallait que le Saint-Père devînt le médiateur général de l'Europe catholique et protestante, « attendu qu'il n'étoit point question de traiter avec les hérétiques d'un point de doctrine, mais d'agir pour le repos public ». C'était tout simplement demander à Rome d'abjurer son inflexible passé pour embrasser la politique nouvelle, de quitter Bellarmin pour Grotius et Richelieu. Rome recula et les Suédois de même. Alors on chercha un moyen terme : on proposa deux conférences, l'une, à Cologne, entre les puissances catholiques, l'autre, à Hambourg, entre les catholiques et les protestants; le pape serait médiateur dans la première; Venise, dans la seconde; les deux assemblées communiqueraient ensemble, sans que le légat du pape communiquât avec les protestants.

Au fond, Richelieu ne voulait point de paix, ou plutôt il la

jugeait impossible, tant que le glaive n'aurait pas décidé entre les deux politiques qui étaient aux prises; mais il avait compris l'immense difficulté d'atteindre le but d'une haleine et il eût consenti à une trêve générale avec le *statu quo*. Ses adversaires n'en voulurent pas. La pensée de la maison d'Autriche était de continuer l'œuvre de la paix de Prague, c'est-à-dire d'amener les plus faibles de ses adversaires à des traités séparés, afin de pouvoir agir avec toutes ses forces contre les autres. L'empereur et l'Espagne suscitèrent tant de difficultés sur les préliminaires, que toute l'année 1637 s'écoula sans qu'on eût avancé d'un pas. Le légat du pape eut le temps de se morfondre à Cologne. Il devint évident qu'on n'aurait pas plus de trêve que de paix.

La guerre avait été poussée de part et d'autre avec une vivacité nouvelle durant cette année.

Ferdinand II mourant avait rappelé Galas en Allemagne, afin de l'opposer aux Suédois victorieux. Au mois de mars 1637, le duc de Poméranie étant mort, l'électeur de Brandebourg, depuis quelque temps neutre, se joignit aux Impériaux et aux Saxons pour arracher aux Suédois cette province qu'il regardait comme son héritage. Le parti impérial avait réuni toutes ses ressources. Les Suédois furent obligés d'évacuer la Saxe et perdirent une partie de la Poméranie; il fallut tout le génie militaire de Baner, digne successeur du grand Gustave, pour disputer le terrain pied à pied à des ennemis si supérieurs en nombre. La mort du landgrave de Hesse-Cassel, qui s'était lié à la France par un nouveau traité, fut encore un avantage pour la cause autrichienne, bien que la courageuse veuve de ce prince continuât, autant qu'elle le put, les entreprises de son mari. Le 21 juin, la redoutable forteresse de Hermanstein (Ehrenbreitstein), isolée de tout secours et sans cesse bloquée depuis deux ans par les forces ennemies, capitula devant Jean de Weert et fut remise en dépôt par le commandant français entre les mains de l'électeur de Cologne. La ville de Coblentz était dès longtemps perdue et les Français n'eurent plus rien dans l'électorat de Trèves.

Les affaires n'allaient pas bien non plus du côté de l'Italie. Le duc de Parme, menacé de perdre son duché envahi par les Espagnols, avait été contraint, au commencement de l'année, de

renoncer à l'alliance française. Les intérêts français subirent, vers le même temps, un plus grave échec dans les Alpes, sur le point même où les armes de la France avaient jusqu'alors brillé davantage. L'Autriche et l'Espagne n'avaient rien pu par la force contre le duc de Rohan : elles réussirent mieux par l'intrigue. Les Grisons avaient accueilli les Français à bras ouverts, lorsque ceux-ci étaient arrivés, en 1635, pour chasser les Espagnols de la Valteline; mais, quand les Grisons virent que les Français victorieux s'établissaient dans la Valteline au lieu de la leur rendre, laissaient percer l'intention d'y rester jusqu'à la fin de la guerre générale et gardaient des postes fortifiés sur le territoire même des Ligues Grises, ils commencèrent à murmurer. Cependant, comme la meilleure partie de leurs milices était à la solde de la France et qu'on leur avait garanti un fort subside, tant qu'on les paya bien, ils patientèrent; malheureusement, l'argent vint à manquer. Richelieu, dans ses Mémoires, accuse Rohan d'avoir mal ménagé les fonds qu'il recevait. Rohan, de son côté, dit que le ministère français, absorbé par la guerre de Picardie et de Bourgogne, négligea tout à fait les Grisons et laissa l'arriéré s'accumuler jusqu'à la valeur d'un million. Une longue maladie de Rohan aggrava le mal en laissant le champ libre aux agents autrichiens. L'Autriche et l'Espagne désiraient tellement faire sortir les Français de la Valteline, qu'elles abandonnèrent complétement leur ancienne politique relativement à ces pays et offrirent non-seulement de payer aux Grisons une partie de l'arriéré dû par les Français, mais de leur garantir la souveraineté de la Valteline à des conditions plus désavantageuses au catholicisme et aux Valtelins que les Français ne l'avaient voulu faire. Les Grisons acceptèrent secrètement ces propositions et promirent de s'insurger contre les Français à un jour donné.

Rohan s'était établi à Coire, pour tâcher de calmer les esprits, et y avait passé l'hiver, attendant toujours l'argent qui n'arrivait pas et le pouvoir de conclure un accommodement quant à la Valteline. Il reçut enfin un faible à-compte qu'il distribua aux chefs des Grisons, mais trop tard : l'insurrection n'en éclata pas moins le 18 mars 1637. Rohan n'eut que le temps de se réfugier dans un fort bâti par les Français, à peu de distance de Coire. Il y fut blo-

qué par les Grisons, qui se saisirent du pont de Steig sur le Rhin, principale communication de leur pays avec la Suisse : des troupes autrichiennes étaient sur la frontière du Tyrol, des troupes espagnoles, à l'entrée de la Valteline, prêtes à s'avancer au premier appel des Grisons. Rohan ne crut pas la résistance possible, quoique la petite armée française qui occupait la Valteline fût en assez bon état. Il traita sans attendre les ordres du roi et promit que la Valteline et le territoire grison seraient entièrement évacués le 5 mai. Des envoyés du roi arrivèrent sur ces entrefaites avec la solde arriérée et tous les pouvoirs nécessaires pour conclure une transaction plus honorable; mais il n'était plus temps; les Grisons étaient trop engagés. Le traité de Rohan dut être exécuté.

Rohan, aigri par l'abandon où on l'avait laissé et peut-être moins mécontent, comme protestant, qu'il n'eût dû l'être, comme Français, de la conduite des Grisons, s'était un peu hâté d'abandonner la partie, du moins à ce que l'on crut en France, et Richelieu, qui pardonnait difficilement les mauvais succès, lui en garda une rancune qu'attestent ses Mémoires et son Testament Politique. Rohan, si plausible que pût être sa justification, ne voulut pas se remettre sous la main du cardinal : il s'excusa sous divers prétextes de rejoindre ou l'armée française d'Italie, ou celle de Bourgogne, et se retira à Genève[1].

Il n'y eut, cette année-là, aucun fait militaire de quelque portée en Lombardie, où les hostilités continuaient sur les confins du Piémont, du Milanais et du Montferrat.

Les deux alliés que la France avait conservés en Italie, les ducs de Savoie et de Mantoue, moururent à trois semaines de distance (13 septembre — 7 octobre). Ce fut encore un double malheur. Victor-Amédée de Savoie n'avait pas été un allié bien actif pour la guerre offensive, mais on était assuré de lui du moins pour la défensive. Après lui, on ne put plus compter sur rien : il laissait deux fils en bas âge sous la tutelle d'une veuve galante, faible et versatile, tiraillée entre son amant et son confesseur, et menacée par deux beaux-frères, ennemis de la France et popu-

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. IX, p. 131-142. — *Id.* de Rohan, *ibid.*, t. V, p. 648-674.

laires en Piémont. Dans le duché de Mantoue, ce fut pis encore : la bru du feu duc, tutrice du petit-fils qui héritait de ce prince, inclinait ouvertement vers les Espagnols.

L'aspect de l'horizon était heureusement bien différent sur tous les autres points.

La flotte française, inutile l'année précédente, agit enfin dans le courant de février : elle mit à la voile de Toulon pour la Sardaigne, fit sur cette île une espèce de fausse attaque qui n'eut d'autre résultat que la surprise et le pillage d'Oristagni, puis se rabattit brusquement sur les îles de Lérins. Les Espagnols s'y étaient fortifiés tout à leur aise depuis deux ans, et l'attaque de Sainte-Marguerite, la principale des deux îles de Lérins, paraissait fort périlleuse. Le comte d'Harcourt convoqua un conseil de guerre à bord du vaisseau amiral et y appela Daguerre, lieutenant-colonel d'un des régiments embarqués sur la flotte. « Daguerre », lui dit le comte, « croyez-vous pouvoir descendre « dans l'île avec vos gens? — Monseigneur, le soleil y entre-t-il? « — Pourquoi cette question? — Si le soleil y entre, mon régiment y entrera[1] ».

Daguerre tint parole. La descente s'opéra sous le feu de l'ennemi avec autant d'ordre que la répétition d'un ballet, suivant les termes d'une relation officielle. Les fortifications élevées par l'ennemi au bord de la mer furent emportées d'assaut (28 mars). L'impétueux archevêque de Bordeaux eût voulu qu'on attaquât de même le principal fort et les autres ouvrages : Harcourt et les maréchaux de camp furent d'avis de suivre les règles de l'art des siéges. Les assiégés résistèrent plus de cinq semaines sans que la flotte espagnole réussît à les ravitailler; la grande forteresse capitula enfin le 6 mai et la garnison se rembarqua le 12. L'île de Saint-Honorat ne fut pas défendue de la sorte : le gouverneur gagné à prix d'or, se rendit au bout de deux jours.

La Provence se réjouit fort d'être délivrée d'un pareil voisinage : à la différence des autres cours souveraines, le parlement d'Aix avait témoigné un zèle secondé admirablement par les villes provençales, mais faiblement par la noblesse d'épée. Les divi-

1. Levassor, t. V, p. 326.

sions d'Harcourt et de Sourdis empêchèrent qu'on ne fît quelque autre entreprise. Le partage du commandement entre plusieurs généraux, système dicté à Richelieu, tantôt par des défiances trop souvent légitimes, tantôt par d'autres motifs politiques, avait presque inévitablement de fâcheuses conséquences.

Les Espagnols essayèrent de se venger, mais sans succès, par des coups de main sur Saint-Tropez et sur Fréjus, puis tentèrent une attaque plus sérieuse contre le Languedoc. A la fin d'août, un corps de dix mille fantassins et de seize cents cavaliers, composé principalement de nouvelles levées du royaume d'Aragon, sortit du Roussillon et mit le siége devant Leucate. Cette petite place avait pour gouverneur un officier nommé Barri de Saint-Aunez, dont le père, qui commandait dans la même ville au nom de Henri IV, avait été jadis fait prisonnier par les ligueurs. Ceux-ci sommèrent la femme de Barri de leur livrer Leucate, si elle ne voulait voir mettre à mort son mari. Madame de Barri, certaine que son époux ne voudrait pas devoir la vie à une trahison, refusa. Barri fut égorgé. Sa femme eut le courage, plus difficile encore, de ne pas vouloir user de représailles sur les prisonniers ligueurs.

Barri ne démentit pas ces héroïques traditions de famille. Il repoussa dédaigneusement promesses et menaces, et sa vaillante défense donna le temps au duc d'Halluin-Schomberg, gouverneur de Languedoc, de réunir les milices languedociennes au peu qu'il y avait de troupes régulières dans la province. Catholiques et protestants, nobles, prêtres et bourgeois, rivalisèrent d'ardeur : on vit les montagnards des Cévennes marcher côte à côte avec la milice bourgeoise de Toulouse, et l'évêque d'Albi chevaucher, les pistolets aux arçons, à la tête d'une compagnie. Le duc d'Halluin se dirigea vers le camp ennemi à la tête de onze mille fantassins et d'un millier de cavaliers. Le duc de Cardona, vice-roi de Catalogne, et le général italien Serbelloni, qui commandaient l'armée espagnole, s'étaient entourés de lignes de contrevallation bien garnies d'artillerie. A la nuit tombante, cinq colonnes d'attaques assaillirent les lignes et les forcèrent sur quatre points : les milices de Languedoc triomphèrent des milices d'Aragon, de Catalogne et de Valence; un vieux régiment

de deux mille cinq cents hommes, qui portait le nom du comte-duc d'Olivarez, disputa seul la victoire avec acharnement; il fut enfin rompu comme les autres, et les Espagnols précipitèrent leur retraite à la faveur des ténèbres, abandonnant entre les mains des vainqueurs plus de trois mille morts ou prisonniers, une quarantaine de canons, quatre mortiers à bombes et des approvisionnements considérables (29 septembre)[1].

Le duc d'Halluin reçut le bâton de maréchal en réponse au bulletin de la bataille. A la nouvelle de la défaite de Leucate, les Espagnols évacuèrent Saint-Jean-de-Luz et les autres postes qu'ils tenaient dans la Biscaye française.

Les succès des armes françaises dans le Midi étaient également importants et par leurs résultats directs et par l'excellent esprit qu'avaient montré les populations. L'esprit militaire se répandait de plus en plus dans les classes non nobles et, comme Richelieu le remarque souvent dans ses Mémoires avec une joie patriotique, la France n'avait plus besoin de mercenaires étrangers. Elle n'en aurait jamais eu besoin, si les premiers développements de l'infanterie nationale au XVI[e] siècle n'eussent été systématiquement étouffés par la crainte et la jalousie des nobles[2]. Le gouvernement n'en était plus à céder à de pareilles influences.

La France se fortifiait évidemment dans la lutte et par la lutte. Il n'en était pas de même de l'Espagne. Les milices aragonaises n'avaient marché qu'à contre-cœur en Languedoc et, à l'autre extrémité de la Péninsule, le Portugal, traité avec une dureté plus maladroite encore qu'inique, laissait voir des symptômes d'irritation qui attiraient de loin l'œil de Richelieu. La vaste machine de la monarchie espagnole commençait à craquer sourdement.

Dans l'est et dans le nord, les Français avaient repris l'offensive au printemps avec quatre corps d'armée.

La Franche-Comté fut envahie de nouveau, au sud, par le duc de Longueville, au nord, par Bernard de Weimar, qui commanda seul, cette année, une petite armée allemande et française, le

1. *Mém.* de Richelieu, 2[e] sér., t. IX, p. 212-218. — Griffet, t. III, p. 82-87. — Levassor, t. V, p. 342. — Jay, *Histoire de Richelieu*, t. II, p. 52.
2. *V.* notre t. VIII, p. 221.

cardinal de La Valette étant employé ailleurs. On changea de plan : on ne s'attaqua plus aux grandes places; mais on en prit beaucoup de petites et l'on s'établit fortement dans le pays par des garnisons. Les milices comtoises et le duc Charles de Lorraine, qui était venu à leur aide avec des forces insuffisantes, furent battus à diverses reprises. Weimar passa ensuite de Franche-Comté en Alsace, franchit le Rhin et essaya, mais trop tard, d'aller au secours de Hanau, seule place du Mein qui tînt encore pour la confédération franco-protestante et qui fut obligée de se rendre à Jean de Weert. La fatigue, la désertion, une épizootie sur les chevaux, avaient affaibli Weimar, qui, ne recevant pas de renforts à temps, fut contraint de se retirer aux environs de Bâle.

L'armée d'Alsace avait été négligée par le ministère au profit de celles des Pays-Bas, où se portait le principal effort de la campagne.

Le plan d'attaque avait été combiné avec les Hollandais : le prince d'Orange devait descendre par mer à Dunkerque et assiéger cette ville de concert avec un détachement français commandé par le grand-maître de l'artillerie, La Meilleraie; un autre corps, sous le maréchal de Châtillon, était chargé d'entamer le Luxembourg et de barrer le passage aux renforts qui pourraient être expédiés d'Allemagne en Belgique. Enfin, la principale armée française, conduite par le cardinal de La Valette, devait entrer dans le Hainaut et chercher à s'emparer du cours de la Sambre et à ouvrir les communications de la France avec Liége. Les Espagnols, inquiets de l'attitude que prenait depuis quelque temps cette grande cité, étaient entrés en négociation avec l'empereur et l'électeur de Cologne, pour « que la ville et le pays relevassent dorenavant de la Flandre. » Le bourgmestre de Liége, partisan de la France, les gênait : ils le firent assassiner par un seigneur flamand. L'assassin eut beau se réclamer de l'empereur; le peuple le mit en pièces et s'affectionna d'autant plus à la France (avril 1637)[1].

Le cardinal de La Valette se mit le premier aux champs ; un

1. *Mem.* de Richelieu, t. IX, p. 153.

corps détaché de son armée prit le Câteau-Cambresis, et La Valette investit Landrecies le 19 juin. On employa beaucoup de temps à faire avec méthode le siége de cette place, qui n'avait qu'une très-faible garnison et qui ne se rendit que le 26 juillet. L'attaque de Dunkerque n'eut pas lieu : les vents contrarièrent la otte hollandaise et fournirent un prétexte honnête au prince d'Orange, qui ne se souciait guère de prendre Dunkerque pour le compte de la France et qui aimait beaucoup mieux prendre Breda pour le sien. Frédéric-Henri mit le siége devant Breda le 23 juillet. La Meilleraie, qui devait le joindre à Dunkerque, alla renforcer La Valette, et les Français, descendant la Sambre, entrèrent le 5 août à Maubeuge, place à peu près sans défense. L'embarras du cardinal-infant, gouverneur de la Belgique, était extrême : ce prince se trouvait absolument hors d'état de tenir tête à la fois aux Français et aux Hollandais; il essaya d'abord de faire lever le siége de Breda par une diversion contre les places hollandaises de la Meuse : il prit Venloo et Ruremonde, mais Frédéric-Henri ne quitta pas son siége. Pendant ce temps, les Français n'avaient en tête aucun corps d'armée capable de disputer la campagne.

La Valette ne tira pas d'une situation aussi avantageuse le parti qu'on espérait à la cour : il perdit un mois à forcer quelques châteaux, puis se rabattit sur La Capelle, cette bicoque de la Thierrache que les ennemis avaient gardée depuis leur expédition de Corbie, et la reconquit sans beaucoup de peine ni de gloire (20 septembre). Le cardinal-infant était revenu en Hainaut et avait opéré sa jonction avec Piccolomini, qui lui avait ramené d'Allemagne quelques milliers de soldats et qui était parvenu à traverser rapidement le Luxembourg en évitant la rencontre du maréchal de Châtillon. L'armée ennemie assaillit Maubeuge, qu'occupait une division française. Les Impériaux et les Espagnols furent reçus avec tant de vigueur, qu'ils se retirèrent au plus vite, de peur d'être écrasés entre les défenseurs de Maubeuge et les forces qui venaient de reprendre La Capelle. L'officier qui commandait à Maubeuge était le frère cadet du duc de Bouillon et se nommait Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne. C'était la troisième campagne dans laquelle se signalait, avec un

éclat toujours croissant, ce jeune homme appelé à de si hautes destinées militaires[1].

Malgré cet avantage, le cardinal de La Valette ne crut pas pouvoir conserver Maubeuge durant la mauvaise saison : il l'évacua après l'avoir démantelée et mit ses troupes en quartiers d'hiver avant la fin d'octobre. Breda, qui avait jadis résisté trois années au fameux Spinola, s'était rendue le 7 octobre à Frédéric-Henri, après deux mois et demi de siége. Du côté du Luxembourg, Châtillon avait emporté Damvillers et quelques autres petites places dont les garnisons avaient longtemps inquiété le nord de la Champagne.

Ni le roi ni Richelieu ne furent satisfaits de l'ensemble des opérations : le ministre perdit l'opinion exagérée qu'il avait eue des facultés guerrières de son ami et confrère La Valette, qui s'était montré brave soldat, mais médiocre général, et la faveur du belliqueux cardinal baissa quelque peu à la suite d'une campagne où, avec de grands moyens, il avait fait fort peu de chose.

Richelieu avait eu, cette année et la précédente, à soutenir la guerre, non pas seulement contre l'Espagne et l'Empire, mais contre des adversaires d'apparence moins redoutable, qui lui donnèrent presque autant de souci. Une jeune fille et un vieux moine avaient osé s'attaquer au colosse qui faisait trembler l'Europe.

Louis XIII, avons-nous dit, n'aimait pas les femmes, c'est-à-dire que la froideur de sa nature lui rendait facile la chasteté que lui imposaient ses scrupules religieux; néanmoins, il était sensible à sa manière. Ne pouvant revenir à la reine, qu'il n'estimait pas, il s'attachait à quelque belle personne, dont la présence et la conversation devenaient pour lui une habitude nécessaire et animaient un peu sa morne existence. Il avait aimé ainsi une fille d'honneur de la reine, Mademoiselle de Hautefort, d'une grande beauté et d'un très-noble caractère (1630-1635). Richelieu avait essayé de se faire de l'amie du roi un instrument politique; mais mademoiselle de Hautefort, qui voyait la reine, sa maîtresse, négligée, opprimée, et qui n'en comprenait pas les trop justes rai-

1. *Mém.* de Montglat, p. 54.

sons, se tourna contre le cardinal par une générosité imprudente. Alors une cabale de cour se forma, sous la protection de Richelieu, pour donner une autre « maîtresse » au roi. L'évêque de Limoges, l'ex-favori Saint-Simon et autres, poussèrent la nièce de l'évêque, mademoiselle de La Fayette, parente du père Joseph. Il est juste d'observer que tous croyaient la vertu des maîtresses du roi fort en sûreté. L'intrigue réussit au delà de ce que l'on prétendait. Mademoiselle de Hautefort n'avait jamais été fort touchée de la monotone passion du royal amant qui faisait pour elle, en son absence, maintes chansons, paroles et musique[1], mais qui n'osait lui parler qu'à distance et ne l'entretenait « que de chiens, d'oiseaux et de chasse. » La mélancolie du roi, qui ennuyait la vive et railleuse Hautefort, intéressa la douce La Fayette, innocent instrument d'une intrigue qu'elle ne comprenait pas; cet intérêt devint de l'amour, sentiment que Louis XIII ne semblait guère devoir inspirer; Louis, de son côté, pour la première et unique fois de sa vie, éprouva quelque chose qui ressemblait à la passion. Avec la passion, les scrupules vinrent : ils s'effrayèrent l'un de l'autre, et mademoiselle de La Fayette commença de songer à entrer en religion. Un double complot s'ourdit, d'un côté pour la retenir à la cour, de l'autre, pour la pousser au couvent.

Ce fut un des plus singuliers épisodes de ce gouvernement si grand par ses actes, si bizarre par ses ressorts. Mademoiselle de La Fayette n'avait pas subi, comme sa devancière, l'influence personnelle et la dangereuse amitié d'Anne d'Autriche; mais elle n'en avait pas moins passé de fait au camp de la reine par des motifs tout aussi désintéressés et tout aussi peu éclairés que ceux de mademoiselle de Hautefort. Richelieu, qui ne savait parler qu'à l'intelligence, ignorait l'art de rendre sa politique accessible au cœur des femmes. Mademoiselle de La Fayette avait donc à son tour parlé au roi en faveur de sa mère, de sa femme, de son frère, de toutes les victimes de « cet homme terrible » qui brouillait le roi avec tous les siens, s'opposait seul, disait-on, à la paix générale, s'alliait aux hérétiques contre les catholiques.

Richelieu vit qu'il fallait se débarrasser de la seconde favorite

1. On n'a pas retrouvé ces produits de la veine mélancolique de Louis XIII.

comme de la première. Informé, par son immense espionnage, des moindres pensées de tous ceux qu'il avait intérêt à surveiller, il apprit avec joie la disposition qu'avait mademoiselle de La Fayette à se faire religieuse et chargea un dominicain, le père Carré, de presser l'effet de cette « vocation » (janvier 1636). Ce père Carré n'était rien moins que le chef de la police secrète du cardinal, police principalement composée de moines et de prêtres. Si les capucins, dressés par Joseph, étaient les agents diplomatiques de Richelieu, les dominicains, ordre déchu qu'il avait relevé en France, étaient ses espions à l'intérieur. Le père Carré lui renouvelait, chaque année, un serment d'obéissance jusqu'à la mort, observé avec un zèle dont le fanatisme paraît sincère : il renonçait expressément le général de son ordre pour Richelieu, devenu son général véritable. Richelieu avait retourné contre la politique ultramontaine les habitudes d'obéissance passive de Rome et de l'inquisition espagnole, et battait l'ennemi avec ses propres armes et ses propres troupes.

Sur ces entrefaites, l'emploi de confesseur du roi, toujours occupé par les jésuites, étant venu à vaquer, Richelieu le fit donner au père Caussin, qu'on lui recommandait comme un homme simple et modeste, connu seulement par un livre de dévotion (6 mars 1636). Le système de Richelieu envers les jésuites français avait consisté à leur prodiguer les avantages matériels, à établir une espèce d'équilibre, dans l'enseignement, entre eux et l'université de Paris, et à leur refuser toute influence politique. Il avait pleinement réussi jusque-là : la redoutable activité de la compagnie de Jésus semblait complétement amortie en France. Il compta que Caussin seconderait tout naturellement Carré auprès de l'amie du roi. Ce fut tout le contraire. Caussin, dévot sincère, avait, au fond, les opinions des Bérulle et des Marillac, et il était sous l'impulsion d'un dangereux intrigant de son ordre, du père Monot, confesseur de la duchesse de Savoie et instrument lui-même, selon toute apparence, du général des jésuites. Caussin se ligua avec l'évêque de Limoges, oncle de mademoiselle de La Fayette, et avec une parente de cette jeune fille, première dame d'honneur de la reine, pour combattre la vocation de l'amie du roi et lui persuader qu'elle pouvait rester innocemment à la cour.

Cette lutte étrange dura plus d'un an. Louise de La Fayette se décida enfin et entra au monastère de la Visitation[1], sans opposition, mais non pas sans une vive douleur de la part du roi (19 mai 1637).

Le cardinal n'en fut pas plus avancé. Le roi se mit à faire de longues visites au parloir du couvent de la sœur Louise, qui continua ses attaques contre le ministre avec plus de liberté qu'auparavant et avec une exaltation croissante.

Un incident grave vint tout à point au secours de Richelieu. La reine, qui avait toujours pris part directement ou indirectement à tout ce qui s'était fait contre le ministre et contre l'état, entretenait une correspondance secrète avec les cours de Londres et de Bruxelles, le duc de Lorraine et divers agents espagnols. Le cardinal avait en permanence, sur toutes les routes, des émissaires occupés à dépister et à détrousser les espions, les courriers et les messagers suspects. Un paquet intercepté livra au ministre une lettre mystérieuse de la reine à la duchesse de Chevreuse, reléguée depuis quatre ans en Touraine (11 août 1637). A la nouvelle de l'arrestation du porteur de cette lettre, le valet de chambre La Porte[2], Anne d'Autriche fut saisie de terreur; cet homme avait tous ses secrets. Elle se crut menacée d'être répudiée ou même enfermée dans une prison d'état. Elle ne recula devant aucun moyen pour se défendre des révélations qu'elle redoutait : le jour de l'Assomption, après avoir communié, elle manda son secrétaire et le confesseur du roi, le père Caussin, leur jura, sur le saint sacrement qu'elle venait de recevoir, qu'elle avait écrit seulement à madame de Chevreuse, mais non point « en pays étranger », et elle dépêcha son secrétaire au cardinal pour lui faire part de ce serment solennel. Le cardinal fit entendre au messager qu'on en savait trop pour y croire. Deux jours après, Anne fit appeler Richelieu et confessa avoir écrit à son frère, le cardinal-infant, « pour savoir de sa santé. — Il y a plus, » repartit Richelieu; « mais, si Votre Majesté se veut servir de moi et tout dire, le roi oubliera tout ».

Elle remercia le cardinal de sa « bonté », avec les manières les

1. Rue Saint-Antoine; aujourd'hui temple protestant.
2. Il a laissé de très-curieux Mémoires.

plus caressantes et les plus humbles, et avoua ces correspondances étrangères niées par un si audacieux parjure; elle reconnut par écrit, entre autres choses, avoir donné avis du voyage en Espagne d'un minime, agent secret de la politique française, et avoir « témoigné être en peine de ce que l'on disoit que les Anglois s'accommodoient avec la France au lieu de demeurer unis avec l'Espagne. » Richelieu tint parole : il fit signer par le roi une déclaration d'oubli du passé et lui fit embrasser la reine (17 août). Anne s'engagea par écrit à ne plus correspondre avec madame de Chevreuse et à ne plus visiter les couvents de religieuses sans permission du roi[1]. La première dame d'honneur et la première femme de chambre de la reine eurent mission de rendre compte au roi de toutes les lettres que la reine écrirait, et Anne se reconnut d'avance déchue du pardon qu'elle obtenait si jamais elle faisait « savoir des nouvelles en pays étrangers » par voie directe ou indirecte. Quelques jours après, la reine ajouta à ses aveux une dénonciation sur les relations secrètes de madame de Chevreuse avec le duc de Lorraine. Madame de Chevreuse n'était pas femme à scrupules; mais, certes, elle eût été incapable d'une telle bassesse!

Tout cela ne satisfit ni Richelieu ni le roi : ils étaient persuadés que la reine n'avait pas tout dit; le 22 août, le chancelier Séguier[2] se transporta au couvent du Val-de-Grâce, dans le faubourg Saint-Jacques, où Anne faisait de fréquentes retraites sous prétexte de dévotion, et y fouilla l'appartement de la reine. La supérieure du monastère, confidente des intrigues politiques d'Anne d'Autriche, avait fait disparaître tous les papiers qui pouvaient compromettre la reine; elle prêta tous les serments qu'on voulut de dire la vérité et ne la dit point. Pendant ce temps, on pressait les interrogatoires du valet de chambre La Porte : la reine tremblait qu'il ne complétât les aveux qu'elle avait faits. Mademoiselle de Hautefort, l'ancienne favorite du roi, se dévoua pour Anne : elle s'introduisit, déguisée, à la Bastille et, à force d'adresse et de courage, elle fit parvenir de cachot en cachot, jusqu'à La Porte, l'avis de ce que

1. Plusieurs de ces couvents étaient des foyers d'intrigues espagnoles et ultramontaines.

2. Pierre Séguier, nommé garde des sceaux en remplacement de Châteauneuf, en 1633, était devenu chancelier à la mort du titulaire d'Aligre, exilé de la cour et oublié depuis 1626.

la reine avait confessé. La Porte, jusque-là fidèlement muet, répéta les aveux de la reine, et l'on n'en put savoir davantage. Madame de Chevreuse s'enfuit en Espagne.

La mésaventure de la reine ne découragea pas les ennemis de Richelieu. Mademoiselle de La Fayette et le père Caussin poursuivirent leur campagne. Le jésuite se servait de toute espèce d'armes; tantôt, à l'instigation d'Anne d'Autriche, il allait rechercher la vieille histoire de l'amour du cardinal pour la reine; tantôt il s'en prenait à la conscience du roi, qui, s'il n'avait pas un grand amour de Dieu, avait une peur extrême du diable[1]. Louis semblait parfois ébranlé et se laissait aller à médire avec Caussin du cardinal « qui ne dit pas son bréviaire ». Il composait avec Caussin de petits offices extraits de l'Écriture sainte pour son usage particulier et motivait ainsi, aux yeux du cardinal, de longs entretiens où il était question de toute autre chose. Caussin se crut enfin assez fort pour frapper le grand coup : il somma en quelque sorte le roi de renoncer à une politique criminelle et de soulager son peuple, qui l'aimait et ne haïssait que son ministre. On prétend que Louis lui demanda qui l'on pourrait substituer à Richelieu, et qu'il nomma le duc d'Angoulême! Ce choix eût fait honneur à la sagacité de Caussin! Le duc était l'homme le plus vicieux et le plus déconsidéré de la cour. On ajoute que Caussin eut permission du roi d'avertir le duc d'Angoulême, et que celui-ci, épouvanté de se voir opposé au formidable cardinal, alla tout dénoncer à Chavigni, un des secrétaires d'État, dévoué à Richelieu. Le fait est peu vraisemblable[2]; ce qui est sûr, c'est que Richelieu fut averti le jour même. On dit qu'il écrivit sur-le-champ au roi pour le prier de choisir entre son confesseur et son ministre. Richelieu ne parle pas de cela et assure que le roi lui-même, le lendemain, lui manda par Chavigni « la mauvaise conduite » de son confesseur; une relation inspirée par Caussin veut que le cardinal ait évité par ruse une conférence avec le confesseur en présence du roi et ressaisi celui-ci dans le tête-à-tête.

1. Tallemant des Réaux, *Historiette de Louis XIII*. — Caussin attaqua vivement Richelieu auprès du roi pour avoir projeté de s'allier au Turc. Le roi et Richelieu croyaient cette alliance légitime, mais, cependant, ne l'acceptèrent pas. — *Succincte Narration*, à la suite des *Mémoires* de Richelieu, 2e série, t. IX, p. 343.

2. Angoulême l'a affirmé; Caussin l'a nié. Griffet, t. III; an. 1637.

Quoi qu'il en soit, la lutte, une fois déclarée, fut courte : l'entretien du roi et de Caussin avait eu lieu le 8 décembre; le 10 au soir, une lettre de cachet exila Caussin à Rennes. Le roi cessa de voir la sœur Louise.

Les jésuites, le général en tête, se hâtèrent de désavouer Caussin, qui n'avait pas réussi. Richelieu ne voulut point se mettre en guerre ouverte avec eux, en leur enlevant la direction de la conscience du roi ; il remplaça Caussin par le père Sirmond, savant de quatre-vingts ans, absorbé par l'érudition et étranger à toute intrigue, et ne se départit point de la tactique singulière qui l'avait fait considérer comme un bienfaiteur par une grande partie de cette association dont il renversait le système en Europe[1].

Vers le même temps, et peut-être dans la même semaine où fut congédié le père Caussin, Anne d'Autriche, après vingt-deux ans d'un mariage stérile, devint enceinte. La France et l'Europe attendirent avec anxiété l'issue de cette grossesse, qui était un grand événement politique. Le roi, probablement d'après les inspirations de mademoiselle de La Fayette, avait déjà projeté, à l'occasion des périls de la guerre, de mettre sa couronne et son royaume sous la protection de la Vierge Marie; le désir d'obtenir du ciel un héritier lui fit réaliser, en février 1638, cette espèce de consécration qu'on a nommée le « Vœu de Louis XIII[2] ».

1. La lettre que lui fit écrire le général à cette occasion est curieuse. « Monseigneur, notre révérend père général, craignant d'être importun à Votre Éminence par ses lettres trop fréquentes, m'ordonne de lui faire un digne remerciement de tant de faveurs que *notre petite compagnie* reçoit de sa bonté. Il n'est pas de ma puissance de faire ce qu'il me commande, parce que tous tant que nous sommes, quand nous aurons fait tout ce que nous pouvons, nous n'aurons véritablement pas fait la moitié de ce que nous devons, surtout après l'affaire du père Caussin, où Votre Éminence, en un excès de magnanimité, nous a témoigné plus que jamais sa bénignité et cordialité incomparable, etc., etc. » Ap. V. Cousin ; *Madame de Hautefort*, p. 404 ; appendice.—Tous les textes et toutes les pièces relatifs aux affaires de la reine, de mademoiselle de La Fayette et du père Caussin ont été réunis par M. Cousin ; *Madame de Hautefort*, c. I, p. 8-41 ; appendice, note 2, mademoiselle de La Fayette, p. 3?7 422 ; — *Madame de Chevreuse*, c. X, p. 43-63 ; appendice, note 3, affaire de 1637, p. 250-285. Il y a beaucoup de documents entièrement nouveaux, entre autres les faits si curieux qui concernent le père Carré. — Sur les faveurs accordées aux jésuites, *V.* le t. XVI d'Isambert, *Anciennes Lois françaises*, p. 348-359, etc. — Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. IV, *passim*.

2. Sur les circonstances qui amenèrent la grossesse de la reine, *V. Mém.* de madame de Motteville, 2e sér., t. X, p. 34. — *Id.* de Montglat, 3e sér., t. V, p. 61. — Au retour d'une visite à la sœur Louise, le roi, surpris par un orage et ne pouvant

La campagne de 1638 s'ouvrait en ce moment. Celle de 1637, tout honorable qu'elle eût été aux armes françaises, n'avait encore donné que des espérances. Il fallut faire de nouveaux et de pénibles efforts. L'état des finances empirait. La guerre empiétait sur tous les autres services publics. Plusieurs quartiers de onze millions de rentes constituées sur les tailles et les gabelles n'ayant pas été payés, les rentiers firent à Paris, au mois de mars, une espèce d'émeute : le parlement voulut prendre connaissance de leurs justes plaintes et engagea contre le ministère une nouvelle lutte qui se termina, comme de coutume, par l'exil de quelques présidents et conseillers. La troisième chambre des enquêtes du parlement fut interdite tout entière bientôt après, à cause de la manière injurieuse dont elle traitait les titulaires des nouvelles charges créées par le roi [1].

L'administration des finances n'était pas seulement dure; elle était déloyale. Telle ville frontière avait consenti un droit d'aide temporaire pour réparer ses fortifications; on rendait le droit perpétuel : telle autre s'en était rachetée par une somme fixe; on recevait l'argent et l'on établissait le droit tout de même. On avait invité chaque province à payer la nourriture des troupes cantonnées sur son territoire : les provinces payèrent; l'argent fut employé à un autre usage, et le soldat, n'étant pas nourri, se mit à piller et à désoler le plat pays. Richelieu avait eu le tort de livrer entièrement les finances à la discrétion des surintendants Bouthillier et Bullion, surtout de ce dernier, qui avait rendu de grands services durant la crise de 1636, mais qui n'avait ni humanité ni scrupules : le cardinal se fâcha, quand il connut toutes ces iniques violations « des promesses du roi »; mais le mal était fait et Richelieu ne put que défendre de recommencer [2].

L'argent détourné par Bullion avait du moins, on doit en

retourner à Saint-Germain ni à Vincennes, alla, fort à contre-cœur, demander asile pour la nuit à la reine au Louvre. De ce rapprochement fortuit entre deux époux si mal d'accord naquit Louis XIV.— Le Vœu de Louis XIII est dans le *Mercure*, t. XXII, p. 284.

1. *Mém.* de Mathieu Molé, t. II, p. 395-403. — Quelques mois auparavant (juillet 1637), le roi avait traité d'*insolents* les députés du parlement, à cause de désobéissances réitérées. *Ibid.*, p. 381.

2. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. IX, p. 259. — *Id.* de Bassompierre, *ibid.*, t. VI, p. 550.

convenir, reçu une destination utile : le surintendant l'avait envoyé à Bernard de Weimar, qui n'eut plus, cette année, à se plaindre d'être négligé. En Souabe, en Franche-Comté, en Belgique, en Espagne, en Italie, partout, les Français se préparaient à prendre l'offensive avec vigueur : ce furent les auxiliaires allemands qui entamèrent glorieusement la campagne.

Le duc Bernard avait fait hiverner ses troupes dans le Jura bâlois : dès la fin de janvier, il se porta brusquement sur le Rhin, à travers le territoire suisse, et s'empara de trois des villes forestières du Rhin, Lauffenbourg, Seckingen et Waldshut, qui étaient libres sous la protection autrichienne : il entreprit le siége de la quatrième ville forestière, Rheinfeld. Jean de Weert et trois autres généraux de l'empereur et du duc de Bavière arrivèrent au secours de Rheinfeld, forcèrent le camp de Bernard après un combat acharné et obligèrent le duc à se retirer en bon ordre sur Lauffenbourg (28 février). Le duc de Rohan, qui s'était rendu, de Genève, comme volontaire, au camp de Weimar, reçut dans la mêlée deux blessures dont il mourut après avoir langui quelques semaines. Cet illustre chef du protestantisme français se vit du moins vengé avant d'expirer. Weimar, par un trait d'audace qui a peu d'exemples, ramena au combat, au bout de trois jours, son armée vaincue et, le 3 mars au matin, fondit sur les Impériaux encore occupés à fêter leur victoire. L'ennemi, surpris, terrifié, fut défait avant de tirer l'épée : tout s'enfuit; les quatre généraux, le bagage, l'artillerie, les étendards restèrent au pouvoir des « Weimariens; » Bernard de Weimar envoya prisonnier à Paris ce fameux « Jean de Vert », qui, dix-huit mois auparavant, avait jeté l'effroi jusque dans cette capitale et dont le nom est resté proverbial en France.

La conquête de Rheinfeld, de Freybourg et de tout le Brisgau, domaine héréditaire de la maison d'Autriche, fut le fruit immédiat de cette brillante journée. Le théâtre de la guerre fut ainsi transporté au delà du Rhin, et Weimar, renforcé par un corps français aux ordres du comte de Guébriant, officier breton du plus grand mérite, puis par un corps de volontaires liégeois levé par le vicomte de Turenne, poursuivit le cours de ses succès.

En Franche-Comté, le duc de Longueville continua la conquête

des bailliages méridionaux de cette province; après Lons-le-Saulnier et Orgelet, il prit Poligni, Arbois, etc. Le duc Charles de Lorraine essuya encore divers échecs, soit en défendant la Comté, soit en tâchant de recouvrer ses anciens domaines.

La situation n'était pas si bonne sur les autres points. En Italie, les Français furent prévenus par l'ennemi. Le gouverneur de Milan, Lleganez, assiégea, dès le commencement de mars, le fort de Bremo, que les Français et les Piémontais occupaient sur le territoire milanais. Le maréchal de Créqui, accouru au secours, fut tué d'un coup de canon, le 17 mars, dans une reconnaissance sur le camp espagnol. La mort de ce maréchal jeta le désordre parmi ses troupes : le gouverneur de Bremo capitula presque aussitôt; on fit à ses dépens une nouvelle application du système terrible d'après lequel Richelieu frappait comme coupable de lâcheté ou de trahison tout gouverneur qui ne subissait pas les dernières extrémités avant que de se rendre. Le commandant de Bremo fut décapité. Il avait, d'ailleurs, mérité son sort en volant l'argent destiné à l'entretien de sa garnison. On découvrit et l'on comprima, peu de temps après, une conspiration tramée, de l'aveu de la princesse régente de Mantoue, pour massacrer la garnison française de Casal et livrer cette capitale du Montferrat aux Espagnols. La princesse, voyant le coup manqué, n'osa éclater ni réaliser un traité secret qu'elle avait conclu avec l'Espagne.

La duchesse douairière de Savoie, Christine de France, eût bien voulu, non point passer à l'ennemi comme la princesse de Mantoue, mais s'abstenir de renouveler l'alliance du feu duc Victor-Amédée avec Louis XIII, alliance qui expirait au mois de juillet 1638, et accepter la neutralité que les Espagnols offraient au Piémont. Christine, excitée par son confesseur Monot, ennemi personnel du cardinal, résista quelque temps à l'impérieux ascendant de Richelieu, mais sans oser se décider en sens contraire. Les Espagnols, qui n'avaient parlé de neutralité que pour mettre la duchesse hors de garde, se jetèrent brusquement sur le Piémont, en annonçant qu'ils venaient, non pas dépouiller le jeune duc François-Hyacinthe, mais le délivrer de la tyrannie des Français. Lleganez mit le siége devant Verceil avec vingt mille hommes (20 mai). La duchesse, effrayée, signa, le 3 juin, un

nouveau pacte de deux ans avec la France. Le cardinal de La Valette, chargé de remplacer le maréchal de Créqui, essaya de secourir Verceil; mais il était déjà bien tard : Christine avait différé, jusqu'au dernier moment, de fournir son contingent; ses officiers n'avaient pas voulu laisser entrer les troupes françaises dans Verceil, et la duchesse et ses conseillers avaient semblé plus en défiance des Français que des Espagnols. La Valette, qui n'avait qu'environ treize mille soldats, réussit à jeter un renfort considérable dans la place (19 juin); mais Lleganez n'en poursuivit pas moins son siége, et le gouverneur piémontais capitula dès le 5 juillet, faute de munitions.

Lleganez ne put pousser plus loin ses avantages, une partie de ses troupes ayant été rappelée en Espagne pour secourir la Biscaye envahie par les Français. Les affaires du Piémont ne se rétablirent pourtant pas : la mort du petit duc François-Hyacinthe, qui ne survécut pas plus d'un an à son père, y jeta une nouvelle confusion (4 octobre). Le second fils de Victor-Amédée fut proclamé sous le nom de Charles-Emmanuel II; mais bien des gens suspectaient la légitimité de sa naissance, soupçon fondé sur les mœurs peu régulières de Christine : le gouvernement de la duchesse se discrédita de plus en plus et une révolution, fomentée par les Espagnols, se prépara en Piémont.

L'honneur que gagna la flotte française dans les mers d'Italie dédommagea un peu la France des échecs essuyés sur terre. L'archevêque de Bordeaux avait été appelé dans l'Océan avec la moitié de la flotte qui avait repris les îles de Lérins, et le comte d'Harcourt était resté dans la Méditerranée avec dix-huit vaisseaux : Pont-Courlai, neveu de Richelieu, commandait en outre quinze galères. Le plan de Richelieu, pour cette année, était d'envoyer Harcourt et Pont-Courlai attaquer le port d'Alger, afin de châtier les Algériens de l'infraction récente des traités qui assuraient aux Français la possession du Bastion de France, comptoir situé à l'extrémité orientale de l'Algérie (près de la Calle); on devait aussi insulter Tunis et tâcher d'inspirer aux Barbaresques la crainte de la marine française. « Ou manque d'argent ou manque de diligence », dit Richelieu, « l'armée mit trop tard à la voile pour exécuter le dessein de Barbarie »; mais, le 1er septembre,

Pont-Courlai, qui s'était séparé d'Harcourt, assaillit, en vue de Gênes, une escadre espagnole égale aux Français en nombre de bâtiments et chargée de trois mille soldats d'élite : on se battit, quinze galères contre quinze, avec une fureur et une obstination extraordinaires, jusqu'à ce que l'amiral espagnol eût été tué et la *Patrone réale* d'Espagne enlevée à l'abordage par la *Cardinale* de France. Les Espagnols perdirent alors courage et se retirèrent dans le port de Gênes, emmenant avec eux trois galères françaises et en laissant six des leurs entre les mains des Français. La plupart des officiers des galères avaient péri de part et d'autre[1].

Dans le Nord, la France et la Hollande étaient convenues d'agir chacune de leur côté, comme l'année précédente. Richelieu avait eu de nouveau la pensée d'attaquer la côte de Flandre; mais il craignait que le roi d'Angleterre, malgré ses embarras, ne se décidât à rompre, dans ce cas, avec la France. Il envoya le comte d'Estrades à Londres dès la fin de 1637, pour demander à Charles Ier de rester neutre et lui offrir, en compensation, le secours de la France contre ses sujets rebelles. C'était le moment où se formait, parmi les Écossais, la fameuse ligue politique et religieuse, dite le *Covenant* (la Convention), pour résister à l'introduction de l'épiscopat anglican dans l'église presbytérienne d'Écosse. Charles répondit que, si les Français ou les Hollandais attaquaient la côte de Flandre, il enverrait une flotte et une armée au secours des ports flamands; qu'il n'avait besoin de l'assistance de personne pour dompter ses sujets rebelles. On lui offrit alors d'entrer dans la confédération contre la maison d'Autriche : on eût rétabli ses neveux, les princes palatins, dans leurs droits et dans leurs domaines, et les places maritimes qu'on eût prises en Flandre eussent été gouvernées en forme de république sous le patronage de la France, de l'Angleterre et de la Hollande. Charles n'accepta pas.

« L'année ne se passera pas, » écrivit Richelieu à son envoyé, « que le roi d'Angleterre ne se repente d'avoir refusé les offres du roi! » Et il enjoignit à l'ambassadeur français d'entrer sur-le-champ en négociation secrète avec les mécontents d'Écosse.

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. IX, p. 253-257. — *Correspondance* de Sourdis, t. II, p. 79. — Levassor, t. V, p. 506.

Cette même année, éclata la grande rébellion d'Écosse, qui fut le prologue de la Révolution d'Angleterre.

La conduite du gouvernement anglais excusait le procédé de Richelieu. Les Anglais, par les mains desquels passait, depuis l'ouverture de la guerre, tout le commerce extérieur de la France et de l'Espagne, ne se contentaient pas du profit immense que leur valait leur neutralité : ils violaient à chaque instant cette neutralité au détriment de la France, soit en portant dans les ports espagnols toute espèce de contrebande de guerre, soit même en vendant aux navires espagnols l'escorte de leur marine royale. Ils refusaient aux Français et aux Hollandais le droit de visiter les bâtiments marchands, droit qu'eux-mêmes avaient exercé, avec la dernière rigueur, pendant leur guerre contre l'Espagne. L'ambassadeur anglais en Piémont s'était joint aux Espagnols pour tâcher de détacher de la France la duchesse Christine. Partout la neutralité anglaise n'était qu'une hostilité mal déguisée[1].

Richelieu ne voulut pas compliquer la position par une rupture ouverte avec l'Angleterre : l'armée française attaqua l'Artois, au lieu de la Flandre maritime. Le maréchal de Châtillon entreprit le siége de Saint-Omer, avec quinze à vingt mille soldats : le maréchal de La Force couvrit le siége avec dix mille, et le maréchal de Brézé, à la tête d'un troisième corps, prit poste vers le Hainaut et le Luxembourg, afin de s'opposer à Piccolomini, qui était, avec ses Impériaux, entre le Rhin et la Meuse (fin mai). Les marais de l'Aa rendaient la circonvallation de Saint-Omer difficile : Châtillon, très-brave guerrier, mais « alenti par la pesanteur de son corps », dit Richelieu, ne pressa pas les travaux avec l'activité désirable et commit quelques fautes graves. Le cardinal-infant, qui dirigeait très-habilement la défense générale de la Belgique, avait chargé le prince Thomas de Savoie de ravitailler Saint-Omer : Thomas parvint à y jeter un renfort à travers les

1. *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. IX, p. 284-305, 323-325. — *Correspondance* du comte d'Estrades, t. I. — Griffet, t. III, p. 156-158. — *Mém.* de Bassompierre, p. 351. — Suivant sir W. Temple (t. II, p. 561), Richelieu aurait envoyé aux Écossais 200,000 pistoles (2,200,000 francs de notre monnaie). Il expédia plusieurs fois à Édimbourg son chapelain Chambers, prêtre catholique écossais, dont il fit son agent auprès des puritains. *V.* L. Ranke, *Histoire de France,* l. x, c. 7.

marais (8 juin). On ne se découragea pas : La Force vint se réunir à Châtillon et compléter l'investissement (fin juin). On comptait sur une diversion des Hollandais : elle fut tentée vers le bas Escaut et échoua. Le cardinal-infant, rassuré sur Anvers, fut libre d'expédier ses principales forces au secours de Saint-Omer. Piccolomini, qui était rentré dans l'intérieur de la Belgique sans se soucier du maréchal de Brézé, alla joindre le prince Thomas avec treize mille combattants. Dans la nuit du 7 au 8 juillet, une digue mal gardée fut emportée par Thomas, qui ouvrit ainsi ses communications avec la ville. Les Français avaient élevé, au milieu des marais, sur le canal de Saint-Omer à Gravelines, un fort qui était la clef de leurs positions : Piccolomini attaqua les avenues de ce poste appelé le fort du Bac, tandis que le comte de Nassau-Siegen insultait les quartiers du maréchal de La Force, campé à Esperlecques. La Force chargea, culbuta, poursuivit au loin Nassau; mais, pendant ce temps, le prince Thomas et Piccolomini atteignaient leur but, en dépit du maréchal de Châtillon. Lorsque La Force, le lendemain, rejoignit son collègue, Châtillon proposa de tourner les marais, d'aller assaillir Thomas et Piccolomini, et de délivrer à tout prix le fort du Bac, où l'ennemi assiégeait un détachement de deux mille Français. Le conseil de guerre jugea l'entreprise trop chanceuse et l'on eut l'affront de voir le fort du Bac se rendre en présence de l'armée. Le siége de Saint-Omer fut levé le 16 juillet.

Les deux maréchaux essayèrent de rétablir la réputation des armes françaises en allant emporter et raser Renti (9 août), presque sous les yeux du roi, qui s'était avancé jusqu'à Abbeville avec le cardinal; puis ils se dirigèrent du côté du Vermandois et reprirent d'assaut Le Câtelet, que l'ennemi avait conservé deux ans (14 septembre). Les généraux ennemis, satisfaits d'avoir délivré l'importante ville de Saint-Omer, ne voulurent pas compromettre leur avantage par des tentatives hasardeuses pour secourir ces deux petites places.

Du côté de la frontière d'Espagne, les événements furent considérables et les succès très-mêlés. On avait résolu de rendre à l'Espagne, sur les côtes de Biscaye, les agressions par elle tentées dans les parages de la Provence, du Languedoc et du Labour-

dan. Il y avait une difficulté préalable. Richelieu était mécontent du vieux duc d'Épernon et de son second fils, le duc de La Valette, qui commandait sous lui en Guyenne. Monsieur, selon son honorable coutume, avait révélé au cardinal la participation de La Valette aux menées de 1636 : le service rendu l'année suivante contre les croquants eût pu faire pardonner un complot demeuré sans effet; mais de nouveaux griefs avaient compensé ce service. Épernon et son fils avaient montré peu de bon vouloir pour aider les Basques français et les Béarnais à chasser les Espagnols du Labourdan : le vieux duc, afin de ménager sa popularité en Guyenne, avait refusé de prêter son ministère à des levées de deniers extraordinaires destinées à repousser l'ennemi. Richelieu n'entendait donc point confier d'armée au gouverneur de Guyenne et ne voulait pourtant pas le pousser à bout en envoyant dans sa province un simple général investi d'une autorité supérieure à la sienne : l'envoi d'un prince du sang, de Condé, avec le commandement en chef sur la frontière des Pyrénées, parut l'expédient le plus convenable. Le duc de La Valette fut lieutenant-général sous Condé. Malheureusement Condé était un fâcheux pis-aller : on avait déjà pu s'en apercevoir devant Dôle.

On devait attaquer par mer plus puissamment encore que par terre. Dix-huit vaisseaux étaient revenus de la Méditerranée avec l'archevêque-amiral Henri de Sourdis : dix-sept avaient été armés dans les ports de l'Océan, entre autres le vaisseau amiral *la Couronne*, de deux mille tonneaux, le plus grand navire qu'eût encore eu la France; vingt-trois vaisseaux avaient été achetés ou loués en Hollande. Sourdis ne devait pas seulement seconder les opérations du prince de Condé et chercher à prendre avantage sur la flotte espagnole, mais s'avancer jusque sur les côtes de Portugal, s'il jugeait que les mécontents portugais fussent en état d'exécuter « quelque dessein d'importance ». Les mécontents de Portugal étaient déjà, comme ceux d'Écosse, entrés en relations secrètes avec Richelieu, et un agent français, nommé Saint-Pé, passa secrètement dans ce pays avant la fin de l'été de 1638, afin d'examiner l'état des esprits et de faire des ouvertures au duc de Bragance, descendant des anciens rois de Portugal. Sourdis avait

aussi des instructions pour le cas où il rencontrerait une armée navale anglaise : « si l'armée angloise vouloit contraindre celle du roi au salut, S. M. commande audit sieur archevêque de tout hasarder plutôt que de faire ce préjudice à l'honneur de la France. Les deux armées pourront passer sans se saluer ».

La flotte ne fut pas prête de bonne heure : les vaisseaux hollandais tardèrent beaucoup. Condé s'ébranla enfin sans plus attendre l'armée de mer : il passa la Bidassoa le 1er juillet, après avoir mis en fuite un faible corps espagnol ; le 2, le port du Passage fut occupé presque sans résistance, par un détachement français. On trouva dans ce port toute une escadre préparée pour les Indes, une douzaine de galions, d'autres grands navires et cent cinquante canons. Les vaisseaux, tenus en respect par le canon des forts dont les Français venaient de s'emparer, se rendirent sans combat. Pendant ce temps, Condé entamait le siége de Fontarabie. La tranchée toucha au fossé dès le 15 juillet : les forces espagnoles s'assemblaient, mais lentement, à Saint-Sébastien et à Tolosa, et, quand Sourdis fut arrivé, le 1er août, avec sa flotte et eut complété l'investissement par mer, la prise de la place parut certaine.

Contre toute attente, le siége se prolongea de semaine en semaine. Le lieutenant général La Valette montrait un mauvais vouloir évident : son père, le vieil Épernon, pour se venger de ce que Richelieu ne lui avait pas confié le commandement, empêchait sous main les communes et la noblesse gasconnes de rejoindre l'armée, qui ne fut renforcée que par les milices du Béarn. L'armée était toutefois suffisante pour emporter une place aussi médiocre que Fontarabie ; mais Condé, général sans décision et sans coup d'œil, ne sut pas forcer La Valette à agir, ni ouvrir la brèche en temps utile. La vigueur de l'armée de mer présentait un étrange contraste avec l'inertie de l'armée de terre. Une escadre espagnole ayant été signalée à la hauteur de Guetaria, Sourdis alla au-devant avec dix-huit gros vaisseaux et une demi-douzaine de brûlots : les Espagnols se retirèrent dans la rade de Guetaria. Les Français, favorisés par le vent, les y attaquèrent et lancèrent leurs brûlots dans l'étroit espace où se serraient les navires ennemis ; treize galions et beaucoup de bâtiments inférieurs furent

brûlés ou coulés avec leurs équipages et trois mille soldats qu'ils portaient à Saint-Sébastien. L'escadre espagnole fut anéantie. Cette terrible journée coûta à l'Espagne sept à huit mille marins et soldats, et cinq cents canons (22 août).

On n'en prit pas davantage Fontarabie. On perdit encore quinze jours devant cette ville, sans risquer l'assaut. Le 7 septembre, l'*amirante* de Castille, informé des discordes de Condé, de La Valette et de Sourdis, et du désordre qui régnait dans le camp français, vint fondre sur les assiégeants, à la tête d'une armée castillane, navarroise et basque. L'armée de terre des Espagnols vengea le désastre de leur flotte. Les lignes françaises furent forcées : les troupes, fatiguées, découragées, sans confiance dans leurs chefs, se défendirent fort mal et la déroute fut complète. Le camp fut abandonné et la Bidassoa repassée pendant la nuit. L'artillerie et le bagage servirent de trophées à l'ennemi. Les Espagnols eurent leur revanche de Leucate.

On peut se figurer la colère du roi et du cardinal, quand ils reçurent cette honteuse nouvelle, au lieu du complément attendu de la victoire de Guetaria. Tout le monde, ou à peu près, s'était mal comporté : il fallut que quelqu'un payât pour tous; l'orage tomba sur le duc de La Valette, qui paraît en effet avoir été le plus coupable. La Valette fut traité avec la dernière rigueur. Sommé de venir se justifier auprès du roi, il se crut perdu s'il obéissait et s'enfuit en Angleterre. Il fut jugé, comme contumace, par un étrange tribunal, par le conseil d'État, que le roi présida en personne. Du principe que le roi est la source de la justice, on avait conclu au droit du roi de choisir arbitrairement les juges pour chaque procès; on alla plus loin : on arriva au droit du roi de juger en personne. C'était retourner à l'enfance des sociétés! Il était sans doute nécessaire d'apprendre aux chefs militaires que les calculs criminels de l'égoïsme, de la jalousie, de la sourde malveillance, quand ils compromettraient l'État et l'honneur national, n'échapperaient pas plus au châtiment que la révolte ouverte; mais rien ne saurait justifier de tels expédients, qui renversaient les distinctions nécessaires sur lesquelles se fonde l'ordre légal chez tous les peuples civilisés. Les représentations des chefs du parlement, appelés à siéger parmi les autres conseillers d'État,

furent inutiles : les présidents entendirent avec stupeur le roi opiner après tous « les autres juges », et opiner pour la mort de l'accusé, qu'il estima convaincu de « défection et infidélité ». Richelieu s'était abstenu, non comme ecclésiastique, mais comme allié de l'accusé, qui était le mari d'une de ses cousines (24 mars 1639)[1].

Le père du contumace, le vieil Épernon, avait été, dès l'automne précédent, relégué en Saintonge et suspendu de son gouvernement de Guyenne, qui fut transféré par commission à Condé, dont on récompensait, non les actes, mais les intentions et surtout le dévouement absolu au ministre[2]. Le vieux favori de Henri III passa ses dernières années dans un oubli et dans un abandon qui durent être bien amers à son orgueil. Il ne mourut qu'en 1642. C'était le dernier représentant du XVIe siècle au milieu du XVIIe : ce fut le dernier de ces puissants gouverneurs qui jouaient aux grands vassaux dans leurs provinces. On ne vit plus de ces individualités formidables à la couronne et au peuple.

Deux jours avant la déroute de Fontarabie, cinq jours après la victoire navale remportée devant Gênes par les galères françaises, le 5 septembre 1638, anniversaire de la naissance de Richelieu, un grand événement avait eu lieu au château de Saint-Germain. Anne d'Autriche avait mis au monde un dauphin, qui fut nommé Louis-Dieudonné. La France salua par un long cri de joie la naissance de l'enfant qui devait être Louis XIV et qui débutait par préserver son pays du joug ignominieux de Gaston d'Orléans. Pour la première fois, la reine Anne et Richelieu s'unirent dans un sentiment commun : la reine voyait dans sa maternité la fin de ses humiliations ; le ministre y voyait la garantie de l'avenir,

1. *Mém.* d'Omer Talon, 3e sér., t. VI, p. 64-67. — Levassor, t. V, p. 624 et suiv. — Griffet, t. III, p. 184. — Le duc de La Valette essaya de se venger en tramant un complot pour s'emparer de la citadelle de Metz : il vint, déguisé, d'Angleterre à Bruxelles dans ce but; l'entreprise fut découverte (juillet 1639). Recueil d'Auberi, t. II, p. 327.

2. Rien n'est plus curieux que la correspondance du ministre et du premier prince du sang. La distinction factice des rangs y est complétement intervertie, et chacun se remet à sa place selon l'ordre naturel. Le prince parle en protégé, en subalterne ; il se confond en remerciements sur les bontés de Richelieu envers sa famille : il appelle son fils aîné la « créature » du ministre. *V.* le Recueil d'Auberi, t. II, p. 660-738.

et pour la France et pour lui-même. La grandeur de Richelieu pouvait désormais survivre à Louis XIII; le cardinal espérait se faire léguer la régence par le roi[1].

Les derniers faits militaires de la campagne de 1638 confirmèrent le favorable augure que le peuple tirait de la naissance du dauphin, et le Rhin consola Richelieu de la Bidassoa. Weimar, devenu maître du Brisgau, avait dirigé tous ses efforts vers la conquête de Brisach, forte ville qui dépendait de l'Alsace, mais qui, située sur la rive droite du Rhin, commandait une partie de la Souabe. Une relation contemporaine l'appelle « la place la plus importante de toute l'Europe »[2]. Les Impériaux et les Bavarois en avaient fait leur place d'armes dans toute la région du Haut-Rhin et rentraient incessamment, par le pont fortifié de Brisach, dans le centre de l'Alsace. Ce fut un héroïque siége. Durant sept ou huit mois, Brisach fut le point de mire des deux partis français et autrichien, également acharnés à l'attaque et à la défense. Les Allemands de Weimar, les Français et les Liégeois de Guébriant et de Turenne, rivalisèrent de valeur et de constance : il se livra, sur les deux rives du Rhin, des combats sans nombre. Le 9 août, Weimar remporta, à Wirthenwiel en Souabe, une brillante victoire sur les généraux Goëtz et Savelli, qui essayaient de ravitailler Brisach. Le blocus fut ensuite converti en siége actif. Les ennemis ne se découragèrent pas : Goëtz, renforcé, combina avec le duc de Lorraine une double attaque contre les assiégeants par la rive souabe et par la rive alsacienne. Weimar les prévint : il courut battre le duc Charles auprès de Thann, le 15 octobre, puis revint en toute hâte

1. A la naissance de Louis XIV s'arrêtent les *Mémoires* de Richelieu. On ne se sépare pas sans regret de ce vaste ouvrage, quand on a longtemps vécu, grâce à lui, dans l'intimité d'une si haute pensée. La surabondance des détails fatigue d'abord, mais l'attention qui persévère est bien dédommagée. Richelieu finit par se lasser de ce travail : « les maladies et le faix des affaires », comme il le dit dans la lettre dédicatoire du *Testament Politique*, lui firent abandonner l'œuvre qu'il intitulait *Histoire de Louis XIII*, et il se contenta, à partir de 1639, d'écrire une *Succincte narration des grandes actions du roi*, c'est-à-dire des siennes. La *Succincte narration* se divise en deux parties : la première, qui paraît avoir été rédigée après la campagne de 1639, a été publiée en Hollande avec le *Testament politique*, en 1688; la seconde, composée dans l'hiver de 1641 à 1642, a été retrouvée et publiée en 1758 par le père Griffet, à la suite de son *Histoire de Louis XIII*.

2. Auberi; *Mém.* etc. VI, 416.

à son camp menacé par Goëtz et par le général wallon Lamboi. L'attaque de Goëtz et de Lamboi fut repoussée le 23 octobre, après un furieux combat dans lequel Turenne et Guébriant firent des prodiges. Brisach se défendit encore près de deux mois et souffrit les dernières extrémités avant que d'ouvrir ses portes le 18 décembre.

La nouvelle que Brisach capitulait trouva Richelieu dans une grande tristesse. L'agent fidèle, infatigable, inépuisable en expédients et en ressources, qui, sans titre et sans caractère officiel, avait plus efficacement servi Richelieu que tous les secrétaires d'État à portefeuilles, le capucin premier ministre du cardinal-roi, le père Joseph, était à l'agonie. On raconte que Richelieu essaya de ranimer, par une nouvelle de victoire, l'ardent collaborateur de ses desseins : « Père Joseph » ! s'écria-t-il en se penchant sur le lit du mourant, « père Joseph, Brisach est à nous » !

Un dernier éclair brilla dans les yeux du moine guerrier. Il expira à 61 ans, le jour même où Weimar entra dans Brisach.

« J'ai perdu ma consolation et mon appui » ! dit Richelieu en pleurant sur ce corps inanimé. Leur affection mutuelle ne s'était jamais démentie. Le cardinal, de l'aveu des écrivains les moins bienveillants pour sa mémoire, était aussi fidèle ami qu'implacable ennemi, et il est également faux que Joseph ait visé à supplanter son patron et que Richelieu ait empêché sous main Joseph d'obtenir le chapeau de cardinal qu'il demandait ostensiblement pour lui au pape. Le père Joseph a été souvent mal jugé. Bien que sa politique n'ait été rien moins que scrupuleuse et que le mélange de deux existences fort peu compatibles, celles du dévot et du diplomate, ait fait de lui un personnage fort étrange, ce n'était point un hypocrite : il était sincèrement attaché à l'État d'une part, à l'Église de l'autre; son imagination passionnée, ses mœurs régulières (plus que celles de Richelieu), son âme intrépide, n'appartenaient point à ce qu'on nomme vulgairement un intrigant. Ce n'était pas non plus un homme de génie, ainsi qu'on l'a dit par une exagération contraire. Si considérables qu'aient été ses services, on a exagéré outre mesure sa valeur réelle en l'élevant au niveau ou même au-dessus de Richelieu, qui, suivant certains écrivains, n'aurait agi que d'après ses inspirations. Après

la mort de Joseph, la politique du cardinal ne faiblit sur aucun point et rien ne parut changé en France. Richelieu, sans Joseph, eût toujours été le « grand Armand »; Joseph, sans la haute et patriotique impulsion qu'il reçut de Richelieu, n'eût peut-être été qu'un brouillon ultra-catholique de plus[1].

Les secrétaires d'État Sublet de Noyers et Bouthillier de Chavigni, chargés de la guerre et des affaires étrangères, suppléèrent de leur mieux à la perte de Joseph. Le peu de succès qu'avaient eu les armées de terre, durant la campagne de 1638, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie, loin de décourager Richelieu, l'excitait à persévérer plus énergiquement. L'éclatant résultat des efforts qu'il avait faits pour donner une marine à la France le dédommageait de tout le reste. La campagne navale de 1638 avait décidé la prépondérance de la France sur l'Espagne dans les deux mers.

On reconnut, au redoublement de mauvais vouloir que montrèrent les Anglais, l'impression produite au dehors par les victoires navales des Français. La mésintelligence croissait entre les cours de Paris et de Londres. A la fin de l'été précédent, Marie de Médicis, blessée du peu d'égards que lui témoignaient les Espagnols, qui avaient perdu leurs illusions sur l'utilité de son concours, avait brusquement quitté les Pays-Bas catholiques pour la Hollande[2]. Elle avait cru, par cette démarche, lever un des principaux obstacles à son retour en France; mais, lorsque les États-Généraux des Provinces-Unies essayèrent, à sa prière, de s'interposer entre elle et le roi son fils, Louis XIII répondit nettement qu'il ne pouvait recevoir Marie en France ni consentir qu'elle demeurât en Hollande; que, si elle voulait se retirer à Florence, loin du théâtre de la guerre et des négociations, il lui rendrait la libre jouissance de son douaire et de tous ses revenus. Marie

1. *V.* sur Joseph, les judicieuses observations du père Griffet, t. III, p. 145-154; et de M. Bazin, t. IV, p. 115-121. — Le témoignage que lui rend l'illustre comte d'Avaux est d'un grand poids en sa faveur; ap. Levassor, t. V, p. 600. C'était Joseph qui avait su distinguer et recommander au cardinal la haute capacité de d'Avaux. — *V.* aussi *Grotii Epistol.*, 1086; 1099; 1103; 1117; 1122; 1148.

2. *V.* dans les *Mém.* de Richelieu, t. IX, p. 307, des détails curieux sur la réception de Marie en Hollande. Le prince et la princesse d'Orange lui « baisèrent le bas de la robe ». L'étiquette était encore singulièrement servile vis-à-vis des têtes couronnées.

refusa et passa en Angleterre. La reine Henriette-Marie s'intéressa vivement à la cause de sa mère et Charles Ier envoya un ambassadeur extraordinaire solliciter Louis XIII de revenir sur sa décision : la reine mère offrait de congédier ses serviteurs suspects au roi et au cardinal, de ne plus se mêler d'aucune affaire, etc. Le roi refusa, sur l'avis écrit de tous les ministres, excepté de Richelieu, qui affecta de s'abstenir, comme étant personnellement en cause (mars 1639). Marie, de son côté, s'obstina à ne point aller à Florence. Ce n'était pas seulement qu'elle répugnât à reporter dans sa ville natale le spectacle de son abaissement : ni l'âge ni le malheur ne l'avaient corrigée ; elle spéculait toujours sur la mort prochaine de son fils aîné, attendue d'année en année, et prétendait maintenant se mettre en mesure de disputer la régence et la tutelle du dauphin, soit à la reine Anne, soit à Gaston[1].

Les ambassadeurs ordinaire et extraordinaire d'Angleterre ne tardèrent point à être rappelés, et les deux gouvernements continuèrent à échanger de mauvais procédés et à se nuire autant qu'ils le pouvaient sans en venir à la guerre. Charles Ier ne fut ni le plus habile ni le plus fort dans cette lutte. Pressé par la révolte écossaise, avec laquelle, grâce à l'attitude alarmante des puritains anglais, il fut obligé d'accepter une capitulation aussi désavantageuse que mal assurée, il essaya, sans succès, parmi ses embarras, d'entraver les opérations navales des alliés de la France dans la Manche. Malgré le secours indirect des Anglais, l'Espagne continua d'être malheureuse sur mer.

L'archevêque-amiral Sourdis partit de Belle-Isle, le 1er juin 1639, avec quarante vaisseaux de guerre, vingt et un brûlots et douze transports chargés de soldats, pour aller assaillir les escadres espagnoles jusque dans les ports de la Péninsule. Il rencontra, en rade de La Corogne, trente-cinq vaisseaux ennemis qui se préparaient à porter des troupes en Flandre. La flotte espagnole se retira dans le port : Sourdis l'y bloqua, l'y canonna, mais ne put l'y forcer. Une violente tempête maltraita cruellement la flotte française et l'obligea de retourner à Belle-Isle pour s'y

1. Recueil d'Auberi, t. II, p. 395-402. — Manuscrits de Colbert, 46. — *Grotii Epistol. init. anni* 1639.

réparer. Pendant ce temps, l'ennemi, renforcé par d'autres escadres, passa et gagna la Manche. Sourdis, qui s'était remis en mer, ne rencontra plus sur les côtes de Biscaye que quelques bâtiments retardataires : il prit le galion amiral de Galice et fit une descente à Laredo qu'il pilla.

La flotte espagnole n'avait évité les Français que pour rencontrer à l'entrée du Pas-de-Calais les Hollandais, qui venaient de battre une escadre flamande. L'Espagne avait fait des efforts extraordinaires pour recouvrer la suprématie maritime : la flotte, aux ordres de don Antonio d'Oquendo, comptait environ soixante-dix grands navires, dont quelques-uns de plus de soixante canons, sans les frégates[1] et les transports. La nouvelle *Armada* ne fut pas plus heureuse que l'ancienne. L'héroïque Martin Tromp, amiral des Provinces-Unies, se fiant sur la supériorité de ses manœuvres, assaillit cette multitude pendant deux jours avec douze vaisseaux seulement : le troisième jour, seize vaisseaux se rallièrent à lui; beaucoup d'autres navires hollandais étaient en vue; les Espagnols, déjà en désordre, se retirèrent contre les dunes d'Angleterre, sous la protection de quarante vaisseaux anglais, qui tirèrent sur les Hollandais, quand ceux-ci approchèrent de la côte. Cependant l'amiral anglais, Pennington, contre les intentions de son souverain, obligea les Espagnols à s'éloigner aussi, ce qui lui valut d'être emprisonné par ordre de Charles Ier. Les Espagnols, après s'être ravitaillés à Douvres, acceptèrent de nouveau le combat. La victoire ne fut pas longtemps disputée : vingt vaisseaux espagnols allèrent s'échouer sur les dunes anglaises; seize tombèrent au pouvoir des Hollandais; plusieurs autres furent brûlés avec leurs équipages; quelques-uns vinrent se briser sur les côtes de Calais et de Boulogne. L'amiral Oquendo gagna le port de Dunkerque avec sept ou huit galions et quatorze frégates : c'était le reste du plus grand armement qu'eût vu l'Océan depuis Philippe II. La puissance navale de l'Espagne ne devait pas se relever de ce terrible coup; cette puissance fastueuse et fragile n'avait jamais reposé sur la seule base solide, sur le génie maritime, sur la science et l'amour de la mer, mais

1. On appelait alors frégates de très-petits bâtiments, d'une centaine de tonneaux au plus.

seulement sur le nombre et la force matérielle des navires [1].

Les Espagnols se soutenaient mieux sur terre que sur mer. Le cardinal-infant fit lever pour la troisième fois au prince d'Orange le siége de Gueldre. Les Français et les Hollandais continuaient d'agir, chacun de leur côté, contre les Pays-Bas catholiques. Dans le courant de mai, le grand-maître de l'artillerie, La Meilleraie, entra en Artois et mit le siége devant Hesdin avec un beau corps d'armée : le marquis de Feuquières, brave guerrier et habile diplomate, qui avait partagé, avec les d'Avaux et les Charnacé, l'honneur des grandes négociations du Nord, attaqua Thionville à la tête d'un corps moins nombreux; le maréchal de Châtillon eut le commandement d'une réserve, sur les confins de la Picardie et de la Champagne, afin de soutenir, au besoin, l'un ou l'autre des deux corps actifs. Ce but ne fut point atteint : la célérité du feld-maréchal impérial Piccolomini ne permit pas à Châtillon de secourir à temps Feuquières; avant que celui-ci eût terminé la circonvallation de Thionville, Piccolomini accourut et força les quartiers français, trop étendus et incomplétement retranchés. La nombreuse artillerie de l'ennemi décida de la journée : la cavalerie française, forte d'environ quatre mille hommes, s'enfuit presque sans résistance; l'infanterie, au contraire, se fit hacher sur la place; sur huit à neuf mille fantassins, on compta au moins cinq mille morts. Cette supériorité de l'infanterie était un fait nouveau et caractéristique. Feuquières fut pris sur ses canons qu'il défendit jusqu'à la dernière extrémité (7 juin). Il mourut de chagrin plus que de ses blessures.

Piccolomini ne put tirer parti de sa victoire : il s'était porté tout aussitôt de la Moselle sur la Meuse et avait mis le siége devant Mouzon, petite place dont la conquête lui eût ouvert la Champagne; mais la garnison et les habitants repoussèrent intrépidement un premier assaut, et Châtillon arriva au secours de Mouzon avec son corps de réserve grossi par les débris des troupes de Feuquières. Piccolomini craignit de s'exposer à une contre-partie de la journée de Thionville; d'ailleurs, le cardinal-infant l'appelait à son aide, pour tâcher de faire lever le siége d'Hesdin. Piccolomini courut joindre le cardinal-infant, mais trop tard

1. *Correspondance* de Sourdis, t. II, p. 96. — Levassor, t. V, p. 686-688.

pour sauver Hesdin. Cette ville, très-bien fortifiée, mais pressée avec vigueur par le grand-maître de l'artillerie, à qui Richelieu, son cousin-germain, avait prodigué tous les moyens d'action, se rendit, le 29 juin, au moment où les Français allaient tenter l'assaut général. Le roi, présent au siége depuis le commencement de juin, donna le bâton de maréchal sur la brèche au grand-maître La Meilleraie. La prise d'Hesdin, qui mettait la Picardie occidentale à couvert et livrait une partie de l'Artois aux Français, parut un dédommagement plus que suffisant de la défaite de Thionville. L'armée française obtint ensuite quelques avantages, près de Saint-Omer, sur l'armée du cardinal-infant, sans qu'on en vînt à un choc décisif. L'incident le plus remarquable du reste de la campagne, du côté des Pays-Bas, fut la guerre ouverte qui, après de longs démêlés, éclata entre la ville de Liége, amie de la France, et le prince-évêque de cette ville, allié de l'empereur et de l'Espagne (septembre 1639). Hui était le quartier général du parti épiscopal, qui ne se soutenait que par l'assistance étrangère. Cette guerre se termina, l'année suivante, par le rétablissement de la neutralité liégeoise.

L'attention du gouvernement français était, au moment de la guerre de Liége, principalement fixée sur les bords du Haut-Rhin, qui avaient été témoins de tant d'exploits l'année précédente et qui le furent, cette année, de menées politiques non moins importantes. La prise de Brisach avait suscité quelques difficultés entre Richelieu et le duc de Weimar : Richelieu eût voulu avoir cette forte place, acquise par l'or et, en partie, par le sang de la France; le duc Bernard, de son côté, réputait Brisach compris dans la cession du landgraviat d'Alsace et avait des vues de haute ambition : il prétendait se faire une souveraineté avec l'Alsace et le Brisgau, aux dépens de cette maison d'Autriche qui avait jadis dépouillé ses aïeux, réunir ses forces à celles de la Hesse, en épousant la landgrave douairière Amélie, courageuse et intelligente princesse, qui avait à ses ordres d'excellentes troupes, et s'établir fortement en Thuringe, afin d'essayer de recouvrer les domaines de ses aïeux sur l'électeur de Saxe. Le gouvernement français n'était point opposé à la grandeur de Bernard, mais désirait ardemment conserver un pied en Alsace et

assurer les conquêtes du Rhin contre l'ennemi commun, en cas de mort du duc, qui n'avait pas d'enfant. On discuta sans se brouiller : les intérêts étaient trop étroitement liés; Bernard ne se dessaisit point de Brisach. Bernard avait employé les premiers mois de l'année à refaire son armée aux dépens de la Franche-Comté et à soumettre tout le massif du Jura, depuis Saint-Hippolyte jusqu'à Saint-Claude : il préparait des plans vastes et hardis. Les affaires se rétablissaient dans l'Allemagne du nord, bien que le jeune prince palatin, mesquinement assisté par son oncle le roi d'Angleterre, eût échoué dans une expédition tentée en Westphalie : le grand général suédois Baner, aidé à propos par l'argent de la France, avait repris l'avantage sur le général impérial Galas dans la Poméranie, le Brandebourg et la Basse-Saxe : il venait de ramener de force le duc de Lunebourg dans l'alliance suédoise, de reporter la guerre dans la Saxe électorale et de gagner sur les Impériaux et les Saxons la bataille de Chemnitz. Les Suédois reparaissaient dans la Bohême et la Thuringe. Bernard de Weimar projetait de rejoindre Baner au cœur de l'Allemagne et de recommencer les grandes campagnes de Gustave-Adolphe.

Weimar ne quitta pas les bords du Rhin. Le 15 juillet, il tomba malade à Huningue, probablement d'une de ces épidémies que multipliaient les souffrances physiques et morales des populations, dans ces provinces sans cesse ravagées par les armées. Il mourut au bout de trois jours, à trente-six ans, dans la fleur de son âge et de ses espérances.

Cette brusque catastrophe, que les amis du feu duc imputèrent au poison et à l'Autriche, remit tout en question du côté de l'Allemagne, rendit le courage aux Impériaux, fit reperdre aux Suédois une grande partie du terrain gagné depuis un an. Qu'allaient devenir les conquêtes de Bernard et cette armée « weimarienne », faible en nombre, mais formidable par la valeur et la discipline, qui n'avait de patrie que son camp, de souverain que son général? C'était, comme on l'a dit, « un petit empire à l'encan ». Les acquéreurs ne manquèrent pas.

Bernard, cependant, avait réglé sa succession en mourant. Il avait ordonné que le pays rangé sous son obéissance fût conservé à l'empire germanique par les mains de celui de ses frères qui en

accepterait la propriété, avec l'alliance de la France et de la Suède. Si aucun de ses frères n'acceptait ce legs redoutable, il le transférait à la France, à condition que les garnisons des villes fussent mi-partie allemandes et françaises, et qu'à la paix générale, tout fût restitué à l'empire germanique. Il laissait la conduite de l'armée au major-général d'Erlach, au comte de Nassau et aux colonels Oheim et Rosen, et léguait son cheval de bataille au brave commandant des troupes françaises associées aux Weimariens, à Guébriant.

Les dernières dispositions de Weimar en faveur de ses frères ne furent pas respectées et ne pouvaient guère l'être : ces princes n'avaient ni l'audace ni le génie nécessaires pour porter le fardeau d'un tel héritage; ils avaient accepté la paix de Prague et, l'eussent-ils rompue, la France ne pouvait se fier à eux. Ils parurent sentir eux-même leur insuffisance, et le débat s'engagea au-dessus d'eux et sans eux. La Suède, la Bavière, le prince palatin, qui cherchait partout des vengeurs, les princes de Brunswick, eussent bien voulu enchérir; mais le débat ne fut, ou, du moins, ne parut sérieux qu'entre la France et l'Autriche. Au fond, les quatre généraux weimariens et leurs compagnons d'armes ne feignirent d'écouter l'Autriche que pour se faire acheter à plus haut prix par la France. Le traité fut conclu le 9 octobre, par les soins du comte de Guébriant. Les quatre généraux et, après eux, leurs subordonnés, jurèrent fidélité à la France envers et contre tous, moyennant 2,100,000 livres par an et la conservation des gouvernements et des donations que leur avait octroyés Bernard. Le testament du feu duc fut exécuté dans ses dispositions immédiates, en tout ce qui ne concernait pas ses frères. Brisach, Benfeld et les autres villes d'Alsace occupées par les Weimariens, Freybourg, les villes forestières du Rhin et tout le Brisgau arborèrent les étendards français. Le duc de Longueville fut accepté comme général en chef par les Weimariens, avec Guébriant pour lieutenant. Ainsi la mort de Weimar, comme celle de Gustave-Adolphe, profita en définitive à la France, héritière du fruit des exploits qu'elle avait payés et partagés[1].

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, p. 185. — *Histoire du maréchal de Guébriant*, par Le Laboureur, l. II-III. — Levassor, t. V, p. 688-701.

On se hâta de reprendre les plans de Weimar et de réparer le temps perdu. L'armée franco-allemande, après avoir muni les villes d'Alsace et de Brisgau, descendit la rive gauche du Rhin jusqu'aux environs de Coblentz, emportant sur son passage Landau, Germersheim, Kreutznach, Oppenheim, Bingen, Ober-Wesel. On était à la fin de décembre : les généraux impériaux et bavarois, croyant que les Weimariens allaient passer le reste de l'hiver dans le Bas-Palatinat, s'éloignèrent pour prendre leurs quartiers. Guébriant, devenu l'âme de l'armée depuis la mort de Weimar, fit adopter par le duc de Longueville et par le conseil de guerre la résolution hardie de franchir le Rhin. Les ponts étaient rompus : on n'avait aucun moyen de les rétablir ; point de pontons, point de bateaux : on amusa, par quelques démonstrations, les détachements ennemis postés aux environs de Mayence ; pendant ce temps, Guébriant passait le fleuve à Baccarach, avec une poignée de soldats, les hommes dans des barques, les chevaux à la nage (28 décembre). Une fois à l'autre bord, il sut bien protéger la traversée du reste de l'armée, qui, malgré son petit nombre, mit huit jours et huit nuits à passer, car on n'avait que quelques misérables batelets. On ne put emmener de canon. Ce fut là le premier de ces passages du Rhin si fameux dans nos annales militaires[1].

Les Franco-Weimariens s'étendirent aussitôt dans la Vétéravie et dans la Hesse, obligèrent le landgrave de Darmstadt à capituler avec eux, ouvrirent leurs communications avec la vaillante landgrave de Cassel, qui venait de mettre sa petite armée à la solde de la France, et s'apprêtèrent à rejoindre les Suédois, au printemps, dans l'Allemagne centrale. L'année 1639 finit bien dans le nord.

Le midi avait donné de grands soucis au gouvernement français durant cette campagne. La fausse position où l'on se trouvait en Piémont avait continué d'amener de fâcheux résultats. Le parti espagnol avait à sa tête, dans ce pays, deux princes courageux, habiles et populaires, le cardinal Maurice et le prince Thomas ; le parti français soutenait une femme à la fois dévote et galante, pleine d'inconséquences et de contradictions, qui ne savait ni se défendre elle-même ni se laisser défendre par le roi

1. Levassor, t. V, p. 751.

son frère. La duchesse Christine s'était enfin résignée à disgracier et à emprisonner son confesseur, le jésuite Monot, qui la trahissait par haine contre Richelieu et contre la France; mais elle avait refusé de donner des quartiers d'hiver aux troupes françaises en Piémont. L'ennemi en profita pour envahir le Piémont avant la fin de l'hiver, tandis que les Français étaient encore en Dauphiné. Le général espagnol Lleganez s'avança, accompagné des deux princes de Savoie, Maurice et Thomas, et précédé par un décret de l'empereur, qui, en vertu des vieilles prétentions impériales à la suzeraineté de la Savoie, avait cassé le testament du feu duc Victor-Amédée et attribué la régence au cardinal Maurice. Un tel acte aurait eu fort peu de valeur si les dispositions populaires eussent été favorables à Christine; mais bien des gens trouvèrent que Maurice était encore très-modéré de ne revendiquer que la régence et de ne pas contester la légitimité du petit duc Charles-Emmanuel II, son neveu. Beaucoup de villes piémontaises se révoltèrent en faveur de Maurice et de Thomas; quelques autres furent prises par les Espagnols. Le cardinal de La Valette, avec le peu de troupes dont il disposait, avait grand'peine à préserver et à contenir Turin. Christine envoya son fils au delà des monts, à Chambéri, et implora à grands cris le secours de la France. Richelieu la pressa de remettre en dépôt au roi, comme une indispensable garantie, les places des Alpes voisines de Pignerol et celles qui servent de stations entre Pignerol et Casal : il la conjura aussi, dans l'intérêt de son fils, de recevoir des garnisons françaises à Turin et à Nice. Après bien des hésitations, la duchesse remit seulement aux Français Carmagnola, Savigliano et Chierasco (1er juin). Le duc de Longueville arriva, sur ces entrefaites, avec le corps d'armée de Franche-Comté, et les Français se retrouvèrent assez forts pour tenir la campagne; mais, tandis qu'ils recouvraient quelques petites places dans le voisinage des Alpes, la ville de Turin se livrait, dans la nuit du 26 au 27 juillet, au prince Thomas et à Lleganez. La duchesse n'eut que le temps de se réfugier dans la citadelle et d'y appeler les généraux français, qui sauvèrent la citadelle, mais ne purent reprendre la ville. Christine se retira au château de Suse. Le sénat ou cour suprême de Turin la déclara déchue de la régence.

Les deux partis s'arrêtèrent comme pour reprendre haleine : une trêve de deux mois et dix jours fut signée, le 14 août, par l'intermédiaire du nonce du pape. Les Français souhaitaient d'avoir le temps de se reconnaître : les princes de Savoie et le gouverneur de Milan commençaient à compromettre, en se divisant, une entreprise si heureusement commencée, et se disputaient la citadelle de Turin avant de l'avoir prise; Maurice et Thomas étaient peu disposés à servir d'instruments passifs à l'Espagne. L'importante ville maritime de Nice leur fut encore livrée par trahison durant la trêve et en violation de la trêve; mais ce fut là le terme de leurs succès.

La duchesse Christine était allée à Grenoble conférer avec le roi et le cardinal : on lui demanda son fils, pour l'élever à Paris, et toutes les places qui lui restaient, pour mieux assurer la recouvrance de celles qu'elle avait perdues. C'était dur; mais la perte de Turin et de Nice était un terrible argument. Elle refusa de livrer son fils, assurée qu'on ne tiendrait plus aucun compte d'elle dès qu'on serait maître du jeune duc : elle garda son fils dans le fort château de Montmélian; tout le reste de la Savoie, et les six ou sept forteresses que la duchesse tenait encore en Piémont, furent livrés aux Français. Le duc de Longueville venait d'être appelé sur le Rhin : le cardinal de La Valette était mort le 28 septembre, à Rivoli, d'une maladie aggravée par le chagrin de ses revers militaires et des disgrâces politiques de sa famille, disgrâces dans lesquelles il n'avait point été enveloppé, mais contre lesquelles il n'avait pu protéger ni son père ni son frère. Richelieu, qui exprima un vif regret de sa perte, le remplaça par le comte d'Harcourt, qui avait commandé la flotte de la Méditerranée cette année sans grand résultat. Richelieu s'était attaché plus étroitement ce prince lorrain, en le mariant à une de ses cousines, veuve du malheureux Puy-Laurens : le cardinal avait pressenti chez Harcourt un génie guerrier qui ne tarda point à se révéler avec un éclat extraordinaire.

Le nouveau général, secondé par des maréchaux de camp tels que Turenne, du Plessis-Praslin et La Motte-Houdancourt, débuta par refuser de prolonger la trêve et par ravitailler Casal et la citadelle de Turin. Serré, avec huit ou neuf mille hommes, entre

Lleganez et le prince Thomas, qui en avaient dix-huit mille à eux deux et qui tâchaient de l'affamer dans son camp de Chieri, il passa sur le ventre de Thomas, repoussa vigoureusement Lleganez (20 novembre) et gagna Carignan, où il s'établit dans de meilleurs quartiers d'hiver. Le brillant combat de la Rotta finit la campagne avec gloire en Piémont et donna de favorables augures pour l'an prochain[1].

L'attaque contre le territoire espagnol avait été renouvelée, cette année, non plus du côté des provinces basques, mais à l'autre extrémité de la chaîne des Pyrénées. Condé, malgré son déplorable échec de Fontarabie, avait obtenu la continuation de son commandement dans la Guyenne et le Languedoc. Il fallait de bien graves motifs politiques pour que Richelieu se résignât ainsi à compromettre le succès des opérations militaires, en les confiant à ce malhabile et malheureux capitaine : le cardinal jugeait nécessaire d'enchaîner à tout prix la maison de Condé à sa fortune, pour avoir des princes du sang à opposer au duc d'Orléans et au comte de Soissons, dans l'éventualité d'une régence; parrain du second fils de Condé, il s'apprêtait à marier une de ses nièces, une fille du maréchal de Brézé, à Louis de Bourbon, duc d'Enghien, fils aîné de ce prince. Et peut-être l'honneur d'allier la maison de Richelieu à la maison de Bourbon n'était-il pas ce qui le préoccupait le plus dans cette alliance; peut-être déjà son regard d'aigle avait-il deviné, chez le jeune duc d'Enghien, le héros qui devait être un jour le « grand Condé » et dont le bras pouvait consommer la réalisation de sa pensée; peut-être ne subissait-il le père qu'afin de s'assurer du fils.

La présence du brave maréchal d'Halluin-Schomberg auprès de Condé rassurait sans doute un peu Richelieu; mais le prince et le maréchal furent bientôt mal ensemble. Ils étaient entrés en Roussillon dans le courant de juin, avec une quinzaine de mille hommes, et avaient pris Aupoulx et attaqué Salces, petite, mais assez forte place, qui était la clef du Roussillon : Salces se rendit le 19 juillet; Condé prit ensuite et rasa quelques châteaux. Une

1. *Succincte narration*, à la suite des *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. IX, p. 347-348. — Griffet, t. III, p. 219 et suiv. — *Mém.* du maréchal du Plessis, 3e sér., t. VII, p. 364.

armée espagnole se rassemblait, cependant, à Perpignan : la Catalogne se levait pour reprendre Salces, comme le Languedoc s'était levé naguère pour défendre Leucate; douze mille hommes soldés par les Trois États de Catalogne joignirent l'armée du marquis de Los Balbases, qui, forte de vingt mille combattants, vint à son tour assiéger Salces (20 septembre). Schomberg resta posté à l'entrée du Roussillon, afin de troubler les opérations du siége, pendant que Condé allait appeler aux armes la noblesse et les milices de Languedoc, de Guyenne et d'Auvergne. Le 24 octobre, le prince et le maréchal, descendant par les sentiers escarpés des montagnes, parurent, à la tête de plus de vingt-cinq mille hommes, en vue du camp ennemi et y jetèrent l'effroi. Si l'on eût attaqué sur-le-champ, on eût vu probablement une nouvelle journée de Leucate. Schomberg voulait qu'on donnât le signal : Condé voulut attendre au lendemain. Dans la nuit, éclata un de ces terribles orages du Roussillon, qui changent les moindres ruisseaux des montagnes en effroyables torrents et les vallées en lacs. Tous les bagages furent noyés. L'armée française se débanda complétement. Les Espagnols, quoique très-maltraités eux-mêmes par la tempête, gardèrent leurs positions et se hâtèrent d'achever leurs travaux. Lorsque Condé, au bout de trois semaines, revint avec quinze ou seize mille hommes rassemblés à grand'peine, il trouva l'ennemi fortement retranché derrière des lignes qu'on essaya en vain de forcer : les assaillants furent repoussés en désordre (14 novembre). Le gouverneur de Salces, d'Espenan, se défendit encore jusqu'au 7 janvier 1640 et ne capitula que faute de vivres. La campagne de Roussillon se termina ainsi à l'avantage des Espagnols [1].

Cet avantage devait coûter cher à l'Espagne! Le bon accord, qui avait régné un moment entre l'armée espagnole et les populations catalanes et roussillonnaises, s'était complétement rompu durant le siége de Salces, et les moyens auxquels le cabinet de l'Escurial avait eu recours, afin de suppléer au zèle refroidi de la Catalogne, avaient excité dans toute cette province une colère qui devait enfanter bientôt de grands événements. La fermenta-

1. *Mercure françois*, t. XXIII, p. 262-597. — *Mém.* de Montglat, 3e sér., t. V, p. 86-87. — *Id.* de H. Campion, p. 126-139.

tion était égale aux deux bouts de la Péninsule ibérienne, en Catalogne et en Portugal.

L'agitation était bien vive aussi parmi les classes laborieuses de la population française, surchargées d'impôts qui grandissaient à mesure que décroissait l'aisance des contribuables. Tandis que Richelieu tâchait de préparer le soulèvement du Portugal et fomentait les troubles d'Écosse, l'Espagne et l'Angleterre espéraient l'insurrection de la Normandie. Le gouvernement n'eût pas mieux demandé que de prendre aux riches, aux privilégiés leur superflu au lieu d'arracher aux pauvres le nécessaire : en ce moment même, on tentait de tirer du clergé un impôt très-considérable; mais, dans une société si mal constituée, les difficultés étaient énormes pour faire ce qui était juste : il était plus aisé de suivre la pente de funestes et iniques routines, de frapper de droits multipliés les professions utiles et les objets de commerce, de créer des offices sans nombre, impôt qui, levé d'abord sur la vanité des riches, retombait en définitive sur le peuple. La Normandie avait toujours été pressurée entre toutes les provinces du royaume, en raison de sa richesse et de sa fertilité. Le pouvoir, importuné de ses plaintes, respectait peu ses priviléges : ses États, annuels de droit, n'avaient pas été convoqués de 1635 à 1637, et les impôts anciens et nouveaux avaient été perçus d'autorité et sans octroi, ce qui devait paraître d'autant plus dur aux Normands que leurs voisins les Bretons étaient, au contraire, traités avec beaucoup d'égards. Il est vrai que les Bretons témoignaient un grand zèle : les États de Bretagne, dans l'hiver de 1638 à 1639, votèrent un subside de deux millions. Les États de Normandie, assemblés en 1638 après une interruption de trois ans, adressèrent au roi le plus sinistre tableau de la situation du pays : ils montrèrent le commerce ruiné par les nouveaux droits, les campagnes désolées à l'envi par les soldats et par les agents du fisc, les prisons remplies par l'impitoyable gabelle, les villages déserts, les paysans s'enfuyant dans les bois. En admettant que les couleurs fussent un peu chargées, la réalité demeurait encore bien triste! Le système de la solidarité des habitants de chaque paroisse, depuis longtemps établi pour ce qui concernait les tailles, devenait une tyrannie, à mesure que le

nombre des insolvables augmentait et que leur part retombait sur leurs voisins : personne ne pouvait plus calculer ni ses charges ni ses ressources. La cour des aides de Rouen prit une résolution hardie et, par un arrêt du 4 juin 1639, défendit d'exercer dorenavant des poursuites pour solidarité. L'arrêt de cette cour fut cassé par un arrêt du conseil. Bientôt après, le bruit courut que des commissaires arrivaient pour établir la gabelle dans toute sa rigueur, « le sel baillé par impôt », dans le Cotentin et dans quelques autres cantons de Basse-Normandie, qui en avaient été jusqu'alors exempts. Un honnête gentilhomme du pays courut trouver le roi et peignit si vivement le désespoir populaire, que la commission fut révoquée.

Il était trop tard; la rébellion avait éclaté. Des agents de troubles, soldés par l'Angleterre[1] et par l'Espagne, firent passer pour le chef des monopoleurs et des maltôtiers l'homme qui venait de préserver la contrée de la gabelle et poussèrent le peuple aux derniers excès, afin de le compromettre irrévocablement. Le mouvement, commencé à Avranches, se propagea dans toute la Basse-Normandie. Partout, une multitude furieuse courait sus aux officiers de finances, aux partisans et à leurs commis, saccageait leurs bureaux, démolissait ou brûlait leurs maisons. Il suffisait de crier au monopoleur sur le premier passant pour qu'il fût massacré à l'instant. Des bandes armées s'organisèrent dans les campagnes et répandirent partout des proclamations menaçantes au nom d'un chef mystérieux qui s'intitulait le « général Jean-nuds-pieds ». Des aventuriers, des hobereaux ruinés, un prêtre, se donnaient comme les lieutenants de ce général imaginaire. La perception des impôts fut presque généralement interrompue (août-septembre).

Rouen, de son côté, avait donné à la Haute-Normandie le signal de la révolte. L'émeute y commença par les procureurs et leurs clercs, puis par les drapiers et teinturiers, puis par les rentiers de l'Hôtel-de-Ville, auxquels on ne payait pas leurs rentes. La population tout entière se souleva : on débuta par assommer quelques agents du fisc; tous les bureaux de perception furent

1. *Grotii Epist.* 1238, 1302, 1335, etc. — Grotius rapporte que des lettres, saisies à Caen, donnèrent la preuve des intrigues du gouvernement anglais.

ensuite pillés et brûlés : la maison du receveur général de la gabelle soutint un véritable siége pendant deux jours et fut prise d'assaut et saccagée : les archers et mesureurs de sel, qui l'avaient défendue, furent massacrés. Le parlement, qui avait à Rouen « la police et le commandement des armes », avait contribué à encourager indirectement l'émeute par quelques manifestations intempestives; quand il vit les choses aller si loin, il intervint sincèrement, mais trop tard pour rien empêcher (août 1639).

Le gouvernement, toutefois, accueillit d'abord assez bien les excuses et les protestations des divers corps judiciaires et administratifs de Rouen et attendit de leurs efforts le rétablissement de l'ordre; mais, quand Richelieu vit qu'on ne faisait aucune justice des coupables, qu'on ne rouvrait pas les bureaux de perception, qu'on n'enlevait pas même les barricades dressées dans les rues de Rouen, la colère succéda, chez le ministre, aux dispositions conciliantes. Il ne se hâta pourtant point de frapper les Rouennais : il résolut d'en finir d'abord avec les « nuds-pieds » de Basse-Normandie, qui continuaient de battre la campagne et de rançonner, de piller, de brûler tout ce qui, de près ou de loin, tenait au gouvernement ou au fisc. Au mois de novembre, le colonel Gassion, officier d'une activité, d'une vigilance et d'une audace à toute épreuve, qui s'était rendu la terreur des Impériaux dans les dernières campagnes, entra en Normandie avec un corps de six mille hommes et se porta sur Caen, qui avait eu, comme Rouen, ses émeutes. Les bourgeois de Caen se laissèrent désarmer : les excès des nuds-pieds avaient produit, dans les villes, une réaction favorable à l'autorité. Les nuds-pieds, pendant ce temps, essayaient de se saisir d'Avranches. Gassion y courut avec quinze cents soldats et quelque noblesse. Les nuds-pieds s'étaient barricadés dans les faubourgs d'Avranches et s'y défendirent avec fureur. Ils furent enfin forcés et passés au fil de l'épée. La potence, la roue et les galères achevèrent l'œuvre du glaive. Il n'y eut de résistance en aucun autre lieu.

Gassion marcha ensuite sur Rouen : la terreur avait remplacé l'effervescence publique; la petite armée de Gassion occupa Rouen sans résistance. Le parlement avait enfin ordonné le réta-

blissement des bureaux du fisc, mais trop tard pour qu'on lui en sùt gré. Deux jours après Gassion, le chancelier Séguier arriva à Rouen, investi de la pleine puissance royale, et réunissant en sa personne les pouvoirs judiciaire, administratif et militaire (2 janvier 1640). Ce dictateur par délégation remplit sans ménagement sa mission de rigueur : il interdit les cours souveraines, le corps-de-ville, tous les corps constitués de la ville et de la province, et les remplaça par des commissions royales; Rouen et plusieurs autres cités perdirent tous leurs priviléges; de nombreuses exécutions ensanglantèrent les places publiques; des condamnés, beaucoup plus nombreux encore, allèrent compléter les chiourmes des nouvelles galères construites en Provence, et beaucoup de gens compromis dans les troubles s'enfuirent à Jersey, à Guernesey et jusqu'en Angleterre. Le « commun peuple » fut partout désarmé. Rouen eut à subir une levée extraordinaire d'un million 85,000 livres. Tous les impôts anciens et nouveaux furent restaurés et l'arriéré exigé. La Normandie resta plus d'un an comprimée sous ce régime d'exception; ce fut seulement en 1641 que le parlement de Rouen fut rétabli, mais partagé en deux sections semestrielles, et que les villes recouvrèrent leurs franchises[1].

La prompte soumission de la Normandie fit évanouir l'espoir que les ennemis de la France avaient fondé sur cette grande province. Pendant la crise, Richelieu, inquiet, avait fait quelques secrètes ouvertures de paix à Olivarez. Le ministre espagnol ne sut pas saisir le moment et, lorsqu'il envoya, à son tour, à Richelieu, au commencement de 1640, un agent porteur de propositions que le cardinal n'eût point acceptées, même vaincu, il fut repoussé avec dédain. Le gouvernement français était bien plus fort et le tempérament du pays pouvait supporter de bien plus rudes épreuves qu'on ne le croyait au dehors; la France avait des ressources inconnues des autres et d'elle-même, et, malgré des

1. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. IV, p. 581-687; t. V, p. 1-105. — Le récit de M. Floquet est très-intéressant et plein de renseignements précieux; mais il faut se tenir en garde contre les préventions de l'auteur, qui épouse un peu trop les passions provinciales, ne tient aucun compte des terribles nécessités qui pressaient le pouvoir central et impute à Richelieu des maux qui résultaient surtout de la mauvaise organisation de la société. — *Mém.* de Montglat, p. 87.

misères trop réelles, elle se soutint, elle resta une et debout, tandis que l'Espagne chancelait épuisée et se déchirait de ses propres mains, tandis que l'Angleterre se débattait en proie au génie des révolutions. Il devait suffire d'un cri de victoire pour faire oublier à la France tous ses maux, et les jours de victoire étaient proches. Le Dieu des combats allait enfin couronner l'inflexible persévérance de Richelieu.

LIVRE LXXI

RICHELIEU, *suite.*

GUERRE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE, suite. — Énormité des impôts. Luttes de Richelieu avec le clergé et la cour de Rome. Bruits de patriarchat. — Victoires d'Harcourt en Italie. Secours de Casal. Prise de Turin. — Prise d'Arras.—Victoire navale de Cadix. — Révolte de la Catalogne et du Roussillon. Ces deux provinces se donnent à la France. Révolution du Portugal. Barcelone repousse les Castillans. Siége de Tarragone. Exploits maritimes. — Complot et révolte du comte de Soissons. Bataille de la Marfée. Mort du comte. — Progrès en Artois. — Prise de Coni. — Les Franco-Suédois devant Ratisbonne. Victoires de Guébriant à Wolfenbuttel et à Kempen. — Prise de Collioure. Siége de Perpignan. Le roi et Richelieu en Languedoc. — Complot de Cinq-Mars. Péril de Richelieu. — Échecs en Artois et à Honnecourt. — Le roi sacrifie Cinq-Mars. Procès et exécution de Cinq-Mars et d'Augustin de Thou. — Sedan cédé à la France. — Retour de Richelieu à Paris. — Victoire navale de Vineros. Prise de Perpignan. Le Roussillon entier à la France. Victoire de Lérida. — Succès en Italie. Prise de Tortone. — Succès des Suédois. — TRIOMPHE ET MORT DE RICHELIEU. — Sa politique lui survit. Mort de Louis XIII. AVÉNEMENT de LOUIS XIV. ANNE D'AUTRICHE régente. MAZARIN premier ministre. Anne d'Autriche continue la politique de Richelieu.

1640 — 1643.

De gigantesques efforts étaient encore nécessaires pour atteindre le but vers lequel la France avait fait des progrès si lents, durant cinq années de terribles incertitudes. La guerre avait coûté 60 millions par an depuis 1635 : elle en dévora 70 en 1640 et l'on ouvrit la campagne avec plus de cent régiments d'infanterie et de quatre cents cornettes de cavalerie, faisant environ cent cinquante mille fantassins et trente mille cavaliers. On n'en devait pas même rester là : l'impôt grandit encore démesurément l'année suivante et, de 80 millions environ où il était en 1639, il s'éleva, en 1641, jusqu'à 118. Sous la régence de Marie de Médicis, l'impôt ne dépassait pas 31 millions. Dans les premières

années de Richelieu, il avait monté à 36 et 40, et, en 1626, Richelieu lui-même avait dit aux notables qu'on ne pouvait appesantir le fardeau des peuples, « qui contribuent plus par leur sang que par leurs sueurs » !... Sans doute, on doit tenir compte et de la multiplication constante des métaux précieux et du changement opéré dans la valeur respective du marc et de la livre : le marc d'argent représentait maintenant non plus 20 livres, comme sous Henri IV, mais 25 (en 1636), puis 26 livres 10 sous (en 1640). L'accroissement des charges publiques demeurait toutefois effroyable, ces réserves faites[1] !

Un des principaux expédients auxquels on eut recours, fut le rétablissement de cette pancarte ou droit du sou pour livre sur toutes les marchandises vendues, qui avait fait tant de bruit sous Henri IV. On le nomma la subvention du vingtième. Plusieurs provinces et beaucoup de villes se rachetèrent, par des droits d'entrée ou de sortie, ou par abonnement, de cet impôt fertile en vexations. Tous les anoblissements accordés depuis trente ans furent révoqués; toutes les exemptions de tailles furent suspendues pour le temps que durerait la guerre; les officiers des cours souveraines et les secrétaires du roi furent seuls exceptés, avec les privilégiés qui avaient servi trois ans à la guerre ou y servaient présentement; les gentilshommes qui étaient aux armées avaient récemment obtenu de ne pouvoir être poursuivis pour dettes durant un an[2].

Les questions d'impôt furent l'occasion de débats très-vifs entre

1. *Succincte narration*, etc., à la suite des *Mémoires* de Richelieu, dans la coll. Michaud, 2e sér., t. IX, p. 343-348. — *Testament politique*, p. 343. — Levassor, t. VI, p. 21. — *Mémoire sur l'état des finances, depuis* 1616 *jusqu'en* 1644; ap. *Archives curieuses*, t. VI, p. 60. — Forbonnais, *Recherches sur les finances*, t. I, p. 229-234. En 1640, à la suite de diverses opérations fort mal entendues sur les monnaies, on sortit de la confusion qui régnait dans cette matière, en décriant les espèces d'or trop légères et en les refondant en *louis d'or* au même titre que les pistoles d'Espagne, qui valaient 10 livres tournois. La fabrication au moulin fut adoptée par l'influence du chancelier Séguier. Les premiers écus d'argent furent frappés en 1641; on n'avait connu jusqu'alors que les écus d'or.

2. Isambert, t. XVI, p. 527-528. — Parmi tant d'embarras, on ne perdait pas entièrement de vue les améliorations intérieures. L'achèvement du canal de Briare, cette importante création de Sulli, fut confiée à une compagnie par une ordonnance de 1639; Isambert, t. XVI, p. 488. — En 1632 avait été publié un règlement pour rendre navigables les rivières d'Ourcq, de Vesle, d'Eure et d'Étampes. — Isambert, t. XVI, p. 369.

le gouvernement et le clergé, débats qui offrirent des incidents d'un haut intérêt et qui se compliquèrent d'une lutte assez sérieuse entre Richelieu et la cour de Rome. Le cardinal voulait bien introduire les gens d'Église dans l'administration, dans la diplomatie, dans l'armée, partout; mais c'était à condition que le clergé fût dans l'État, fût à l'État et contribuât, dans une proportion équitable, aux charges publiques. Il s'efforçait, et de dominer l'épiscopat, et de nationaliser le clergé régulier, trop habitué à chercher ses inspirations chez l'étranger. Il tâchait de concentrer dans ses mains la direction des principaux ordres; depuis longtemps abbé général de Cluni et de Marmoûtier, il s'était fait élire, vers 1635, abbé général de Cîteaux et de Prémontré. Le saint-siége refusa les bulles pour Cîteaux et Prémontré, empêcha l'union de Cluni à la réforme de Saint-Maur, union projetée par Richelieu, et entreprit d'enlever sourdement au cardinal l'influence qu'il exerçait sur la congrégation remuante des capucins, transformée par le père Joseph en une pépinière d'agents diplomatiques dévoués à la France. Le pape avait toujours, sous divers prétextes, refusé le chapeau rouge à Joseph et, après la mort de Joseph, il le refusa de même à Mazarin, que recommandait la cour de France. Dès les premiers mois de 1638, l'aigreur était extrême de part et d'autre. Le vieil Urbain VIII étant tombé malade, les politiques de la cour et même plusieurs évêques commencèrent à dire librement que, si le conclave élisait un pape ennemi de la France, on lui lèverait l'obédience et qu'on ferait un Patriarche! « Tout le monde », écrivait Grotius dans une lettre du 5 juin 1638, « donne déjà une si belle dignité au premier ministre ».

On ne saurait douter que Richelieu n'ait été souvent frappé des complications et des embarras énormes que les rapports avec Rome suscitaient journellement dans les pays catholiques, et de l'incompatibilité de ces rapports avec l'indépendance et l'unité nationales. La pensée de se faire chef d'une église nationale qui ne reconnaîtrait plus au pape qu'une préséance honorifique, et à laquelle on rallierait les protestants par des concessions faites aux dépens de Rome[1], traversa certainement plus d'une fois son

1. Bayle (art. Amyraut) raconte que Richelieu fit faire au célèbre ministre Amy-

esprit; mais, homme pratique avant tout, il recula devant les difficultés et les dangers d'une rupture avec le saint-siége. Quand les passions religieuses ne poussent point à une telle révolution, elles tournent nécessairement contre, et ce n'était pas au milieu

raut des ouvertures d'accommodement sur le fait de la religion. Il prétend que l'agent du cardinal fit entendre qu'on sacrifierait l'invocation des saints, le purgatoire et le mérite des œuvres; qu'on accorderait la coupe aux laïques; qu'on créerait un patriarche, si Rome refusait de transiger sur les limites de son pouvoir. Seulement, le cardinal maintenait le dogme de la présence réelle, ce qui aurait arrêté Amyraut. Le plus curieux de l'affaire, c'est que le porteur des propositions de Richelieu était le jésuite Audebert. *V.* aussi *Grotii Epist.* 82, et *Ruar. Epist.* p. 402. — Les détails de l'anecdote sont fort risqués; mais le fond est vrai. Il paraît que Richelieu eut d'abord l'idée d'une grande conférence religieuse, d'un nouveau colloque de Poissi, qui serait autorisé par le Saint-Siége. Il comptait ouvrir la dispute en personne, et, très-confiant dans sa science théologique, il espérait, dit-on, avec l'aide de quelques habiles auxiliaires, ramener les ministres à la doctrine de l'Eglise, puis préciser par des édits les résultats de la conférence; les particuliers qui ne voudraient pas se rallier à l'exemple de leurs pasteurs seraient sommés de quitter la France. *V.* Auberi, *Histoire du cardinal de Richelieu*, et Ranke, *Histoire de France*, l. x, c. 7, d'après une vie manuscrite du pape Urbain VIII. Richelieu, qui, tant de fois, avait formellement condamné l'emploi de la force en matière de religion, se serait donc cru autorisé, non-seulement à interdire le culte public, mais à bannir les réformés ou à contraindre leurs consciences, parce que les chefs spirituels de la Réforme auraient cédé, comme si le droit d'un seul n'était pas aussi respectable que celui de cent mille! Richelieu et la plupart des adversaires du système de persécution condamnaient les violences et les guerres religieuses bien plus au point de vue du patriotisme et du bien public que du droit de la conscience individuelle, quoique Richelieu, dans sa polémique contre les calvinistes, les ait attaqués sur leur intolérance. La notion de l'inviolable liberté humaine était bien faible encore, comme on ne le vit que trop sous le règne suivant.

Le cardinal comptait agir sur les ministres par d'autres ressorts que ceux de la discussion : les dons et les pensions faisaient partie de ses arguments théologiques. Dès le temps de Luines, Louis XIII avait fait un fonds pour les « conversions ». Richelieu continua.

Rome, cependant, refusa son concours. Richelieu persista, et ce fut alors qu'il entra dans une voie de concessions que Bayle exagère sans doute; il poussa les auteurs et les prédicateurs catholiques et protestants à parler et à écrire dans un sens de transaction et de conciliation, au point d'exciter les vives plaintes du nonce du pape (*V.* Ranke, *ibid.*). Il chargea un ministre converti, du Laurens, de préparer la matière de la controverse qu'il se proposait de soutenir publiquement. Du Laurens a publié un résumé partiel de ces écrits longtemps après, en 1667. Dans les détails très-curieux que donnent là-dessus les *Lettres* du célèbre oratorien Richard Simon (t. I, let. 1, 2, 6; 1702; in-12), il n'est question de céder aux protestants que sur le mot de *transubstantiation* en maintenant l'idée de *changement réel* de la substance; mais peut-on se fier entièrement au témoignage de du Laurens recueilli par Simon? Du Laurens n'est nullement croyable quand il assure que la plupart des ministres répondirent favorablement aux émissaires jésuites que leur dépêcha le cardinal. La conférence eût certainement échoué, et il ne faut guère voir dans ce grand projet que cette part de chimérique qui se rencontre souvent dans les plus pratiques et les plus solides génies.

de la grande lutte politique où Richelieu était engagé, qu'il pouvait, sans témérité, provoquer une lutte religieuse. Il ne s'arrêta donc pas à l'idée d'une séparation : il eût bien voulu arriver au même but par un chemin moins direct, en se faisant nommer légat perpétuel du saint-siége, comme l'avait été jadis le cardinal d'Amboise, et en tâchant de transformer cette légation en une institution permanente; mais Rome sut toujours se défendre d'une telle concession.

Richelieu tenta du moins de relâcher le lien qu'il ne croyait pas devoir rompre. La cour de Rome, depuis quelque temps, redoublait d'exactions sur l'expédition des bulles et sur les annates, et un certain nombre d'évêques, nommés par le roi, attendaient en vain leurs bulles. Le gouvernement français menaça de se passer de bulles pour installer ses évêques et défendit tout envoi d'argent à Rome (juin 1638). Sur ces entrefaites, Pierre Dupui, le publiciste érudit qu'on était accoutumé à voir justifier toutes les entreprises de Richelieu par les précédents historiques, publia, sans nom d'auteur et sans privilége, son grand ouvrage des *Libertés de l'Église Gallicane*. Le célèbre traité de Pierre Pithou sur le même sujet n'avait été que le point de départ de Dupui, qui offrait au pouvoir royal un immense arsenal, non-seulement contre Rome, mais contre le clergé. Les libertés gallicanes, en effet, étaient comprises bien différemment par les gens d'église et par les laïques, surtout par les gens de robe : pour les premiers, les libertés consistaient dans de certaines réserves vis-à-vis de l'autorité romaine, dans ces droits d'élections enlevés aux chapitres et aux communautés par le concordat, et dans l'exception de toutes charges publiques; pour les autres, les libertés gallicanes étaient au contraire l'indépendance du pouvoir temporel vis-à-vis de l'Église et, du moins en tendance, la subordination du clergé à l'autorité civile, « l'érastianisme » de Grotius, ou peu s'en faut. Les parlements, malgré leur haine pour Richelieu, applaudirent à l'œuvre de son protégé. Le clergé jeta un cri de colère, au premier aspect d'un livre qui, d'une part, niait que le pape eût exercé aucune autorité en Gaule jusqu'au huitième siècle et, de l'autre, attaquait toutes les immunités ecclésiastiques en matière d'impôt comme de juridiction.

Le gouvernement ne prit pas ouvertement le livre des *Libertés* sous son patronage. Sur la plainte du nonce, le livre fut même supprimé par arrêt du conseil, sous prétexte du défaut de privilége (20 novembre 1638). Mais il continua de se vendre à peu près publiquement. Le 9 février 1639, dix-huit évêques, réunis chez le vieux cardinal de La Rochefoucauld, dénoncèrent cette « œuvre du diable » à leurs collègues par une lettre fulminante. Dupui répliqua par une véhémente apologie. Le gouvernement, lui, ne discuta point : il agit. Un édit du 18 avril 1639 somma tous les bénéficiers, communautés et autres gens de main-morte de payer l'amortissement au roi pour tous les immeubles par eux acquis depuis l'an 1520 et dont le droit d'amortissement n'aurait point été acquitté. Dès le moyen-âge, dès les premières tentatives faites par l'État pour organiser ses ressources, on avait senti le tort immense que faisait à la société et au gouvernement l'amortissement des propriétés et, n'osant défendre aux gens de main-morte d'acquérir, on avait grevé leurs acquisitions de droits très-considérables. C'étaient ces droits que le clergé avait réussi à faire tomber en désuétude et que Richelieu revendiquait, d'après l'exemple donné en 1520 par François Ier. Les droits réclamés s'élevaient du sixième au tiers de la valeur des propriétés acquises, suivant leur nature. Les officiers de finances assuraient qu'il s'agissait pour le roi de 80 millions. L'édit déclarait nettement que les gens de main-morte ne possédaient des immeubles en France que par la pure grâce du roi.

Le corps entier du clergé était en proie à une agitation inexprimable, que redoublèrent de nouvelles mesures. Une ordonnance royale aliéna 200,000 livres de rentes sur les rentes de l'Hôtel de Ville, garanties pour cinq ans seulement encore par le clergé, et imposa au clergé, pour ces 200,000 livres, une garantie perpétuelle sans son aveu. Un édit d'une tout autre nature renouvela et aggrava les peines portées contre les mariages clandestins et contre les ecclésiastiques qui les consacraient, prescrivit de nouvelles formalités pour s'assurer du consentement des parents ou tuteurs, et déclara ce consentement indispensable à tout fils ou fille et même veuf ou veuve âgés de moins de vingt-cinq ans (novembre 1639). Le clergé, Rome surtout, considérait comme

une usurpation cette intervention du pouvoir civil dans la loi du mariage[1].

Le pape, cependant, avait fait quelques pas vers une transaction, en accordant des bulles à quelques-uns des évêques nommés par le roi, lorsqu'une querelle survenue entre le maréchal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, et le gouvernement romain, porta les choses à l'extrémité. L'écuyer de l'ambassadeur ayant été tué, en représaille d'un acte de violence qu'il avait commis contre les agents de la justice romaine, et sa tête ayant été exposée, comme celle d'un malfaiteur, sur le pont Saint-Ange, l'ambassadeur déclara le droit des gens violé et cessa tous rapports avec la cour de Rome (octobre 1639). Sur ces entrefaites, le pape refusa les honneurs funèbres d'usage au cardinal de La Valette, mort en portant les armes sans dispense. La cour de France éclata : on menaça le pape d'un concile national et même général; le roi ferma sa porte au nonce et interdit aux évêques toutes communications avec ce représentant du saint-père. Un arrêt du parlement, du 12 décembre, ordonna que les informations de vie et mœurs des évêques, abbés, etc., nommés par le roi, que les nonces s'arrogeaient de faire depuis quelques années, fussent faites par les diocésains, conformément aux droits de l'église gallicane et à l'ordonnance de Blois, de 1578.

Le gouvernement français, au moment où il se heurtait si vivement contre Rome, parut se radoucir vis-à-vis du clergé national : une déclaration du 7 janvier 1640 annonça que le roi se contenterait, pour l'amortissement, d'une levée de 3,600,000 l. C'était un peu loin des 80 millions dont parlaient les gens de finances pour faire peur aux gens d'église. Il est vrai que, vers le même temps, les agents du fisc obligeaient les prêtres à financer pour le maintien de leurs exemptions de taille, et qu'on essayait de revenir ainsi à la grande ordonnance de 1634. Le clergé cria si fort, que le pouvoir recula encore une fois sur ce point. Les ordres religieux établis depuis trente ans, ainsi que les carmélites et les jésuites, furent exemptés de payer leur part des 3,600,000 livres. Faveur redoutable! Richelieu avait depuis long-

1. *Mercure*, t. XIII, p. 367; 393.

temps neutralisé les jésuites français en les prenant par l'intérêt matériel : il voulait davantage d'eux et l'obtint : on vit des jésuites écrire pour le pouvoir civil contre les indemnités du clergé et se faire condamner par l'inquisition de Rome, par les évêques français et même par les sorbonistes! L'un d'eux, le père Rabardeau, avait avancé que la création d'un patriarche n'avait rien de schismatique et que le consentement de Rome n'était pas plus nécessaire pour cela qu'il ne l'avait été pour établir les patriarches de Constantinople et de Jérusalem[1]! Jamais si profonde atteinte n'avait été portée à l'esprit et à la discipline de la compagnie de Jésus et Richelieu n'a peut-être rien fait de plus étonnant.

Sur ces entrefaites, arriva de Rome le « signor Giulio Mazarini », chargé non officiellement, mais officieusement, d'une mission de conciliation. Rome avait peur. Mazarin ne devait plus retourner en Italie; il s'attacha désormais entièrement à Richelieu. Mais à peine Mazarin était-il à Paris, qu'un nouvel orage s'éleva. Un prêtre, appelé Hersent, publia, sous le titre d'*Optati Galli liber*, un pamphlet latin où il dénonçait aux évêques français les projets de ceux qui s'apprêtaient, disait-il, à jeter la France dans le schisme. Le parlement, continuant de faire cause commune avec son ennemi Richelieu contre d'autres ennemis, proscrivit l'*Optatus Gallus* par un arrêt dans lequel il enveloppa la lettre des dix-huit évêques contre le livre de Dupui. Les évêques désavouèrent l'*Optatus Gallus*. Le gouvernement reprit sa marche agressive et, ne se contentant plus des 3,600,000 livres réclamés, somma tous les bénéficiers de payer le sixième de leur revenu pendant deux ans (6 octobre 1640). L'agent général du clergé fit opposition. Les agents du fisc procédèrent par saisies. Le clergé cria au sacrilége. Malgré les défenses du roi, on s'assemblait dans les provinces, on protestait, on en appelait à Rome. Il faut voir, dans les mémoires de l'archevêque de Toulouse, Montchal, à quel paroxysme arrivèrent les haines sacerdotales contre ce « tyran », cet « apostat », qui prétendait courber l'Église sous une servitude jusqu'alors inouïe, ou, en d'autres termes, asseoir d'autorité une portion permanente des dépenses publiques sur l'ordre qui possédait un tiers du sol de la France.

1. Caillet, *De l'administration en France sous Richelieu*, p. 99.

Le clergé sentait l'impossibilité de refuser toute contribution; mais il entendait ne rien payer que par son libre octroi et par exception, en sauvant ainsi le principe de sa « franchise ».

Le temps de l'égalité n'était pas venu! il fallut encore transiger! Richelieu consentit à diminuer ses prétentions et à tenir d'une assemblée ecclésiastique ce qu'il était trop difficile d'exiger d'autorité. Les poursuites et les saisies furent suspendues et une assemblée générale fut convoquée à Mantes pour le commencement de 1641. Les archevêques de Sens et de Toulouse, tous deux hostiles au gouvernement, furent élus présidents. Le gouvernement demanda 6,600,000 livres, tout compris. Les débats furent très-longs et très-orageux. La majorité, opposante mais timide, n'osait suivre l'impulsion des violents ennemis du ministre : la minorité, dévouée à Richelieu, se montrait singulièrement provocante et hardie. « Doutez-vous », s'écria un jour l'évêque d'Autun, « que tous les biens de l'Église ne soient au « roi, et que, laissant aux ecclésiastiques de quoi pourvoir à leur « nourriture et entretenement, Sa Majesté ne puisse prendre « tout le surplus? »

Qu'on substitue « l'État » au « roi », et, pour les hommes du dix-septième siècle, ces deux mots étaient synonymes, on se croira non point en 1641, mais en 1789!

D'autres évêques appelaient Richelieu « le chef de l'église gallicane ». Montchal prétend, dans ses mémoires, que, si Richelieu avait eu la majorité, il se serait fait déclarer patriarche par l'assemblée. Quoi qu'il en fût, on ne débattit que la question d'argent. Le gouvernement se réduisit à 5 millions et demi, que la majorité accorda enfin (27 mai). Les deux archevêques-présidents et plusieurs évêques protestèrent et furent expulsés de l'assemblée par ordre du roi comme factieux et perturbateurs. Une bulle papale, qui renouvela les censures fulminées par les papes et les conciles contre les envahisseurs des biens de l'Eglise, n'effraya pas Richelieu (5 juin). Rome n'osa le pousser à bout. Le consentement de la majorité à l'impôt avait sauvé la forme, et le saint-père ne crut pas devoir continuer les hostilités : il y eut une sorte de replâtrage pour l'affaire du maréchal d'Estrées, et les rapports officiels se rétablirent entre les deux cours. Le chapeau de cardinal,

donné à Mazarin, fut le gage d'une apparente réconciliation[1].

Ces débats, dans un autre temps, eussent fortement remué l'opinion publique; mais la grandeur des événements politiques et militaires était telle qu'il restait à peine quelque attention au peuple pour les mouvements du clergé. Le fracas des batailles et des révolutions couvrait la voix des pamphlétaires et des orateurs ecclésiastiques.

Contrairement à l'attente générale, ce fut la guerre d'Allemagne, qui, en 1640, présenta le moins d'intérêt et de résultats. Le passage du Rhin par la petite armée franco-weimarienne avait décidé la landgrave de Hesse-Cassel et les ducs de Brunswick et de Lunebourg à reprendre les armes contre l'empereur. Les Franco-Weimariens, les Hessois et les Brunswickois opérèrent leur jonction avec les Suédois à Erfurth, au commencement de mai. Les Impériaux et les Bavarois se réunirent, de leur côté, sous les ordres de Piccolomini, rappelé des Pays-Bas par l'empereur. Le feld-maréchal impérial manœuvra si habilement, qu'il empêcha les confédérés de s'étendre dans les états de l'empereur et de ses alliés et les resserra dans la Westphalie et la Basse-Saxe, sans se laisser amener à une bataille générale. Guébriant, qui était le véritable chef des Français, sous le nom du duc de Longueville toujours malade, continua de déployer des talents supérieurs et comme militaire et comme diplomate; mais le feld-maréchal suédois Baner, génie violent, inégal et passionné, ne se soutint pas au niveau de lui-même. Vers l'automne, les Franco-Weimariens se cantonnèrent dans la Hesse et les Suédois sur le Weser, avec promesse de se rejoindre sous peu.

Tandis qu'en Allemagne la lutte demeurait incertaine, presque partout ailleurs la Providence semblait enfin arrêter son choix entre les deux ministres-rois, ou plutôt entre les deux systèmes qui se disputaient l'Europe.

1. *Mém.* de Montchal, t. I, II; Rotterdam; 1728. Ces *Mémoires*, quoique dictés par le plus violent esprit de parti, sont d'une grande importance. — *Mercure françois*, t. XXIII, p. 367-403. — *Mém.* de Richelieu, 2e sér., t. IX, p. 393. — *Mém.* d'Omer Talon, p. 62-67-73. — Levassor, t. V, p. 650-738. — E. Dupin, *Histoire ecclésiastique du XVIIe siècle*, t. I, p. 626. — *Histoire de la publication des livres de P. Dupui sur les libertés gallicanes*, par G. Demante, ap. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. V, p. 585 et suiv.

En Italie, les succès des armes françaises dépassèrent toutes les espérances suggérées par ce beau combat de La Rota qui, à la fin de l'année précédente, avait arrêté les progrès des Espagnols et des princes savoyards.

Au commencement d'avril, le gouverneur de Milan, Lleganez, avait entrepris le siége de Casal, comptant sur les intrigues qu'entretenait dans cette ville la princesse régente de Mantoue, qui, sans oser se déclarer ouvertement contre les Français, leur nuisait de tout son pouvoir. L'attaque de Casal excita beaucoup d'agitation dans les états italiens. On comprit, à Rome et à Venise, quelle prépondérance tyrannique la prise de Casal donnerait à l'Espagne dans la Péninsule; le pape et la république, malgré les griefs d'Urbain VIII contre Richelieu, contractèrent ensemble une alliance défensive, levèrent des troupes et protestèrent, au nom du jeune duc de Mantoue, contre l'invasion du Montferrat par les Espagnols.

Avant que Rome et Venise eussent pu joindre les effets aux paroles, le sort de Casal fut décidé. Les intrigues de la princesse de Mantoue échouèrent : les habitants de Casal, affectionnés aux Français, secondèrent chaleureusement la résistance de la garnison. Lleganez persista dans son entreprise : il avait au moins dix-huit mille soldats devant Casal; il savait que la garnison ne dépassait pas quinze cents hommes et que l'armée française de Piémont ne pouvait mettre en campagne plus de dix mille combattants. Il ne crut pas que le comte d'Harcourt osât tenter le secours de Casal avec des forces si inférieures. Il se trompa. Le 28 avril, la petite armée française parut en vue des lignes espagnoles : elle ne comptait que sept mille fantassins et trois mille chevaux; mais elle avait à sa tête quatre chefs dont le moindre était digne de rivaliser avec les plus illustres capitaines des guerres d'Allemagne; c'étaient Harcourt, Turenne, du Plessis-Praslin et La Motte-Houdancourt.

Lleganez, infatué de sa supériorité numérique, voulut défendre à la fois tous les points d'une circonvallation vaste et faible : cette faute le perdit. Le 29, au point du jour, les Français, formés en colonnes, chargèrent avec une irrésistible furie et forcèrent les lignes sur deux ou trois points : l'ennemi ne put se ral-

lier et la déroute fut complète; six mille des assiégeants furent tués, pris ou noyés dans le Pô. Lleganez, désespéré, s'enfuit à Bremo, abandonnant canons, tentes et bagage.

Le général vainqueur poursuivit le cours de ces héroïques témérités qui lui réussissaient si bien. Il retourna brusquement contre Turin et investit, avec une dizaine de mille hommes, cette grande ville tout hostile aux Français et défendue par plus de six mille soldats que commandait le prince Thomas (9 mai). L'occupation de la citadelle par une garnison française, qui s'y était maintenue depuis l'année précédente, rendait le succès possible; mais Harcourt se trouva bientôt dans une position étrange et périlleuse. Lleganez, brûlant de réparer sa défaite, avait réuni aux débris de son armée tout ce qui restait de forces à l'Espagne dans le Milanais : il vint, avec environ quinze mille hommes, s'établir en arrière des Français et coupa les chemins de Pignerol et de Suse, d'où Harcourt tirait ses convois (commencement de juin). Ainsi la ville assiégeait la citadelle; Harcourt assiégeait la ville et Lleganez assiégeait Harcourt. La disette sévit bientôt dans le camp français, que harcelaient des sorties meurtrières, et les généraux commençaient à craindre d'être réduits à lever le siége, quand la nouvelle de l'approche d'un renfort considérable, arrivé d'au delà des monts, décida chefs et soldats à patienter.

Pendant ce temps, les deux généraux ennemis étaient assez mal d'accord. Lleganez voulait continuer d'affamer les Français; le prince Thomas prétendait les chasser de vive force. L'annonce du secours attendu par les Français obligea Lleganez à céder aux instances de Thomas. Le 11 juillet, le camp d'Harcourt fut attaqué par l'armée espagnole, divisée en deux corps, et par la garnison de Turin. Les Français s'étaient réunis dans leurs deux principaux quartiers : le comte d'Harcourt et du Plessis-Praslin repoussèrent l'attaque dirigée par Lleganez en personne; mais le quartier de La Motte-Houdancourt fut forcé par don Carlos de La Gatta, lieutenant de Lleganez. Si La Gatta eût poussé La Motte et fût venu prendre en flanc Harcourt et du Plessis, l'armée française eût été en grand péril : par bonheur, il ne songea qu'à entrer dans Turin et à joindre le prince Thomas. Thomas et La

Gatta ressortirent ensemble de la ville; mais déjà La Motte avait rallié ses gens et détruit l'arrière-garde de La Gatta, restée hors des murs. Harcourt, La Motte et du Plessis repoussèrent de nouveau Lleganez et rejetèrent Thomas et La Gatta dans la ville. La nuit vint. Le lendemain, Turenne amena de Pignerol au camp six mille fantassins et douze cents chevaux arrivés de France.

Les rôles étaient changés : Lleganez fut contraint d'abandonner ses positions; la disette passa du camp français dans la ville; La Gatta essaya en vain de sortir de Turin pour rejoindre Lleganez, et les deux mille soldats qu'il avait amenés dans Turin ne servirent qu'à consommer les vivres des habitants. Deux mois se passèrent ainsi : Lleganez était resté campé en vue de la ville; toutes ses tentatives partielles et celles de Thomas avaient été déjouées; Thomas, qui correspondait avec le général espagnol au moyen de boulets creux lancés par des mortiers de grande portée, le somma de faire un dernier effort. Les Espagnols et les Français avaient reçu de part et d'autre des renforts qui se faisaient équilibre : les chances d'une attaque étaient devenues de moins en moins favorables. Lleganez ne se hasarda qu'avec répugnance et, soit hésitation dans ses mouvements, soit difficultés de terrain, il n'arriva devant la contrevallation française que lorsque Thomas avait été déjà repoussé avec perte dans l'assaut qu'il avait donné à la circonvallation. Lleganez se retira sans rien entreprendre (14 septembre). Huit jours après, Harcourt entra dans Turin. Le prince Thomas évacua la capitale du Piémont par une capitulation qui lui permit de se retirer à Yvrée avec ce qui lui restait de troupes (22 septembre). Le siége de Turin avait duré quatre mois et demi. La campagne d'Italie en 1640 prouva que désormais aucune vertu militaire ne manquait plus aux troupes françaises ni à leurs chefs. « J'aimerais mieux être général Harcourt qu'empereur! » s'écria le fameux Jean de Weert, en apprenant la conquête de Turin [1].

1. *Mém.* du maréchal du Plessis, 3e sér., t. VII, p. 364-366. — *Gazette de France* du 31 mai 1640. — *Mercure françois*, t. XXIII, p. 560-632. — *Succincte narration*, 2e sér., t. IX, p. 349-350. — Levassor, t. VI, p. 21-43; 83-88. — Griffet, t. III, p. 260-263.

La guerre des Pays-Bas, sans offrir d'aussi émouvantes péripéties ni un caractère aussi héroïque, eut un résultat encore plus important pour la France. La Belgique avait dû être assaillie par quatre corps d'armée, deux français et deux hollandais. Le subside payé par la France aux Provinces-Unies avait été porté à 1,600,000 livres et beaucoup d'argent avait été distribué en outre au prince d'Orange et aux chefs de la république, afin de les exciter à agir plus énergiquement. Frédéric-Henri avait promis d'attaquer Dam et Bruges; le maréchal de La Meilleraie devait opérer sur la Meuse et les maréchaux de Châtillon et de Chaunes du côté de l'Artois. Le plan de campagne ne réussit pas tel qu'il avait été conçu : le cardinal-infant parvint encore une fois à repousser les Hollandais; La Meilleraie, qui s'était avancé entre Sambre et Meuse, échoua contre Charlemont et Marienbourg (mai 1640), et ses troupes souffrirent beaucoup du mauvais temps et de la rudesse de la contrée. Le plan d'opérations fut modifié avec autant de sagacité que de promptitude. La Meilleraie, rappelé des bords de la Meuse, traversa rapidement le Hainaut et le Cambresis et arriva, le 13 juin, devant Arras, par la rive sud de la Scarpe, tandis que Châtillon et Chaunes arrivaient par la rive nord. Vingt-trois mille fantassins et neuf mille cavaliers investirent inopinément la capitale de l'Artois, avant que l'ennemi eût le temps de renforcer la garnison. Le général wallon Lamboi, qui remplaçait Piccolomini dans le commandement des auxiliaires impériaux en Belgique, tâcha en vain de jeter dans Arras des troupes qui furent battues par les postes français. Le maréchal de Châtillon avait à cœur de venger sur Arras son affront de Saint-Omer : il poussa les travaux du siége avec une vigueur extraordinaire; en vingt jours, une circonvallation de quatre à cinq lieues fut fermée et la tranchée ouverte : en quinze autres jours, la contrevallation, les redoutes et les forts qui protégèrent les lignes, tout fut achevé.

Tous les Pays-Bas espagnols étaient en alarme et offraient hommes, argent, munitions, à leur gouverneur pour sauver Arras. Le cardinal-infant accourut à Lille dans les derniers jours de juin et y fut joint par Lamboi et par le duc Charles de Lorraine, qui, durant la dernière campagne, avait guerroyé, sans

éclat et sans succès, sur les confins de la Lorraine et du Luxembourg. L'armée ennemie, forte de vingt et quelques mille hommes, vint, le 9 juillet, camper sur le mont Saint-Éloi, à deux lieues nord-ouest d'Arras, et son approche releva le courage des habitants, chez lesquels vivait toujours la vieille tradition bourguignonne hostile à la France : les gens d'Arras passaient, au dire de Richelieu, pour plus Espagnols que les Castillans mêmes. Ils ne songèrent plus qu'à seconder vaillamment leur garnison, peu nombreuse (elle ne dépassait pas deux mille hommes), mais brave et bien commandée par le colonel irlandais O'Neill.

Le cardinal-infant n'osa cependant aborder de vive force les positions des Français : il entreprit de les affamer, en allant se poster vers Avesne-le-Comte, entre Arras, Hesdin et Doullens, afin d'intercepter les convois de Picardie. Il se renforçait tous les jours et son armée finit par s'élever, dit-on, jusqu'à vingt mille fantassins et à douze mille cavaliers. Grâce à cette puissante cavalerie, l'infant fut bien près d'atteindre son but et la détresse devint extrême parmi les assiégeants.

Richelieu, accouru à Amiens avec le roi, ne lâcha pas sa proie. Il résolut de faire ravitailler les trois maréchaux par une armée entière. Il avait mandé à la hâte le gouverneur de Lorraine, du Hallier, avec une partie des troupes qui occupaient ce duché : du Hallier partit de Doullens pour le camp d'Arras, le 1er août au soir, avec ses forces grossies par la maison du roi et par le corps de réserve de Picardie : environ dix-huit mille combattants escortaient plusieurs milliers de chariots pleins de munitions de guerre et de bouche. Les maréchaux de La Meilleraie et de Chaunes allèrent au-devant du convoi à la tête de six mille hommes et le joignirent sans obstacle, le 2 août au point du jour, à mi-chemin de Doullens à Arras. Le bruit lointain de l'artillerie et les pressants messages de leur collègue Châtillon leur expliquèrent bientôt pourquoi l'ennemi n'avait point inquiété leur marche. Toute l'armée du cardinal-infant assaillait avec fureur la contrevallation des assiégeants. La misère et la désertion avaient fort diminué l'armée assiégeante, et Châtillon, si l'on doit l'en croire, avait à peine une quinzaine de mille hommes pour défendre plus de quatre lieues de lignes et de tranchées. Par bonheur,

l'hésitation des conseillers imposés par la cour d'Espagne au cardinal-infant fit perdre des moments précieux à l'ennemi et l'attaque ne commença sérieusement que sur les neuf heures du matin. Le principal effort fut dirigé par le duc Charles de Lorraine contre le quartier du colonel allemand Rantzau, cet intrépide soldat dont le corps avait été si mutilé par la guerre, qu'on disait qu'il n'avait « plus rien d'entier que le cœur ». Un fort qui protégeait le quartier de Rantzau fut pris et repris plusieurs fois. Sur ces entrefaites, Gassion, détaché par La Meilleraie avec mille cavaliers d'élite, arriva au galop et annonça le retour des deux maréchaux et l'approche du convoi. Les défenseurs du camp, animés par cette bonne nouvelle, opposèrent une insurmontable résistance à l'assaut désespéré qu'on leur livrait, et trois pièces de canon, avec lesquelles un habile artilleur prit en flanc les agresseurs, écrasèrent la tête de la principale colonne d'attaque. Au plus fort du combat, on vint dire à Châtillon que son fils avait été tué. « Il est bien heureux », répondit le maréchal, « d'être mort dans une si belle occasion pour le service du roi! » Le jeune homme n'était que blessé.

On ne tarda point à voir paraître la cavalerie de La Meilleraie et de Chaunes : une demi-heure après, le corps d'armée de du Hallier était en vue. L'ennemi n'eut plus d'autre parti à prendre que la retraite et dut s'estimer fort heureux de l'extrême fatigue du nouveau corps d'armée, arrivé à marche forcée.

Le lendemain, les généraux français sommèrent les habitants d'Arras de capituler sur-le-champ, s'ils voulaient éviter les dernières rigueurs de la guerre. Le gouverneur et les habitants répondirent qu'on y pourrait songer dans trois mois. Les ouvrages extérieurs étaient cependant au pouvoir des Français et, le 7 août, une mine qui joua ouvrit une large brèche au rempart. La ville, alors, changea de ton et obligea son commandant à entrer en pourparlers avec les Français. Ceux-ci n'eurent garde de pousser au désespoir les gens d'Arras et se rendirent faciles sur les conditions. La capitulation fut signée le 9 août, à la vue du cardinal-infant, qui, averti de ce qui se passait, revint jusqu'à une portée de canon du camp français, puis s'arrêta, jugeant le succès d'une

seconde attaque impossible. La garnison fut conduite à Douai avec les honneurs militaires. La ville, en changeant de maître, garda ses priviléges et stipula, au nom de la province, le maintien du conseil souverain (parlement) d'Artois [1] et des États Provinciaux, l'exemption de la gabelle du sel et l'interdiction d'établir aucun impôt, sinon du consentement des États. La ville eut aussi grand soin de stipuler que le « saint cierge » et les autres reliques ne pourraient être transportés hors de ses murs et que la liberté de conscience n'y pourrait être introduite. Arras demeurait espagnole en religion tandis qu'elle cessait de l'être en politique [2].

La conquête de ce chef-lieu de province, si longtemps le boulevard des Pays-Bas contre la France, la « recouvrance » de cet antique fief enlevé depuis si longtemps à la couronne, excita dans la nation un long frémissement de joie. On sentit que c'était là une de ces conquêtes qui ne se reperdent pas et l'on y vit le commencement de l'absorption des provinces belgiques dans l'unité française. Il était naturel que l'Artois, espèce de triangle serré, sur deux de ses côtés, par la Picardie, cédât le premier au mouvement d'extension de la France.

L'armée était trop fatiguée et le siége d'Arras avait trop coûté, pour qu'on essayât d'achever, cette année, l'assujettissement de l'Artois : Richelieu estima la campagne bien employée.

Entre les réjouissances de la prise d'Arras et celles de la prise de Turin, un second fils naquit à Louis XIII (21 septembre 1640). Cet enfant fut nommé Philippe et porta le titre de duc d'Anjou, jusqu'à ce que Gaston, mourant sans enfant mâle, lui eût transmis le duché d'Orléans. Philippe devait être la tige de la maison d'Orléans.

Du côté de la mer, la campagne fut nulle dans les parages d'Italie, où commandait l'archevêque Sourdis. Richelieu eût voulu qu'on enlevât les ports de Nice et de Villefranche au cardinal

1. Une ordonnance du 15 février 1641 subordonna le conseil d'Artois au parlement de Paris pour les appels. Isambert, t. XVI, p. 535.

2. *Succincte Narration*, 2e sér., t. IX, p. 350. — Recueil d'Auberi, t. II, p. 511-586. — *Mercure françois*, t. XXIII, p. 515-548. — *Mém.* du maréchal de Grammont, 3e sér., t. VII, p. 250. — *Mém.* de Montglat, *ibid.*, t. V, p. 90-96. — *Mém.* de Puységur, ap. Levassor, t. VI, p. 52.

Maurice de Savoie et qu'on allât imposer un nouveau traité aux pirates d'Alger et de Tunis[1]. Sourdis n'entreprit rien de tout cela et s'excusa sur la jalousie du comte d'Alais, gouverneur de Provence, qui ne le secondait pas, et sur le mauvais état des galères. Il envoya un défi au duc de Ferrandina, commandant de la flotte espagnole, qui ne l'accepta point, et alla croiser devant Naples, sans y déterminer d'insurrection, comme il l'avait espéré. La flotte du « ponant » fut plus heureuse que celle du levant. Richelieu l'avait confiée à son neveu, au marquis de Brézé, fils du maréchal de ce nom, en lui donnant pour lieutenant un vieux et habile marin, le commandeur des Gouttes. Le cardinal avait d'abord destiné aux commandements maritimes un autre de ses neveux, Pont-Courlai; mais celui-ci, quoiqu'il se fût bravement comporté à la bataille navale de Gênes, avait montré un tel esprit de désordre et d'inconduite, que son oncle l'avait destitué. Richelieu voulait bien employer ses parents, mais à condition qu'ils s'en montrassent dignes. Brézé, jeune homme d'un naturel héroïque, ne devait pas tromper l'attente du cardinal. Il débuta par assaillir, dans les eaux de Cadix, la flotte des Indes Occidentales qui partait pour le Mexique. Les Espagnols comptaient trente-six navires de guerre, parmi lesquels dix galions de quatorze à quinze cents tonneaux et quatre de mille à douze cents. Les Français n'avaient que vingt et un vaisseaux, la plupart de force bien inférieure; mais aux vaisseaux étaient joints neuf de ces brûlots dont la marine française savait faire un si terrible usage. L'agilité des nefs françaises et la supériorité de leurs artilleurs, plus encore que les brûlots, décidèrent la victoire. Deux galions espagnols furent brûlés : l'amiral Castignosa fut coulé avec son navire par l'amiral français; trois autres galions, richement chargés, sombrèrent encore (22 juillet). Le reste de la flotte espagnole se réfugia entre les forts de la rade de Cadix. L'impuissance des lourds galions espagnols à manœuvrer et à s'entre-secourir était démontrée à

1. *V.* le projet de traité dans la *Correspondance* de Sourdis, t. II, p. 420-427. Il est intéressant pour ce qui concerne les comptoirs français du Bastion de France, de Bone, de Collo (El Qôl), de la Calle, du cap Nègre. Ces établissements, autorisés par le sultan, dataient de 1560 environ. La pêche du corail sur toute cette côte se faisait alors par les Français, qui, aujourd'hui, quoique maîtres du pays, l'ont presque entièrement abandonnée aux Italiens.

chaque rencontre, sans que l'Espagne fît rien pour remédier aux causes de tant de désastres[1].

Quelques mouvements populaires contre les impôts, mouvements qui, à Moulins et à Clermont, ne dépassèrent pas l'émeute, mais arrivèrent jusqu'à la révolte armée dans l'Armagnac, le Comminges, l'Astarac, le Pardiac, n'acquirent pas l'importance qu'avait eue l'insurrection normande et ne troublèrent pas sérieusement la joie du gouvernement français. L'intendant de Guyenne, avec un petit corps de troupes, dissipa les paysans soulevés de la Haute-Gascogne. Quelques rebelles pris dans une escarmouche furent exécutés : une amnistie fit mettre bas les armes à tout le reste. Les faibles agitations de la France passèrent inaperçues auprès des révolutions qui bouleversaient la monarchie espagnole et dont le retentissement étouffait presque le bruit des victoires de Casal, d'Arras, de Turin et de Cadix.

Les antiques libertés des royaumes ibériens avaient successivement disparu, depuis un siècle, sous l'invasion croissante du despotisme. Charles-Quint avait vaincu les *comuneros* de Castille et à peu près annulé les cortès castillanes : Philippe II avait, d'une main, courbé violemment le Portugal sous le joug de l'Espagne, de l'autre, décapité la liberté aragonaise avec le *justicia* qui en était la personnification. Seules, aux deux extrémités de la chaîne des Pyrénées, la Catalogne et la Biscaye étaient restées debout et libres au milieu de cet abaissement général. La Biscaye formait trois véritables républiques sous la suzeraineté du Roi Catholique : la Catalogne, avec ses annexes, le Roussillon et la Cerdagne, ne connaissait, dans le superbe monarque de l'Espagne et des Indes, que l'héritier des comtes de Barcelone, et s'estimait si peu une province castillane, qu'elle prétendait que ses envoyés fussent traités à Madrid sur le pied des ambassadeurs étrangers; elle avait conservé plus d'affinités avec le Languedoc et la Provence qu'un siècle et demi d'union ne lui en avait donné avec la Castille. La Catalogne et la Biscaye ne participaient ni aux charges ni aux avantages de la Castille et se voyaient exclues, comme « étrangères », du commerce des Deux Indes. L'esprit provincial et fédé-

1. Relation dans la *Correspondance* de Sourdis, t. II, p. 241. — Levassor, t. VI, p. 68. — *Gazette de France* du 14 septembre 1640.

raliste le plus extrême se trouvait ainsi en face de la monarchie la plus despotique. Philippe IV et Olivarez voulaient faire cesser cette anomalie et assimiler la vie exceptionnelle de ces contrées, non point à une vie plus générale, mais à la mort commune! En France, chaque pas du gouvernement central était un progrès de la force nationale : en Espagne, c'était le contraire.

Les premières tentatives dirigées contre les franchises catalanes et basques avaient été repoussées avec vigueur par les magistrats électifs de ces contrées, et le cabinet de Madrid semblait avoir pris son parti relativement à la Biscaye; mais il continuait de faire une sorte de guerre sourde à la Catalogne, province beaucoup plus importante et dont les priviléges le gênaient bien davantage. Les Catalans, néanmoins, en 1639, témoignèrent d'abord un grand zèle pour la défense du Roussillon; mais le siége de Salces lassa bientôt ce zèle. La désertion éclaircit les troupes catalanes, peu aguerries et tourmentées tour à tour par les chaleurs et par les grandes pluies. Les corps municipaux (*ayuntamientos*) se relâchèrent dans le service des fournitures militaires. Le pouvoir royal, heureux d'avoir un prétexte de sévir, agit aussitôt avec la dernière violence. Olivarez manda au vice-roi de Catalogne qu'il forçât les hommes d'aller à la guerre, dût-on les y traîner garrottés, et les femmes de porter sur leurs épaules le blé, le foin et la paille pour l'armée; qu'il ôtât les lits aux gentilshommes les plus qualifiés pour le coucher des soldats!... On peut juger quel effet produisirent de tels procédés sur ce peuple aussi violent que la mer qui bat ses rivages, aussi fier et aussi dur que les rocs de ses montagnes[1].

Ce fut bien pis, lorsqu'après la reprise de Salces, au commencement de 1640, l'armée royale du marquis de Los Balbases fut mise en quartiers d'hiver dans la Catalogne et le Roussillon, contrairement aux priviléges du pays, et que les soldats castillans, napolitains, irlandais, stupidement encouragés par leurs chefs à

1. Recueil d'Auberi, t. II, p. 365-367. — D. Francisco Manuel de Melo, *Guerra de Cataluña*, l. I, c. 71-77. *V.* les curieux détails donnés par Melo sur la violence des mœurs catalanes; c'était la chose la plus ordinaire du monde que d'aller à la montagne, c'est-à-dire de se faire brigand (*bandolero*), pour peu qu'on eût quelque chose à démêler avec la justice. On n'en était pas plus mal vu, et l'on n'y attachait aucune idée de déshonneur.

mater la province, se mirent à piller les villages et même les églises, à outrager les femmes, à traiter ces populations mal endurantes comme on traitait les malheureux pays qui étaient le théâtre de la guerre générale. Sur ces entrefaites, Olivarez ordonna au vice-roi de lever six mille soldats dans la Catalogne et ses dépendances, « pour faire voir du pays aux Catalans » et leur apprendre à servir Sa Majesté Catholique partout et contre tous, comme les autres sujets de la monarchie. A la nouvelle de cette violation des priviléges qui exemptaient les Catalans de servir hors de chez eux, les divertissements du carnaval furent interrompus à Barcelone : l'aspect du pays devint de plus en plus sombre. L'évêque de Girone excommunia en masse les auteurs des violences et des sacriléges qui désolaient son diocèse. Le vice-roi fit arrêter deux des trois députés généraux qui représentaient les Trois États de Catalogne et formaient le véritable pouvoir exécutif de la province. L'explosion ne se fit pas attendre. Aux approches de la Fête-Dieu, des bandes de montagnards descendaient, chaque année, afin de louer leurs bras aux propriétaires de Barcelone et des environs pour le temps de la moisson. Quand ces hommes à demi sauvages, qui ne marchaient jamais sans le *trabuco* (tromblon) en bandoulière et la *navaja* (couteau) à la ceinture, se virent réunis au nombre de plusieurs mille, rien ne put les contenir : ils entrèrent dans Barcelone et coururent sus avec furie aux Castillans, aux « étrangers ». Le peuple de la ville se joignit aux montagnards. Tout ce qu'on put saisir de Castillans fut mis en pièces. Le comte de Santa-Coloma, vice-roi de Catalogne, fut massacré au moment où il essayait de gagner le port et de s'embarquer (7 juin 1640). Toutes les villes de la Catalogne et du Roussillon suivirent l'exemple de la capitale. L'armée, qui ne comptait plus qu'environ huit mille hommes, fut acculée dans Collioure, Salces et Roses, et ne parvint à conserver, entre les grandes villes, que Perpignan, qui s'était révoltée comme les autres, mais qui, écrasée de bombes par sa citadelle, fut obligée de laisser rentrer les Espagnols.

La cour d'Espagne, étourdie de cet éclat terrible, effrayée de l'agitation qui régnait en Portugal, en Aragon, dans les îles Baléares, dans la Sicile, dans le royaume de Naples, recula, au moins en appa-

rence, et tâcha de substituer la ruse à la force : elle entra en pourparlers avec les envoyés de la Députation Générale de Catalogne et du conseil des Cinq (municipalité de Barcelone), et remplaça le malheureux Santa-Coloma par le duc de Cardona, grand seigneur catalan assez populaire, qui partit de Madrid avec un ordre public d'accorder satisfaction à la province contre les soldats et qui reçut à son arrivée un ordre secret de n'en rien faire. Le nouveau vice-roi mourut de chagrin ou de peur. L'évêque de Barcelone, qu'on lui donna pour successeur, se prêta aux desseins de la cour et s'efforça d'amuser les Catalans, pendant qu'Olivarez travaillait à les diviser : Olivarez amena adroitement l'importante ville de Tortose à trahir la cause catalane et s'assura ainsi du Bas-Èbre; mais les députés généraux de Catalogne ne furent pas dupes des artifices castillans : dès le mois d'août, ils adressèrent des propositions secrètes au gouvernement français par l'intermédiaire du gouverneur de Leucate et, le 29 de ce mois, Louis XIII donna pouvoir au sieur du Plessis-Besançon de traiter avec les représentants de la Catalogne pour l'établissement d'une république catalane sous la protection française. Louis XIII éprouva peut-être quelque hésitation et quelques scrupules : Richelieu n'en eut aucun; partout, il traitait avec les révolutions populaires; il faisait plus, il les provoquait, il reconnaissait leur légitimité; il n'hésita jamais entre l'intérêt de l'État, de la grandeur nationale, et l'intérêt des principes monarchiques, lorsque ces deux intérêts se trouvèrent en opposition.

Les *Bras* (*Brassos*) ou *Cortes* de la Catalogne, assemblés à Barcelone en septembre, tentèrent une dernière démarche auprès de Philippe IV, avant de rompre le lien de l'unité espagnole. Ils prièrent le Roi Catholique de rappeler les troupes qui occupaient le Roussillon et de contremander celles qui s'avançaient vers la frontière d'Aragon et le Bas-Èbre, et lui déclarèrent qu'ils défendraient leurs libertés jusqu'à la mort. Le roi fit arrêter les envoyés des États. Les Catalans expédièrent le manifeste de leurs griefs à tous les princes et états chrétiens. La guerre avait déjà recommencé en Roussillon. Le gouverneur de Leucate, d'Espenan, marcha au secours des insurgés roussillonnais avec un corps de troupes françaises et fit lever le siége d'Ille au général espagnol

don Juan de Garaye. L'envoyé du roi, du Plessis-Besançon, fut reçu à Barcelone en audience publique par la Députation Générale et rappela aux Catalans les antiques liens qui avaient uni à la couronne de France leur « principat » fondé par les Franks, par Charlemagne et ses successeurs.

Le gant était jeté. La Catalogne envoya au roi de France neuf ôtages de sa foi, trois ecclésiastiques, trois nobles, trois bourgeois, et, le 16 décembre, les députés généraux signèrent, avec du Plessis-Besançon, un traité par lequel le roi s'obligeait de fournir aux Catalans des officiers pour commander leurs troupes, plus un corps auxiliaire de huit mille hommes, à leurs frais. La Catalogne et ses annexes, dans le cas où ils s'accommoderaient avec le roi d'Espagne, s'engagèrent à ne jamais participer à aucune attaque contre la France. Les ports de la Catalogne et du Roussillon seraient ouverts dorenavant aux flottes françaises[1].

On reçut en même temps à Paris la nouvelle du traité de Barcelone et celle d'un événement plus grand encore, de la révolution de Portugal.

Soixante ans d'union, sous un gouvernement humain et habile, eussent suffi, sans doute, pour enchaîner irrévocablement l'un à l'autre deux peuples que la nature semble destiner à être unis et que les hasards des guerres du moyen âge avaient séparés; et pourtant, après soixante ans, le Portugal n'était pas plus espagnol que le premier jour. Au lieu de l'attacher à l'Espagne par les avantages réciproques de la communauté, on l'avait humilié, appauvri systématiquement. Son amour-propre national, que tant de grands souvenirs rendaient légitime, avait été brutalement froissé; ses intérêts avaient été incessamment lésés, soit par les impôts levés arbitrairement et dépensés au profit de la Castille, soit par les désastres maritimes et coloniaux de la monarchie, qui retombaient en majeure partie sur lui. La marine militaire et marchande du Portugal avait été presque détruite dans les guerres provoquées par l'Escurial : les ports étaient déserts; les arsenaux vidés par les Espagnols, qui employaient toutes les ressources du

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, p. 196. — Fr. de Melo, *Guerra de Cataluña*, l. I, c. 53-99; l. II, *passim;* l. III, c. 1-42. — Levassor, t. VI, p. 1-21; 63-68. — Griffet, t. III, p. 278-289.

Portugal à armer la Castille et qui laissaient les côtes portugaises sans défense et les colonies des Indes Orientales, du Brésil et de l'Afrique livrées aux invasions des Hollandais et des Anglais. Tant que l'Espagne ne fut point engagée dans une guerre continentale, le Portugal souffrit en silence; mais, du jour où la France eut commencé une lutte mortelle contre les héritiers de Philippe II, le Portugal releva la tête et son attitude devint de plus en plus menaçante. Dès 1630, on a vu que des relations s'étaient établies entre le ministère français et quelques personnages considérables du Portugal. Sans le caractère indécis du duc de Bragance, descendant des anciens Rois Très-Fidèles et candidat destiné au trône par les patriotes[1] portugais, l'insurrection eût probablement éclaté dès cette époque; mais don João de Bragance hésita longtemps à jouer sa vie et les grands biens que l'Espagne avait laissés à sa maison. Il se décida enfin, excité par sa femme, la courageuse Louise de Gusman, lorsque la cour de Madrid l'eut mandé, avec l'élite de la noblesse portugaise, pour l'envoyer contre la Catalogne. Les Portugais imitèrent les Catalans au lieu de les combattre. Le 11 décembre, l'intendant du duc de Bragance, Pinto Ribeiro, qui avait organisé la conjuration pour et quasi sans son indolent maître, donna le signal par un coup de pistolet tiré dans le palais royal de Lisbonne. La révolte triompha presque sans combat : le ministre dirigeant, Vasconcellos, arrogant et servile instrument de la tyrannie castillane, fut mis à mort; la vice-reine Marguerite de Savoie, duchesse douairière de Mantoue[2], fut arrêtée et gardée en otage, et le duc de Bragance fut proclamé roi sous le nom de Jean ou João IV. Tout le royaume, puis toutes les colonies, suivirent le mouvement de Lisbonne. Les faibles détachements espagnols disséminés dans les possessions portugaises, surpris par la soudaineté et l'unanimité de l'insurrection, furent partout hors d'état d'opposer une résistance sérieuse. De tout ce qui avait appartenu autrefois au Portugal, l'Espagne ne garda que Ceuta, sur la côte du Maroc.

1. L'expression de « bons patriotes » a été employée pour la première fois, à notre connaissance, dans un manifeste des mécontents wallons en 1634. — *Mercure françois*, t. XX, p. 291.
2. Belle-mère de la princesse régente de Mantoue.

Cette révolution, contraire au mouvement général qui porte les nations modernes à se compléter, mais rendue absolument inévitable par les aberrations et les iniquités de Philippe II et de ses successeurs, s'accomplit avec une facilité qui fit bien voir à quel point l'Espagne était affaiblie!

Les *Cortes* portugaises, assemblées à Lisbonne le 28 janvier 1641, confirmèrent solennellement l'élévation du duc de Bragance au trône et déclarèrent que le « roi de Castille, » eût-il possédé des droits légitimes sur la couronne de Portugal, au lieu d'être, comme il était, « un usurpateur intrus », aurait perdu ses droits par sa tyrannie, les sujets pouvant, selon le droit naturel et humain, pourvoir à leur conservation et à leur défense en déposant un roi qui abuse de son autorité. C'était un nouvel écho de la grande voix de la Hollande.

Le nouveau roi de Portugal se hâta de contracter alliance avec la France et la Hollande, qui lui promirent, chacune, vingt vaisseaux de guerre pour l'aider à se défendre contre Philippe IV. L'Angleterre et la Suède le reconnurent également, mais ne signèrent avec lui que des traités de commerce [1].

Le gouvernement espagnol, que l'insurrection des deux extrémités de la Péninsule pressait ainsi par les deux flancs, n'avait pas les moyens de reconquérir à la fois la Catalogne et le Portugal : il avait dirigé toutes ses troupes disponibles, une vingtaine de mille hommes, vers l'Èbre et la Sègre; il ne les rappela point et s'efforça d'étouffer d'abord la rébellion catalane, qu'il jugeait la plus dangereuse en raison du voisinage de la France. Le marquis de Los Velez, nommé à la vice-royauté de Catalogne, entra dans l'intérieur de la province par Tortose, qui s'était soumise, et s'avança, le fer dans une main, la torche dans l'autre. Les petites villes de Xerta et de Cambrils furent, la première, emportée d'assaut, la seconde, forcée de se rendre à discrétion : l'une et l'autre furent brûlées et leurs habitants égorgés en masse.

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, p. 202-207; 214-218. — Weiss; *L'Espagne depuis Philippe II jusqu'à l'avénement des Bourbons*, t. I, p. 376-386.—*Mercure françois*, t. XXIII, p. 739-812. — Levassor, t. VI, p. 138-193. — Le différend relatif au Brésil et aux autres colonies fut ajourné à dix ans par la Hollande et le Portugal; les Hollandais finirent par rendre ce qu'ils occupaient au Brésil

Le comte de Rocafuerte, commandant de Cambrils, un des premiers seigneurs de la Catalogne, fut pendu par les pieds aux créneaux du rempart. Los Velez se porta de là sur Tarragone. A la nouvelle de la marche des Castillans, la députation générale de Catalogne s'était hâtée d'appeler les Français, et le gouverneur de Leucate, d'Espenan, avait franchi les Pyrénées avec trois mille fantassins et un millier de chevaux. D'Espenan courut à Tarragone, où était le quartier général des Catalans; mais il trouva leur petite armée presque entièrement dispersée par la terreur panique qu'avait causée le massacre de Cambrils. D'Espenan ne crut pas pouvoir se maintenir dans Tarragone; il capitula pour la ville et pour lui-même, et promit de reconduire ses troupes en France.

La cause de l'insurrection eût été perdue, sans l'énergie du député général du clergé, Claris, chanoine d'Urgel, et de l'envoyé français du Plessis-Besançon. Le premier exhorta ses collègues et les habitants de Barcelone à s'ensevelir sous les débris de cette grande cité, plutôt que d'en ouvrir les portes aux bourreaux de leurs frères : le second annonça de nouveaux et de plus grands secours au nom du roi de France et organisa la défense avec une célérité et une intelligence admirables. La fureur avait succédé à l'épouvante : tout s'était armé, jusqu'aux moines; les députés généraux et la ville de Barcelone s'ôtèrent toute chance de pardon et répondirent aux sommations du vice-roi castillan par un second traité, non plus d'alliance, mais de réunion avec la France. Le 23 janvier 1641, furent arrêtées les conditions sous lesquelles la Catalogne et ses annexes se donnaient à la couronne de France, « pour y demeurer perpétuellement unies ». Le Roi Très-Chrétien, dit le traité, observera les usances, capitulations et toutes dispositions contenues au livre des Constitutions, et tous les priviléges, libertés et honneurs des églises, des Trois États, des villes et des particuliers. Toutes les dignités, tous les offices et bénéfices ecclésiastiques et laïques, la vice-royauté exceptée, ne seront conférés qu'à des Catalans. Les villes conservent le droit de s'imposer elles-mêmes pour leurs nécessités, sans contrôle de la part du roi, si ce n'est en cas de fraude ou dol. Les conseillers de la ville de Barcelone garderont la prérogative de se couvrir

devant les personnes royales. La députation générale est maintenue dans sa souveraine juridiction civile et criminelle. Le conseil royal (conseil du vice-roi) ne pourra siéger qu'à Barcelone : en cas d'infraction des priviléges publics ou particuliers, « venant du fait de Sa Majesté ou de son lieutenant », le jugement souverain appartiendra à un tribunal formé de membres des Trois États et de membres du conseil royal, « non suspects ». Le principat de Catalogne et les comtés de Roussillon et de Cerdagne s'engagent à servir le roi « dans la province et non hors d'icelle » avec quatre mille fantassins et cinq cents chevaux, sans préjudice d'autres plus grands services « volontaires » en cas de nécessité.

Parmi ces stipulations empreintes d'une fierté républicaine, éclate, comme une dissonance sinistre, l'article suivant :

« Que le tribunal de l'inquisition demeurera en Catalogne... et sera directement sujet à la congrégation de la sainte inquisition de la cour de Rome..... »

Ainsi, ce peuple, en secouant le joug de ses tyrans, conservait précieusement le fléau que ses tyrans lui avaient apporté et que ses aïeux avaient autrefois tâché en vain d'écarter de leurs têtes : il brisait les chaînes matérielles de la Castille, mais il restait asservi à la pensée de Ximenez et de Philippe II. Ce fait dit tout sur la profondeur du mal moral qui dévorait l'Espagne [1].

A peine le pacte était-il signé, que les Castillans parurent devant Barcelone. Ils accouraient sans artillerie et sans équipage de siége, croyant emporter cette capitale par un coup de main. On ne les attendit pas derrière les murailles : un brave officier français, Sérignan, sortit avec tout ce qu'il y avait de cavaliers français et catalans dans la ville, et, soutenu par le feu des remparts, culbuta la cavalerie ennemie qui venait insulter les portes. Les Castillans, étonnés, se rallièrent et assaillirent, avec toutes leurs forces, le Mont-Juich, colline qui commande Barcelone comme Montmartre commande Paris. Il n'y avait sur le Mont-Juich

1. Qui la dévore encore, peut-on dire. L'inquisition n'est plus; mais l'Espagne, même dans les phases les plus « progressistes » de sa révolution, n'a pas encore osé proclamer la liberté des cultes! — *V.* le traité dans Dumont, t. VI, p. 197 et suiv. M. E. Sue a interverti les deux traités du 16 décembre et du 23 janvier en les réimprimant dans la *Correspondance* de Sourdis, t. II, p. 490-510.

qu'une redoute inachevée : trois cents Français, commandés par d'Aubigni, et quelques centaines de Catalans, défendirent ce poste décisif avec tant de vigueur et furent si bien secondés par une furieuse sortie des Barcelonais, que l'ennemi, après un assaut de quatre heures, fut obligé de battre en retraite. Dans la nuit, Los Velez ramena son armée découragée sur Tarragone (27 janvier) ; trois mille recrues désertèrent en chemin. La Motte-Houdancourt, qui avait commandé avec tant d'éclat en Italie, l'année précédente, sous les ordres du comte d'Harcourt, vint se mettre à la tête des troupes franco-catalanes et les Espagnols furent réduits à la défensive en Catalogne comme sur les frontières du Portugal.

Le gouvernement français avait d'abord projeté d'assiéger Collioure et Roses et d'assurer la conquête du Roussillon avant de nettoyer le midi de la Catalogne; mais les Catalans réclamèrent si vivement l'attaque immédiate de Tarragone, que Richelieu crut devoir les satisfaire. On donna seulement au prince de Condé huit mille hommes pour tenir la campagne en Roussillon et prendre Elne et quelques autres petites places; le reste des troupes assemblées en Languedoc joignit La Motte devant Tarragone, et l'archevêque Sourdis eut ordre de compléter le blocus du côté de la mer (fin avril; commencement de mai). Sourdis vint avec la flotte du Levant, après avoir capturé sur son passage une dizaine de vaisseaux et deux galères [1]. La Motte eut le dessus, dans toutes les rencontres, sur le marquis de Botera, vice-roi de Valence, qui avait succédé à Los Velez dans le commandement des troupes castillanes et qui s'était établi sous le canon de Tarragone avec huit à dix mille hommes, force à peu près égale à celle des assaillants. La Motte-Houdancourt brûlait d'égaler la gloire qu'avait acquise son ancien chef Harcourt devant Turin : la situation avait quelque analogie, et ce même Lleganez, qui avait tenté en vain le secours de Turin, rappelé d'Italie en Espagne, était précisément chargé, en ce moment, de secourir Tarragone. La Motte fortifia si bien le col de Balaguer, sur le chemin de

1. Deux vaisseaux et une patache (transport) français, demeurés en arrière, se défendirent intrépidement contre dix-neuf galères ennemies et parvinrent à les repousser. *Correspondance* de Sourdis, t. II, p. 592.

Tortose à Tarragone, que Leganez, qui formait un corps d'armée à Tortose, n'osa rien entreprendre. Malheureusement, la ressemblance entre Tarragone et Turin n'était pas complète : la situation maritime de la ville catalane donnait à ses possesseurs double chance de salut, et le blocus était beaucoup plus difficile par mer que par terre, les généraux français n'ayant pas les ressources nécessaires pour élever des forts sur les points principaux du rivage. L'Espagne fit des efforts désespérés et engagea, comme enjeu, tout ce qui lui restait de marine. Dans la nuit du 15 juin, le général des galères, duc de Ferrandina, essaya de « forcer la garde », avec vingt et une galères espagnoles et génoises à la solde d'Espagne. Le premier vaisseau français que rencontrèrent les Espagnols mit leur galère capitane hors de combat par sa première décharge, écarta les autres par son feu terrible et donna le temps à la flotte française d'arriver à son aide. Ce vaisseau était commandé par un jeune huguenot dieppois, nommé Abraham Duquesne, déjà illustré par ses exploits dans la campagne navale de 1638.

Le 4 juillet, Ferrandina revint à la charge, renforcé par vingt galères de Naples et de Sicile. Les Français avaient une quinzaine de vaisseaux, dix-neuf galères et cinq brûlots. Douze galères ennemies pénétrèrent dans le port de Tarragone : les vingt-neuf autres furent repoussées par l'artillerie française. Duquesne et plusieurs autres capitaines français suivirent les douze galères dans le port et lancèrent sur elles les brûlots. Une galère fut prise; sept furent brûlées ou coulées bas; trois, fracassées.

Les Espagnols ne perdirent pas courage : le duc de Ferrandina opéra sa jonction avec une flotte de trente-cinq vaisseaux armés à Cadix et à Carthagène, sous les ordres du duc de Maqueda, général des galions. La flotte française du Levant, qui arrivait, sur ces entrefaites, à Lisbonne, était trop loin pour arrêter ou suivre Maqueda. Le 20 août, les armées navales furent de nouveau en présence devant Tarragone. Les Français acceptèrent et soutinrent vaillamment le choc, malgré l'énorme supériorité des ennemis; mais il fut impossible d'empêcher que, pendant le combat, un grand nombre de brigantins chargés de vivres n'entrassent dans le port de Tarragone. Le lendemain, les ennemis

furent encore renforcés de cinq gros galions. Un calme plat, puis le vent et la nuit, ayant séparé les deux flottes, Sourdis et ses capitaines jugèrent téméraire de recommencer la lutte : la poudre et les vivres leur manquaient; le ravitaillement qu'on voulait empêcher s'était opéré. On se laissa porter au vent et l'on regagna les côtes de Provence.

Bien que les Espagnols n'eussent dû cet avantage, si chèrement acheté, qu'à la réunion de toutes leurs forces navales contre la moitié de celles de la France, Richelieu ne put voir sans une extrême colère le siége de Tarragone manqué, ni surtout l'ennemi redevenu, même pour un jour, maître de la mer : son orgueil était blessé au vif, son humeur aigrie par les sourdes douleurs physiques qui ne lui laissaient guère de trêve : il fit un crime à Sourdis de l'insuccès et, cédant aux insinuations du ministre de Noyers et de nombreux ennemis que s'était faits, par son humeur difficile, le « prélat au pied marin », il l'envoya en exil à Carpentras et alla jusqu'à demander au pape des pouvoirs pour une commission d'évêques qui serait chargée de juger Sourdis. L'affaire traîna, et le règne et la vie du grand Armand finirent avant que son ancien ami eût pu se justifier et le détromper. La correspondance de l'archevêque-amiral et le témoignage de Duquesne et de tous les meilleurs officiers de la flotte paraissent disculper complétement Sourdis. Ce qui est curieux, c'est que Ferrandina fut emprisonné, de son côté, pour n'avoir pas détruit la flotte française[1].

La Motte-Houdancourt, soutenu, avec courage et constance, par les populations catalanes, resta maître des passages entre Tarragone et Tortose et empêcha Leganez de pénétrer dans l'intérieur de la province, aussi bien par Lerida et la Sègre que par le littoral. L'acceptation solennelle par Louis XIII du pacte du 23 janvier (18 septembre) resserra le lien de la Catalogne avec la France. Le plus grand profit que tira l'Espagne du secours de Tarragone ne fut point en Catalogne, mais en Andalousie : une insurrection était préparée dans ce pays par le capitaine-général

1. Sourdis avait épousé chaudement les intérêts du clergé contre le gouvernement dans les derniers débats; cette circonstance, que nous révèle Montchal (p. 136), aide à comprendre la disgrâce du belliqueux archevêque.

même, par le duc de Medina-Sidonia, et devait être appuyée par la flotte combinée de France, de Hollande et de Portugal : c'était là ce qui avait détourné la flotte du ponant de rejoindre Sourdis. Medina et ses Andaloux, à la nouvelle de l'échec de Tarragone, renoncèrent à leurs desseins[1].

C'était bien malgré lui que Richelieu n'avait pas porté de plus grandes forces en Catalogne. Au milieu de triomphes lointains, il s'était vu assailli par des périls intérieurs plus pressants qu'aucun de ceux qu'il eût jusque-là surmontés. L'hydre, tant de fois mutilée, dressait toujours contre lui de nouvelles têtes. Sedan, cette forte place frontière, domaine d'un prince amphibie, moitié sujet, moitié souverain, devenait l'objet des alarmes de Richelieu, comme jadis des soucis de Henri IV. Le comte de Soissons y séjournait depuis quatre ans dans une immobilité forcée, attirant vers son asile les yeux et le vague espoir de tous les mécontents : le jeune duc Henri de Guise, fils et héritier de l'ex-roi de la Ligue, de Charles de Guise, mort récemment à Florence, était venu joindre à Sedan le comte de Soissons et le maître de la place, le duc de Bouillon, aussi suspect à Richelieu que Soissons et que Guise. Bouillon, soit ressentiment de n'avoir point été assez recherché du ministre, soit influence de sa femme, sujette de l'Espagne, soit plutôt désir de jouer un rôle bruyant en France, était en effet animé des plus mauvaises intentions : il avait l'ambition inquiète, mais non pas tout à fait la capacité de son père. Richelieu ne doutait pas que les trois princes réunis à Sedan ne correspondissent, en France, avec le duc César de Vendôme et ses deux fils, les ducs de Mercœur et de Beaufort, qui commençaient à faire quelque figure dans les armées, et, au dehors, avec la duchesse de Chevreuse, les ducs de Soubise et de La Valette et d'autres mécontents moins notables, qui s'étaient groupés autour de la reine mère en Angleterre. La compression de plus en plus sévère qu'exerçait le pouvoir avait aigri et multiplié les haines, tout en les contenant par la peur. Personne n'osait agir, mais une infinité de gens faisaient

1. Sur l'ensemble de la campagne de Catalogne, *V. Correspondance* de Sourdis, t. II, p. 485-680; t. III, p. 1-110. *Succincte narration,* 2e sér., t. IX, p. 351-353. — *Mercure françois*, t. XXIII, p. 633-668; t. XXIV, p. 166-205. — *Mém.* de Monglat, 3e sér., t. V, p. 113-116. — Levassor, t. VI, p. 193-200; 361-377.

des vœux pour quiconque agirait. Le ministre n'avait pas seulement à surveiller la haute noblesse et les parlements : à la cour même, après tant d'épurations, tant de victoires de palais achetées par des soucis ingrats et sans gloire, il s'élevait une puissance nouvelle, frivole par sa base, sérieuse par les inquiétudes qu'elle inspirait. Richelieu avait nourri dans son sein un serpent qui se retournait contre lui.

Après la retraite de mademoiselle de La Fayette au couvent des Visitandines, Louis XIII avait renoué avec mademoiselle de Hautefort : le cardinal, toujours malheureux auprès des dames, échoua une seconde fois dans ses efforts pour gagner mademoiselle de Hautefort, obstinée dans son aveugle attachement pour la reine : il introduisit alors, en 1638, auprès de Louis, un jeune homme de dix-huit ans, Henri d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, fils du feu, maréchal d'Effiat, brillant cavalier, plein d'agrément et de feu, qui partagea bientôt le cœur du roi avec son amie. Richelieu avait jugé que, pour distraire l'éternel ennui de Louis XIII, un favori qui chassait avec lui valait bien une favorite qu'il entretenait de ses chasses. Quand il crut Cinq-Mars assez accrédité, il éclata contre mademoiselle de Hautefort, la dénonça au roi comme servant d'intermédiaire entre la reine, Monsieur et le comte de Soissons, ce qui était vrai, et mit Louis en demeure de choisir entre son ministre et l'objet de ses froides amours. Le roi céda. Mademoiselle de Hautefort quitta la cour (vers octobre 1639). Richelieu, comme à l'époque de la première disgrâce de cette fière beauté, ne fit que changer de péril. Cinq-Mars prit racine bien plus rapidement et plus fortement que ne l'avait prévu le cardinal : voluptueux, bruyant, magnifique, ayant tous les goûts opposés aux goûts du roi, il s'attacha Louis par la contradiction même, et ses rebuffades, ses dépits, ses colères d'enfant, au lieu de rebuter le roi, en agitant la monotonie de l'existence royale, l'attirèrent plus que n'auraient fait toutes les flatteries du monde [1]. Louis se plaignait

1. Malgré les étranges circonstances rapportées par Tallemant des Réaux (*Historiette de Louis XIII*), nous ne pouvons admettre l'interprétation infamante que donne cet écrivain des relations de Louis XIII et de Cinq-Mars. La malignité de Tallemant ne permet pas de recevoir son témoignage, quand l'ensemble des souvenirs contemporains pèse en sens contraire, et il est vraiment exorbitant de transformer le pudique Louis XIII en un autre Henri III. Il faut avouer cependant que Balzac semble avoir

sans cesse de Cinq-Mars au cardinal, du ton d'un écolier qui dénonce son camarade, et Richelieu était obligé d'apaiser leurs querelles puériles; mais, après chaque querelle, il se trouvait que Cinq-Mars avait grandi en crédit. A l'humeur d'un enfant, le favori joignait l'esprit et les vices d'un courtisan, ingratitude, orgueil, convoitise effrénée. Nommé grand écuyer en 1639, il aspirait, dès 1640, aux grands commandements militaires. Le cardinal ayant traité avec une sévérité dédaigneuse ses folles prétentions, il devint l'ennemi de son bienfaiteur et accueillit les secrètes avances du comte de Soissons et du duc d'Orléans, qui vivait tranquille, avec des maîtresses, depuis qu'on avait reconnu son mariage sans lui rendre sa femme, mais qui, tout résigné qu'il parût être à cette demi-satisfaction, ne demandait pas mieux que de voir des imprudents se sacrifier de nouveau pour lui.

Richelieu s'aperçut qu'il était également dangereux et de supporter Cinq-Mars et d'essayer de l'abattre. Le roi tenait à son jouet. Pour la première fois, Richelieu dut louvoyer autour de l'obstacle au lieu de le briser.

Si la politique extérieure était, en général, la force et l'honneur de Richelieu, néanmoins les grands événements d'un pays voisin, événements que Richelieu avait contribué à préparer, mais qui dépassaient déjà son attente et qui devaient aller bien plus loin encore, pouvaient réagir sur la France, de façon à y susciter de fausses, mais de dangereuses comparaisons. La Révolution d'Angleterre était commencée. Charles Ier, depuis le violent renvoi du parlement qui lui avait imposé le bill des droits (en 1629), avait régné onze années sans le concours des assemblées nationales, en suppléant, par toutes sortes d'exactions, aux impôts non votés et en exerçant, comme chef de l'église et de l'état, une domination toujours arbitraire, parfois sanglante. L'archevêque de Canterbury, Laud, primat d'Angleterre, chef de ce parti anglican primitif qui ne rejetait guère du catholicisme que l'autorité papale, poussait Charles à rapprocher l'église anglicane des rites catholiques, à tel point que la forme semblait devoir emporter le fond

fait allusion, dans une pièce de vers latins, à des bruits répandus sur les prétendues amours néfastes du roi; mais Balzac gardait à Louis XIII une rancune posthume pour des flatteries mal payées.

et que la reine Henriette-Marie et la cour de Rome édifiaient de hautes espérances sur ce qui faisait le désespoir des puritains. De son côté, le ministre Wentworth, comte de Strafford, prêtant aux incertitudes du roi l'appui de son inflexibilité, insultait à tous les sentiments de liberté puissamment éveillés dans le pays : les passions politiques et les passions religieuses étaient provoquées au même degré et Strafford, ancien chef du parti parlementaire, devenu la tête et le bras du despotime royal, cumulait, aux yeux de ses ennemis, le double caractère du tyran et du traître et soulevait des haines exaltées jusqu'à la fureur. Sur ces entrefaites, éclata l'insurrection écossaise pour la défense du presbytérianisme contre l'uniformité de culte que Laud avait persuadé à Charles d'établir dans la Grande-Bretagne. Le succès de la rébellion montra sur quelles bases fragiles reposait le despotisme. Charles, après avoir tenté avec l'Écosse une transaction qui avorta, se risqua à convoquer en Angleterre un nouveau parlement pour lui demander des subsides de guerre (avril 1640). Le parlement débuta par les griefs avant de discuter les subsides. Charles le congédia et reprit la guerre avec quelques ressources extraordinaires fournies par l'Irlande et par le clergé. Les Écossais prévinrent l'attaque du roi, envahirent le nord de l'Angleterre et chassèrent devant eux les troupes royales. Il fallut demander une trêve au presbytérianisme victorieux et rappeler un parlement à Westminster (3 novembre 1640). Celui-là devait, non pas être brisé par le roi, mais briser le roi : celui-là fut le « long parlement ».

Son début fut terrible : la chambre des communes commença par exiger le retour aux anciennes rigueurs contre le papisme, le rétablissement des pasteurs puritains déposés, la déposition des pasteurs anglicans suspects de tendance au papisme, la suppression du banc des évêques à la chambre des lords, l'abolition de tous les tribunaux d'exception : elle ordonna des poursuites contre tous les agents du pouvoir qui avaient pris part à des actes arbitraires et accusa Strafford et Laud à la barre de la chambre des lords. On sait avec quelle violence fut poussé le procès de Strafford et comment les lords, puis le roi, qui avaient juré à Strafford de le défendre, cédèrent aux menaces des communes

et du peuple et sacrifièrent ce malheureux ministre, qui porta sa tête sur l'échafaud, le 12 mai 1641.

Il n'y avait pas plus de rapports entre Strafford et Richelieu qu'entre le parlement de Paris et le parlement de Westminster, qu'entre la situation de la France et celle de l'Angleterre; mais les passions n'en cherchaient pas moins des allusions et des exemples dans cette catastrophe d'un ministre superbe et dans ce triomphe d'une assemblée sur le pouvoir absolu.

Richelieu, avant la mort de Strafford, avait déjà pris l'offensive, avec sa décision accoutumée, non pas contre les actes, mais contre les espérances de ses ennemis. Le 21 février 1641, il mena le roi porter au parlement une déclaration qui commençait par un majestueux exposé des bienfaits de l'unité monarchique, « qui porte les états au plus haut point de la gloire », et insistait sur la nécessité de maintenir tous les ordres de l'état dans les limites de leurs fonctions respectives. L'édit rappelait ensuite toutes les déclarations royales publiées contre les prétentions du parlement depuis le temps de François I[er], puis déclarait que le parlement n'avait été établi que pour rendre la justice aux sujets et lui interdisait de prendre connaissance d'aucune affaire concernant l'administration et le gouvernement de l'état. Le parlement, était-il dit, ne doit apporter aucunes modifications aux édits : il peut adresser des remontrances au roi sur les édits de finances, sauf à enregistrer après, si le roi l'ordonne; quant aux édits qui tiennent au gouvernement de l'état, il doit les enregistrer sans en prendre aucune connaissance. Pour prouver que la création et la suppression des charges dépendent absolument du roi, les charges d'un président et de quatre conseillers, qui s'étaient vivement opposés à l'enregistrement d'une nouvelle création de maîtres des requêtes, sont supprimées, sauf remboursement.

Peu de temps après, l'hérédité des offices fut abolie; mais ce n'était, à ce qu'il semble, qu'une menace, car l'hérédité des offices fut rétablie, l'année suivante, avec le droit annuel, plus un droit d'un dixième de la valeur des offices à chaque mutation [1].

1. Isambert, t. XVI, p. 529. — Forbonnais, t. I, p. 236. — *Mém.* d'Omer Talon, p. 75-76.

Après avoir humilié l'aristocratie de robe, Richelieu se tourna contre les princes. Dans le courant de janvier 1641, des ermites, poursuivis pour divers crimes, accusèrent le duc de Vendôme de leur avoir proposé d'attenter à la vie du cardinal. Vendôme en était peut-être bien capable; mais les circonstances de l'accusation y donnaient peu de vraisemblance. Quoi qu'il en fût, le roi enjoignit à Vendôme de venir se justifier. Cet ancien adversaire, tardivement amnistié, avait appris ce que pesait le bras du cardinal : innocent ou coupable, il fit comme le duc de La Valette; il s'enfuit en Angleterre. C'était probablement tout ce qu'on voulait de lui; car, après qu'on eut instruit son procès dans les mêmes formes que celui du duc de La Valette, Richelieu pria le roi de pardonner à son frère naturel, et Louis, sans pardonner ni condamner, déclara le procès indéfiniment suspendu (17 mai).

Une correspondance assez aigre était engagée, pendant ce temps, entre le gouvernement français et les réfugiés de Sedan. Le cardinal attribuait en partie aux intrigues du comte de Soissons la rupture d'un traité auquel il attachait beaucoup d'importance. La sœur du roi, la duchesse Christine, cette femme incapable et déconsidérée, dont Richelieu avait été obligé de faire arrêter successivement le confesseur et l'amant, était pour la France un mauvais point d'appui en Piémont : le cardinal le sentait et n'avait rien négligé pour ramener dans le parti français les deux beaux-frères de Christine, les princes Maurice et Thomas de Savoie. Thomas, irrité contre le gouverneur de Milan, Leganez, qui l'avait sans cesse contrecarré et fort mal secondé durant le siége de Turin, avait accueilli les avances des Français et signé un traité secret, le 2 décembre 1640, avec Mazarin, agissant au nom de Richelieu. Il y promettait de se rendre auprès du roi avant le 15 janvier et de se joindre aux Français en février, si les Espagnols n'étaient sortis du Piémont dans ce délai, la France devant quitter, de son côté, les places occupées depuis la mort de Victor-Amédée. Thomas ne parut point cependant au 15 janvier et, loin d'unir ses armes aux armes françaises, il se rejeta dans l'alliance espagnole. La cour d'Espagne l'avait regagné en lui sacrifiant Lleganez, qui fut rappelé de Milan et employé en Catalogne, comme on l'a vu plus haut, et les instigations du comte de

Soissons, son beau-frère, avaient sans doute influé sur son manque de foi.

Sur ces entrefaites, arriva au Louvre, à la place du prince Thomas, un personnage qu'on dut être bien étonné d'y voir : ce n'était rien moins que le duc Charles IV de Lorraine, cet implacable et malheureux ennemi de la France. Négligé par la maison d'Autriche, pour laquelle il s'était follement sacrifié et qui ne lui payait même pas la solde de sa petite armée d'aventuriers, l'unique bien qui lui restât, pressé par les instances d'une maîtresse qu'il prétendait épouser en divorçant d'avec la duchesse Nicole et qui espérait la protection du cardinal en échange de ses bons offices, il s'était résigné à invoquer la générosité du roi et du ministre qui l'avaient si rudement traité. Il vint sans autres conditions qu'un sauf-conduit. La conquête de la Lorraine avait servi de texte à maintes déclamations contre l'ambition française. Richelieu pensa que renoncer à une réunion directe, un peu prématurée, ainsi que l'attestait l'opposition opiniâtre de la population conquise, serait d'un grand effet moral en Europe, mais qu'on ne devait abandonner le domaine direct qu'en gardant la domination politique et militaire. Le duc Charles fut donc reçu avec bienveillance; on lui accorda la restitution des duchés de Lorraine et de Bar, sans rappeler l'abdication qui lui était échappée au profit de son frère, dans un instant de désespoir; mais on stipula que Clermont en Argonne, Stenai, Dun et Jamets appartiendraient définitivement à la France; que Nanci resterait à la France jusqu'à la fin de la guerre et serait démantelé, s'il plaisait au roi; que les fortifications de Marsal seraient rasées; que les troupes du duc prêteraient serment au roi en garantie de l'obligation que contractait Charles de n'avoir d'amis et d'ennemis que ceux de la France. Quant au divorce poursuivi par Charles sous des prétextes tout à fait frivoles, le roi déclara que, l'affaire étant entre les mains du pape, il n'avait point à y intervenir.

C'était tout ce que la France pouvait faire; mais ce n'était pas ce qu'avait rêvé le duc Charles, et, lorsqu'il jura le traité, il avait déjà le parjure dans le cœur (29 mars). Il se hâta de reprendre possession de ses deux duchés, où de bonnes gens, qui ne vou-

laient se compromettre avec personne, le reçurent, dit-on, au cri de : « Vivent Monseigneur le duc et ses deux femmes! » mais il différa, de semaine en semaine, la réunion convenue de ses troupes avec les forces royales et attendit l'issue des complots tramés à Sedan. Le comte de Soissons, brave et orgueilleux, mais d'humeur indécise et défiante, n'eût probablement pas été jusqu'aux extrémités de la révolte, si l'on lui eût permis d'attendre à Sedan les chances que lui réservait l'avenir. Richelieu n'y consentit pas : le cardinal ne pouvait tolérer sur la frontière un chef de parti en expectative, qui, le roi venant à mourir, serait accouru arracher la France aux mains qui l'avaient sauvée. Puisque Soissons ne voulait pas se rallier, il fallait l'éloigner ou le perdre, afin de rendre possible la continuation du grand ministère sous un autre règne. Le roi avait autorisé Soissons à séjourner quatre ans à Sedan : ce délai allait expirer. Le duc de Bouillon fut invité à retirer son hospitalité au comte. Il refusa, en termes respectueux, mais positifs. Soissons refusa de se retirer à Venise, comme on le lui insinuait : ses pensions et appointements cessèrent de lui être payés, et le maréchal de Châtillon fut envoyé en Champagne avec un petit corps d'armée, afin d'observer Sedan (mai).

Soissons, Bouillon et Guise s'étaient résolus à la guerre civile, dans un conseil secret auquel ils avaient appelé, de Paris, un jeune abbé galant et duelliste, qui possédait au plus haut degré le goût et le génie des factions et qui cultivait les conspirations en artiste, pour le plaisir de conspirer : c'était Paul de Gondi, neveu de l'archevêque de Paris et depuis si fameux sous les titres de coadjuteur et de cardinal de Retz. Le turbulent Gondi fut le plus sage de la compagnie et dissuada de prendre les armes : Soissons hésitait; Bouillon poussa en sens contraire et l'emporta. Gondi repartit, avec la mission de préparer dans Paris un mouvement qui éclatât au premier succès obtenu par les armes des princes. Un agent fut expédié à Bruxelles pour traiter avec l'Espagne et l'empereur par l'intermédiaire du cardinal-infant. Le cardinal-infant promit de l'argent et quatorze mille soldats, qui seraient fournis moitié par l'empereur, moitié par l'Espagne (fin mai).

Le 8 juin, le roi déclara Soissons, Guise et Bouillon ennemis de

l'État, si, en dedans un mois, ils ne recouraient à sa clémence. Parmi les griefs énoncés, est mentionnée une tentative faite par les trois princes auprès de Gaston, qui, tout effrayé, avait dénoncé au roi son frère la proposition qu'on lui avait adressée de se mettre à la tête des rebelles. Les princes répondirent, le 2 juillet, par un manifeste d'une extrême violence contre le cardinal.

Les hostilités étaient déjà entamées devant Sedan. Les Espagnols n'avaient pu tenir parole aux « princes-unis », assaillis qu'ils étaient eux-mêmes, dans ce qui leur restait de l'Artois, par le maréchal de La Meilleraie et, dans la Gueldre et le pays de Clèves, par le prince d'Orange. Les Impériaux accomplirent mieux leur promesse et le général Lamboi joignit, avec sept mille hommes, Soissons et ses alliés, qui avaient rassemblé trois mille volontaires français et wallons (5 juillet). Le maréchal de Châtillon, toujours lent dans ses mouvements, ne sut point empêcher cette jonction. Il avait passé plusieurs semaines à attendre le duc de Lorraine, pour entamer, de concert avec lui, le blocus de Sedan. Le duc de Lorraine ne vint pas et Châtillon dut se borner à couvrir le territoire français. Quand on ne put plus douter de la trahison du Lorrain, le roi, qui était en Picardie, manda au maréchal de tenir ferme; qu'il allait lui conduire en personne douze mille hommes de renfort.

Le choc eut lieu, avant que le roi eût pu arriver sur le théâtre de la guerre. Dès le 6 juillet, les ennemis ayant passé la Meuse sur les ponts de Sedan, Châtillon les assaillit sur la hauteur de Fournoi, près du bois de la Marfée. Les forces étaient à peu près égales; mais ce ne furent ni le courage ni l'habileté militaires qui décidèrent le sort de la journée. L'affaire s'engagea bien d'abord pour les troupes royales : les deux ailes de l'armée ennemie, attaquées dans un terrain désavantageux, pliaient et reculaient, lorsque la cavalerie de la droite française, accueillie, à l'entrée du bois, par les décharges de quelques bataillons impériaux, se renversa sur l'infanterie et la mit en désordre; la cavalerie de l'aile gauche, qui avait donné avec une extrême répugnance, tourna le dos presque au même instant. L'infanterie, abandonnée, découverte, fut prise d'une panique et rompit ses rangs. En peu d'instants, tout ce qui put fuir se dispersa dans les bois et les ravins :

les officiers et les sergents, qui ne voulurent pas suivre l'exemple de leurs soldats, furent pris par centaines. Le maréchal n'échappa que par miracle et gagna Rethel. La défaite était complète et, ce qui lui donnait plus de gravité, c'était l'évidente trahison d'une partie de la cavalerie : les officiers avaient été gagnés par des haines de caste et des passions réactionnaires; les soldats par le mécontentement que leur inspirait une retenue de solde.

A cette funeste nouvelle, le roi et le cardinal arrêtèrent les troupes qu'ils dirigeaient sur la Champagne et se disposèrent à les conduire en toute hâte à Paris, où, sans doute, les factieux allaient tenter quelque grand coup. L'abbé de Gondi, en effet, avait comploté de soulever les Halles et de prendre la Bastille avec l'aide des nombreux prisonniers d'État parmi lesquels se trouvaient deux maréchaux de France, Vitri et Bassompierre.

Le complot n'éclata pas. Dès le lendemain, un second courrier avait appris à Louis et à Richelieu que la victoire des rebelles ne pourrait être qu'un accident et non une révolution. Le seul homme qui eût pu poursuivre les conséquences de cette victoire, le comte de Soissons, n'existait plus. Dans une brillante charge exécutée par quelques compagnies d'élite, qui, seules de toute la cavalerie royale, avaient fait leur devoir, un cavalier, qui n'avait pas reconnu le comte, lui avait cassé la tête d'un coup de pistolet à bout portant [1].

La destinée de Richelieu l'emportait encore. L'insurrection était frappée à la tête avec Soissons. Les ducs de Bouillon et de Guise, presque inconnus de la France, ne pouvaient remplacer un prince du sang, nom magique qui conservait encore quelque chose de son étrange et fatale influence. Le duc de Bouillon le comprit : aussi se garda-t-il d'engager dans l'intérieur de la France l'armée victorieuse, toute renforcée qu'elle eût été depuis le combat. Il entra sur-le-champ en négociation avec le roi et le cardinal, qui

1. C'est là, du moins, la première version, et la plus vraisemblable, de la mort du comte. Suivant une autre version, qui a trouvé quelque crédit, le comte se serait donné la mort à lui-même en relevant imprudemment la visière de son casque avec le bout de son pistolet. — Sur cet événement, V. le *Recueil* d'Auberi, t. II, p. 649-653, 655-659, 663-716. — Levassor, t. VI, p. 301-327. — *Mém.* de Retz, 3e sér., t. I, p. 21, 25. — Griffet, t. III, p. 303-320-311-366. — *Relation* de Fontrailles; *Mém.*, 3e sér., t. III, p. 216-218.

étaient accourus en Champagne avec toutes les forces disponibles. Richelieu, quoiqu'il eût bonne envie de prendre Sedan, ne jugea pas prudent de risquer en ce moment cette importante entreprise et l'accommodement de Bouillon n'éprouva de difficulté que relativement à la mémoire du comte de Soissons. Le roi prétendait faire condamner par le parlement et traîner sur la claie le corps de son parent rebelle. Bouillon défendait, par point d'honneur, les restes de son allié. Richelieu fléchit le roi : la procédure contre le feu comte fut abandonnée et Bouillon reçut « abolition » entière (13 août). Le duc de Guise, tête folle, esprit turbulent et téméraire, ne voulut point y participer et se retira à Bruxelles : il fut condamné par contumace. Le duc de Lorraine, n'espérant pas obtenir le pardon de sa neutralité déloyale, quitta de nouveau son duché et retourna joindre en Belgique le cardinal-infant et Lamboi. Le favori Cinq-Mars, secret complice de Soissons, dut ajourner ses espérances et cacher ses complots.

Cette crise rapide n'avait point interrompu les opérations militaires en Artois. La Meilleraie, le général favori de Richelieu, avait pris Aire le 26 juillet, après plus de deux mois d'une résistance opiniâtre et meurtrière. Le cardinal-infant, devenu supérieur à La Meilleraie par la jonction de Lamboi et du duc de Lorraine, essaya, presque aussitôt, de reprendre cette forte place. Il obligea La Meilleraie d'évacuer son camp devant Aire et s'établit dans les lignes mêmes de circonvallation et de contrevallation qui avaient servi aux assiégeants et que ceux-ci n'avaient pas eu le temps de détruire. La Meilleraie, quoique rejoint par le maréchal de Brézé avec la majeure partie de l'armée de Champagne, n'osa tenter de déloger l'ennemi à force ouverte : on tâcha de faire lever le siége par une diversion; on alla prendre Lens et La Bassée, brûler les faubourgs et les moulins de Lille, puis enlever Bapaume[1]; les Espagnols ne lâchèrent pas prise : Aire retomba

1. La prise de Bapaume (18 septembre) occasionna une catastrophe sanglante, qu'on a reprochée à Richelieu comme une de ses plus barbares rigueurs, mais dont on ne nous paraît point avoir bien compris la vraie cause. Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, officier très-brave et très-actif, mais d'humeur violente et pillarde, battait la campagne avec sa garnison, lorsque la garnison espagnole de Bapaume sortit, avec sauf-conduit, après avoir capitulé. Il la rencontra sur le soir, l'assaillit, la sabra et la dévalisa, soit par méprise ou autrement; le roi le fit arrêter et traduire, pour vio-

en leur pouvoir par famine (7 décembre). Ce succès ne compensa pas un grand malheur qui les avait frappés durant ce siége. Le cardinal-infant, Fernand d'Autriche, était mort, le 9 novembre, d'une maladie causée ou aggravée par les fatigues de la guerre. Fils et frère de deux incapables monarques, ce prince avait déployé, dans la défense de la Belgique, des talents politiques et militaires du premier ordre. Ce fut le dernier homme, digne de ce nom, que produisit la branche espagnole de la maison d'Autriche.

Pendant ce temps, six mille hommes détachés de l'armée de Champagne avaient recouvré à peu près toute la Lorraine. Malgré le manque de foi du Lorrain et la révolte du comte de Soissons, la campagne se termina ainsi, sur les frontières du Nord et de l'Est, avec quelque avantage pour les Français.

L'avantage fut plus marqué en Italie, malgré la défection des princes de Savoie. Le comte d'Harcourt ne renouvela point les prodiges de 1640, mais il mena la guerre avec vigueur et succès : le principal résultat de la campagne fut la prise de Coni, la plus forte place des Alpes Piémontaises (15 septembre). Quelques semaines après, le prince de Monaco, de la famille génoise des Grimaldi, chassa de sa ville la garnison espagnole qui l'occupait

lation du droit des gens, devant les présidiaux d'Amiens et d'Abbeville réunis sous la présidence de l'intendant de Picardie. Saint-Preuil se fût probablement tiré d'affaire en soutenant qu'il n'avait pas connu à temps le sauf-conduit et qu'il avait réparé le mal selon son pouvoir; mais d'autres griefs s'élevèrent contre lui et l'accablèrent. Il avait bâtonné un intendant d'armée, chose grave, car Richelieu employait les intendants de justice, police et finances dans les camps aussi bien que dans l'administration civile et en faisait des espèces de légats politiques, commissaires dépendant absolument du ministre et représentant directement sa pensée. D'une autre part, Saint-Preuil, malgré les expresses recommandations qu'il avait reçues de ménager Arras et le pays environnant, avait rançonné et violenté cruellement les habitants et s'en était fait détester. Il fut sacrifié, non point au droit des gens, ni, comme on l'a dit, à des haines particulières, mais aux intérêts de la conquête française; on voulut prouver aux Artésiens, par un exemple terrible, que la France entendait protéger ses nouveaux sujets et leur tenir parole. Saint-Preuil fut condamné à mort et décapité, le 9 novembre, pour concussions, exactions, oppressions, violences et outrages envers les sujets et les officiers du roi. On ne peut chercher là-dessous une vengeance du cardinal, comme dans l'affaire de Marillac; Richelieu n'avait, personnellement, que de la bienveillance pour Saint-Preuil, qui était étranger à tous les complots des mécontents. *V.* le résumé du procès dans Griffet, t. III, p. 333-342. — Levassor, t. VI, p. 347-352. — La relation de Pontis est un peu suspecte. — Lettres du roi, dans le *Mercure françois,* t. XXIV, p. 116.

depuis très-longtemps et mît sa petite principauté (Monaco et Menton), sous la protection de la France. Louis XIII lui donna, en récompense, le duché-pairie de Valentinois.

La guerre offrit, en Allemagne, cette année, des péripéties plus intéressantes, mais qui n'amenèrent rien de décisif, non plus que les négociations qui accompagnèrent les mouvements militaires. Les cris de l'Allemagne avaient obligé l'empereur à convoquer à Ratisbonne, dans l'automne de 1640, une diète générale pour aviser au rétablissement de la paix. Ferdinand III espéra tourner la diète contre la paix même, en rejetant la prolongation de la guerre sur le mauvais vouloir de la France et de la Suède : il débuta par publier une amnistie tellement captieuse, que ceux qu'elle concernait n'eussent pu l'accepter sans se livrer à merci ; encore les princes palatins en étaient-ils exclus[1]. Les délibérations de la diète furent troublées d'une façon étrange et inopinée. Les généraux franco-suédois, Baner et Guébriant, étaient tout à coup sortis de leurs quartiers d'hiver et s'étaient réunis en Thuringe : ils traversèrent rapidement le Haut-Palatinat et, le 29 janvier 1641, leur avant-garde passa le Danube sur la glace à Straubing et poussa, par la rive méridionale du fleuve, jusqu'aux portes de Ratisbonne. Peu s'en fallut que les confédérés ne surprissent l'empereur à la chasse : tout son équipage de vénerie resta entre leurs mains. La terreur fut extrême dans Ratisbonne : la diète fut sur le point de se disperser, comme l'avaient espéré les généraux alliés; mais Ferdinand III ne montra pas moins de fermeté que n'en avait déployé son père en semblable occasion et déclara qu'il ne quitterait pas la ville, quoi qu'il advînt. Un brusque dégel le sauva : les généraux alliés, ne pouvant plus songer à occuper les deux rives du Danube, se retirèrent après avoir violemment canonné la cité impériale.

Piccolomini s'efforça de venger l'injure de l'empereur et faillit accabler l'armée suédoise, qui s'était de nouveau séparée des Franco-Weimariens; mais Guébriant revint à temps pour sauver Baner. Celui-ci survécut peu aux fatigues de la belle retraite par laquelle il avait rejoint les Français. Les Impériaux et les Bava-

1. *Mercure*, t. XXIV, p. 364.

rois crurent tout gagné par la mort de ce grand capitaine (20 mai) : l'archiduc Léopold-Guillaume, frère de l'empereur, courut renforcer Piccolomini et tous deux s'avancèrent au cœur de la Basse-Saxe, où ils croyaient n'avoir affaire qu'à des ennemis découragés et désorganisés. Ils se trompaient : Guébriant, aussi supérieur dans la diplomatie que dans la guerre, avait raffermi les esprits et déjoué les intrigues qui s'agitaient dans cette armée alliée, composée d'éléments si hétérogènes; les confédérés, très-inférieurs en nombre, acceptèrent la bataille sous les murs de Wolfenbuttel et la gagnèrent (29 juin). La victoire ne fut pas cependant assez complète pour rendre les confédérés maîtres de la campagne contre un ennemi qui réparait promptement ses pertes, grâce aux contributions que la diète de Ratisbonne venait d'accorder à l'empereur : Guébriant et ses collègues ne purent que se défendre, jusqu'à l'arrivée d'un renfort suédois conduit par un nouveau général en chef, Torstenson, qui fut le digne successeur de Baner : la Suède était inépuisable en héros.

Le pacte de la France et de la Suède, qui expirait cette année, avait été renouvelé le 30 juin, malgré tous les efforts de la diplomatie autrichienne pour amener les Suédois à une paix séparée. On convint de rester unis jusqu'à la fin de la guerre, la France payant à la Suède un subside de 1,200,000 livres par an. L'empereur, n'ayant pu diviser ses deux principaux adversaires, fut obligé de reprendre sérieusement, au moins en apparence, les négociations pour la paix générale, d'après le vœu de la diète, qui avait invité toutes les puissances belligérantes à ouvrir enfin les conférences. Toute l'année se passa en débats entre d'Avaux, Lutzaw et Salvius, envoyés extraordinaires de France, d'Autriche et de Suède, réunis à Hambourg. La médiation du roi de Danemark parut enfin surmonter les difficultés soulevées par l'empereur, qui fit des concessions sur la forme longtemps débattue des saufs-conduits et qui consentit au choix de Munster et d'Osnabrück pour siége de la double conférence, choix proposé par l'envoyé de France à la place de Cologne et de Hambourg ou Lubeck, trop éloignés l'un de l'autre. Les préliminaires furent signés le 25 décembre 1641 et les peuples commencèrent d'espérer.

Vaine espérance! Il s'était passé quatre ans depuis les premières paroles de paix jusqu'à la signature des préliminaires; il devait s'en passer sept autres avant la paix de l'Allemagne, dix-huit avant la paix générale! Richelieu, en consentant aux apprêts de ces grandes conférences européennes tant annoncées, savait bien que l'orgueil humilié de la maison d'Autriche ne voulait point de paix : il donnait une marque de bon vouloir qui ne le compromettait en rien. L'empereur, en effet, suscita de nouvelles chicanes sur la ratification des préliminaires et l'année 1642 ne vit pas s'ouvrir les conférences [1].

Richelieu était tout aux pensées guerrières, alors que furent signés les préliminaires de paix. L'élan victorieux de 1640 s'était un peu ralenti en 1641, mais sans qu'au fond les chances de succès définitif eussent diminué. Richelieu reconnut la nécessité de modifier ses plans. Non-seulement il était impossible d'augmenter les forces militaires, mais il fallait absolument alléger le fardeau du peuple, en même temps que porter à l'ennemi des coups décisifs. Le problème fut résolu : l'impôt, qui avait dépassé 118 millions en 1641, fut réduit à moins de 99 [2] et, au lieu d'agir en conquérants partout à la fois, on décida de passer de l'offensive à la défensive sur tous les points, un seul excepté; mais celui-là seul, on l'espérait, emporterait tout le reste. Le comte d'Harcourt fut rappelé d'Italie en France, afin de couvrir les frontières du Nord, de concert avec le maréchal de Guiche : le comte de Guébriant eut ordre de revenir en deçà du Rhin, d'occuper l'ennemi entre Rhin et Meuse et, au besoin, de protéger l'Alsace. Tout l'effort de la campagne dut se concentrer vers les Pyrénées. On voulait frapper l'ennemi, « non plus aux pieds ou aux bras, mais au cœur ». Le roi en personne, accompagné du cardinal, s'apprêta à marcher en Roussillon; Perpignan conquis, Louis passerait les monts pour faire sa royale entrée dans

1. Le Laboureur, *Histoire du maréchal de Guébriant*, l. VI. — Puffendorf, *Comment. Rerum Suecicarum*; l. XII-XIII. — *Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie, composée sur les Mémoires du comte d'Avaux*, par le P. Bougeant, p. 333-490. C'est une des meilleures histoires diplomatiques que nous possédions. — W. Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*, c. LVII-LVIII.

2. *État des finances*, ap. *Archives curieuses*, 2e sér., t. VI, p. 60.

« sa ville » de Barcelone et aller dicter la paix à l'Espagne dans Saragosse.

Ce plan ressortait naturellement de la situation, telle que l'avaient faite les révolutions de Catalogne et de Portugal; on eût probablement tenté de le réaliser dès 1641, sans l'inquiétude causée au ministre par les intrigues de Sedan et par la crise qui s'ensuivit. Il n'est donc pas besoin de chercher là-dessous une combinaison machiavélique de Richelieu, qui, alarmé du refroidissement du roi, voulait, a-t-on dit, se rendre indispensable à Louis en le précipitant dans une vaste et périlleuse entreprise. Cette entreprise était la conséquence logique et nécessaire de tout ce qui avait précédé.

Il est vrai, pourtant, que Richelieu était assiégé de nouvelles inquiétudes et que la mort du comte de Soissons ne lui avait point assuré un long répit. Jamais ce grand homme ne devait connaître, nous ne dirons pas le repos, mais la sécurité dans l'activité, mais le bonheur d'être tout entier à son but.

Cinq-Mars avait été d'abord très-effrayé de la mort du comte de Soissons; cependant, lorsqu'il avait vu que sa complicité avec le comte ne se découvrait pas, le favori s'était promptement remis de sa peur et avait recommencé à disputer le terrain au ministre. Il était parvenu, en s'attachant sans cesse aux pas du roi, à se faire autoriser par Louis à rester en tiers dans les conseils les plus secrets qui se tenaient entre le roi et le cardinal. Richelieu patienta quelque temps, puis éclata, fit signifier à Cinq-Mars de ne plus se présenter au conseil et, l'ayant rencontré un moment après, l'écrasa de sa colère et de son mépris. Le roi, soit qu'il eût été prévenu ou non, n'osa dédire son ministre ni rouvrir le conseil à Cinq-Mars. L'orgueilleux jeune homme, ulcéré jusqu'au fond de l'âme, ne rêva plus que vengeance et se consola de son affront en agitant avec son confident Fontrailles le projet d'assassiner le cardinal, projet dont Fontrailles revendique l'initiative dans ses Mémoires.

Cinq-Mars, dans ces tête-à-tête, ne parlait que de poignards et de pistolets; en réalité, il n'était point assez complétement perverti pour que le meurtre du vieil ami de son père, de son propre bienfaiteur, ne lui inspirât pas quelque répugnance et quelque

effroi. Tuer Richelieu était, pour lui, une espèce de pis-aller : il ne désespérait pas que le roi, en secouant le joug, ne lui épargnât cette peine ; le bon sens et la mauvaise humeur de Louis étaient toujours en guerre lorsqu'il s'agissait du cardinal : le roi cédait toujours, mais cédait en grondant à la hautaine et sévère raison de Richelieu et s'en dédommageait en déchirant son ministre de compte à demi avec son favori, violant ainsi l'engagement qu'il avait pris jadis avec Richelieu de lui rapporter tout ce qu'il entendrait dire contre lui. Cinq-Mars voyait le roi applaudir à tous ses sarcasmes : il essaya de faire passer Louis des paroles à l'action ; Louis, alors, lui avoua qu'il ne pouvait se priver des services du cardinal et lui laissa entendre que, Richelieu vînt-il à mourir, ce ne serait pas lui, Cinq-Mars, qu'il prendrait pour premier ministre.

Cinq-Mars, fort désappointé, changea de batteries et se lia étroitement au duc d'Orléans, afin d'agir de concert avec ce prince contre Richelieu, soit immédiatement, soit en cas de mort du roi, dont la santé était toujours chancelante. Fontrailles conseilla derechef au favori et au prince de ne pas attendre si longtemps et de recourir à des moyens plus expéditifs. Gaston n'en parut point éloigné ; mais il fallait des alliés, une place de refuge. On jeta les yeux sur Sedan et l'on tâcha de rengager dans les conspirations le duc de Bouillon, qui en sortait à peine. Cinq-Mars avait déjà noué des relations avec ce duc par l'intermédiaire d'un ami commun, de François de Thou, fils de l'illustre historien de ce nom : c'était un homme d'esprit et de savoir, mais qui avait plus de cœur que de jugement et qui était loin de posséder les qualités solides de son père : constant dans ses affections, il était si mobile dans ses habitudes et dans ses goûts, qu'on l'avait surnommé « Son inquiétude ». Il avait porté tour à tour la robe et l'épée : d'abord protégé par Richelieu, qui l'avait nommé intendant d'armée[1], il s'était mêlé, fort mal à propos, de quelque cabale avec madame de Chevreuse ; Richelieu ne l'avait pas puni, mais avait cessé de l'employer. Depuis, il avait pris le

1. Ceci prouve le peu de fondement de l'anecdote suivant laquelle Richelieu aurait poursuivi l'historien de Thou dans son fils, parce que l'historien avait maltraité, dans son livre, un oncle du cardinal.

ministre en haine et s'était laissé séduire par les déclamations des partis contre « l'oppresseur de la France et le perturbateur de l'Europe ». Quand Cinq-Mars lui révéla le dessein d'attenter à la vie de Richelieu, il se récria et protesta de ne jamais tremper ses mains dans le sang; cependant il ne se sépara point du complot et consentit d'aller porter au duc de Bouillon, dans ses terres de Périgord, l'invitation de venir conférer à Paris avec Cinq-Mars. Le duc fut mandé à la fois par le favori et par le roi, ou plutôt par le ministre; Richelieu, voulant regagner Bouillon tout en l'éloignant de Sedan et de la cour, avait projeté de lui confier l'armée d'Italie. Le duc accepta en même temps l'offre du ministre et les propositions des conspirateurs, promit de recevoir au besoin Gaston et Cinq-Mars dans Sedan et les pressa de traiter avec l'Espagne, ils y étaient tout décidés d'avance. Il ne paraît pas que Cinq-Mars ait vu la moindre différence entre une intrigue de cour et le crime de haute trahison.

On touchait à la fin de décembre, lorsque le roi tomba très-sérieusement malade. Pendant huit ou dix jours tout fut en suspens. Le favori voyait le péril de son maître avec plus de joie que de crainte : Gaston lui faisait les plus belles promesses, et il avait servi d'intermédiaire entre Gaston et la reine, qui communiquait, d'un autre côté, par de Thou, avec Bouillon. Toutes les mesures étaient prises afin de disputer à Richelieu la régence et les enfants de France, si le roi les lui confiait par testament.

L'événement prévu n'eut pas lieu. Louis se remit promptement, sinon complétement, et les préparatifs du voyage de Roussillon furent repris avec activité, malgré les insinuations de Cinq-Mars. Richelieu, sur ces entrefaites, tenta une dernière fois de se débarrasser, par une transaction, de cet ennemi domestique : il lui fit offrir le gouvernement de la Touraine. C'était « lui aplanir le chemin de la retraite ». Cinq-Mars refusa. Désormais ce fut entre eux un duel à mort. Le criminel dessein arrêté entre les conspirateurs avant la maladie du roi était en voie d'exécution : Fontrailles allait partir pour l'Espagne au nom de Gaston, de Cinq-Mars et de Bouillon, et à l'insu de François de Thou, qui, suivant le dire de Fontrailles, « étoit partout, mais ne vouloit rien savoir », ménageant les rendez-vous secrets des conjurés et s'abstenant d'assister

à leurs conférences. De Thou, nourri dans les traditions parlementaires, n'eût pu se résoudre à participer directement à un traité avec les ennemis de l'État; mais ce serait pousser un peu loin la crédulité que d'admettre qu'il ne soupçonnait rien de ce qui se passait.

Richelieu, aussi, songeait à se préparer à tout événement. Il avait, dit-on, projeté de mettre les enfants de France en mains sûres dans le château fort de Vincennes et d'obliger la reine et le duc d'Orléans à suivre le roi en Roussillon; mais Anne obtint du roi de rester à Saint-Germain avec ses enfants et Gaston de demeurer dans son apanage. Du moins, le commandement de Paris et des provinces du nord fut confié au prince de Condé, sur qui Richelieu pouvait compter. Le roi et le cardinal, dans les derniers jours de janvier, prirent la route de Lyon, au bruit d'une nouvelle de victoire.

Le comte de Guébriant, d'après ses instructions, s'était séparé des Suédois au mois de décembre et avait repassé le Rhin avec les Franco-Weimariens et les Hessois. Menacé d'être accablé entre deux corps d'armée ennemis, entre les Impériaux de Lamboi et les Bavarois de Hatzfeld, il prit son parti en héros : il courut attaquer Lamboi à Kempen, dans l'électorat de Cologne, avant que Hatzfeld eût pu le joindre (17 janvier 1642). Ni la supériorité du nombre, ni les levées et les palissades qui protégeaient le camp de Lamboi, n'arrêtèrent les Franco-Allemands. Les retranchements furent forcés : l'infanterie ennemie, acculée à un fossé profond, fut taillée en pièces ou mit bas les armes; la cavalerie impériale, par deux fois rompue, sabrée, écrasée, laissa ses généraux et presque tous ses officiers au pouvoir de l'armée victorieuse; le vainqueur de La Marfée, Lamboi, fut envoyé prisonnier à Paris, et cent soixante-deux drapeaux et cornettes furent appendus aux voûtes de Notre-Dame. Huit à neuf mille Impériaux étaient morts ou captifs. Hatzfeld, épouvanté, n'osa disputer la campagne à Guébriant, qui occupa, presque sans résistance, une grande partie de l'électorat de Cologne et du duché de Juliers[1].

Richelieu ne pouvait se mettre en route sous de plus heureux

1. Le Laboureur, *Histoire du maréchal de Guébriant*, l. VI-VII. — *Mercure françois*, t. XXIV, p. 614-620.

auspices; cependant, son voyage fut plein d'ennuis et d'alarmes. Il suivait le roi à une journée de distance; son cortége était plus splendide et plus nombreux que celui du roi, et les mêmes gîtes pouvaient rarement suffire aux deux équipages. De temps en temps, le roi et le ministre se rejoignaient dans les principales villes. A chaque entrevue, Richelieu remarquait avec anxiété l'aigreur croissante de Louis à son égard et les progrès de Cinq-Mars. Le favori avait ressaisi l'espoir d'amener le roi à son but et, au moment même où son agent passait les Pyrénées pour traiter avec l'ennemi, il se flattait derechef de n'avoir pas besoin de l'Espagne. Louis semblait fatigué au dernier point de « son tyran » et montrait envers Richelieu un tel mélange d'aversion et de crainte, que Cinq-Mars crut l'amener moins difficilement à laisser tuer le cardinal qu'à le disgracier; il osa lui en faire la proposition : Louis ne la repoussa pas trop vivement! Un homme plus affermi dans le crime que n'était Cinq-Mars n'en eût pas demandé davantage. Le favori s'assura de quelques officiers aux gardes; mais, à l'instant de frapper, la main lui trembla : il manqua l'occasion de risquer le coup à Briare et l'ajourna à Lyon. Il avait donné rendez-vous dans cette ville aux ducs d'Orléans et de Bouillon, afin de les associer au grand attentat qu'il méditait. Les deux princes voulurent lui en laisser la responsabilité et ne vinrent pas. Il n'osa agir seul. Le voyage s'acheva sans encombre : le roi arriva à Narbonne le 10 mars et Richelieu le 12.

La campagne s'était d'abord mal engagée dans le Roussillon : le maréchal de Brézé, nommé vice-roi de Catalogne dans l'automne de 1641, n'avait pas su empêcher neuf mille Espagnols débarqués à Collioure de ravitailler Perpignan (fin janvier 1642). Cet échec devait retarder le succès des armes du roi. On se hâta de travailler à le réparer et, dès le 12 mars, le jour même de l'arrivée du cardinal à Narbonne, le maréchal de La Meilleraie entra en campagne avec seize mille hommes d'élite et le vicomte de Turenne pour lieutenant général. Turenne, tout entier à ses travaux guerriers et plein de respect pour le génie du ministre, qu'il était si digne de comprendre, demeurait absolument étranger aux complots de son frère. On jugea nécessaire de commencer par fermer aux ennemis la voie de la mer et l'on entama le siége de

Collioure, le seul port par lequel les Espagnols pouvaient secourir Perpignan. La flotte française du Levant, aux ordres du bailli de Forbin, général des galères, vint compléter le blocus de Collioure.

La flotte espagnole n'étant pas prête, Olivarez enjoignit au marquis de Povar, qui commandait un corps d'armée à Tarragone, de traverser la Catalogne et les Pyrénées avec trois mille cavaliers et deux mille cinq cents fantassins montés sur des chevaux, des mulets et des ânes, afin d'aller secourir Collioure par terre. L'entreprise était extravagante. Povar ne put pas seulement passer le Llobregat : serré dans les montagnes entre les troupes françaises de La Motte-Houdancourt, qui venait de recevoir cinq mille hommes de renfort, et les milices catalanes levées en masse au bruit du tocsin, il fut battu à deux reprises, à Martorell, puis à Villafranca, et obligé de se rendre prisonnier avec toute sa petite armée (fin mars). Pendant ce temps, La Meilleraie emportait d'assaut les hauteurs fortifiées qui défendaient les abords de Collioure, puis le corps de la place; la garnison espagnole, forte de trois mille hommes, se réfugia dans la citadelle, qu'elle rendit, le 13 avril, avec le fort Saint-Elme. L'armée française commença, aussitôt après, la circonvallation de Perpignan. La conquête de cette importante cité, désormais complétement isolée de l'Espagne, n'était plus qu'une question de temps; aussi épargna-t-on le sang et la sueur des soldats. Le siége de Perpignan ne fut guère qu'un blocus. La Meilleraie avait été renforcé par des troupes françaises, catalanes et roussillonnaises. Ses vingt-six mille soldats[1], couverts, du côté de la mer, par une belle flotte et par la possession des ports, du côté de la terre, par la chaîne des Pyrénées et par le massif de la Catalogne, que gardait une armée victorieuse, n'auraient eu rien à craindre des efforts de l'Espagne, quand l'Espagne eût été conduite par un chef plus habile ou plus heureux qu'Olivarez. La Motte-Houdancourt, qui continuait de commander l'armée de Catalogne, pendant que le vice-roi Brézé était malade de la goutte à Barcelone, ne se contentait pas de défendre la nou-

1. Dans ce nombre figuraient quinze cents volontaires nobles, commandés par le duc d'Enghien, qui devait être bientôt le « Grand Condé », et qui se trouvait pour la première fois à côté de Turenne.

velle province française; il avait entamé l'Aragon par la prise de Tamarit et de Monçon et envoyait des partis presque jusqu'aux portes de Saragosse.

Ainsi, sur les Pyrénées comme sur le Rhin, la fortune des armes était fidèle à Richelieu et justifiait ses vastes combinaisons. Triste contraste que ces prospérités extérieures avec sa situation intime! Son corps épuisé semblait près de succomber sous la réaction de la nature tant de fois vaincue. Saisi par la fièvre le 18 mars, aux prises tout à la fois avec les angoisses morales et les douleurs physiques, il luttait contre la maladie et contre l'intrigue; il mesurait encore toutes les chances du présent et de l'avenir; il comptait ses partisans; il empruntait la plume de ses fidèles secrétaires d'état de Noyers et Chavigni, car son bras rongé par des ulcères lui refusait le service, pour écrire à tous ces généreux capitaines qui s'étaient formés sous son ministère et qui, dédaigneux des cabales de cour, ne connaissaient que la France et le grand cardinal. On a conservé les lettres dans lesquelles il rappelle à Guébriant et à Gassion que sa cause est la leur : il sollicitait même l'intervention des alliés auprès du roi et fit parler dans ce sens au prince d'Orange par le comte d'Estrades, ambassadeur de France en Hollande. Le prince Frédéric-Henri insinua au roi que, s'il était vrai que le cardinal dût quitter les affaires, les Provinces-Unies feraient au plus tôt leur paix particulière avec l'Espagne.

Malgré l'opposition maladroite de Cinq-Mars, le cardinal fit envoyer le bâton de maréchal à Guébriant et à La Motte-Houdancourt, qui l'avaient si bien gagné. Ce succès, compensé par maintes contrariétés, ne consola pas Richelieu de ne pouvoir suivre le roi devant Perpignan, lorsque Louis, que Cinq-Mars ne quittait pas plus que son ombre, se transporta, le 22 avril, de Narbonne au camp de La Meilleraie. L'auteur de la Vie de Gaston raconte, d'après un ministre d'État témoin oculaire (probablement Chavigni ou de Noyers), que Richelieu, dans ses adieux au roi, parut très-fier et préparé à tout, excepté à mourir. « Sire », lui aurait-il dit, « je ne vous parlerai ni de mes services ni de ma personne : c'est un objet désagréable que je veux éloigner de vos yeux. Votre Majesté peut exercer sur moi toute sa puissance royale et me faire

sentir les plus rudes effets de sa colère; mais rien ne m'empêchera jamais de paraître où le besoin de l'état et le danger de votre personne me pourront appeler ».

On ne dit pas ce que le roi répondit. Plusieurs semaines s'écoulèrent, longues comme des siècles. Les souvenirs de La Rochelle devaient agiter cruellement le malade sur le lit où la souffrance enchaînait son héroïque activité. Le mal opiniâtre ne cédait pas. Le 23 mai, le cardinal dicta son testament à un notaire de Narbonne. Il y réglait, d'après les principes du droit d'aînesse et des substitutions, le partage de sa riche succession entre les deux branches de sa famille, les Wignerod ou Vignerot de Pont-Courlai, dont l'aîné devait prendre le nom et les armes de Richelieu, et les Maillé-Brézé. Parmi ces dispositions domestiques, dans lesquelles les habitudes nobiliaires reprennent le dessus sur les tendances politiques, on distingue quelques articles d'un intérêt plus général. Richelieu renouvelle le legs qu'il avait déjà fait du Palais-Cardinal au roi : il ordonne de remettre au roi une somme de 1,500,000 livres, qu'il tenait en réserve pour les nécessités imprévues de l'état, « qui ne peuvent souffrir la longueur des formes des finances ». Cette clause est une sorte de liquidation entre sa fortune personnelle et la fortune publique, qu'il distinguait peu dans ses habitudes de monarque absolu. Il lègue sa bibliothèque au public, avec les conditions les mieux entendues et les plus libérales. Il termine par ces remarquables paroles :

« Je ne puis que je ne *die*, pour la satisfaction de ma conscience, qu'après avoir vécu dans une santé languissante, servi assez heureusement dans des temps difficiles et des affaires très-épineuses, et expérimenté la bonne et mauvaise fortune en diverses occasions, en rendant au roi ce à quoi sa bonté et ma naissance m'ont obligé particulièrement, je n'ai jamais manqué à ce que j'ai dû à la reine mère, quelques calomnies que l'on m'ait voulu imposer à ce sujet[1]. »

Richelieu ne se croyait pas si près de sa fin que semblait l'indiquer cet acte solennel. Le vieux lion faisait le mort pour mettre

1. Ce testament est imprimé à la suite de l'*Histoire du cardinal de Richelieu*, par Auberi, t. II.

ses ennemis hors de garde, mais il avait toujours l'œil et l'oreille aux aguets et rassemblait le reste de ses forces en silence. Après avoir, dit-on, tâché en vain de rappeler le roi auprès de lui à Narbonne, Richelieu, se trouvant en état d'être transporté, résolut de quitter cette ville pour se rapprocher du Rhône, soit qu'il craignît réellement les exhalaisons malsaines des lacs salés du pays narbonnais, soit qu'il espérât rendre plus difficiles, par la distance, les entreprises de Cinq-Mars contre sa personne.

Le dénoûment approchait. Par la plus étrange des complications, Cinq-Mars, tout en essayant de décider le roi à conspirer avec lui contre le ministre, n'avait pas renoncé à conspirer avec l'étranger contre le roi ou du moins contre le royaume. Le 13 mars, son envoyé Fontrailles avait signé à Madrid, avec le comte-duc d'Olivarez, un traité par lequel l'Espagne s'engageait à fournir sous bref délai au duc d'Orléans douze mille fantassins, cinq mille chevaux, 400,000 écus comptants, 12,000 écus par mois à compter du jour où Gaston se serait retiré à Sedan; Gaston et ses lieutenants Cinq-Mars et Bouillon commanderaient les troupes alliées au nom de l'empereur; le Roi Catholique leur assurait de fortes pensions, avec un subside pour munir et défendre Sedan. Gaston et ses adhérents se déclaraient ennemis des Suédois et de tous les autres ennemis de l'Empire et de l'Espagne. On protestait de ne rien entreprendre contre le Roi Très-Chrétien, « ni au préjudice de ses états, ni contre les droits de la reine régnante », c'est-à-dire que l'Espagne entendait réduire la France à son ancien territoire et réserver les droits d'Anne d'Autriche à la régence.

Fontrailles rapporta le pacte fatal à Cinq-Mars, un peu avant que le roi quittât Narbonne : avis en fut expédié à Gaston et à Bouillon, qui était en route pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie; puis l'original du traité fut envoyé au duc d'Orléans. Gaston le garda sans le signer ni en adresser la ratification au gouverneur des Pays-Bas espagnols, comme on en était convenu. Le pacte avec l'ennemi semblait, en effet, devoir être un crime inutile; car Cinq-Mars espérait, en ce moment, substituer au traité clandestin un traité de paix approuvé par le roi. Il avait été rejoint, le 19 avril, par de Thou, que la reine

avait instruit du voyage de Fontrailles à Madrid et qui n'en resta pas moins lié aux conspirateurs, mais qui s'efforça de leur faire atteindre le but par d'autres moyens. Cinq-Mars et de Thou prirent le roi par ses scrupules religieux, lui prêchèrent la paix, lui montrèrent le sort des armes douteux, le roi d'Espagne s'apprêtant à un effort désespéré par terre et par mer pour sauver Perpignan, le circonvinrent enfin si bien, que Louis, fatigué, affaissé par un retour de sa dernière maladie, leur permit d'écrire à Rome et à Madrid, à l'insu du cardinal, afin d'entamer une négociation directe. Les conspirateurs eurent quelques jours d'enivrement; déjà de Thou se croyait sur le point de remplacer le ministre de la guerre Sublet de Noyers. Tout le monde, parmi les ennemis de Richelieu, n'avait pas cette confiance : les vieux courtisans hochaient la tête; de Thou n'écouta aucun avis.

L'humeur du roi, cependant, devenait de plus en plus inégale : son hésitation était visible. La maladie et la demi-disgrâce de Richelieu relâchaient un peu les ressorts du pouvoir; Louis voyait plus nettement le jeu de cette immense machine et l'impossibilité de trouver parmi les ennemis du cardinal une main capable de la gouverner. Il s'effrayait de la voie où on l'entraînait. Allait-il donc lâchement abandonner la politique qui avait fait tout l'honneur de son règne, alors que cette politique était partout triomphante? Il examinait autour de lui avec anxiété la situation des esprits : une violente fermentation agitait l'armée, divisée en deux partis que la présence royale contenait à peine : d'un côté, la plupart des courtisans et de la haute noblesse; de l'autre, les officiers de fortune, les vieux soldats, les gens d'affaires et de diplomatie. Les partisans de Cinq-Mars se donnaient le nom de « royalistes » et qualifiaient de « cardinalistes » leurs adversaires, qui se faisaient gloire de ce titre. On put reconnaître alors que, si Richelieu avait soulevé bien des haines, il pouvait leur opposer de nombreux et d'inébranlables dévouements. Un jour, Louis s'avisa de dire à un de ses capitaines aux gardes : « Je sais que mon armée est partagée en deux factions, les royalistes et les cardinalistes; pour qui tenez-vous? — Pour les cardinalistes, sire », répondit fièrement l'officier; « car le parti du

cardinal est le vôtre ». Le roi se mit à rêver et ne démentit pas son interlocuteur.

L'officier qui fit cette réponse hardie se nommait Abraham Fabert, fils d'un échevin de Metz : il fut le premier bourgeois qui parvint à la dignité de maréchal de France [1].

La chance commençait à tourner : les ministres de Noyers et Chavigni, et le cardinal Mazarin, qui avait reçu récemment le chapeau rouge et qui, fixé à la cour de France, prenait une part de plus en plus active aux affaires, correspondaient journellement avec Richelieu et disputaient le terrain auprès du roi avec autant d'habileté que de zèle; mais personne ne nuisait plus à Cinq-Mars que lui-même : sa fatuité ignorante, qui le rendait insupportable aux militaires expérimentés, lui valut plus d'un affront de la part du roi; Louis se lassait de lui et s'enferma plusieurs fois pour ne pas le recevoir. Cinq-Mars commença de prendre l'alarme et envoya vers Gaston, qui était resté sur la Loire, afin d'engager ce prince à se préparer au voyage de Sedan et à la réalisation du traité avec l'Espagne.

Sur ces entrefaites, de mauvaises nouvelles arrivèrent du nord de la France. Deux corps d'armée, l'un de dix-huit à vingt mille hommes, l'autre d'une dizaine de mille, avaient été confiés au comte d'Harcourt et au maréchal de Guiche (plus connu sous le nom de maréchal de Grammont), afin de couvrir la Picardie et la Champagne. On espérait que la mort du cardinal-infant et le désastre des Impériaux à Kempen détourneraient les Espagnols de rien tenter de considérable sur cette frontière; mais le successeur du cardinal-infant à Bruxelles, don Francisco de Mello, actif et habile capitaine, assembla des forces au moins égales aux deux armées françaises réunies, entra en campagne de bonne heure, reprit Lens le 19 avril et assaillit La Bassée, dont les Français avaient fait leur poste avancé en Flandre. Il se fortifia si bien, que les deux généraux français ne crurent pas pouvoir attaquer ses lignes. La Bassée dut capituler le 13 mai. Mello lança, aussitôt après, un fort détachement du côté de la Picardie maritime. Harcourt marcha au secours du Calaisis et du Boulonnais : Mello,

1. Griffet, t. III, p. 434.

alors, avec le gros de ses troupes, fondit brusquement sur le maréchal de Guiche, qui s'était établi à Honnecourt, sur l'Escaut, à l'entrée du Vermandois. Guiche ne sut ou ne put se retirer à temps sur Saint-Quentin : sa petite armée, après une vigoureuse résistance, fut accablée par le nombre et mise en pleine déroute avec perte de plus de quatre mille hommes (26 mai).

Richelieu reçut avis de ce revers sur la route de Narbonne à Arles. Il avait quitté Narbonne le 27 mai et cheminait à petites journées vers la Provence, dont le gouverneur, le comte d'Alais, l'avait assuré d'un dévouement précieux en de telles occurrences. L'instant de la crise décisive était venu : la défaite de Honnecourt pouvait également perdre ou sauver le cardinal, suivant que le roi s'irriterait ou s'effraierait. Le 4 ou le 5 juin, le secrétaire d'état Chavigni arriva du camp royal et remit à Richelieu une lettre du roi. Louis annonçait au cardinal qu'il lui envoyait un mémoire sur les moyens de remédier au malheur du maréchal de Guiche et terminait par ces mots :

« Quelque faux bruit qu'on fasse courir, je vous aime plus que jamais : il y a trop longtemps que nous sommes ensemble pour être jamais séparés, ce que je veux bien que tout le monde sache [1].

La victoire était décidée; mais le roi hésitait encore à en accorder les conséquences au vainqueur et à livrer son favori à la vengeance de son ministre, quand une révélation soudaine précipita le dénoûment du drame et apporta la mort avec elle. Chavigni rapporta au roi, en réponse à sa lettre, un paquet qui venait d'être envoyé à Richelieu, on n'a jamais su par qui. C'était la copie ou l'extrait du traité avec l'Espagne! On a dit que Cinq-Mars avait été trahi par le maréchal de Schomberg, qu'il avait cru gagner en le faisant associer à La Meilleraie dans le commandement de l'armée et à qui il s'était imprudemment ouvert : peut-être la révélation arrivait-elle tout droit de Madrid, où Richelieu entretenait un agent inconnu qui avait plus d'une fois éventé les secrets du cabinet espagnol, comme l'atteste la correspondance de Sourdis [2].

1. *Recueil* d'Auberi, t. II, p. 841.

2. MM. Bazin et de Sismondi ont accueilli une autre version suivant laquelle

Quoi qu'il en soit, Cinq-Mars eût encore pu sauver sa tête, s'il se fût résolu de fuir dès qu'il eut la certitude de sa disgrâce; mais, par une puérile vanité, il voulut régler avec Gaston leur commune retraite à Sedan comme un acte diplomatique. Pendant ce temps, le roi avait annoncé subitement son départ du camp pour raison de santé : le 10 juin, Louis retourna à Narbonne, après avoir promis à l'audience royale (cour souveraine) de Catalogne, qui s'était transportée auprès de lui devant Perpignan, de revenir bientôt. Cinq-Mars eut la folie de suivre le roi au lieu de s'échapper. Un reste d'attachement combattait encore pour lui dans l'âme du roi : on dit que, pour obtenir l'ordre de son arrestation, Chavigni fut obligé d'employer l'intervention du père Sirmond, et que le confesseur du roi, écoutant plus sa conscience que l'intérêt de sa compagnie, engagea Louis à châtier les ennemis de l'état. L'ordre fatal fut donné le 12 juin au soir : Cinq-Mars en eut vent et se cacha; il fut livré le lendemain par un bourgeois de Narbonne chez lequel il s'était réfugié. De Thou avait été saisi quelques heures auparavant et l'ordre fut expédié aux maréchaux de camp[1] de l'armée d'Italie d'arrêter leur général, le duc de Bouillon, qui presque aussi imprudent que Cinq-Mars, n'avait pas su non plus pourvoir à sa sûreté. Cinq-Mars fut envoyé au château de Montpellier et de Thou à celui de Tarascon. Richelieu, qui avait continué sa route, malgré le changement de la situation, était arrivé, le 11 juin, dans cette dernière ville et s'y arrêta pour prendre les eaux. Le roi, de son côté, était parti de Narbonne, très-souffrant, le jour même de l'arrestation de Cinq-Mars, et vint s'établir aux eaux de Montfrin, près de Tarascon, d'où il se fit porter chez le cardinal, comme pour lui demander pardon d'avoir pensé à le détrôner. Ce fut une étrange entrevue. Le roi et le ministre étaient

Olivarez lui-même, n'espérant rien de Gaston ni de Cinq-Mars, aurait livré le traité, afin de jeter le désordre dans la cour de France; quelques fautes qu'ait pu commettre Olivarez, il nous est impossible d'admettre que ce ministre ait été capable d'une extravagance qui ne pouvait qu'assurer le triomphe de son mortel ennemi.

1. C'est à partir de Richelieu que les titres de lieutenant général et de maréchal de camp désignent des grades réguliers dans la hiérarchie militaire. Le prince ou le maréchal de France, commandant un corps d'armée, avait ordinairement sous lui un lieutenant général et deux ou plusieurs maréchaux de camp. En Allemagne et en Suède, le titre de maréchal de camp (*feld-marschalk*) représentait dès lors une plus haute dignité, équivalant à notre titre de maréchal de France.

si affaiblis tous deux, que Richelieu ne put se lever pour recevoir Louis et qu'on fut obligé de dresser un lit au roi près de la couche du cardinal, afin qu'ils pussent converser ensemble. Richelieu fut généreux; il épargna au roi les plaintes et les reproches que Louis attendait presque en tremblant, et le remercia, au contraire, de n'avoir point ajouté foi aux calomnies de ses ennemis. Le roi, heureux et reconnaissant de cette magnanimité, rejeta tout le passé sur Cinq-Mars et s'épuisa en protestations de tendresse, et, pour ainsi dire, de fidélité.

Les actes répondirent aux paroles : Louis, sentant les travaux de la guerre et le voyage de Catalogne au-dessus de ses forces, s'était décidé à retourner à Paris : il laissa, en partant, à Richelieu des pouvoirs illimités (30 juin). Mazarin, de Noyers et Chavigni accompagnèrent le roi, et continuèrent à servir avec zèle auprès de Louis les intérêts et les ressentiments de leur patron.

Il restait encore un coupable à atteindre, le premier par son rang, le frère du roi. Louis, afin d'empêcher Gaston de s'évader jusqu'à ce que les mesures fussent prises pour lui fermer les frontières, lui avait fait part de l'arrestation de Cinq-Mars, comme s'il ne l'eût pas soupçonné lui-même. Quand on fut sûr de tenir Gaston, on lui signifia qu'on savait tout. Gaston dépêcha aussitôt au roi et au cardinal son aumônier l'abbé de La Rivière, chargé des lettres les plus humbles et les plus rampantes. Louis et Richelieu tinrent au messager un langage également sévère. Le cardinal dit nettement à La Rivière que le duc d'Orléans méritait la mort et que ce serait beaucoup faire pour lui, s'il confessait sincèrement ses fautes, que de lui permettre de se retirer à Venise avec une pension. C'étaient moins encore ses fautes que celles des autres, qu'on voulait lui faire confesser en l'effrayant; car on n'avait pas jusque-là de preuve légale contre Cinq-Mars, Bouillon et de Thou, et l'on attendait de lui cette preuve.

Il la donna. Il expédia au roi, par écrit, l'aveu du traité avec l'Espagne, se défendant seulement d'avoir approuvé ou même connu positivement le projet d'assassiner le cardinal. Ce n'était point assez : Richelieu prétendait que le prince achetât la permission de rester en France, « comme simple particulier », en se laissant confronter judiciairement avec ses complices, et en

renonçant, dans le présent et dans l'avenir, à « toute charge, emploi ou administration dans le royaume ». Le roi, sur l'avis du chancelier et de trois des principaux jurisconsultes du royaume, crut pouvoir épargner à son frère l'ignominie de la confrontation, mais à condition qu'il réitérât sa déposition écrite sous la forme la plus authentique possible et répondît par écrit aux objections qu'élèveraient les accusés. Gaston se soumit, souscrivit à toutes les conditions qu'on lui imposait et livra au chancelier une copie du traité avec l'Espagne : il avait brûlé l'original.

Le roi pouvait bien imposer à son frère le rôle de témoin à charge, car il descendait lui-même à ce rôle : le 9 août, dans une déclaration royale adressée aux parlements, aux ambassadeurs et aux bonnes villes, sur la conspiration de Cinq-Mars, Louis avançait que, « depuis le notable changement survenu dans la conduite du grand écuyer », il l'avait laissé « agir et parler plus librement qu'auparavant », afin de pénétrer ses desseins, et qu'il avait enfin reconnu en lui un ennemi de l'état. Cinq-Mars avait parlé dans sa prison : Cinq-Mars avait laissé entendre qu'il n'avait rien projeté contre le cardinal qu'avec l'aveu du roi, et Louis voulait se justifier aux yeux de Richelieu. Il le fit bien plus directement dans une lettre au chancelier, qui présidait la commission formée pour juger les conjurés : il y reconnut que Cinq-Mars lui avait proposé de « se défaire » du cardinal, mais affirma avoir eu en horreur « cette mauvaise pensée », quoi qu'en pût dire « ce grand imposteur et calomniateur » de Cinq-Mars, et discuta le fait en accusé qui se défend devant son juge. On ne pouvait guère abaisser davantage la majesté royale.

Richelieu s'embarqua, le 17 août, à Tarascon pour Lyon, traînant après lui un de ses captifs, de Thou, dans un bateau remorqué par le sien. Il n'arriva que le 3 septembre à Lyon, tant son état l'obligeait à voyager lentement. De Thou fut enfermé à Pierre-Encise, où se trouvait déjà le duc de Bouillon. Cinq-Mars les y rejoignit le lendemain. Le procès fut entamé par-devant une commission composée du premier président et de six conseillers au parlement de Grenoble, et de cinq conseillers d'état ou maîtres des requêtes. Parmi ces derniers on voit reparaître le nom sinistre de Laubardemont. C'était par le bourreau de Grandier que devait

périr de Thou. Les aveux du duc de Bouillon ayant confirmé ceux du duc d'Orléans, la perte de Cinq-Mars était certaine; mais les juges hésitaient quant à son ami : le chancelier Séguier désirait le sauver et dit au cardinal qu'on ne trouvait point d'ordonnance qui punît de mort la non-révélation d'un complot : or, le seul crime qu'on pût prouver judiciairement contre de Thou, c'était de n'avoir pas révélé le complot de Monsieur et de Cinq-Mars pour se retirer à Sedan; rien ne prouvait jusque-là que de Thou eût connu le traité avec l'Espagne. Laubardemont répondit au chancelier en exhumant une ordonnance de Louis XI, du 22 décembre 1477, qui assimilait les non-révélateurs aux auteurs du crime qu'ils n'avaient pas dénoncé, ordonnance qui avait été quelquefois appliquée depuis : il compléta son œuvre par l'entier aveu qu'il tira de Cinq-Mars, en lui persuadant que de Thou avait tout confessé. Quand de Thou vit que Cinq-Mars cessait de nier, il cessa de défendre sa tête. Les juges n'avaient plus qu'à appliquer à Cinq-Mars la loi juste et nécessaire qui punit les traîtres, à de Thou la loi cruelle qui frappait de mort le silence. On doit reconnaître que le titre et le serment de conseiller d'état était une aggravation du cas particulier de François de Thou.

Richelieu ne quitta Lyon qu'après le prononcé de l'arrêt, le 12 septembre. Le souvenir du péril qu'avait couru son système, plus encore que sa personne, l'avait rendu plus inflexible que jamais : il regardait, avec raison, de Thou comme la cheville ouvrière du complot et comme un irréconciliable ennemi de sa politique; rien ne put le décider à l'épargner. Cette implacable rigueur, chez un mourant, effraie et serre le cœur et présenterait un caractère bien odieux s'il n'y eût pas eu là autre chose qu'une vengeance personnelle!

Cinq-Mars et de Thou montèrent sur l'échafaud le jour même de leur condamnation. On vit chez eux, au moment suprême cette espèce de transfiguration que l'espoir et l'approche d'une vie meilleure opèrent parfois même chez des natures vulgaires : leur fin chrétienne et noblement résignée, transmise à la postérité dans de touchants récits, a fait naître d'étranges illusions sur leur vie. La sévère histoire ne doit pas tolérer de semblables apothéoses. Si Cinq-Mars fut criminel, de Thou ne fut point innocent;

il devait savoir que la haute trahison, que l'appel à l'étranger, était inévitablement au bout des complots où il s'engageait et où il engageait les autres; peu s'en fallut que la France ne perdît, grâce à lui, le fruit de vingt ans d'héroïques travaux : on peut plaindre l'imprudent qui s'est fait broyer sous les roues du char de l'état en essayant d'arrêter les destinées de sa patrie; mais il n'est pas permis de lui décerner les palmes du martyre.

Le nom du duc de Bouillon n'avait pas figuré dans la sentence de ses deux complices : sa qualité de prince souverain ne l'eût pas sauvé; mais Richelieu tenait beaucoup plus à avoir la ville de Sedan que la tête du duc : l'une racheta l'autre. Le cardinal, en graciant le duc, trouva moyen tout à la fois de témoigner sa reconnaissance au prince d'Orange, oncle de Bouillon, qui s'était montré allié fidèle au moment du péril, d'ôter pour toujours aux factions une dangereuse place de refuge et d'assurer à la France un bon poste de plus sur une des principales frontières. Mazarin conclut l'affaire à Lyon avec le duc, le 15 septembre, et, dès le 29, Sedan fut livré au capitaine Fabert, que Richelieu récompensa de son dévouement par le gouvernement de cette ville.

Richelieu, pendant que cette négociation se terminait, cheminait lentement vers Paris, tantôt par eau, sur la Loire et le canal de la Loire au Loing, terminé naguère sous ses auspices, tantôt par terre, porté par dix-huit de ses gardes dans une magnifique litière, si haute et si large, que les portes des villes étaient trop étroites pour lui donner passage et que les cités étaient obligées d'abattre des pans de leurs murailles, afin de recevoir dans leur enceinte le cardinal-roi. Une petite armée de gardes du corps, de mousquetaires, de hallebardiers, escortait le terrible malade. Richelieu vint descendre au Palais-Cardinal de Paris, le 17 octobre, dans cet appareil à la fois lugubre et triomphal, puis regagna son séjour favori de Ruel[1].

Richelieu avait droit de triompher, en effet; de quelque côté qu'il tournât les yeux, il pouvait voir ses ennemis humiliés ou

1. Sur la Conjuration de Cinq-Mars, *V. Relation* de Fontrailles et pièces à la suite, *Mém.*, 3e sér., t. III, p. 249-266. — *Mém.* de Montrésor et pièces, *ibid.*, p. 217-223. — *Mém.* de Brienne et pièces, *ibid.*, p. 71-75. — *Mém.* de Montglat, *ibid.*, t. V, p. 124-131. — *Procès de Cinq-Mars et de Thou*, ap. *Archives curieuses*, 2e sér., t. V, p. 283-345. — Griffet, t. III, p. 372-379, 398-411, 417-513. — Levassor, t. VI, p. 550-629.

anéantis. Un des plus opiniâtres, mais qui avait cessé depuis longtemps d'être à craindre, Marie de Médicis, n'existait plus. La reine mère était restée trois années en Angleterre, où elle avait eu la douleur de recevoir l'aumône de son ennemi; car Richelieu lui envoya, en 1641, un secours de 100,000 livres. La guerre civile et la malveillance des puritains la chassèrent de son asile; elle revint en Hollande dans l'été de 1641; les Hollandais lui firent entendre qu'ils ne pouvaient la garder. Inébranlable dans la résolution de ne point aller à Florence, condition imposée par Louis XIII et Richelieu à la restitution de son douaire, elle se retira chez l'électeur de Cologne, ennemi de la France, et y mourut le 3 juillet 1642, dans un état de gène que des relations contemporaines ont exagéré jusqu'à la misère, pour rendre son « persécuteur » plus odieux et dramatiser sa fin. Son testament prouve qu'il ne s'agissait là que d'une pauvreté relative.

De tous les points de l'horizon arrivaient à Richelieu des nouvelles de gloire et de prospérité. L'échec de Honnecourt n'avait eu aucunes suites : ce n'était plus comme aux jours de « l'année de Corbie »; l'Espagnol, vainqueur par surprise, n'avait pas même osé avancer de l'Escaut sur la Somme, défendue par l'armée intacte du redoutable comte d'Harcourt. Les progrès du maréchal de Guébriant, secondé par les Hollandais, entre le Rhin et la Meuse ne permettaient pas au gouverneur espagnol, don Francisco de Mello, de dégarnir la Belgique. Une faible tentative contre le Calaisis fut repoussée sans peine par le comte d'Harcourt.

La campagne des Pyrénées, principal objet des efforts de Richelieu, s'achevait avec le plus éclatant succès. Le faible Philippe IV, secouant la torpeur dans laquelle le retenait Olivarez pour le gouverner plus aisément, s'était avancé jusqu'à Saragosse, comme pour conduire en personne ses armées au secours de Perpignan ou à l'attaque de Barcelone. Treize ou quatorze mille soldats, réunis à Tarragone, devaient tenter de pénétrer par terre jusqu'à Roses, où la flotte espagnole leur apporterait les munitions destinées à ravitailler Perpignan. D'autres corps de troupes, pendant ce temps, devaient inquiéter la Catalogne par une diversion sur d'autres points. Les Espagnols furent prévenus : le 30 juin, leur

flotte, avant d'avoir été jointe par les galères de Naples et de Sicile, fut attaquée par la flotte française entre Vineros et Tarragone. Les Espagnols comptaient plus de cinquante gros vaisseaux et une dizaine de galères; les Français, quarante et quelques vaisseaux et une vingtaine de galères; les flottes du levant et du ponant s'étaient réunies sous les ordres du jeune marquis de Brézé. Les Espagnols perdirent trois vaisseaux brûlés, entre autres l'amiral, deux coulés à fond, un échoué à la côte. Le combat recommença le lendemain en vue de Barcelone : trois vaisseaux espagnols furent encore coulés; le galion la *Magdalena*, de 66 canons, fut brûlé et fit sauter avec lui un vaisseau français qui l'avait abordé. La flotte espagnole se retira en désordre à Mahon et tout projet de secourir Perpignan dut être abandonné.

Le gouverneur de Perpignan, marquis de Flores d'Avila, tint encore deux grands mois, comprimant par la terreur une population désespérée, qui regardait ses prétendus défenseurs comme des ennemis et les assiégeants comme des libérateurs. Les Espagnols endurèrent les dernières extrémités de la famine avant de capituler. Les portes de Perpignan s'ouvrirent enfin, le 9 septembre, aux étendards français, et les « nobles-bourgeois », les « mercadiers » et le menu peuple de Perpignan jurèrent fidélité à la couronne de France plus librement et plus joyeusement que n'avaient fait naguère les citoyens d'Arras[1]. La prise de Salces (29 septembre) compléta la seconde, et, cette fois, la définitive réunion du Roussillon à la France.

Les Espagnols essayèrent en vain de venger sur la Catalogne la perte du Roussillon : toutes leurs forces réunies menaçant Lerida, le maréchal de La Motte alla au secours de cette place, soutint, avec douze mille hommes, le choc de vingt-cinq mille

1. *V.* sur les institutions municipales de Perpignan, une dissertation très-intéressante de M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob). — *Dissertations sur quelques points curieux de l'Histoire de France*, IX. *Les Citoyens nobles de Perpignan.* — La population était divisée en trois ordres ou « mains » : les citoyens-nobles, ou « grande main » (*ma major*), héritiers directs des anciens *curiales* ou *honorati* gallo-romains, jouissant de tous les priviléges de noblesse; les « mercadiers » ou gros marchands, dits *ma mitjana* (main moyenne), et le menu peuple (*ma menor*). Il y avait cinq consuls, deux de la *ma major*, deux de la *ma mitjana*, un de la *ma menor*. Les citoyens-nobles allaient de pair avec les chevaliers et la noblesse féodale.

et, grâce à la vigueur de ses troupes et à l'excellent poste qu'il avait choisi, repoussa le général espagnol Lleganez et le contraignit d'abandonner son entreprise (7 octobre). Ce nouvel exploit valut à La Motte le duché de Cardona et la vice-royauté de Catalogne, à laquelle venait de renoncer le maréchal de Brézé. L'ordre et la discipline, qui avaient fait la force des armées castillanes, étaient passés du côté des Français : les discordes des chefs espagnols avaient décidé leurs derniers revers sur terre et sur mer.

Les affaires d'Italie n'offraient pas un aspect moins satisfaisant : la réconciliation, qui avait manqué, l'année précédente, entre le gouvernement français et les princes de Savoie, s'était enfin accomplie par la maladresse et la morgue des Espagnols. Le nouveau gouverneur de Milan, Siruela, s'était bientôt brouillé, comme son prédécesseur Lleganez, avec les princes Maurice et Thomas. Les Espagnols ne voulaient pas comprendre que le temps était passé pour eux de traiter leurs alliés comme des sujets : ils prétendaient s'assurer, par des garnisons à eux, les places piémontaises occupées par les princes, au lieu de s'assurer les princes eux-mêmes en leur rendant l'alliance espagnole plus avantageuse que l'alliance française. Les princes perdirent patience : ils mirent les garnisons espagnoles hors de Nice et d'Ivrée et, le 14 juin, quelques jours avant l'arrestation du duc de Bouillon, ils pactisèrent avec leur belle-sœur, la duchesse régente Christine, par l'intermédiaire de l'ambassadeur français d'Aiguebonne, et jurèrent de s'attacher désormais aux intérêts et au service du roi de France en même temps que du duc de Savoie, leur neveu, la France promettant de restituer les places piémontaises par elle occupées depuis la mort de Victor-Amédée, après que les Espagnols auraient entièrement évacué le Piémont. Il fut convenu que le prince Maurice, qui n'était pas engagé dans les ordres sacrés, renverrait son chapeau de cardinal au pape et épouserait sa nièce, sœur du duc régnant.

Les deux princes se réunirent à l'armée française, dont le commandement avait été transféré au duc de Longueville, et l'on se trouva en état de prendre vigoureusement l'offensive vers le milieu de l'été. Crescentino, Verrue, Nice-de-la-Paille, furent repris par les Franco-Piémontais, qui entrèrent dans le Milanais

et mirent le siége devant Tortone. Le comte de Siruela n'osa risquer, pour sauver Tortone, une bataille dont la perte eût perdu Milan. La ville de Tortone avait été prise en quelques jours : la citadelle se rendit, le 25 novembre, après une longue résistance. Toute la partie du Milanais au sud du Pô se trouva livrée aux alliés par cette conquête, que le prince Thomas reçut en fief de la France.

La bonne fortune de la France s'étendait jusque sur ses confédérés. Un général perclus, qui faisait campagne en litière, Torstenson, renouvelait à la tête des Suédois les prodiges d'activité du grand Gustave et de Baner : mettant à profit la neutralité dans laquelle venait de rentrer l'électeur de Brandebourg et surtout la brillante victoire par laquelle Guébriant avait ouvert l'année et renversé les projets des Impériaux, il s'était jeté sur la Silésie et avait arraché toute cette grande province et les trois quarts de la Moravie à l'Autriche. Pressé par les forces supérieures de l'archiduc Léopold et de Piccolomini, qui ne lui enlevèrent toutefois que la moindre partie de ses conquêtes, il se rejeta sur la Saxe et assiégea Leipzig. Léopold et Piccolomini accoururent au secours. Torstenson, renforcé, les attendit dans cette même plaine de Breitenfeld, qui avait vu jadis le triomphe de Gustave-Adolphe. L'âme du héros qui n'était plus sembla passée dans le sein de tous ses compagnons d'armes : la seconde journée de Leipzig ne fut guère moins glorieuse aux Suédois que la première; l'armée austro-saxonne essuya une sanglante défaite (2 novembre). Leipzig se rendit à la nouvelle de l'approche de Guébriant, qui avait de nouveau passé le Rhin et venait rejoindre les Suédois. Presque toute la Saxe subit le joug.

L'orageuse année 1642 finissait ainsi dans une immense splendeur : la fortune, si longtemps indécise, se précipitait du côté de la France; l'Autriche s'abaissait; la France s'élevait; Henri IV lui avait assuré jadis l'indépendance, Richelieu lui donnait la suprématie; c'en était fait, et pour jamais, de l'œuvre de Charles-Quint et de Philippe II! La France reprenait, à la tête des nations, la préséance qu'elle avait eue lorsqu'elle guidait aux croisades l'Europe du moyen âge.

Cette grande symphonie de victoires retentissait autour d'un

lit funèbre. Tous ces étendards conquis s'inclinaient sur le front d'un mourant. La majesté du dénoûment ne devait pas manquer à l'épopée, qui, depuis dix-huit ans, étonnait le monde, et le héros allait s'ensevelir dans son triomphe, que la Providence ne lui donnait pas de compléter.

La victoire remportée sur Cinq-Mars, et surtout les succès généraux de la politique française, avaient rappelé pour quelques mois chez Richelieu la vie qui s'enfuyait : l'organisme épuisé avait toutefois continué de se dissoudre lentement; la guérison des hémorrhoïdes et des abcès au bras qui tourmentaient le cardinal accéléra sa fin; le mal se rejeta sur la poitrine. Le 28 novembre au soir, Richelieu, qui était revenu de Ruel au Palais-Cardinal[1], fut pris d'une fièvre ardente avec point de côté et crachement de sang : quatre saignées ne purent abattre la fièvre. Le 2 décembre, on fit des prières publiques dans toutes les églises de Paris pour le malade et le roi vint de Saint-Germain pour le voir : Richelieu parla à Louis en homme résigné à la mort, le pria de protéger ses parents en souvenir de ses services, lui recommanda les ministres de Noyers et Chavigni, et surtout Mazarin, qu'il lui représenta, dit-on, comme le personnage le plus capable de remplir sa place, et lui remit une déclaration qu'il venait de faire dresser contre le duc d'Orléans, afin d'exclure ce prince de tout droit à la régence et à l'administration du royaume, en cas de mort du roi. C'était le dernier service que Richelieu rendait à la France.

Après la visite du roi, le cardinal, se sentant plus mal, demanda aux médecins combien de temps il pouvait vivre encore. Ceux-ci, voulant flatter le maître jusqu'au bord de la tombe, répondirent qu'il n'y avait rien de désespéré; « que Dieu, qui le voyoit si nécessaire au bien de la France, feroit quelque coup de sa main pour le lui conserver ». Le cardinal secoua la tête et, rappelant un des médecins du roi : « Parlez-moi », lui dit-il, « à cœur ouvert, non en médecin, mais en ami. — Monseigneur, dans vingt-quatre heures, vous serez mort ou guéri. — C'est parler, cela! » dit Richelieu; « je

1. Il y fit jouer, le 15 novembre, une pièce allégorique où l'on voyait *Ibère* et *Francion* se disputer le cœur de la princesse *Europe*. *Francion* l'emportait, comme de juste. — Levassor, t. VI, p. 606.

vous entends! » Et il envoya chercher le curé de Saint-Eustache, sa paroisse. « Voilà mon juge », dit-il, quand on lui présenta l'hostie consacrée; « mon juge qui prononcera bientôt ma sentence; je le prie de me condamner, si, dans mon ministère, je me suis proposé autre chose que le bien de la religion et de l'État. — Pardonnez-vous à vos ennemis? » demanda le curé. « Je n'en ai jamais eu d'autres que ceux de l'état. »

La plupart des assistants contemplaient le mourant avec admiration, quelques-uns avec effroi. « Voilà, » disait tout bas l'évêque de Lisieux, Cospéan, « une assurance qui m'épouvante[1]! » Sans doute, Richelieu se répétait à lui-même, pour affermir sa conscience, les maximes de ces deux testaments latins qui contiennent sa pensée suprême : son testament officiel, dans lequel il distribue ses dignités et ses richesses, ne concerne que sa famille; les deux autres s'adressent à la postérité. « J'ai été sévère pour quelques-uns, » disait-il, « afin d'être bon pour tous!... C'est la justice que j'ai aimée, et non la vengeance! » En était-il bien sûr?... « J'ai voulu rendre à la Gaule les limites que la nature lui a destinées... identifier la Gaule avec la France et, partout où fut l'ancienne Gaule, y restaurer la nouvelle[2]..... »

1. « C'est qu'apparemment ces grands envoyés de la Providence sentent qu'ils seront jugés sur des principes que ne sauraient comprendre les âmes vulgaires ». Nous avons retranché cette phrase de l'édition précédente, parce qu'elle a prêté à une interprétation fort éloignée de notre pensée. Les « âmes vulgaires » auxquelles nous faisions allusion, c'étaient celles qui faisaient un crime à Richelieu de n'avoir pas immolé la France aux caprices de sa « bienfaitrice » et les destinées de la patrie à l'union de la maison royale, qui traitaient d'apostat le cardinal romain allié des hérétiques contre la cause catholique; les âmes incapables de comprendre la morale qui sacrifie les petites convenances aux grands devoirs. Préoccupé que nous étions de cette idée, nous avions négligé de marquer des réserves nécessaires; l'anxiété du témoin de la mort de Richelieu pouvait avoir, en effet, des motifs plus respectables, vis-à-vis du politique trop peu scrupuleux, du prélat qui, suivant le mot qu'on lui a attribué, « fauchait tout et couvrait tout de sa soutane rouge »; vis-à-vis du mourant, enfin, qui, au moment de quitter la terre, effaçait si audacieusement la mémoire des moyens pour se couvrir de la majesté du but!

2. Une de ces deux pièces, et la meilleure sans comparaison, le *Testamentum Politicum,* semblerait avoir été destinée à servir de préface au grand Testament Politique. Ni l'une ni l'autre n'est cependant de la main de Richelieu : toutes deux ont été écrites par le jésuite auvergnat Pierre Labbé; dernier miracle de Richelieu que d'avoir fait définir en quelque sorte la politique nationale de la France par la plume d'un enfant de Loyola! Il y a dans le *Testamentum Politicum* des traits à la façon de Corneille, que Labbé n'a certes pas trouvés et qu'il a recueillis de la bouche du cardinal. Les deux testaments latins ont été publiés à Lyon dès 1643, puis réim-

Le 3 décembre, après-midi, le roi vint voir le cardinal une dernière fois. Les médecins, n'espérant plus rien, avaient abandonné le malade à des empiriques, qui lui procurèrent un peu de soulagement; mais la faiblesse croissait : dans la matinée du 4, sentant les approches de la mort, il fit retirer sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, « la personne qu'il avoit le plus aimée », suivant ses propres paroles : ce fut le seul moment, non point de faiblesse, mais d'attendrissement, qu'il eut; son inébranlable fermeté ne s'était point démentie pendant ses longues souffrances; toute l'assistance, ministres, généraux, parents et domestiques, fondaient en larmes; car cet homme terrible était, de l'aveu des contemporains qui lui sont le moins favorables, « le meilleur maître, parent et ami qui ait jamais été ». Vers midi, il poussa un profond soupir, puis un plus faible, puis son corps s'affaissa et resta immobile : sa grande âme était partie!

Il avait vécu cinquante-sept ans et trois mois[1], le même nombre d'années que Henri IV.

Dieu sait le secret de la confiance avec laquelle cet homme, qui avait été si peu miséricordieux, attendait la miséricorde du souverain juge : les mystères des jugements divins sont insondables; les jugements humains ont été et sont encore très-contradictoires sur le ministre des rigueurs salutaires, sur le laboureur au bras puissant qu'on accuse d'avoir arraché de nos sillons le bon grain mêlé à l'ivraie; les opinions les plus opposées se sont liguées pour et contre sa mémoire. Avant 89, féodaux et parlementaires, depuis 89, ultramontains et grande partie des

primés dans le recueil du père Labbé, *Elogia sacra, theologica*, etc.; *Gratianopoli*, 1664; in-fº, p. 184, 186. — *V.* aussi la 2e édition de la *Lettre* de M. de Foncemagne sur le *Testament Politique du cardinal de Richelieu,* dans l'édition du *Testament* publiée à Paris en 1764; in-8º.

1. Les chirurgiens qui firent l'ouverture de sa tête lui trouvèrent, dit-on, les organes de l'entendement doubles et triples. Il serait curieux de savoir au juste ce qu'entendent par là les relations contemporaines. Le principe de la localisation des facultés était entrevu dès le XVIe siècle : Étienne Pasquier (l. XIX, let. 16) dit que le cerveau, selon l'opinion commune, est divisé en trois ventricules : que celui de devant correspond à l'imagination; celui du milieu, au jugement; celui de derrière à la mémoire. — Sur les derniers moments de Richelieu, *V. Archives curieuses,* 2e sér., t. V, p. 358; c'est une relation écrite par un carme, témoin oculaire; — autre relation, dans les pièces à la suite des *Mémoires* de Montrésor, t. II, p. 170-182; Leyde, 1665. — *Mém.* de Montchal, t. II, p. 707-708. — *Id.* de Montglat, 3e sér., t. V, p. 131-134.

libéraux lui jettent la réprobation. Retz prétend que « le cardinal de Richelieu fit un fonds de toutes les mauvaises intentions et de toutes les ignorances des deux derniers siècles, pour former, dans la plus légitime des monarchies, la plus scandaleuse et la plus dangereuse tyrannie »[1]. Montesquieu veut que « les plus méchants citoyens de France » aient été « Richelieu et Louvois »[2]. Récemment encore, des voix autorisées répétaient ces anathèmes. De l'autre côté se lèvent, en faveur du grand homme, les partisans de l'unité et du pouvoir fort et actif, monarchistes ou démocrates, et tous ceux qui mettent l'amour de la patrie avant tout autre sentiment social ou politique; le *Moniteur de* 89, en tête de ce parti, éclate comme la voix de la Révolution elle-même : « Laissons les aristocrates se déchaîner contre la mémoire de ce ministre intrépide, qui terrassa leur orgueil et vengea le peuple de l'oppression des grands... En immolant de grandes victimes au repos de l'état, il en devint le pacificateur : il porta le premier les véritables remèdes à la racine du mal... en abaissant les pouvoirs intermédiaires qui asservissaient la nation depuis près de neuf siècles... Rien de ce qui peut rendre un vaste royaume puissant et glorieux n'échappa à son infatigable activité[3] ».

L'instinct populaire, cependant, n'a point décidé la question comme pour Henri IV : la grandeur abstraite et comme voilée de ce malade qui, de son lit, renversait les empires, n'a saisi ni le cœur ni l'imagination des masses illettrées et n'y a point fixé en traits ineffaçables sa pâle et mystérieuse figure. L'homme qui a le plus fait pour la grandeur de la France est peu connu du peuple français; est-ce le châtiment de sa rudesse envers la multitude souffrante et de ses dures maximes? « Si les peuples étoient trop à l'aise, il ne seroit pas possible de les contenir dans les règles de leur devoir »[4].....

1. *Mém.* de Retz, ap. collect. Michaud, 3e sér., t. I, p. 50.

2. Œuvres de Montesquieu, t. VI, p. 308; *Pensées diverses;* 1827; in-8.

3. *Résumé des cahiers des États Généraux de* 1789; — *Discours préliminaire*, p. LXXII et suiv.

4. *Testament Politique*, c. IV, sect. 5. Il ne faut pas exagérer cependant la portée de cette maxime; nous avons vu les efforts de Richelieu, d'abord pour ne pas augmenter les tailles, puis pour répartir équitablement l'impôt et attaquer les priviléges. A côté de l'axiome que nous venons de citer, il y en a d'autres qui l'atténuent beaucoup. Il

Essayons de réunir en quelques lignes les éléments de ce grand procès si diversement jugé. A l'intérieur, l'action de Richelieu a été très-complexe sur chacun des trois ordres dont se composait la société française; dans ses rapports avec le clergé, d'une part, il neutralisa, dénatura ou dégrada les corporations monastiques d'origine étrangère; de l'autre part, il releva les vieux bénédictins et le clergé séculier par des réformes et des fondations qui réalisèrent les vœux des derniers États Généraux et qui préparèrent la génération ecclésiastique dont Bossuet fut le chef. Quant à l'ordre nobiliaire, il écrasa les grands et protégea la petite noblesse; quant à la bourgeoisie, il abaissa, violenta l'aristocratie de robe, encouragea, honora, éleva les classes commerçantes et industrielles, et favorisa les gens de lettres, en fondant l'Académie française afin d'épurer et de fixer la langue qui devait être l'instrument de notre suprématie intellectuelle, et en encourageant avec passion la création du théâtre où allait éclater si splendidement cette suprématie[1]. Dans la grande question du protestantisme, il sut respecter la liberté de conscience tout en abattant le parti huguenot. Dans l'ensemble de son administration, moins systématique et moins inflexible qu'on ne l'a dit à l'égard des libertés municipales et provinciales, il tendit cependant en fait à tout courber sous le niveau du pouvoir central et créa de redoutables instruments de despotisme. Est-il juste pourtant de faire peser sur sa seule tête l'entière responsabilité des cent cinquante ans de monarchie arbitraire qui ont suivi son règne, comme s'il eût substitué à un gouvernement tempéré et régulier un régime despotique? — Il n'en est rien. Depuis le jour où les États Généraux de 1439 laissèrent établir la taille permanente avec l'armée permanente, la royauté marchait au despotisme : les Guerres de Religion n'avaient qu'interrompu cette marche; François Ier avait régné en plein arbitraire et Henri IV refit de la monarchie pure autant qu'il en put faire; son gouver-

dit, dans l'avant-dernier chapitre du *Testament*, qu'à l'avenir (à la paix), on devra décharger le peuple « des trois quarts du fardeau qui l'accable maintenant ».

1. Nous reviendrons, dans le t. XII, sur la formation du théâtre français. Nous avons oublié de faire remarquer que le principal agent de Richelieu dans l'organisation de l'Académie et le premier secrétaire perpétuel fut un protestant, Conrart.

nement fut beaucoup plus sensé que celui de François Ier et beaucoup plus modéré que celui de Richelieu (les circonstances lui rendaient la modération plus nécessaire et moins difficile), mais ne fut pas plus représentatif. Tous trois vécurent également d'impôts non octroyés par les États Généraux. Le mal imputable à Richelieu est d'avoir érigé définitivement le fait en dogme et nié, au nom d'un prétendu droit inhérent à la couronne, le vieux droit national du vote libre de l'impôt, toujours transgressé, jamais effacé des cœurs. Ce mal est assez grand pour qu'on ne l'exagère pas faute de le définir[1].

A l'extérieur, Richelieu a réalisé les plans de Henri IV autant que l'ont permis les circonstances devenues moins favorables; il a conquis à la France une prépondérance salutaire pour l'Europe et qui ne tendait point à la monarchie universelle comme avait fait la maison d'Autriche. Le principe des frontières naturelles, complément de celui de l'identité de langue et d'origine, déterminait pour lui les bornes de l'extension territoriale; plus de conquête de hasard; d'expansion sans règle et sans frein! Il a systématisé, à la suite de Henri IV, la vraie politique française vis-à-vis de l'Italie; il a sauvé la Germanie du nord, la patrie de Luther, et, avec elle, le vrai génie teutonique, en faisant payer cet immense service à l'Allemagne par la reprise d'une partie des provinces envahies par les Germains sur la Gaule. L'organe d'une réaction insensée[2] a qualifié de « politique athée » la politique de Richelieu, parce qu'elle a vaincu le Dieu de Philippe II, le Dieu des ténèbres et de la mort : la politique de l'équilibre, telle que l'avait conçue Henri IV et pratiquée Richelieu, a été la préparation et comme la forme première de la politique des nationalités, politique de l'avenir qui règne aujourd'hui sur les esprits, en attendant qu'elle règne pleinement sur les faits.

Résumons-nous : Richelieu a détruit ou affaibli outre mesure des restes précieux de libertés locales; il a ruiné ou fort altéré

1. Encore faut-il d'observer que Richelieu n'avait pas inventé « le droit du roi » et que les maximes en étaient professées dès le temps de Louis XI; à plus forte raison sous François Ier. Henri IV et Sulli, il faut le reconnaître, avaient eu le mérite de s'en abstenir et de ne pas nier le droit national en pratiquant le fait contraire.

2. Frédéric Schlegel.

des habitudes de résistance, de réserve individuelle qui faisaient le Français libre jusqu'à un certain point par les mœurs, sinon par les lois; mais on ne peut cependant le confondre sous le même anathème avec les destructeurs des gouvernements libres; on ne détruit pas ce qui n'existe pas; quelle institution nationale a-t-il renversée? Il y a toute apparence que le despotisme se fût établi sans lui : sans lui, la France et l'Europe eussent-elles été sauvées? Qu'on se figure la fédération allemande transformée en monarchie absolue sous les auspices des jésuites, et l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Hongrie, la Pologne, la Belgique réunies sous la direction de Ferdinand II, un nouveau Philippe II aussi atroce et bien plus habile et plus fort que le premier; qu'on se figure la France, sous une Marie de Médicis et des Marillacs, emportée comme un satellite dans le tourbillon de cet astre de mort, que fût devenue la civilisation?

La raison, tout balancé, amnistie Richelieu, qui l'avait si souvent invoquée contre la coutume. Le patriotisme éclairé s'incline devant la mémoire de cet homme qui a tant aimé la patrie, et nous croyons que le sentiment populaire, lorsque l'enseignement l'aura initié à la connaissance du passé, rendra le même arrêt.

Sur la fin de son règne, Richelieu avait été haï des masses, non par opinion, mais par excès de souffrance. Quand on sut que le terrible cardinal était mort, bien mort cette fois, un mouvement de joie électrique, parti de la cour, traversa les provinces et alla éclater à l'étranger. Il est douloureux à dire qu'il y eut des feux de joie sur beaucoup de points de la France, à cette nouvelle qui allait relever de la poussière les ennemis de la France[1]! La politique de l'héroïsme et du sacrifice est dure à cet amour du bien-être qui possède les hommes! Chacun respirait en sentant se détendre la main de fer qui avait si longtemps entraîné la France en avant.

L'allégresse des courtisans et de tous les ennemis du gouvernement national fut de courte durée : la froideur, et presque la satisfaction avec laquelle Louis XIII avait vu finir son ministre et son maître, faisait illusion à la cour; c'était l'homme, non le roi,

1. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 579.

qui se montrait satisfait d'être soulagé d'un joug impérieux. Le roi tint toutes les promesses faites au ministre mourant. Le jour même de la mort de Richelieu, Louis déclara aux secrétaires d'état de la guerre et des affaires étrangères, de Noyers et Chavigni, au chancelier Séguier et au surintendant Bouthillier, qu'il leur conservait la confiance qu'avait mise en eux le feu cardinal : Mazarin fut appelé au conseil; le roi fit assurer de sa protection tous les parents de Richelieu et non-seulement les maintint dans leurs charges et honneurs, mais partagea entre eux les principaux offices et bénéfices du défunt; le gouvernement de Bretagne fut confié au maréchal de La Meilleraie; la surintendance de la navigation, avec le gouvernement de Brouage et des îles, au marquis de Brézé; le généralat des galères, avec le gouvernement du Havre, à l'aîné des petits-neveux du cardinal, qui changea son nom de Pontcourlai en celui de duc de Richelieu. Le 5 décembre, une circulaire royale avertit les parlements et les gouverneurs des provinces que le roi était résolu « de conserver tous les établissements ordonnés durant le ministère du feu cardinal, et de suivre tous les projets arrêtés avec lui pour les affaires du dehors et de l'intérieur ». Louis déclarait qu'il avait appelé dans ses conseils, auprès des anciens ministres, le cardinal Mazarin, dont il n'était « pas moins assuré que s'il fût né parmi ses sujets ». Le 6, d'autres lettres annoncèrent aux ambassadeurs que le roi maintiendrait la bonne correspondance existant entre lui et ses alliés et continuerait la guerre avec la même application et les mêmes efforts que par le passé, jusqu'à ce qu'il pût contribuer, avec tous ses alliés, à l'établissement du repos général de la chrétienté. Le 9 décembre, la déclaration qui excluait Gaston de tout droit politique fut portée et enregistrée au parlement [1].

Les dernières volontés des plus puissants monarques ont presque toujours été méconnues : Richelieu régna encore du fond de son cercueil!

Le roi, cependant, ne put, comme il l'annonçait, « suivre les projets arrêtés » avec son ministre. Peu de semaines après les funérailles de Richelieu, on vit Louis XIII retomber dans

1. Griffet, t. III, p. 584 et suiv. — Levassor, t. VI, p. 656 et suiv. — *Histoire de Guébriant*, l. VIII, c. 14. — *Mém.* de Montglat, 3e sér., t. V, p. 133-134.

la langueur d'où il était un moment sorti et pencher lentement vers la tombe. Alors le système de Richelieu commença de subir quelque relâchement. Aussitôt après la mort du cardinal, deux tendances contraires avaient commencé à se manifester dans le conseil. De Noyers eût voulu maintenir non-seulement la politique générale de Richelieu, mais toutes les rigueurs envers les personnes, si ce n'est envers la reine; car il comprenait qu'un point d'appui était nécessaire dans un avenir prochain, et il prétendait s'acquérir des titres à la reconnaissance d'Anne d'Autriche. Mazarin et Chavigni, au contraire, jugeaient prudent de relâcher un peu le ressort que la main de Richelieu pouvait seule tenir tendu avec cette violence. Chavigni savait que la reine nourrissait de profonds ressentiments contre son père le surintendant et contre lui; il essaya de chercher assistance ailleurs : il engagea Mazarin à intercéder avec lui près du roi pour Gaston. Louis consentit que la déclaration enregistrée au parlement ne fût pas publiée, puis permit à Gaston de reparaître à la cour (13 janvier 1643). Les maréchaux de Bassompierre et de Vitri, embastillés, celui-ci, depuis six ans, celui-là, depuis douze, furent remis en liberté avec quelques autres captifs (19 janvier). Le duc de Vendôme fut autorisé à rentrer en France et ses fils à revenir à la cour.

La rechute du roi (21 février) accéléra ce mouvement de réparation ou de pardon. Les prisons d'état se vidaient peu à peu : les prisonniers et les exilés regagnaient à petit bruit leurs châteaux, en attendant mieux. Chacun se préparait et faisait ses plans pour la situation nouvelle dont on approchait. La lutte sourde qui existait dans le conseil éclata au printemps par la disgrâce de Sublet de Noyers. Ce secrétaire d'état avait plu au roi par sa dévotion minutieuse, par son esprit exact et laborieux, par sa haine du luxe et du faste et même, pour ainsi dire, par sa piètre mine et le peu d'élégance de ses manières. La tête lui tourna; il se crut déjà premier ministre et trancha du Richelieu avec le roi. Louis, qui ne lui reconnaissait que l'étoffe d'un bon commis, le rudoya et lui donna son congé (10 avril). De Noyers[1] fut rem-

1. La plupart des écrivains contemporains le nomment Desnoyers, mais sa correspondance est signée de Noyers.

placé dans le ministère de la guerre par Le Tellier, intendant de l'armée d'Italie, personnage destiné à une longue carrière politique.

La chute de Sublet de Noyers avait été déterminée, dit-on, par une tentative malheureuse faite auprès de Louis en faveur de la reine. De Noyers avait tâché d'amener le roi à léguer la régence sans conditions à sa femme. Louis en était bien éloigné. La naissance de ses deux fils ne l'avait point réconcilié avec leur mère et il conservait autant de défiance et d'aversion pour Anne que pour Gaston lui-même : il n'oublia jamais, jusqu'à son dernier moment, ni l'affaire de Chantilli, ni celle de Chalais [1]. Après de longues discussions avec Mazarin et Chavigni, demeurés ses seuls conseillers intimes, le roi, reconnaissant l'impossibilité d'écarter à la fois du pouvoir après lui et sa femme et son frère, s'arrêta à la pensée de les balancer l'un par l'autre et de les annuler tous deux de fait par les restrictions qu'il imposerait à leur autorité. Le 20 avril, Louis manda dans sa chambre, au Château-Neuf de Saint-Germain, la reine avec ses enfants, le duc d'Orléans, le prince de Condé, les ducs et pairs, les maréchaux, les grands officiers de la couronne présents à la cour, et fit lire, devant eux, par un secrétaire d'État, une déclaration touchant la régence et l'administration du royaume après sa mort. Louis ordonnait que, si Dieu le rappelait à lui, la reine son épouse fût régente et le duc d'Orléans, son frère, lieutenant général du royaume sous la régente, dérogation plus apparente que réelle au système de Richelieu; car la déclaration royale imposait à la reine un conseil « par les avis duquel les grandes et importantes affaires de l'État seroient résolues à la pluralité des voix ». Ce conseil, composé du prince de Condé, du cardinal Mazarin, du chancelier, du surintendant Bouthillier et de son fils Chavigni, ne pourrait être

1. « J'ai su de M. de Chavigni même », raconte La Rochefoucauld, « qu'étant allé trouver le roi de la part de la reine, pour lui demander pardon de tout ce qui avoit pu lui déplaire, elle le chargea particulièrement de le supplier de ne point croire qu'elle fût entrée dans l'affaire de Chalais, ni qu'elle eût jamais trempé dans le dessein d'épouser Monsieur après que Chalais auroit exécuté la conjuration qu'il avoit faite contre la personne du roi. Il répondit à M. de Chavigni sans s'émouvoir : — En l'état où je suis, je suis obligé de lui pardonner, mais non pas de la croire » ! — *Mém. de La Rochefoucauld*, collect. Michaud, 3[e] sér., t. V, p. 391.

augmenté ni diminué sous aucun prétexte par la reine : en cas de vacance, la reine ne pourrait remplir la place vacante qu'à la pluralité des voix. La reine devait également prendre l'avis du conseil quand il s'agirait ou de nommer aux principaux emplois, ou d'autoriser « les personnes absentes du royaume » à y rentrer. La duchesse de Chevreuse devait rester en exil et l'ex-garde des sceaux Châteauneuf en prison jusqu'à la paix. C'étaient les deux personnes que Louis jugeait les plus dangereuses. La reine et le duc d'Orléans signèrent, après le roi, cette déclaration de la « très-expresse et dernière volonté » de Louis XIII, et en jurèrent l'observation et « entretenement » ; mais Anne, au moment même où elle prêtait ce serment solennel, allait écrire ou avait déjà écrit une protestation contre ce qu'elle nommait la violation de ses droits : le parjure, comme on sait, lui coûtait peu.

Le lendemain, la déclaration sur la régence fut enregistrée au parlement, en présence des princes et des pairs. Le 23 avril, trois autres déclarations rappelèrent les membres du parlement exilés et rétablirent les charges supprimées, annulèrent en droit la déclaration de décembre 1642 contre Gaston, ainsi qu'elle était déjà annulée de fait par la désignation de ce prince pour la lieutenance générale, enfin, supprimèrent pour toujours les charges de connétable et de colonel général de l'infanterie, comme dangereuses à l'État. Le 21, le dauphin avait été baptisé dans la chapelle du Vieux-Château de Saint-Germain : Mazarin et la princesse de Condé, d'après le choix du roi, lui avaient servi de parrain et de marraine. On dit que, lorsque, après la cérémonie, on ramena l'enfant à son père, celui-ci lui demanda comment il s'appelait maintenant : « Je m'appelle Louis XIV ! » répondit l'héritier présomptif. « Pas encore ! » repartit doucement le roi [1].

Depuis qu'il se sentait perdu, Louis montrait une douceur, une résignation et même une sérénité singulières : il regrettait peu la vie, qui, selon ses propres paroles, n'avait rien qui lui semblât

1. Griffet, t. III, p. 608, d'après la relation manuscrite du sieur Antoine. — Le silence du valet de chambre Dubois, qui a laissé un journal détaillé des derniers moments de Louis XIII, semble infirmer cette anecdote. *V.* collect. Michaud, 1re sér., t. XI, p. 525.

aimable; il ne songeait plus qu'à finir chrétiennement; il avait exprimé son regret de ses rigueurs envers sa mère et son désir de donner la paix à ses peuples[1]; il parlait de « pardonner et demander pardon à ceux qu'il avoit maltraités »; il envoya de tous côtés des lettres d'abolition et d'amnistie. On vit revenir en foule à la cour ces grands qu'avait frappés ou la justice ou la défiance du gouvernement passé; les Vendôme, les d'Elbeuf, les Bassompierre, les Vitri, les Guise enfin. Si le roi pardonnait, eux ne pardonnaient pas. Ils arrivaient, insultant aux soutiens du feu cardinal et réclamant bruyamment les charges et les honneurs dont on les avait dépouillés au profit des partisans de Richelieu. Le 23 avril, le roi ayant reçu l'extrême-onction, tout le monde crut qu'il allait passer. Peu s'en fallut que les partis n'en vinssent aux mains autour de son lit de douleur : une querelle s'étant élevée entre le duc de Vendôme et le maréchal de La Meilleraie, à l'occasion du gouvernement de Bretagne, que le duc César revendiquait au bout de dix-sept ans, la cour s'était partagée en deux camps; le prince de Condé soutenait La Meilleraie, et le tumulte fut tel au château, que la reine, effrayée, mit ses enfants sous la protection du fils aîné de Vendôme, du duc de Beaufort, jeune écervelé qui compromit Anne à force d'étaler son dévouement pour elle et la faveur qu'elle lui accordait.

Heureusement, la régence ne s'ouvrit pas sous de tels auspices : le roi languit quelque temps encore[2], au grand déplaisir de ceux-là mêmes sur lesquels venait de s'exercer sa clémence et qui s'entassaient chaque jour dans sa ruelle, épiant d'un œil curieux les progrès de sa longue agonie. La mansuétude de Louis se démentit un instant à l'aspect de leur impatience : « Ces gens-ci », dit-il à un de ses confidents, « viennent voir si je mourrai bientôt. Si j'en puis revenir, je leur ferai payer cher le désir qu'ils ont que je meure. »

1. Les ratifications et les saufs-conduits en bonne forme furent enfin échangés entre les puissances belligérantes, le 28 avril, et l'ouverture des conférences fut fixée à la fin de juillet : l'empereur et l'Espagne n'avaient plus trouvé de prétexte pour retarder davantage les préliminaires. Les opérations militaires n'en furent pas moins continuées partout au printemps. — Bougeant, t. I, p. 513-514.

2. Le journal de Dubois nous apprend que le roi, un jour qu'il se sentait mieux, chanta de la musique religieuse de sa composition : nous avons parlé ailleurs de chansons qu'il avait faites pour mademoiselle de Hautefort.

Le caractère reprenait le dessus dans les derniers moments : les sentiments guerriers se réveillaient en même temps que les pensées de rigueur et eurent chez Louis une dernière manifestation vraiment singulière et mémorable. Le 10 mai, le roi rêva que le jeune duc d'Enghien, parti récemment pour aller prendre le commandement en chef de l'armée du nord, remportait une victoire sanglante, opiniâtrément disputée, mais décisive. L'opinion des anciens sur le don de prophétie accordé aux mourants fut, cette fois, confirmée par le fait; mais Louis ne vit pas la réalisation de son rêve : la bataille de Rocroi fut livrée le 19 mai; Louis était mort le 14, trente-trois ans, jour pour jour, après l'assassinat de Henri IV. Il n'avait pas vécu quarante-deux ans[1].

Quels qu'aient été les défauts de ce prince, et quoi qu'on pense de son caractère privé, la France lui doit quelque reconnaissance. Il sut sacrifier son orgueil à son devoir envers l'état : il eut la vertu la plus rare chez les hommes médiocres, celle de se résigner à la domination du génie; les lois humaines l'avaient fait souverain, il comprit que Dieu l'avait créé sujet; roi de hasard, il subit religieusement le roi de la Providence.

Ce contraste entre le roi-sujet et le ministre-roi devait subsister par delà le tombeau : Richelieu avait été obéi après sa mort; Louis XIII ne devait pas l'être. Ses dernières volontés, proclamées et acceptées avec tant de solennité, étaient anéanties dans la pensée de tous, avant qu'il eût rendu le dernier soupir. La reine, soutenue par l'opinion publique, que touchaient sa bonne grâce, sa beauté encore jeune à quarante ans passés, ses longs malheurs qu'on voulait croire immérités, la reine aspirait à s'élancer, sans transition, de l'esclavage à la puissance absolue. Ni Gaston, objet du mépris universel, ni Condé, peu estimé et impopulaire, ni Mazarin ou les autres ministres, l'un, peu connu, les autres, peu autorisés vis-à-vis du public, ne pouvaient résister avec succès à la reine, appuyée par la noblesse de cour et par le parlement, par les deux aristocraties de robe et d'épée. Les membres du fu-

1. Sur la fin de Louis XIII, *V. Mém.* de Brienne, 3e sér., t. III, p. 75-77. — *Mém.* de La Châtre, *ibid.*, p. 272-281, et la réfutation de La Châtre, par Brienne, p. 297-305. — *Id.* de La Rochefoucauld, *ibid.*, t. V, p. 390-392. — *Id.* de madame de Motteville, *ibid.*, t. X, p. 42-44. — *Id.* de Montglat, *ibid.*, t. V, p. 134-137. — *Id.* d'Omer Talon, t. VI, p. 81-89.

tur conseil de régence le comprirent et se résignèrent : plusieurs jours avant la mort du roi, le duc d'Orléans et le prince de Condé avaient promis à la reine de renoncer, moyennant quelques avantages particuliers, aux droits qui leur étaient conférés par la déclaration royale et de consentir qu'Anne demeurât « régente entière et absolue »; dès le 9 mai, Anne d'Autriche avait fait prévenir de ses intentions les gens du roi près le parlement; elle était sûre de trouver, de ce côté, non pas seulement adhésion, mais concours enthousiaste. Les ministres, quand ils virent le roi mort, offrirent à la reine une renonciation pareille à celle des princes.

Le lendemain, 15 mai, la reine ramena de Saint-Germain au Louvre le nouveau roi, qui n'avait pas encore accompli sa cinquième année. Le 18, elle le conduisit tenir un lit de justice au parlement. Gaston et Condé furent fidèles à leur parole : ils déclarèrent que l'autorité de la régence était due tout entière à la reine et ne réclamèrent d'autre part dans les affaires que celle qu'il lui plairait leur donner. Le chancelier adhéra aux « sages paroles » des deux princes et l'avocat général Omer Talon donna des conclusions conformes, rétractant tout ce qu'il avait dit « par nécessité », trois semaines auparavant, en faveur de la déclaration royale qui instituait le conseil de régence. Les restrictions imposées à la régente dérogeaient, dit-il, aux principes et à l'unité de la monarchie. Le conseil obligatoire fut aboli par le parlement garni de pairs, à l'unanimité des voix. Le duc d'Orléans garda seulement les titres honorifiques de lieutenant général du royaume et de chef des conseils sous l'autorité de la reine, le prince de Condé devant présider en son absence. On ne résolut pas explicitement la question de savoir si la régence appartenait de droit à la mère du roi mineur; mais on établit que la reine, une fois reconnue régente en vertu des dernières volontés du feu roi consenties par les grands du royaume, avait, de droit, la plénitude du pouvoir royal.

Il y avait deux ans à peine que la royauté avait signifié durement au parlement, pour la vingtième fois, la défense de s'immiscer dans les affaires publiques et l'ordre de se renfermer dans ses fonctions judiciaires, dont on ne lui permettait même pas de défendre, contre l'arbitraire royal, les formes régulières et perma-

nentes; et maintenant la royauté venait abaisser sa couronne devant ce même parlement et lui déférer l'énorme pouvoir de casser le testament d'un roi, comme contraire, non point aux lois écrites, mais à des principes problématiques et susceptibles d'interprétations diverses. Chaque minorité royale ramenait un spectacle à peu près semblable : les institutions de la monarchie demeurèrent un problème jusqu'à la fin de la monarchie, et le parlement ne cessa d'osciller entre ces deux extrémités de profond abaissement et de puissance immodérée, mais éphémère.

A ce coup, on croyait bien le système de Richelieu par terre : après l'étrange révolution accomplie au profit de la reine et du parlement, ces deux ennemis si longtemps humiliés et persécutés par le cardinal, que restait-il à faire, sinon d'abandonner ses plans, de chasser ses partisans et de condamner judiciairement sa mémoire? C'était là le cri unanime de la jeune cour, au retour du lit de justice. On disait que les ministres préparaient leur retraite et que Mazarin faisait ses paquets pour l'Italie : on proclamait le beau duc de Beaufort favori en titre; on désignait les mannequins ministériels qui devaient remplacer les commis de Richelieu pour le plus grand bien des courtisans et des dames.

Le soir, quand la foule des courtisans rentra au Louvre, elle rencontra sur le seuil une nouvelle étonnante, incroyable : Mazarin restait; Anne d'Autriche avait choisi pour premier ministre l'ami de Richelieu!

Tandis qu'Anne exprimait hautement une haine irréconciliable pour tout ce qui avait tenu au dernier gouvernement et que ses créatures croyaient lui plaire en s'abstenant de toutes relations avec les ministres et leurs amis, elle avait secrètement accueilli, plusieurs semaines avant la mort de Louis XIII, les offres et les protestations de Mazarin, qui s'était excusé de la déclaration du 20 avril sur les invincibles préventions du roi; elle avait résolu d'accepter les services de l'habile Italien et d'arrêter la réaction près de déborder. A mesure qu'elle approchait de l'autorité suprême, tous ses sentiments subissaient une transformation qui n'est pas rare en pareille occurrence : ses sympathies espagnoles s'affaiblissaient, ses rancunes se calmaient en partie; elle avait l'instinct, sinon tout à fait l'intelligence du pouvoir; elle avait

senti que se livrer à ses anciens compagnons de malheur et de complot, c'était déchaîner l'anarchie et la ruine autour du berceau de son fils. Il y eut sans doute chez elle de rudes combats : d'une part, la mémoire des services et surtout des offenses, les anciennes affections, la communauté des souffrances et surtout des ressentiments; de l'autre, les nouvelles affections et les devoirs nouveaux se disputaient son âme. La reine et la mère triomphèrent de la sœur et de la femme, et la femme d'aujourd'hui aida la reine et la mère à vaincre la femme d'hier. Chez une personne du caractère d'Anne d'Autriche, la galanterie devait se mêler à toute chose, et la belle figure, les manières élégantes, l'esprit insinuant et les flatteries délicates de Mazarin firent autant pour lui que toutes les raisons politiques du monde. Il avait, dit-on, quelque chose de l'air et du visage de Buckingham.

On attribue néanmoins à la reine un mot qui, s'il est authentique, lui assurerait véritablement l'honneur d'une détermination nettement comprise et raisonnée. On raconte qu'un jour, Anne s'arrêta devant le portrait de Richelieu, le beau portrait qui est aujourd'hui au musée du Louvre, et qu'après avoir longtemps contemplé en rêvant l'image de l'homme qui l'avait humiliée, abaissée toute sa vie, qui avait vaincu l'un de ses amants et tué l'autre, elle s'écria : « Si cet homme vivoit, il seroit aujourd'hui plus puissant que jamais » !

Le lendemain du jour où le ministre que Richelieu avait désigné comme son successeur recevait le pouvoir des mains d'Anne d'Autriche, la grande bataille de Rocroi, en continuant l'ère de Richelieu, inaugura glorieusement le règne de Louis XIV[1].

1. *Mém.* de Brienne, 3e sér., t. III, p. 73-79. — *Id.* de La Châtre, *ibid.*, p. 272-281. — *Id.* de La Rochefoucauld, *ibid.*, t. V, p. 391-393. — *Id.* de madame de Motteville, *ibid.*, t. X, p. 45-47. — *Id.* d'Omer Talon, *ibid.*, t. VI, p. 89-91. — S'il en faut croire La Châtre, un homme qui inspirait à la reine une juste vénération, saint Vincent de Paul, aurait beaucoup contribué à la décider en faveur de Mazarin.

FIN DU TOME ONZIÈME.

ÉCLAIRCISSEMENTS

I

Testament politique de Richelieu.

Nous n'hésitons pas à citer le *Testament* avec autant de confiance que les incontestables *Mémoires* du cardinal, malgré les débats qui ont duré tout un siècle sur son authenticité, et que n'a pas complétement terminés la découverte du premier chapitre, corrigé de la main de Richelieu (Bibliothèque, Mss. de Colbert, nº 2). Voltaire, le grand adversaire de l'authenticité du *Testament*, a bien été obligé de convenir que ce premier chapitre, espèce d'introduction qui contient un résumé du règne de Louis XIII depuis l'avénement du cardinal au ministère, avait été tout au moins revu, corrigé et approuvé par Richelieu; mais il a continué jusqu'à la fin de rejeter tout le reste du livre, qui est un plan d'administration et de réforme, une théorie de gouvernement, non point abstraite et générale, mais applicable à la France du XVIIe siècle : il prétend le corps de l'ouvrage forgé après coup par l'abbé de Bourzeis, conseiller d'État, ou par quelque autre, et traite fort mal le livre et l'auteur. On peut dire que c'est là une de ces questions où la haute sagacité de Voltaire, fourvoyée au début, n'a plus servi qu'à fournir à son amour-propre, mal à propos engagé, des arguments spécieux en faveur d'une mauvaise cause. La plupart de ses objections ne soutiennent pas un examen sérieux. Quelques-unes seulement portent sur des passages peu dignes du cardinal, sur des erreurs de faits ou de chiffres difficiles à expliquer. C'est là ce qui avait décidé pour la négative, avant Voltaire, La Monnoie et quelques autres critiques. Mais, s'il y a dix passages qui ne peuvent guère être de Richelieu, il y en a cent qui ne peuvent être que de lui. Le génie du cardinal, quoi qu'on en ait dit, ne respire pas moins dans le *Testament* tout entier que dans le premier chapitre : la griffe du lion est marquée en mille endroits, et la puissante personnalité de Richelieu se décèle par une foule de traits que n'eût jamais imaginés l'abbé de Bourzeis. Tout ce qu'on peut accorder à Voltaire, c'est que le premier chapitre est peut-être seul entier de la main de Richelieu; que le cardinal fit le plan du reste de l'ouvrage, dicta certains chapitres, esquissa les autres et en confia la rédaction à quelqu'un de ses affidés; qu'enfin il n'eut pas le temps d'y mettre la dernière main. Montesquieu, dans une note de l'*Esprit des Lois*, dit que le *Testament* a été fait, sous les yeux et sur les mémoires du cardinal, par MM. de Bourzeis et.....; ce qui nous paraît se rapprocher de la vérité, mais donner trop encore aux aides du cardinal. Il en fut à peu près de même pour la rédaction des *Mémoires*, que M. de Foncemagne a retrouvés, en 1764, au dépôt des affaires étrangères, tandis qu'il cherchait, dans les papiers de Richelieu, des preuves à opposer à Voltaire en faveur du *Testament*. La première partie des *Mémoires*, de 1610 à 1624, paraît entièrement rédigée par le cardinal; la seconde a été écrite, sous ses yeux, d'après ses *journaux*, ses instructions, ses ordres, ses dépêches, par un ou plusieurs de ses confidents. On peut voir là-dessus les détails très-précis donnés par M. Cousin; *Madame de Hautefort*, p. 356-358, et surtout la lettre décisive de Richelieu à de Noyers; *ibid.*, p. 357. Il y a plus : la

lettre au roi, qui précède le *Testament*, et qui doit être de 1641, lue avec un peu d'attention, donne une lumière décisive et relie les *Mémoires* au *Testament :* Richelieu dit, dans cette lettre, qu'il avait entrepris l'histoire des glorieux succès du roi, qu'il avait mis le récit de plusieurs années en état de paraître, mais que ses maladies et le fardeau croissant des affaires l'ont obligé d'interrompre son travail; que c'est là ce qui l'a décidé à faire seulement un *tableau raccourci* des *grandes actions* du roi, suivi de quelques conseils pour le gouvernement du royaume après sa mort. Or, les *Mémoires*, qui forment l'histoire développée du règne et qui étaient absolument inconnus à l'époque où le *Testament* fut publié en Hollande, s'arrêtent en 1638, et le *Testament*, ainsi que le *Tableau raccourci* qui le précède, paraît rédigé, en majeure partie, de 1640 à 1641. Ajoutons enfin qu'on a cherché, bien à tort, des arguments contre l'authenticité du *Testament* dans certaines opinions ecclésiastiques et nobiliaires qui choquaient déjà les parlementaires gallicans du XVII[e] siècle, et qui heurtent notre sentiment moderne. Pour comprendre à fond Richelieu, il faut se souvenir que cet homme, qui écrasa les grands et qui substitua en Europe le droit des Gens au droit de l'Église, était pourtant un noble et un prêtre : il fut plus Français que noble et que prêtre, et c'est là sa gloire immortelle; mais il n'oublia pourtant ni sa naissance ni sa profession. Sur ce qui regarde le *Testament politique*, *V.* Voltaire, édit. Touquet, t. XXIX, *Mélanges historiques,* t. II. — Lettres de M. de Foncemagne, Paris, 1750-1764. — Le père Griffet, *Histoire de Louis XIII,* t. I, préface. — *Bibliothèque historique de la France,* t. III, p. 204-205 (1771). Le premier chapitre du *Testament* (*Succincte Narration des grandes actions du Roi*), tronqué dans la première édition de 1688, se trouve au complet, d'après le manuscrit corrigé par Richelieu, dans l'édition du *Testament* donnée en 1764 par M. de Foncemagne, et à la suite des *Mémoires* de Richelieu dans la collection Michaud, 2[e] sér., t. IX. — Les *Mémoires* ont paru la première fois en 1823.

II

Cahiers des États Généraux de 1614.

L'assemblée de 1614, si dépourvue de fruits immédiats, a légué cependant à la postérité un monument devant lequel doit s'arrêter l'historien; ce sont ces cahiers auxquels il ne fut répondu qu'au bout de quinze ans, sous le ministère de Richelieu, et qui sont restés en partie ensevelis au fond de nos Archives nationales. C'est là que les Trois États de France, avant d'abdiquer entre les mains de la monarchie absolue, ont, pour la dernière fois, exprimé officiellement leurs idées et leurs désirs. Il est d'un haut intérêt d'examiner en quoi s'accordaient, en quoi différaient les vœux des trois ordres.

Le Tiers État débute par renouveler une dernière fois seul la demande de la périodicité des États Généraux, si souvent et toujours inutilement réclamée : il ne demande que des assemblées décennales et n'insiste pas, comme s'il sentait l'inutilité de sa requête.

On a vu, plus haut[1], les vingt-quatre articles sur lesquels s'étaient entendus le clergé et la noblesse. Sur le chapitre de l'Église, le clergé priait en outre le roi d'interdire la résidence en France à tous athées, juifs, mahométans, adamites, anabaptistes, etc., à peine de confiscation de corps et de biens; d'exhorter les archevêques et évêques à veiller sur leurs troupeaux; de contraindre tous ceux qui ne font profession apparente d'aucune religion à faire exercice de la catholique, s'ils n'allèguent l'exception accor-

1. *V.* p. 80.

dée par les édits aux prétendus réformés; d'enjoindre à tous de dénoncer les coupables et aux juges d'en faire punition exemplaire.

Le clergé obtint satisfaction : les anciennes ordonnances contre les juifs, tombées en désuétude de temps immémorial, furent renouvelées par lettres patentes du 23 avril 1615, et les juifs eurent commandement de vider le royaume sous un mois. Cette ordonnance barbare et rétrograde ne fut pas longtemps observée et n'eut probablement pour résultat que d'enrichir les courtisans qui vendirent leur protection aux juifs proscrits. Les poursuites contre les incrédules, les sceptiques, les panthéistes, dont le nombre croissait assez pour motiver les inquiétudes du clergé, et que l'on confondait sous le titre d'athées, eurent une issue plus tragique. Toulouse vit se relever le bûcher de Servet et de Bruno, pour une victime moins pure, il est vrai, et la France eut ainsi sa part des hontes de Genève et de Rome! Le philosophe panthéiste Vanini fut brûlé à Toulouse en 1619 [1].

Le clergé demandait que les juges laïques ne pussent plus constituer prisonniers les ecclésiastiques, même en cas de flagrant délit, mais se bornassent à les arrêter pour les livrer aux juges d'Église; qu'en cas de crimes atroces commis par des ecclésiastiques et d'insuffisance des peines canoniques (censures, jeûne, emprisonnement), les juges d'Église pussent condamner les coupables aux galères, sans l'intervention des tribunaux laïques; que les séminaires décrétés par le concile de Trente fussent établis partout au plus tôt; que les évêques eussent la préséance sur les présidents et conseillers, les autres prélats, sur les magistrats inférieurs; qu'on abolît toutes les restrictions et modérations apportées par les parlements à la dîme; qu'on rendît aux ecclésiastiques tous leurs droits féodaux et autres périmés ou contestés depuis les guerres civiles, avec la franchise pécuniaire absolue vis-à-vis du roi et des corps municipaux, sauf le grand contrat (de 1,300,000 fr. par an) avec le roi; encore Sa Majesté était-elle priée de le révoquer aussitôt que possible; qu'il fût défendu aux parents d'obliger leurs enfants, qu'ils font d'Église, à renoncer à leur part de succession; qu'on rétablît l'ancien nombre de conseillers clercs dans les parlements à mesure que les charges viendraient à vaquer.

Le clergé réclame diverses mesures d'ordre et de réforme pour les ordres religieux : qu'on avise au rétablissement des études dans les couvents; que les commendataires, qui dévorent les revenus des abbayes, soient obligés du moins à réparer les bâtiments et à payer les professeurs. Le clergé veut qu'on restreigne l'imprimerie à un certain nombre d'imprimeurs assermentés résidant dans les principales villes; que tous les livres venant du dehors soient examinés par les évêques.

La noblesse, sur ce même chapitre de l'Église, demande que les novices ne puissent disposer que de la douzième partie de leur bien en faveur du couvent où ils entrent; elle réclame en faveur des droits des patrons et des collateurs; elle demande que le sixième des revenus ecclésiastiques soit appliqué aux bâtiments et aux pauvres; que tous les comptes des fabriques soient rendus devant des gentilshommes; que les moines mendiants soient exclus des bénéfices et des cures; que les assemblées ecclésiastiques, pour le renouvellement du contrat avec le roi, aient lieu tous les dix ans.

Le Tiers État rappelle sans cesse, dans son cahier, les grandes ordonnances d'Orléans, de Moulins, de Blois, la tradition de L'Hospital : il est d'accord avec les deux autres ordres sur plusieurs articles, comme le rétablissement de l'élection des évêques; que tout évêque ait au moins trente ans et soit Français; plus de commendes séculières; résidence obligée pour les prélats; qu'on ne fasse plus de prêtre sans lui assurer au moins soixante livres de revenu; plus de cumul; qu'on donne les cures aux

1. Nous reviendrons sur ce trop fameux procès, lorsque nous parlerons de la philosophie en France au XVIIe siècle.

plus capables, jugés tels par la dispute (la discussion des thèses); que tout curé de village ait au moins deux cents francs de revenu; qu'on observe les dimanches. Beaucoup d'autres articles appartiennent au Tiers seul : que les sacrements et sépultures soient gratuits; que les juges laïques connaissent des manquements des curés, si l'évêque n'y remédie pas; que les curés soient tenus de porter annuellement au greffe des juridictions ordinaires le registre des baptêmes, mariages et morts; que la chasse, le commerce, les fermes et les recettes soient interdits aux ecclésiastiques; qu'on ne puisse plus recevoir dans les couvents de jeunes gens de moins de vingt-cinq ans sans l'aveu des parents; que les jésuites, après trois ans de profession, ne puissent plus hériter ni tester; que la justice d'Église soit gratuite; que les officiaux ne puissent faire arrêter personne, sinon par l'intervention des juges laïques; que nul mariage ne soit valable s'il n'est célébré par le curé de la paroisse ou par sa permission; que les actes des cours d'Église soient écrits en français; que les crimes des prêtres soient jugés par les tribunaux laïques; qu'on ne puisse poursuivre le paiement des dîmes après l'année révolue; que les communautés ecclésiastiques et gens de main-morte, à l'exception des hôpitaux, ne puissent plus acquérir d'immeubles, si ce n'est pour accroître leurs maisons conventuelles; qu'on révoque l'édit de 1606, qui accordait aux gens d'Église le droit de rachat sur les immeubles aliénés depuis les guerres civiles; que le tiers des revenus ecclésiastiques, conformément aux anciens canons, soit employé à réparer les bâtiments.

Le contraste est éclatant entre ces réclamations et celles du clergé.

Il paraît étrange que le Tiers soit d'accord avec le clergé pour l'interdiction « de faire lecture publique ou privée » du droit civil à Paris, à peine d'une très-forte amende; le motif paraît être seulement de protéger les universités provinciales fondées sur l'enseignement des deux droits civil et canonique, et d'empêcher Paris de tout attirer à lui. Le Tiers, à propos des universités, veut qu'on défende aux écoliers de s'enrôler par nations, d'élire des princes, ducs, chefs, etc., et de porter des armes; qu'il soit fait défense aux parents d'envoyer leurs enfants étudier hors de France; que tous les livres, suivant les objets dont ils traitent, soient examinés par personnes déléguées soit par les évêques [1], soit par les baillis et sénéchaux (les livres protestants à part); des peines sévères sont requises contre les livres mis en vente sans nom d'imprimeur ni permission.

Ceci regarde surtout les pamphlets, qui recommençaient à pleuvoir, aussi nombreux, mais moins éloquents et moins passionnés qu'au temps de la Ligue. Il y avait déjà une ordonnance du 11 mai 1612 sur cette matière.

Le chapitre des hôpitaux est important dans le cahier du Tiers. Le Tiers demande nettement l'administration laïque de la bienfaisance; c'est-à-dire que le choix des administrateurs des hôpitaux, usurpé par le grand aumônier, soit rendu aux villes; que les aumônes dues par les évêchés et les maisons religieuses soient remises aux administrateurs des hôpitaux; que les titulaires des bénéfices de six cents livres de rente et au-dessus donnent le quart de leurs revenus pour les pauvres, suivant les saints décrets; qu'on fasse observer les ordonnances qui obligent chaque monastère à nourrir un militaire invalide (appelé *frère oblat;* ceci également réclamé par la noblesse); qu'on proscrive le vagabondage et qu'en chaque ville on établisse ordre et règlement pour les pauvres; que tous mendiants valides restent dans leur pays et y travaillent; que tous invalides soient enfermés et nourris dans les Hôtels-Dieu et autres lieux, aux dépens des hôpitaux, des bénéficiaires ecclésiastiques et des confréries. Le Tiers eût souhaité qu'on généralisât, avec des ressources plus régulières, ce qui s'était fait récemment à Paris; un édit du 27 avril 1612 avait ordonné d'enfermer les mendiants de Paris, divisés en trois classes : 1° hommes valides; 2° femmes et

1. Ceci est dirigé surtout contre les livres des moines.

enfants; 3o hommes et femmes invalides et incurables, afin de faire travailler, d'instruire et d'enseigner les valides. Trois établissements avaient été fondés aux faubourgs Saint-Marceau, Saint-Victor et Saint-Germain; on n'y enferma guère plus de deux mille mendiants; le reste vida Paris ou se cacha pour garder sa liberté. L'ordonnance de 1612 ne fut pas longtemps observée, et la mendicité reparut dans Paris aussi hideuse qu'auparavant [1]. Ces trois hôpitaux étaient entretenus par la charité publique, par les dons du roi et par un petit droit d'entrée sur le vin; le Tiers ne l'entendait pas ainsi et voulait qu'on rendît le bien de l'Église à sa destination première : qu'on en fît « le bien des pauvres ».

La noblesse avait soutenu le clergé pour ce qui concernait l'Église : le clergé lui rend la pareille en appuyant la plupart des réclamations nobiliaires.

La noblesse demande que toutes les charges militaires, ambassades, états de la maison du roi, de prévôts généraux, prévôts des maréchaux, vice-baillis, maîtres des eaux et forêts, soient donnés exclusivement aux gentilshommes de race; qu'on licencie les chevau-légers, cavalerie roturière dont les gens d'armes commençaient à prendre ombrage, et que les compagnies d'ordonnance, suivant leur institution, ne soient composées que de gentilshommes ou d'anciens soldats parvenus aux grades dans l'infanterie; que les gentilshommes de race aient la préséance sur les officiers des cours souveraines, si ce n'est lorsque ceux-ci sont en corps; que les gentilshommes qui habitent les villes soient exempts du guet et de toutes autres charges et impôts municipaux; que les roturiers acquéreurs de terres nobles ne puissent en prendre le titre ni obliger les gentilshommes qui en relèvent à leur rendre hommage en personne; que les ordonnances qui interdisent la chasse aux roturiers soient maintenues; que toutes personnes qui ne sont de la qualité requise ne s'attribuent le titre de messire ni de chevalier, ni leurs femmes celui de madame; qu'on punisse d'une forte amende quiconque s'attribue le titre d'écuyer, avec armoiries timbrées, sans être noble; plus d'anoblissements à prix d'argent; que le tiers des juges soient gentilshommes dans chaque corps de justice ou de finance; que les nobles obtiennent, comme les ecclésiastiques, la faculté de racheter, au prix coûtant, leurs biens aliénés depuis quarante ans; que le premier consul ou major des villes et places où il y a des consuls soit noble; que les filles nobles ne puissent épouser des personnes de « vile condition », sans perdre tous leurs droits aux héritages collatéraux, à moins qu'elles n'aient eu le consentement des quatre plus proches parents. Le roi est prié de rendre aux baillis et sénéchaux leur ancienne autorité; qu'ils président aux jugements, y aient voix délibérative et prononcent les arrêts, si bon leur semble; qu'ils tiennent des assises annuelles, instruisent les procès, etc.; enfin, qu'ils redeviennent les chefs de la justice et non plus seulement les chefs de la force armée; que nul office de judicature ne confère la noblesse. Sur le duel, la noblesse ne peut consentir à l'interdiction absolue réclamée par les deux autres ordres; elle maintient à peu près les principes du second édit rendu par Henri IV à ce sujet.

Quelques articles sont à l'avantage de l'autorité royale. Qu'aucunes pensions,

1. *V.* dans les *Archives curieuses*, t. XV, un intéressant *Mémoire* sur les *pauvres enfermés*, écrit en 1617. On y trouve des détails sur l'étrange organisation des gueux de Paris, ces « pauvres barbares qui vivoient comme des brutes, sans mariage, sans religion, dans leur *Cour des Miracles*, ainsi nommée parce que les gueux ne se trouvent boiteux et ulcérés que hors d'icelle ». Une des trois maisons fondées en 1612 subsiste encore : c'est l'hôpital de la Pitié, devenu succursale de l'Hôtel-Dieu. L'auteur du *Mémoire* observe qu'il n'y a point de pauvres vaguant par les rues à Genève, à Milan, à Venise, à Londres, à Anvers. Il vante surtout l'hôpital des pauvres à Amsterdam, comme le modèle du genre. Lyon avait deux maisons de travail pour les pauvres, les hospices Sainte-Catherine et Saint-Laurent. En 1622, on fit le projet d'un dépôt général de mendicité à Paris (*V. Revue Rétrospective*, 2e sér., t. III, p. 207); mais on ne le réalisa qu'en 1657, par la fondation de la Salpêtrière.

charges ou états ne soient donnés dorénavant par intercession des princes ou des grands, mais tous directement par le roi; que le roi nomme directement les mestres de camp (colonels) et capitaines, le choix des lieutenants et enseignes demeurant aux capitaines; qu'on révoque tous les priviléges exemptant de garnison les villes closes: que le roi seul ait des gardes.

Le Tiers État est d'accord avec la noblesse sur ces derniers articles, sur ceux contre les anoblissements et les usurpations des priviléges nobiliaires, et sur deux autres points importants, l'abolition de la charge de connétable, comme dangereuse pour l'État par l'exorbitante autorité qu'elle conférait à un sujet, et la réduction des maréchaux à quatre, qui soient tous Français : ceci visait à Concini. Le Tiers va plus loin que la noblesse sur la nomination des officiers de terre ou de mer, qu'il veut réserver sans exception au roi. L'opposition entre les deux ordres laïques se dessine sur d'autres articles. Le Tiers demande qu'il n'y ait plus que douze gonverneurs de provinces; qu'on supprime tous les gouverneurs des places de l'intérieur; que les gouverneurs et garnisons des places frontières soient changés tous les trois ans; qu'on prenne des mesures contre la tyrannie des gouverneurs, contre leur intervention illégale dans l'assiette des tailles, contre les usurpations de biens communaux par les seigneurs, contre les affreux désordres que commettent les troupes en marche; que les soldats soient jugés par les tribunaux ordinaires pour tous les crimes commis hors du service [1]; qu'on rase tous les châteaux forts du roi et autres qui ne sont pas sur la frontière, et qu'il soit défendu de fortifier aucune maison à l'épreuve du canon. Il n'est pas besoin d'insister sur la portée de ces deux requêtes, que le clergé présenta égalemeut. Qu'il soit défendu à tous gentilshommes et officiers de s'entremettre du commerce, des fermes, etc. Le Tiers réclame contre les corvées indues, les péages, les pressoirs et fours banaux; il demande une sévère répression contre les seigneurs qui tyrannisent leurs vassaux; que les droits de tailles et aides appartenant aux seigneurs, là où ils ne sont pas fixés, soient réglés par les officiers du roi. C'est l'abolition des restes du servage que le Tiers demande implicitement. Il la réclame formellement plus loin dans le chapitre de la justice. « Que tous seigneurs », dit-il, « soient tenus, dans le temps qui sera ordonné par le roi, d'affranchir leurs mainmortables, moyennant récompense estimée par les juges ». Le clergé, dans tout ce qui ne lèse pas ses propres intérêts, exprime aussi le désir que les campagnards, les vassaux, soient protégés.

Le chapitre de la justice donne lieu à de profondes dissidences. La noblesse attaque les membres des cours souveraines, « qui sont impunis quoi qu'ils fassent ». Elle demande la suppression des présidiaux, le lieutenant du bailliage suffisant pour juger avec deux avocats; qu'il y ait en chaque parlement deux chevaliers sénateurs portant l'épée, comme il est déjà observé en quelques parlements, et comme Henri IV l'avait accordé; qu'aucun juge ne puisse acquérir de fief dans sa juridiction; qu'on ne puisse donner d'arrêts avant six heures du matin (cette requête est un trait de mœurs assez curieux); qu'on ne donne plus l'abolition pour crime de lèse-majesté, meurtres ou autres « cas énormes » : ceci n'était pas dans l'intérêt des grands ! que le crime de sortilége soit jugé sans appel comme les cas prévôtaux, « pour éviter les impunités qui s'ensuivent » [2]..... Voilà où en étaient encore, au commencement du XVIIe siècle, les lumières de la noblesse ! Le clergé s'accorde généralement avec la noblesse sur ce qui tient à la justice.

Le chapitre de la justice, ainsi qu'on doit s'y attendre, est le plus considérable et le

1. Deux siècles et demi et la Révolution ont passé, et ce point n'est pas encore gagné !

2. Une véritable épidémie de sorcellerie régnait alors dans certaines provinces : il y eut un immense procès dans le pays basque; des populations entières participaient aux hallucinations du sabbat.

mieux ordonné du cahier du Tiers État. L'impression qu'il produit est favorable aux magistrats qui l'ont rédigé. Sans doute c'est pour eux-mêmes, pour les parlements et les présidiaux, qu'ils travaillent en demandant qu'on supprime ou qu'on restreigne le plus possible les tribunaux exceptionnels de toute nature et qu'on réduise le nombre des tribunaux inférieurs; mais leur intérêt est ici celui du public. Tous ces tribunaux, à l'exception des juges-consuls ou tribunaux de commerce, étaient le fléau des justiciables[1]. Le chapitre commence, d'une manière remarquable, par une invitation au roi de donner deux audiences publiques par semaine, à l'exemple de saint Louis, pour recevoir les plaintes de ses sujets et « leur faire administrer justice ». Saint Louis ne se contentait pas de « faire rendre » justice, il la rendait lui-même; mais, depuis, l'idée de la distinction des pouvoirs avait surgi et fait son chemin. Le Tiers demande que, dans les provinces éloignées, on tienne des Grands Jours tous les trois ans; plus de vénalité pour les offices royaux ni seigneuriaux; qu'on ne puisse juger sans ouïr les parties; que les présidiaux jugent en dernier ressort les procès civils jusqu'à 500 francs; qu'aucun prisonnier ne puisse être retenu pour droit de geôle ou de greffe; que toute concussion soit punie de mort; que les juges règlent les salaires des greffiers, avocats, procureurs, notaires, etc., ouïs et appelés les maires, consuls, échevins; qu'il n'y ait plus que deux degrés de juridiction au-dessous des parlements; que les seigneurs ne puissent destituer leurs officiers à moins de forfaiture, et ne puissent être juges et parties, ni ériger nouveaux offices sur leurs terres; qu'on fasse un règlement général sur les attributions des officiers royaux et municipaux; qu'on observe sévèrement les ordonnances qui protégent les agents de la justice (contre les nobles); que les poursuites au criminel soient toujours faites d'office et sans frais pour le plaignant; que les officiers ne soient plus assignés de leurs gages sur choses de leur ressort; qu'on règle les épices. Les laboureurs, vignerons et mercenaires ne doivent point être exécutés en leurs lits, outils et fourrages, sinon pour rente foncière et services dus aux maîtres et seigneurs, que toute acquisition de droits litigieux soit interdite aux magistrats; que toutes usances des pays soient mises par écrit; que le faux soit puni de mort; que le banqueroutier porte le bonnet vert; que les gens arrêtés soient interrogés dans les vingt-quatre heures; que, dans les pays où la confiscation a lieu, la « légitime » soit réservée aux enfants, sinon en cas de lèse-majesté (restriction ultra-monarchique!); qu'on observe les ordonnances non abrogées de François Ier et de ses successeurs, et qu'on réduise en un seul corps toutes celles qui seront jugées utiles et nécessaires.

Le Tiers demande ensuite que les officiers de la maison du roi et les notaires, huissiers, sergents, etc., soient réduits au même nombre qu'en 1547, et les officiers de justice et de finances, au même nombre qu'en 1576; qu'on réunisse les cours des aides aux parlements.

Les chapitres des finances, police et marchandise n'offrent pas moins d'intérêt : la noblesse rattache à la police beaucoup de requêtes en faveur des juridictions féodales qu'attaquaient les juges royaux; mais, de même que le Tiers avait défendu le paysan contre elle, elle prétend à son tour protéger le paysan contre le bourgeois et contre les suppôts des finances. Que le Tiers, dit-elle, ne puisse faire imposer aucuns

1. Pour ce qui regarde les juges-consuls, les magistrats civils leur reprochaient de dépasser leurs attributions. Une ordonnance du 2 octobre 1610 avait défendu aux juges-consuls de prendre connaissance des obligations, prêts, débats de gages et salaires, ventes de blés et vins par laboureurs et vignerons, loyers, fermages, etc. — *Recueil* d'Isambert, t. XVI, p. 14. — Le cahier du clergé, sauf en ce qui concerne les juridictions ecclésiastiques, condamne aussi les tribunaux exceptionnels. — Pour donner une idée de la monstruosité des abus, il suffit de rappeler que les fermiers généraux choisissaient eux-mêmes les juges exceptionnels qui connaissaient des contraventions faites aux baux! Leurs juges étaient leurs commis.

deniers dans les provinces sans l'aveu du clergé et de la noblesse, à cause de la misère du peuple des champs, qui est la ruine des deux premiers ordres; que les deux ordres élisent à cet effet des syndics triennaux avec ceux du Tiers. Les fermiers « gagnent par grosses pensions » plusieurs des principaux du conseil et des cours souveraines, en sorte que le peuple n'obtient jamais justice des cruautés, larcins et exactions insupportables des suppôts et archers de la gabelle, mille fois plus appréhendés par les pauvres gens que la guerre, la famine et la peste : il faut diminuer la gabelle et mettre un terme à cette oppression.

Le Tiers va plus au fond et demande la suppression des fermes générales; que tous les impôts affermés soient levés par recettes et fermes particulières; que le sel soit débité en détail dans chaque paroisse; que le « faux-saunage » (contrebande du sel) ne se présuppose plus, mais se prouve; que les perquisitions domiciliaires pour le sel ne se puissent faire que par l'autorité des juges ordinaires; que les malversations des agents de la gabelle soient déférées aux juges ordinaires. La noblesse demande qu'on prohibe les épices, en augmentant les gages des juges; que les prétendus alleux tenus par roturiers soient soumis aux droits féodaux des seigneuries où ils sont enclavés, s'il n'y a titres contraires; que le velours et le satin ne soient permis qu'aux gentilshommes; que les gentilshommes, avant de plaider entre eux, soient tenus d'essayer la voie d'arbitrage par gentilshommes; que les nobles, dans les pays de taille réelle, soient exemptés de la taille pour leurs biens non nobles.

Le clergé demande que, si le roi, par quelques considérations de l'État et repos public, ne peut interdire « présentement » l'exercice de la religion prétendue réformée, on révoque, en attendant, tout ce qui aurait été accordé en sus de l'édit de Nantes; qu'on interdise aux ministres l'entrée des hôpitaux; qu'on ôte le patronage des bénéfices aux patrons huguenots; qu'on n'accorde plus aux prétendus réformés de prorogation pour leurs places de sûreté. Les princes doivent aussi rendre les places qu'ils tiennent en vertu du traité de Sainte-Menehould; les trois ordres sont d'accord à ce sujet. Le clergé demande qu'on traite en criminels de lèse-majesté les gentilshommes qui renouvellent les guerres privées.

Le Tiers veut qu'on exécute les partis conclus par Sulli pour le rachat du domaine, et que l'on complète ce rachat; que le tiers des bois taillis appartenant au roi et au clergé soit converti en haute futaie : il demande la réduction générale des impôts au taux de 1576, moyennant la suppression des pensions, la réduction des garnisons, des appointements, etc.; qu'on observe le grand règlement de 1600 sur les tailles; qu'on restreigne les priviléges; qu'on remédie aux énormes abus des frais accessoires qui égalent souvent le principal de la taille pour les petites cotes; que, dans les pays d'États, le Tiers ait double représentation aux assemblées où se règle l'assiette des tailles; qu'on ne fasse acception de personne là où les tailles sont « réelles ». Le Tiers demande l'abolition des acquits au comptant, ce fléau des finances, sauf au roi à prendre annuellement une somme à sa libre disposition; qu'il n'y ait plus qu'une seule chambre des comptes pour tout le royaume; que le fonds destiné au service des rentes ne soit plus diverti à autre usage; que tous les habitants des villes, nobles, ecclésiastiques, comme les autres, soient tenus aux frais de garde, fortifications, colléges, hôpitaux, salubrité, pavage et police; que les ecclésiastiques soient exclus des charges municipales; qu'il soit défendu aux gouverneurs et chefs militaires de s'immiscer dans les élections; que les officiers municipaux aient partout la clef des portes; que les brelans (maisons de jeu) soient fermés (il y avait déjà une ordonnance à ce sujet); qu'on renouvelle la défense aux bourgeois et villageois d'aller aux cabarets, destinés seulement aux voyageurs; défense aux laquais et valets de pied de porter des armes.

Les questions qui touchent au commerce sont traitées, dans le cahier du Tiers, avec une force et une hardiesse de vues bien remarquables, si l'on considère que les

rédacteurs du cahier étaient tous étrangers aux professions commerciales. Le Tiers réclame d'abord contre le système vexatoire des aides (impôts des boissons); que le droit du quart de vin soit baissé au huitième; que les communes puissent racheter les aides par abonnement; que le droit sur le vin soit levé, non point au lieu du crû, mais seulement au lieu et au moment de la vente; que tous les droits sur le vin passant (l'impôt de circulation) soient supprimés, ainsi que les droits établis pour remplacer la pancarte, et la pancarte elle-même (sou pour livre sur l'entrée des denrées) dans les provinces où l'on a essayé de la rétablir; qu'on abroge tous les droits mis sur eau et sur terre depuis 1575, sauf ceux destinés aux ouvrages d'utilité publique; qu'on abolisse les traites foraines à l'intérieur, c'est-à-dire les douanes de province à province, et que tous les bureaux de douane soient reportés aux frontières. La Bourgogne, la Bretagne, les provinces poitevines, la Guyenne, le Languedoc, le Dauphiné, les Trois Évêchés, étant exempts de la traite foraine dans leur commerce avec l'étranger, on la leur faisait payer dans leur commerce avec les provinces de l'intérieur, comme s'ils étaient étrangers. Il est temps, dit le Tiers, de supprimer ces marques de division entre les sujets d'un même État, entre les membres d'un même corps!

Il ne fut pas donné à la monarchie d'accomplir ce vœu patriotique; l'esprit provincial repoussa l'unité douanière; les provinces exemptes, à l'exception de la Bourgogne, ne voulurent pas renoncer à la franchise du commerce avec l'extérieur, et le pouvoir royal ne sut pas trouver le moyen de les y amener sans violence. Les douanes intérieures ne devaient disparaître qu'avec les provinces elles-mêmes [1].

Le Tiers joint à cette grande requête quelques autres réclamations judicieuses sur les douanes : que le droit d'entrée payé dans les ports exempte du droit de sortie les marchandises de transit; que Lyon cesse d'être l'entrepôt forcé des marchandises arrivant en France par les ports de la Méditerranée, et que la douane de Lyon ne se lève plus que sur les marchandises amenées volontairement dans cette ville; qu'on affranchisse la Provence, le Languedoc et le Dauphiné de l'obligation d'envoyer à Lyon leurs marchandises destinées à l'étranger, pour y payer un droit d'exportation. La suppression de l'entrepôt de Lyon se liait naturellement à la translation des douanes aux frontières; les provinces du Midi ne voulurent pas le comprendre, et l'entrepôt ne fut pas supprimé.

Avec l'unité douanière, le Tiers demande l'unité des poids et mesures, tant de fois annoncée depuis Louis XI. Le clergé est d'accord sur ce point avec le Tiers, comme sur les douanes, prohibitions et entrées.

Suivent des articles d'un caractère non moins nouveau et plus frappant encore. On sait que le régime des maîtrises et des jurandes n'avait été généralisé que sous Henri III, un certain nombre de professions industrielles y ayant échappé jusque-là : le Tiers demande que toutes les maîtrises établies depuis 1576 soient abolies, et l'exercice de ces métiers laissé libre, sauf visitation des ouvrages et marchandises par experts et prud'hommes; qu'on révoque tous les édits en vertu desquels on lève quelques deniers sur les artisans pour raison de leurs métiers, et toutes les lettres de maîtrise octroyées « en faveur d'entrées, mariages, naissances, régences des rois, reines et leurs enfants »; que tout droit de réception exigé d'un marchand ou artisan qui lève boutique, soit par les officiers de justice, soit par les maîtres jurés, soit puni comme concussion; que la supposition des marques de fabrique soit punie au moins de confiscation et d'amende. Des mesures très-sages sont proposées

1. En fait de régime douanier, les provinces exemptes étaient, par rapport au reste de la France, ce qu'ont été les provinces basques et la Navarre par rapport à l'Espagne, jusqu'à la régence d'Espartero. V. les réflexions de Forbonnais à ce sujet; *Recherches sur les Finances de France*, t. I, p. 145-146.

pour assurer l'authenticité des sociétés de commerce et la loyale fabrication des produits, en même temps que pour garantir les travailleurs des vexations qu'on exerce sur eux sous prétexte de surveillance; les offices de contrôleurs de la draperie, de roi des merciers, de mesureurs, de visiteurs, etc., doivent être supprimés, et la visitation des marchandises faite gratuitement tous les mois par les gardes des métiers qu'élisent annuellement les marchands. Qu'on abolisse tous les monopoles industriels et commerciaux concédés à des particuliers tant en France que dans « la Nouvelle France de Canada », et « soit la liberté du commerce, trafic et manufactures remise en tous lieux et pour toutes choses[1] ».

Ainsi le sentiment du Tiers était de circonscrire le plus possible le régime exceptionnel des corporations et de tendre au droit commun et à la liberté du travail. Ces larges tendances resteront l'honneur du Tiers État de 1614.

La liberté qu'on réclamait ne s'étendait pas au commerce avec l'étranger, et l'on proclamait, au contraire, à cet égard, les maximes du système mercantile déjà mises en pratique sous Charles IX par le ministre italien Birague, à savoir : qu'il fallait défendre la sortie des matières premières industrielles et l'entrée des objets manufacturés. C'était rester dans une fausse voie économique et nuire à l'agriculture et à la marine[2], ces deux grandes sources de la puissance nationale, pour favoriser les manufactures. On eût dû demander un simple droit de douane et non la prohibition; mais il fallait bien du temps avant que l'on commençât à distinguer la protection de la prohibition.

Quelques articles du cahier du Tiers sur le commerce extérieur ont besoin d'être expliqués par la lecture de deux pièces très-intéressantes, publiées pendant la tenue des États[3]. Le commerce avec le Levant se faisait d'une façon très-désavantageuse, par achat et non par échange : il sortait de France annuellement par Marseille environ 21 millions en argent, dont la plus grande partie s'écoulait en Turquie, le reste, en Italie; outre les autres marchandises, on tirait maintenant beaucoup de soie de Turquie. Le Tiers État demande qu'on traite avec le Turc, afin de pouvoir payer en marchandises, comme font les Vénitiens, les deux tiers des objets de commerce qu'on va chercher dans le Levant. Au contraire des Turcs, les Espagnols, malgré les défenses de leur gouvernement, payaient d'ordinaire en or et argent les marchandises françaises; mais ils commençaient à substituer aux métaux les pierreries et perles comme moyen d'échange pour nos blés et nos toiles; le Tiers demande qu'on prohibe ces objets d'un luxe inutile, et qu'on demande au gouvernement espagnol la levée des défenses sur l'exportation de l'or et de l'argent, que l'Espagne avait déjà accordée aux Anglais. Le Tiers approuve le renouvellement des ordonnances somptuaires, veut que les marchands qui vendent à crédit les objets et étoffes de luxe perdent leurs créances, et tend à favoriser les draps et lai-

1. La république hollandaise avait récemment proclamé les mêmes principes dans un document officiel. On lit, dans un traité de la Hollande avec le Maroc, de décembre 1610, ces remarquables paroles : « L'expérience apprend que tous les négoces, qui, par monopole, sont accordés à quelques particuliers, sont nuisibles au bien des rois, princes et républiques, dommageables à leurs sujets, etc..... » Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, part. 2, p. 159. La Hollande ne fut pas longtemps fidèle à cette maxime. En 1620, le monopole du commerce avec l'Amérique et la côte occidentale d'Afrique fut accordé à une Compagnie générale, jugée seule capable de défendre la navigation contre les pirates. Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, part. 2, p. 363.

2. A l'agriculture, en décourageant les éleveurs de bestiaux par la défense d'exporter leurs laines, leurs cuirs, leurs suifs, etc.; à la marine, en lui interdisant l'exportation des objets les plus encombrants.

3. *Utile et salutaire Avis au Roi pour bien régner;* Paris, 1615. — *Avis au Roi*, etc.; 1614, ap. *Archives curieuses*, 2e sér., t. I.

nages fins aux dépens de la soie et du velours [1]. Le Tiers veut que les commerçants aient dans chaque état étranger les mêmes avantages que les sujets de cet état obtiennent en France, ce qui n'est que stricte justice; qu'on traite avec les rois d'Espagne et d'Angleterre, afin qu'ils ne retiennent point à leur service les vaisseaux pilotes et mariniers français qui trafiquent chez eux; qu'on fixe, d'accord avec l'Espagne, la valeur réelle des monnaies pour le commerce entre les deux pays; qu'on fasse cesser, par voie de représailles, l'exaction de 2 pour 100 que lève le duc de Savoie sur tous les vaisseaux marchands qui passent en vue de Villefranche (près de Monaco); qu'on obtienne réparation des pirateries commises journellement par les Anglais, et que le duc de Florence et les autres princes d'Italie cessent de donner retraite dans Livourne et autres ports aux écumeurs de mer, ou, sinon, que le roi donne des lettres de marque contre les Anglais et Italiens [2]. Le Tiers se plaint de l'inaction des galères du roi à Marseille, pendant que les Barbaresques piratent impunément autour des îles d'Hières; il veut qu'on répartisse les galères entre Marseille, Antibes et Toulon, et qu'elles croisent continuellement. Le Tiers et le clergé demandent des moyens de répression, non-seulement contre les pirates étrangers, mais contre les pirates français. Beaucoup de capitaines armaient leurs navires sous prétexte d'aller trafiquer au delà de la Ligne, et restaient dans les mers d'Europe à piller les alliés de la France et leurs propres concitoyens. Le Tiers veut qu'on ne permette plus d'armer en mer qu'à des personnes solvables et de bonne renommée, qui donneront caution.

Pendant la tenue des États, le sieur de Montmorenci-Boutteville, vice-amiral de France, député de Senlis, avait proposé aux trois ordres une requête au roi, dans laquelle il remontrait la nécessité de tenir des vaisseaux armés sur la côte de l'Océan. Les pirates avaient, disait-il, enlevé à notre commerce plus de 6 millions depuis deux ans. Il remontrait « qu'il n'y avoit si petit état qui n'eût des vaisseaux suffisamment pour se conserver; que la France seule négligeoit le métier de la marine, quoiqu'elle eût toutes les commodités pour l'entretenir ». La noblesse demanda « que des vaisseaux fussent entretenus, selon que Sa Majesté le trouveroit raisonnable, et que nuls que gentilshommes ne fussent capitaines des vaisseaux et galères du roi ». Elle demanda en même temps de pouvoir faire « le grand trafic » sans déroger. Le clergé recommanda au roi l'examen d'une proposition faite par des financiers « pour mettre ès ports et havres, sous trois ans, trente vaisseaux de guerre de cinq cents tonneaux ». Le Tiers, entraîné sans doute par une fausse idée d'économie, n'accueillit pas, comme il devait, le projet de réorganiser la marine royale sur l'Océan : les autres ordres n'insistent point assez sur ce sujet; lui, l'omet complétement, malgré l'appel énergique adressé au roi et aux États par des écrivains zélés et intelligents [3]. Cet appel toutefois ne fut pas perdu; il y eut une oreille qui le recueillit, un cœur qui en garda mémoire : Richelieu devait accomplir un jour ce que n'avaient pas su comprendre les États.

Il y eut un vœu du Tiers État, répété par le clergé, que Richelieu n'oublia pas non plus.

1. Un costume complet de velours et soie coûtait 500 à 600 livres (1,200 à 1,500 francs); un costume de beau drap ou de serge fine, 100 à 120 livres. Ces prix sont extrêmement élevés. La proportion entre le prix des objets d'habillement et le prix des objets d'alimentation a tout à fait changé depuis, par les progrès de l'industrie.

2. Il y a dans le t. XV des *Archives curieuses* une pièce remarquable sur la connivence de beaucoup d'Italiens et même de Provençaux avec les corsaires barbaresques, qui avaient des complices dans toutes les villes maritimes.

3. *V.* les excellentes considérations présentées par l'auteur de l'*Avis au Roi pour bien régner*, p. 40-46. — La requête de Boutteville dans Rapine, continuation, p. 42; ap. *États Généraux*, t. XVI.

« Point de grâce pour ceux qui feront ligue ou association entre eux ou avec les étrangers, ou lèveront des soldats sans le congé du roi. Quiconque prendra pension des princes étrangers, soit criminel de lèse-majesté !... »

Tels furent, dans leurs principales dispositions, ces cahiers de 1615, si peu connus et si dignes de l'être, où les passions, les intérêts, les idées de l'avenir et du passé s'agitent dans un mélange confus, mais puissant. Bien des fois, dans le cours des dernières périodes de cette histoire, les modifications opérées dans les lois et dans l'économie de la France ramèneront nos regards vers ce vaste répertoire des vœux de nos pères, afin de comparer avec les désirs exprimés les résultats obtenus. Une partie des vœux du Tiers État devait être réalisée par les grands ministres du XVIIe siècle : le reste devait attendre jusqu'aux jours de 89 !

III

Grotius.

Dans son célèbre traité de l'*Accroissement des sciences (de Augmentis scientiarum)*, Bacon, vers le commencement du XVIIe siècle, plaçait parmi les lacunes, les *Desiderata* de la connaissance humaine, une théorie du droit universel, un idéal du juste (*Dignitate et character quidam et idea justi*), « auquel chacun puisse comparer les lois des royaumes et des républiques, afin d'en poursuivre l'amendement »[1].

Bacon avait surtout en vue ici le droit civil, le droit qui doit régler les rapports des citoyens entre eux; un homme d'un génie très-analogue à celui de Bacon, mais qui n'a point manifesté ce génie par des œuvres personnelles, et qui l'a dépensé tout entier dans l'immense impulsion philosophique et scientifique qu'il a donnée à ses contemporains, notre Peiresc[2], suggéra à Grotius la pensée d'un grand ouvrage sur le droit international, sur les rapports des sociétés entre elles. Les scolastiques du moyen âge, les théologiens protestants, les philosophes de la Renaissance, les casuistes, jésuites et autres, avaient tous plus ou moins touché au *Droit de la Guerre et de la Paix*, à la morale des nations; tous avaient compris que les rapports entre les sociétés ont leur loi morale comme les rapports entre les individus: aucun n'en avait fait l'objet d'une grande œuvre spéciale telle que celle de Grotius, qui devait dominer les esprits durant plusieurs générations; œuvre semi-hollandaise, semi-française, inspirée à Grotius par un Français et écrite à Paris[3], comme les œuvres métaphysiques de Descartes devaient être plus tard écrites en Hollande; noble échange entre la France de Richelieu et la Hollande de Barneveldt.

Grotius ne part pas d'un point de vue abstrait, mais d'un sentiment excellent. Parmi les fureurs d'une des guerres les plus atroces qui aient désolé la terre, lorsque les faits semblent établir qu'en guerre il ne subsiste plus aucune loi divine ni humaine, Grotius veut montrer que, s'il est des lois qui se taisent pendant la guerre, il en est qui ne doivent se taire jamais.

Il distingue entre le droit de nature et le droit des gens ou des nations : l'un fondé sur des principes naturels, l'autre sur une convention générale. Cette distinction est réelle; pourtant, on ne peut accorder à Grotius qu'elle soit absolue, car, si la con-

1 *De Augmentis*, etc.; lib. VIII.

2 *Lettre de Grotius à Gassendi*, citée par Hallam, *Histoire de la Littérature de l'Europe*, t. III, c. IV; III. M. Hallam a donné une analyse très-étendue du *De Jure Belli ac Pacis* de Grotius.

3. De 1623 à 1625.

vention est générale, c'est qu'elle repose sur quelque principe naturel; seulement elle peut n'en dériver qu'indirectement et par induction, par analogie; elle peut n'avoir qu'une valeur relative et temporaire, tandis que ce qui appartient au droit de nature est immuable.

Cherchant le juste et non l'utile, Grotius écarte de son plan la politique comme distincte du droit et reproche à Bodin de les avoir confondus.

Il fait dériver le droit naturel de la sociabilité naturelle aux hommes, de ce qu'on nommera plus tard la sympathie pour le semblable. La loi positive (droit des gens) tire son origine du consentement de tous les peuples ou d'un grand nombre de peuples. Il met à part la loi positive révélée.

La guerre, soit publique, soit privée, peut être légitime, soit d'après la loi de nature, soit d'après le droit des gens, soit d'après la loi révélée. La guerre privée n'est pas absolument abolie par l'établissement de la justice civile, réserve importante pour maintenir les droits de l'individu et de la légitime défense. Grotius, dans les cas particuliers comme dans les cas politiques, est d'ailleurs en deçà et non au delà du droit individuel de résistance.

En définissant la souveraineté, Grotius tombe, comme Bodin, dans la confusion du droit et du fait, confusion très-contraire à l'esprit général de son livre. Il repousse l'opinion suivant laquelle le peuple est partout souverain de droit; il admet ici les rois souverains absolus [1]; là, les rois partageant la souveraineté avec le peuple ou partie du peuple; ailleurs, les peuples souverains; c'est-à-dire qu'il attache la souveraineté aux lois locales ou aux coutumes, ou, pour mieux dire, au fait actuel, puisqu'il n'est pas de peuple dont les lois aient été immuables. On pouvait espérer mieux du publiciste de cette nation qui avait rejeté Philippe II au nom du droit de nature. L'hospitalité de la monarchie française envers le proscrit frappé par l'injustice de la république hollandaise a peut-être influé sur les théories de Grotius.

Ses données sur l'origine de la propriété foncière sont raisonnables : il voit cette origine double; l'occupation par l'individu; l'occupation par la communauté, suivie de partage. Il établit que le droit de propriété de l'individu vis-à-vis de l'État, de l'État vis-à-vis du genre humain, n'est point absolu et illimité; et, ce qui est remarquable, c'est qu'il exagère les réserves légitimes contre le droit national au nom du genre humain ; il va jusqu'à ériger en droit naturel le libre passage pour l'étranger, même en corps armé ; à plus forte raison, soutient-il contre les maximes anglaises la liberté des mers et de la pêche.

Il admet le droit individuel d'expatriation.

L'étude du droit naturel le mène à des questions plus civiles qu'internationales. Quant à la famille, il donne moins au pouvoir paternel que Bodin; mais, par compensation, il est rétrograde relativement au mariage, et y voit non pas un engagement mutuel, mais un droit non réciproque, acquis au mari par le consentement de la femme. Il considère comme étant de droit naturel l'aliénation de propriété par testament, principe romain fort contraire aux traditions celtiques et germaniques.

Sur la pénalité, il est généralement très-humain et en avant de son siècle. Tous, suivant lui, ont le droit naturel de punir les crimes. Le but de la peine est l'intérêt de la partie lésée, celui du genre humain et celui du coupable même. — Les États, comme les individus, ont le droit de punir les grands crimes, lors même que ces crimes ne les touchent pas directement. — La peine ne doit pas s'étendre du coupable sur l'innocent : un peuple ne doit pas être puni pour les actes de son souverain, sur

1. Il va jusqu'à soutenir que les souverains qui possèdent leur état en patrimoine peuvent l'aliéner en totalité, sinon le démembrer; les souverains non patrimoniaux ne le peuvent que du consentement de la nation.

lesquels il n'a pas eu de contrôle. — Le droit d'extradition des réfugiés doit être renfermé dans d'étroites limites, car on a droit de donner asile aux bannis.

On n'a pas le droit de faire la guerre aux infidèles [1], pour les obliger à se faire chrétiens, ni de persécuter les hérétiques. Les États ont droit de guerre pour cause de violation de la loi de nature ou de la loi des nations, non pour violation de la loi révélée. On n'a droit de faire la guerre aux infidèles que lorsqu'ils persécutent les chrétiens.

Nous avons dit qu'il réduisait trop le droit individuel de résistance : il partage la singulière opinion de Bodin sur le droit qu'aurait un prince de délivrer les sujets d'autrui, lesquels n'ont pas le droit de se délivrer eux-mêmes de leur tyran, s'il n'a pas violé des lois politiques positives. Par compensation, il accorde aux sujets le droit excessif de refuser leur participation à une guerre injuste entreprise par leur prince [2]. Une guerre injuste rend injustes tous les actes publics ou privés qui en sont la conséquence.

Les promesses faites à l'ennemi doivent être respectées, mais le mensonge est permis, de droit naturel, dans les ruses de guerre, quoiqu'il soit mieux au chrétien de s'en abstenir.

On a droit d'empêcher les neutres de fournir à l'ennemi des moyens d'action ou de résistance.

Les citoyens sont solidaires vis-à-vis de l'étranger, ce qui implique droit de représailles et saisie des propriétés ennemies. — La déclaration de guerre est nécessaire, non selon le droit naturel, mais selon le droit des gens. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un intervalle entre la déclaration de guerre et le commencement des hostilités.

Le droit des gens autorise le meurtre d'un ennemi par surprise, le refus de quartier, par conséquent le pillage et le massacre des non-combattants, tout, excepté la trahison [3] et le viol; encore la trahison n'est-elle pas interdite contre un rebelle ou un brigand qui est hors le droit des gens. Toutefois, il s'agit là seulement d'un droit d'impunité consacré par la coutume, mais condamné par la morale. Cette distinction entre la morale et la coutume le mènerait loin; mais il n'en tire pas toutes les conséquences. Ainsi, il reconnaît que le droit de nature n'autorise, comme but de la guerre, qu'une juste indemnité; que le droit des gens seul autorise la conquête, et il n'en conclut rien contre la conquête. Il la croit légitime dans une guerre juste, et n'admet pas pour la nation conquise le droit de recouvrer son indépendance. Il a pourtant admis que la peine ne doit pas s'étendre du coupable sur l'innocent, et il devrait admettre que la génération « justement conquise » n'engage pas ses descendants. Ceci, il l'admet pour l'esclavage individuel; absorbé par la tradition de l'antiquité, il prétend que non-seulement le droit des gens, mais le droit naturel permet l'esclavage des vaincus par voie de capitulation; l'esclave asservi dans une guerre juste n'a pas droit de s'échapper; mais ses enfants ont ce droit.

Sur l'esclavage, la théorie de Grotius est donc en deçà du fait contemporain, puisque l'esclavage est devenu hors d'usage dans les guerres entre chrétiens. C'est qu'il lui manque le seul flambeau qui puisse éclairer les transformations du droit des gens, la notion du progrès. Il ne distingue pas entre la légitimité absolue et la légitimité relative; il ne voit pas que, s'il valait mieux assujettir le vaincu au service personnel du vainqueur que de le tuer [4], cet assujettissement cesse d'être légitime quand la con-

1. Il admet la légitimité des alliances avec les infidèles, mais avec des restrictions qui annuleraient presque ce droit dans la pratique.

2. Il interdit également au bourreau d'exécuter une sentence injuste.

3. L'empoisonnement est trahison.

4. C'est là ce qu'il entend par esclavage; car il n'admet pas le droit du maître sur la vie ni sur la pudeur de l'esclave.

science humaine a conçu une loi moins dure de la guerre, ce principe de simple indemnité qu'il appelle lui-même le droit de nature et qu'il n'ose appliquer au droit des gens.

S'il admet la conquête par guerre juste, il ne l'admet point par voie de découverte, lorsque les terres inconnues que l'on découvre ont un possesseur, même barbare (*hebetis ingenii*). Ceci est un grand progrès; mais il faudrait distinguer entre les barbares, c'est-à-dire les sociétés inférieures, mais organisées, et les sauvages qui ne cultivent pas la terre; l'homme ne prend possession de la terre que par la culture.

Il attache une grande importance au serment, qui valide les obligations même invalides; le prince est obligé à tenir les engagements pris envers les sujets rebelles.

La communauté doit, par le droit de nature, indemniser ses membres des pertes souffertes à la guerre.

Grotius conclut par une exhortation aux peuples de conserver entre eux la bonne foi de rechercher la paix conformément aux principes du christianisme.

Si Grotius est resté quelquefois très-loin du but, il l'a toujours poursuivi avec sincérité : il interprète de son mieux les cas douteux par la loi naturelle plutôt que par les usages des nations; ses décisions sont le plus souvent saines et rationnelles, morales et humaines; enfin, quelles que soient ses imperfections et ses insuffisances, son vaste ouvrage n'est pas indigne du rang élevé que lui a assigné l'opinion de son temps; il marquera toujours une des phases principales de la théorie du droit universel.

IV

Urbain Grandier.

Urbain Grandier, curé de Saint-Pierre de Loudun, personnage de belles manières et d'esprit distingué, mais vaniteux, turbulent et peu réglé dans ses mœurs, s'était fait de nombreux ennemis dans sa ville et n'était sorti qu'à grand'peine d'un procès scandaleux; ses querelles et ses aventures galantes mettaient tout le pays en rumeur et préoccupaient surtout l'imagination des femmes. Des religieuses ursulines, dont une était parente éloignée de Richelieu, tourmentées des vapeurs hystériques et obsédées par la pensée du beau curé de Saint-Pierre, s'imaginèrent être ensorcelées par Grandier et possédées de démons soumis à ses ordres. Des prêtres et des moines, ennemis personnels de Grandier, saisirent avidement cette occasion de perdre leur adversaire, confirmèrent ces religieuses dans leur fantaisie et se mirent à les exorciser. Les ursulines redoublèrent de cris, de convulsions, de postures extravagantes. Un commencement de procédure eut lieu, mais sans beaucoup de succès. Si l'évêque de Poitiers, diocésain de Loudun, était contraire à Grandier, le métropolitain Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, le protégeait. L'affaire allait tomber d'elle-même, quand, par malheur, vint à Loudun le conseiller d'État Laubardemont, alors en tournée dans l'Ouest, avec le titre d'intendant de justice et la mission de surveiller le démantèlement des châteaux. C'était un homme sombre et atrabilaire, dont l'activité malfaisante était dirigée par une âme impitoyable, une de ces natures d'inquisiteur, dangereuses en tout temps, terribles et fatales sous les gouvernements absolus qui ont le malheur de leur livrer une part de l'autorité publique. Les ennemis de Grandier circonvinrent Laubardemont, qui prit feu et qui écrivit en cour afin de demander l'autorisation de poursuivre le curé de Saint-Pierre. Richelieu était déjà, dit-on, prévenu contre Grandier; Laubardemont eut ordre d'instruire le procès. Dès que les interrogatoires et les exorcismes eurent recommencé avec plus d'apparat, les

phénomènes prétendus surnaturels se multiplièrent, et dans le couvent des ursulines et dans la ville, par suite de la monomanie contagieuse qui se propage si aisément en pareil cas, la fourberie et la haine aidant d'ailleurs, selon toute apparence, à la superstition et à la folie. Ce qui est certain, c'est que la procédure, violente et peu régulière, même selon le droit ecclésiastique, fut souillée par d'atroces barbaries. L'instruction étant achevée, l'évêque de Poitiers et son officialité déclarèrent les caractères de la possession diabolique constatés; la Sorbonne, consultée, fut du même avis. Le roi avait nommé, pour juger Grandier, une commission de quatorze magistrats pris dans les divers bailliages des environs, sous la présidence de Laubardemont; le 18 août 1634, la commission, à l'unanimité, condamna Grandier à être brûlé vif. On lui promit, par grâce, qu'il serait étranglé avant d'être brûlé; mais les moines qui avaient dirigé les exorcismes étaient si acharnés contre ce malheureux, qu'ils eurent l'horrible méchanceté de faire un nœud à la corde, afin que la douleur des flammes ne lui fût pas épargnée. Un récollet et deux capucins, faisant l'office du bourreau, mirent eux-mêmes le feu au bûcher.

Quelle fut la part de Richelieu dans cette odieuse tragédie? On peut rejeter sur les subalternes la responsabilité de quelques détails hideux, mais non du procès même, puisque l'autorisation d'instruire fut donnée et la commission extraordinaire nommée par le conseil du roi. Le capucin Tranquille, un des exorcistes, affirme, dans sa relation imprimée à Paris aussitôt après l'événement, que le roi et le cardinal étaient tenus au courant des exorcismes et des interrogatoires par M. de Laubardemont. Y a-t-il donc là, comme on l'a dit, quelque mystère d'iniquité? Quel intérêt avait Richelieu à la perte du curé de Saint-Pierre? Les ennemis de Grandier l'avaient, dit-on, dénoncé calomnieusement à Laubardemont et au P. Joseph comme l'auteur d'un plat et ignoble libelle qui venait d'être lancé contre le cardinal. C'est bien mal connaître Richelieu que de l'accuser d'avoir enveloppé hypocritement ses vengeances: il avait coutume de se venger au grand jour; il eût fait poursuivre Grandier, non comme sorcier, mais comme pamphlétaire, en vertu des terribles ordonnances qui punissaient de mort les auteurs de libelles séditieux. On a parlé de l'intervention active du P. Joseph contre Grandier; rien n'est moins prouvé. On s'est donné beaucoup de peine pour assigner un caractère politique à cette triste affaire, sans rien rencontrer de raisonnable. L'explication la plus naturelle est celle à laquelle personne ne semble avoir songé. Richelieu, qui croyait à l'astrologie et à la pierre philosophale, ainsi que nous l'apprennent les lettres de Grotius (*Grotii Epistolæ*, an. 1636, *passim*), croyait pareillement aux possédés et aux sorciers, comme y avait cru le sage Bodin, comme tant de gens, même parmi les protestants, continuaient d'y croire, comme le grand Pascal et tout le jansénisme y crurent encore! On peut remarquer à ce sujet que l'évêque de Poitiers, qui contribua, autant que Laubardemont lui-même, à la mort de Grandier, était l'ami de Saint-Cyran. Là où l'on veut trouver un abominable machiavélisme, il n'y eut qu'une erreur et qu'une déplorable faiblesse, et, selon toute apparence, les *Mémoires* de Richelieu expriment fort sincèrement sa pensée sur le procès de Grandier. Son livre de l'*Instruction du Chrestien*, qui n'a pas été écrit pour les besoins de la cause (il date de 1618), n'est pas équivoque sur la croyance à la sorcellerie.

Mém. de Richelieu, 2e sér., t. VIII, p. 568-569. — *Archives curieuses*, 2e sér., t. V, p. 183-279. — M. Danjou a réuni, dans ce volume, plusieurs pièces importantes, les unes rares, les autres inédites, sur l'affaire de Grandier. — *Mercure françois*, t. XX, p. 746-780. — Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. II, p. 532-536. — Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, t. III, p. 328-338.

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENTS.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME ONZIÈME.

SIXIÈME PARTIE.

LUTTE DES MAISONS DE BOURBON ET D'AUTRICHE. (*Suite.*)

LIVRE LXIV. — Marie de Médicis.

LIVRE LXV. — Marie de Médicis. (*Suite.*)

LIVRE LXVI. — Jeunesse de Louis XIII.

LIVRE LXVII. — Richelieu.

LIVRE LXVIII — RICHELIEU. (*Suite.*)

LIVRE LXIX. — RICHELIEU. (*Suite.*)

LIVRE LXX. — RICHELIEU. (*Suite.*)

LIVRE LXXI. — RICHELIEU. (*Fin.*)

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME ONZIÈME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.





